



HAL
open science

**Les femmes dans les sports à connotation masculine :
stratégies identitaires des athlètes tunisiennes de haut
niveau**

Sinda Ayachi

► **To cite this version:**

Sinda Ayachi. Les femmes dans les sports à connotation masculine : stratégies identitaires des athlètes tunisiennes de haut niveau. Education. Université de Franche-Comté, 2015. Français. NNT : 2015BESA1002 . tel-01441637

HAL Id: tel-01441637

<https://theses.hal.science/tel-01441637>

Submitted on 20 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Franche-Comté
Ecole Doctorale « Langages, Espaces, Temps, Sociétés » (ED 098)

Thèse de Doctorat ès Sciences du Sport
Soutenue en vue de l'obtention du titre de Docteur
sur le thème

*Les femmes dans les sports à connotation masculine :
Stratégies identitaires des athlètes tunisiennes de haut niveau*

présentée par
Sinda AYACHI

Jury de Soutenance :
Chantal AMADE-ESCOT, PR Sc. Education, Université de Toulouse (Rapporteur)
Mohamed EMBARKI, PR Linguistique, Université de Franche Comté
Marie-Paule POGGI, MCF HDR STAPS, Université des Antilles et de la Guyane (Rapporteur)
Nathalie WALLIAN, PU STAPS, Université de Franche Comté (Directeur)

19 janvier 2015

J'ai déjà eu conscience depuis plus de trente-cinq ans de l'émancipation de la femme, de la nécessité de la sortir de l'obscurantisme pour en faire un élément vivant dans la nation — dans mon esprit il s'agissait de lui assurer, en même temps que les conditions du bonheur et de la joie de vivre, la possibilité de devenir un important facteur de l'évolution et du progrès.

Habib Bourguiba - 1965

La société ne saurait être saine et équilibrée tant que la moitié du corps social, l'élément féminin, continue à être asservie, exploitée, humiliée.

Habib Bourguiba - 1972

Remerciements

Merci à tous ceux qui par leur présence, leur pensée, leur encouragement, leur soutien ou leur aide active ont contribué à la réalisation et l'achèvement de cette thèse, je cite: tous les membres de ma famille, ami(e)s, collègues, enseignants, responsables, athlètes, et tous ceux et celles qui se reconnaîtront.

Tous mes remerciements et ma gratitude vont à ma directrice de thèse, le Professeur **Nathalie Wallian**, devenue depuis le temps une amie très chère à mon cœur. Elle a bien voulu m'accorder sa confiance et diriger mes travaux de recherches. Par tes qualités scientifiques et humaines, tu as fait de ce long parcours de 6 années, une belle expérience scientifique avec des dimensions humaines exceptionnelles. Je suis fière et heureuse de t'avoir recontrée et d'avoir travaillé avec toi car j'ai beaucoup appris de toi et pas que scientifiquement. Grâce à ta générosité intellectuelle et sociale, ton dévouement et ta rigueur, tu as toujours su ménager entre tes responsabilités de chercheuse invétérée, tes nombreux engagements et ta vie de famille. Tu es désormais un bon exemple de réussite pour toutes les femmes qui se veulent modernes, émancipées, responsables et mères de famille. Encore une fois MERCI.



Cette rencontre, je la dois au Professeur Emérite **Jean-François Gréhaigne**, qui m'a orientée vers elle pour diriger mes travaux comme il partait à la retraite, mais qui m'a quand même « eue à l'œil » pendant tout ce temps; ses remarques et « critiques de tous genres » m'ont tenue toujours en haleine et ont donné le *plus* à ce travail de recherche.

J'adresse également mes vifs remerciements aux membres du jury de ma thèse: Mme **Chantal AMADE-ESCOT**, M. **Mohamed EMBARKI**, Mme **Marie-Paule POGGI**, qui m'ont fait l'honneur de lire et de juger mon travail.

Je tiens à remercier également Mr **Hafsi Bedhioufi** pour son soutien permanent et ses précieux conseils.

Je remercie également, l'organisme « **Campus-France** » en tunisie qui m'a fait bénéficier à deux reprises d'une bourse Egide de deux semaines pour financer des séjours à Besançon.

Désormais, Je crains qu'il n'existe pas de mots ou phrases qui puissent exprimer ma gratitude et mon amour envers mes **très chers parents Kamel et Saloua** pour tout ce qu'ils ont fait et continuent à faire pour nous, mes frères et moi. Je vous suis reconnaissante pour tout ce que vous m'avez appris et pour m'avoir permis de réaliser le rêve de faire une thèse et j'espère que quelque part j'ai réalisé un peu le vôtre à travers le mien. Puissez-vous trouver dans cette thèse l'expression de ma gratitude et une infime compensation pour tous vos sacrifices. J'espère que vous me pardonneriez tous les soucis et le tracassés que je vous ai causés. Du fond du coeur je vous aime et vous souhaite une longue vie en bonne santé.

Je remercie aussi **mes frères Kais et Aziz** et leurs épouses respectives **Zbeida et Zuzanna** pour leur soutien et leur amour.

S'il y a bien une personne à plaindre dans tout cela, à qui j'ai fait voir de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel pendant la période de gestation de cette thèse, c'est bien **mon mari Walim**, l'homme de ma vie, mon Merlin l'Enchanteur qui n'a jamais cessé de donner depuis le 1^{er} jour que je l'ai connu. Ton aide pendant ce long parcours, sur tous les plans, est pour moi inestimable. Ta générosité sans limites, ton amour inconditionnel (ou presque), ton dévouement à ta famille, font de moi une femme comblée. Je ne pouvais laisser passer une telle occasion sans te demander pardon, pour tout ce que j'ai dit et que je n'aurai pas dû dire et pour tout ce que je n'ai pas fait et que j'aurais dû faire. Je ne te le répéterai jamais assez: JE T'AIME.

Je souhaite que le jour où ils liront ce travail, **mes jumeaux Kmar et Koussay**, que j'ai eus au cours de la préparation de cette thèse, comprendront tout le temps que j'ai passé loin d'eux; j'espère qu'ils me pardonneront et seront fiers de leur maman. Je vous adore mes deux petits bouts de chou, vous avez donné un autre sens à ma vie. Je vous dédie ce travail et vous souhaite une heureuse vie. Que le Bon Dieu vous protège.

Ma petite Dina, le jour où je t'ai vue pour la première fois, il y a de ça 6 ans, tu m'as fait craquer, tu n'avais alors que 4 ans. Je suis tombée sous le charme de tes beaux yeux verts pétillants d'intelligence, j'ai su tout de suite que j'épouserai ton papa. Tu es pour ton frère et ta sœur une sœur aimante et tendre et je t'en remercie. Ma petite princesse devenue une jolie jeune fille, un peu trop vite, je t'adore autant que ton père.

Une pensée va à **mes oncles et mes tantes, cousins et cousines** ainsi qu'à feus **mes grand-parents** maternels et paternels.

Inévitablement, mes pensées vont aussi vers **mes amies** qui m'ont aidée et supportée chacune à sa manière. J'ai vraiment apprécié leur compréhension face à mon besoin de me détacher un peu pour travailler, même si je m'y suis parfois retrouvée seule.

Je remercie vivement **toutes les femmes qui ont participé à ce travail**, sportives et sédentaires.

Feu **Si Lahabib Bourguiba**, si vous me regardez de là-haut, je voudrais vous dire Merci, au nom de toutes les femmes tunisiennes, pour tout ce que vous avez fait pour nous. Sans vous, votre politique avant-gardiste et votre CSP, peut-être n'en serais-je pas là aujourd'hui en train de présenter une thèse de doctorat.

SOMMAIRE

Introduction - Identité genrée et sport de haut niveau féminin en Tunisie : entre symbolique imaginaire et conflit des identités..... 9

PARTIE I : Cadre théorique. Identité genrée et sport de haut niveau féminin en Tunisie : Entre symbolique imaginaire et conflit des identités 17

Introduction 17

CHAPITRE 1. L'identité féminine symbolique et imaginaire 19

Introduction 19

1. L'imaginaire féminin en contexte tunisien ; entre fantasme et réalité 19

2. Sexe et genre: la construction de l'identité sexuée..... 36

CHAPITRE 2. La femme et le sport : les conflits d'identités..... 53

1. L'image médiatique des femmes dans le sport..... 53

2. Le sport sexué, entre féminité et habitus social..... 60

3. Femmes et sports d'hommes 67

CHAPITRE 3. Interprétations, discours et méthodologies d'analyse 79

Introduction 79

1. De l'analyse de contenu à l'analyse du discours 80

2. Discours et récits de vie : quand dire, c'est faire 86

3. La méthode des tests..... 93

4. Synthèse..... 99

PARTIE II : Méthodologie. Une démarche croisée pour une réalité plurielle 101

Introduction 102

1. Construction de l'objet d'étude 102

2. Choix de la méthodologie croisée 109

3. Schéma global du protocole 121

4. Résultats escomptés 122

5. Limites de l'étude 123

6. Stabilisation des sources de biais 123

7. Synthèse 124

PARTIE III : Résultats. Des identités plurielles pour des athlètes aux identités situées . 126

CHAPITRE 1 : Etude 1. Approche quantitative : Profilage..... 128

Introduction 128

1. Le profilage des athlètes féminines de haut niveau 130

Synthèse de l'étude 1. Vers un profilage des athlètes femmes tunisiennes 145

CHAPITRE 2 Etude 2. Récits de vie et entretiens semi-directifs	148
Introduction	148
1. Etude exploratoire 2A : approche lexicométrique	148
2. Etude 2B qualitative. Les récits de vie	151
3. Thème 1 : Présentation des athlètes : des origines sociales plutôt populaires	153
4. Thème 2 : Modes, espaces et processus de socialisation	156
5. Thème 3 : Trajectoire d'athlète et de femme	182
6. Thème 4 : Modalités identitaires	219
7. Synthèse du thème 4	244
Synthèse de l'étude 2. Récits de vie et entretiens semi-directifs : Des stratégies identitaires contrastées et composites	246
CHAPITRE 3 Etude 3. Sémiotique de l'image et test projectif	249
Introduction	249
1. Etude 3A . Cadres théoriques croisés et postulats de l'étude	250
2. Méthodologie	257
3. Résultats : Les figures de spectacularisation médiatique du genre féminin dans des pratiques sportives dites masculines	261
Synthèse et limites de l'étude préliminaire 3A	277
Conclusion et perspectives de l'étude 3A	278
4. Etude 3B : Analyse du discours des athlètes soumises au test sur image	279
Synthèse de l'étude 3. Sémiotique de l'image et test projectif : « Se regarder dans le miroir médiatique » ; un révélateur sans fards	297
Synthèse générale	301
Conclusion et perspectives	306
Bibliographie	308
Table des matières	329
Annexes	340

Introduction

Identité genrée et sport de haut niveau féminin en Tunisie : Entre symbolique imaginaire et conflit des identités

Une thèse, deux pays

Ce travail est le fruit d'un cheminement culturel entre la France et la Tunisie dès le Master en sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives obtenu à l'Institut Supérieur du Sport et de l'Education Physique de Tunis en 2002. Le diplôme de Master, qui a été soutenu par la coprésence de différents chercheurs français, a existé à l'ISSEP depuis l'année 1998 et a vu plusieurs générations d'étudiants se former en recherche en sciences du sport. Le thème du mémoire de DEA soutenu portait sur l'étude de la motivation des volleyeurs de haut niveau (équipes nationales seniors masculine et féminine) selon l'approche genre et l'idée était de voir si le type de motivation (intrinsèque, extrinsèque et amotivation) qui animait ces joueurs et joueuses variait selon le genre.

La rencontre avec l'équipe des chercheurs de Besançon a permis de trouver un terrain d'étude dans un domaine qui reste relativement sensible en Tunisie : celui de la place des femmes dans le sport de haut niveau et plus précisément dans un espace de pratique relativement confidentiel, réservé et débattu : celui des sports dits « à connotation masculine » à savoir ceux dans lesquels la présence féminine est à la fois restreinte, limitée et mal perçue de l'opinion publique.

Plusieurs collègues formateurs d'Instituts Supérieurs du Sport et de l'Education Physique ont déjà bénéficié des collaborations scientifiques françaises aboutissant à l'obtention d'une thèse française en Sciences du Sport et plus particulièrement en sciences de l'intervention en Education Physique et Sportive : nous en dénombrons actuellement une quinzaine issue des universités de Toulouse, Rennes, Besançon et Lille. Ces thèses participent activement à la reconnaissance et à la dynamisation du champ auprès des autorités universitaires tunisiennes. Entre les deux pays s'est alors engagé un dialogue qui a vu plusieurs rencontres lors de congrès et trois séjours financés sur bourse EGIDE de l'ambassade de France et Campus France. L'appartenance à l'Ecole Doctorale Langages, Espaces, Temps et Sociétés (ED 038) et au Laboratoire LaSelDI puis ELLIADD DIDactiques a permis de renforcer les échanges scientifiques avec l'université de Franche Comté et l'équipe des chercheurs du Groupe de Recherche sur l'Intervention en APS. La candidature de

l'Equipe tunisienne pour l'organisation de la 8^{ème} Biennale de l'ARIS (Association francophone pour la Recherche sur l'Intervention en Sport), accordée pour l'année 2016, verra l'opérationnalisation réussie des échanges bilatéraux entre la Tunisie et le monde scientifique francophone du champ de l'intervention. Enfin et à titre privé, cette thèse a traversé un tournant dans ma vie de femme avec le mariage et l'heureuse arrivée de deux jumeaux, Kmar et Koussay.

Sport et genre : un objet à construire en Tunisie

La différence des rapports socioculturels entre hommes et femmes fait l'objet de débats et d'études dans bien des domaines du savoir et de l'éducation. Malgré les controverses, la notion de « construction genrée » commence à acquérir une constance théorique dans les pays anglo-saxons où les gender studies et les women studies prennent de l'ampleur scientifique et politique (Lachheb, 2010). En tant que « *fait social total* » (Mauss, 1966), le sport constitue sans aucun doute un objet d'étude privilégié en ce qu'il cristallise à la fois des croyances et des fantasmes, des pratiques et des traditions et des questions éducatives et sociétales. Dans le domaine plus particulier de la Tunisie, il peut représenter un prisme particulier pour étudier de façon indirecte le statut des femmes dans la société contemporaine. De part sa multidimensionnalité, le phénomène sportif féminin apparaît comme un terrain favorable et fertile pour les études croisées : en *sociologie* : Louveau, Métoudi, Moniotte ; Bédhioufi et Lachheb (pour la Tunisie) ; en *psychologie sociale* : Mennesson ; en *psychologie du sport* : Sarrazin, Fontayne et Chalabev ; en *didactique des APSA* : Verscheure et Vigneron et pour les études concernant l'accès des femmes aux postes décisionnels dans la sphère sportive : Vieille-Marchiset, Tatu et Moualla (Tunisie). Le champ de la recherche en pratiques corporelles genrées s'est donc élargi autour des problématiques identitaires et dispositionnalistes dans des contextes aussi différents qu'un lycée professionnel, un cours d'EPS, un club sportif, une association en quartier populaire ... L'idée est de questionner en milieu culturel tunisien comment résonnent les stratégies identitaires de femmes qui ne répondent pas à une logique déterminée et investissent des pratiques genrées clairement inversées.

Enjeux du programme de recherche

Le programme principal de recherche proposé ici se focalise sur la manière dont les athlètes de haut niveau tunisiennes engagent leur identité dans la pratique des sports à connotation

masculine¹. En effet, dans un pays tunisien à la fois fortement imprégné de culture arabo-musulmane et en même temps héritier de la génération bourguibienne, il est pertinent de se demander comment ces femmes peuvent réussir à atteindre la pratique sportive de haut niveau tout en ne reniant ni leur part identitaire ni leur place dans la société civile, a fortiori dans un espace majoritairement occupé par des hommes. Si les femmes ont toujours occupé en Tunisie une place à part et une place à part entière, comment ces athlètes femmes tunisiennes issues du monde arabe réussissent-elles à intégrer des espaces jusque-là réservés aux hommes et naturellement peu propices à l'expression et à la reconnaissance de leur féminité ? A quel prix investissent-elles ces pratiques et comment font-elles pour les faire accepter et légitimer aussi bien par les sphères privées que par ces sphères publiques que sont le quartier, le monde fédéral et les media publics ? Si elles doivent réaménager leurs identités féminines et masculines, comment procèdent-elles pour les rendre compatibles pour elles-mêmes tout autant que pour leur entourage ? Quelles modalités singulières d'identités de genre de ces athlètes de haut niveau aux profils bien particuliers s'approprient-elles et comment déploient-elles leur(s) identité(s) de genre dans des contextes socio-culturels plutôt peu enclins à leur faire une place ?

A un premier niveau, un état des lieux de la place des femmes dans la société tunisienne sera opéré afin de mettre en contexte socio-historique et culturel la question de la parité. Ensuite un état des lieux des pratiques sportives féminines en Tunisie sera mené afin de positionner la question de recherche dans le contexte fédéral plus restreint et en regard du partage des territoires sportifs entre pratiques masculines et féminines. Puis la question de recherche sera élaborée en définissant les mots-clefs ainsi que l'objet spécifique.

A un deuxième niveau, la démarche consistera à élaborer les hypothèses de travail en regard de la question du choix méthodologique et des considérations épistémologiques. Trois études seront menées successivement afin de décrire et comprendre comment fonctionnent les femmes tunisiennes athlètes de haut niveau investies dans les sports à connotation masculine. Pour des raisons de contraction lexicale, nous utiliserons désormais le vocable de « sport masculin » au sens où l'utilise Menesson (2004, 2005a, b et c, 2006, 2007).

L'étude 1, de nature quantitative, consistera à proposer un test psychologique de Tscore à une population relativement large de femmes investies dans le sport de haut niveau pour faire un état

¹ Pour des raisons pratiques, nous contracterons systématiquement par le vocable *sport masculin* les expressions suivantes : « sport à connotation masculine », « sports dits masculins », « sports virils », « sport pratiqués majoritairement par les hommes » sans employer les guillemets comme le fait Menesson (« sport masculin »).

des lieux de leurs profils genrés en regard des critères du test. De cet état des lieux sera extraite une population de 8 sujets présentant des profils particuliers relativement originaux qui serviront à approfondir le profil dans une approche plus qualitative.

Pour l'étude 2, basée sur des entretiens qualitatifs portant sur des récits de vie, s'intéresse au discours des athlètes femmes de haut niveau à propos de leur positionnement familial et selon leur trajectoire biographique et sportive. Les stratégies identitaires telles que déployées au quotidien permettront de révéler les manières contextualisées et singulières qu'elles ont pour assumer leurs choix et détourner la pression sociale à leur avantage en fonction des risques encourus. Les conflits identitaires et les paradoxes plus ou moins assumés seront également pris pour objets.

Enfin, l'étude 3 permettra de compléter l'analyse en regard du traitement médiatique de l'image féminine de l'athlète de haut niveau dans un sport masculin. Partant d'un test d'image ayant fait l'objet d'une étude préliminaire approfondie, le discours recueilli à propos du traitement journalistique de l'image de la femme sportive permettra de révéler la manière dont, en retour, ces athlètes se réapproprient leur propre identité tout en se jouant des apparences.

Construction de la posture de chercheur, précautions

La construction d'une posture distanciée et critique ne va pas de soi dans la mesure où c'est l'identité même de femme, derrière celle de chercheuse, qui est à questionner et à clarifier. En effet, dans quelle mesure et avec quelles précautions est-il possible de questionner un objet pour lequel l'investissement identitaire personnel est forcément questionné et bousculé ? Passer d'une posture revendicatrice et militante au regard distancié et armé suppose un tournant épistémologique qui réaménage cette fois l'identité académique et universitaire. Loin des idées reçues, il s'agit de se déprendre de ses allants de soi tout en ne prenant plus rien pour évident. A cet effet, le décalage culturel entre la France et la Tunisie a joué à plein le rôle de garant pour la vigilance scientifique car les difficultés de traduction de la langue et d'interprétation des phénomènes langagiers ont été levées par la mise hors contexte tunisien provisoire : c'est le détour par la France qui a permis de questionner autrement, avec vigueur et distanciation, le fonctionnement de ces femmes tunisiennes aux prises avec des questions identitaires genrées. Au bout du compte, le double détour par la culture nationale et scientifique a permis la réalisation d'un travail qui s'inscrit dans un contexte identitaire particulier et sous l'influence croisée de champs scientifiques, de rencontres marquantes et de doutes transformés en questions de

recherche. Les limites de l'étude sont celles inhérentes à tout travail circonstancié et limité dans le temps et l'espace : elles autorisent cependant le questionnement de ce qui fait sens pour une population particulière, les femmes athlètes de haut niveau investies dans un sport masculin, à un moment donné de leur histoire singulière et de l'histoire collective de la Tunisie moderne.

PARTIE I

Cadre théorique

Identité genrée et sport de haut niveau féminin en Tunisie :

Entre symbolique imaginaire et conflit des identités

PARTIE I. Cadre théorique
Identité genrée et sport de haut niveau féminin en Tunisie :
Entre symbolique imaginaire et conflit des identités

Introduction

Dans cette première partie de ma thèse, quelques repères théoriques s'articuleront principalement autour de la femme et de l'approche genre dans le domaine sportif. Cette dernière se manifeste précisément dans l'identification des modalités identitaires des sportives qui s'investissent dans des pratiques à connotation masculine.

Au 1^{er} chapitre, une revue de la littérature sera segmentée en trois parties. D'abord, la femme sera replacée dans son contexte tunisien entre fantasme et réalité. Ensuite, une mise au point sur la construction de l'identité sexuée (eg. Bem, 1981b ; 1985) va permettre de comprendre la différence entre le sexe et le genre (eg. Chiland, 2008). Enfin, la dernière partie de ce chapitre portera sur une présentation des différents tests qui permettent de « *mesurer* » le genre ou l'identité du genre à travers des échelles de masculinité et de féminité (eg. MMPI, BSRI, PAQ, etc.)

Dans le 2nd chapitre, la place de la femme sera explorée dans le sport en général et dans les sports à connotation masculine en particulier (Louveau, 2002b, 2004b ; Bedhioufi, 2010), en expliquant pourquoi ces femmes s'orientent vers ce genre de pratique (Mennesson, 2007; Lachheb, 2013) et comment elles se comportent dans et dehors des terrains sportifs (Mennesson, 2005a et b ; Courcy et *al.*, 2006).

Le 3^{ème} et dernier chapitre de cette première partie portera sur les sciences du langage qui vont permettre à travers de l'analyse de contenu des récits de vie (Charaudeau & Maingueneau, 2002) et les tests d'image de révéler ce qui se dit dans et entre les lignes des discours des athlètes interviewées.

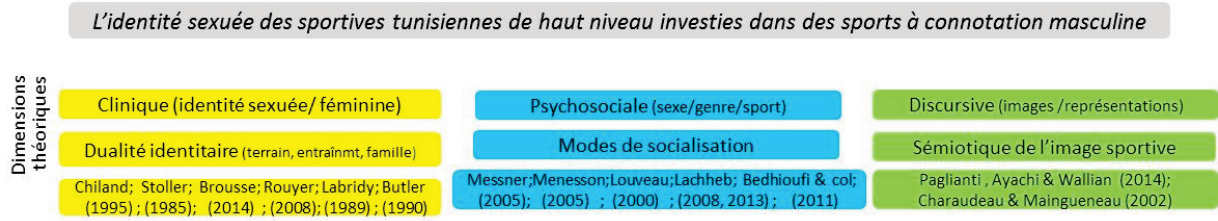


Figure 1. Croisement du cadre théorique selon les thématiques de la recherche

Cette figure traduit le « cross-over » interdisciplinaire qui caractérise les différentes dimensions théoriques de cette thèse allant de la psychologie clinique aux sciences du langage en passant par la psychologie sociale.

CHAPITRE 1

L'identité féminine symbolique et imaginaire

Introduction

... *Et Dieu créa la femme...* une compagne à cet homme appelé dans le Coran Adam, crée de la boue, cet Etre inachevé. On l'appellera plus tard Hawwâ (Eve), « *Parce qu'elle a été créée d'une chose vivante (hayy)* » (Fahd, 1959, p.263). Le Coran ne l'appelle jamais par son nom mais uniquement comme la compagne d'Adam et ne relate pratiquement pas l'histoire de sa création. Le 1^{er} verset de la sourate 4 (an-Nisâ/Les Femmes), le verset 98 de la sourate 6 (al-An'âm/Les Troupeaux), le verset 198 de la sourate 7 (al-A'râf/Les A'râf), le verset 21 de la sourate 30 (al-Rûm/Les Romains) et le verset 6 de la sourat 39 (az-Zumar/Les Groupes) font de Hawwâ (Eve) une émanation de *nafs*, c'est-à-dire d'un esprit, d'une personne ou d'un être vivant. Elle n'a pas été créée, comme l'a été Adam, d'argile tiré d'une boue malléable et puante. Elle n'a pas non plus été, comme Adam, un Etre creux jeté par terre pour servir de jouet à Satan. Eve, depuis sa création, est un Etre vivant. Belle et plus belle parmi les êtres vivants. Elle séduit les Anges, Iblis (le diable) et Adam. A Eve il ne manque rien qui, contrairement à Adam, se présente achevée (Essaafi, 2009).

N'est-elle pas idéale, cette image de la femme dans la culture arabo-islamique? Cette image merveilleusement perpétrée par l'imaginaire culturel religieux, l'être achevé Hawwâ (Eve), va se transmettre à toutes les descendantes et faire l'objet de tous les fantasmes.

1. L'imaginaire féminin en contexte tunisien ; entre fantasme et réalité

« Dans un pays qui a été fondé par une femme², l'image de cette dernière a constamment oscillé entre, d'une part, celle de conseillère secrète tapie dans l'ombre des palais et des harems qui utilise ruse et subterfuges pour infléchir les décisions des hommes et, d'autre part, celle de travailleuse acharnée dans les champs agricoles soumises à la bonne volonté de l'homme, mais gagnant de la prestance l'âge avançant » (Ben Hassine, 2007, p.44).

L'histoire ne garde pas vraiment de traces des femmes de l'ombre, mais par contre elle raconte abondamment les combats de quelques femmes célèbres qui se sont distinguées par leur courage et

² La reine Didon (Elyssa), fuyant son frère Pygmalion, navigua de sa ville natale Tyr au Liban jusqu'aux rives d'une cité nouvelle à laquelle elle donna le nom de Carthage.

leur charisme. Nous pouvons citer la guerrière Al Kahena³, qui a rassemblé derrière elle une armée de plusieurs milliers d'hommes ou encore Al Jazia Al-Hilalia⁴, autre figure mythique de la bravoure féminine antique tunisienne. Cette héroïne, dont la beauté, la sensualité et la féminité sont légendaires, s'adonne à toutes les activités masculines avec brio. Cavalière et guerrière, poétesse et chef de tribu, sage et aventurière, elle est aussi un personnage de tragédie puisqu'elle se sacrifie ainsi que son mari et ses enfants, pour sauver sa tribu, les Banou Hilal. Dans l'imaginaire populaire, Al Jazia constitue l'image de la femme parfaite. Inspirant poètes et hommes de lettres, elle semble occuper un premier rang aussi bien dans la mémoire collective que dans la littérature de tradition orale arabe. Plus récemment, des Tunisiennes célèbres ont milité chacune pour une cause, la princesse Aziza Othmana⁵, protectrice des pauvres et des malheureux, pour l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyens ; B'chira Ben M'rad⁶, féministe et résistante, avec la création de la première association Tunisienne « l'Union Musulmane des Femmes de Tunisie », elle a participé au combat contre l'occupant français et Radhia Haddad⁷, dont la vie était faite de combat pacifique sur le terrain couronné de succès pour l'émancipation de la femme Tunisienne.

L'image de ces femmes légendaires ne colle pas vraiment avec celle décrite par Edward Saïd (1980) où il montre combien la peinture et la littérature occidentale inventent une femme arabe lascive, sensuelle et... muette. Elle n'est alors qu'un objet de désir, celui des hommes coloniaux. Le regard surprenant des scènes volées de femmes dans le harem ou le hammam « *s'exprime par le pinceau ou l'écriture, par des œuvres devenues des classiques (Flaubert, Gautier, etc.)... ou des écritures tombées dans l'oubli comme Vénus au Maroc, Amina ma colombe, etc.* » (Détrez, 2009, p.115). Il en est de même pour certains peintres orientalistes comme Delacroix et Ingres, qui ont tenté de pénétrer ces intérieurs interdits en jouant un peu sur « *les mêmes clichés exotisants des harem et hammam, débauches de tissus précieux et de peau ambrée* » (op.cit, p.115). Cette idée fantasmée des lieux de beauté féminine est assurément la plus populaire de tous les thèmes orientalistes. Comme ces lieux étaient précisément des lieux interdits aux hommes, a fortiori aux étrangers, les artistes peintres ont donné libre cours à leur imagination pour dépeindre ces lieux secrets.

³ Reine berbère ayant combattu l'expansion islamique au VIIe siècle.

⁴ Membre de la tribu arabe des Hilaliens qui envahit l'Afrique du Nord au XIe siècle.

⁵ Aziza Othmana vécut au XVIIe siècle à Tunis où sa tombe est encore honorée de nos jours.

⁶ Bchira Ben M'rad (1913-1993)

⁷ Radhia Haddad (1922-2003)

1.1 De l'image à l'imaginaire symbolique

La fonction d'imagination est à la base du processus de la conscience et se révèle être la marque de l'esprit humain. Elle produit le contenu de l'imaginaire : images, symboles, archétypes et mythes. Le dictionnaire Flammarion de la langue française (1999) définit l'imaginaire comme étant ce qui n'existe comme tel que dans l'imagination et ne trouve pas de référent dans la réalité. Selon Maffesoli (1980), l'imaginaire est la capacité des hommes de se représenter et de présenter symboliquement des sentiments, des rites, des rêves, des désirs, des mythes, etc. Le thème de l'imaginaire, que Maffesoli emprunte à Durand, est entendu dans le sens d'un ensemble d'images fondatrices qui permettent la médiation et la compréhension du sujet vis-à-vis de son monde environnant. Durand (1996) prône le rétablissement de l'imaginaire et de l'imagination comme objets d'étude à part entière pour les scientifiques. Il montre que l'imagination est loin d'être cette «*folle du logis*» dénommée ainsi par le cartésien Malebranche au XVIII^{ème} siècle, mais plutôt une dimension constitutive, intrinsèque dont l'humanité ne peut se passer, parce que toute raison, quelle qu'elle soit, ne peut s'élaborer qu'à partir d'elle et de son terreau.

« L'imaginaire n'est autre que ce trajet dans lequel la représentation de l'objet se laisse assimiler et modeler par des impératifs pulsionnels du sujet, et dans lequel réciproquement..., les représentations subjectives s'expliquent « par les accommodations antérieures du sujet » au milieu objectif » (Durand, 1969, p.38).

Ces études sur l'imaginaire s'inspirent de la théorie Bachelardienne qui esquisse les prémises d'une véritable psychologie de l'imagination. Bachelard (1943) propose une étude de la constitution et la mobilité des images qui, trouvant leur essor devant la nouveauté, animent l'imagination créatrice. L'imaginaire est selon lui créateur d'images et de figures.

Le symbole reste souvent très proche de l'image et pèse par une réalité sensible. Il porte en lui de l'obscurité et appartient à la pensée nocturne autant qu'à la pensée diurne⁸. Par-là, il peut même exprimer des choses et non seulement les signifier. En révélant des réalités qui ne peuvent être ni perçues, ni conçues que les sociologues nomment des *épiphanes*, « *le symbole est donc une représentation qui fait apparaître un sens secret, il est l'épiphane d'un mystère* » Durand (1983, p.9). Pour Lalande (2002), le symbole doit avoir un rapport naturel avec la chose invisible dont il

⁸Durand propose, en se basant sur la notion de *trajet anthropologique*, une classification qui se fait selon « *deux Régimes du symbolisme, l'un diurne, l'autre nocturne.* ». Le premier régime correspond « *aux images déclenchées à partir de la dominante posturale et ses schèmes* », le second correspond, quant à lui, à des images « *déclenchées par la dominante de nutrition et ses schèmes* » ainsi que par les schèmes cycliques (Durand, 1969, p.63).

est la manifestation : c'est un signe concret évoquant, par un rapport naturel, quelque chose d'absent ou d'impossible à percevoir. Dans la théorie Junguienne, «*le symbole est la meilleure figure possible d'une chose relativement inconnue que l'on ne saurait donc tout d'abord désigner d'une façon plus claire ou plus caractéristique.*» (Jung, 1993, p.642). Marliou (1967) rapproche l'imaginaire du rêve de celui des mythes et de celui des arts et caractérise l'imagination par la symbolisation. Durand (1983, p.3) note à cet effet : «*une extrême confusion... dans l'emploi des termes relatifs à l'imaginaire. Image, signe, allégorie, symbole, emblème, parabole, mythe, figure, icône, idole sont utilisés indifféremment l'un pour l'autre par la plupart des auteurs*».

La définition qu'il propose pourrait être un point de départ pour éviter les confusions. Deux grands types de connaissance peuvent être distingués (1983, p.4): la connaissance directe, dont *le signe* est le terme générique «*où la chose elle-même semble présente à l'esprit, comme dans la perception ou la simple sensation*» et la connaissance indirecte, «*lorsque la connaissance ne peut se présenter en chair et en os à la sensibilité*». Cette dernière est caractérisée par *le symbole* qui renvoie à une réalité non représentable, invisible et métaphysique. Durand (1969) isole aussi «*les structures anthropologiques de l'Imaginaire* » qu'il organise en trois grandes classes: héroïques, dramatiques et mystiques. Il souligne par ailleurs l'importance du mythe comme formation culturelle interprétant la vie sociale.

L'ethnologue Lacoste-Dujardin s'intéresse au rôle et la place de la femme dans les sociétés Maghrébines (dont la Tunisie fait partie), à travers ses études sur la société et la culture féminine Kabyles (Algérie) et leur activité mythique. Elle entreprend de démonter l'étendue de la « science des femmes » et les réels contre-pouvoirs qu'elles exercent dans plusieurs domaines. Ces femmes Kabyles racontent dans l'imagier traditionnel les histoires d'un personnage d'épouvante -non pas l'ogre masculin commun dans le monde entier mais une femme ogresse-, «*une mère du monde, femme mythique des origines, demeurée volontairement sauvage... et anti-sociale et dévoratrice de garçons* » (Lacoste-Dujardin, 2010, p.82).

Cette *teryel* est si importante dans l'imaginaire culturel kabyle qu'elle est aujourd'hui reprise comme emblème des nouvelles formes de luttes féminines : elle va jusqu'à servir d'intitulé à un forum féministe très actif sur Internet qui promeut une «*femme active, maîtresse de son 'destin', autonome, entière et insoumise* » (Lacoste-Dujardin, 2010, p.83). Ce personnage redoutable est manié par les femmes Kabyles comme une arme à destination des hommes sous les traits d'une «*ogresse* », femme sauvage libre et rebelle «*qui refuse à la fois - l'assignation à résidence au service des hommes dans une maison, - d'y faire la cuisine, et - d'engendrer des garçons... qu'à*

l'opposé elle se plaît... à dévorer ! À l'antithèse des rôles domestiques et de la fécondité que les hommes attendent des femmes » (Lacoste-Dujardin, 2010, p.88).

Les femmes kabyles luttent à leur manière en introduisant dans l'imagerie enfantine une rupture avec le modèle féminin de « *mère-avant-tout* » (p.94) où la femme non-féconde n'a pas sa place dans la société et peut être répudiée : « *Dans certaines sociétés, le statut des femmes, lié prioritairement à la maternité, n'évolue encore que difficilement* » (Lacoste-Dujardin, 2008, p.14). L'activité mythique devient pour elles une nécessité anthropologique ; elle confère un sens à la vie et donne un but à l'existence.

« L'homme est ainsi un fabricant de dieux. Il crée une imagerie sacrée et symbolique qui se glisse sous les traits des discours d'artistes, des mouvements citoyens, des créatifs en tout genre. Le mythe tient à la fois du discours et du symbole. Le discours, constitué en texte, n'en possède pas moins un patron (pattern) mythique et symbolique. Ainsi le mythe, de par son activité symbolique, ne démontre pas. Il fonctionne par imprégnation, il martèle les consciences en répétant ses leçons pour les persuader » (Piot-Tricoire, 2013, p.1).

L'activité mythique est étroitement liée à l'acte créateur et ce sont les artistes (peintres, sculpteurs, écrivains, poètes, cinéastes, etc.) qui matérialisent à travers leurs œuvres l'impalpable esprit environnant (Maffesoli, 1990). Ainsi partagent-ils avec l'ensemble de la population une même communauté d'esprits, de valeurs et d'imaginaires et expriment par leur capacité créative les ruissellements imaginaires de la société. Les œuvres d'art sont donc le champ privilégié de l'imagination, parce qu'« *Avec les œuvres d'art, on entre dans le royaume de l'imagination créatrice* » (Starobinski, 2001).

1.2 L'imaginaire féminin en contexte tunisien

L'imaginaire est constitué d'un monde à part, intime, indicible et difficilement accessible. C'est la faculté qui permet de dépasser le réel et ses contraintes. Il est un espace de création libre propice à l'anti-conformisme. Propre à l'artiste, il permet d'édifier cet autre univers symbolique particulier qu'est l'œuvre ; il passe par l'imaginaire pour créer un monde de signes et de symboles où lui-même trouve place. Les artistes tunisiens, qu'ils soient peintres ou poètes ou autres, créent un monde imaginaire romantique et poétique où la femme tient une place importante. Ils font d'elle leur muse et inspiratrice des plus belles œuvres. Dans un langage pictural et poétique, ils

représentent leur imaginaire féminin qui échappe à toute tentative d'explication dans le monde du visible.

1.2.1 La peinture

De la préhistoire à l'époque contemporaine, du réalisme à l'abstraction, la représentation féminine repose sur un corpus de formes ayant un noyau dur autour duquel se développent les divers styles en fonction de la technologie et de la culture des époques (Cursot, 2011). Dans l'art pictural tunisien, l'imaginaire féminin n'en est pas loin de celui décrit par Saïd (1980) dans la peinture occidentale où la femme arabe est lascive, sensuelle et... muette. La femme tunisienne, bédouine ou citadine, nue ou voilée, est en effet une figure majeure de l'imaginaire artistique tunisien : elle est présentée comme un objet de désir, sujet de toutes les convoitises, dont les charmes et la féminité sont immortalisés à travers la peinture.

Les peintres tels qu'Aly Ben Salem et Ammar Farhat se sont emparés de l'univers de la femme pour transmettre un imaginaire poétique, érotique et rêvé. Chez Aly Ben Salem⁹, elle est même statistiquement plus représentée que l'homme. D'après les connaisseurs du monde de l'art pictural, aucun peintre tunisien n'a autant glorifié la femme et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il est surnommé « *le peintre de la femme* » (Tlili, 2011, p.60). A propos de ses peintures il dit : « *Je peins d'après Les contes de Mille et une Nuits qui ont bercé mon enfance, racontés par les femmes de la maison pendant des années* » (Aly ben Salem, 1984). Les nus d'Aly Ben Salem (*fig.2*) représentent pour leur part un défi et une expression de la liberté à laquelle le peintre tient particulièrement. Les œuvres d'Aly Ben Salem, comme ses représentations artistiques de la femme, se meuvent dans un monde sans histoires, un monde a-historique animé par les désirs et les fantasmes d'un peintre passionné de dire le monde dans sa quotidienneté. Ses femmes à la beauté idéale ne semblent pas vivre les drames et les problèmes de la femme tunisienne de l'époque (*fig.3*). Le peintre peint l'amour quand il a besoin d'amour et non pas dans les moments de joie extrême. Pour lui, l'amour n'existe pas sans la femme, ni surtout la mère (*fig. 4*) ; celle qui donne la vie et qui nourrit.

Dans certaines de ses œuvres, Ben Salem a une spécificité, qu'il partage d'ailleurs avec le peintre Ammar Farhat (*fig.7*) ; c'est le fait de masculiniser les femmes s'il a envie de dessiner un bel homme :

⁹ Aly Ben Salem (1910-2001). Artiste Peintre tunisien. Fils de bourgeois.

« Si je n'ai pas un bel homme, je prends la même femme que je mets à côté d'elle-même et je la masculinise en lui ajoutant des moustaches. L'homme et la femme deviennent des frères jumeaux. Oui, je veux que l'homme soit, en amour, le frère jumeau de la femme. C'est ainsi que la vie atteint le sens de l'équilibre » (Aly Ben Salem, 1992).



Figure 2. **Les trois Grâces**, Aly Ben Salem.



Figure 3. **Les danseuses**, Aly Ben Salem.



Figure 4. **Maternité**, Aly Ben Salem.

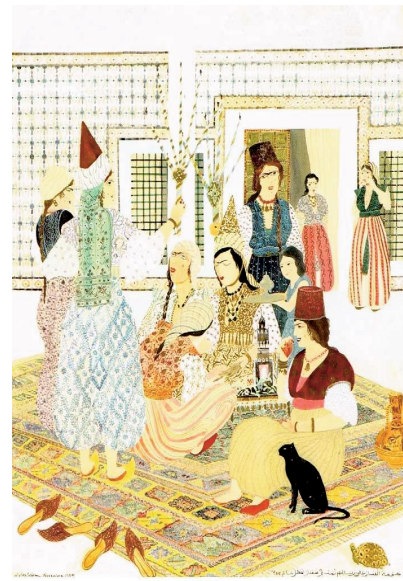


Figure 5. **Le henné**, Aly Ben Salem.

L'autre peintre, Ammar Farhat¹⁰, a fait de la femme, qu'elle soit bédouine (fig.6) ou petite bourgeoise, jeune fille moderne ou mariée traditionnelle, la clé de voûte de son œuvre. Cela

¹⁰ Ammar Farhat (1911-1988). Artiste peintre tunisien. Autodidacte.

s'explique aisément quand on sait que ce peintre a perdu son père à l'âge de trois ans. Il n'a donc pas eu, comme le note Sartre en parlant de lui-même dans « *Les mots* », de « sur-moi ». Sa mère lui a tenu lieu de père et de mère. Et lui de son côté joua le père auprès de ses trois sœurs. Il se réfugie dans une peinture qu'il veut systématique de l'âme tunisienne, sans analyse conceptuelle ; il se fait le chantre (Goulli, 1979). Les mythologies d'Ammar Farhat naissent de sa vision du monde et ses thématiques les développent : le deuil et la fête, le mariage et l'enterrement, la soif de la liberté et d'indépendance, le culte de la femme est dans tous les événements sociétaux. La bédouine à la campagne, la citadine dans la ville, la mariée et ses compagnes, la « hanana » est dépeinte en tous contextes. Personnage emblématique et indispensable des mariages traditionnels tunisiens, cette femme qui teint de « henné »¹¹ et de « harkous »¹² les pieds et les mains de la mariée avant la noce est aussi représentée par d'autres peintres tels Aly Ben Salem (fig.5) et Zoubeir Turki.

L'homme et la femme constituent la matière primordiale de l'œuvre d'Ammar Farhat. La femme, hiératique et noble, sœur des statues antiques, semble répéter ces vers baudelairiens :

« Je suis belle ô mortels comme un rêve de pierre...

Je hais le mouvement qui déplace les lignes,

Et jamais je ne pleure et jamais je ne ris ».

Au fil des années, la Tunisie indépendante se transforme. Ammar Farhat en témoigne également à travers ses peintures de l'image féminine : fresques, tableaux de jeunes filles en fleurs, écolières et étudiantes, baigneuses en bikini (fig. 9). La femme de demain apparaît progressivement, si différente de la bédouine, de la mariée, de la vierge ou de la matrone, de la future mère.

« Le portrait de ma mère est dans mon cœur, le faire maintenant m'obligera à souffrir, moi qui veut chasser de mon esprit l'idée que ma mère a été prise par la mort » (cité par El Goulli, 1979, p.15).

Pour résumer l'œuvre d'Ammar Farhat, la femme semble ressortir au mythe. Il est fasciné et magnifie la femme, objet inaccessible, symbole de noble beauté, réceptacle et origine de vie.

¹¹ Henné : pâte à base de végétation qu'on applique sur les mains ou les pieds. Elle donne une couleur rouge ou noir à la peau.

¹² Harkous : liquide traditionnellement préparé pour souligner les courbures et faire des dessins sur la peau



Figure 6. **Les Bédouines**, Ammar Farhat (1974).

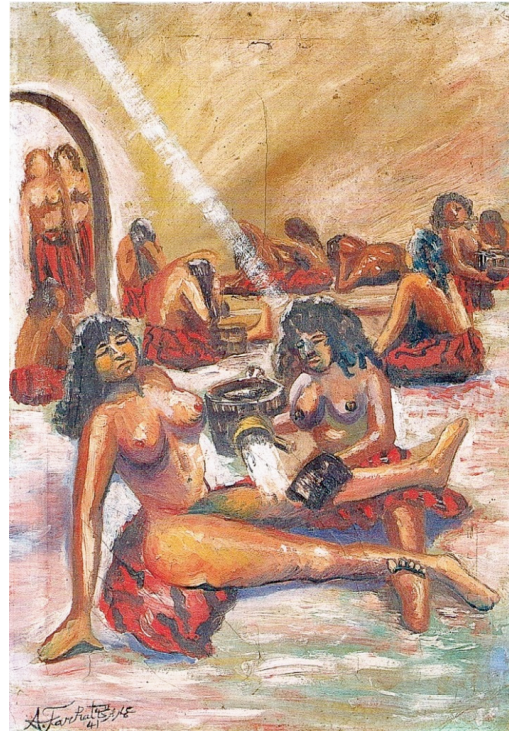


Figure 7. **Le Hammam (femmes)**, Ammar Farhat (1941).



Figure 8. **La fille de l'impasse**, Ammar Farhat (1972)

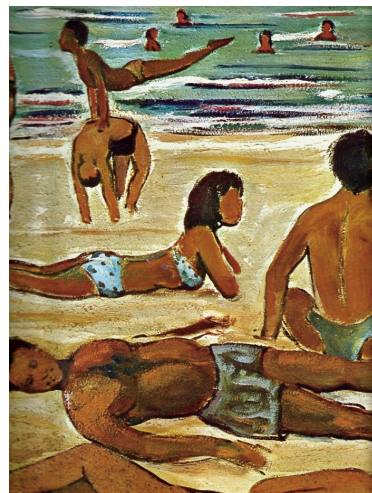


Figure 9. **La Plage**, Ammar Farhat (1964).

1.2.2 La poésie

La question de la féminité hante les œuvres littéraires et poétiques depuis toujours. De génération en génération, les hommes représentent le féminin en décrivant la femme tout entière. Le poète exprime les contours d'un imaginaire très construit dans lequel gravitent des critères pré-établis selon les traditions artistiques tout autant que sociales et politiques. Ces portraits varient selon les courants littéraires qui possèdent, chacun, sa propre vision du féminin :

« *Les superbes sorcières antiques, la belle dame aux allures de princesse du Moyen-Âge, la muse divine des poètes de la Pléiade, la femme fatale des décadents, la rassurante moitié de certains romantiques, la femme machine des poètes dada, la muse surréaliste. Évidemment, ce ne sont là que des stéréotypes que bien des œuvres pourraient réduire à néant mais ce sont les impressions générales que laisse derrière lui chaque mouvement littéraire. La femme est autre que cela et tout entièrement cela en même temps* » (Ollier, 2009, p.6).

La femme est omniprésente dans la poésie tunisienne telle que les œuvres d'Abou el Kacem Chebbi¹³ et de Sghaier Ouled Ahmed¹⁴. Bien que disparu jeune, le premier demeure un poète de génie, immortalisé à travers ses poèmes qui ont été mis en musique et récités par les plus grands chanteurs en Tunisie et dans le Monde Arabe. Son oeuvre évoque la patrie, l'amour et la femme qui est pour le poète le symbole même de l'amour. Parmi ses plus célèbres poèmes sur la femme, on peut citer *Quand je te vois la vie s'embellit* [*Araki fa tahlou ladaya al-hayat*] et *Prières dans le temple de l'Amour* [*Salawat fi haykel el hob*] dont voici des extraits :

Quand je te vois, la vie s'embellit
Abou el Kacem Chebbi

اراك, فتحلو لدى الحياة
أبو القاسم الشابي

Quand je te vois, la vie s'embellit
Et mon âme se remplit d'espoir
Et grandi dans ma poitrine des fleurs douces
Et se penchent sur mon cœur enflammé
Alors je vénère à travers toi la beauté du ciel
Et la douceur des roses du printemps
Et la pureté de la neige et la magie des prairies

اراك, فتحلو لدى الحياة
و يملأ نفسي صباح الأمل
و تنمو بصدري ورود عذاب
و تحنو على قلبي المشتعل
فأعبدُ فيك جمال السماء
ورقة ورد الربيع, الخضيل
و طهر الثلوج, و سحر المروج

Prières dans le temple de l'amour
Abou el Kacem Chebbi

صلوات في هيكل الحب
أبو القاسم الشابي

Exquise tu es comme l'enfance,
Comme les rêves, comme la musique,
Comme un nouveau matin,
Comme le ciel rieur,

عذبة أنت كالطفولة،
كالأحلام، كاللحن،
كالصباح الجديد
كالسَّماء الضَّحُوكِ

¹³ Abou Kacem Chebbi (1909-1934). Poète tunisien, auteur du poème « *la volonté de vivre* » en 1933, paroles de l'hymne nationale tunisienne

¹⁴ Sghaier Ouled Ahmed est un poète qui était dénigré dans la période du règne de Ben Ali (1987-2011). Il est revenu au-devant de la scène littéraire à partir de la révolution.

Comme la nuit de pleine lune,
Comme les fleurs, comme le sourire d'un enfant,
Quelle docilité, beauté et tendre jeunesse !
Quelle pureté
qui incite même le plus têtue à la sacralisation !
Quelle douceur qui a failli faire pousser les roses
dans les rochers les plus durs !

كالليلة القمراء
كالورد، كابتسام الوليد
يا لها من وداعةٍ وجمالٍ وشبابٍ مُنعمٍ أملود!
يا لها من طهارةٍ،
تبعثُ التقديسَ في مهجة الشَّقِيّ العنيد!
يالها رقةً تكادُ يرفُ الورُ دُ منها
في الصخرةِ الجلمود!

Ce poème est inspiré par la beauté d'une jeune touriste qui se promène dans les oasis de Tozeur, village natal de l'artiste. Dans l'imaginaire de cet artiste, la femme représente la vie ; elle est très souvent décrite en relation intime avec mère nature et nullement comme un corps-objet telle que décrite par certains poètes et écrivains arabes dont il pense qu'ils « n'avaient comme expression de beauté que celle de la femme » (Cheraït, 2002, p.99). En défendant la femme et son image lors de ses conférences, Abou el Kacem Chebbi est critiqué en Tunisie comme au Proche-Orient et ses propos suscitent de violentes réactions, surtout de la part des conservateurs et poètes salafistes.

« Au lieu de la placer (la femme) sur un piédestal et de la voir d'un regard noble et sacré, à l'exemple des artistes grecs qui en firent leur muses, le poète arabe ne l'évoque qu'en tant qu'objet de convoitise charnelle » (...) « la vision de la femme dans la littérature arabe est une vision médiocre, très basse et complètement dégradée » (Cheraït, 2002, p.99).

Le second poète, Sghaier Ouled Ahmed est plutôt un poète engagé qui ressurgit pendant la révolution en fin de l'année 2010 car ses poèmes lui coûtent la censure et l'absence des médias et des publications. Rendant hommage à la femme tunisienne qui joue un vrai rôle pendant et après la révolution, le poète écrit ces vers pour son engagement et sa lutte dans la préservation des droits attribués par Bourguiba dans le Code de Statut Personnel. Ce poème est devenu le leitmotiv de la femme tunisienne :

Les femmes de mon pays des femmes et demi
Sghaier Ouled Ahmed

نساء بلادي نساء و نص
الصغير أولاد أحمد

J'ai écrit,
...j'ai écrit
Jusqu'à ce qu'il ne reste aucune lettre
J'ai décrit,
...j'ai décrit
Jusqu'à ce qu'il ne reste aucune description
Je dis alors,

كتبتُ،
..كتبتُ
فلم يبق حرفُ
وصفتُ،
..وصفتُ
فلم يبق وصفُ
أقولُ، إذا،

brèvement, et je m'en vais
Les femmes de mon pays
Des femmes...
Et demi

باختصارٍ و أمضي
نساءً بلادي
..نساءً
و نصفُ

1.3 La réalité du statut de la femme tunisienne dans l'appareil législatif

Le code de statut personnel du 13 août 1956 est rédigé par le Gouvernement Bourguiba. Ce Président s'appuie sur l'émancipation féminine pour revitaliser la société toute entière, une démarche sans équivalent dans le monde arabe, préconisée par Tahar Haddad et codifiée par Bourguiba. Les racines du rôle pionnier de la femme dans la société tunisienne remontent en effet au XIX^{ème} siècle (Marzouki, 1993). Tahar Haddad (1899-1936), un érudit progressiste de la Grande Mosquée La Zitouna, appelle à libérer les femmes de leurs obligations traditionnelles. Défendant l'importance de leur rôle dans une société moderne et florissante, il écrit un livre intitulé « *Notre femmes dans la charia et la société* »¹⁵, publié en 1930. Haddad y examine la situation des femmes dans la société tunisienne en la juxtaposant avec la loi islamique : il plaide pour l'éducation formelle des femmes et soutient que depuis de nombreuses années, l'islam a été mal interprété au point où les femmes ne connaissent plus leurs droits et les avantages légitimes qu'elles pouvaient attendre de la vie. Au nom de l'islam, Haddad dénonce toutes les formes de violences contre les femmes comme la répudiation, par lequel un mari peut divorcer de sa femme sans motif. Réfutant ce pouvoir et une supposée origine coranique de ces prescriptions, Haddad affirme que ces interprétations représentent un obstacle dans la voie de la modernité alors même que l'islam est source de progrès. Pour lui, la supposée décadence des musulmans est la conséquence de traditions et de coutumes obsolètes, d'attitudes négatives et de mentalités rétrogrades. Haddad appelle à un soutien pour le changement social et le respect l'identité religieuse (Charrad, 2001).

Malgré l'interdiction du livre de Haddad et la réaction violente de ses collègues de l'institution religieuse La Zitouna, il occupe désormais une place importante dans l'histoire tunisienne comme source d'inspiration d'un nouveau discours religieux, social et politique qui vise à influencer le développement social et à assurer le succès des premières décennies de la République. La Tunisie entre alors dans une forme d'émancipation des femmes qui conduit en 1936 à la création de la première organisation de la femme. Se basant sur l'atmosphère positive

¹⁵ « *Notre femme dans la charia et la société* » publié en 1930 et réédité sous le titre « *Notre femme, la législation islamique et la société* », Maison tunisienne de l'édition, Tunis, 1978

créée par l'œuvre de Haddad, les femmes font alors progresser de manière significative leur cause en jouant un rôle actif dans la lutte de leurs pays pour l'indépendance au début de 1938, lorsque les dirigeants du parti Destour et des femmes qui les ont rejoints dans une manifestation du parti sont arrêtés. En 1950, à la reprise de l'agitation pour l'indépendance, le parti Néo-Destour fonde officiellement la section féminine : un grand nombre de femmes militantes sont arrêtées lors des manifestations précédant le retrait français de la Tunisie le 20 Mars 1956. En raison du rôle prépondérant des femmes dans la vie politique de la nouvelle nation et grâce à la clairvoyance remarquable d'Habib Bourguiba (1903-2000) dirigeant le Néo-Destour, les femmes tunisiennes bénéficient presque immédiatement de l'indépendance du pays.

Le Code du Statut Personnel¹⁶ (CSP) est adopté le 13 Août 1956, quelques mois après l'indépendance de la Tunisie. Il est important de noter que ce texte ne représente pas une réponse de l'Etat aux allégations et aux pressions des femmes : c'est une décision politique prise par les dirigeants politiques et les réformistes urbains. D'ailleurs, la féministe et militante des droits de la femme, Radhia Haddad (1933-2003) -surnommée aussi la mère des tunisiennes- écrit dans son autobiographie :

« A l'aube de l'indépendance, la plus ancienne et la plus criante des injustices était la condition des femmes » (...) *« sans la volonté de Bourguiba, aucune réforme radicale n'aurait pu réussir ».* Elle ajoute *« je crois que ce sera son plus grand mérite devant l'histoire, car si tous les pays ont fini, un jour ou l'autre, par se débarrasser de la domination étrangère, aucun, et surtout aucun pays arabo-musulman n'a osé une révolution sociale d'une telle ampleur »* (Haddad, 1995).

La durée du mandat du premier président de la Tunisie, Habib Bourguiba (1956-1987) correspond de fait à une période de progrès et de modernisation du pays. Dès le début de son mandat de 31 ans, le Président estime que si les Tunisiens veulent construire et profiter de la société promise, la participation aussi bien les hommes que les femmes est nécessaire dans cette perspective. D'ailleurs l'article 6 de la Constitution promulguée le 1^{er} Juin 1959 stipule que *« tous les citoyens sont égaux en droits et devoirs et sont égaux devant la loi »*, ouvrant ainsi la voie à des lois subséquentes qui établissent progressivement les droits fondamentaux des femmes dans tous les domaines: le droit de vote et d'éligibilité, le droit au travail, le droit à un enseignement gratuit et

¹⁶ Voir annexe 1

obligatoire, le droit à la protection sociale, le droit de faire leurs propres choix dans la vie, le droit de conclure des contrats pour n'en citer que les plus importants.

Depuis les années 1950, la Tunisie est considérée comme un brillant exemple pour les autres pays arabes en raison de sa révolution sociale. Sa nouvelle vision de la société est largement diffusée et est progressivement adoptée par la majorité des femmes. L'égalité des chances commence à émerger¹⁷ et donne un élan considérable à travers de nouvelles organisations de femmes dans l'accès notamment à l'éducation. La formation de l'État est accompagnée par l'émergence d'une conscience féministe : le CSP ne contient pas des références explicites à l'Islam mais les valeurs islamiques y jouent un rôle important dans son écriture. Le gouvernement cherche à développer une nouvelle forme de l'interprétation islamique (Ijtihad) distincte de la loi islamique dans d'autres pays musulmans : cette nouvelle façon de penser inclut des réformes visant à légitimer l'égalité des sexes dans les domaines du mariage, du divorce, de la garde des enfants et de l'autonomie sociale des femmes. Les partisans de la réforme ne voient pas ces avancées comme un abandon des valeurs islamiques mais plutôt comme une évolution pour la période moderne.

Malgré la colère des chefs religieux, les tribunaux religieux sont supprimés. Le gouvernement unifie le système judiciaire en intégrant tous les tribunaux en un seul système national. Cette mesure vise à saper l'établissement religieux et à limiter les groupes tribaux fondés sur la parenté. Le message de la nouvelle loi sur la famille fonde le noyau familial comme constitutif du lieu réel et significatif des solidarités. Le discours dominant suppose une société laïque dans laquelle la religion est considérée comme une affaire privée. Le CSP interdit la polygamie (art. 18) qui devient un crime passible d'amende et d'emprisonnement, un développement unique dans le monde arabe. Il est inspiré par une interdiction similaire adoptée précédemment par la Turquie : l'interdiction de la polygamie renforce du coup les liens conjugaux et les droits de la femme et fournit du coup un contexte législatif renforçant la sécurité affective et sociale pour les enfants. Ces mesures et d'autres réformes incorporées dans les CSP sont présentées comme un signe de la reprise de la jurisprudence islamique. Selon les réformistes, le CSP est novateur à l'égard de la charia, mais plusieurs de ces réformes rencontrent une opposition sérieuse : une majorité des Ulamas n'est pas favorable au nouveau code de la famille et en particulier à l'interdiction de la polygamie.

¹⁷ Pour faciliter davantage le processus de développement, moins d'un an après l'instauration du CSP, les femmes ont obtenu le droit de vote le 14 Mars 1957.

Bourguiba établit ces lois et demande aux muftis officiels¹⁸ de les justifier selon la tradition et la loi islamiques. Par exemple, la législation tunisienne reconnaît la monogamie seulement, mais le Coran parle explicitement d'une polygamie autorisant jusqu'à quatre épouses: « *Épousez, comme il vous plaira, deux, trois ou quatre femmes...* » (3^{ème} verset de la Sourate 4 : an-Nisâ/Les Femmes). Le verset en question se poursuit en disant: « *Mais si vous craignez de ne pas être équitable (ta'dilù), alors une seule* ». Ainsi, le Coran autorise jusqu'à quatre épouses sous réserve de parité et d'équité. Bourguiba en conclut que:

*« En fait, le Coran a voulu garantir la monogamie. Mais en gardant à l'esprit la faiblesse des Arabes, leur état d'esprit et les coutumes d'antan, il a autorisé temporairement la polygamie, la subordonnant à une condition inaccessible »*¹⁹.

Transformé pour l'occasion en exégète du Coran, Bourguiba constate que la condition de l'équité entre les coépouses étant impossible à assurer par l'époux, l'interdiction de la polygamie devient légitime :

*« Nous nous sommes conformés à l'esprit du Livre saint qui s'oriente vers la monogamie. Notre décision en cette matière ne contredit aucun texte religieux et se trouve en harmonie avec notre souci de justice et d'égalité entre les sexes »*²⁰.

La chute rhétorique est d'une logique non dénuée de provocation : « *Les défenseurs de la polygamie devraient admettre dans un esprit d'équité que la femme soit polyandre en cas de stérilité de l'époux* »²¹. Cette lecture tunisienne du Coran interdit la polygamie alors que dans les autres pays musulmans, la polygamie est toujours la prérogative de l'homme. L'interprétation tunisienne du Coran montre que les sources islamiques sont interprétées selon deux modèles culturels antagonistes; un modèle se basant sur une culture arabe patriarcale et un modèle culturel occidental qui prend en considération l'égalité des sexes.

D'autres réformes sont intégrées dans le CSP en 1956 qui abolissent le droit d'un père à forcer sa fille à se marier contre sa volonté. Désormais le mariage ne peut avoir lieu qu'avec le consentement des deux parties (art. 22). Le code hausse également l'âge légal du mariage pour l'homme à 20 ans et pour la femme à 17 ans. En cas de mariage à des âges inférieurs, il faut obtenir la délivrance d'une autorisation de la part d'un juge suite au consentement des deux

¹⁸ Hommes religieux de l'état qui interprètent le Coran

¹⁹ H. Bourguiba, Discours (Tunis: Publications du Secrétariat de l'information, 1978), p. 56.

²⁰ Ibid 11

²¹ Ibid 12

familles. L'institution de la dot est maintenue à titre symbolique, pour ne pas rompre complètement avec la loi islamique.

De même, le divorce unilatéral est aboli (art. 30) : il était d'usage que le mari puisse mettre fin au mariage sans motifs. Désormais en Tunisie, aussi bien l'homme que la femme peut entamer une procédure de divorce qui ne peut être accordée qu'après les efforts du juge pour mener à bien une réconciliation. Une pension est garantie à la femme lors du divorce et un fond d'Etat est créé pour palier au non-paiement de cette dernière par l'homme (Mesures du 11 Août, 1997). Considérant que le droit islamique interdit l'adoption, Bourguiba promulgue la loi sur l'adoption en 1958 ; un homme ou une femme, marié(e) ou non, peut adopter un enfant qui deviendra un membre à part entière de la famille et bénéficiera de tous les droits ainsi que de celui de prendre le nom de l'adoptant et d'hériter. En 1973, les femmes tunisiennes obtiennent le droit à l'avortement dans les trois premiers mois de grossesse : la loi tunisienne protège également le droit d'une femme à pratiquer ou non le contrôle des naissances et éventuellement d'avorter. Ces mesures visent à réduire le nombre d'enfants pour la famille moyenne et à éviter une surpopulation pour ce petit pays aux ressources limitées. Dans le cadre de cette nouvelle loi tunisienne, les hommes et les femmes ont les mêmes droits de vote : ils peuvent également conclure des contrats, acheter et vendre des biens mobiliers et immobiliers. Une femme adulte est reconnue comme une personne à part entière devant le tribunal et le témoignage d'une femme est considérée comme égal à celui d'un homme. L'article (art. 23) prévoit en outre que les deux époux coopèrent pour la gestion des affaires de la famille et pour la bonne éducation de leurs enfants, y compris la scolarité, les voyages et les transactions financières.

Conscient de la résistance de la population et convaincu que le CSP est en avance sur la société, Bourguiba décide de plaider dans de nombreux discours les réformes aux Tunisiens et de faire respecter leur application (Tessler et *al.*, 1987). Les mesures suivantes poursuivent en ce sens.

Deux grandes lois, adoptées en 1997 et 1998, ont considérablement renforcé les droits des femmes en tant que personnes : la loi concernant le nom patronymique des enfants illégitimes et abandonnés et la loi organisant le régime de la communauté de biens entre mari et femme. Le texte élimine la notion de soumission des femmes : c'est une mesure fondamentale qui représente une rupture avec l'ancien système de référence basé sur le traitement des femmes comme des êtres inférieurs. Les changements récents dans le texte du Code de la Famille vont dans le sens de la promotion de l'égalité des sexes. Les couples mariés sont autorisés à détenir des biens conjointement, donnant ainsi aux femmes plus de contrôle sur les actifs de la famille et de leur

legs. Auparavant, les femmes n'étaient pas obligées de contribuer financièrement à l'entretien de la famille, mais avec les réformes elles y sont obligées²². L'argument est que la femme tunisienne a non seulement l'égalité des droits avec l'homme, mais aussi l'égalité des responsabilités en termes monétaires.

Les droits des enfants issus d'unions libres²³ sont protégés par un appareil judiciaire. La coutume d'attribuer automatiquement au père la garde des enfants dès l'âge de sept ans dans le cas des garçons et de neuf ans dans le cas des filles est interdite. Aux termes de la loi du 12 Juillet 1993, la garde des enfants est accordée à la mère. De même, là où auparavant les veuves n'avaient pas automatiquement la garde de leurs enfants, le CSP prévoit que le parent survivant, quel que soit son sexe, reste le tuteur des enfants mineurs. De plus, une femme tunisienne mariée à un non-Tunisien peut légalement transmettre sa nationalité à son enfant, à condition que le père soit consentant.

Le code pénal modifié le 8 Mars 1968 stipule que l'adultère est un crime et prévoit des sanctions égales pour la femme ou le mari jugé coupable d'adultère. Une peine de prison qui va jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et une amende de 500 dinars tunisiens. Les sanctions en cas de viol sont également de plus en plus sévères. En Mars 1985, une loi condamne à la peine de mort les personnes commettant un viol avec menace par arme et si la victime a moins de 10 ans. La peine pour tous les autres types de viol est l'emprisonnement à vie. De même, une loi sur les mœurs et le harcèlement sexuel est promulguée, modifiant l'article 226 du Code pénal. La loi étend la définition du harcèlement sexuel à des mots, des gestes ou actes qui portent atteinte à la dignité et aux sentiments de la personne. Il augmente les sanctions pour harcèlement sexuel au travail ou dans les lieux publics à un an de prison et une amende de 3000 dinars. Cette pénalité est doublée si la victime est un enfant ou une personne mentalement ou physiquement vulnérable.

Le CSP a donc fait de la femme tunisienne une des femmes les plus libérées dans le monde musulman. Elle est fortement représentée dans les politiques nationales et locales ; la magistrature, les universités, le droit, la médecine, les médias et les grandes entreprises. Cette législation a inspiré également les militants et législateurs de pays comme l'Égypte et le Maroc pour appeler un renforcement similaire du droit de la femme.

²² Les raisons sociologiques de ce changement ont été les protestations des hommes. Ils se plaignaient de cette forme de discrimination à leur égard.

²³ Le législateur a réglementé la prostitution pour restreindre la prostitution clandestine et protéger les mineurs. La prostitution clandestine est sévèrement punie en Tunisie.

Malheureusement, malgré cette « *Majalla* »²⁴ la femme demeure encore, dans l'imaginaire tunisien, en seconde position et est considérée comme un être biologiquement faible et moralement vulnérable. Comme dans tous les pays arabo-musulmans, la femme-mère prime sur la femme citoyenne. Une série d'enquêtes effectuées par l'UNFT (l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes) en 1992 sur l'image de la femme dans la société tunisienne montre les résistances sociétales qui demeurent : en 1992, 56,7 % des personnes interrogées ne connaissent pas le contenu du CSP et l'estiment même en avance sur les réalités ; 39 % des hommes veulent encore des femmes au foyer ; 78,6 % estiment que la femme doit assurer seule les travaux du ménage, etc. (Ben Hassine, 2007).

2. Sexe et genre: la construction de l'identité sexuée

Le corps comporte le sexe du sujet et renvoie à l'idée selon laquelle le dimorphisme sexuel est universel ; dans ce cas, le sujet incarné ne peut être ni abstrait ou neutre, ni considéré à partir d'une figure corporelle globale, absolue et a-sexuée. Du coup, les catégories « homme » et « femme » constituent deux singularités spécifiées par leur sexe biologique d'appartenance et se conjuguent dans le mouvement de l'existence en étant semblables, opposées et complémentaires (Devereux, 1998). Dès lors, le raisonnement commun est de penser que le sujet se vit et s'expérimente homme parce qu'il présente un corps mâle, et qu'il se vit fille ou femme parce qu'il présente les attributs du corps femelle : l'identité sexuée apparaît comme un donné naturel.

2.1 Le corps, entre sexe et genre

« *Le sexe, c'est ce que l'on voit, le genre, c'est ce que l'on ressent* » (Benjamin, 1953, p.12). Qu'ils soient psychologues, psychanalystes, psychiatres ou même sociologues, les chercheurs qui se sont penchés sur la dissymétrie sexe-genre sont unanimes pour affirmer que le genre n'est pas le sexe, même si l'opinion publique n'est pas encore prête pour l'accepter. Le sexe est la définition biologique de l'individu : le genre est l'expression sociale de la féminité et de la masculinité dans une construction sociale définie. Le genre réunit l'ensemble des signes, des pratiques, des symboles qui dénotent une apparence identitaire. Dans son ouvrage, Carnino (2005, p.13) reprend à son compte le concept de genre théorisé par Oakley en 1972 :

²⁴ Le code de Statut Personnel (CSP)

« Le mot “sexe” se réfère à la différence biologique entre mâles et femelles : à la différence visible entre les organes génitaux et à la différence corrélative entre leurs fonctions procréatives. Le “genre” est une question de culture, il se réfère à la classification sociale en “masculin” et “féminin”. Le genre est le sexe social, la part variable de l'identité sexuelle, par opposition au sexe biologique considéré comme immuable» Carnino (2005, p.13).

Chiland (1997b, p.13) définit le sexe de la façon suivante:

« Mon sexe, ce sont mes organes génitaux. C'est la mention portée sur mon acte de naissance, qui découle de l'apparence de mes organes génitaux : de sexe féminin ou de sexe masculin (il n'y a pas d'autre choix dans notre culture) ... ».

La notion de « genre » telle que définie par les travaux ethnométhodologiques de Harold Garfinkel et de ses héritiers (Garfinkel, 1967; Kessler & McKenna, 1978) renvoie aux aspects sociaux de la différence entre sexes et à la manière dont elle est rendue lisible et incarnée (ex : vêtements, manières de parler, de se mouvoir, de se positionner sur la scène sociale). Le concept de sexe renvoie aux aspects biologiques de cette différence dans leur dimension empirique. Le « genre assigné » correspond au genre de naissance : l'« identité de genre » renvoie à l'identité sexuée personnelle d'un individu, à son vécu et à son ressenti, indépendamment de sa constitution biologique ; elle est donc subjective et construite au cours du cheminement du sujet. Le « rôle de genre » consiste en un ensemble de prescriptions et de proscriptions correspondant à une pratique sociale. : il est lié aux attentes sociales véhiculées par chacune des identités de genre. Les ethno-méthodologues ont donc construit l'idée d'organes génitaux culturels, c'est-à-dire les organes génitaux qui sont supposés être présents quand un genre est attribué à quelqu'un (Mercader, 2005).

Le discours sur la notion de sexe évoque donc une pluralité de sens. Il conduit à une réflexion sur les opposés et les contraires : le mâle et la femelle, l'homme et la femme, le masculin et le féminin. La variable sexe renvoie du coup à une réalité complexe et pluridimensionnelle :

« Il nous semble qu'on suit au plus près la réalité humaine quotidienne et les faits cliniques en distinguant trois plans, le sexe biologique, le sexe social et le sexe psychologique, et deux perspectives, la sexuation et la sexualité. Au niveau de chaque plan, il y a ce qui relève de la sexuation et ce qui relève de la sexualité ». Chiland (1997b, p.19)

Le sexe est de prime abord considéré comme une variable distinctive entre deux groupes humains. Il sert à les différencier et à les classer en fonction de ce critère de catégorisation. Cependant le sexe révèle une évidence encore plus profonde : celle relative à la reconnaissance de l'existence de deux sexes, à la fois très semblables et très différents. Devereux (1980, p.250) souligne l'importance et la légitimité de cette réalité irréductible et inéluctable de l'être humain. Il note que *« tout homme, est et reste perplexe devant le fait qu'un autre être conforme presque entièrement à son modèle-de-soi puisse tellement différer de lui par un seul côté : le sexe »*. Le sexe constitue donc le signe le plus opérant pour distinguer les hommes et les femmes. Il exprime le principe universel et irrécusable du dimorphisme sexuel. En effet, à la naissance homme ou femme, ces deux singularités spécifiées par leur sexe d'appartenance se conjuguent dans le mouvement de l'existence comme étant semblables, opposées et complémentaires. L'homme et la femme constituent en fait deux réalités différenciées de l'humain qui évoluent conjointement en étant dialectiquement liées.

Laplanche (1980, p.33) établit une distinction radicale entre le sexe et le genre.

« Il convient de désigner par sexe l'ensemble des déterminations physiques ou psychiques, comportements, fantasmes, etc. directement liés à la fonction et au plaisir sexuels. Et par genre l'ensemble des déterminations physiques ou psychiques, comportements, fantasmes, etc. reliés à la distinction masculin-féminin. La distinction des genres va des différences somatiques secondaires jusqu'au 'genre' grammatical, en passant par les habitus, le costume, le rôle social, etc. ».

Money et al. (1955) sont à l'origine de la notion de genre au sens de sexe psychologique et social. Pour Money (1985), c'est Hooker qui propose la première l'expression *« identité de genre »* pour désigner le sentiment d'être un homme ou une femme. A partir des travaux de Stoller (1968), la distinction est acquise entre le sexe biologique et le genre psychologique et social. Stoller (1989) distingue *core gender identity* -le noyau de l'identité de genre- et *gender identity* -l'identité de genre-. Le noyau de l'identité de genre correspond au sentiment d'être mâle ou femelle (ou hermaphrodite). Il est acquis à la fin de la troisième année, si solidement qu'il est quasi inaltérable. Vient en ensuite l'identité de genre -le sentiment d'être masculin ou féminin-, dont le développement s'étend sur toute la vie. Stoller n'utilise jamais l'expression *role gender identity*, identité du rôle du genre ; c'est une expression qui a été introduite par Ovesey & Person (1973). Le noyau de l'identité du de genre est constitué entre dix-huit mois et deux ans.

« *Le premier stade du développement de la masculinité et de la féminité peut être conçu comme le sentiment que l'on a de son sexe – de l'état de mâle chez les mâles et de l'état de femelle chez les femelles, et dans les rares cas d'hermaphrodites anatomiques, d'être hermaphrodite, ou même un sentiment vague d'appartenir au sexe opposé...* » Stoller (1989, p.31).

Ce stade fait partie de -n'est pas identique à- l'identité du genre : le concept recouvre un bien plus vaste éventail de comportements et constitue un mélange de masculinité et de féminité dans un individu, ce qui implique que l'on trouve de la masculinité et la féminité chez chacun, mais sous des formes différentes et à des degrés différents. Ce n'est pas la même chose que l'état de mâle et l'état de femelle, qui ont une connotation biologique ; l'identité de genre implique un comportement psychologiquement motivé (Stoller, 1964). Le noyau de l'identité de genre est la conviction que l'assignation de son sexe a été anatomiquement, et finalement psychologiquement correcte (Stoller, 1968). C'est le premier pas dans la progression vers l'identité de genre finale de l'individu et la connexion autour de laquelle la masculinité et la féminité s'accroissent progressivement.

En résumé, bien que la masculinité cadre « naturellement » avec l'état de mâle et la féminité aille avec l'état de femelle, le sexe et le genre ne sont pas nécessairement liés. Des hommes biologiquement intacts luttent contre ce qu'ils ressentent comme des pulsions et un comportement féminin ; l'inverse est vrai pour les femmes. Chiland (1997b) tente un essai pour traduire le terme « *gender idendity* » (*identité du genre*) et distingue entre la *sexuation* -division de l'espèce de genre humain en deux sexes- et la *sexualité* -conjonction entre les deux sexes-. Elle réserve ainsi l'adjectif *sexué* à la sexuation et l'adjectif *sexuel* à la sexualité.

Ainsi, trois appellations différentes existent pour rendre compte de cette dimension de l'identité que constitue le sexe : l'identité sexuelle, l'identité de genre et l'identité sexuée. Ces trois appellations recouvrent des champs d'étude un peu différents :

- *l'identité sexuelle* (Green, 1974 ; 1987) est définie comme étant la résultante de trois dimensions. La première est la conviction intime d'être garçon ou fille : la seconde concerne l'adoption de comportements culturellement attribués aux garçons et aux filles, aux hommes et aux femmes. La troisième porte sur le choix du partenaire sexuel masculin ou féminin. Cette construction identitaire ne concerne pas les enfants puisqu'elle ne peut s'achever avant l'adolescence.

- *l'identité de genre* (Stoller, 1968) fait référence au sexe social et psychologique. Le terme de genre est utilisé pour désigner les composantes non-physiologiques du sexe qui sont actuellement perçues comme appropriées aux individus de sexe masculin ou aux individus de sexe féminin. Cette définition exclut la dimension proprement sexuelle et ne tient pas compte du fait que l'enfant construit une identité dont l'une des bases déterminantes est ancrée dans le biologique.

- *l'identité sexuée* (Chiland, 1997a) est le croisement des deux dimensions: la biologique et la psychologique. Le sexe biologique assigné à l'enfant à la sa naissance entraîne de la part de son entourage des réactions différenciés selon le sexe. Ces réactions émanent généralement de stéréotypes sociaux de la culture d'appartenance.

Après avoir défini l'origine et les différentes significations qui émanent du terme « genre », nous allons nous pencher sur la construction de l'identité sexuée (dite aussi construction du genre) chez l'enfant sur les plans psychologique et social.

2.2 La construction de l'identité sexuée

La notion fait référence au processus par lequel l'enfant prend conscience d'être un garçon ou une fille. Cette construction dépendrait essentiellement du sexe biologique de naissance mais aussi de la culture et du comportement de l'entourage.

2.2.1 La construction psychologique

Pour commencer, il faut souligner que le sexe et l'âge sont les deux premières catégories sociales utilisées par les enfants pour comprendre le monde dans lequel ils évoluent. Ces deux catégories sociales sont même considérées comme étant les caractéristiques que les enfants utilisent en tout premier pour différencier les humains (Lewis & Feiring, 1979). Âgés d'à peine quelques mois et donc bien avant de verbaliser cette distinction, les bébés sont déjà capables de différencier des individus de sexe différent (Maccoby, 1990) et des individus d'âge différents (Fogel, 1979). A tous les stades du développement, les enfants construisent activement pour eux-mêmes ce que c'est qu'être de sexe masculin ou de sexe féminin ; il ne s'agit en aucun cas d'un simple apprentissage (Golombok & Fivush, 1994) mais bien d'une construction de l'identité sexuée. Plusieurs théories explicatives peuvent être mentionnées.

La théorie psychanalytique de Freud (1932) considère que la différenciation commence quand les enfants deviennent conscients des différences anatomiques entre les deux sexes, généralement par l'observation de la fratrie ou des pairs (vers 2-3ans), une étape importante dans la formation de l'identité de genre. Cette prise de conscience de la différence physique est suivie par la sensibilisation aux différences culturelles entre les hommes et les femmes et par l'identification avec le parent du même sexe, dont le comportement commence à être imité par l'enfant (vers 4-5 ans). Le complexe d'Œdipe (pour les garçons) ou d'Electra (pour les filles) cristallise la théorie freudienne en expliquant les modalités d'acquisition de l'identité de genre : il postule le désir paradoxal de l'enfant consistant à prendre possession du parent de sexe opposé tout en souhaitant éliminer le parent du même sexe perçu comme un rival. Dans le complexe d'Œdipe, le jeune garçon développe un désir incestueux envers sa mère tout en considérant son père comme un rival. L'angoisse de castration aboutit à la répression des désirs interdits et autorise enfin l'identification au père, l'intériorisation de ses valeurs et caractéristiques : ce processus forme la base du surmoi infantin. Dans la version féminine de la théorie du complexe, le désir de la jeune fille se traduit par l'envie du pénis paternel et la répression des désirs incestueux par l'identification à la mère.

La théorie du complexe d'Œdipe est largement contestée par les féministes qui rejettent l'assertion selon laquelle «l'anatomie est le destin». Pour Chodorow (1978), le facteur central dans l'acquisition de l'identité de genre est le rôle de la mère en tant que principal fournisseur de soins. Ce rôle conduit à un plus grand sentiment d'interdépendance chez les filles qui s'identifient à la mère et reproduisent le même modèle de maternage dans leurs propres vies d'adultes. Les garçons pour leur part auraient besoin de s'identifier au parent de sexe opposé ; ils acquièrent un sens de la séparation et de l'indépendance tôt dans la vie. Cette « reproduction de la maternité » serait à la fois biologiquement et sociologiquement déterminée, est théoriquement ouverte à la possibilité de changements si les tendances de la parentalité se trouvaient à être modifiées.

La théorie de Kohlberg (1958) sur le développement de l'identité sexuée décrit comment, au cours de ces stades, les jeunes enfants apprennent à comprendre ce que signifie être garçon ou fille dans leur vie de tous les jours. Kohlberg décrit 3 étapes à ce processus. Au départ, pendant les années préscolaires (de 3 à 4 ans), les jeunes enfants se livrent à l'étiquetage des sexes. Les jeunes enfants peuvent faire la différence entre garçons et filles et sauront étiqueter les personnes en conséquence. Cependant ils croient encore que le sexe n'est pas permanent et peut changer avec le temps. Ils ont également du mal à comprendre que les hommes et les femmes ont une

physionomie différente mais peuvent partager certaines caractéristiques. Comme les jeunes enfants grandissent, ils ont une meilleure compréhension de l'identité sexuée. Les enfants comprennent que leur genre est stable dans le temps; cependant, ils pensent souvent que le changement d'apparence physique ou que certaines activités peuvent les transformer en l'autre sexe. Par exemple, une fillette peut croire que si elle joue au ballon avec les garçons sur le terrain de jeu et coupe ses longs cheveux, elle deviendra un garçon. Au cours des premières années d'école (6 à 7 ans), Kohlberg considère que la plupart des enfants comprennent l'uniformité du genre, donc intègrent l'idée qu'ils appartiennent à un genre et le même toute leur vie. Cependant, un petit nombre de jeunes enfants sont aux prises avec leur identité de genre et continue à lutter avec la véritable identité sexuée à l'âge adulte.

Bem élabore en 1981 *La théorie du schéma de genre*. D'inspiration cognitiviste, celle-ci permet d'expliquer comment les individus s'approprient un genre ou un autre dans la société, et comment les caractéristiques liées au sexe sont maintenues et transmises à d'autres membres d'une même culture (Bem, 1981b, 1985). Les informations sur le genre sont principalement transmises par la société par le biais de schémas dans lesquels des réseaux d'information permettent à certains d'être plus facilement assimilés que d'autres. Bem soutient qu'il existe des différences individuelles dans la mesure où les personnes tiennent à ces schémas de genre : les différences se manifestent selon « le sexe typé » de l'individu. L'identité de genre de base est liée au typage de sexe subi au cours de la vie. Ce typage peut être fortement influencé par l'éducation des enfants, les médias, l'école et toute forme de transmission culturelle. Bem fait référence à quatre catégories: normale, deviante, androgyne et indifférenciée. Les individus sexués traitent et intègrent habituellement l'information en concordance avec leur sexe. Les individus déviants traitent et intègrent l'information en accord avec le sexe opposé. Les personnes androgynes traitent et intègrent les traits et les informations des deux sexes. Enfin, les individus indifférenciés ne montrent pas de traitement efficace de l'information sexuée (Bem, 1985).

Dans le développement des adolescents, Bem émet l'hypothèse selon laquelle les enfants doivent choisir parmi une multitude de dimensions mais que les schémas de genre conduisent à une régulation des comportements conforme à la définition culturelle de ce que signifie « être un homme ou une femme ». En outre, Bem affirme également qu'un sous-schéma de l'hétérosexualité favorise probablement le développement du schéma de genre. La plupart des sociétés traitent l'hétérosexualité de façon exclusive en référence à la « vraie » masculinité et féminité prise pour

norme. En outre, le sous-schéma de l'hétérosexualité affirme que les hommes et les femmes sont censés être différents les uns des autres, ce qui expliquerait la raison pour laquelle les interactions croisées sexuées sont susceptibles d'être codées sexuellement : les individus sexués présentent une disponibilité générale pour invoquer le sous-schéma de l'hétérosexualité dans les interactions sociales et se comportent différemment envers les personnes du sexe opposé qu'ils trouvent attrayants. L'intérêt de la théorie du schéma de genre permet d'expliquer à la fois la manière dont un sujet s'empare d'identités et construit ses orientations personnelles et ses réseaux sociaux.

La théorie constructiviste de Piaget (1937) peut être appliquée au développement de l'identité de genre et part de l'étude du jeu des interactions sociales enfantines au jour le jour. A 5 ans, les enfants ont tendance à jouer avec des jouets «sexo-spécifiques».

Par exemple, les filles jouent plus avec des poupées et des animaux quand les garçons jouent avec des voitures et Batman : à cet âge ils commencent également à jouer séparément. Les jeunes garçons jouent souvent ensemble dans des groupes plus importants tandis que les jeunes filles ont tendance à jouer entre pairs ou en petits groupes. Durant cet âge, les enfants s'approprient les activités et comportements liés aux genres stéréotypés. Par exemple, la fillette peut mimer sa mère en train de cuire le repas à partir de l'observation fine de la division des tâches intra-familiales : elle intériorise ainsi que la cuisine est plutôt un travail de femme. Pendant ce temps, le garçon procède de même façon pour sa part et intègre les schémas rapportés aux rôles masculins. L'entourage proche valide dans le choix de l'environnement éducatif la division sexuée : les jouets attribués respectivement renforcent consciemment ou non les comportements stéréotypés. Lors de la rencontre avec l'école, un processus similaire est mené en situation de classe si bien que la congruence école/famille devient idéale.

Morrongiello et Dawber (2000) expliquent que la famille donne moins souvent de conseils de précaution au petit garçon et lui laisse plus de liberté en lui permettant d'explorer l'environnement facilement. Les jeux de la fille sont beaucoup plus statiques que ceux des garçons (Dolto, 1982). Pour Lézine (1971), les premières différences liées au sexe chez les nourrissons sont liées à l'influence déterminante des modèles sociaux véhiculés par les parents : les enfants se conforment aux stéréotypes de la société transmis par leurs parents (Lewko & Ewing, 1980). Les jeunes filles sont rarement encouragées à faire du sport comme le sont les garçons du même âge : « *On donne aux filles les consignes telles que : 'ne joue pas brutalement' et 'fais attention à ne pas te faire mal', 'ne salis pas tes vêtements', 'ne t'éloigne pas trop de la maison' »* (Weinberg & Gould, 1997, p. 523). Ainsi, les différences entre genres sont caractérisées par des différences

psychologiques et comportementales fondant les dissemblances de traitement entre les hommes et les femmes (Gill, 1992).

De multiples facteurs environnementaux tels que la famille, les enseignants, les pairs et les médias influent également les croyances, attitudes et comportements sexistes. L'étude du développement de la construction identitaire genrée met en évidence l'importance dès le plus jeune âge des indices socioculturels rattachés à chaque sexe qui orientent les inclinations et les dispositions. Les enfants en viennent ainsi à intérioriser que le fait que leur propre sexe et celui des autres sont déterminés en fonction des critères que la société a culturellement attribués à l'un ou l'autre sexe. Il devient du coup nécessaire d'examiner le processus de construction sociale de l'identité sexuée.

2.2.2 La construction sociale genrée

« Le genre est la toile de fond sur laquelle nos vies quotidiennes sont jouées. Il imprègne notre existence afin que, comme la respiration, il devienne invisible pour nous en raison de sa familiarité » (Burr, 1988, p. 2).

Selon West et Zimmerman (1987), le genre n'est pas un trait structurel du caractère mais plutôt *«une caractéristique émergente des situations sociales: à la fois comme un résultat de et une justification de divers arrangements sociaux, et comme un moyen de légitimer l'une des divisions les plus fondamentales de la société »* (West & Zimmerman, 1987, p. 126). Historiquement, le terme « genre » a été adopté comme moyen de distinguer entre le sexe biologique et les aspects socialisés de la féminité et de la masculinité : Marecek, Crawford & Popp (2004) considèrent en outre, que le genre est établi de façon plus ou moins stable après son acquisition dans la petite enfance. Dans une perspective constructiviste contemporaine, Fenstermaker et West (2002) proposent de définir le genre comme étant la croyance d'un sujet à des catégories de genre fondées sur les variables situationnelles normatives. Ces «activités de genre» constituent l'appartenance à un sexe basée sur la dichotomie socialement acceptée entre «femme» et «homme». Toutefois il est à noter que ces activités ne sont pas toujours perçues (par le public) comme étant soit «masculines» soit «féminines» : elles peuvent être, à risque constant, (ré)évaluées comme plus ou moins «féminines» ou «viriles». En fin de compte, tout comportement peut du coup être jugé en fonction de sa nature «virile» ou «féminine». La situation qui joue le rôle de propension à l'expression d'un versant est donc plus de nature égalitaire qu'essentialiste et individuelle.

Le genre n'est donc pas un trait de caractère fixe et stable : il est socialement construit et peut varier dans le temps pour un même individu. « *On ne naît pas femme, on le devient* » : cette célèbre phrase de Simone de Beauvoir (1949, p.13) résume bien l'idée d'une construction acquise socialement de l'identité du genre. La construction de l'identité féminine se fait par un processus actif de différenciation/création de genre à travers l'interaction avec autrui et dans des contextes sociaux bien particuliers (West & Zimmerman, 1987). Chaque société ne reconnaît généralement que deux sexes : par conséquent, les cas de transsexuels ou d'hermaphrodisme sont particulièrement intéressants dans leurs modes de traitement par les sociétés qui imposent aux formes atypiques une construction sociale normative. Diamond et Butterworth (2008) ont enquêté massivement par entretiens des femmes de minorités sexuelles : ils montrent comment l'identité sexuée et l'identité sexuelle présentent des limites floues et ne font toujours pas la distinction entre deux grandes catégories essentialistes (homme ou femme et homo ou hétéro). Ils citent le cas d'une femme qui, après une petite enfance relativement normale et une période d'adolescence présentant une identité sexuelle stable, a commencé à travailler avec des hommes : elle a été amenée à adopter une "position" masculine puis a remis en question son identité de genre au point d'en changer.

Le sens de l'identité de genre est acquis grâce à l'internalisation des connaissances externes. Cependant il n'est jamais totalement acquis et doit être constamment remanié et rejoué dans les interactions sociales. Selon Alsop, Fitzsimmons & Lennon (2002, p. 86), « *Le genre fait partie d'une identité tissée à partir d'un ensemble social complexe et spécifique, et nécessitant des lectures très spécifiques et locales* ». Ainsi, l'identité sexuée peut être définie dans le cadre de la compréhension socialement située du genre. Lafrance, Paluck et Brescoll (2004) considèrent que parce que le terme "identité de genre" a une fonction spécifique, il permet aux individus d'exprimer leur attitude envers leur position par rapport à leur statut actuel de femmes ou d'hommes. Pour West et Zimmerman (1987), le genre social n'est tout simplement pas ce que l'on est mais ce que l'on fait. Il est le produit d'un accomplissement activé dans les interactions sociales. La production du genre est certes réalisée par l'individu seul mais se fait avec l'entourage et en présence imaginée des autres.

Pour résumer, l'homme n'est donc rien « par nature » : il est entièrement façonné par son éducation et son environnement. Ainsi l'identité du genre n'est pas essentielle : elle est acquise via une intégration -consciente ou non- à des normes sociales de ce que l'homme ou la femme doit être compte tenu de son apparence et de ses organes génitaux.

2.3 Ce que disent les tests d'identité

Toute discipline scientifique tente de mesurer et de décrire de la manière la plus pointue possible les phénomènes qu'elle étudie. C'est le cas de la psychologie, particulièrement lorsqu'il s'agit d'avoir recours à des tests pour rendre compte d'une caractéristique, d'un trait particulier chez un sujet (Laveault & Grégoire, 1997). Évaluer la personnalité ne relève plus seulement du registre de la psychopathologie. Il existe un grand nombre de questionnaires et d'échelles d'évaluation pertinents à fiabilité avérée. Ces méthodes sont étroitement liées aux théories de la personnalité. Les questionnaires, par exemple, sont associés à la théorie des traits de personnalité dont le plus célèbre est le questionnaire « 16PF » développé par Cattell en 1965 et remis à jour en 1970. « *La mesure permettra de situer un individu dans un groupe biologiquement et socialement défini* » (Zazzo, 1961 cité par Grawitz, 2001, p.713). Parmi ces tests de personnalité, certains permettent l'évaluation de l'identité du genre à savoir la masculinité et la féminité de l'individu. Dans ce qui suit, nous allons exposer les tests les plus utilisés dans l'évaluation de la masculinité et de la féminité.

2.3.1 Le MMPI (1940)

L'inventaire de personnalité multiphasique du Minnesota (MMPI) est un test psychologique qui évalue les traits de personnalité. Il est mis au point aux États-Unis à la fin des années 30 par Hathaway & McKinley à l'université du Minnesota (Hathaway & McKinley, 1940). Le MMPI est un instrument d'évaluation qui consiste en série de questions vrai-faux destinées à mesurer certains traits de personnalités et troubles cliniques. Il permet à l'examineur de tirer quelques conclusions provisoires sur les comportements typiques d'une personne et sur sa façon de penser. Les résultats du test peuvent l'aider à déterminer les perspectives d'une personne dans la vie, son humeur et les problèmes potentiels de l'examiné.

Le test est basé sur 10 échelles cliniques : l'Hypochondrie, la Dépression, l'Hystérie, la Personnalité psychopathique, la Masculinité/féminité, la Paranoïa, la Psychasthénie, la Schizophrénie, l'Hypomanie et l'Introversion sociale. Il comprend aussi des items servant à déceler les impostures et les mensonges. Le MMPI est considéré comme un instrument psychologique protégé, ce qui signifie qu'il ne peut être donné et interprété que par un psychologue formé pour le faire. Bien qu'il ait été conçu à la base pour une population clinique, ce test peut être administré à une population normale (Hathaway & McKinley, 1967). La version originale du MMPI, comprenant 550 items, est encore utilisée aujourd'hui. Néanmoins une version révisée de ce questionnaire, appelée MMPI-2, a

été publiée en 1990 (Butcher et *al.*, 1990). Le MMPI-A est pour sa part élaboré à l'attention des adolescents.

L'échelle Masculinité-Féminité (M-F) contient 55 items et a pour but de mesurer l'intérêt du sujet pour des activités jugées typiquement masculines ou féminines. Pour chaque item, l'une des réponses (vrai ou faux) est considérée comme déviante. Pour la plupart des items, la réponse déviante s'inverse en fonction du sexe du sujet. Par exemple, répondre faux à une question sera jugé comme réponse déviante pour les hommes mais pas pour les femmes, et inversement. D'autres réponses sont considérées comme déviantes quel que soit le sexe de la personne.

2.3.2 Le BSRI (1974)

Le BSRI a été développé à Stanford par la psychologue Bem (1974, 1975, 1981) dans un effort pour démontrer qu'il existe beaucoup plus de nuances à être masculin ou féminin que l'idée construite à cette époque (ex : California Psychological Inventory de Gough, 1957).

« En premier lieu, que de nombreuses personnes pourraient être «androgynes»; ce qui signifie qu'ils peuvent être à la fois masculin et féminin... en fonction de la pertinence de la situation de ces divers comportements; et, inversement, que les personnes fortement sexués pourraient être sérieusement limitées dans la gamme de comportements qui s'offrent à eux comme lorsqu'ils changent d'une situation à une autre » Bem (1974, p.155).

Pour Bem, masculinité et féminité sont vus comme deux dimensions différentes plutôt que deux extrêmes d'une seule dimension. Cette conceptualisation du genre permet à toute personne d'indiquer un score élevé sur les deux dimensions (androgynie), un score faible sur les deux dimensions (indifférencié) ou un score élevé sur une et faible sur l'autre (féminin ou masculin). Le BSRI se compose de 60 traits de personnalité sur lequel les personnes sont invitées à se coter sur une échelle de Lickert en 7 points allant de 1 (jamais ou presque jamais vrai) à 7 (toujours ou presque toujours vrai). Vingt caractéristiques sont des stéréotypes féminins (ex : affectueux, sympathique, doux) ; 20 sont traditionnellement masculins (ex : indépendant, énergique, dominante) et 20 sont considérés comme des éléments de neutralité (ex : véridique, consciencieux, prétentieux). Les 20 items neutres sont utilisés pour constituer une mesure de la « désirabilité sociale ». Contrairement aux éléments féminins et masculins qui ont tous été identifiés comme socialement souhaitables pour leur sexe respectif, 10 des éléments non sexistes ont été identifiés comme souhaitables pour les deux sexes (ex : adaptable, sincère) et les 10 autres comme indésirables pour les deux sexes (ex : inefficace, jaloux).

Pour bien comprendre cet instrument, il faut être conscient de l'évolution de ses procédures de notation. Lorsque le BSRI a été publié pour la première fois en 1974, la notation et l'interprétation sont alors telles que le score brut de féminité d'un individu dépasse son score brut de masculinité à un niveau statistiquement significatif ; la personne est alors classée comme «féminine». Si l'inverse était vrai, l'individu serait classé comme «masculin». Et si la différence est faible et n'est pas statistiquement significative, cette personne serait classée comme «androgyné». Spence, Helmreich, et Stapp (1975) soulignent que ce processus ne fait pas la distinction entre ceux qui scorent haut pour les deux ou faible pour les deux. Pour corriger cette lacune, Bem (1977) propose une modification de la notation qui aboutit à sa procédure actuelle consistant à utiliser une médiane pour former quatre groupes distincts: féminin/ masculin, androgyné, indifférencié et déviant. Une différence de score (entre féminité et masculinité) est déterminée sur la base des T-scores normalisés. Le système de classification de médiane permet de vérifier si il (ou elle) a des scores élevés sur les deux dimensions (masculinité et féminité), ainsi classé comme androgyné; faible sur les deux dimensions (indifférencié); ou élevé sur une dimension mais faible sur l'autre (sexe-typés comme masculins ou féminins) si le score élevé correspond au sexe de la personne, ou déviant si le score élevé est opposé au sexe du sujet.

Peu de temps après le développement de la version originale du BSRI, Bem (1979,1981a) met en place le BSRI simplifié (short form). Il contient 30 des 60 items originaux, avec 10 articles constituant chacune des trois échelles (masculinité, féminité et désirabilité sociale). Le but de Bem dans le développement de cette forme simplifiée est de répondre aux questions soulevées par les analyses factorielles (Lenney, 1991). Bien que la version abrégée soit généralement considérée plus psychométrique que le formulaire d'origine (Lippa, 1985; Payne, 1985), Bem (1981a, p.32) « recommande fortement l'utilisation de la version originale de 60 items » en raison du fait qu'il est plus précis que la forme simplifiée. Néanmoins l'instrument standard énumère encore les 60 articles (les 30 premiers constituent la forme courte) ; donc la forme originale reste largement utilisée, malgré la controverse au sujet de sa valeur.

2.3.3 Le PAQ (1975)

Le Personal Attributes Questionnaire (PAQ), développé par Spence, Helmreich, et Stapp (1975), est un auto-questionnaire qui permet de déterminer dans quelle mesure une personne s'attribue des traits de personnalité instrumentaux (masculins) et expressifs (féminin). Étant donnée l'absence

d'une version française validée du questionnaire, son usage auprès de la population francophone est limité.

L'échelle PAQ comprends 24 items : 8 items concernant les traits instrumentaux, 8 items concernant les traits expressifs et 8 autres concernant les traits masculin/féminin. Les réponses sont placées sur une échelle à cinq points (ex : allant de « pas du tout agressif » à « très agressif »). Les scores peuvent être compris entre 0 et 32 où les scores les plus hauts indiquent une masculinité et les scores les plus faibles une féminité. Le PAQ existe en deux autres formes : le Children PAQ pour les enfants composé de 21 items et l'Extended PAQ -une forme plus longue- composé de 40 items. La preuve de la validité de la PAQ est trouvée par Spence (1993) qui constate que le PAQ évalue clairement les traits instrumentaux et expressifs souhaitables. Sa validité comme une mesure de ces dimensions de la personnalité est bien établie.

2.3.4 CPI (1957)

Le California Psychological Inventory (CPI) est développé par Gough (1957, 1987) pour évaluer les traits de personnalité au sein de la population générale. Il est publié en 1956 et révisé en 1987. Le Guide du nouvel administrateur CPI (The new CPI Administrator's Guide) contient des explications sur les révisions, les concepts théoriques supplémentaires et les données normatives. Les deux éditions sont en cours d'utilisation et disponibles auprès de l'éditeur.

Le CPI révisé est un questionnaire vrai/faux, composé de 462 items : il nécessite un minimum de capacité de lecture et peut généralement être achevé dans un délai de 45 minutes à 1 heure. A l'origine, l'instrument comprend 480 articles. Dans l'édition révisée, 18 articles sont supprimés (dont 12 éléments répétés) et 29 autres sont modifiés dans leur formulation « *de manière à les rendre plus faciles à comprendre, plus à jour, et moins incrustés de sexisme phraséologique ou autre élément indésirable* » (Gough, 1987).

Les items du CPI sont basés sur les «concepts folkloriques», communs et durables tels que l'auto-contrôle, qui sont socialement pertinentes au sein et entre les différentes cultures, plutôt que sur une théorie de la personnalité particulière ou de la théorie de la pathologie. Un concept populaire peut transcender une époque donnée ou une société donnée (Megargee, 1972). Selon Gough (1987), des concepts tels que la maîtrise de soi et la réalisation ont une validité fonctionnelle car ils peuvent s'appliquer à et sont compris par un large éventail de personnes. Chaque item est constitué d'une seule phrase sur la façon dont la personne se sent en général ou déclare être traitée. La personne est conçue comme un individu dont les comportements et les

potentiels interpersonnels peuvent être prédits et compris à travers ses attitudes, ses croyances, ses comportements et ses expériences précédentes.

Les variables psychologiques sont évalués à partir de l'un des scores sur chacune des différentes échelles du CPI, seuls ou combinés. Deux nouvelles échelles (l'empathie et l'indépendance) sont ajoutées aux 18 échelles originales dans la nouvelle édition. Chaque échelle décrit une caractéristique de la personnalité distincte comme « dominance » ou « acceptation de soi ». Les échelles sont développées en comparant les groupes extrêmes. Par exemple pour la domination, le score est déterminé de manière empirique sur la base des réponses des élèves du secondaire qui sont qualifiés de "plus" ou "moins" dominants par leurs pairs.

Le CPI révisé met l'accent sur trois scores de facteurs appelés vecteurs. Le Vector 1 mesure l'introversion/extraversion; les personnes ayant un score élevé sur Vector 1 sont généralement introverties et réservées. Le Vector 2 mesure l'acceptation ou non des normes; les personnes ayant un score élevé sur V2 sont généralement auto-disciplinées et consciencieuses. Le Vector 3 évalue les sentiments de réalisation de soi et d'intégration psychologique ; les personnes qui ont un score élevé sur V3 sentent qu'elles sont raisonnablement satisfaites ou auto-actualisées et capables de faire face au stress de la vie.

Gough présente un modèle de grille de classification de Vector 1 versus Vector 2 dans lequel une personne se situe dans l'une des quatre «caractéristiques». Celles-ci sont étiquetées « Alpha, Beta, Gamma et Delta ». Les Alphas sont généralement fiables, entreprenants et extravertis. Les Betas sont réservés, responsables et modérés. Les Gammas sont aventureux, à la recherche du plaisir et agités. Les deltas sont introvertis, retirés et dans une certaine mesure mécontents (Gough, 1987).

L'échelle de féminité/masculinité est l'une des échelles de ce test ; elle comprend 32 questions et a pour objectif de différencier entre masculinité/féminité partout et pour toute culture, de distinguer entre les hommes et les femmes homoérotiques et hétéroérotiques et de définir un syndrome psychologique qui pourrait bien être conceptualisé comme féminin à un pôle et masculin à l'autre.

2.3.5 L'EPI d'Eysenck (1975)

L'Eysenck Personality Inventory (Eysenck & Eysenck, 1975) est un questionnaire d'auto-évaluation comportant 57 items (24 items par dimension et une échelle de mensonge comprenant 9 items) et positionne le sujet sur deux dimensions essentielles indépendantes: le Névrosisme et l'Introversion/Extraversion. Il s'agit de questions auxquelles le sujet répond de

façon binaire (oui ou non). Sa passation est de l'ordre de 10 minutes. Il peut être rempli par les adolescents (à partir de 16/17 ans) et les adultes de tout niveau de formation. La dimension « névrosisme » inclut le trait de personnalité « masculinité » ; c'est pour cette raison qu'il peut être utilisé comme test de genre.

2.3.6 Les autres tests

D'autres tests sont employés dans les recherches sur le genre, mais leur utilisation est moins fréquente que les autres tests mentionnés précédemment. Ils seront cités d'une manière succincte ci-dessous :

- *The Brannon Masculinity Scale* (BMS) est un auto-test de l'approbation des normes masculines. Il est développé par Brannon et Juni en 1984.
- *The Gilford Zimmerman* (GZ) orientation survey est un test de personnalité qui mesure la personnalité normale ; il est développé par Guilford et Zimmerman en 1948 et inclut une échelle de mesure de la masculinité.
- *The Gender Attitude Inventory* (GAI) est un inventaire structuré qui évalue les attitudes envers les multiples objets qui organisent les pensées et les sentiments de collégiens par rapport à la question de sexe et de genre (Ashmore et al., 1995).
- *The Conformity to Masculine Norms Inventory* (CMNI) est un test défini comme répondant aux attentes de la société en ce qui concerne la constitution de la masculinité dans la vie publique/privée d'une personne (Mahalik et al., 2003).
- *The Feminist Identity Measures* (Moradi & Subich, 2002) est un test qui mesure certaines caractéristiques féminines (ex : l'acceptation passive, l'engagement actif, etc.) selon trois échelles : Feminist Identity Scale (FIS), Feminist Identity Development Scale (FIDS) et Feminist Identity Composite (FIC).

L'identité féminine, symbolique et imaginaire

Qu'est-ce qu'une femme finalement ? Du continent inconscient Freudien à la femme qui n'existe pas selon Lacan, la féminité constitue une énigme sur laquelle les scientifiques et l'opinion publique s'interrogent et débattent. Le féminin est « pluridimensionnel » et représente à la fois une construction discursive, sociale, culturelle et psychologique. L'identité féminine se distingue de l'identité sexuelle biologique mais s'érige dans sa périphérie, dans un espace symbolique pluriel, toujours mouvant. Le féminin est en fin de compte un topo changeant qui échappe à tout

aplanissement définitionnel, ce qui ouvre la voie à des identités composites mouvantes selon les contextes et les enjeux relationnels du moment. La femme est donc représentée comme étant un être complexe et contradictoire à bien des égards. Il suffit de lire dans le Dictionnaire abrégé du surréalisme, une célèbre citation de Charles Baudelaire qui figure en lieu et place de la définition du mot « femme », et qui résume tout le paradoxe du féminin :

« La femme est l'être qui projette la plus grande ombre ou la plus grande lumière dans nos rêves. La femme est fatalement suggestive ; elle vit d'une autre vie que la sienne propre ; elle vit spirituellement dans les imaginations qu'elle hante et qu'elle féconde. »
(Cité par Eluard, 1968, p.744).

CHAPITRE 2

La femme et le sport : les conflits d'identités

Le sport, bastion masculin par excellence, est désormais investi massivement par les femmes. Mais ce milieu demeure malgré tout clivant et discriminant au sens où les femmes occupent dans cet espace social des pratiques d'exercices corporels une place à part. Ce sexisme se manifeste sous plusieurs formes : le moindre choix de pratiques et leur accès difficile pour les femmes, la faible couverture médiatique accordée au sport féminin et les disparités de salaires qui en résultent, l'image glamour qui réduit les athlètes à leurs apparences... Tout est fait pour penser qu'une femme sportive performante ne peut demeurer féminine -d'ailleurs est-elles une *vraie* femme ?-. Est-ce que les sportives doivent être glamour et sexy pour que l'opinion publique s'intéresse à elles ? Quand les efforts consentis par les athlètes femmes ne remettront-ils plus en cause leur féminité et seront enfin reconnus à leur juste valeur ? L'objet de ce chapitre consiste à analyser les relations entre la femme et le sport afin de problématiser la question de recherche.

1. L'image médiatique des femmes dans le sport

Selon Mignon (2007), la médiatisation permet au sportif la réalisation de deux performances: la performance sportive et la mise en scène de soi. La performance sportive produit et assure la notoriété alors que la mise en scène de soi permet la gestion d'un capital de célébrité propice à perdurer dans l'activité. Or, malgré l'expansion du sport et le développement des médias, le sport féminin reste en dessous des espérances loin derrière sport masculin.

Entre sport féminin et sport masculin, l'égalité ne va pas de soi. Des inégalités existent et persistent : l'histoire des sports le montre mais dans la pratique sportive telle que relatée dans les discours médiatiques lors de grands événements, les idées reçues sont pléthore. Par ailleurs et cause tout autant que conséquence, les femmes pratiquent moins que les hommes et demeurent en retrait sur le marché de la consommation médiatico-sportive. Simultanément, leurs performances sportives « extraordinaires » sont périodiquement remises en question (Bohuon & Quin, 2012), comme si l'exploit était à ce point anormal pour questionner l'identité même de celle qui l'a produit.

Le sport entretient une relation étroite et ambivalente avec les institutions médiatiques.

(C'est) une chance pour les moyens de communications de masse d'avoir trouvé une activité qui ne cesse de produire des exploits de plus en plus « sensationnels ». Il n'est pas étonnant d'ailleurs de constater que c'est dans la presse sportive que l'on retrouve les outrances de langage et de style : lyrisme de boulevard, exagérations, métaphores douteuses, comparaisons boiteuses, etc., tout est bon pour magnifier les exploits. (Brohm, 1992, p. 321).

Il en va de même dans les médias tunisiens, mais uniquement dans le sport masculin et précisément le football masculin.

Ces résistances résident dans le fait que le sport, viril par essence, ne laisse pas de place à la féminisation des pratiques. Cela se manifeste à travers les médias par la loi du marché qui impose de prioriser les sports qui attirent les fortes audiences (football et rugby spécifiquement masculins) (De Ceglie, 2008, p.6).

Il est utile de souligner que le manque de résultats de la sélection nationale féminine tunisienne ne favorise pas ce sport : une discipline sportive sans vitrine a du mal à se faire (re)connaître, tant par le public que par les médias et les décideurs. La journaliste Renoux résume bien la place et l'image de la femme dans les médias :

Considérée avant tout comme un symbole sexuel, la femme sportive n'est digne d'intérêt que lorsqu'elle correspond aux fantasmes de ces messieurs et aux canons de la beauté de la pensée dominante. Pour les compétences sportives, on verra peut-être après la photo. Depuis que la télévision a donné un essor sans précédent aux compétitions et aux grands événements sportifs, seules quelques épreuves qualifiées de spécifiquement féminines comme le patinage ou la gymnastique trouvent grâce aux yeux des caméras ou des appareils photographiques (Renoux, 2000, p. 241).

L'analyse de la représentation des femmes sportives dans les médias se détache difficilement des logiques de l'institution sportive et des logiques politiques et reflète la division sexuée des tâches (Lebrun, 2007).

1.1 La médiatisation du sport féminin, un regard anecdotique et orienté

En 1999, une enquête quantitative réalisée par le laboratoire de sociologie de l'INSEP Paris dans le cadre des travaux du groupe « Femmes, sport et Média » du MJS (cité par Lemieux, 2002) étudie la représentation du sport féminin dans la presse écrite et audiovisuelle. Le résultat le plus marquant de l'enquête est que « *le sport masculin est quatre à cinq fois plus représenté que le sport féminin* » (Lemieux, 2002, p.268). En effet, la couverture médiatique du sport féminin se concentre sur un nombre restreint de disciplines sportives : la médiatisation est organisée autour de personnalités phares et l'approche événementielle se focalise plutôt sur la réussite d'une individualité. En fait, les sportives n'obtiennent des entretiens avec la presse écrite et/ou parlée et des temps d'audience qu'à la suite d'un exploit présenté comme personnel et isolé.

En 2000, une enquête qualitative réalisée dans la même optique et par le même organisme (cité par Lemieux, 2002) à propos de la médiatisation du rugby féminin (sport connoté masculin) fait apparaître l'existence, chez certains journalistes hommes ou femmes, « *de stéréotypes liés à la division sexuelle traditionnelle, des stéréotypes qui les empêchent de considérer comme absolument « normal » le fait que les femmes pratiquent une activité jusque-là réservée aux hommes* » (Lemieux, 2002, p. 273). Les propos en apparence « sportifs » des commentateurs s'opèrent sur fond « machiste » car ils renvoient à « *une définition très masculine du sport (en termes de puissance, d'engagement physique, d'âpreté, plutôt qu'en termes d'habileté, de légèreté, d'intelligence tactique)* » (op.cit., p.273). Il apparaît du coup que les sports à connotation masculine multiplient les handicaps pour être médiatisés ; d'une part ils sont stigmatisés comme « inconvenants » pour les femmes et propices aux développements de stéréotypes machistes, d'autre part le nombre de femmes licenciées dans ces pratiques masculines est beaucoup plus faible que celui des hommes.

Faut-il pour autant que les femmes arborent des tenues sexy pour que le public masculin et les médias s'intéressent à leur discipline ? Le règlement de beach-volley datant des Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996, par exemple, oblige de porter des maillots de bain taillés dans un tissu moulant et dont le bas ne doit pas être plus large que sept centimètres sur les hanches : le maillot largement échancré doit « coller » à la peau. Le traitement médiatique qui en découle est centré sur les particularités anatomiques plus que sur les exploits physiques, assurant une audience au déroulé des épreuves tout en détournant le regard du geste sportif.

En Tunisie, le phénomène féministe évolue au plan médiatique, mettant en exergue la progression de la femme dans tous les compartiments de la vie sociale. Cette exposition médiatique dévoile la mutation d'une femme traditionnelle en une femme dynamique et moderne, comme récemment à la faveur des événements politiques. Pour leur part, les sportives semblent côtoyer rarement les journalistes, les politiques et les institutions médiatiques : il apparaît ainsi que l'image de la femme sportive ne semble pas être en corrélation avec l'évolution de la société moderne tunisienne. Le cas du sport féminin en Tunisie est de ce point de vue problématique. D'une part la diffusion massive fait défaut et d'autre part la médiatisation auprès du grand public n'est que sporadique et contingentielle. L'intérêt que portent les médias aux sportives est tributaire de l'exploit sportif, celui-ci ne garantissant pas en retour une couverture à la hauteur de l'événement. Comme l'explique Derèze (1998, p.33), la réalité de la rencontre entre femme sportive et médias est occasionnelle : elle dépend de l'« événement ». Les médias ne s'empressent qu'à la faveur de l'acteur -lequel doit présenter des traits de personnalité saillants- et de la situation. Ils ne rendent compte du sport féminin qu'à travers une victoire déjà éclatante et peuvent oblitérer celle-ci en cas de réussite concomitante masculine, même à un niveau de pratique moindre.

Les Jeux Méditerranéens organisés à Tunis en 2001 sont une occasion rêvée pour l'Etat tunisien de véhiculer sur une large scène internationale et par le biais des médias sportifs l'image d'un État-nation ouvert (Erraïs, 1992). En effet, Fatès (1994) considère que le sport de haut niveau est le seul terrain sur lequel les pays du Tiers-Monde peuvent se mesurer, se battre et éventuellement arracher une (illusoire) victoire sur les pays développés. Pour la Tunisie, l'audience internationale procurée par cette manifestation sportive est utilisée pour renvoyer l'image d'un pays qui épouse tous les aspects de la modernité. Durant cette compétition, la mise en avant des victoires réalisées par les sportives féminines tunisiennes fait l'objet d'un traitement spécifique massif: les exploits féminins sont ostensiblement mis en scène par les médias nationaux (Abbassi, 2007). Pour la première fois, leur médiatisation n'a pas d'équivalent pour les athlètes masculins ayant obtenu des résultats de même valeur : la photographie de trois lutteuses tunisiennes victorieuses et souriantes²⁵ et le portrait de la médaillée d'or de karaté brandissant le drapeau national²⁶ marquent les esprits et font la part belle aux femmes. Lorsque la presse évoque alors le sport féminin, c'est pour souligner les progrès réalisés en la matière : « *Encore une très bonne moisson*

²⁵ La Presse de Tunisie, 7/9/2001, p. 1.

pour la Tunisie au terme de la quatrième journée des jeux Méditerranéens. Hier les dames étaient à l'honneur avec trois médailles d'or [...]. La Tunisie dépasse par la même occasion sa meilleure récolte obtenue lors des Jeux de Tunis de 1967 »²⁷.

Ce traitement médiatique qui instrumentalise de façon circonstanciée l'image féminine sportive comme moyen de promotion d'un état revendiqué « moderne et ouvert » n'est pas sans questionner le chercheur. En effet, jusqu'où va cette valorisation des athlètes et à quels bénéfices ? Quelles sont les retombées pour ces athlètes ? L'émancipation de la femme par le sport est considérée -déjà au temps de Bourguiba- comme un élément essentiel du processus de modernisation tunisienne et la référence au sport féminin, participe de cette construction politique d'un féminisme d'État. La nouveauté du processus réside dans la récupération politique de la thématique du sport féminin au bénéfice d'un régime politique qui profite de la mise en scène médiatique de l'exploit sportif féminin « *pour s'afficher comme le défenseur de l'égalité des sexes et de droits de l'Homme tout en renvoyant l'image d'un pays moderne progressant dans tous les domaines* » (Abbassi, 2007, p.418). Le cas des Jeux Méditerranéens est un bon exemple d'événement sportif au cours duquel l'avènement de la femme est sur-médiatisé à des fins politiques et idéologiques.

Mais que se passe-t-il quand cette même femme s'empare de pratiques jusqu'à présent réservées aux hommes, de ces pratiques masculines qui exigent des constitutions physiques particulières et une configuration qui représente pour elle une infraction majeure aux codes sociaux traditionnels? Quel seuil de tolérance franchit-elle lorsqu'elle s'expose dans un domaine qui ne lui est ni socialement ni culturellement destiné ?

1.2 La photographie journalistique : spécificités de la presse sportive

Comme le soutient Beyaert (2009), la photographie a une valeur de témoignage de ce qui s'est passé. Elle relate un événement précis -soit un exploit sportif- mais montre également que le journaliste *était là* en lieu et place du spectateur: celui-ci voit l'image du point de vue de celui qui l'a figé et s'y identifie. Le corps du sujet photographié porte trace de la présence journalistique pourtant absente de l'espace visuel cadré. La transparence du photographe fait présence à travers des *marques* (ex : distance temporelle et spatiale entre l'événement et la photo, choix de

²⁶ *La Presse de Tunisie*, 10/9/2001, p. 1.

²⁷ *La Presse de Tunisie* 7/9/2001, p. 1.

l'angle...) qui apparaissent comme sa signature et trahissent sa personnalité et son regard original et expert. La technique photographique vise à produire un effet d'étonnement et de révélation parce que le sujet immortalisé est donné à voir comme s'il représentait le jamais vu ou le hors du commun. Utilisée autrefois pour le portrait anthropométrique par Marey (Mannoni, 1999), la distance « objectivante » employée pour explorer le fonctionnement et les mensurations du corps implique un arrêt sur images dans la continuité actionnelle et spatio-temporelle avec un procédé de figement des détails. La photographie immobilise un moment de joie, un cri, une position corporelle qui seraient représentatifs de l'ensemble du déroulement de l'acte sportif et marquent la présence d'un tiers journaliste dans l'instant présentifié.

Cependant, la bi-dimensionnalité du support photographique permet un rapprochement du texte écrit et autorise le commentaire, essentiel pour tout travail d'interprétation. Le procédé consiste à construire une boucle énonciative : d'une part l'image montre un événement que le texte supporte, de l'autre le texte aide au « bon » déchiffrement de l'icône. Texte et image deviennent donc l'un support de l'autre. La cohérence et la cohésion textuelles permettent de construire une homogénéité interprétative qui se présente au lecteur comme une évidence à interpréter et naturalise le point de vue : le texte écrit fonctionne comme un signe indiciel qui marque la situation représentée et le mode de réception orienté par la photographie. Si chaque photographie sportive est prise pour son unicité et singularité, le fait d'immortaliser l'instant et ses apparences et sous un angle d'attaque personnel amène de la valeur ajoutée aux données exposées. Le sportif n'est généralement jamais capté face à la caméra mais plutôt de côté, comme si le journaliste échappait à son champ de vision tout en l'accompagnant dans le mouvement. Le corps humain se trouve donc dans une situation d'altérité singulière par rapport à ce sujet voyant (et voyeur) qu'est le photographe.

Au total, l'acte photographique porte une trace subjective -celle de l'interprétation du photographe- et n'est jamais une « copie du réel » (Dubois & al. 1988 ; Basso & Dondero, 2006). La construction d'images dans l'événement sportif féminin vise, à défaut de s'approcher de la vérité objective, à *produire de l'authenticité*. La volonté de capter l'âme d'un sportif et de comprendre l'effort athlétique guide la recherche d'adéquation à cette réalité sportive reconstruite. Dans le corpus présenté, la photographie est réalisée dans l'esprit de valider et de confirmer la performance sportive : *elle est authentique, donc il faut y croire*. Le destinataire s'empare de cette vérité à laquelle il va devoir faire confiance : c'est pourquoi un *contrat fiduciaire virtuel* va

s'instaurer entre destinataire et destinataire. Il nous intéresse de comprendre comment la photographie peut construire cette « vision particulière » du réel (Marano, 2007; Affergan, 1987) à travers l'idéal-type de la femme sportive et quels stéréotypes de genre sont également portés par ce regard présentifié.

1.3. L'image sportive féminine : le traitement du corps *au genre féminin*

Si, comme le soutient Heas (2007), le sport « *dessine des attitudes, spécifie des choix, définit des positions* », il représente aussi le modèle global de la performance par le dépassement de soi et le productivisme : il véhicule largement les valeurs de compétitivité prônées dans le système libéral des sociétés contemporaines.

« Les héritages culturels infusent radicalement toute morphologie, toute proprioception, toute incorporation. Les normes et les codes corporels sont légion. Ils sont intériorisés mais aussi retravaillés, voire réinventés en permanence » (Heas & Robène, 2007).

Bien que les représentations normées du corps aient évolué selon les époques, une certaine constance de l'image sportive caractérise *le genre féminin*. Les images médiatiques font généralement évoluer le corps féminin dans des sports « entendus comme » féminins tels la danse, la gymnastique artistique, le plongeon ou le beach volley-ball. Pour les pratiques sportives moins stéréotypées, les médias s'arrêtent sur la corporalité féminine et en soulignent les particularités sexuées. Ce faisant, ils placent le corps féminin au centre d'une dichotomie qui consiste d'une part à le décrire par sa différence au corps masculin et d'autre part à le disqualifier en négatif par le manque récurrent de ce qui n'est pas possédé, cause de faiblesse et d'imperfection. Le corps féminin est alors défini par tout ce qu'il n'est pas : une copie non conforme du modèle masculin. Si être « différente » signifie être « moins que » au terme d'un processus rhétorique implicite désormais classique dans les idéologies impérialistes ou discriminantes, l'image véhiculée par cette comparaison sommaire et sexiste donne raison à la gent masculine : ce sont les échecs, les faiblesses psychologiques -dont l'émotivité- et les faux mouvements qui vont faire l'objet central d'un traitement médiatique appuyé en direction des femmes. Dans les sports à connotation masculine comme l'haltérophilie, la boxe ou le rugby, le corps féminin se camoufle sous un aspect masculin sans pouvoir être reconnu en tant que corps performant : moins la féminité émerge, plus l'activité sportive est prise au sérieux. La dure pratique masculine impose à la sportive des niveaux d'excellence qui reviennent à nier sa féminité et à en reconfigurer le genre dans une

perspective androgyne ou spéculative : d'ailleurs, « est-elle *vraiment* femme » ? Si l'image d'un sur-homme existe dans les commentaires, celle d'une sur-femme n'est jamais employée.

Il en résulte que l'image médiatique de la sportive véhicule une idéologie visant à diffuser des valeurs disqualifiantes et à agir sur les représentations des lecteurs/spectateurs. Elle se pose en figure universelle, symbolique d'une tradition ou d'une culture, d'une religion ou d'un éternel fantasmé. L'idéal olympique est un exemple de cette idéologie anthropologique universaliste dénoncé par Brohm (1976 ; 2006 ; 2008) : il prône l'affrontement règlementé et désintéressé des individus selon la croyance en un progrès irréversible des performances. Le cas de l'image sportive féminine peut être considéré comme le point sensible en ce qu'il révèle les failles idéologiques des représentations véhiculées par les photographes sportifs ; il va servir de révélateur à l'analyse. Nous allons successivement traiter la place du corps dans l'image sportive féminine, la construction identitaire des genres et celle des mythes et stéréotypes.

2. Le sport sexué, entre féminité et habitus social

Présente ou invisible, la femme investit tous les domaines de l'activité humaine, même ceux qui ne lui sont pas socialement destinés. Le sport en fait partie et plus précisément les sports à connotation masculine. Le domaine sportif est donc un champ sexué clivé selon les sports « masculins », « féminins » et « mixtes ». En effet, « *La féminisation différentielle des sports demeure effective aujourd'hui, bien que tous soient réglementairement ouverts et s'offrent donc comme possibles en tant que pratiques instituées* » (Louveau, 2004b, p.171). La question est de savoir comment émergent les représentations sexuées autour d'un objet culturel.

En psychologie sociale, *les stéréotypes* s'appuient sur des croyances, des représentations rigides et simplificatrices généralement partagées par un groupe plus ou moins large et éventuellement par les membres d'une société entière. Il existe des liens entre la connaissance des stéréotypes de genre (par exemple : « *une femme est fragile et ne doit pas fournir d'efforts intenses* ») et la production de comportements conformes aux stéréotypes (« *une femme ne pratique ni l'haltérophilie, ni le 1500m en athlétisme...* ») (Aubry, Ruble, & Silverman, 1999). Les stéréotypes de genre se recouvrent donc les pratiques sportives et les clivent : les pratiques masculines requérant force et agressivité (ex : le football, le rugby, l'haltérophilie, la boxe, le marathon...) vont ainsi être opposées aux activités féminines qui nécessitent grâce et élégance (ex : la gymnastique artistique et sportive, la natation synchronisée) (Mennesson, 2005a ;

Louveau, 2000; Courcy et *al.*, 2006 ; Davisse & Louveau, 1991, 1998 ; Eccles & Harold, 1990 ; 1991). La pratique des activités physiques est donc orientée par des dispositions sociales incorporées qui vont déterminer aussi bien le choix des pratiques (féminines/masculines) que leurs modalités de pratique : elle repose certes sur certaines prédispositions physiques (Menesson, 2005a), mais est également orientée par un habitus incorporé servant de fondement aux processus de socialisation.

2.1 Habitus et socialisation

L'*habitus* n'est pas une construction de Bourdieu qui lui a donné une signification sociologique ; c'est Marcel Mauss (1966) en anthropologie du corps qui développe le concept de « fait social » en englobant la dimension multifactorielle des habitus et coutumes d'une culture. Mauss stipule que les techniques du corps sont dépendantes à « *l'habitus* » qui est lui-même lié à l'éducation et aux convenances sociales. La vie familiale diffuse les systèmes de valeurs et d'idéaux-types qui sont des éléments déterminants pour la socialisation de l'enfant. Elle contribue à l'acculturation à un « habitus » socio-culturel qui s'inscrit dans le mode de vie des enfants et oblitère leurs comportements, leur rapport au monde et leur système de valeurs et de représentations.

« La personnalité de l'enfant, ses raisonnements et ses comportements, ses actions et réactions, sont insaisissables en dehors des relations sociales qui se tissent, initialement, entre lui et les autres membres de la constellation familiale, dans un univers d'objets liés aux formes de relations sociales inter-familiale. En effet, l'enfant constitue des schèmes comportementaux, cognitifs, évaluatifs à travers les formes que prennent les relations d'interdépendance avec les personnes qui l'entourent le plus fréquemment et le plus durablement, à savoir les membres de sa famille ». (Lahire, 1995, p. 16)

Pour Bouhdiba (1995), la famille -tunisienne entre autres- assure de multiples fonctions procréatrices, éducatives, socialisatrices, productives, esthétiques, magiques et religieuses. La famille peut alors être définie comme étant le lien entre la vie sociale et l'individu. Dans notre cas, l'étude de configuration familiale a pour objectif de montrer les relations interdépendantes (inconscientes ou conscientes) des sujets avec la famille et leur entourage ainsi que de questionner la constitution de l'*habitus* sportif orienté vers les pratiques masculines.

L'*habitus* est « *un système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en*

tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente des fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre » (Bourdieu, 1980, p. 88-89).

La théorie de l'habitus représente un instrument opératoire des interactions sociales. Il a pour caractéristique d'être « *Le produit de toute histoire individuelle, [...], des expériences formatrices de la prime enfance, de toute l'histoire collective de la famille et de la classe* » (Bourdieu, 1987, p. 129). Il est généralement inconscient mais prend en considération les conditions sociales de la socialisation. Weber (1971), Elias (1981) et Goffman (1973 ; 1995) ajoutent que cet ensemble d'attitudes et de dispositions sociales est modifiable lentement mais sûrement à mesure que le sujet en prend connaissance et conscience.

Ces options théoriques concernant les dispositions historiquement construites et le caractère hétérogène des cadres de socialisation ont été cependant critiquée par Lahire (1998). En effet, ses travaux en sociologie de la famille et en sociologie du sport montrent le fait qu'il existe des dispositions plus importantes que d'autres et que certaines d'entre elles peuvent jouer un rôle inhibiteur ou stimulateur. L'auteur parle dans ses travaux de « dissonance culturelle » que d'autres instances de socialisation peuvent orienter en détournant le rapport de l'individu des tendances naturelles.

2.2 Rapport à la tradition culturelle

La famille a généralement pour fonction d'attribuer une éducation orientée et discriminante à l'égard des garçons et des filles : l'enjeu est d'acculturer les uns et les autres aux identités de genre conformément à une répartition sexuée des tâches sociales. Ce processus classique s'ajoute aux spécificités de la culture arabo-musulmane traditionnelle dans laquelle les filles musulmanes ont une éducation complètement différente de celle des garçons. La distinction se fait en premier lieu par l'apparence physique observable par les habits (le Sefsari²⁸ pour les femmes contre la Jallabia²⁹ pour les hommes) et par les attitudes corporelles sexuées (ex : marche souple féminine / marche ferme masculine). Cette image traditionnelle facilite la différenciation entre l'homme et la femme et attribue clairement à chacun(e) un rôle social sexué. L'intériorisation du rôle social

²⁸ Sefsari est un habit traditionnel que la femme tunisienne porte par-dessus ses vêtements avant de sortir dans la rue.

²⁹ Jalabia est un habit traditionnel propre à l'homme tunisien.

permet dans les normes culturelles arabo-musulmanes la construction/consolidation des identités féminines et masculines. La société et la famille arabo-musulmanes donnent généralement aux enfants, dès leur plus jeune âge, une organisation sociale fondée sur la différence des sexes : elle leur apprend à s'identifier au groupe d'appartenance selon le sexe et engage une acculturation profonde qui oblitère toutes les sphères publiques et privées.

Toutefois ce clivage tend à s'affaiblir avec 1) les lois sur le statut de la femme tunisienne, 2) l'avènement de la technologie et 3) l'idéologie du progrès. En effet, un phénomène de mutation est amorcé depuis le dix-neuvième siècle dans les pays européens et envahit le monde arabe et la société tunisienne contemporaine. Le contact avec la culture occidentale française modifie la culture traditionnelle qui répond actuellement à une logique ambivalente tantôt moderniste, tantôt traditionnelle. En effet, deux événements importants ont des grandes répercussions sur les structures sociales, culturelles et économiques de la société tunisienne: il s'agit de la colonisation française et de l'indépendance. La Tunisie indépendante se lance dans une lutte contre le sous-développement en réformant ses infra-structures institutionnelles, économiques, industrielles, technologiques. Les deux phases de colonisation et d'indépendance, quoique de nature différente au plan de l'identité et des objectifs, favorisent l'intrusion de formes sociales occidentales modernes et permettent d'aboutir à une société caractérisée par la coexistence de structures traditionnelles et de structures modernes, coexistence qui peut être observée dans tous les secteurs de la vie quotidienne.

La Tunisie moderne prend une « nouvelle » forme culturelle. S'il est vrai qu'«avec le progrès des modes de transport et des techniques d'information les distances ont cessé d'être des obstacles aux rapprochements entre les hommes les plus divers » (Bastide, 1970, p.33), les Tunisiens s'acculturent ardemment avec d'autres modèles familiaux et culturels au fil des communications mondialisées. La famille tunisienne arabo-musulmane voit et laisse ses traditions culturelles se confronter avec d'autres cultures (Camilleri, 1973): de ces contacts continus et directs avec l'altérité émergent des formes d'adaptation et d'aspiration à des modes de vie inédits. Qu'elle soit spontanée ou obligée (Abou, 1981), l'acculturation ouverte et le processus d'assimilation débouchent sur une forme de réciprocité culturelle par laquelle d'un côté le sujet s'approprie la nouvelle culture et de l'autre il cherche à préserver ou ménager l'ancienne. Même tiraillée par un conflit d'identité, la famille tunisienne semble pouvoir approuver et concilier tradition et

modernisme. Mead (1953)³⁰ citée par Douss, 1984, p.2) estime que « *Conflit et angoisse résultent d'une confrontation entre le déjà reçu et intégré et une adaptation à des conditions nouvelles*».

Selon Bouhdiba (1986), l'éducation de la fille dans les pays du Maghreb s'inscrit dans une logique de valorisation du corps féminin mais des limites lui sont associées, notamment en termes de sexualité et d'interdits relatifs à la liberté de circulation. Plus stricte est la position de principe lorsqu'il s'agit de pratique sportive féminine : celle-ci est inenvisageable pour elle en regard de l'interdiction de nudité, même partielle, du corps de la femme ou de la jeune fille (Bedhioufi, 2002). Ici, la culture tunisienne s'affirme en quelque sorte en négatif, de façon contrastée par rapport aux valeurs occidentales. Les femmes tunisiennes sont aux prises à la fois avec les conceptions de la féminité du système culturel dominant et avec celui de leur culture musulmane d'origine. Dans les deux cas, elles sont placées en situation de domination masculine, celle-ci s'exprimant de différentes façons : physique, économique et symbolique (Bourdieu, 1998). Ainsi en Tunisie les rôles, les habitus, les canons esthétiques, les attitudes et les gestes féminins sont fixés par le sens et les valeurs sociales correspondant à la vision traditionnelle de la femme idéale, épouse et mère (Tlili, 2002).

2.3 Des dispositions corporelles exceptionnelles

La pratique d'activités physiques mettant en jeu force, puissance, agressivité voire violence n'appartient pas a priori à l'univers des possibles pour les femmes (Mennesson, 2005b), a fortiori pour les tunisiennes. Culturellement investies de dispositions esthétiques et artistiques, les pratiquantes sont habituellement portées vers les pratiques féminines (danse, gymnastique, GRS...). Ces sports nécessitent de la grâce, du rythme et des mouvements raffinés qui s'attachent à dénier l'effort physique et le travail techniquement éprouvant (Pociello, 1995). Si à chaque sport correspondent des caractères morphologiques spécifiques, les détecteurs de talents sont à la recherche des profils de qualités physiques appropriées à leur spécialité sportive. Cette détection des jeunes talents s'appuie le plus souvent sur les recherches biomécaniques et physiologiques appliquées qui portent sur le corps des athlètes un regard sélectif orienté vers l'identification d'un modèle adapté à chaque spécialité sportive (Helal et Doutra, 1984 ; Szczesky, 1984 ; Cazorla, 1984). Les exigences de la pratique sportive représentent le but vers lequel doit tendre

³⁰ Mead, M. (1953). *Société, traditions et technologie*. Paris : Les publications de l'UNESCO.

l'entraînement alors que les capacités du sportif et ses dispositions corporelles en constituent le point de départ (Cazorla, Boussaidi & Godemet, 2004).

2.4 Gout et dégoût sportifs

Selon Bodin, Héas et Robène (2004), l'étude des goûts sportifs telle qu'initiée par Bourdieu et reprise par Pociello (1981, 1995, 1999) et d'autres sociologues (Clément, Defrance, Louveau, Michon, Ohl ou Waser) s'inscrit également en histoire des APS (Chartier et Vigarello, 1982 ; Rauch, 1987). Ces chercheurs modélisent les formes de pratiques selon les catégories socioculturelles et selon une dynamique temporelle. Aux classes dominantes les pratiques corporelles qui allient grâce, esthétique, contrôle, absence de contact viril, sports instrumentés et onéreux, pratiques désintéressées exercées dans un but essentiellement éducatif. Aux classes populaires les activités physiques et sportives qui allient force et virilité, mélange des corps, esprit de sacrifice, exaltation de la compétition, du mérite, de la productivité et du professionnalisme. La différenciation sociale des formes de pratiques de loisirs se double ainsi d'une distinction des formes sportives opposant sport apollinien et sport dionysiaque³¹ (Maffesoli, 1982).

Toutefois, « *l'établissement des liens entre goûts et catégories sociales n'est plus aussi facile aujourd'hui. Il nous semble, c'est ce que nous proposons de montrer, que les expériences sociales se sont transformées et ont favorisé une diversification des processus de formation du goût* » (Ohl, 2004, p 214). En effet, la complexité des stratégies d'investissement selon les compartiments de la vie privée/publique et l'ambivalence des modalités d'identification des individus à des objets culturels les voit se composer plusieurs identités sociales en fonction des contextes. Tout se passe comme si un même sujet se dotait de plusieurs facettes selon les points de rencontre et les opportunités de contextes, composant ainsi une identité multiple et parfois paradoxale en fonction des situations. A cet effet, les goûts et les dégoûts (Bourdieu, 1979 ; p. 60) expriment les positions des agents dans un champ social à un moment donné et présentent un rapport d'homologie avec l'espace des positions sociales. Le goût est donc à la fois défini par des pratiques mais également par des classements et des usages en contexte. Il fonctionne comme une donnée classante, discriminatrice et distinctive (Bourdieu, 1980). Dans cette modélisation de la genèse du goût, la

³¹ Dans *La Naissance de la tragédie*, le philosophe allemand Friedrich Nietzsche (1886), a employé l'Apollinien comme une notion d'esthétique en opposition au dionysiaque. Nietzsche distingue ainsi deux catégories esthétiques et deux sensibilités contraires. L'apollinien renvoie, au contraire du dionysiaque, à ce qui est caractérisé par l'ordre, la mesure, la maîtrise de soi. Cette opposition entre Apollon et Dionysos remonte déjà à Plutarque (46-126 apr. J.-C.) puis reprise par Michelet dans la Bible de l'humanité (1864).

référence aux classes et fractions de classes sociales occupe une position centrale et donne une vision relativement unifiée du champ des pratiques possibles. Ainsi, les goûts sportifs, musicaux, artistiques ou alimentaires composent les éléments d'un style de vie cohérent (Ohl, 2004) même si la complexité des situations de rencontre exige des mobilisations identitaires variées.

Pour Bourdieu, les goûts en matière esthétique, culturelle et notamment sportive sont très largement déterminés par des habitus intégrés par imprégnation progressive tout au long de l'éducation et plus largement de la trajectoire de vie (Bourdieu, 1978, 1979). Selon Ohl (2004), les choix qui touchent au sport, à l'alimentation ou aux apparences n'obéissent pas obligatoirement à des logiques identiques et rationnelles. Le goût alimentaire, enraciné dans le corps, est le produit d'un long processus d'acculturation familiale dans lequel les campagnes de marketing ou les media jouent un rôle second. Il en est de même en sport :

« Pratiquer un sport ou le regarder n'implique pas de la même façon un habitus. S'inscrire, se déplacer, se changer pour faire un sport, être confronté aux autres sportifs, transpirer, souffrir, échouer, réussir ou se faire plaisir ne suppose pas le même engagement corporel que de regarder une émission sportive à la télévision, le choix se faisant parfois faute de mieux » (Ohl, 2004 ; p.212).

Le goût de pratiquer telle activité ou tel sport dépend donc d'une multitude de facteurs émanant principalement des conditions matérielles et sociales d'existence. Ces conditions sont déterminées notamment par l'accumulation différenciée de capital économique et culturel mais également par les multiples empreintes sociales vécues par les agents au travail, dans leurs rapports aux autres et au monde social (Courchesne-O'Neill, 2007). De plus, *« Les conditions matérielles et sociales d'existence d'un groupe donné, combinées à sa position dans la structure sociale produisent un habitus particulier qui génère des pratiques composant un style de vie particulier. » (Laberge, 2006 ; p.5).* Si l'habitus est constitué des schèmes cognitifs orientant les choix des agents sociaux dans un espace de possibles (Laberge, 2006), il reste que le choix des agents face à l'offre des pratiques sportives et physiques reste relativement restreint.

La prime éducation est un des facteurs majeurs influençant la pratique sportive de l'enfant : un goût ou un dégoût particulier en sport peut se concevoir comme une conséquence d'un certain type de rapport des parents (surtout des mères) à l'environnement culturel et au corps. Pour Louveau (1980), c'est au niveau des enfants et de la famille que se situe la question de la transmission des goûts pour la pratique d'activités sportives. La famille, premier espace de

socialisation, représente l'instance fondatrice de l'appétence pour la pratique sportive tout autant que des goûts et des modèles genrés au sein des différentes formes de pratique.

Tout regrouper sous le vocable d'habitus revient à rapprocher des conduites qui sont en réalité très différentes. Même si dans le sport l'engagement corporel semble être un élément important, il faut cependant se méfier des classifications hâtives qui font de certaines consommations des activités a priori plus passives (Hennion, 2001). Il existe des façons actives de regarder un spectacle sportif (Bromberger et al, 1995) ou d'utiliser des objets sportifs (Ohl, 2003) et il existe des façons plutôt passives de faire du sport, notamment en subissant une pratique qui n'est pas à son goût.

3. Femmes et sports d'hommes

Si légalement aujourd'hui, les femmes peuvent avoir accès à toutes les pratiques, leur présence est loin de ce qu'elle pourrait être dans de nombreux sports. Il ne suffit pas de déclarer qu'une discipline sportive est ouverte aux femmes pour être quitte de mesures volontaristes et d'actions positives visant à lutter contre les obstacles de toutes natures qui limitent leur participation.

Au cours des dernières années le nombre de pratiquantes d'activités physiques ou sportives a considérablement augmenté. Même si les femmes restent encore minoritaires dans certains sports, l'éventail des disciplines qu'elles pratiquent s'élargit régulièrement.

3.1 Qu'est-ce qu'un sport d'hommes ?

Traditionnellement, les sports sont majoritairement perçus comme des activités « masculines » (Harris, 1979). En effet, David et Brannon (1976, p.30) soutiennent que « *l'essence même du terme masculinité renferme l'idéalisation d'aventures débridées, d'exploits audacieux, et d'excès courageux en tous genres* ». Aussi, de nombreuses études sur le thème des stéréotypes de genre ont montré que l'identité de genre masculine, en tant que stéréotype culturel, est souvent définie par les idées d'aventure, de calme en situation de crise, d'ambition, de non évitement des difficultés, de prise de risques, et de capacité à rester compétent même sous pression (e.g., Becker & Eagly, 2004 ; Broverman, Vogel, Broverman, Clarkson, & Rosenkrantz, 1972; Diekman & Eagly, 2000), on assiste alors à une « *très grande difficulté d'affirmation du féminin mais aussi de la féminité dans les sports identifiés à priori comme se situant plutôt du côté de la mise en scène esthétique que guerrière, et indépendant de l'emprise du virilisme qui contamine les sports de culture mâle* » (Proïa, 2003, pp. 583-584)

De plus, à travers l'approche de la critique de la « domination masculine » (Bourdieu, 1998), le sport est qualifié de relais de la structure patriarcale de notre société visant à maintenir la domination des hommes sur les femmes (Bourdieu, 1998; Maccoby, 1990 ; Messner, 1988, 1990). Brohm (1976, 1981) attribue au sport et aux institutions une fonction d'aliénation. Ainsi les femmes ont à créer un véritable mouvement motivé pour accéder aux sports en tant que pratiques égalitaires. Ce mouvement représente une contestation sur le terrain idéologique de la domination masculine (Messner, 1988).

La présence des femmes dans un milieu traditionnellement masculin et leur lutte pour l'exercice de leur pratique traduit donc, selon Kezabi (2002), aussi bien le refus de la domination masculine avec ses représentations sociales négatives que la recherche d'une plus grande liberté d'expression. Selon cet auteur, les femmes partiraient du principe que faire du sport est, premièrement, une façon de faire la preuve de l'égalité des hommes et des femmes dans une société où l'inégalité des sexes est frappante et deuxièmement, un des meilleurs moyens de s'affirmer et de sortir de l'anonymat et du deuil de la féminité. Le sport est donc un des domaines de la vie où demeurent les territoires sexués : il y a des sports « appropriés » pour les hommes et d'autres qui sont « appropriés » pour les femmes (Salminen, 1990 ; Koivula, 1995).

Sarrazin (2005) définit les normes qui dessinent la masculinité et la féminité. Ainsi les stéréotypes qui définissent le « masculin » sont : se montrer ou exercer une force, porter et recevoir des coups, jouer à la balle au pied, manipuler des armes, s'engager dans des efforts intenses et de longue durée, piloter des engins mécaniques ou motorisés, prendre des risques corporels, s'adonner à une activité collective. Les stéréotypes réservés au « féminin » sont : la légèreté, la douceur, la glisse, la grâce, l'esthétique, la beauté, la souplesse, la pratique individuelle.

Les pratiques sportives peuvent-être donc classées en trois types : sports « masculins », sports « féminins » et sports mixtes (Enquête MJS/INSEP, 2001)³².

³² Enquête MJS/INSEP (2001). Stat-Info. France, 2004.

Tableau 1. Classifications des pratiques sportives (MJS/INSEP, 2001)

Sports « masculins »	Sports « mixtes »	Sports « féminins »
Rugby Football Boxe Boules Judo Sports automobiles Cyclisme	Natation Marche Ski Badminton Volley-ball	Dance Gymnastique E.P et Gym. Volontaire Patinage sur glace Equitation

Les pratiques dites « masculines » sont donc des disciplines sportives peu féminisées. Elles regroupent des caractéristiques techniques et symboliques spécifiques : la mise en jeu du corps dans celles-ci présente une diversité importante. Ces sports, faiblement féminisés, se caractérisant par des affrontements strictement codifiés ou par la présence d'une forte incertitude ou d'un engin motorisé.

Quatre catégories de sports dits « masculins » peuvent être proposées : les sports collectifs : (Football, rugby), les sports de force (haltérophilie), les sports de combat (lutte, boxe anglaise, boxe pieds-poings), les sports instrumentés/à risque (alpinisme, vol libre, course automobile, cyclisme).

Ces pratiques présentent toute la puissance physique et la « force morale », chacune mettant en valeur une dimension particulière et « mythiques » de la masculinité « traditionnelle ». Les trois premières apparaissent comme le refuge « identitaire » des hommes des catégories populaires. La participation intense dans ces sports à connotation masculine modifie nettement l'expérience subjective et objective du corps.

3.2 « Etre une femme dans le monde des hommes »³³ en Tunisie et ailleurs

De nos jours, l'espace sportif en Tunisie n'est plus considéré comme inconvenant pour les femmes. Les pratiques sportives sont de plus en plus investies par les femmes, particulièrement celles qui étaient traditionnellement réservés aux hommes, mais... certains facteurs font que le sport est et reste une affaire d'hommes, notamment par les valeurs culturelles traditionnelles qu'il véhicule : les sports dit « masculins » sont caractérisés par le force, l'endurance, la puissance, etc.

³³ Titre emprunté à Christine Mennesson (2005a).

L'esthétique, la grâce, la souplesse sont des valeurs attribuées au sport « féminin ». C'est aux hommes le « faire » et aux femmes le « plaire » : le sport de compétition apparaît ainsi comme « un territoire sexué » (Hentati, 2001, Louveau, 1981). Il est donc clair que « *Le sport institué est donc un univers assez majoritairement masculin et des différences entre hommes et femmes se font très visiblement sur le choix des disciplines* ». (Louveau, 2002, p.53).

C'est particulièrement vrai dans les sports de tradition masculine, comme le football, le rugby, la boxe et l'haltérophilie où les sportives rompent nettement avec les normes de féminité exigées par la culture dominante. Cependant quand on écoute attentivement leurs discours, certaines femmes essaient de bousculer les stéréotypes liés à leur sexe et revendiquent une place active au sein de leurs pratiques sportives « viriles » (Ayachi, 2005). Si l'on considère la proportion d'hommes et de femmes dans chacune des disciplines sportives, d'emblée apparaît une distribution fort inégale. La quasi-totalité des sports s'offrent aujourd'hui aux femmes comme théoriquement possibles ; or jusqu'à nos jours, il y a des pratiques qui, de fait, sont largement féminisées -certaines moins que d'autres- quand d'autres demeurent fortement masculinisées (Louveau, 2002). C'est précisément à cette catégorie des sports que l'on va spécifiquement s'intéresser : certaines femmes essaient de bousculer les stéréotypes liés à leur sexe et revendiquent une place active au sein de leurs pratiques sportives « viriles ».

Dans de nombreux cas, ces disciplines sportives sont dès leur origine exclusivement masculines, et les institutions ne s'ouvrent que tardivement aux femmes. Pour autant celles-ci ne s'y précipitent pas tant la féminisation reste un phénomène discret : la conquête n'est ni massive ni enthousiaste. Comme c'est le cas de certaines pratiques genrées en Tunisie. En football par exemple, deux compétitions officielles ouvertes aux féminines ont lieu pour la première fois à la saison 2004/2005: le championnat et la coupe. Un tournoi international de football féminin en Tunisie accueille également deux équipes européennes Montpellier (France) et Arsenal (Angleterre). Bien qu'elles soient 1084 licenciées dans la sphère fédérale, les femmes n'en restent alors pas moins une étroite minorité, soit 4,05% des licenciés. A la saison 2006/2007, le nombre chute pour atteindre 938 licenciées. Trois ans après, pour la saison 2009/2010, elles ne sont plus que 796 licenciées réparties entre 286 cadettes et 510 séniors. Par contre chez le football masculin compte 30980 licenciés : les femmes ne représentent donc que 2,5%, soit une régression de 1,55% par rapport aux débuts du football féminin en Tunisie (Ayachi, 2005 ; Bedhioufi & M'rabet 2010 ; Bedhioufi, M'rabet & Ayachi, 2011). Cette régression des affiliations pourrait s'expliquer par

l'abandon des sportives suite à un désenchantement profond. En effet, l'investissement du football sur un mode non-structuré et non institutionnalisé (absence de catégories jeunes) en réponse à un phénomène de mode est suivi de désillusions : certaines pratiquantes provenant généralement d'autres sports comme le handball ou l'athlétisme où elles ont peu ou pas réussi ont des points de comparaison et une demande précise. Elles s'attendent peut-être également à l'accès à une gloire réservée aux masculins (ex : les footballeurs) et sous-estiment l'inégalité médiatique et pécuniaire de traitement (Ayachi, 2007).

Au rang des sports masculins ouverts aux femmes -et il y a peu-, il faut également évoquer la boxe, l'haltérophilie et le rugby, ces sports rudes qui mettent en scène le combat rapproché (la boxe), l'affrontement corps à corps (les mêlées en rugby), les coups ou la force (l'haltérophilie). Dans ces domaines, la reconnaissance de la femme est récente. La boxe anglaise accueille les premières femmes. Lors de la saison sportive 2002/2003, elle compte 24 boxeuses (1,75% des licences). En 2005, elles sont au nombre de 49 et ne représentent que 3,37% de l'ensemble des boxeurs. La fédération de boxe enregistre alors le taux le plus faible des licenciées féminines et n'a pas encore instauré de compétitions officielles dans cette discipline. En 2007, le premier championnat de boxe féminine voit le jour en Tunisie. Au cours de la saison 2009/2010, les licenciées en boxe anglaise féminine atteignent 245, soit dix fois plus en 7 ans. Mais elles restent toujours une minorité (1574 boxeurs) et ne représentent que 13,04% du nombre total des licenciés en boxe anglaise (Ayachi, 2005 ; Bedhioufi & M'rabet, 2010 ; Bedhioufi, M'rabet & Ayachi, 2011).

Le rugby féminin (rugby à 7) voit le jour la même année que la boxe (en 2002) avec 60 joueuses (2,57% des licences). C'est seulement l'année suivante que s'organise le premier championnat de rugby chez les filles et le nombre augmente nettement jusqu'à atteindre les 365 « rugbywomen ». En 2005, on compte 560 féminines soit 16,35% de la totalité des licenciés ; au cours de la saison 2009/2010, il y a 891 joueuses de rugby sur un total de 4643 licenciés (soit 19,19%) (Ayachi, 2005 ; Bedhioufi & M'rabet, 2010 ; Bedhioufi, M'rabet & Ayachi, 2011).

L'haltérophilie s'ouvre en revanche aux femmes en 1996 avec 8 licenciées. En 2000, elle en compte 42 qui ne représentent que 10,42% des adhérents à cette fédération. Le nombre double l'année suivante (85) pour atteindre les 191 filles en 2005, soit 20,78% de l'ensemble des licenciés. En 2009/2010, le nombre des licenciées régresse à 161 sur un total de 797. Les

féminines ne représentent donc que 20,2% de l'ensemble des haltérophiles (Ayachi, 2005 ; Bedhioufi, 2010 ; Bedhioufi, M'rabet & Ayachi, 2011).

L'investissement sportif s'inscrit dès lors dans un processus d'hierarchisation sociale et sexuée. Pratiquer un sport exprimant la force, la puissance, la violence n'est pas un objet culturel appartenant à l'univers féminin. Cet engagement hors norme de la fille implique la construction d'un rapport au corps et au sport spécifiques : par conséquent, elle doit se soumettre à l'apprentissage et à la maîtrise des techniques corporelles identifiées comme « masculines » pour réussir son intégration à cette activité qui ne lui est pas destinée dès l'origine. Cependant en contexte de la société tunisienne, les lignes de définition du masculin et du féminin commencent à bouger. Des distances avec le modèle biologique de la différentiation des sexes sont prises pour repenser celle-ci selon un nouveau montage symbolique, culturel et politique ; ce ne sont pas les différences biologiques qui engendrent le genre mais bien la dichotomie des genres qui dote de significations les différences anatomiques (Rault, 2003). L'adoption du code de statut personnel détachant le droit civil du Coran dès 1957 ainsi que l'abolition des conditions légales qui positionnent la femme dans une condition inférieure à celle de l'homme (ex : polygamie, divorce...) autorisent l'accession des femmes aux professions et à des activités physiques historiquement masculines. Ce cadre législatif et culturel laisse à penser que la différence entre les sexes s'est aujourd'hui détachée des schémas traditionnels. La question est de savoir ce qu'il produit du point de vue des femmes, et notamment celles cherchant à investir des espaces jusque là réservés aux hommes, comme par exemple les cafés ou les stades.

La pratique d'un sport à connotation masculine est susceptible de favoriser chez les femmes la construction d'une identité particulière. Cette identité est appréhendée comme un processus complexe qui se construit dans l'interaction de la femme avec autrui et aussi par l'articulation des cadres de socialisation (Lahire, 1998). Pour une femme habituée à ce que le féminin représente la subordination et le pôle négatif des valeurs culturelles et morales, la pratique du football semble représenter une forme d'action libératrice. Une femme jouant au football bouscule l'édifice symbolique de l'ordre social. L'officialisation et l'institutionnalisation du football, du rugby, de la boxe et de l'haltérophilie féminines déconstruit les allants de soi et confronte les Tunisiens aux structures inconscientes de l'imaginaire collectif. La pénétration de la femme tunisienne dans le territoire sportif prend certes la forme d'une libération du joug patriarcal : elle transforme en retour les pratiquantes en reconfigurant leurs identités.

En résumé, nous avons vu que la (re)construction identitaire du genre est un processus qui s'établit et se consolide dès la naissance et avec lui l'attribution et la construction des stéréotypes du genre. En effet, dès la petite enfance les conduites des garçons et des filles se différencient par la dichotomie entre filles et garçons telle que portée par les parents et la société.

3.3 Modalités et conflits identitaires

Pour analyser l'expérience des femmes investies dans des sports qualifiés de « masculins », Courcy et *al.* (2006) s'inspirent de la théorie d'Harding (1986) selon laquelle trois processus majeurs contribuent à la construction sociale du genre : 1) le « symbolisme de genre » (gender symbolism); 2) la « structuration selon le genre » de certaines sphères d'activités sociales (gender structure); et 3) la construction individuelle de l'identité de genre (individual gender). Le premier processus -symbolisme de genre- renvoie à l'usage de métaphores binaires, qui n'ont rien à voir avec les différences sexuelles et visent à représenter le sexe (par exemple: force/fragilité, violence/douceur) : les stéréotypes sexués en sont les manifestations. La structuration selon le genre -deuxième processus- est l'utilisation de ces métaphores binaires en vue de procéder à une division des activités sociales en fonction du sexe. Dans l'institution sportive, l'utilisation des stéréotypes de genre pour justifier la séparation des disciplines sportives selon le sexe, ou encore pour cautionner l'établissement de standards ou d'épreuves différentes selon le sexe, illustre ce processus. Enfin, le troisième processus -la construction individuelle de l'identité de genre- renvoie aux expériences individuelles des diverses formes de féminité et de masculinité, lesquelles sont le plus souvent différentes des représentations symboliques du genre (Laberge 1994, p 59). Elles mettent en évidence les difficultés inhérentes à cet engagement hors norme.

Si la sportive se positionne dans un genre plutôt « masculin » en s'appropriant les traits spécifique de cette pratique masculine, elle est certes jugée « performante dans les domaines sportifs » mais s'expose aux sanctions sociales qui touchent les femmes agissant comme des hommes. Si par contre elle affiche un capital de genre « féminin », elle risque d'être jugée « incompétente » à performance équivalente. Dans ces deux cas, elle n'est pas prise en considération soit parce qu'elle n'est pas un « vrai » sportif ou bien parce qu'elle n'est pas une « vraie » femme. Le choix entre les deux catégories dépend d'une part des dispositions de genre et du rapport au corps et d'autre part, des conditions internationales et institutionnelles propres au club et à la discipline sportive. Par ailleurs, les femmes investies dans ces disciplines cherchent plutôt à concilier les

deux nécessités d'être femme *et* performante. La question est de savoir comment elles s'y prennent au quotidien et ce que cela produit du point de vue de leur carrière et de leur vie personnelle.

3.3.1 Modalités identitaires

Les représentations sociales du corps féminin et masculin diffèrent : « *La grâce et la séduisante beauté suffisent encore à définir la femme - et la féminité- comme le courage et l'action, l'homme et la masculinité* » (Davoine & Louveau, 1991, p.43). Aux hommes puissance, force et courage ; aux femmes la sensibilité et l'émotivité (Perrin, 1985). Le sens de l'esthétique, le soin corporel et l'attention aux formes gestuelles sont culturellement attribués aux femmes, même si ces pratiques concernent de plus en plus la population masculine. Le partage des sphères représentationnelles oriente les goûts et les dégoûts pour la pratique. En tant qu'objet culturel, le sport véhicule les normes sociales dominantes de la masculinité et de la féminité et constitue un espace idéal pour le processus de « reproduction » (Bourdieu & Passeron, 1975 ; Hargreaves 1994; Louveau 1981). L'application des normes se traduit par un clivage sexué des modalités de pratiques et des pratiquant(e)s. Les activités physiques « convenables pour les femmes » (ex : patinage artistique, gymnastique artistique, tennis) s'opposent à celles des hommes (ex : football, haltérophilie, sports cyclistes, boxe, rugby) : c'est à l'homme de faire et à la femme de plaire (Louveau, 1981).

Avec la percée du mouvement féministe tunisien, les femmes s'adonnent progressivement -avec des différences selon leur classe sociale d'appartenance (Louveau, 2006)- à des sports jusqu'alors réservés aux hommes; ainsi, elles investissent le monde de l'haltérophilie, du football, du cyclisme, du marathon... en rompant avec les standards normés de la féminité. Cette expérience de « *transgression de l'ordre social genré* » (Coursy et al., 2006, p.29) dans le domaine sportif renvoie à des processus de construction et de définition identitaires sexuées « forcément » problématiques (Mennesson, 2000a ; Roussel, 2000) puisque la pratique de sports de tradition masculine influe récursivement sur la manière d'être et l'identité genrée des femmes. Louveau (2004b, p.178) dénonce à cet effet un « *procès de virilisation* » des filles qui transgressent la structure sexuée du sport : au plan physique, « *les sports de tradition masculine exigeraient le développement de la musculature, ce qui va à l'encontre des normes de féminité principalement fondées sur l'apparence* » (Louveau, 2004b, p.174). Ce procès intéresse également une transformation des représentations identitaires féminines (Anderson, 1999; Caudwell, 1999,

2003; Kelly, Pomerantz et Currie, 2005; Mennesson, 1995, 2002, 2005a; Roussel et Griffet, 2004; Theberge, 1998, 2003) : « *les expériences vécues par ces femmes ont un effet souvent ambivalent et paradoxal sur leurs pratiques, ces dernières parfois reproduisant et parfois contestant les normes dominantes de la féminité* » (Courcy et al., 2006, p.30). La construction identitaire des actrices du sport de haut niveau repose donc avant tout sur la dimension fonctionnelle de leurs activités (Dubar, 1994) qui engendre une forme particulière de socialisation à travers des cadres cognitifs et moraux spécifiques dans lesquels se développent les pensées individuelles (Coupland, 1993).

La notion d'identité masculine/féminine résulte d'une double transaction (Dubar, 1998a): d'une part une transaction « interne » dans laquelle la personne produit un dialogue interne au terme duquel elle cherche à définir quel type d'individu elle estime être à un moment donné de sa vie. D'autre part, une transaction relationnelle s'opère dans laquelle la personne tente de faire reconnaître par autrui (conjoint, famille, partenaires institutionnels...) la légitimité de l'identité revendiquée. Ce double processus peut parfois être vécu sur un mode ambivalent ou contradictoire selon le degré de stabilité de l'image personnelle.

3.3.2 La dualité identitaire

Laberge (1994) montre l'ambiguïté du jugement social générée par la contradiction entre le « stéréotype féminin » associé à la pratiquante (représentation du corps et sexe biologique) et le « genre masculin » associé à certains sports (représentation culturelle de l'activité). Les identités se présenteraient selon des dynamiques propres (La Cecla, 2002, p.164) : « *il n'y a pas une identité qui ne soit jouée, formée, modelée et redéfinie tous les quarts d'heure par son interaction avec d'autres identités* ». Le caractère ambivalent des identités des athlètes de sport masculin marque leur tiraillement entre deux monde ; elles « *vivent dans deux cultures, celle du sport et celle de la société, dont les idéaux s'affrontent* » (Krane et al., 2004, p.315). Dubar (1998a) explique cette configuration identitaire complexe comme la résultante d'une double transaction « interne » (de nature biographique) et « externe » (de nature relationnelle). Harding (1986) distingue dans cette perspective trois niveaux de construction sociale des différences sexuées : i) le symbolisme de genre (*gender symbolism*) qui est l'expression durable de la différenciation sexuée et fondé sur des oppositions binaires ; ii) la structure occupationnelle selon le genre (*gender structure*) qui renvoie à la division dualiste du travail et de l'organisation sociale, et iii) l'identité individuelle selon le genre (*individual gender identity*) qui se réfère aux expériences diverses de la « féminité » et de la

« masculinité » peu conformes aux représentations symboliques de genre. Dans ce modèle sont prises en considération commune des positions objectives et des expériences subjectives. Ainsi les « formes identitaires sexuées » seraient la résultante de la combinatoire des transactions biographiques et relationnelles relatives à la définition de l'identité sexuée (Menesson, 2005c).

Les témoignages des sportives de haut niveau dans des disciplines masculines montrent que ces femmes construisent des formes identitaires sexuées différentielles selon le contexte dans lequel elles se trouvent. Ceci n'est pas toujours facile à gérer du fait qu'elles sont aux prises avec une double contrainte: être compétente tout en demeurant féminine (Laberge 1994). Mercier-Lefevre (1996, p.253) affirme que « *pour convaincre l'univers homosexué sportif, il faut être aussi performant qu'un homme et/ou aussi belle qu'une femme définie par l'homme* ». En intériorisant l'idéal-type féminin, les athlètes s'y conforment par intermittance et revendiquent d'autres identités le temps de la pratique sportive. Ce mouvement de balancier entre conformité et revendication identitaire en contexte situé est démontré dans différents travaux (Georges 2005; Mennesson & Galissaire 2004 ; Mennesson, 2006). Selon Georges (2005), les athlètes exploiteraient deux « types de corps » dépendant du contexte: le *performance body* du domaine sportif et l'*appearance body* de la vie quotidienne. Mennesson (2006) observe également une conformité aux normes sexuées chez les boxeuses bien qu'il s'agisse d'une intériorisation de normes imposées par les hommes. Pour Butler (1990), la conformité avec des normes sexuées variable en contexte remettrait en question la conception identitaire traditionnelle et suggérerait plutôt l'idée d'une « fluidité identitaire » : l'identité de genre serait susceptible de changer selon le contexte. Mercier-Lefèvre (1996) va jusqu'à classer la femme sportive dans la légende d'Hermaphrodite : son identité n'étant ni de l'ordre du féminin, ni de l'ordre du masculin, elle appartiendrait du coup à l'imaginaire d'une forme humaine à deux sexes.

Pour rendre compte de ce conflit de rôles rapportés par les femmes athlètes, Markus (1977) pose la « théorie des schémas de soi ». D'après ce modèle, une même personne pourrait adopter des identités différentes en fonction du contexte dans lequel elle se trouve : les femmes pourraient ainsi développer une identité sportive qui renvoie à des valeurs plutôt masculines comme l'agressivité et une identité féminine en contexte social public. Le développement de ces différents « soi » permettrait aux sportives de ne pas éprouver de conflit du fait de leur pratique masculine. Royce, Gebelt et Duff (2003) stipulent que les femmes athlètes conçoivent leur identité sportive et leur identité féminine comme deux aspects distincts de leur personnalité, ce qui leur permettrait

d'assumer une apparente ambivalence. Ces athlètes gèrent leur comportement en dehors du domaine sportif en mettant l'accent sur leur identité féminine notamment par le biais de leur tenue vestimentaire. Mais bien que ces femmes changent de comportement comme de tenue selon le contexte sportif ou extra-sportif, certaines caractéristiques -notamment physiques- demeurent constantes. A partir de ce constat, un décalage entre la satisfaction et le sentiment de puissance générés par les capacités physiques à haut niveau procure de la gêne que ce même corps interfère dans les autres contextes sociaux. Krane et al. (2004) formulent l'hypothèse que cela pourrait engendrer, pour les athlètes soucieuses de leur féminité, une difficulté à gérer le paradoxe entre une identité sportive et une identité féminine.

3.4 Le regard des autres

Malgré les discours prétendant au possible accès des femmes à tous les sports, le sport masculin reste une affaire d'hommes et la survivance de cette mentalité persiste en Tunisie. Résolument, la femme n'est pas faite pour se mesurer sur le terrain masculin car ce dernier lui attribue l'esthétique du mouvement et la grâce corporelle. Les sports masculins requièrent la force, la puissance, l'endurance alors que la souplesse, la grâce, l'esthétique, l'expressivité sont des valeurs attribuées aux sports féminins (Bedhioufi, M'rabet & Ayachi, 2011). La femme impliquée dans un sport masculin ne correspond alors plus à celle qui existe dans l'imaginaire de l'homme qui considère qu'elle « *avait été conçue uniquement pour les choses inhérentes à la maternité et à l'entretien du foyer* » (Klen, 2010, p.19). Elle sera soupçonnée soit d'être une transfuge (garçon manqué ou homosexuelle), soit de contester l'ordre social sexué par des pratiques inconvenantes, soit de vouloir exister en se mimétisant à son homologue masculin. Le nœud du processus ne réside pas uniquement dans la pratique des femmes réservé traditionnellement aux hommes mais dans tous les types de pratique sportive selon les espaces publics tunisiens ; capitale/province, ville/rural, zone côtière/intérieur du pays, centre-ville/quartier.

CHAPITRE 3

Interprétations, discours et méthodologies d'analyse

Introduction

Saisir la réalité sociale (ou psycho-sociologique) appelle nécessairement l'étude du langage sous ses modalités multiples en tant que forme culturelle de production reflétant l'identité et la dynamique des personnes. Loin d'une approche linguistique ou morpho-syntaxique de la langue, il s'agit de comprendre comment les individus se représentent et manipulent leur réalité sociale à travers une production discursive singulière et située. Le discours en soi est un espace qui définit différents types d'interactions entre acteurs : la manière d'interpréter, de négocier et de se définir dans l'échange avec autrui à propos d'objets culturels comme une pratique sportive. Ce qui nous intéresse dans cette étude est de restituer le contexte spécifique dans lequel se pratiquent les échanges et se produisent les discours à propos des pratiques. Si le discours reflète des pratiques et les modes de représentation qu'elles portent, il devrait permettre de saisir à un certain degré de conception la réalité sociale telle que vécue par les pratiquantes afin de la décrire pour la comprendre. C'est dans cette perspective que la sociologie néopositiviste a délaissé l'objet proprement sociologique (ex : les rapports sociaux, leur mouvement historique) pour des objets plus psychosociologiques comme l'étude des opinions et idées, celle des attitudes et des motivations des acteurs impliqués dans une vis sociale (Bertaux, 1977).

Nous allons successivement aborder les différentes méthodologies en regard d'une part de l'objet d'étude et d'autre part des fondements théoriques et épistémologiques. L'idée est de situer la dynamique de chacune en regard d'une contribution à l'étude menée ici. Après avoir restitué les conditions d'étude fondées sur les récits de vie, nous verrons à quelles conditions cette méthode peut être menée pour cerner les représentations des athlètes femmes de haut niveau. En second lieu, nous aborderons la méthode des tests, qu'ils soient psychologiques ou projectifs. La question du traitement du corpus langagier sera abordée sous forme de distingo entre analyse de contenu et analyse du discours, ce fondement permettant de dépasser la question de la possible scientification du langage au profit d'une réflexion épistémologique qui arme la démarche d'investigation en assumant l'inférence et l'empirie. Mais au préalable et parce que chacune des méthodologies

s'appuie sur une production discursive dont il convient au préalable de questionner fondements théoriques en regard des modalités de traitement et d'analyse, nous proposons un *distingo* entre analyse de contenu et analyse du discours.

1. De l'analyse de contenu à l'analyse du discours

La question de l'analyse et de l'exploitation de matériau langagier se pose naturellement: comment rendre compte de la pertinence pour l'énonciateur des témoignages dans les récits de vie ? D'une part, l'approche "restitutive" permet de livrer les récits de vie bruts et de laisser libre cours à l'interprétation. D'autre part, l'approche "illustrative" consiste, à partir d'une analyse de contenu, à prélever des extraits d'entretien selon une logique thématique inférentielle (mais partiellement préparée dans le cadre du protocole de passation) et à les interpréter en mobilisant des concepts et des références théoriques (Galligani, 2000). Enfin, l'analyse du discours, proche de la « linguistique textuelle » (Harris, 1969), vise à orienter le regard de l'analyste à propos des intentions de faits de langage et des relations aux mondes auxquels ils font référence. Chronologiquement, l'analyse de contenu est antérieure à l'analyse du discours qui s'est, en quelque sorte, construite successivement en cherchant à se dégager d'une logique de marqueurs langagiers pour aller vers une logique plus inférentielle et interprétative (Charaudeau & Maingueneau, 2002).

1.1 L'analyse de contenu

Le terme « contenu » désigne l'information transmise à travers et par le discours. Dans l'école de Palo Alto comme dans les théories de communication, il est opposé au terme « relation » (Charaudeau & Maingueneau, 2002). On distingue deux types de contenu : le contenu manifeste et le contenu latent, notions notamment empruntées à la psychanalyse tout comme à la pragmatique discursive. Le contenu manifeste recouvre ce qui est explicitement exprimé : les opinions, croyance... voire les fantasmes.

L'analyse de contenu d'un énoncé consiste donc à faire ressortir les thèmes abordés, les mots clés inscrits dans un champ lexical et sémantique et les idées déployées. L'analyse de contenu est née aux Etats-Unis au début du siècle. Dans les années 40-50, Laswell, Berelson et Lazarsfeld en systématisent les règles et Berelson (cité par Bardin, 1993, p.21) la définit comme étant « *une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication, ayant pour but de les interpréter* ». Cette définition célèbre

assume que le discours des interviewés contient des données brutes à « décortiquer » et à interpréter. En effet, « *tout document parlé, écrit ou sensoriel contient potentiellement une quantité d'informations sur la personne qui en est l'auteur, sur le groupe auquel elle appartient, sur les faits et événements qui y sont relatés, sur les effets recherchés par la présentation de l'information, sur le monde ou sur le secteur du réel dont il est question* » (Muchielli, 1984, p.17). Pour l'analyse de contenu (d'un document écrit comme d'une communication), il faut « ... *rechercher les informations qui s'y trouvent, dégager le sens ou les sens de ce qui y est présenté, formuler et classer tout ce que « contient » ce document ou cette communication* » (p.17). Pour Stone (1964), l'analyse de contenu renvoie à toute procédure fixant l'extension relative qui spécifie référent, attitudes ou thèmes contenus dans un message ou un document. Léger et Florand (1985, p.237) ajoutent : « *comme son nom l'indique, l'analyse de contenu étudie les contenus signifiés dans des textes d'origine écrite ou orale; elle relève alors de la sémantique* ». On dira ainsi que « *toute analyse de contenu est sémantique mais qu'une analyse sémantique n'est pas forcément analyse de contenu, ou bien que l'analyse de contenu est une investigation de nature psycho-sociologique qui va quérir dans la parole la manifestation de la communication* » (op.cit., p.238). L'analyse de contenu travaille donc sur la parole pour en extraire et classer les significations. Cartwright (1953) s'aligne sur les idées de Berelson pour insister sur les conditions de l'analyse de l'entretien : il propose d'utiliser le terme d'analyse de *contenu* et de *codage* de façon interchangeable pour renvoyer à la description objective, systématique, quantitative de toute conduite symbolique.

Au plan méthodologique, l'analyse de contenu comporte plusieurs propriétés. *Objective*, l'analyse doit procéder selon des règles identiques et obéir à des consignes suffisamment claires et précises pour permettre d'obtenir les mêmes résultats même si les analystes sont différents. Ceci suppose qu'il y ait un accord sur les aspects à analyser, les catégories à utiliser et la définition opérationnelle de chaque groupe. La deuxième condition est qu'elle soit *systématique* : le contenu doit être ordonné et intégré dans les catégories choisies selon l'objectif de l'étude et des éléments d'information en rapport avec cet objectif ne doivent pas être négligés. Enfin, la démarche soit être *quantitative* car le plus souvent, il s'agit de dénombrer des éléments significatifs, de calculer leur fréquence, etc. Mais cette condition n'est pas indispensable et certaines analyses de type qualitatif recherchent les thèmes plus qu'elles ne les mesurent (Grawitz, 2001). Le codage et la catégorisation des occurrences sont d'une importance capitale : ils font le lien entre l'objectif de la recherche et les résultats. Comme le déclare Berelson (cité par Grawitz, 2001, p.617), « *une*

analyse de contenu vaut ce que valent ses catégories ». Pour Mucchielli (1984, p. 17), « *cette opération consiste à classer en catégories les diverses positions ou attitudes que reflètent les réponses, pour permettre une présentation quantifiée des résultats* ». C'est à ce niveau que subsistent les principales critiques formulées à l'égard de la méthode. Généralement, ces critiques se basent sur l'insuffisance de la définition univoque des catégories. Selon ce même auteur, « *une catégorie est une notion générale représentant un ensemble ou une classe de signifiés. Les unités de sens doivent être réparties en catégories, distribuées en genres, en thèmes, en grandes orientations* » (Mucchielli, 1984, p. 17). A vrai dire, il n'y a pas de règle générale ni de théorie préétablie en matière de catégorisation, vu l'ampleur de leur champs d'application et la diversité des ancrages théoriques des précurseurs de cette méthode. Le discours recueilli comporte différentes réponses pour une même question où le chercheur se doit de repérer et d'extraire des attitudes et des représentations (Remy & Ruquoy, 1990). Néanmoins, la valeur de l'analyse de contenu est fortement dépendante de cette catégorisation (Mucchielli, 1984), d'où la nécessité de respecter les quatre qualités suivantes (Grawitz, 2001) :

- l'exhaustivité : l'ensemble du contenu qui devrait être classé, doit l'être en entier ;
- l'objectivité : les caractéristiques devront être clairement définies pour que les éléments soient classés dans les mêmes catégories indépendamment des codeurs ;
- l'exclusivité : toute unité de sens ne peut appartenir qu'à une seule catégorie ;
- la pertinence : les catégories devront être en rapport avec les objectifs poursuivis et le contenu traité.

Une fois le codage effectué et les catégories fixées suivant ces propriétés, la *quantification* du contenu consiste à évaluer, mesurer, dénombrer, calculer les fréquences d'apparition des mots et des catégories. Cette analyse quantitative permet de déduire certaines logiques et d'en rapprocher d'autres aux objectifs de la recherche (Grawitz, 2001). Cependant elle correspond tout simplement à un total qui ne permet pas de rendre compte réellement des variables contingentes telles que les intentions et les motivations. A cet effet, une seconde analyse, *de nature qualitative cette fois*, s'impose qui consiste à décrire et à interpréter le contenu préalablement quantifié. Pour Bacher (1982, p. 427), « *Interpréter des faits, c'est considérer ces faits comme des signes renvoyant à un discours plus théorique, plus cohérent, qui a pu être construit à partir d'un nombre élevé de discours empiriques dont on a dégagé la structure commune* ». Par ailleurs, les risques d'interprétation subjective seront moindres quand l'analyse qualitative est fondée sur des résultats quantitatifs précis.

Quel que soit le domaine d'investigation scientifique, l'analyse thématique et ses dérivées constituent la méthode la plus répandue :

« Ainsi l'analyse de contenu a pour emblème un outil dont les qualités sont contestées par tous, ... La mise en cause de l'analyse thématique est alimentée par la critique linguistique qui, en élaborant ses propres techniques, entretient la confusion entre analyse de discours et analyse de contenu » (Léger et Florand, 1985, p.237).

1.2 L'analyse du discours

Issue, à la fin des années 1960, de lectures de Saussure, Althusser, Lacan, Foucault, l'analyse du discours (AD) institue en France un programme d'analyse du sens. Elle se constitue autour de la question de la langue, puis de la langue et de l'histoire. Quoique ses fondements sont sans cesse retravaillés grâce à l'interdisciplinarité, elle garde jusqu'à ce jour son ancrage au sein des sciences du langage. Située au carrefour des sciences humaines, l'analyse du discours est définie par Schiffrin (1994, p.407) comme *« une des zones les plus vastes et les moins définies de la linguistique »*. Charaudeau & Maingueneau (2002, p.42) considèrent que *« l'analyse du discours est rapportée à la relation entre texte et contexte »* : en constituant une matrice d'inventions, d'hypothèses et d'expérimentations à l'intérieur du champ linguistique, elle continue de *« déranger »* la discipline tout en offrant une résistance à certaines indifférences à la langue qui ont fait jour en sciences humaines et sociales (Mazière, 2010). L'analyse du discours des années 70 en France se conçoit comme une extension de la linguistique au domaine du discours, de l'inconscient et des idéologies : elle est le plus souvent critique à l'égard de l'analyse de contenu (Charaudeau & Maingueneau, 2002). La démarche d'analyse du discours consiste en effet à se demander quelle est la posture énonciative en regard des prises de position, des arguments invoqués pour se justifier ou défendre une idée, ainsi que de la dynamique identitaire et personnelle qui est engagée. Dit autrement, il s'agit de se questionner quant au projet de communication entre locuteurs tant en termes de stratégies énonciatives que d'effets à produire. Le contenu latent recouvre donc l'ensemble des éléments implicites qui relève d'un acte de langage indirect ou renvoient à une réalité tue mais présente. Étudier le contenu latent consiste donc à découvrir le non-dit et à explorer les significations des silences et des hésitations. L'examen du contenu latent peut ainsi mettre en évidence la signification de la place accordée à chaque thème, questionner l'absence de certains thèmes dans le discours, identifier les valeurs non exprimées qui découlent des prises de position. La problématique du discours dépasse donc le

cadre de l'analyse de contenu en tant que telle ; elle relève de l'approche énonciative pragmatique et de la théorie des actes de langage (Austin, 1970).

De nombreuses définitions de la notion de *discours* sont formulées depuis les années soixante-dix. Certaines de ces définitions font du discours un prolongement de la langue, opposant l'unité de phrase à une unité « transphrastique » (Harris et al., 1969). D'autres intègrent des catégories de discours dans la langue, d'autres encore opposent *discours* à *énoncé* en rapportant cette notion aux « conditions de production » d'un texte ; d'autres enfin qui font de ce terme de discours un *usage* que (Maingueneau, 1996) qualifie de « paralinguistique ». La langue est le lieu de conformation entre des formes et du sens qui s'organisent en systèmes, c'est-à-dire en réseaux de relations entre unités minimales. Ces systèmes témoignent de catégories de pensée prenant position et ancrage sur des visions du monde et des représentations. Les unités prises en compte sont des unités phonologiques, morphologiques, d'ordre grammatical et lexical : elles sont également de nature sémantique et requièrent un travail de sémiologie pour accéder au(x) sens en contexte. Les corpus sont constitués d'un ensemble de co-occurrences par ressemblances de formes et de sens. Le discours, comme lieu d'expression de la pensée en actes, va à la fois structurer des usages en regard de leurs conditions de production et témoigner des comportements langagiers des sujets parlants. Les éléments de catégorisation du sens en contexte et en dynamique interdiscursive témoignent des systèmes de connaissance et de croyance auxquels adhèrent les locuteurs, individus ou groupes sociaux (Migeot, 2000). Benveniste définit le discours comme un système de signes qui comporte trois pôles : le signifiant est chargé de sens prend la forme concrète des signes ; le signifié représente la forme prise par le message et le référent caractérise ce à quoi se réfère un signe linguistique (Benveniste, 1966). Mais Foucault (1969) tient plutôt compte du contexte de la production verbale et de l'ensemble des circonstances au milieu desquelles a lieu l'énonciation :

« Un ensemble de règles anonymes historiques toujours déterminées dans le temps et l'espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative » (Foucault, 1969, p. 154).

Pour déterminer les frontières du discours, il faut donc distinguer entre énoncé et discours ; l'énoncé désigne une formule, généralement écrite, qui expose des données factuelles alors que le discours rappelle le corpus en contexte pour lui appliquer un développement modalisé (oral ou

écrit) opéré devant une audience ou un destinataire fictif. Pour Dubois (1994, p.151-152), « *l'opposition énoncé/discours marquait simplement l'opposition entre linguistique et non linguistique* ». L'énoncé d'un locuteur est alors positionné par rapport au concept d'acte de langage. Si Austin (1970) démontre que dire c'est faire, Robert (2008, p. 6) stipule que « *puisque quand je fabrique un énoncé traduisant une intention et que ma parole produit une réaction : quand j'ordonne, on exécute ou on refuse, quand j'invite, on accepte ou on s'excuse* ». Austin (1970) distingue trois actes de langage : locutoire (la suite des mots selon des règles), perlocutoire (visée à obtenir) et illocutoire (forme dans laquelle il est dit). Un corpus discursif est donc constitué par un ensemble de productions langagières en situation d'usage linguistique mais orientée par une adresse vers la description des usages et des significations sociales : il exige la création d'opérateurs de catégories socio-discursives porteuses d'imaginaire social. D'après Roulet et al. (2001, p. 12), « *le discours résulte de la combinaison d'informations linguistiques et situationnelles* ». Les stratégies interactionnelles sont fortement imprégnées par les marqueurs discursifs qui influent en retour sur le type d'acte de parole mobilisé *par le locuteur*.

L'acte langagier se manifeste sous trois dimensions : i) le texte ou le discours se présente comme une entité ayant une dimension linguistique, c'est l'ensemble des termes qui constituent un écrit, ii) le co(n)texte représente la dimension sociodiscursive et éclaire les conditions dans lesquelles l'énoncé est produit, iii) la dimension communicationnelle traduit l'intention et le projet mutuel d'influence. Tout discours s'inscrit selon le principe de pertinence (Sperber et Wilson, 1989) qui sera l'objet d'une analyse du discours en contexte situé. Deux principes conditionnent les diverses contraintes et permettent de rendre compte de la structure et du fonctionnement du discours : la complétude interactionnelle et la complétude interactive. Selon le premier principe, tout discours oblige ses participants à satisfaire les rituels d'ouverture, de pertinence, de clôture et de satisfaction afin d'aboutir à un double accord permettant de clore la négociation (Barry, 2002). Ce principe rejoint les maximes conversationnelles (Grice, 1979) qui font de la pragmatique discursive une véritable théorie du contexte. Du coup, l'analyse du discours peut envisager d'une part l'axe de négociations situées -c'est-à-dire orientées vers la recherche d'un accord-, et d'autre part par inférence en focalisant l'attention sur les critères de cohésion, de pertinence et de cohérence. La poursuite réussie d'un dialogue nécessite des négociations secondaires afin d'aboutir à la complétude interactive, celle-ci étant obtenue après des échanges bien négociés dans un univers de référence partagé (Zerai, 2011).

L'analyse du discours se dégage donc de l'analyse de contenu en ce sens qu'il ne s'agit plus de découvrir le sens caché dans un texte mais d'accéder à l'emploi qu'il en est fait en regard des effets recherchés, directement ou non. Décrire le sens d'un mot ou d'un texte, c'est décrire 1) les actions qui s'y réfèrent et/ou qui lui permettent de s'accomplir, 2) les intentions qu'il dénote et 3) les rapports de place des locuteurs engagés dans l'interaction. Le jeu du langage est donc le jeu des relations entre interlocuteurs et reflète notamment leur relation au savoir et à l'action. Il pose in fine la définition du locuteur comme acteur co-construisant l'interaction (Zghibi, 2009).

Au-delà de la description fine de la dynamique conversationnelle, l'analyse du discours a pour horizon une modélisation des mécanismes d'enchaînement d'énoncés (Charaudeau & Maingueneau, 2002). La cohérence n'est donc pas vue comme principe ou cause organisationnelle de la conversation, mais comme l'effet résultant d'un certain nombre d'attentes interactionnelles.

2. Discours et récits de vie : quand dire, c'est faire

Dans le cadre des sciences humaines, la narration autobiographique est généralement autant l'affaire des psychologues et des psychanalystes que celle des sociologues et psychosociologues. L'exploration des faits humains par le récit de vie est une méthodologie qui émerge à la fin du XXe siècle face à la crise des « grands récits ». Au moment où les grands systèmes comme la religion, la science ou la politique sont bousculés, les praticiens et les chercheurs en sciences humaines et sociales proposent de renvoyer la question du sens de l'existence et celle du sens de l'histoire au sujet lui-même. Cette inversion de point de vue soulève toute une série de questions (Gaulejac & Legrand Michel, 2008) : de quel sujet s'agit-il quand la parole lui est donnée? À quelles conditions la méthode biographique est-elle pertinente ? A quel sens le sujet fait-il référence et sur quel principe de pertinence interpréter ses productions sans les surinterpréter ? Enfin, quels sont les effets produits par les discours des acteurs en regard des effets intentés ? Chaque sujet expose, explicite, analyse et explique une pratique sociale dont il a l'expérience sur un mode personnel. Il présente sa démarche, les ancrages théoriques et éthiques sur lesquels il se fonde : mais plus que le caractère factuel des propos énoncés, les récits d'expérience illustrent les (re)présentations qui débouchent sur une évaluation en termes d'effets. Comme toute production langagière, un récit de vie est le produit d'une interaction locutoire entre deux sujets et s'inscrit dans un réseau imaginaire ou réel complexe de nature symbolique (Trognon, 1994).

Les historiens parlent généralement d'entrevue d'histoire orale et les sociologues de « récits de vie ». Ces derniers renvoient à l'expression langagière de l'identité singulière et symbolique de l'informateur enquêté et permet de situer le contexte socio-culturel et imaginaire dans lequel il vit. Bertaux (1980, p.199) théorise la méthode des récits de vie en opérant la distinction entre le « *life story* » et le « *life history* ». Dans le premier cas il s'agit de « récits de vie » et dans le second d'étude de cas clinique. Le « *Life story* » consiste à restituer l'histoire d'une vie telle que la personne l'a vécue et la raconte : le « *life history* » est une étude de cas portant certes sur la personne concernée et à son propre récit de vie mais aussi également sur tout autre document ou membre de sa communauté qui peuvent renseigner idéalement le sujet.

Chaque parcours de vie présente une dynamique et des logiques propres qui synthétisent de multiples déterminations et dispositions et mettent en scène les actions et les interactions de la personne avec son environnement physique et humain. Aussi, chaque récit d'un parcours de vie contient des informations signifiantes à des degrés très divers de réalité, celle de la personne qui se la représente et la met en mots. En sciences humaines et sociales, le travail d'investigation s'orientera ensuite vers l'analyse des pratiques en regard des processus qui les génèrent : il ne s'agit pas d'obtenir un récit de vie pour lui-même mais plutôt un récit de pratiques et de dynamiques (ex : carrières, trajectoires, configurations identitaires) qui autorisent la restitution des logiques des personnes. Nous avons choisi d'investiguer les représentations des athlètes femmes à propos du sport masculin qu'elles pratiquent à haut niveau à l'aide d'une méthode de récit de vie. Avant d'exposer les objets d'étude, il convient de situer et de définir cette approche plus précisément.

Bertaux (1997, p. 6) considère « *qu'il y a du récit de vie dès lors qu'un sujet raconte à une autre personne, chercheur ou pas, un épisode quelconque de son expérience vécue* » : en sciences sociales, « *le récit de vie résulte d'une forme particulière d'entretien, l'entretien narratif, au cours duquel un chercheur (...) demande à une personne ci-après dénommée « sujet », de lui raconter tout ou une partie de son expérience vécue* ». Le récit serait ainsi « *une description sous une forme narrative d'un fragment de l'expérience vécue* » (op. cit, p. 9). Il donne accès à la subjectivité et procède à cette totalisation que constitue une expérience de vie. Il est à noter qu'une totalisation culturelle s'oppose à une approche ethnographique aux chapitres séparés : elle fournit une totalité signifiante, non seulement prise de l'intérieur mais organisée comme un tout (Bertaux, 1989). Wacheux (1996, p. 127) définit pour sa part le récit de vie comme: « *l'analyse d'un récit*

par un acteur sur des événements qu'il a vécus. Le discours est provoqué par le chercheur. L'acteur reste libre de la formulation des faits et des interprétations qu'il en donne ». Le récit de vie fait donc appel à des événements factuels qui prêtent à réappropriation par les locuteurs.

2.1 Objets d'étude et méthodologie des récits de vie

Bertaux (1980, 1997) identifie trois principales catégories d'objets appréhendables à travers la méthodologie des récits de vie : les mondes sociaux, les catégories de situation et les trajectoires sociales. Un *monde social* se bâtit autour d'un type d'activité spécifique ; il est généralement axé sur l'activité professionnelle (journalisme, transport routier, enseignement, etc.). Les microcosmes qui composent le monde social rendent compte des logiques qui règlent l'ensemble d'un monde social. Donc en observant de façon approfondie un seul ou quelques-uns des microcosmes, le chercheur doit être en mesure de saisir les logiques sociales du monde social (Sanséau, 2005). Les *catégories de situation* recoupent des personnes ayant des situations bien spécifiques (ex : les mères élevant seules leurs enfants, les pères divorcés, les toxicomanes, les handicapés, les personnes sans domicile, etc.). Certes ces situations particulières ne génèrent pas nécessairement la formation d'un monde social mais c'est la situation en soi qui entraîne des contraintes et des logiques d'action pouvant présenter des points communs traités par une même institution. Dans ce cas, il apparaît que la méthodologie des récits de vie est pertinente et efficace puisque les informations recueillies permettent d'appréhender les mécanismes et processus par lesquels les individus étudiés ont pu parvenir à telle situation et les moyens qu'ils utilisent pour tenter de la gérer (Sanséau, 2005). Enfin, l'étude des *trajectoires sociales* par la méthode des récits de vie est assez complexe. Les trajectoires sociales doivent s'appliquer à des objets sociaux minutieusement cernés. En effet, il faut pouvoir les appréhender de l'intérieur -de façon infiltrée et dans une perspective internaliste- et dans leurs dimensions temporelles. En s'engageant dans l'étude de trajectoires sociales non déterminées à l'avance, le chercheur s'engagerait dans un processus qui générerait une variété dépassant les capacités d'analyse (Sanséau, 2005).

2.2 Les difficultés posées par l'usage de la technique des récits de vie

La première question méthodologique relève de l'utilisation des récits de vie et de la définition de la taille de l'échantillon et de sa représentativité : combien de récits faut-il raisonnablement recueillir pour assurer une étude de cas signifiante et porteuse? Sur quels critères choisir ces cas ?

2.2.1 La saturation

Pour résoudre le problème du choix des cas, Bertaux (1980) utilise le concept de saturation en tant que critère qui permet de constituer la population étudiée. Celle-ci désigne le phénomène qui apparaît au bout d'un certain temps lorsque le chercheur se rend compte que les données qu'il est en train de recueillir n'apportent plus d'informations supplémentaires etaturent le modèle : la multiplication des observations n'apporte rien de nouveau. En d'autres termes, « *tous les efforts de collecte d'informations nouvelles sont donc rendus inutiles. Ce que l'on récolte alors, rentrant dans des cadres déjà connus, on peut alors arrêter la recherche* » (Muchielli, p.114). La saturation est le phénomène à partir duquel le chercheur juge que la collecte de données ne fournit plus d'informations suffisamment différentes pour justifier la recherche supplémentaire d'autres données (Pires, 1997). Ce phénomène de saturation n'indique pas uniquement au chercheur à quel moment il doit arrêter la collecte des données : elle a également une fonction méthodologique dans la mesure où elle « *confère une base très solide à la généralisation* » (Bertaux, 1980, p.208). Comment peut-on être assuré d'avoir atteint la saturation ?

Le principe de saturation exige que le chercheur essaye de diversifier au maximum ses informateurs de façon à inclure la plus grande variété possible, sans tenir compte de leur fréquence statistique. C'est en ce sens que Bertaux (1980, p.207) considère que: « *Le chercheur ne peut être assuré d'avoir atteint la saturation que dans la mesure où il a consciemment cherché à diversifier ses informateurs* ». Par ailleurs, il est possible d'atteindre le point de saturation de façon relativement objective lorsque l'opération de codage est faite de façon parallèle par une deuxième personne indépendante : la saturation est atteinte lorsque le chercheur et le deuxième évaluateur parviennent aux mêmes résultats.

La question de la « représentativité » des éléments enquêtés, telle qu'entendue par les tenants de la méthode quantitative, ne peut s'appliquer à la méthode des récits de vie. En effet, « *Le nombre ne fait rien à l'affaire, c'est la qualité et la profondeur qui comptent, c'est par là qu'on peut atteindre la signification profonde des choses* » (Santerre, 1989, p.35). Par ailleurs dans le cadre d'une recherche qualitative procédant par des récits de vie, c'est la diversification des conditions de production du discours qui doit être considérée et recherchée. Selon Henry et Moscovici (1986), les conditions de production font référence au champ de détermination des textes au sens large (ex : situation de communication, environnement socioculturel, psychologie individuelle). Ainsi,

le chercheur est appelé à diversifier les conditions de production du matériel dont il a besoin pour l'objet spécifique de sa recherche. En effet, l'autorité du langage réside non pas dans les propriétés intrinsèques du vocabulaire utilisé mais dans les conditions sociales de sa production et de sa reproduction (Bourdieu, 1982).

2.2.2 La représentativité

La deuxième question méthodologique est liée à la perspective de généralisation des résultats : dans quelles conditions est-il possible de généraliser les données recueillies ? Dans une démarche qualitative et en particulier celle des récits de vie, « *le singulier est porteur d'universel* » (Santerre & Letourneau, 1989, p.35). La perspective de généricité est importante car elle constitue le fondement de toute méthode qualitative. Certains chercheurs (ex : Piaget) ont élaboré leurs théories sur la base de cas uniques. Le sociologue Durkheim (cité par Santerre & Letourneau, 1989, p.35) affirme à cet effet que : « *Quand une loi a été prouvée par une expérience bien faite, cette épreuve est valable universellement* »

En somme, nous pouvons affirmer que dans les récits de vie s'inscrivent dans une démarche inductive qui vise non pas à la généricité mais à l'universalisation. Celle-ci signifie que, toute chose étant égale par ailleurs, le phénomène étudié est universel car commun à tous les humains. A titre d'exemple, le phénomène de vieillesse n'est pas propre à une époque particulière ou à une culture donnée : il renvoie à une dimension existentielle car est inhérent à la condition humaine. Selon Didier (1994), est universel « *ce qui est valable pour tous les hommes dans toutes les circonstances* ». L'universalisation trouve donc son origine dans la possibilité d'accéder à l'univers de l'autre, de communiquer avec lui, de le percevoir et de le comprendre de façon empathique. Grâce à l'échange et à l'intersubjectivité se réalise le passage du particulier à l'universel. En d'autres termes et en procédant à l'exégèse ou à une forme d'herméneutique du discours, il devient possible d'atteindre à un premier degré une compréhension du récit de vie de la personne, celle-ci étant pas dissemblable d'autres. Dans un deuxième degré, il est possible de dépasser le contexte spécifique de la production pour le rattacher à l'existence de l'être modélisé dénué de spécificités culturelles.

2.2.3 L'épineuse question de l'(inter)subjectivité

Le dernier problème que pose le récit de vie tourne autour de la question de la subjectivité qui se pose à plusieurs niveaux. En tant que méthode de recherche, le récit de vie est accusé de « *réduire les phénomènes socioculturels aux particularités individuelles, [...], pour tomber dans le psychologisme* » (Chalifoux, 1984, p. 290). Il s'agit en fait de la principale et fondamentale objection adressée aux récits de vie. D'aucuns (Delignières, 1987) considèrent que le matériel mis à la disposition du chercheur par l'utilisation de la méthode des récits de vie renseigne davantage sur les entités totalement distinctes. Par conséquent, ils défendent l'idée selon laquelle les résultats obtenus à partir du matériel recueilli sont insuffisants pour renseigner quant aux dynamiques sociales collectives et individuelles. L'épineuse question de la subjectivité est au centre de cette critique : la personne enquêtée, en racontant sa vie, procède de façon strictement personnelle et subjective par un travail de retour interprétatif d'événements et de faits sociaux dans lesquels elle est impliquée. Le problème de la subjectivité ne se pose pas uniquement au sujet narrateur mais également au chercheur. Dans une étude fondée sur le récit de vie, le chercheur rencontre le sujet observé et aborde les données recueillies à partir de son propre système de valeurs et de significations : il analyse et interprète les données à partir de son univers subjectif et de sa personnalité toute particulière.

Pour répondre à cette critique, plusieurs tentatives de réponse peuvent être formulées. D'abord, il semble qu'une telle critique est trop influencée par le modèle psychologisant. Les tenants de ce modèle ont tendance à réduire l'être humain à un être purement psychologique. Aujourd'hui, il est plus que jamais admis que l'expérience vécue par une personne est le résultat d'une interaction continue entre les dimensions psychologiques et les caractéristiques de l'organisation socioculturelle. Ceci dit l'expérience vécue par un individu « *est un phénomène psychosocial dont il faut définir les dimensions significatives. Ce noyau est dynamique, les personnes participent à la fabrication de l'histoire et de la culture autant qu'elles sont modelées par elles* » (Chalifoux, 1984, p. 290).

En effet, le propre de cette méthode, qui s'inscrit dans une démarche inductive, est de fournir un matériel significatif qui renseigne sur « *le processus d'appropriation du réel qui suppose l'emprise d'un acteur singulier sur un univers de significations* » (Gagnon, 1980, p.300). Ce qui intéresse le chercheur dans un matériel recueilli à l'aide des récits de vie n'est pas la saisie de la

subjectivité en tant que telle : celle-ci n'est pas une fin en soi. Mais cette méthode représente un outil pour appréhender la manière dont la personne observée est arrivée à prendre part à la construction de sa société et à maîtriser ses significations, aussi bien dans leurs dimensions abstraites que concrètes, c'est à dire comportementales et symboliques, gestuelles et actionnelles.

En procédant à ce travail d'attribution de sens aux gestes et de matérialisation des significations acquises, « *l'acteur devient sujet, auteur de ses actes et porteur d'identité* » (Gagnon, 1980, p.300). En fait, pour le chercheur, la construction de l'identité est le sujet de recherche le plus significatif qu'il tente d'aborder. Pour Gagnon (1980), le concept d'identité est l'équivalent du concept de personnalité, il a pour fonction « *de penser le sujet total comme être de culture* » (op. cit., p.301). Ainsi appréhendée, l'identité n'est pas une œuvre strictement individuelle et psychologique mais elle « *peut être considérée en première approximation comme une réalité de type psychosociologique ou comme l'analogie individuelle de cette réalité collective qu'est la culture. Dans la mesure où elle est constitutive d'un sujet, l'appropriation symbolique est un processus psychologique dont les conditions sont socioculturelles* » (op. cit., p.303). Les données autobiographiques se définissent donc comme l'expression d'une identité singulière restituant une trajectoire dynamique. En ce sens, « *le récit de vie apparaît donc comme le matériau par excellence pour l'étude non pas de vécu mais de culture vivante* » (Gagnon, 1980, p.303).

La deuxième réponse au problème de la subjectivité soulevé à propos des récits de vie est fournie par Ferraroti (1980). Pour ce sociologue, la subjectivité joue un rôle considérable pour renseigner la réalité objective : c'est en composant avec la subjectivité que le chercheur peut découvrir la valeur heuristique et l'originalité de la méthode des récits de vie. « *Dans la démarche de la recherche sociologique, il faut pouvoir utiliser des perceptions subjectives qui, quand elles sont exhaustives, contribuent certainement à intégrer la description et l'interprétation des contextes objectifs* » (Ferraroti, 1980, p.240). Ainsi le récit de vie acquiert sa valeur du fait qu'il met à la disposition du chercheur un matériel mettant à jour l'intériorisation du social par l'individu : il s'agit d'appréhender la manière par laquelle ce dernier s'approprie le système social et l'exprime à travers sa subjectivité. Le propre de la méthode des récits de vie est donc de mettre en lumière les stratégies et les tactiques mises en œuvre par le sujet lorsqu'il/elle réalise son intégration à l'organisation socioculturelle de sa société. C'est parmi son entourage et dans son milieu que chaque sujet puise les façons d'agir et de réfléchir qui lui permettront de s'insérer et de réussir ses projets. Il est en interaction continue avec autrui, pris dans une réalité dynamique où le

psychologique est articulé dans un rapport dialectique avec le contexte social et ses différentes composantes ; la famille, l'école, le monde sportif... « *Au-delà de l'individu et de son groupe primaire, [...], il(le sujet) se situe sur le plan des grands agents historiques dans une dimension méta-individuelle. Il se constitue à partir des caractéristiques structurelles objectives du contexte où l'individu et les groupes primaires vivent et agissent* » (Ferraroti, 1980, p.242). Ainsi, en tant que manifestation sociale partagée et dynamique, le récit de vie mobilise chez le sujet la fonction descriptive/narrative en l'inscrivant dans un processus d'appropriation participative de ses propres trajectoire et destinée. Il comporte donc des éléments de description et de compréhension des processus identitaires en jeu tout au long de la trajectoire de vie d'un individu.

Pour la collecte de données en analyse de récits de vie, diverses approches peuvent être mises en œuvre. Qu'elles relèvent d'un registre commun ou confidentiel, elles font appel à des savoirs croisés de nature linguistique, psycho-sociologique voire psychanalytique (Terrisse, 2010 ; 2014). Le travail d'analyse nécessite une rigueur dans la sélection et l'interprétation des données de corpus. Selon les objets et perspectives de recherche et en regard du champ scientifique, le chercheur mettra plus ou moins l'accent sur le contexte temporel, socio-culturel, psychanalytique ou psychologique... des relations interpersonnelles au contexte (Sanséau, 2005). Chaque orientation sera porteuse d'un éclairage et de clés d'explication spécifiques mais elle ne saurait saisir à elle seule tous les aspects de l'objet du récit de vie. Nous allons donc nous pencher plus précisément sur la méthode d'analyse de données discursives telles que collectées dans les récits de vie.

3. La méthode des tests

La méthode qui consiste à employer des tests pour investiguer un espace représentationnel s'appuie sur le principe suivant : il s'agit de confronter un sujet à un matériau qui le touche et l'amène à produire un discours qui reflète sa réalité telle que représentée. Les conditions de passation d'un test varient forcément selon les objectifs de l'étude et les modalités du test sont là encore différentes selon les cadres théoriques et les enjeux de la recherche.

3.1 Le test de Rorschach

Le test projectif le plus connu est créé dans les années 1920 par le psychologue suisse Hermann Rorschach (1884-1922). Il est composé de 10 planches contenant chacune une tache d'encre de

formes différentes. Il est demandé au sujet de dire ce que représentent pour lui ces taches (Grawitz, 2001). Différentes méthodes de cotation ont été conçues pour fournir une grille la plus objective possible d'analyse même si certains interprètent encore le test librement, en éventuellement compte des dispositions mentales du sujet répondant au test (ex : comportement coopératif, anxieux, défensif, etc.). L'élaboration du psychogramme des réponses du sujet permet de caractériser la structure de sa personnalité autour de la problématique de l'inconscient subjectif. Rorschach classe ainsi les sujets selon leur type de résonance intime : « extratensif », le sujet a tendance à l'expansion de soi, « intratensif », il privilégie un repli sur soi, « ambiequal », le sujet présente un certain équilibre de soi.

3.1.1 Le matériel

Le test se compose de dix images figurant chacune sur un support, communément appelé « planche ». Ces images forment des taches d'encre symétriques de couleur différente : en gris et noir (les planches : 1, 4, 5, 6, 7), noir et rouge (les planches : 2 et 3) et couleur pastel ; le fond est toujours blanc. Les planches sont numérotées selon l'ordre de présentation pendant l'administration du test (Richelle et al., 2009).

3.1.2 La consigne

La consigne donnée au sujet est assez floue et ambiguë et ne présente pas de caractère immuable : la littérature propose en effet des versions courtes et longues (Richelle et al., 2009). Le modèle même de la consigne courte est celui suggéré par Rorschach (1967) et repris par Exner (2001) (cités par Richelle et al., 2009) : « *Qu'est-ce que cela pourrait être ?* » (« *What might it be ?* ») : c'est d'ailleurs la consigne utilisée aujourd'hui lors de la passation du test et plus précisément à la présentation de la première planche au sujet. Le choix d'une telle consigne n'est pas anodin : « *L'objectif est de ne pas induire des réponses orientées par la forme et/ou le contenu d'une consigne trop chargée en détails* » (Richelle et al., 2009, p.23). Il peut-être recommandé, au moment de la consigne, de préciser qu'il n'y a pas de limitation de durée, que chacun est libre de voir ce qu'il veut, qu'il n'y a pas de « bonnes » ou de mauvaises « réponses » et que le sujet a la possibilité de donner autant de réponses qu'il le souhaite.

3.1.3 La passation

La passation est un moment privilégié dans le déroulement du test projectif : elle suppose l'adéquation des deux personnes. Cette étape est divisée en deux phases : la passation proprement

dite et l'enquête. Après l'énonciation de la consigne, l'examineur doit prendre ses distances avec le sujet en se mettant au maximum en retrait dans l'échange verbal afin de le laisser avoir libre cours dans sa verbalisation. Les 10 planches sont présentées successivement au sujet : le clinicien prend note de l'intégralité des réponses du sujet, y compris « *les éléments périphériques aux réponses même, comme les exclamations, les hésitations, les remarques « hors planches » et les interpellations qui sont adressées à l'examineur lui-même* » (Richelle et al., 2009, p.24). Les attitudes et comportements du sujet doivent également être saisis et peuvent être complétés par la mesure du temps de latence, le temps passé par planche ainsi que le temps total du test.

La deuxième phase de l'enquête correspond à un feed-back de l'examineur sur les réponses du sujet de manière à préciser « où et comment » le sujet a interprété (Anzieu et Chabert, 2004) Chabert (1997) (cité par Richelle et al., 2009, p.26): « *nous allons maintenant reprendre les planches ensemble ; vous essaierez de me dire ce qui vous a fait penser à ce que vous avez évoqué. Bien entendu, s'il vous vient d'autres idées, vous pourrez m'en faire part* ». Ces informations complémentaires sont indispensables pour le traitement du corpus.

3.1.4 Le dépouillement

Le traitement du corpus oral transcrit s'effectue en deux étapes : le codage des réponses et l'établissement du psychogramme. Pour la première étape, il s'agit de traduire chaque réponse dans un système de codification propre au test : il existe à cet effet des listes établies sur les critères statistiques qui permettent de *localiser* et de tester la *qualité formelle* des réponses (Beizman, 1966). La deuxième étape de synthèse quantitative porte sur l'ensemble du test : la présence respective d'indices est recoupée et permet l'enrichissement de l'analyse et de l'interprétation (Richelle et al., 2009) en vue d'un positionnement du sujet dans une échelle interprétative.

3.2 Le test T.A.T.

Créé en 1935 à la " Harvard Psychological Clinic" par Henry Murray (médecin et de biochimiste), le T.A.T est un test structural projectif verbal, constitué de 16 planches qui comportent des images noir et blanc, volontairement équivoques et parfois floues. Son « *hypothèse fondamentale est que les planches du T.A.T des situations se rapportant aux conflits universels et spécialement œdipien : presque toutes les planches en effet se référant à la différence des générations et/ou à la différence des sexes* » (Chabert, 1998). Dans sa forme originale, le T.A.T. était composé de trente et une

images administrées en deux fois et pouvant être divisées en séries destinées respectivement aux adultes hommes et femmes et aux garçons et filles âgées de plus de dix ans. Ces images représentent des personnages d'âge et de sexe différents, pris dans des situations relativement déterminées mais laissant place aux interprétations, ou encore des paysages relativement peu structurés. Le sujet était invité à propos de chaque planche à imaginer une histoire aussi riche et dramatique que possible qui tienne compte du présent, du passé, de l'avenir ainsi que des sentiments des personnages mis en scène. Murray préconisait pour le sujet la position allongée, un long travail préalable de mise en confiance et une ambiance propice aux confidences dans une lumière tamisée. Les encouragements, les questions et les appréciations étaient autorisés afin que le sujet fournisse le maximum de matériel significatif de ses conflits inconscients.

3.2.1 Le T.A.T. aujourd'hui

Par « Processus T.A.T. », nous entendons l'ensemble des mécanismes mentaux engagés dans cette situation singulière dans laquelle il est demandé au sujet d'imaginer une histoire à partir des planches-support. Il s'agit d'exprimer une fantaisie à partir d'une réalité-support. L'analyse des processus mentaux ne peut être abordée qu'après une analyse approfondie de la situation qui les engendre. La situation T.A.T comprend trois paramètres majeurs : le matériel, la consigne et la présence du psychologue clinicien formé à ce test.

3.2.2 Le matériel

Le matériel comporte une série d'images présentées au sujet dont le support est en quelque sorte indifférent, l'attention des chercheurs étant focalisée sur ce qu'elles produisent en termes de discours, à savoir les matériaux langagiers (ex : récits, confidences, souvenirs, ...) fournis par les individus. Pour Murray (1953), les images représentent (et doivent représenter) des " situations humaines classiques". Leur intérêt réside dans leur propension à prêter à débats et elles porteront donc sur des situations se rapportant aux conflits universels. Ainsi, quelle que soit la planche, cette spécification de la condition humaine portera selon les écoles psychanalytiques sur le maniement de la libido et de l'agressivité, sur le registre de la problématique œdipienne qui engage par exemple la différence des sexes et la différence des générations, soit dans le registre d'une problématique plus archaïque liée à l'histoire du sujet.

Le déroulement de l'épreuve invite le sujet à entrer en quelque sorte des contextes interprétatifs successifs en modulant et explicitant les représentations, les affects et interdits tout en élaborant un récit ou plus généralement un discours en résonance avec la problématique suggérée. Le degré de

structuration des images du test T.A.T. étant connu, un continuum de l'image la plus triviale, représentative et univoque vers une figuration ambiguë des personnages et des concepts est établi. Devant un tel matériel "objectivement" tracé mais résonnant avec des conflits universels, l'option a été de poser qu'il existe, pour chacune des images, un contenu manifeste figuré faisant apparaître des éléments manifestes (ex : personnages, sexe, âge, position respective, objets symboliques) et des éléments latents, susceptibles d'activer ou de réactiver tel ou tel niveau de problématique.

3.2.3 La consigne

La consigne est chargée d'une même contraction interne: "Imaginez une histoire à partir de la planche". L'accent est mis tout à la fois sur le contrôle conscient et subjectif. D'une part, la nécessité de tenir compte du contenu manifeste de l'image exige l'élaboration d'une histoire logique, cohérente, transmissible à autrui donc obéissant aux impératifs de la secondarisation. D'autre part et simultanément, la nécessité d'abaisser le seuil du contrôle exige de se laisser aller à imaginer, ce qui laisse la part aux fantasmes et aux passions, à des formes plus impliquées et personnelles et donc aux processus primaires.

La consigne formulée pour la passation du test T.A.T. repose donc sur une sorte d'injonction paradoxale qui en est précisément et le moteur et l'issue. Elle mobilise la fonction de décentration (Lagache, 1961) qui permet l'oscillation entre raison et déraison, comme c'est le cas dans la cure psychanalytique. Mais ce qu'il y a de particulier à cette consigne est l'obligation de lier les deux dans un seul et même mouvement : il s'agit pour le sujet de se laisser aller tout en se contrôlant de manière à transformer la représentations des choses en représentation de mots ; admettre les affects tels que le mouvement régressif les déclenche mais en les tamisant de manière à ce qu'ils puissent être pris en charge par la pensée.

3.2.4 La passation

Comme c'est le cas pour le Rorschach, cette étape est composée de deux phases. Lors de la phase de passation proprement dite, le psychologue clinicien note tout ce que dit le sujet sans utiliser le langage télégraphique car les articles sont également importants. Il ne doit pas non plus utiliser de magnétophone car le sujet pourrait se sentir persécuté ou surveillé. Attentif aux temps de latence qui donnent des indications sur le niveau émotionnel induit par la planche, le clinicien reprend ensuite chaque planche et demande dans une deuxième phase au sujet pourquoi il a pensé à cette histoire (Shentoub et *al.*, 1990). Le temps passé sur chaque planche peut être différent.

3.2.5 Le dépouillement

Une fois la passation terminée et le protocole recueilli, le dépouillement porte sur les récits transcrits de la narration du sujet selon l'ordre de présentation des planches. Les données anamnestiques et cliniques seront transitoirement laissées de côté : il importe que l'analyse du T.A.T. soit épurée des influences possibles par les manifestations symptomatiques ou par l'histoire du sujet connues par ailleurs.

3.3 Le test d'image : sémiotique et représentation

«... L'image - aussi dégradée qu'on puisse la concevoir - est en elle-même porteuse d'un sens qui n'a pas à être recherché en dehors de la signification imaginaire. C'est finalement le sens figuré qui seul est significatif, le soi-disant sens propre n'étant qu'un cas particulier et mesquin du vaste courant sémantique qui draine les étymologies »
(Durand, 1969, p. 19).

Inspiré des méthodes projectives pour l'étude de la personnalité proposées par L.K. Frank en 1939, le test d'image est instauré en Europe pour une développer une « psychologie des profondeurs ». La notion même de « projection » est psychanalytique (Grawitz, 2001). Cette technique projective se présente sous forme de test oral sur support imagé et consiste à demander à un sujet d'interpréter un matériau dont la nature peut être multi-modale : stimuli visuels de nature variée, éléments phrasiques, séquences vidéo... Il peut aussi être demandé à l'enquêté de les rapporter par associations de mots sous pression temporelle ou sous forme d'entretiens semi-directifs plus extensifs. En fonction de la variation possible des degrés de liberté prévus par le test, les sujets projettent leur propre personnalité sur le stimulus visuel qui sert d'amorce à la production discursive, explicitant ainsi des idées et croyances personnelles mais révélant aussi parfois des conflits personnels d'identités, des motifs et mobiles d'agir, des résistances en termes de goûts et dégoûts, des croyances infondées... Le test projectif à disposition doit être riche et s'appuyer sur un matériel suggestif le plus ouvert et le moins contraignant possible : il doit permettre au sujet de projeter ses pensées en se sentant en confiance tout allant dans certains cas jusqu'à une disposition à la confiance.

De façon générale, il consiste à présenter à un individu un matériel le moins fermé possible au plan sémiotique pour lui demander de le restructurer à sa façon : le sujet accomplit la tâche en projetant dans et par le discours sa propre structure de personnalité et son mode d'interprétation.

Le test de lecture d'image vise à étudier le fonctionnement sémio-psychique d'un individu dans une perspective dynamique.

4. Synthèse

La valeur et l'intérêt de la méthode des tests projectifs ne peuvent être niés, mais les limites à assigner reposent sur leurs faiblesses en termes de fiabilité et de validation : les tests projectifs nécessitent du coup plus de temps et de compétences pour parvenir à des résultats fiables et doivent impérativement être interprétés par un spécialiste clinicien. Par rapport aux évaluations de la personnalité par des questionnaires plus objectivants, les tests projectifs sont en effet difficiles à évaluer : peu de recherches en déterminent scientifiquement l'efficacité en regard de l'évaluation de la personnalité normale. Par contre, les résultats du test d'aperception thématique (T.A.T.) se sont révélés relativement fiables lorsque des caractéristiques spécifiques de personnalité (ex : l'agressivité) sont mesurées.

Ces tests continuent à être utilisés aujourd'hui en raison de leur utilité pour aider les psychologues à obtenir un tableau complet de la personnalité d'un individu. Bien sûr, les résultats sont plus utiles lorsqu'ils sont combinés avec d'autres informations obtenues à partir de l'observation personnelle située, d'autres tests objectifs et une connaissance familiale et continue avec l'histoire clinique et personnelle du sujet. En outre, il est particulièrement difficile pour les sujets de biaiser les réponses -comme ils tentent parfois de faire avec d'autres types d'évaluation- puisqu'ils ne connaissent pas la signification ou l'importance de leur réponse en regard des modalités interprétatives.

Le test de Rorschach et le T.A.T de Murray sont les tests projectifs les plus employés. Ils permettent d'établir un examen psychologique de type projectif et d'approfondir en particulier un diagnostic psychopathologique préalable en sollicitant à la fois les sens du sujet, son inconscient et sa libre interprétation. Nous allons à la fois nous appuyer sur ces outils existants et en construire un qui autorise une approche interprétative en sémiotique de l'image sportive féminine dans des sports à connotation masculine. Les modalités d'élaboration et de validation du test seront explicitées plus loin dans l'étude 3.

Pour conclure cette partie méthodologique portant sur les techniques projectives, nous allons évoquer les critiques émises par Snyders (1952, 1966) relativement aux tests de Rorschach et T.A.T. du Murray :

« Il ne s'agit pas ici de reprendre le problème technique de la validité des tests mais de considérer certaines critiques que suscite leur emploi et les cas dans lesquels on les utilise. Celles-ci portent moins sur la méthode elle-même que sur ses excès, sur les ambitions, jugées illégitimes, de ses utilisateurs, en particulier dans le cas des tests de personnalités » (Grawitz, 2001, p.732).

Dans le cas du Rorschach, *« la planche est considérée comme le substitut d'une situation quelconque »* (Snyders, 1952, p.76); or on ne pourrait pas prétendre connaître la personnalité d'un sujet d'après ses interprétations de taches d'encre : cela supposerait que la structure profonde de ses attitudes est la même devant les planches de Rorschach comme devant les actes de la vie et que le psychisme fonctionne semblablement devant des situations extrêmement différentes (Snyders, 1952). Cette objection majeure nous semble tomber dès lors qu'on accorde au langage une fonction symbolique et représentative essentielle.

A propos du T.A.T, Snyders (1952) estime que :

« L'interprétation des récits oblige à faire abstraction de leurs déterminations particulières, et avant tout de leur caractère de réalité ou de fiction, pour les considérer tous également comme des témoignages de tendances intérieures, seules réelles, qui s'exprimeraient à travers eux; le sujet aurait trouvé dans le monde extérieur, ici une photo ambiguë, une simple occasion à laisser s'épancher une pulsion ». (op. cit, p.78).

La manière dont est construit le T.A.T empêcherait de tenir compte des conditions particulières du monde extérieur. Il y a donc lieu d'affirmer que le sujet porte en lui une certaine posture et les circonstances concrètes du monde n'auraient donc qu'une influence minime sur son attitude (Snyders, 1952 ; 1966). Si les planches du T.A.T. et du Rorschach représentent des scènes et des formes bien déterminées, les sujets interrogés, normaux du moins, donneraient les mêmes interprétations et du coup il n'y aurait pas de test, ce qui n'est pas le cas.

C'est donc la variabilité intrinsèque même des productions langagières des sujets enquêtés (ici des athlètes de haut niveau pratiquant des sports masculins) qui devrait garantir la qualité du test : l'ambiguïté de leurs possibles interprétations devrait servir de garantie à de possibles croisements des discours en fonction des profils. Nous verrons plus loin dans les analyses du discours comment s'expriment les modalités interprétatives de ces populations aux profils particuliers.

PARTIE II
Méthodologie
Une démarche croisée pour une réalité plurielle

PARTIE II

Méthodologie

Une démarche croisée pour une réalité plurielle

Introduction

Plusieurs champs s'articulent autour de la question de la construction identitaire des femmes tunisiennes investies dans des pratiques sportives masculines : pour rendre compte de la complexité de cette réalité, nous avons privilégié une approche composite à la croisée de la psychosociologie et des sciences du langage. En effet, la pluri-dimensionnalité de l'objet de recherche le rend difficilement saisissable par un seul moyen d'investigation. Pour accéder aux données les plus pertinentes, nous avons croisé les discours sur les pratiques avec un test qui permet de positionner un profil de pratiquante : une étude faisant varier deux niveaux d'échelle -quantitative et qualitative-, dont la complémentarité est nécessaire, permet de changer la focale sur l'objet. Enfin, la triangulation des données devrait permettre d'apporter un relief particulier au plan de la description et de la compréhension des phénomènes liés à l'objet d'étude.

1. Construction de l'objet d'étude

Pour aborder cet objet complexe, l'approche se veut pluridisciplinaire et croisée. Le choix découle de la nature de l'objet d'étude : l'étude du discours sur la féminité à partir des récits de vie d'athlètes femmes de haut niveau pratiquant des sports masculins est croisée avec les tests de profil psychologique sur le genre. Il est question de conjuguer l'histoire à l'anthropologie, le vécu au quotidien, le psychologique au sociologique, l'émotionnel au rationnel. Une lecture préliminaire de l'histoire de la société tunisienne selon l'approche genrée permet de contextualiser la question de recherche sans opter pour une revendication féministe ou militante : il s'agit de chercher les traces d'activités sportives féminines « atypiques » dans le contexte sociétal contemporain de la Tunisie. L'enjeu est de décrire et de comprendre les modalités qu'adoptent les athlètes femmes pour préserver/adapter leurs profils d'athlètes de haut niveau pratiquant des sports masculins aux conditions d'une vie de femme et en contexte tunisien complexe et mouvant. Quelles stratégies d'intégration/revendication adoptent-elles pour concilier les différentes identités

qu'elles endossent en contexte et quelles difficultés rencontrent-elles au quotidien ? Quels sont leurs alliés et quels obstacles peuvent-elles anticiper et résoudre ?

La démarche méthodologique consiste à identifier et analyser les modalités identitaires des sportives tunisiennes de haut niveau pratiquant des sports à connotation masculine ainsi que les raisons d'un pareil choix d'activités tels que le football, le rugby, la boxe et l'haltérophilie. L'idée est de voir comment en contexte se déploient les stratégies identitaires de femmes investissant des espaces qui ne leur sont pas réservés tant au plan socio-culturel que symbolique.

Dans la mémoire collective tunisienne, l'approche anthropo-historique questionne les logiques et déterminismes qui s'inscrivent dans la tradition et les us et coutumes. Qu'est-ce qui fait qu'une femme s'approprie un sport masculin pour une pratique de haut niveau ? Quel sens prend cette pratique en contexte tunisien et dans une trajectoire individuelle d'exception ? La pratique amène-t-elle une reconfiguration du profil psychologique qui en retour modifie l'identité féminine de la pratiquante de haut niveau ou le processus est-il plus complexe ? L'investissement dans une pratique masculine recouvre-t-il une revendication identitaire spécifique et un profil militant au plan féministe ? Une athlète de haut niveau trouve-t-elle la parité dans et par sa pratique de haut niveau, au sein même d'activités physiques très masculines ? Le choix pour ce type de pratique est-il délibéré ou le produit d'un concours de circonstances ? Quelles sont les clefs de la réussite en qualité d'athlète de haut niveau dans ces sports bien particuliers ?

Ces questions visent à fournir des éléments de compréhension en reconstituant dans une histoire de vie des caractéristiques singulières et communes à d'autres athlètes tunisiennes. En restituant leurs récits de vie et leurs trajectoires singulières, les athlètes vont livrer leurs propres lectures de la réalité, leurs jugements et leurs façons d'envisager leur féminité en contexte. Le fait de les amener à restituer ce qui fait sens pour elles en regard de leur trajectoire de vie devrait permettre d'identifier les éléments structurels et dynamiques d'une trajectoire non tracée d'avance, qui se fait en fonction des rencontres et des opportunités. La question est de savoir ce qui, dans l'expérience de ces femmes au destin peu ordinaire, a orienté leur attrait vers des sports masculins et la manière dont elles se les sont appropriés pour en faire une pratique de haut niveau.

Cette étude exploratoire s'intéresse donc directement à l'expérience des femmes sportives qui ont choisi des pratiques non congruantes construction identitaire sexuée : la question est de savoir comment elles ont rendu compatible ces pratiques en regard de leurs identités et si elles ont réaménagé leurs références dans leur quotidien.

De nombreux écrits permettent d'identifier des traits caractéristiques de la société tunisienne, de la famille traditionnelle et de la vie sportive des athlètes tunisiennes. Dans la recension des principaux travaux académiques portant sur le sport féminin en général et en Tunisie, le sport est traité sous l'angle de l'approche genre en regard de la sexualité explicite des pratiques sportives. Du coup, la question des femmes sportives pratiquant des sports masculins est estompée. L'objet de cette étude est un construit conceptuel non « *conquis sur l'illusion du savoir immédiat* » (Bourdieu et al., 1968) : il exige une double rupture qui vise simultanément le « sens commun » et la « sociologie spontanée ». Pour réaliser cette double rupture et atteindre la rigueur dans les analyses, nous avons opté pour une rupture continue mais progressive, non pas absolue mais relative : il s'agira de procéder par un « *aller-retour permanent entre compréhension, écoute attentive, et prise de distance, analyse critique* » (Kauffman, 1996, p.22) afin d'étudier les diverses expériences singulières tout en se situant dans une approche globale de la réalité sociale. La compréhension dans ce cas de figure ne doit pas se baser uniquement sur les facteurs exogènes ou endogènes qui déterminent les comportements de la société tunisienne ; elle doit se baser aussi sur la signification du point de vue des acteurs, dans la mesure où on s'intéresse aux dispositions psycho-sociales genrées que les individus attribuent à leurs actes et qui les orientent. Cette approche dispositionnaliste peut être appréhendée comme un « habitus genré » qui oriente sans les déterminer les attitudes et les attractions des athlètes femmes pour des objets culturels masculinisés, en l'occurrence certaines pratiques sportives.

La démarche consiste donc à recueillir les opinions et les attitudes de femmes sportives au profil psychologique particulier pour essayer d'identifier dans quelle mesure et dans quels contextes les normes, les valeurs et les représentations orientent et guident les comportements et leurs ressentis. C'est donc à partir des discours sur les pratiques de femmes athlètes aux profils particuliers que nous allons tenter de décrire ce qui fait leur pratique de haut niveau dans des sports masculins.

1.1 Formulation de l'hypothèse

La société tunisienne est régie par des structures assez stables par lesquelles les rôles sociaux sont traditionnellement attribués selon le sexe, comme le souligne (Maner-Idrissi, 1997, p. 9) : « *A la répartition biologique des sexes correspond une répartition des rôles sexués, c'est-à-dire des rôles sociaux attendus culturellement et codifiés comme étant des rôles spécifiques de l'un et l'autre sexe* ». L'idée d'origine de ce travail de recherche émane d'un constat réalisé au fil du

temps sur le regard et les préjugés par rapport aux femmes qui sont investies dans des sports à connotation masculine. Dans la société tunisienne régie par les lois du genre, les stéréotypes conditionnent les pensées, les attitudes et les jugements. L'apparence et le corps sont liés de façon naturalisée et normalisante à la sexualité et la femme qui transgresse un espace -ici les sports masculins-, est suspectée de forcément en transgresser d'autres : d'ailleurs sont-elles de vraies femmes ? Celles qui pratiquent un métier masculin ou un sport masculin et qui ont une allure masculine sont suspectées d'être des lesbiennes.

Le sport, en tant que microcosme de la société, n'est pas épargné : les sports adressés aux hommes (Football, rugby, boxe, lutte, haltérophilie...) sont nettement distincts des sports pour femmes (danse, gymnastique artistique, natation synchronisée...) et clivent de façon univoque les espaces et formes de pratiques. En investissant les pratiques masculines des hommes, les femmes tunisiennes transgressent ces barrières du genre un peu à la manière des femmes écrivains, des premières femmes politiques, des premières avocates (Maugue, 1987). Suspectées dans leur féminité et dans leur identité, elles subissent dès lors ce que Louveau (2002b, p.57) appelle «*un procès de virilisation*». En effet, dans le regard des autres et particulièrement de ses pairs, une femme qui joue au football ou au rugby, ne se maquille pas et adopte une allure masculine, n'est pas une *vraie* femme. Si être une vraie femme suppose adopter une attitude *féminine*, il s'agit en fait «*essentiellement d'éviter toutes les propriétés et les pratiques qui peuvent fonctionner comme des signes de virilité*» (Bourdieu, 1998, p. 136). Les jeux, les sports et les assauts physiques sont, jusque-là, l'occasion de former une virilité masculine qui par la suite s'exprime avec évidence. La grâce, l'élégance et la beauté du geste semblent mal cadrer avec la conception socio-culturelle d'un homme fort, viril et endurant. S'adonner à des sports traditionnellement réservés aux hommes apparaît dès lors comme inconvenant avec la féminité (Louveau, 2004b).

Dans la société tunisienne où l'idéologie dominante consiste à mettre la femme dans la sphère intime de la maisonnée, s'adonner à des sports masculins bouscule l'édifice symbolique de l'ordre social. Mais pour une femme habituée à ce que le féminin représente la subordination et le pôle négatif des valeurs culturelles et morales, ces pratiques sportives représentent une action revendicatrice forte dont il est question de mesurer la dimension libératoire. En effet, l'orientation des femmes vers une pratique sportive masculine peut être comprise comme l'adoption d'une logique de «*contre-modèle*» visant à remettre en question les modèles familiaux traditionnels, à savoir les attitudes éducatives familiales et la répartition sexuée des tâches domestiques et sociales.

L'investissement des femmes dans un sport masculin ne signifie pas forcément l'adoption d'une identité genrée masculine et/ou le rejet de leur féminité ; il s'agit plutôt de mener la coexistence d'un investissement dans un sport masculin et d'une identité féminine appropriée au contexte social (Louveau, 1986). La question est de voir comment est mené conjointement ce double paradoxe d'une identité assumée et décallée et quelles stratégies sont envisagées en regard des inévitables difficultés rencontrées.

Cette étude vise à mettre en évidence l'identité sociale genrée des sportives tunisiennes athlètes de haut niveau investies dans des pratiques masculines. Elle interroge les circonstances d'accès à ces pratiques masculines, les stratégies d'investissement et les obstacles rencontrés en regard de l'intérêt et des attentes formulées vis-à-vis de la pratique. Par ailleurs elle vise à vérifier si récursivement ces pratiques ont un effet sur les identités sexuées des pratiquantes.

Il s'agira de vérifier l'hypothèse suivante : *l'investissement de l'athlète tunisienne de haut niveau dans une pratique sportive à connotation masculine ne signifie pas le déni de sa féminité : les stratégies pour assumer et rendre compatibles ces choix identitaires s'opèrent en contexte et selon les opportunités.*

1.2 Protocole de la recherche : une triangulation des données

Le mode de construction de l'objet d'étude exige d'une part une variation d'échelle du quantitatif vers le qualitatif et d'autre part un croisement triangulé de données et de sources selon les points de vue. En effet, appréhender les attitudes de pratiquantes suppose de les enquêter de façon croisée afin de capter les reliefs en matière de représentations en contexte situé. L'enjeu est de dépasser la triple posture de curiosité, d'attente et d'ouverture pour amener une polarisation dans la phase exploratoire de l'enquête (Schwartz, 1993). La phase prospective sera principalement qualitative et visera à éclairer la piste de recherche suite à l'étude documentaire quantitative. Trois phases de la recherche permettront de fonder trois études complémentaires triangulées.

L'étude 1 quantitative est établie par le biais d'un questionnaire de personnalité (Minnesota Multiphasic Personality Inventory ; M.M.P.I) principalement à travers l'échelle clinique de la masculinité/féminité (M/F). Il s'agira de classer une population d'athlètes femmes de haut niveau selon le score obtenu dans cette échelle et surtout de comparer statistiquement ces scores avec deux autres populations : 1) des sportives pratiquant d'autres sports non masculins ainsi que 2) des femmes sédentaires. Ce classement par score (Tscore) des athlètes de haut niveau pratiquant des

sports à connotation masculine va permettre d'extraire la population spécifique échantillonnée pour les études qualitatives 2 et 3. L'application du test MMPI est réalisée avec la collaboration d'un psychologue clinicien et administrée aux sportives en contexte familial d'entraînement. Ces résultats permettront d'extraire de cas aux profils particuliers pour l'étape suivante.

L'étude 2 adopte une perspective qualitative aux fins d'explorer les aspects d'engagement de ces femmes dans des sports masculins: des entretiens de type « récits de vie » (Muchielli, 2004) sont réalisés sous forme de deux sous-études : la première sous-étude A à but exploratoire consiste en une étude lexicométrique basée sur l'analyse de contenu. Elle vise à dégager d'autres sous-thèmes à partir des champs lexicaux des sportives interviewées. La seconde sous-étude B, de nature explicative et heuristique, consiste en une analyse de contenu structurée selon les thèmes du guide de l'entretien élaboré.

L'étude 3 repose sur un test de lecture d'image et vise à éclairer les représentations identitaires chez les sportives confrontées à une tâche d'interprétation ouverte. L'enjeu est de les amener à dire ce qui fait sens pour elles chez d'autres athlètes investissant les pratiques masculines.

1.3 Population étudiée

L'étude 1 porte sur les sportives tunisiennes de haut niveau pratiquant des sports dits masculins. La population étudiée porte de façon exhaustive sur l'ensemble des femmes membres des équipes nationales de football, rugby, boxe et haltérophilie de la saison sportive 2010/2011 : ce sont donc 57 athlètes qui constitueront le groupe expérimental (Gexp).

Pour l'étude quantitative (**Etude 1**), il s'agit de comparer ce groupe à trois groupes expérimentaux au niveau de l'échelle masculinité/féminité du MMPI. Ces trois groupes sont :

- Gc1 : composé de filles pratiquant la danse moderne et/ou pratiquant un sport féminin.
- Gc2 : composé de filles pratiquants le volley-ball et la natation, appartenant à différents clubs (sports dits mixtes).
- Gc3 : composé de filles sédentaires choisies au hasard mais appartenant à la population générale tunisienne.

Les 4 groupes se répartissent comme suit :

Tableau 2. Répartition des caractéristiques de la population étudiée

Groupe	Expérimental (Gexp)	Contrôle 1 (Gc1)	Contrôle 2 (Gc2)	Contrôle 3 (Gc3)
Sport	Football-Rugby-Boxe-Haltérophilie	Danse	Volley-ball et Natation	Sédentaires
Nombre	57	57	57	105
Moyenne d'âge (années)	21,98	18,75	18,92	21,31

Pour passer aux études qualitatives (**Etudes 2 et 3**), les sujets féminins qui pratiquent des sports à connotation masculine ont été classés selon leur Tscore à l'échelle M/F. 12 filles présentent des scores élevés (Tscore sup. à 61) c'est-à-dire des profils genrés masculins. Il est décidé de choisir 4 sujets (une de chaque spécialité) de chaque extrémité de l'échelle, à savoir : 4 sujets à scores élevés de masculinité et 4 à scores faibles (N=8 sujets réparties aux deux extrémités de spécialité). Ces sujets s'échelonnent selon un continuum de score en féminité³⁴.

2. Choix de la méthodologie croisée

Les outils de travail font écho aux orientations théoriques. Plusieurs techniques de cueillette de données ont été retenues afin d'offrir différents types d'observations qui vont permettre de croiser les mêmes dimensions de la réalité sociale; échelle d'attitude sur questionnaires, entretiens et test projectif. Etant donné les objectifs de cette recherche, deux niveaux méthodologiques seront mis en place afin de recueillir les données: quantitatif (par le biais du questionnaire de personnalité MMPI) et qualitatif (entretiens semi-directifs et un test de lecture d'image).

2.1 Etude 1. Le questionnaire-test : approche quantitative

L'approche quantitative vise la cueillette de données quantifiables. Elle consiste à décrire, à expliquer des faits objectifs et s'appuie sur des instruments ou techniques de recherche quantitatives de collecte de données dont les propriétés sont la pertinence, la sensibilité, la fidélité et la validité. Dans cette étude, nous avons choisi pour outil d'investigation le questionnaire de personnalité MMPI (Minnesota Multiphasic Personality Inventory) qui répond à ces exigences.

³⁴ Voir chap3. Etude1

2.1.1 Présentation et description du Test MMPI

Le M.M.P.I a été mis au point à la fin des années 30 à l'université du Minnesota par un psychologue clinicien Starke R. Hathaway, en collaboration avec un neuropsychiatre J. Charnley McKinley.

Dès 1939, Hathaway s'intéresse aux questionnaires de personnalité envisagés dans la perspective d'un diagnostic psychiatrique. En 1940, il publie avec McKinley un article méthodologique dans le *journal of psychology* (Hathaway et McKinley, 1940) présentant un nouveau questionnaire de personnalité qui devient très vite (à partir de 1943) mondialement connu sous le sigle de M.M.P.I. Au cours de son développement, le test est révisé à deux reprises la dernière en 1989, sans toucher au contenu de l'échelle masculinité-féminité. La première version française apparaît en 1961 (Pichot, Perse et Zimbaka, 1961). L'étalonnage tunisien du MMPI³⁵ sur la population tunisienne est validé en 1998 par F. Zaalani³⁶ dans le cadre d'une thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en psychologie Clinique. Les échelles cliniques du MMPI sont les suivantes : Hypochondrie (Hs), Dépression (D), Psychasthénie (Pt), Hystérie (Hy), Déviation Psychopathique (Pd), Hypomanie (Ma), Introversiion sociale (Si), Masculinité-féminité (Mf), Paranoïa (Pa), Schizophrénie (Sc). En plus des 10 échelles cliniques, le MMPI contient 4 échelles de validité : « L » (Mensonge), « F » (fréquence/cohérence), « K » (acceptation) et « ? » ou « je ne sais pas » (doute). Bien que le nom des échelles se rapporte à un syndrome clinique, elles possèdent toutes une signification dans le domaine non pathologique et peuvent être appliquées à des sujets sains.

En plus de ces 4 échelles de validité précitées, nous avons choisi pour cette étude l'échelle clinique Masculinité-féminité (Mf) qui mesure les intérêts et les attitudes rapprochant le sujet du sexe opposé. Dans la présentation des résultats, le procédé ordinaire consiste à traduire la note brute du trait mesuré en une note standard (la note « T ») et de la porter sur le profil. Ce procédé permet l'analyse des intensités relatives des différentes composantes, leur configuration étant habituellement plus importante que la présence d'un aspect quelconque à un degré normal.

La note T (T score) varie selon la catégorie d'âge. Trois catégories sont ainsi définies :

- C1 : 15 – 19 ans
- C2 : 20 – 39 ans
- C2 : 40 – 59 ans

³⁵ Voir annexes 2 et 3

³⁶ Zaalani, F. (1998). Adaptation et étalonnage du MMPI à la population tunisienne. Thèse de doctorat en psychologie clinique. Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis (Thèse non publié).

Les échantillons appartiennent aux catégories d'âge C1 et C2.

2.1.2 Les échelles de validité

* L'échelle « ? » (Le doute)

On ne peut pas vraiment dire que l'échelle « ? » soit une échelle à part entière dans la mesure où elle ne correspond pas à un ensemble d'items mais aux items pour lesquels le sujet s'est trouvé dans l'impossibilité de décider s'ils étaient vrais ou faux. Dans les versions livret du M.M.P.I., l'échelle « ? » comprend aussi les items pour lesquels les sujets ont répondu à la fois vrai et faux. Les raisons qui peuvent pousser un individu à répondre « je ne sais pas » sont variées et nombreuses. Certains items peuvent vraiment être considérés comme sans réponse possible, c'est-à-dire ne s'appliquant pas au sujet. Cependant, on a pu associer à l'élévation de cette échelle des différents facteurs motivationnels comme une résistance à passer le test ou bien une attitude suspicieuse (Dahlstrom, Welsh et Dahlstrom, 1972).

Des études très sérieuses ont été conduites dans le but de découvrir quelles étaient les motivations des individus à répondre « je ne sais pas » dans les tests de personnalité. Fulkerson et Willage (1980), cités par Friedman, Webb et Lewak (1989, p.6) démontrent que « *ne pas répondre à un item peut être relié à une ambiguïté décisionnelle : l'impossibilité du sujet à décider comment répondre à cet item* ». Butcher et Tellegen (1966), Gravitz (1967) et Walker (1967) montrent qu'un grand nombre de personnes trouvent les items du M.M.P.I. trop intrusifs.

Ces études montrent que lorsque l'on demande à un sujet de répondre anonymement, les items omis sont véritablement ceux pour lesquels les sujets ont des problèmes de compréhension ou d'interprétation. En revanche, dans un contexte de sélection professionnelle, les items omis concernent davantage la sexualité, la religion, les relations familiales et les fonctions corporelles intimes. Ball et Carroll (1960) montrent que dans une étude conduite auprès des adolescents le nombre de réponses « ? » était corrélé négativement avec le quotient intellectuel.

Le nombre d'items omis influe donc la validité du test : Clopton et Neuringer (1977), cités par Aymes (1987), considèrent que l'interprétation du profil du M.M.P.I. peut être modifiée dès l'omission de 30 items. Par contre, l'omission d'une dizaine (ou moins) d'items du M.M.P.I. n'affecte pratiquement pas les profils. Greene (1980) recommande toutefois une procédure d'augmentation des notes calculées à partir du nombre des items omis. Dans cette procédure, les items omis étaient considérés systématiquement comme des réponses déviantes.

* L'échelle L : 15 items (Le mensonge)

Cette échelle se compose de 15 items pour lesquels la réponse déviante est toujours « faux ». Hathaway et Mckinley ont emprunté cette échelle à des travaux antérieurs portant sur l'honnêteté (Hartstone et May, 1928). A la différence des autres, cette échelle n'est pas construite empiriquement mais selon la méthode rationnelle. L'échelle est incluse dans le test afin d'identifier les personnes qui essaient de se présenter sous un jour favorable. Beauvois (1997) considère qu'il s'agit d'une mesure du « désir de conformité sociale ». Les items sont orientés vers le déni de comportements agressifs, le déni de mauvaises pensées, la faiblesse de caractère et le déni de quelques malhonnêtetés mineures.

Le tableau suivant présente quelques exemples d'items relatifs à l'échelle L :

Tableau 3. Exemples d'items constituant l'échelle L

N°	Libellé	Rép. Dév.
45	Je ne dis pas toujours la vérité	Faux
195	Je n'aime pas tous ceux que je connais	Faux
30	J'ai parfois envie de jurer	Faux
150	J'aime mieux gagner que perdre dans un jeu	Faux

La moyenne des réponses à l'échelle L obtenue sur l'échantillon américain est de 4. Sur l'étalonnage français, cette moyenne est de 6 et correspond donc à la valeur de la note $T_L=50$. Toujours dans l'étalonnage français, la note $T_L=70$ correspond à une note brute de 11. Dans l'étalonnage tunisien, la moyenne est de 5 et correspond à la note $T_L=51$. L'élévation de l'échelle L correspond à une tendance volontaire ou naïve à se présenter sous un jour particulièrement vertueux. Cette attitude tend à faire baisser les notes obtenues dans les échelles cliniques dans la mesure où les individus vont avoir tendance à nier leurs fragilités et à donner des réponses qui leurs paraissent normales.

- *Un score très bas ($T_L < 30$)* est très exceptionnel. Un tel score peut traduire un manque de confiance en soi et une certaine rigidité, un manque de confiance en soi et une certaine difficulté à accepter ses diverses fautes et faiblesses mineures de caractère.
- *Un score moyen ($30 < T_L < 62$)* correspond à des personnes capables de penser que les autres peuvent admettre leurs imperfections mineures. Cela correspond à une bonne estime de soi.
- *Un score modéré ($63 < T_L < 71$)*, en dehors d'une stratégie de réponse « au hasard », un tel score traduit une rigidité excessive, un besoin de conformisme, et une tendance à

l'utilisation défensive d'un déni. Ce score peut aussi traduire une attitude défensive chez des personnes naïves, moralistes et ne présentant pas une intelligence exceptionnelle (Lachar, 1987).

- *Un score très élevé ($T_L \geq 72$)* correspond selon Friedman, Webb et Lewak (1989) à des patients excessivement introspectifs avec tendance à la dépression et à l'anxiété.

* L'échelle F : 64 items (La cohérence)

Cette échelle est élaborée pour évaluer la tendance à répondre d'une façon inhabituelle ou atypique. Ainsi, les 64 items qui la composent ont été sélectionnés empiriquement à partir des réponses du groupe de sujets normaux lorsque ces derniers y répondent avec une très faible fréquence (<10% et souvent <5%), que ce soit dans le sens « vrai » ou bien dans le sens « faux ». Les items ainsi sélectionnés portent sur des sensations bizarres, des pensées étrangères, des expériences particulières, notamment d'aliénation et d'isolement familial ou social, ou sur des attitudes atypiques envers la religion, la loi, l'autorité, ainsi que sur un certain nombre de croyances inhabituelles envers soi et/ ou autrui.

Le tableau 4 présente quelques exemples d'items relatifs à l'échelle F ainsi que la réponse déviante qui leur est attachée.

Tableau 4. Exemples d'items constituant l'échelle F

N°	Libellé	Rép. Dév.
185	J'entends apparemment aussi bien que la plupart des gens	Faux
246	Mon cou se couvre souvent de rougeur	Vrai
211	Je peux dormir le jour mais non la nuit	Vrai
31	J'ai des cauchemars presque toutes les nuits	Vrai

L'échelle F apparaît comme un excellent indicateur d'une problématique psychotique. A l'origine, dans l'étalonnage américain, Hathaway et Mckinley (1940) ont attribué arbitrairement des notes T aux scores bruts de F : une notation T de 70 correspond à un score brut de 12. Dans l'étalonnage français, une note T=70 correspond à un score brut de 18. Dans l'étalonnage tunisien, la même note correspond à un score brut de 34. Pour cette raison, Friedman, Webb et Lewak (1989) pensent que pour interpréter correctement l'échelle F, il vaut mieux se référer directement aux scores bruts.

- *Un score faible ($F_{brut} \leq 2$)* décrit des individus souvent peu volontaires, conformistes, possédant de faibles champs d'intérêts. Ces personnes sont aussi décrites comme calmes, discrètes, sincères, dépendantes, honnêtes.
- *Un score normal ($3 < F_{brut} \leq 7$)* correspond à des personnes capables d'accepter sans trop d'angoisse un certain nombre d'expériences inhabituelles.
- *Un score moyen ($8 < F_{brut} \leq 26$)* est typique des populations d'adolescents, d'étudiants et d'esprits créatifs. Ce score reflète la capacité d'accepter des expériences inhabituelles, une certaine indépendance d'esprit, un caractère volontaire.
- *Un score élevé ($27 < F_{brut} \leq 35$)* il traduit, en dehors de difficultés de compréhension ou de lecture des items, une angoisse importante, une instabilité et des tendances dépressives³⁷.
- *Un score très élevé ($F_{brut} > 36$)*, un tel score correspond à une dissolution mentale, à une pensée confuse ou à des processus psychotiques. Il peut aussi s'agir d'une volonté délibérée de se montrer sous un jour défavorable en inventant ou en exagérant des symptômes psychologiques. Un tel score peut laisser penser que le profil est invalide

* L'échelle K : 30 items (L'acceptation)

Cette quatrième des échelles de validité est conçue par Meelhl et Hathaway (1946) pour réduire le nombre de patients psychiatriques qui obtiennent tout de même un profil normal ($T_K < 70$) au M.M.P.I. Le contenu des items de K reflète le déni d'une mauvaise adaptation personnelle, familiale et sociale ainsi que des difficultés à émettre des jugements négatifs sur autrui. Selon Lachar (1987), cette échelle mesure d'une manière plus subtile et efficace ce que l'échelle L est censée mesurer.

Le tableau 5 présente quelques exemples d'items relatifs à l'échelle k ainsi que la réponse déviante qui leur est attachée :

³⁷ Lachar (1987) propose cinq interprétations différentes pour ce cas de figure :

- troubles neurologiques et de caractère sévère,
- individus normaux mais non conventionnels,
- structure psychotique non décompensée,
- situation de réaction de stress,
- problèmes réactionnels et identitaires liés à l'adolescence (tardive ou non).

Tableau 5. Exemples d'items constituant l'échelle k

N°	Libellé	Rép. Dév.
461	Je n'aime pas m'arrêter même un court moment dans une tâche que j'ai commencé	Faux
383	Les gens me déçoivent souvent	Vrai
502	J'aime faire comprendre aux gens ce que je pense	Faux
234	Je me mets facilement en colère et l'oublie aussitôt	Vrai

Les items de l'échelle K se retrouvent d'une façon assez homogène et massive dans les autres échelles cliniques. Tout comme l'échelle précédente, bien que K ne soit pas une échelle clinique, on peut, *a posteriori*, la corrélérer avec des traits de personnalité et particulièrement avec l'attitude défensive.

- *Un score très bas ($T_K < 28$)*, se retrouve chez des patients en pleine détresse dépressive souvent psychotique. Il peut aussi s'agir de personnes ayant exagéré leurs problèmes dans le but de se montrer sous un jour défavorable de détresse émotionnelle intense, éventuelle pour attirer l'attention sur cette détresse (appel au secours).
- *Un score bas ($29 \leq T_K < 39$)*, ces personnes se sentent souvent incapables de faire évoluer leur situations. Ceci n'est pas sans évoquer un certain masochisme ainsi qu'un intense besoin de réconfort.
- *Un score moyen ($40 < T_K \leq 62$)*, indique des personnes réussissant à mettre en place un bon équilibre entre des attitudes de protection et des attitudes d'ouverture. Ces personnes se sentent capables d'assumer les situations de la vie même lorsque l'on observe une élévation (souvent dans la triade névrotique) des autres échelles cliniques.
- *Un score modéré ($63 < T_K \leq 71$)*, se retrouve généralement chez des individus décrits comme indépendants, enthousiastes, ingénieux, entreprenants, possédant de larges champs d'intérêts et un bon contact humain.
- *Un score très élevé ($T_K > 72$)*, reflète des personnes extrêmement défensives par rapport à la pathologie mentale.

2.1.3. L'échelle clinique (5) : masculinité-féminité (Mf) : (35 items)

Avant toute tentative d'interprétation de cette échelle, il faut se souvenir que tous les items qui la constituent sont « évidents » (Wiener, 1948), c'est-à-dire qu'il est facile de découvrir leur sens. Il est donc aussi facile pour une personne voulant masquer (ou afficher) des tendances homosexuelles de le faire. Il conviendra donc d'être très prudent quant à l'interprétation des scores obtenus sur l'échelle Mf.

L'interprétation de cette échelle se fait différemment chez l'homme et la femme, nous allons exposer celle qui concerne directement l'étude, c'est-à-dire celle de la femme.

- *Un score très élevé ($T_{Mf} \geq 61$)*. Très rare, ce score traduit sans aucun doute le peu d'identification aux rôles féminins traditionnels que la société (et les items du M.M.P.I.) proposent. Cette élévation de l'échelle peut être due à de réels intérêts masculins relevant d'une homosexualité plus ou moins manifeste et / ou acceptée chez ces femmes, ou bien à une attitude oppositionnelle. Domination et agressivité font aussi souvent partie du tableau clinique.
- *Un score élevé ($37 \leq T_{Mf} \leq 60$)*, est le score des femmes actives qui ne veulent pas se confiner dans des activités spécialement prévues et recensées pour elles. Ce score traduit sans aucun doute une certaine ouverture d'esprit, une compétitivité, etc. On notera que ce score s'élève naturellement chez les adolescentes et les jeunes femmes.
- *Un score très bas ($T_{Mf} \leq 36$)*, se rencontre chez les femmes extrêmement passives et soumises. Elles sont aussi souvent timides, mettent en avant la féminité, se plaisent à jouer le rôle de la faible femme. Ces scores très bas se rencontrent souvent chez des personnalités névrotiques (alors en association avec une élévation des échelles névrotiques).

Le test MMPI permettra de « quantifier » l'identité des athlètes afin de pouvoir les situer par rapport aux différents profils, les classer et interpréter leurs discours en conséquence. Mon argument pour le choix de ce test est la validité. En effet, jusqu'à nouvel ordre, c'est le seul test d'identité qui soit validé sur une population tunisienne (Zaalani, 1994).

Il sera procédé à une statistique descriptive, soit ; la moyenne et l'écart-type des « T score » individuels pour chaque groupe. Puis, nous utiliserons 1) le test paramétrique « T de student » pour échantillons indépendants afin de comparer 2 à 2 nos groupes (Gexp vs Gc₁, Gexp vs Gc₂, Gexp vs Gc₃) puis 2) une ANOVA pour comparer les 4 groupes.

2.2 Etude 2. Les entretiens semi-directifs et récits de vie : analyse de contenu

Dans l'approche qualitative, il s'agit de partir d'une situation concrète comportant un phénomène particulier qu'on ambitionne de comprendre et décrire et non de démontrer au plan de la généralisation. L'objectif est de donner un sens au phénomène à travers ou au-delà de l'observation, de la description, de l'interprétation et de l'appréciation du contexte et du phénomène tel qu'il se présente. Cette méthode recourt à des techniques de recherche qualitatives pour étudier des faits particuliers (études de cas, observation, entretiens semi-directifs, etc.). Le mode qualitatif fournit des données de contenu et non des données chiffrées.

Nous allons procéder par entretiens semi-directifs basés d'une part sur des récits de vie et d'autre part sur les discours à propos des pratiques et de leurs représentations. Cette méthode de recherche devrait permettre une analyse approfondie du contenu des discours des femmes interviewées aux fins de saisir les significations qu'elles véhiculent ainsi que leur manière de comprendre la réalité sportive telle que vécue dans la pratique de sports masculins. Il s'agira de leur laisser la possibilité de s'exprimer à propos de leurs propres expériences et des motifs et mobiles du choix de ce type de pratique sportive.

L'entretien semi-directif de recherche est un outil approprié à la problématique et aux objectifs du second volet de notre recherche car il permet d'obtenir des discours variés et nuancés. La situation d'écoute et d'interaction orale est propice au fait que les interviewées livrent les traits et les repères de leurs représentations sociales et genrées. L'entretien visera à saisir le comportement humain singulier tout en le replaçant en contexte selon les rapports sociaux, la façon dont ils sont intériorisés et transformés dans et par la pratique sociale sportive. L'idée est de montrer à la fois la part d'irréductiblement social dans la trajectoire individuelle et de montrer la part d'autonomie du sujet dans ses choix opérés en dépit du poids du social. Blanchet (1985) considère à cet effet l'entretien non directif de recherche comme une pratique sociale ou un dispositif de recherche dont la définition minimale est la suivante : « *C'est un entretien principalement entre deux personnes (il peut être étendu à un groupe), un intervieweur et un interviewé, conduit et enregistré sur un thème défini dans le cadre d'une recherche.* » Il favorise l'expression et l'élaboration du discours de l'individu sur un problème, une situation ou un thème donné. L'enjeu est donc d'amener les personnes interviewées à s'exprimer longtemps et de façon approfondie quant aux raisons et aux mobiles qui les ont conduites au sport masculin de haut niveau. Contrairement aux questionnaires, l'enjeu est de produire des informations structurées par les sujets elles-mêmes, afin d'accéder objectivement ou subjectivement à la manière personnelle dont elles ont vécu les

événements de leur vie. Les entretiens non directifs de recherche s'inscrivent dans un dispositif de recueil des données visant à provoquer la production discursive à propos des idées, des croyances et des valeurs qui sont à la base la base d'orientation pour les sports masculins.

Nous allons effectuer huit (8) entretiens d'une moyenne de durée de 1heure chacun à destination de huit sujets choisies pour la spécificité de leur profil de sportive et leur score au test. Ces entretiens s'inscrivent dans un protocole de passation commun prenant comme un fil conducteur les différentes thématiques à aborder en relation avec les hypothèses à tester.

2.2.1 Contrat de communication durant les entretiens

Les personnes interrogées ont besoin d'attention : elles ne parlent pas uniquement à un magnétophone. Sachant que chaque entretien repose sur un système de rôles, d'attentes, de normes et de valeurs implicites, il cache souvent des tensions. L'interviewer doit être présent et particulièrement attentif même s'il ne partage pas de réciprocité avec les interviewées. Il s'agit d'aider l'interviewé à se mettre à l'aise, à re-synthétiser sa trajectoire de vie et à pointer ce qui fait sens du point de vue des sports masculins. La qualité de l'interaction est importante dans chaque interview mais ne perd pas de vue le thème et l'objet de la recherche : la difficulté réside également dans le fait de ne pas induire les réponses. Deux types de contrats portent sur l'explicite et sur l'implicite de façon à préserver la richesse d'informations recueillies.

Durant l'étude, les interviewées ont manifesté le souhait que l'enquêteur s'investisse davantage dans les entretiens, demandant à plusieurs reprises avis et opinions : à ces moments, elles oublient le magnétophone et elles parlent spontanément en se remémorant les moments cruciaux de leur vie. La difficulté est donc de relancer la parole sans interférer avec le contenu ni blesser par cette désimplification la personne qui livre un matériau très personnel et parfois émotionnellement chargé. Lors de l'enquête, de nombreuses données de situations sont également recueillies auprès des interviewées à travers une fiche signalétique³⁸ : le niveau d'étude, la profession, le lieu de résidence, l'âge, la situation familiale des femmes et de leurs parents, le niveau scolaire, la fratrie.

2.2.2 Les étapes de l'entretien

Un journal de bord permet de consigner des observations sur les sujets abordés, les attitudes de l'interviewée, le climat de l'entrevue, des nouveaux éléments signifiants.

³⁸ Voir annexe 4

La prise de contact. Elle s'opère soit par téléphone ou par rendez-vous mais laisse la liberté dans la décision d'accepter ou de refuser la rencontre. Dans chaque entretien, l'anonymat, la dimension temporelle et l'objet global de l'étude sont évoqués afin d'assurer une forme de confiance préalable. Les interviewées choisissent elles-mêmes les endroits de rencontre.

Le lancement des entretiens. La formule employée pour amorcer l'échange est : « *J'aimerais que vous me racontiez comment vous...* ». Il s'agit de favoriser un contexte social de confiance et d'écoute. Après une mise au point du magnétophone, nous expliquons aux interviewées que l'anonymat est privilégié dans notre recherche, que la transcription des entretiens ne sera pas publiée entièrement et que le droit de diffusion sera respecté.

Conduite de l'entretien : Une conduite non directive avec des relances en cas de besoin vise à laisser l'interviewée parler avec une part d'indétermination et d'initiative afin de recueillir des données et des informations pertinentes.

La fin de l'entretien : Une demande de renouvellement de contact ultérieur en cas de nécessité.

2.2.3 Transcription des récits de vie³⁹

Une fois le matériel recueilli à l'aide des entretiens enregistrés, se pose le problème de la transcription. En effet, transcrire consiste à faire passer ce qui est oral et gestuel à l'écrit, ce qui est vivant à une forme figée et risque d'appauvrir de façon considérable la réalité. Ce passage, implique nécessairement « *une dénaturation dans la mesure où la transcription déplace radicalement l'énoncé, lequel était produit en fonction de l'oralité, et se trouve en quelque sorte disqualifié quand on le sépare de son cadre* » (Poirier, 1983, p.29). De plus Kauffman (1996, p.22) stipule que « *l'homme ordinaire ne déforme pas, il donne forme, pour produire du sens, de la vérité (sa vérité)* ». La question est donc non pas de tester la vérité des dits de nos interviewées mais de considérer qu'ils font sens pour elles. Avec vigilance et prudence, il est donc nécessaire de mettre les interviewées dans de bonnes conditions d'écoute et de confiance pour qu'elles livrent du matériau authentique.

Les entretiens sont transcrits puis traduits ; quelques problèmes au niveau de la traduction à propos de certains mots-clés appartenant au dialecte tunisien risquent de mériter attention. Nous tenterons d'expliquer la signification de ces mots en contexte d'entretien pour lever les ambiguïtés de sens ou avancer un complément d'informations⁴⁰.

³⁹ Voir annexe 5

⁴⁰ Voir annexe 6

2.2.4 Guide d'entretien

L'approche adoptée dans ce contexte est du type qualitatif et repose sur la production du sens à partir des discours recueillis, pour comprendre comment les sujets se définissent et se pensent en tant que femme dans un univers dit « masculin ». L'entretien a été structuré selon un guide organisé autour de quatre grands thèmes. Ces lignes directrices vont servir de trame à la conduite de l'entretien et éventuellement au dépouillement thématique:

- Thème 1- Données contextuelles (ex : condition et milieu socioprofessionnel de la famille des interviewées durant l'enfance et avant la pratique sportive), celui qui va permettre de situer les athlètes dans un contexte socioprofessionnel.
- Thème 2- Modes de socialisation I^{aire} et II^{aire} (ex : rôle de la famille, l'école, la rue dans le choix du sport pratiqué à haut niveau), celui qui va permettre d'identifier les modes de socialisation des pratiquantes, leur expérience ludique lors de la prime enfance et les dispositions corporelles favorisant leur investissement dans des pratiques « masculines »
- Thème 3- Trajectoire d'athlète de haut niveau et de femme (ex : trajectoire scolaire, sportive, sociale), celui qui va permettre de comprendre et de comparer les différentes carrières des athlètes compte tenue des conditions distinctes des instances fédérales et des problèmes qui varient d'une pratique à une autre.
- Thème 4- Modalité identitaire (ex : identité sociale, identité en rapport au sport pratiqué, dualité identitaire), celui qui va permettre la mise en exergue des effets des mondes particuliers (et différents) de quatre pratiques sportives « viriles » (Fb, Rg, Bx et Halt) sur les processus de construction sociale du genre. D'abord l'appropriation par ces athlètes de la pratique footballistique et de ses exigences qui va contribuer à la transformation de l'*hexis* corporel et son marquage par des traits typiques de masculinité. Ensuite, les stratégies identitaires employées par ces athlètes dans et en dehors du terrain et les modalités de mise en scène de leurs attributs féminins. Et enfin, leurs attitudes par rapport aux jugements et le regard des autres.

Le corpus sera soumis à une grille de lecture thématique⁴¹ destinée à faire émerger du sens à partir du discours sur soi, qui évoque les différents contextes de socialisation des footballeuses et permet d'observer la continuité dans la construction de leurs dispositions (Lachheb, 2013).

⁴¹ Voir annexe 7: Grille thématique 1

2.3 Etude 3. Le test projectif : sémiotique de l'image

La méthode des tests projectifs est une méthode ancienne utilisée initialement par Rochschach en psychanalyse (1921). Le principe consiste à soumettre à un sujet un matériau afin qu'il se prête à un travail d'interprétation libre : l'enjeu pour le chercheur est qu'à partir de ce matériau, il sera possible d'accéder à ce qui fait sens pour le sujet et à son identité. Ce n'est pas le contenu des réponses qui va primer mais bien les caractéristiques de ces réponses en matière de fonctionnement du sujet : plus que ce qui est dit, c'est la manière de se positionner et d'interpréter qui fera l'objet d'une analyse fine.

Le support du matériau consistait dans le test initial de Rochschach en une série de dix planches symétriques noir et blanc sous forme de « taches »: il peut être étendu à des diaporamas, des photo-montages (Alin, 2008), des extraits de vidéo (Nachon, 2008) ou tout autre matériel se prêtant à libre interprétation. La seule qualité requise pour le choix du support est l'ambiguïté et l'ouverture des interprétations possibles afin de permettre au sujet de s'exprimer de la façon la plus diversifiée, la plus personnelle et la plus impliquée possible.

Nous avons choisi pour support du test projectif une série de six images portant sur une performance sportive féminine de haut niveau dans un sport masculin : le test a été pré-testé en regard d'une analyse préliminaire en sémiotique de l'image. L'enjeu du test est de permettre aux huit sujets présentant un Tscore élevé de commenter sur un mode personnel et de se positionner par rapport à ces images en procédant au traitement sémiotique visant à décrire et à commenter. A cet effet, les manières d'interpréter le matériau support servant de prétexte à projection doivent être les plus variées possibles et susciter en cela les sensibilités et les modes de lecture personnelle du sujet : le sujet est ainsi amené à dire sans restriction ce qu'il voit dans les images tout en fonctionnant par libre association à partir du matériel présenté. Le mode de traitement, une fois les productions orales transcrites, autorisera une analyse en matière de motifs et de mobiles formulés par les athlètes de haut niveau pour la pratique sportive masculine.

3. Schéma global du protocole

Le présent schéma permet de visualiser l'ensemble du protocole de recherche en matérialisant les trois études prévues ainsi que leurs étapes et les résultats escomptés.

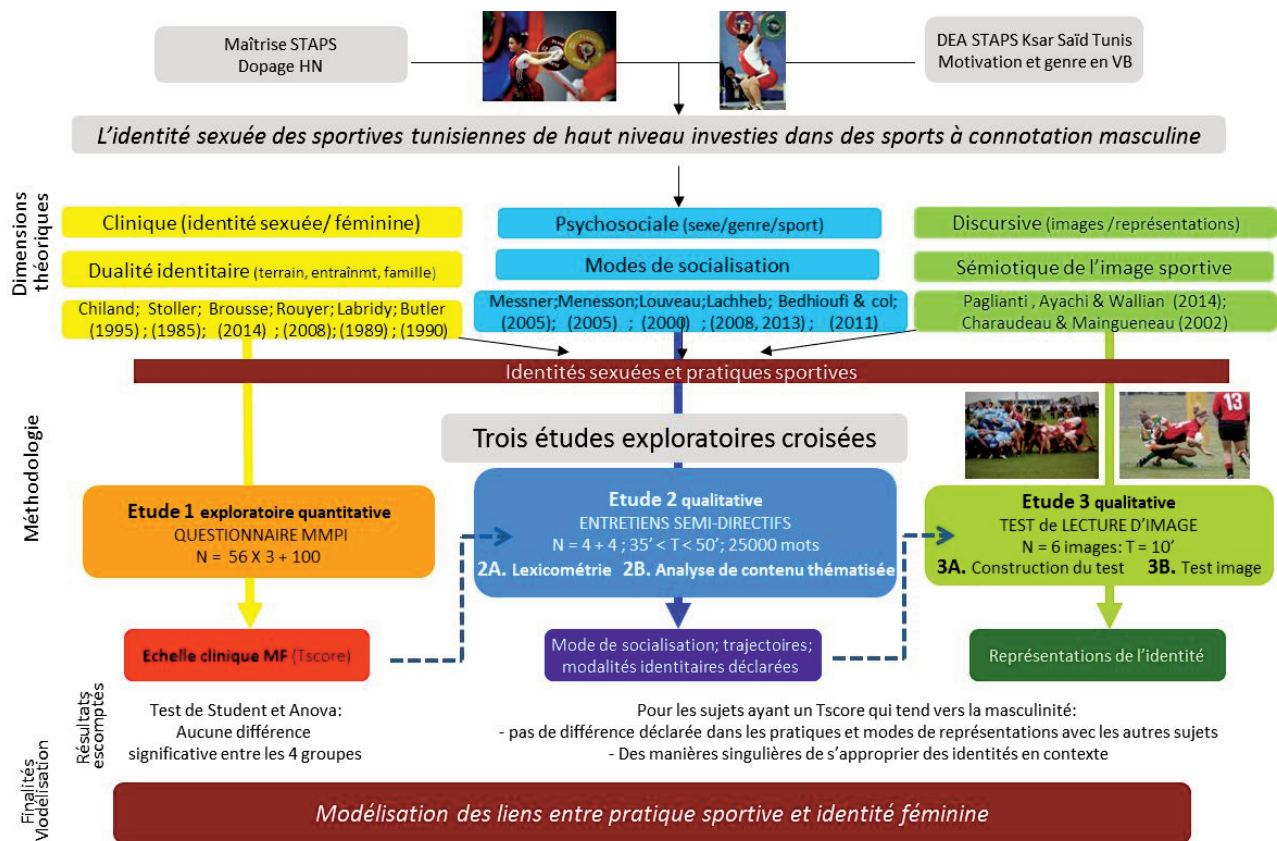


Figure 10. Schéma global du protocole de recherche

Les trois études complémentaires visent d'une part à montrer s'il existe oui ou non des différences significatives au niveau de la féminité entre les groupes de différentes pratiques et d'étudier les modes de socialisation du genre et les stratégies identitaires de ces athlètes qui ont choisi de pratiquer des activités sportives à connotation masculine.

4. Résultats escomptés

Ce procès en virilisation adressé contre les femmes (Louveau, 2002b ; 2004b) est le point de départ de l'étude : il s'agit de questionner cette idée reçue en enquêtant les pratiquantes de leur propre point de vue. Si l'expression d'une forme genrée de pratique s'actualise en contexte, comment les sportives tunisiennes de haut niveau, internationales de football, rugby, boxe ou haltérophilie, reconfigurent-elles leurs identités selon les moments et les opportunités du contexte ? Comment vivent-elles leur vie d'athlètes dans un contexte qui tend à la fois à les normer et à tolérer leurs pratiques au motif d'une excellence sportive ?

Lors du traitement statistique des données au test MMPI (TStudent), nous n'attendons aucune différence significative quant à l'échelle masculinité/féminité du test de personnalité selon les quatre populations de référence : pratiquantes de sports masculins, pratiquantes de sports féminins, sportives courantes et sédentaires. Dit autrement, rien ne distinguerait a priori les pratiquantes dans leur mode genré de se comporter, pas même le type de pratique sportive auxquelles elles s'adonnent.

Par contre dans l'analyse des discours, on peut s'attendre à certaines différences entre les athlètes interviewées selon les modes de socialisation et les modalités d'interpréter et d'investir leurs pratiques personnelles. L'idée à tester est celle de modalités identitaires « sur mesure » qui permettrait aux sportives investies dans des sports masculins d'être aussi performantes dans leurs pratiques que féminines dans la vie sociale. La question est de savoir comment et à quelles conditions s'articulent ces différentes modalités identitaires en contexte et selon les événements de la trajectoire biographique.

5. Limites de l'étude

Etant donné que la seconde partie de l'étude est de nature qualitative, le nombre de sportives interviewées ne visera pas la généralisation mais seulement à la caractérisation de profils singuliers, atypiques et originaux. La hiérarchisation des différentes valeurs, croyances ou idées ainsi que la technique d'échantillonnage ne permettront pas la généralisation d'une loi générique portant sur l'ensemble des athlètes tunisiennes de haut niveau dans des sports masculins: il s'agira de décrire et de comprendre les modes singuliers et personnels d'engagement de ces athlètes en regard des réaménagements et des compromis consentis au fil de la trajectoire de vie. Le contexte culturel tunisien permet également de restituer ces logiques identitaires singulières dans une perspective plus large qui questionne la façon dont la femme appréhende sa place dans la société civile et en regard d'une mission de représentation nationale.

6. Stabilisation des sources de biais

Le biais -ou erreur systématique dans une évaluation statistique en étude 1- pourrait fausser certains résultats ou du moins ne pas permettre de généraliser les résultats obtenus. En tenant compte de cette difficulté, la population expérimentale est composée des sportives de haut niveau des sports à connotation masculine (N=57). Pour assurer une meilleure représentativité, nous avons choisi de contacter des athlètes basées sur l'ensemble du territoire de la Tunisie. Néanmoins

au moment du début de l'étude, le déclenchement de la révolution tunisienne (décembre 2010) a d'abord stoppé toute activité sportive durant une longue période et a rendu tout déplacement à l'intérieur même du pays extrêmement difficile. En second lieu, l'idée de se focaliser sur quatre sports différents a contraint le choix de l'échantillon dans la mesure et également celui de certains clubs internationaux. Finalement, la population-mère est composée de sportives d'élites dans quatre sports à connotation masculine, rendues accessibles lors des entraînements et stages d'équipes nationales. Ce choix permet de neutraliser les variables liées à l'emplacement géographique et de contrer les variables contextuelles indépendantes du calendrier sportif. Il apparaît ainsi que les sources de biais ont été réduites au maximum afin de garantir un traitement quantitatif et qualitatif de populations respectivement significatives et significantes.

7. Synthèse

Le cadre méthodologique permet d'expliquer et justifier les outils utilisés afin d'atteindre les objectifs de la recherche et de vérifier l'hypothèse de l'étude. Les approches mises à disposition de cette étude sont de types quantitatif et qualitatif. Comme toutes les études scientifiques, le matériel utilisé, ainsi que les approches empruntés présentent des limites et des sources de biais qu'on a essayé de stabiliser afin de garantir la fiabilité de cette thèse.

PARTIE III

Résultats

Des identités plurielles pour des athlètes aux identités situées

PARTIE III

Résultats

Des identités plurielles pour des athlètes aux identités situées

Dans les sections qui suivent, nous synthétiserons tout d'abord les résultats du questionnaire de personnalité (étude 1) qui va permettre d'extraire les sujets pour les études 2 et 3 suivantes. Les données des entretiens permettront d'identifier des traits particuliers du mode de socialisation, du processus d'engagement personnel, de la trajectoire sportive et de l'identité genrée tels exprimés et réinterprétés par les pratiquantes d'activités sportives à connotation masculine. Enfin, le test de lecture d'image (étude 3) permettra d'accéder aux représentations identitaires spécifiques et contextualisées selon les profils des sportives interviewées.

CHAPITRE 1

Etude 1. Approche quantitative

Profilage des athlètes tunisiennes de haut niveau par le questionnaire

Introduction

Le point de départ de l'expérimentation quantitative est la comparaison de l'identité féminine/masculine entre les athlètes des sports « virils », les pratiquantes des autres pratiques à savoir « féminines » et « mixtes » et les sédentaires. Tout l'intérêt de cette recherche repose sur la partie qualitative et l'identification, à travers l'analyse de contenu des discours et l'analyse des projections du test d'image, des stratégies identitaires particulières des athlètes féminines de haut niveau investies dans des activités sportives à connotation masculine. Une construction identitaire double qui permet d'être performante sur le terrain et féminine hors du terrain et de contrecarrer l'idée stéréotypée de l'athlète « garçon manqué » voire homosexuelle. Enter dans la maison des hommes ne signifie par forcément le déni de la féminité.

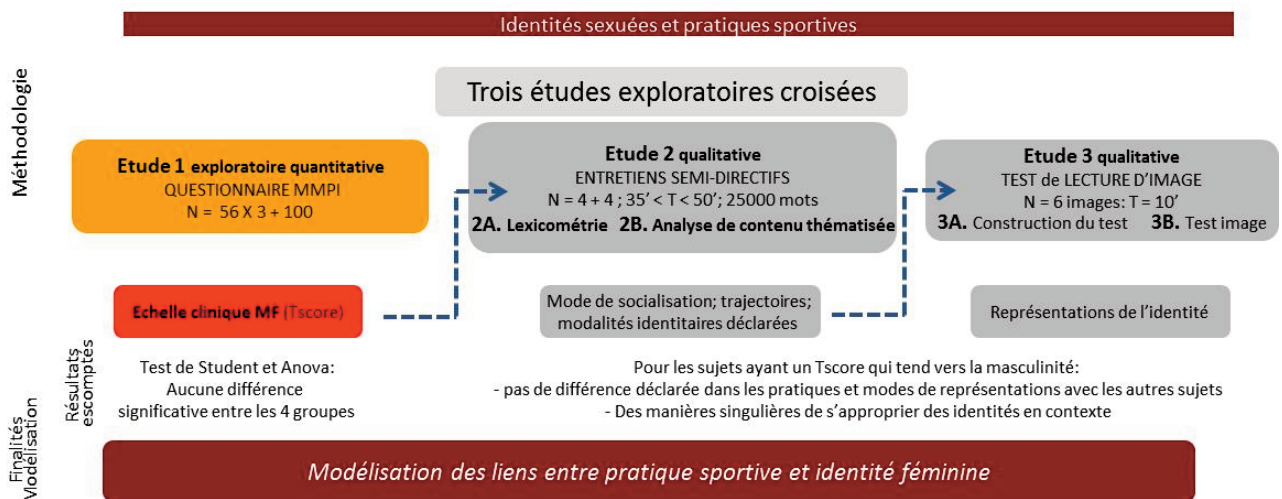


Figure 11. Positionnement de l'étude 1 dans le protocole de recherche

1. Le profilage des athlètes féminines de haut niveau

Cette première partie porte sur la comparaison⁴² des résultats obtenus par le biais du MMPI au niveau des échelles ?, L, F, K et Mf, entre les 4 groupes. Elle permet par ailleurs l'extraction des sujets pour l'étude suivante à partir d'un classement des Tscores de l'échelle Mf.

1.1 Les échelles de validité

Lors de la passation d'un test se pose toujours la question de la validité/fiabilité des protocoles ainsi que de la fiabilité des réponses du sujet. La question de la validité interne du protocole est importante : les repères qui peuvent être plus ou moins stables. Le MMPI comporte 4 échelles de validité (*de base*) : les scores de ces échelles déterminent la validité des résultats des échelles cliniques. Si les scores sur l'une des échelles de validité sont élevés, il est fortement recommandé de prendre des précautions supplémentaires lors de l'examen des échelles cliniques. En prenant en considération la 1^{ère} échelle de validité qui est l'échelle « ? », nous avons éliminé de l'étude 6 profils en tout : 4 profils de Gexp et 2 profils de Gc1. Les sujets avaient en effet répondu « je ne sais pas » à plus de 10 reprises (Clopton et Neuringer, 1977). Les trois autres échelles de validité (échelles : L (mensonge) ; F (compréhension/fréquence) et K (correction/acceptation), vont permettre d'évaluer la fiabilité des sujets dans leurs réponses.

1.1.1 Le questionnaire du Gexp (jeunes femmes pratiquant des sports masculins)

1.1.1.1 Analyse des données

Tableau 6. Moyennes des notes brutes et T scores des 3 échelles de validité du MMPI (Gexp)

Echelle de validité	Note brute	T score
L (mensonge)	5,113	51,660
F (fréquence)	17,245	49,283
K (correction)	9,283	48,509

⁴² Voir annexe 8

Le *tab.6* renferme les notes brutes et les T scores moyens des échelles de validité du MMPI pour le Gexp :

- **L'échelle L** : le T score enregistré est de 51,660. C'est un score moyen ($30 < T_{score} < 62$) qui correspond à des personnes capables de penser que les autres peuvent admettre leurs imperfections mineures (Bisson, 1997).
- **L'échelle F** : pour cette échelle, le recours au F brut s'impose plutôt qu'au T score. Il est de 17,245 et appartient à la catégorie de score moyen, soit ($8 < F_{brut} \leq 26$).
- **L'échelle K** : le T score enregistré chez les sportives et les sédentaires est de 48,509. C'est un score moyen ($40 \leq T_{score} \leq 62$), indiquant des personnes réussissant à mettre en place un bon équilibre entre des attitudes de protection et des attitudes d'ouverture (Bisson, 1997).

1.1.1.2 Configuration graphique

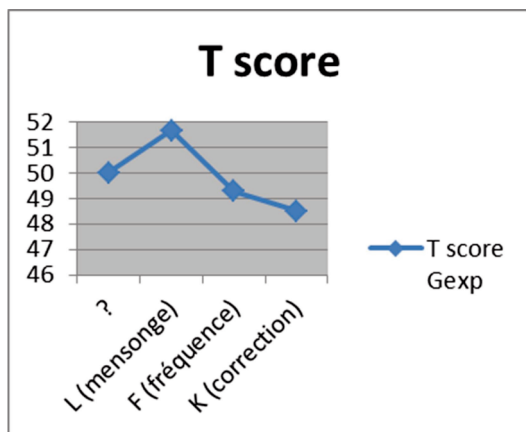


Figure 12. Configuration graphique des échelles de validité du Gexp

La courbe obtenue pour les échelles de validité du Gexp représente une configuration graphique qualifiée de **pente ascendante** : elle traduit, selon Brisson (1997) un *profil naïf mais ouvert* (fig.12).

1.1.1.3 L'indice de dissimulation F-K (F moins K)

Selon Gough (1950), si la différence entre F-K est grande, la possibilité d'une tentative d'une présentation de soi négative (Fake bad) augmente. L'auteur suggère un point de coupure de 9.

Tableau 7. Indice de dissimulation F-K (Gexp)

	Gexp
Nombre	53
Indice F-K	7,924

D'après le *tab.7*, la différence entre F et K n'est pas suffisamment grande pour invalider les résultats du test ($F-K < 9$). Si les autres échelles de validité sont adéquates, le test est valide.

1.1.2 Le questionnaire du Gc1 (les jeunes femmes pratiquant la danse)

1.1.2.1. Analyse des données

Tableau 8. Moyennes des notes brutes et T scores des 3 échelles de validité du MMPI (Gc1)

Echelle de validité	Note brute	T score
L (mensonge)	4,649	50,105
F (fréquence)	14,877	45,298
K (correction)	9,105	47,579

Le *tab.8* reflète les notes brutes et les T scores moyens des échelles de validité du MMPI pour le Gc1 :

- **L'échelle L** : le T score enregistré est de 51,660. Tout comme le groupe précédent ce score est qualifié comme moyen ($30 < T_{score} < 62$).
- **L'échelle F** : pour cette échelle le F brut est de 14,87 et appartient à la catégorie de score moyen soit ($8 < F_{brut} \leq 26$), et rejoint ainsi le groupe expérimentale.
- **L'échelle K** : le Tscore enregistré chez les sportives et les sédentaires est de 47,579. C'est un score moyen ($40 \leq T_{score} \leq 62$), comme c'est le cas pour Gexp.

1.1.2.2. Configuration graphique

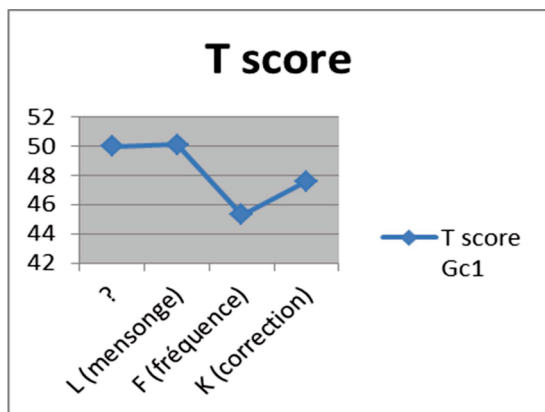


Figure 13. Configuration graphique des échelles de validité du Gc1

Les courbes obtenues pour les échelles de validité des sportives et des sédentaires représentent la même configuration graphique qualifiée de **pente ascendante** ; elles traduisent un *profil naïf mais ouvert*, rejoignant ainsi le profil général de la population du Gexp (fig. 13).

1.1.2.3 L'indice de dissimulation F-K (F moins K)

Selon Gough (1950), Si la différence entre F-K est grande, la possibilité d'une tentative d'une présentation de soi négative (Fake bad) augmente. L'auteur suggéra un point de coupure de 9.

Tableau 9. Indice de dissimulation F-K (Gc1)

	Gc1
Nombre	57
Indice F-K	5,842

D'après le *tab.9*, la différence entre F et K n'est pas suffisamment grande pour invalider les résultats du test ($F-K < 9$). Si les autres échelles de validité sont adéquates, le test est valide.

1.1.3. Le questionnaire du Gc2 (les jeunes femmes pratiquant des sports mixtes)

1.1.3.1. Analyse des données

Tableau 10. Moyennes des notes brutes et T scores des 3 échelles de validité du MMPI (Gc2)

Echelle de validité	Note brute	T score
L (mensonge)	4,789	50,702
F (fréquence)	13,807	43,877
K (correction)	8,859	46,912

Le *tab.10* traduit les notes brutes et les T scores moyens des échelles de validité du MMPI pour le Gc2 :

- **L'échelle L** : le T score enregistré est de 50,702. Pareillement que les groupes précédents ce score est classé comme un score moyen.
- **L'échelle F** : le F brut est de 13,807 et appartient à la catégorie de score moyen soit ($8 < F_{brut} \leq 26$).
- **L'échelle K** : le Tscore enregistré chez Gc2 est de 46,902. C'est un score qualifié comme moyen ($40 \leq T_{score} \leq 62$) tout autant que pour les groupes précédents.

1.1.3.2 Configuration graphique

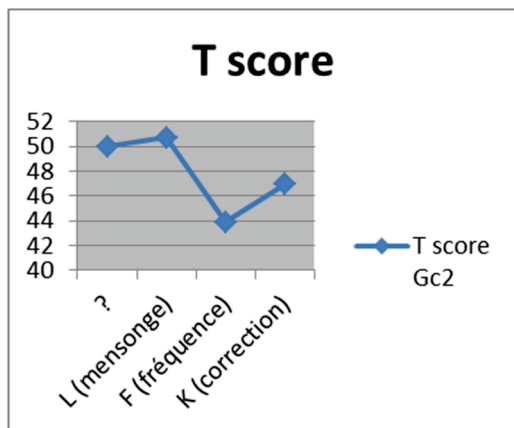


Figure 14. Configuration graphique des échelles de validité du Gc2

La courbe obtenue pour les échelles de validité de Gc2 représente la même configuration graphique qualifiée de **pente ascendante** que Gexp et Gc1. Elle traduit un *profil naïf mais ouvert* (fig.14).

1.1.3.3 L'indice de dissimulation F-K (F moins K)

Selon Gough (1950), Si la différence entre F-K est grande, la possibilité d'une tentative d'une présentation de soi négative (Fake bad) augmente. L'auteur suggéra un point de coupure de 9.

Tableau 11. Indice de dissimulation F-K (Gc2)

	Gc2
Nombre	57
Indice F-K	4,947

D'après le *tab.11*, la différence entre F et K n'est pas suffisamment grande pour invalider les résultats du test ($F-K < 9$). Si les autres échelles de validité sont adéquates, le test est valide.

1.1.4. Le questionnaire du Gc3 (les jeunes femmes sédentaires)

1.1.4.1. Analyse des données

Tableau 12. Moyennes des notes brutes et T scores des 3 échelles de validité du MMPI (Gc3)

Echelle de validité	Notes brutes	T score
L (mensonge)	4,811	49,427
F (fréquence)	16,287	47,330
K (correction)	8,336	45,408

Le *tab.12* reflète les T scores moyens des échelles de validité du MMPI pour le dernier groupe Gc3. :

- **L'échelle L** : Autant que les T score des premiers groupe, le T score enregistré pour Gc3 est un score moyen, il est de 49,427.
- **L'échelle F** : Pour Gc3, le F brut est de 16,287 et appartient à la catégorie de score moyen soit ($8 < F \text{ brut} \leq 26$).

- **L'échelle K** : le Tscore enregistré chez Gc3 est de 45,408. C'est un score moyen, comme c'est le cas pour le Gexp et les deux autres groupes de contrôle

1.1.4.2 Configuration graphique

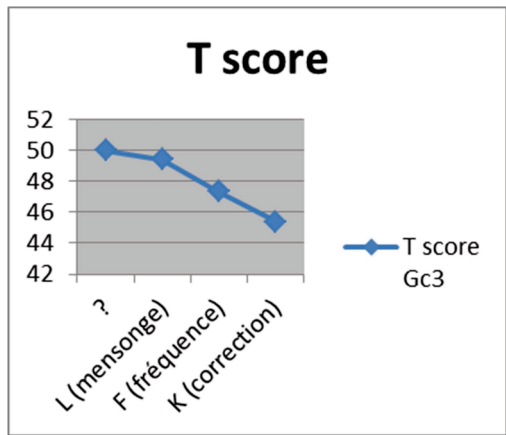


Figure 15. Configuration graphique des échelles de validité du Gc3

La courbe obtenue pour les échelles de validité de Gc3 est la même que pour les trois groupes précédents. Elle présente une configuration graphique qualifiée de **pente ascendante** et traduit un *profil naïf mais ouvert* (fig.15).

1.1.4.3 L'indice de dissimulation F-K (F moins K)

Selon Gough (1950), si la différence entre F-K est grande, la possibilité d'une tentative d'une présentation de soi négative (Fake bad) augmente. L'auteur suggéra un point de coupure de 9.

Tableau 13. Indice de dissimulation F-K (Gc3)

	Gc3
Nombre	101
Indice F-K	7,796

D'après le *tab.13*, la différence entre F et K n'est pas suffisamment grande pour invalider les résultats du test ($F-K < 9$). Si les autres échelles de validité sont adéquates, le test est valide.

1.1.5 Interprétation et conclusion

L'analyse des données relatives aux échelles de validité du MMPI révèle des scores moyens pour tous les groupes, à savoir le Gexp, Gc1, Gc2 et Gc3.

Concernant l'échelle de mensonge L, le T score enregistré est un score moyen ($30 < T_{score} < 62$) qui correspond à des personnes capables de penser que les autres peuvent admettre leurs imperfections mineures. Il renvoie à une bonne estime de soi. Selon (Bisson, 1997), ce score normal démontre une attitude adéquate vis-à-vis de ce genre de test. Dans son ensemble, nous pouvons avancer que cette population est suffisamment sûre pour se révéler et rendre ce test valide au niveau du concept de soi.

Pour l'échelle de fréquence F, nous avons utilisé le F brut plutôt que le T score. Il appartient à la catégorie de score moyen soit ($8 < F_{brut} \leq 26$). Il est typique des populations d'adolescents, d'étudiants et d'esprits créatifs. Ce score reflète la capacité d'accepter des expériences inhabituelles, une certaine indépendance d'esprit et un caractère volontaire (Bisson, 1997).

Enfin pour l'échelle de correction K, le T score enregistré est un score moyen ($40 \leq T_{score} \leq 62$) indiquant des personnes réussissant à mettre en place un bon équilibre entre des attitudes de protection et des attitudes d'ouverture. Ces personnes se sentent capables d'assumer les situations de la vie même quand une élévation des autres échelles cliniques est observée. Ce score normal indique donc un bon équilibre entre la force du concept du soi et la capacité de connaître ses faiblesses (Bisson, 1997).

La configuration graphique de ces trois échelles de validité pour les 4 groupes représente une courbe qualifiée de **pente ascendante** : elle traduit un profil naïf mais ouvert. Chez les personnes possédant un tel profil des échelles de validité, on rencontrera fréquemment des difficultés psychologiques liées aux situations, à l'émotion ou dans la gestion des relations personnelles. Ces individus essaient de manière relativement naïve et peu efficace de paraître à leur avantage. Ce sont en général des personnes qui n'ont pas eu une éducation très poussée et qui proviennent de milieux populaires voire défavorisés. Ces individus minimisent l'influence qu'ils peuvent avoir sur leur propre vie et ces caractéristiques font d'eux des sujets relativement résistants à l'intervention psychologique (Bisson, 1997).

L'indice F-K (F moins K) proposé par Gough (1950) représente un indice de la sincérité du sujet. Si la différence entre F-K est grande, la possibilité d'une tentative de présentation de soi négative (Fake bad) augmente. L'auteur suggère un point de coupure de 9. Pour les 4 groupes interrogés

présentent un indice F-K < 9 pas suffisamment grand pour invalider les résultats du test, ce qui est encourageant.

Etant donné que pour la totalité des groupes, les trois échelles de validité sont adéquates, le test est donc valide. Dans ce cas, il est possible de passer à l'étude de l'échelle clinique de Masculinité/féminité (Mf).

1.2 L'échelle clinique Mf (masculinité/féminité)

Cette échelle mesure les intérêts masculins chez la femme et les intérêts féminins chez l'homme. Des questions portant sur l'intérêt du sujet pour des activités typiquement masculines ou typiquement féminines se retrouvent dans le calcul. L'échelle est cotée inversement selon l'identité sexuée. Un résultat très élevé ($T > 65$) traduit alors, quel que soit le sexe, une déviation des intérêts en direction du sexe opposé (Bisson, 1997; Clapperton, 1955). Pour l'étalonnage tunisien, un résultat très élevé correspond à $T > 61$ (Zaalani, 1998).

1.2.1 Comparaison entre Gexp (jeunes femmes pratiquant des sports masculins) et Gc1 (jeunes femmes pratiquant la danse)

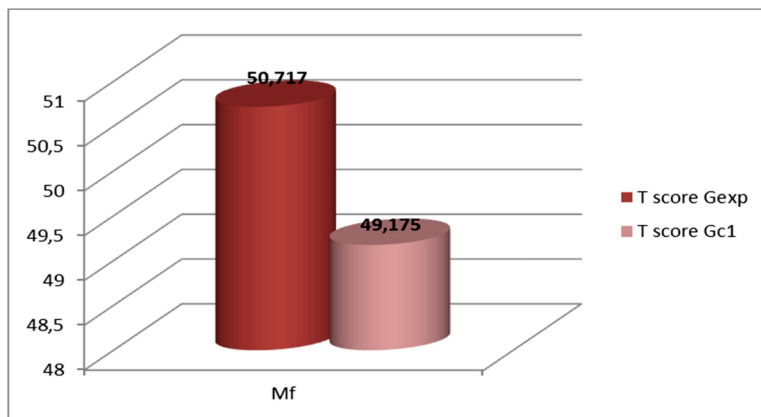


Figure 16. Représentation de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc1)

D'après la *fig.16* nous observons une certaine différence des T scores de l'échelle clinique Mf entre Gexp et Gc1 ($m_{Gexp}=50,717$ versus $m_{Gc1}=49,175$).

Tableau 14. Statistiques descriptives du T score de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc1)

	Nombre	Moyenne	Variance
Gexp	53	50,717	163,053
Gc1	57	49,175	142,433

t = -0,115 N.S à p <0,05

Après l'analyse statistique, cette différence s'avère non significative avec $t=0,115$ à $p <0,05$. (tab.14). Ceci signifie que les femmes pratiquant une activité physique à connotation masculine ne sont pas différentes au niveau de la féminité (leur identité sexuée) de celles qui pratiquent la danse.

Les T score obtenus par Gexp et Gc1 (respectivement 50,717 et 49,175) appartiennent à la catégorie « score élevé » ($37 \leq T \leq 60$). C'est le score de femmes actives qui ne veulent pas se confiner aux activités spécialement prévues et recensées pour elles. Ce score traduit une certaine ouverture d'esprit, une compétitivité etc. On notera que ce score s'élève naturellement chez les adolescentes et les jeunes femmes.

1.2.2 Comparaison entre Gexp (jeunes femmes pratiquant des sports masculins) et Gc2 (jeunes femmes pratiquant des sports mixtes)

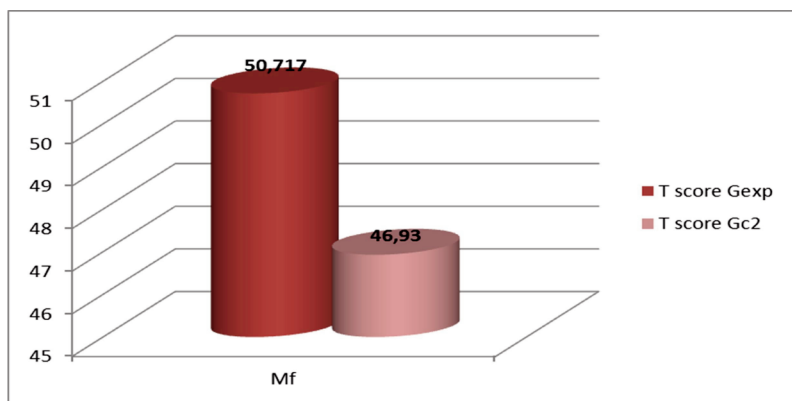


Figure 17. Représentation de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc2)

D'après la fig.17, nous observons une différence des T scores de l'échelle clinique Mf entre Gexp et Gc2 ($m_{Gexp}=50,717$ versus $m_{Gc2}=46,93$).

Tableau 15. Statistiques descriptives du T score de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc2)

	Nombre	Moyenne	Variance
Gexp	53	50,717	163,053
Gc2	57	46,930	141,566

t = 0,966 N.S à p <0,05

L'analyse statistique de cette différence s'avère non significative avec t=0,966 à p <0,05. (tab.15). Ceci signifie que les femmes pratiquant une activité physique à connotation masculine ne sont pas différentes au niveau de la féminité (identité sexuée) de celles qui ne pratiquent des sports mixtes tels que le volleyball ou la natation.

Les T score obtenus par Gc2 qui est de 46,930 est un score élevé tout comme celui des groupes Gexp et Gc1 ($37 \leq T \leq 60$). C'est le score de femmes actives qui ne veulent pas se confiner dans des activités spécialement prévues et recensées pour elles.

1.2.3 Comparaison entre le Gexp (jeunes femmes pratiquant des sports masculins) et le Gc3 (jeunes femmes sédentaires)

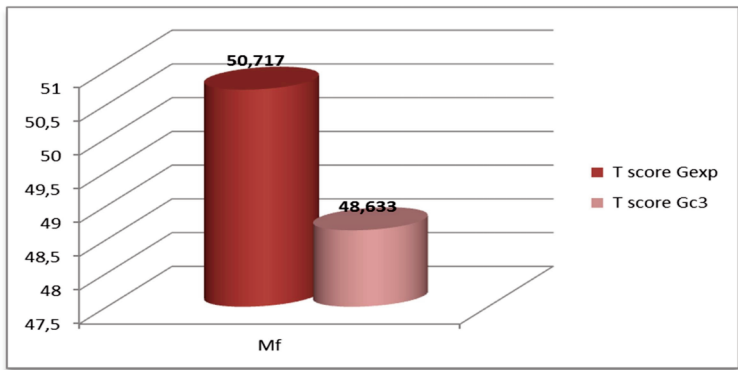


Figure 18. Représentation de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc3)

D'après la fig.18 nous observons un écart des T scores de l'échelle clinique Mf entre Gexp et Gc3 ($m_{Gexp}=50,717$ versus $m_{Gc3} =48,633$) en faveur des jeunes femmes pratiquant des activités physiques à connotation masculine.

Tableau 16. Statistiques descriptives du T score de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc3)

	Nombre	Moyenne	Variance
Gexp	53	50,717	163,053
Gc3	103	48,633	136,214

t = 0,311 N.S à p < 0,05

Après l'analyse statistique, cette différence s'avère non significative avec $t=0,311$ à $p < 0,05$. (tab.16). Ceci veut dire que les femmes pratiquant une activité physique à connotation masculine ne sont pas différentes au niveau de la féminité (identité sexuée) de celles qui ne pratiquent aucune activité physique, soit les sédentaires.

Le T score obtenu par Gc3, $T= 48,633$, appartient à la catégorie : score élevé ($37 \leq T \leq 60$), rejoignant ainsi les autres groupes dans la catégorie des jeunes femmes actives.

1.2.4 Comparaison entre les 4 groupes Gexp, Gc1, Gc2 et Gc3

Pour comparer les T scores de l'échelle Mf entre les groupes, nous avons eu recours au test d'analyse de variance (ANOVA). D'une manière générale, l'objectif d'une analyse de variance (ANOVA) vise à tester les différences significatives entre plus de deux moyennes, quatre dans notre cas.

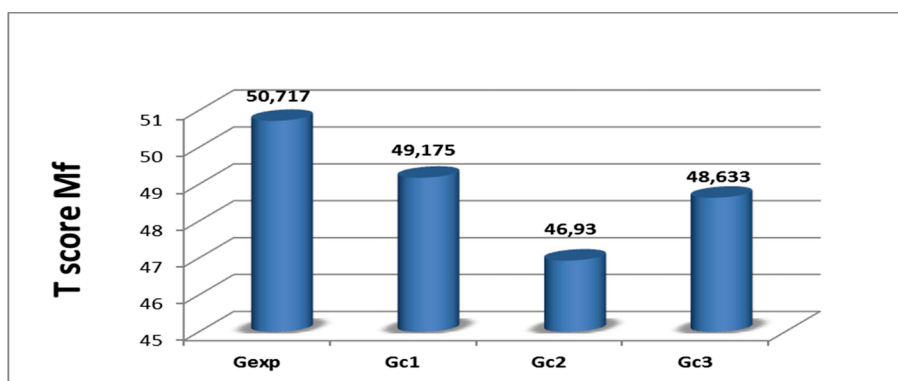


Figure 19. Représentation de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc1/Gc2/Gc3)

La *fig.19* représente les T scores moyens de l'échelle clinique Mf respectivement pour Gexp ($T_{score}=50,717$), Gc1 ($T_{score}=49,175$), Gc2 ($T_{score}=46,93$) et Gc3 ($T_{score}=48,633$). Nous notons que le plus grand T score appartient aux jeunes femmes pratiquant des sports à connotation masculine.

Tableau 17. Statistiques descriptives du T score de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc3)

	Nombre	Moyenne	Variance
Gexp	53	50,717	163,053
Gc1	57	49,175	142,433
Gc2	57	46,93	141,566
Gc3	103	48,633	136,214

Tableau 18. ANOVA de l'échelle Mf (Gexp/Gc1/Gc2/Gc3)

	Sum of Squares	Df	Mean Square	F	Sig.
Between Groups	170,355	3	56,785	,335	,800
Within Groups	45303,564	267	169,676		
Total	45473,919	270			

L'analyse statistique de cet écart par le biais de l'ANOVA, s'avère non significatif avec $F=0,335$ à $p < 0,05$. (tab.18). Ainsi, le résultat statistique de cette analyse de variance valide l'absence de différences significatives entre les 4 groupes étudiés sur l'échelle Mf.

D'après ces résultats, nous pouvons donc dire que non seulement 1) les jeunes femmes pratiquant des sports masculins ne sont pas différentes au niveau de leur identité sexuée féminine que les jeunes femmes des autres groupes, mais que de plus 2) elles présentent une orientation tout aussi féminine que celles des autres groupes étudiés. En effet, d'après Brisson (1997), ce score est caractéristique de femmes actives qui ne veulent pas se confiner dans des activités spécialement prévues et recensées pour elles. Ce score traduit sans aucun doute une certaine ouverture d'esprit, une compétitivité, etc. et s'élève naturellement chez les adolescentes et les jeunes femmes.

1.2.5 Discussion et conclusion

Les analyses statistiques montrent l'absence de différence significative sur le plan de l'identité féminine entre les jeunes femmes pratiquant des activités physiques à connotation masculine et les autres jeunes femmes, à savoir : les sédentaires, celles pratiquant un sport féminin et celles pratiquant des sports mixtes. Ces jeunes femmes des quatre groupes sont caractérisées par Brisson

(1977) comme étant des femmes actives. Ce résultat est en concordance avec les travaux de Follo (2006) stipulant que les sportives restent féminines même en pratiquant des sports violents tel que le rugby, pratique sportive connotée masculine. Par contre les études de Lantz & Schroder (1999), Andre & Holland (1995) et Miller & Levy (1996) ont mis en évidence que les jeunes femmes pratiquant des sports à connotation masculine sont le plus souvent masculines et brutales.

Zamani et *al.* (2012), dans une étude sur des sportives pratiquant le foot-salle, le karaté, volleyball et aérobic, a conclu que le score de masculinité est plus élevé chez les karatékas et les footballeuses. Elle rejoint dans ses résultats Azadi (2008) (cité par Zamani et *al.*, 2012) qui a conclu qu'il existe une différence significative entre les traits de personnalité de la masculinité et la féminité entre les volleyeuses et les footballeuses ; il a enregistré que les volleyeuses sont plus féminines que les footballeuses.

Harrison & Lynch (2005) mettent l'accent sur la relation entre identité du genre et pratique sportive. En effet, les pratiquants d'activités traditionnellement « masculines » sont perçus comme plus masculins par l'environnement social, et ceux pratiquant une activité « féminine » comme plus féminins, indépendamment de leur sexe. La pratique sportive en soi, indépendamment de la nature identitaire (féminine, masculine ou mixte), aurait donc un effet sur le genre psychologique des pratiquantes (Miller & Lévy, 1996 ; Khaleghi, 2008). Du coup, les jeunes femmes sportives ont un genre psychologique plus masculin que les non-sportives, ce qui atténuerait la perception d'une contradiction avec les valeurs socialement attachées à la féminité. Cette caractéristique serait d'autant plus importante dans les activités connotées masculines. Dans une autre perspective, Baird (1979), Kahn (1978), Niederfer (1978) et William (1978) (cités par Zamani et *al.*, 2012) croient fermement que c'est l'identité sexuée masculine qui conduit au choix d'une activité à connotation masculine indépendamment du sexe plutôt que la pratique d'un sport à connotation masculine qui virilise(rait) les pratiquantes. Ceci est en contradiction avec l'étude de Khaleghi (2010) (cité par Zamani et *al.*, 2012) comparant l'identité sexuée d'athlètes novices et confirmées en volleyball et football : celui-ci a montré l'absence de différence entre les novices et une différence significative entre les confirmées. Ce qui amènerait à dire que la pratique tend à masculiniser les pratiquantes.

En s'appuyant sur ces derniers travaux, l'idée d'une étude longitudinale est élaborée afin d'étudier le suivi de l'évolution de l'identité de deux populations de jeunes femmes pratiquant

respectivement des activités « masculines » et « féminines. Ceci pourrait éclaircir sur le rapport entre la nature de la pratique sportive et l'identité sexuée.

1.3 Extraction des sujets pour les études de cas : continuum de féminité

A l'issue de cette étude, nous allons extraire des sportives aux pratiques masculines pour la suite des investigations. Le choix des athlètes s'opèrera en fonction du T score de l'échelle Mf. Il s'agit de sélectionner 8 athlètes, 2 par spécialité sportive masculine. Dans chaque binôme d'un même sport masculin, une athlète possède un T score >61 (très élevé) et est donc qualifiée de « profil masculin » et l'autre ayant un T score < 60 sera qualifiée de « profil féminin ». Toutes les athlètes étudiées sont positionnées selon un « continuum de féminité » (fig. 20) et étiquetées en fonction de leur sport de prédilection.

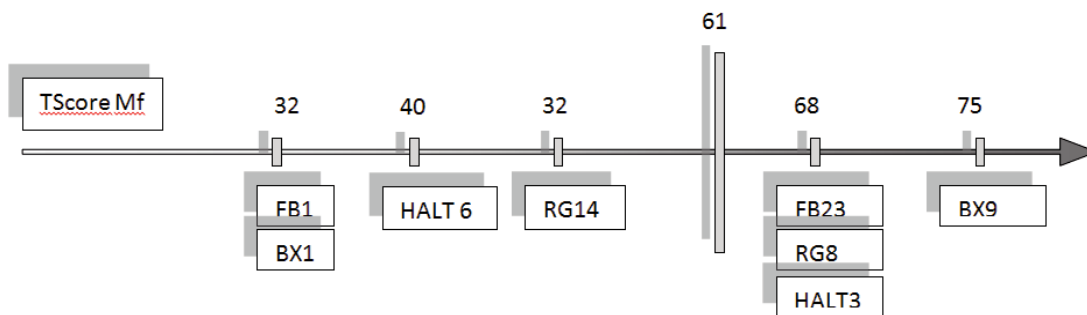


Figure 20. Positionnement des sujets selon le « continuum de féminité » pour l'étude de cas 2 et 3

Le positionnement de ces huit athlètes va permettre de justifier leur choix en prévision des études 2 et 3 qui ont pour objet l'analyse à travers leur récit de vie et un test de projection sur image des manières personnelles qu'elles ont de s'approprier leur féminité en dépit de leur pratique sportive très masculine.

Synthèse de l'étude 1. Vers un profilage des athlètes femmes tunisiennes

Cette première étude fondée sur une approche quantitative s'appuie sur le test psychologique de personnalité MMPI et a permis de positionner une population de femmes tunisiennes athlètes de haut niveau sur une échelle de masculinité/féminité. Le T de student et l'ANOVA ont permis de :

- 1) comparer les Tscores des femmes de quatre groupes différents : les femmes pratiquant des sports masculins (groupe expérimental), les femmes pratiquant des sports féminins, les femmes pratiquant des sports mixtes et les femmes sédentaires (ces trois derniers groupes représentent les groupes contrôle) ;
- 2) classer les athlètes du groupe expérimental selon leur Tscore de M/f. Nous avons ensuite choisi les athlètes pour les études 2 et 3 par rapport à au Tscore M/f=61 qui est la limite entre la féminité et la masculinité.

A la fin de l'étude 1, les résultats obtenus sont les suivants :

- Les comparaisons des Tscores de M/f entre les 4 groupes n'ont donné aucune différence significative. Ce résultat signifie beaucoup pour cette étude, ceci veut dire qu'il n'y a pas de différences perçues entre les femmes qui pratiquent des sports à connotation masculine et les autres femmes.
- Les athlètes choisies sont classées et placées sur un continuum appelé « continuum de féminité » en prévision de l'étude de cas 2 « entretien » et 3 « test projectif sur image » (voir *fig.20*).

CHAPITRE 2

Etude 2. Récits de vie et entretiens semi-directifs

CHAPITRE 2

Etude 2. Récits de vie et entretiens semi-directifs

Introduction

L'exploration du corpus constitué des récits de vie des sportives pratiquant des activités masculines s'intègre dans une approche globalement qualitative. Elle est composée de deux sous-études : une étude exploratoire 2A basée sur une analyse lexicométrique quantitative et l'étude qualitative 2B des récits de vie à travers une analyse de contenu thématique (Bardin, 1975).

Les huit athlètes sélectionnées pour l'étude selon les résultats du T score de l'échelle Mf sont appariées par binôme de spécialité sportive masculine : l'une présente un T score > 61 (très élevé) et est donc qualifiée de « profil masculin » et l'autre obtient un T score < 60 et sera qualifiée de « profil féminin ». Toutes les athlètes étudiées sont positionnées selon un « continuum de féminité » (fig. 20) et étiquetées en fonction de leur sport de prédilection.

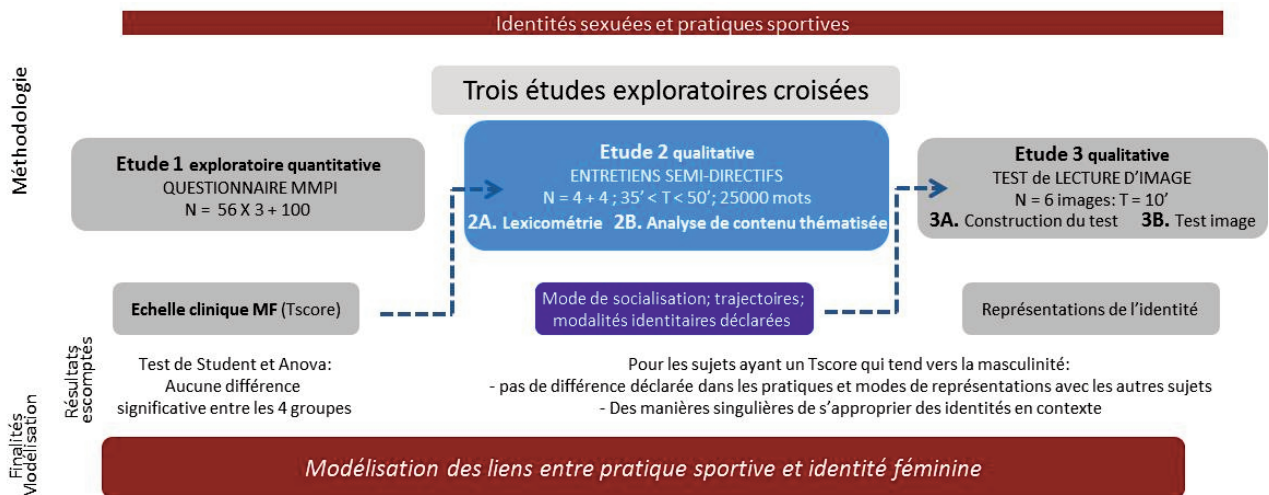


Figure 21. Positionnement de l'étude 2 dans le schéma du protocole de recherche

1. Etude exploratoire 2A : approche lexicométrique

Afin de cerner globalement les thématiques abordées et d'explorer les pistes relatives à l'engagement et à l'identité des femmes sportives engagées dans des pratiques sportives masculines, nous avons eu recours en premier lieu à une approche lexicométrique: l'enjeu est

d'approfondir et d'enrichir l'analyse de contenu qui suivra en orientant le regard et les modalités d'interprétation possibles⁴³.

L'étude lexicale 2A prend en compte la totalité du corpus, à savoir les récits de vie et le test de lecture d'image : elle est opérée à l'aide du logiciel Sphinx Lexica®. Après l'emmatrisation et réduction aux mots-racine, le corpus global comporte 25903 mots collectés en 8 heures d'entretien (richesse lexicale ; N = 2041 mots différents. Réponse moyenne = 12,96).

En procédant par inférence, les occurrences des mots du lexique sont classées en 9 thèmes comme suit: les ressentis, le monde sportif, la posture énonciative, masculinité/féminité, le patriotisme, l'apparence, l'entourage, les difficultés, la réussite/bénéfice et la religion. Certains de ces thèmes permettent de reconsidérer et de rectifier les thématiques prévisionnelles pour le plan de dépouillement. En effet, des thèmes inédits comme le patriotisme et le rapport à la religion ont été pris en considération.

Tableau 19. Répartition des occurrences lexicales issues du corpus oral des entretiens

<i>Entourage</i>	FREQUENCE	<i>Ressentis</i>	FREQUENCE	<i>Réussite/ Bénéfice</i>	FREQUENCE
Gens	39	Dire	173	gagner	58
Télé	27	Pouvoir	117	arrêter	41
Famille	26	Sentir	63	carrière	25
Encourager	22	Regarder	57	médaille	23
Frère	19	Sourire	56	première	23
Quartier	19	Vouloir	55	combat	22
Amies	18	Aimer	53	perdre	19
à la maison	17	Falloir	39	argent	18
Mère	16	Devoir	34	études	17
Société	14	Agressif	25	réussite	9
Amis	12	Contente	23	salaire	3
Entourage	10	demander	21		
Rue	9	comprendre	20		
Sœur	7	Volonté	11	masc/fém	FREQUENCE
Fiancé	6	confiance	9	filles	141
Mari	6	Force	9	garçons	66
Parents	6	Peur	9	homme	53
Mariée	5	Agressive	8	femme	51
Isolée	4	Lésée	4	féminin	45
				féminine	21

⁴³ Voir annexe 9 : Grille thématique 2

mariage/mariée	4
Père	4
Copain	2

<i>Monde sportif</i>	FREQUENCE
Sport	209
Rugby	145
Jouer	136
Equipe	95
Entraîneur	68
Boxe	64
Football	40
halthérophilie	38
Entraîne	35
Fédération	34
entraînement	30
Stage	30
Club	25
Pratique	24
Technique	24
Athlète	21
Entraîner	13
Dirigeant	7
Medecin	5

Plaisir	3
Stress	3
Tripes	3
combativité	2
Jalousie	2
Rage	2

<i>Apparence</i>	FREQUENCE
Jupe	8
Corps	6
belle/beauté	4
Robe	4
Short	4
Pantalon	3
Visage	3

<i>posture énonciative</i>	FREQUENCE
Je	705
j'	405
Tu	313
On	310
Nous	148
Moi	130

genre	15
différente	8
préjugés	7
favorisée	6
mec	5
préjugés	5
fine/finesse	4
masculin	2

<i>Religion</i>	FREQUENCE
dieu	28
hamdoullah	8

<i>Patriotisme</i>	FREQUENCE
national	31
drapeau	28
pays	28
Tunisie	25
tunisien	20

<i>Difficultés</i>	FREQUENCE
Vie	43
Problème	39
Travailler	19
Coups	11
Difficile	11
Risque	10
Difficulté	8
Blessure	7
Fatigue	4
Sacrifice	2

MOT	FREQUENCE
Mais	173
Sortir	26
Etranger	18

Cette lexicométrie sommaire révèle de façon globale les préoccupations majeures des athlètes rencontrés et interviewés. Les thèmes mis en évidence constituent le champ lexical privilégié utilisé pour répondre aux questions des entretiens. De plus, la posture énonciative des locutrices

fait apparaître un ratio de $\frac{1}{2}$ entre l'énoncé à la première personne et la posture globalisée « nous/on ». De plus, des mots (« risque, blessure, fatigue ou sacrifice ») ou forts (« confiance (9), force (9), peur (9), plaisir (3)») sont utilisés. L'usage spécifique des verbes marque une posture contrariée et contradictoire : « dire (173), pouvoir (117), sentir (63), regarder (57), sourire (56), vouloir (55), aimer (53)» forment un champ lexical tout à fait caractéristique d'un rapport au monde particulier vécu sur le mode sensible et engagé. Cette posture contrariée est renforcée par l'usage massif de l'adverbe « mais » (173) qui marque l'opposition et la contrariété. Si les médailles (23), l'argent (18) et les études (17) semblent déterminants, il reste que la terminologie utilisée pour désigner l'entourage proche est omniprésente, faisant du contexte socio-humain un élément déterminant dans les discours tels que produits.

L'étude lexicométrique montre donc en première instance et de façon globale un champ sémantique relativement coloré par la présence et l'implication forte des locutrices dans leurs discours. De même, leurs préoccupations couvrent des espaces aussi larges que la religion et le patriotisme, alors même que l'entourage proche joue un rôle déterminant, au moins autant que la fédération et le monde sportif. Si l'apparence fait l'objet d'attentions constantes, le vocabulaire lié aux ressentis est large et varié, ce qui tend à laisser penser que le mode de ressenti en qualité d'athlète de haut niveau est particulièrement sensible et réceptif, laissant une large part aux émotions (rage, agressivité, confiance, plaisir, jalousie). Enfin, le sentiment d'une activité contrariée transparaît en filigrane en relation avec des termes comme « blessure, fatigue, difficulté, problème, risque).

2. Etude 2B qualitative. Les récits de vie

L'analyse de contenu (Bardin, 1975) du corpus discursif oral découle d'une lecture verticale du matériel recueilli et s'appuie sur le dépouillement des entretiens transcrits. Par « corpus d'entretien » nous entendrons l'ensemble du contenu des propos tenus durant les entretiens semi-directifs. Une fois transcrits, ceux-ci feront apparaître les informations complémentaires suivantes qui seront consignées si besoin est: l'ordre logique de la trajectoire de vie de chaque sportive ; l'ambiance générale dans la relation à l'enquêteur ; les sentiments exprimés en regard des intonations ; les hésitations, insistances, pauses, rires et émotions ; et enfin les motifs évoqués pour raisonner et argumenter.

Ensuite, une lecture horizontale du matériel va tenir compte cette fois des questions posées et de la problématique de l'entretien. L'accès à la pratique et la réalisation d'une carrière d'athlète de haut niveau sont généralement tributaires de certains facteurs dont : les origines sociales, la précocité, l'intensité de la socialisation sportive et le caractère globalement « inversé » des dispositions sexuées des pratiquantes (Mennesson, 2005a). Si l'analyse de contenu porte essentiellement sur les connaissances qu'ont les interviewées de leur vie sportive ainsi que sur les attitudes positives ou négatives à l'égard de leur trajectoire de vie, ce sont également les motifs et mobiles évoqués pour défendre leurs idées en matière de pratique sportive qui feront l'objet d'une attention particulière. En effet, la manière dont ces sportives se situent et se comportent en regard de la société sportive et civile est déterminante pour identifier des valeurs, des croyances, des préjugés, des connaissances et des opinions. Au total, il s'agit d'appréhender l'ensemble des représentations sociales de ces sportives de haut niveau investies dans des pratiques à connotation masculine.

Ce chapitre comprend quatre parties qui vont permettre de comprendre et d'analyser le choix, l'investissement et les répercussions de la pratique des activités physiques masculines sur les athlètes interviewées. La première partie consiste en une **présentation des athlètes** et des facteurs contextuels familiaux. La deuxième partie est consacrée à la présentation des **modes et lieux de socialisation** ainsi que des configurations sociales dans lesquelles elles s'inscrivent. La troisième partie traite les relations entre les **trajectoires sociales et sportives** des femmes interviewées. Enfin, la dernière partie traite des **modalités identitaires** des sportives investies dans des sports masculins. La présentation des témoignages des athlètes se fera généralement selon l'ordre du « continuum de féminité »⁴⁴ de façon à rendre lisible les logiques proches ou similaires.

Entrer dans une pratique sportive nécessitant force et puissance physique voire même un rapport à une forme de violence n'appartient pas au registre classique des activités pratiquées spontanément par une femme. Pour que les sportives étudiées soient attirées par des pratiques masculines qui ne leurs sont pas a priori socialement destinées, il faut non seulement qu'elles enfreignent les codes du genre, mais également qu'elles apprennent à les apprécier et qu'elles s'approprient la maîtrise de certaines techniques corporelles qualifiées de masculines (Mennesson, 2005a). Du coup, l'entrée de carrière d'un athlète de haut niveau dans un sport masculin se réalise sous certaines conditions sociales particulières qui permettent d'échapper aux stéréotypes de genre (Bourdieu, 1986). En effet, l'influence de l'environnement social est un élément clef dans l'engagement

⁴⁴ Voir chap3. Etude1

sportif et a fortiori dans l'appétence pour un certain type de pratiques. La logique d'habitus social trouve ici des limites qu'il convient d'investiguer.

3. Thème 1 : Présentation des athlètes : des origines sociales plutôt populaires

Pour certaines pratiquantes, **les origines sociales** sont caractérisées par une forte incertitude quant à la possibilité de trouver dans un avenir proche une situation meilleure : la trajectoire familiale verticale semble peu évolutive et peu prometteuse en matière d'ascension et d'évolution. L'absence des conditions environnementales de sécurité sociale peut infléchir les choix et la réalisation d'un plan de carrière sportive de haut niveau. Le milieu socioprofessionnel peu favorisé -comme en témoigne parfois l'implantation familiale dans des quartiers populaires- sert de creuset à une tentative pour s'approprier les pratiques masculines classantes et valorisées tout en laissant de côté les pratiques discriminatoires peu valorisées parce que féminines.

En second lieu, le **milieu familial** joue un rôle déterminant et notamment la place horizontale dans la fratrie: une fratrie masculine, l'image spécifique d'une mère et l'interaction avec les autres membres assignent à la fille tunisienne dès son jeune âge une identité spécifique (Dubar, 1991). En s'adaptant progressivement aux cadres de socialisation primaire liés à la culture familiale (Lahire, 1995), l'athlète expérimente dans la famille un lieu institutionnel qui l'acculture à une place particulière au sein de la société. La famille est donc le premier agent de socialisation des jeunes filles (De Singly, 1995). La configuration familiale est donc un élément indispensable pour l'étude des trajectoires individuelles et collectives (Lahire, 1995). Partant de ce fait, l'identification de la profession ainsi que l'étude du capital culturel des parents vont renseigner quant au niveau socio-culturel de la sportive étudiée ainsi qu'à la genèse et à l'importance de son investissement dans les pratiques sportives socialement réservées aux hommes (Mennesson, 2005a). Les renseignements concernant l'athlète, à savoir l'âge, le niveau d'instruction, les origines familiales, la fratrie, le statut actuel sont consignés dans des fiches signalétiques proposées dès le début des entretiens.

Sujet1 : Bx1, boxeuse, âgée de 23 ans, célibataire (fiancée), voilée. Elle est ouvrière dans une usine. Elle a arrêté ses études en 9^{ème} année de base. Elle est la plus jeune d'une fratrie composée de 2 filles et de 2 garçons (5 enfants en tout) et vit encore chez ses parents. Son père est un ancien militaire à la retraite, sa mère est une femme au foyer. Elle habite dans un quartier populaire de la capitale « Hay Ettadhamen » et pratique la Boxe Anglaise pendant 7 ans au club « M'nihla » (quartier populaire non loin de son quartier) ainsi qu'en équipe nationale à partir de 2004. Elle

arrête le sport en 2011. Elle était lutteuse pendant un an et demi avant d'entrer dans le monde de la Boxe Anglaise. On la surnomme « Crochets ».

Sujet2 : Fb1, footballeuse (gardienne de but), âgée de 30 ans, divorcée, voilée. Elle est enseignante d'éducation physique (niveau maîtrise bac+4) et entraîneur des gardiens à l'école fédérale. Elle naît et grandit au Touiref (dans la campagne du Kef au nord-est de la Tunisie). Elle fait ses études supérieures à l'Issep du Kef et vit actuellement seule à Tunis. Elle est la 2^{ème} d'une fratrie composée de 3 frères (4 en tout). Son père est un ouvrier retraité et sa mère est femme au foyer. Elle commence à jouer au football depuis 10 ans à l'équipe de l'Issep du Kef et elle est également la gardienne de l'équipe nationale. Elle arrête 2 ans le football pour se marier mais après son divorce cette année, elle reprend le sport et elle continue de jouer présentement. On la surnomme « Bouffon ».

Sujet3 : Halt6, haltérophile, âgée de 28 ans, mariée et mère d'une fille de 1 an. Elle est enseignante d'haltérophile dans un centre de promotion. Titulaire d'une maîtrise en entraînement sportif, elle possède également un master en sciences humaines appliquées aux STAPS (Bac+6). Elle naît et grandit à Tunis et vit actuellement avec son mari à à quelques kilomètres de la capitale. Elle est la 4^{ème} d'une fratrie composée de 3 filles et 3 garçons (7 en tout). Son père est ouvrier à la retraite et sa mère est femme au foyer. Elle a fait de l'haltérophilie pendant 10 ans après un passage de quelques mois dans l'équipe de Basket du club de la capitale le « C.A.Gaz ». Elle est internationale pendant 9 ans et demi (JO pékin 2008) et arrête le haut niveau en 2011.

Sujet4 : Rg14, rugbywomen, âgée de 26 ans, célibataire (fiancée), voilée. Elle est professeur d'éducation physique en coopération au « Sultanat de Oman » (niveau licence Bac+ 3). Elle naît et grandit à Tozeur (sud tunisien) ; sa famille déménage ensuite à Sousse (sur la côte) où ils vivent actuellement. Elle est la 3^{ème} sur 4 sœurs (5 filles en tout). Son père est ouvrier retraité et sa mère est femme au foyer. Elle fait ses études supérieures à l'Issep du Kef. Elle joue du rugby pendant 9 ans et commence avec l'équipe de « Messadine » (Sousse). Elle fait partie de l'Equipe Nationale du rugby à 7. Elle pratique le handball et le football avant de jouer au rugby. Elle arrête le sport quand elle part travailler à l'étranger. On la surnomme « David ».

Sujet5 : Rg8, rugbywomen, âgée de 30 ans, célibataire, voilée. Elle est professeur d'éducation physique à « Sousse » (région du Sahel) (niveau maîtrise Bac+4) et entraîneur national de Rugby féminin (U18). Elle est naît et grandit à Sousse où elle vit encore avec sa famille. Elle a un frère et une sœur, c'est la 2^{ème} (3 en tout). Son père est chauffeur de taxi (il était dans la police avant la

retraite). Elle fait ses études supérieures à l'Issep de Tunis où elle commence le rugby et joue pendant 8 ans. Elle pratique l'athlétisme et le karaté (6 ans, internationale) avant de jouer au rugby. Elle arrête la pratique sportive à cause d'une blessure au dos.

Sujet6 : Halt3, haltérophile, âgée de 23 ans, célibataire. Elle arrête ses études au niveau du baccalauréat. Elle est sans emploi et attend un titre d'animateur sportif de la part de sa fédération. Elle naît et grandit à Hay Intilaka (Tunis). Elle vit dans le centre d'élite et elle rentre les weekends chez ses parents. Elle est la 2^{ème} d'une fratrie de 2 frères (3 en tout). Son père est ouvrier et sa mère est femme au foyer. Elle pratique l'haltérophilie depuis 9 ans et elle est sportive d'élite. Elle fait un passage de quelques mois dans une équipe de volley-ball avant d'intégrer l'équipe d'haltérophilie du même club (CAGaz). Elle continue à pratiquer jusqu'au moment de l'interview.

Sujet7 : Fb23, footballeuse (défenseuse), âgée de 26 ans, célibataire. Elle est sans emploi et a arrêté ses études en 9^{ème} année. Elle naît et grandit à « Menzel Temim » (région de Nabeul sur la côte) où sa famille vit encore. Elle déménage à Tunis pour faire du sport (handball à la base), elle vit avec quelques coéquipières dans le quartier populaire de « Bab Souika » au centre-ville. Elle est la 2ème sur 2 frères (3 en tout). Son père est agriculteur et sa mère est femme au foyer. Elle joue au football depuis 8 ans dans le club « Tunis air » à la capitale et est internationale de 2010 à 2013. Elle joue encore au football au moment de l'interview.

Sujet8 : Bx9, boxeuse et rugbywomen, âgée de 26 ans, mariée (à un boxeur) et mère de 2 garçons (jumeaux). Elle est étudiante en dernière année de licence en éducation physique à l'Issep du Kef. Elle naît et grandit à « Mnihla » où elle continue à vivre chez ses parents avec son mari et ses enfants. Elle est l'aînée de 3 garçons (4 en tout). Son père est ouvrier à la retraite et sa mère est femme au foyer. Elle commence la boxe à l'âge de 19 ans à l'équipe de quartier et pratique pendant 4 ans. Elle est en équipe nationale de boxe anglaise. Après avoir arrêté la boxe, elle a intégré l'équipe de rugby de l'Issep du Kef où elle poursuit ses études supérieures pendant 3 ans. Elle est aussi joueuse internationale de rugby à 7. Elle arrête le rugby car l'équipe du Kef est dissoute. On la surnomme « Tyson ».

Les origines sociales des athlètes interrogées sont appréhendées essentiellement à partir de la profession des parents. La présentation et l'analyse des données prennent en considération simultanément la profession du père ainsi que celle de la mère. Certains travaux montrent en effet que la profession de la mère influence davantage la trajectoire sociale des filles que celle du père (Chaudron, 1985). Les origines sociales des pères et des mères des sportives interrogées sont

relativement homogènes et peuvent être qualifiées de populaires (Ben Rejeb, 2001)⁴⁵. Pour les 8 athlètes interviewées dans les 4 spécialités, les professions des pères sont classées majoritairement dans la catégorie « ouvrier » (5 sur 8), ensuite on trouve la catégorie « autres catégories » pour le militaire et le policier (2 sur 8), enfin la catégorie « salarié agricole » (1 sur 8). Les mères pour leur part se situent dans leur totalité dans la catégorie « personnes non actives » (8/8) puisqu'elles sont toutes des femmes au foyer.

Les pères ouvriers (5 sur 8) ainsi que les mères au foyer (8 sur 8) sont donc surreprésentés dans l'échantillon. Par ailleurs, la configuration père ouvrier/mère au foyer regroupe 5 des 8 familles des athlètes interrogées (les 2 haltérophiles, 1 boxeuse, 1 rugbywomen et 1 footballeuse). Il est donc possible d'affirmer que la population enquêtée ne présente pas de grande différence aux plans des origines sociales et culturelles. L'haltérophilie, pourrait représenter l'idéal-type de la pratique populaire, avec toutes les réserves relatives au nombre restreint de sportives interviewées (Mennesson, 2005a).

Le cas des mères inactives est dominant chez la population étudiée. Compte tenu de la profession de leur mari et la possibilité d'hétérogamie existante, il est fort probable que la majorité des mères soit issue de classes populaires. Cette prédominance des femmes au foyer témoigne d'une certaine conformité aux rôles sexuels traditionnels. L'engagement des filles dans un sport à connotation masculine n'est donc pas forcément en adéquation avec un modèle maternel « novateur » en matière de partage des rôles sexués, bien au contraire. Les origines sociales ne suffisent donc pas à expliquer l'engagement des sportives dans les pratiques masculines mais elles permettent de mieux comprendre sa signification : la socialisation sportive intensive des enquêtées s'inscrit dans un style de vie populaire (Mennesson, 2005a).

Dans le chapitre suivant, nous allons analyser la place des pratiques sportives dans les modes et lieux de socialisation des footballeuses, des boxeuses, des haltérophiles et des rugbywomen.

4. Thème 2 : Modes, espaces et processus de socialisation

Au cours des entretiens, la quasi-totalité des sportives interviewées estime que leur pratique s'est faite naturellement, en accord avec ce qu'affirme Lecocq (1996, p. 120) : « *Lorsque les personnes interviewées sont en mesure de préciser les facteurs individuels, sociaux, familiaux, elles revendiquent le libre-arbitre de leurs décisions* ». Dans l'environnement social, des éléments clés

⁴⁵ Il a élaboré, selon l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), une nomenclature des catégories socioprofessionnelles. Voir annexe 10.

à l'origine de l'engagement sportif sont pointés sans qu'ils soient perçus par les athlètes comme des déclencheurs. Peut-on pour autant considérer que ce libre-arbitre revendiqué soit l'équivalent d'un processus de socialisation naturel sans lien direct avec les éléments contextuels et environnementaux? Parmi ces éléments favorisant l'entrée dans la carrière sportive de haut niveau et orientant l'investissement vers un sport masculin, quel rôle dans les modes de socialisation sexuée jouent la famille, les parents et la fratrie?

4.1 Rôle de la famille (1^{er} espace de socialisation)

L'analyse de cadres de socialisation proposés au sein de la famille permet de renseigner la construction des dispositions sportives des athlètes interviewées. Considérée comme le premier lieu de socialisation, la famille développe et oriente les premières attitudes et comportements individuels.

Dans cette analyse, nous allons nous intéresser à la constitution de l'« habitus sportif» en ce qu'il dépend de la disposition historiquement incorporée des sujets de la population interviewée. Dans ces cas de transmission directe d'une culture sexuée, d'autres orientations apparaissent qui dépendent du caractère hétérogène des cadres de socialisation et de transmission indirecte. En premier lieu, l'activité sportive des sportives interviewées semble occuper une place importante depuis leur enfance. Dans certaines familles, elle constitue un élément majeur du mode de vie et de la culture familiale. L'«*inconscient culturel*» des sportives (au sens « *d'habitus*» bourdieusien) peut être considéré comme le facteur déterminant du déroulement de la carrière d'athlète de haut niveau. Depuis leur enfance, la plupart des interviewées reçoit une éducation sportive qui est le produit de l'enchaînement du degré d'implication de la famille dans le processus de socialisation -dont la socialisation sportive- et de l'institutionnalisation de la pratique sportive dans la culture familiale.

4.2 Le rôle de la famille : père, mère et frères

Dans la littérature (Lecoq, 1996 ; Mennesson, 2005a), le premier mode de socialisation sportive des filles est généralement assuré par les pères. Nous n'avons cependant pas trouvé ce mode de transmission là chez les interviewées. En effet, les filles ne déclarent avoir été ni influencées, ni guidées, ni même poussées par leurs pères vers la pratique sportive en général et vers ce genre de sports en particulier. La seule affirmation consiste à dire qu'ils n'ont pas empêché leur fille de pratiquer des sports à connotation masculine : c'est plutôt la neutralité des pères et des familles qui

ouvre le champ des pratiques. C'est le cas de la gardienne de football qui pratique dans un village :

Dans la famille, je n'ai pas eu de problèmes [...]. La famille m'a beaucoup aidé pour arriver où j'en suis, déjà par le fait qu'elle ne m'a pas empêchée de le faire. (Fb1 ; 1.202-205).

C'est également le cas de l'une des deux haltérophiles qui se met au sport juste pour maigrir, passe par le volley-ball puis se met à la pratique de l'haltérophilie :

Ma famille m'encourage, ils sont fiers de moi [...]. Je n'ai éprouvé aucun problème avec ma famille quand j'ai fait ce sport [...]. On m'encourage toujours; mes frères, comme ma mère, comme mon père. (Halt3 ; 1.40-43).

Il est intéressant de noter que l'ordre des références (frères/mère/père) se réfère comme par cercles concentriques des plus proches vers les plus éloignés et constituent les modes de socialisation de 1^{er} et de 2^{ème} ordre : les pères dans leur majorité ne vivent pas la pratique sportive de leur fille sur le même mode que les mères et les frères n'influencent pas de la même manière la socialisation des filles.

Par contre, le frère semble être un élément influent dans l'engagement sportif de la jeune sœur. En effet, « au côté du père, la fratrie masculine joue également un rôle prioritaire dans la pratique sportive de la sœur, [...]. Le ressenti du frère s'avère être l'un des moteurs qui préside à l'actualisation du désir de la jeune fille à faire du sport » (Lecoq, 1996, p.117). La socialisation des sœurs par les frères constitue donc le 2^{ème} mode de socialisation repéré. Ce modèle s'applique bien aux deux boxeuses, la première allant souvent à la salle de sport pour regarder l'entraînement en boxe du frère. C'est sur le mode de la contagion qu'elle a été attirée par cette pratique :

Au début, c'était juste une pratique pour le plaisir. Je partais avec mon frère regarder les entraînements. Ça m'a plu, comme pratique ; j'ai présenté mes papiers au club et je me suis présentée à l'entraîneur. Il m'a acceptée dans l'équipe. (Bx1 ; 1.6-8).

La 2^{ème} boxeuse a un déclic en regardant un combat de boxe à la télé avec son frère. Elle se met à imiter les gestes des boxeurs sous le regard admiratif de son frère et elle décide de se présenter au club du quartier.

Un jour j'étais en train de regarder un combat de boxe à la télé avec mon frère, et j'ai apprécié les gestes techniques des boxeurs. Je me suis dit « pourquoi je n'essaye pas ? ». J'ai essayé la gauche-droite devant le miroir, je me suis trouvée pas mal. (Bx9 ; 1.10-13).

Devant la réticence de la mère, c'est le frère prend la défense et finit par convaincre:

[...]Je lui ai dit (à ma mère) que c'est un sport qui me plaît et que j'aimerais le pratiquer ; elle était scandalisée, elle m'a dit qu'une fille, ça ne fait pas de la boxe, que c'est un sport d'homme, elle n'a pas aimé, quoi. Là, mon frère lui a dit « laisse-la essayer, je l'ai vu faire, c'est anormal, elle boxe mieux que Tyson » (rire). Donc ça m'a plu, d'autant plus que mon frère m'a beaucoup aidée. (Bx9 ; 1.17-20).

Même si la fratrie n'est pas directement la cause de l'implication des soeurs dans des sports à connotation masculine, elle peut être une cause indirecte dans ces orientations. Dans 4 cas sur 8 (Fb1, Halt3, Fb23 et Bx9), la composition de la fratrie permet de mieux comprendre cette particularité. En effet, il s'agit de fratries majoritairement masculines dans lesquelles les sportives sont les filles uniques. Ainsi, « l'identification des sportives au masculin ne résulte donc pas a priori ici d'un souhait parental, mais peut plutôt s'interpréter comme la conséquence de la participation aux activités de garçons » (Mennesson, 2005a, p.122) :

Bon... j'ai 3 frères et à la maison, je jouais souvent avec eux au Fb. (Fb1 ; 1.6).

Quand j'étais petite, avec mes frères, on jouait au Fb, c'est tout ! (Halt3 ; 1.21).

J'ai passé le test sans problème, pourtant je ne me suis jamais entraînée, à part les matchs dans le quartier avec mes frères et les voisins de Manzel Temim. (Fb23 ; 1.8-10).

[...] Je jouais avec mes frères dans le quartier [houma] et personne n'osait nous approcher, je suis le tout pour le tout là-bas. (Bx9 ; 1.156-157).

Pour ces quatre sportives, la socialisation par les frères débute dès le plus jeune âge et la compagnie quotidienne des garçons se traduit par la constitution de dispositions sexuées « masculines » en contexte familial et de quartier. Ce type de configuration familiale favorise l'acculturation à une socialisation sexuée inversée limitée car contextualisée aux loisirs partagés avec les grands frères (Mennesson, 2004). Le cas des athlètes (Bx1) et (Halt6) est un peu différent. Contrairement aux autres, elles ne sont pas à l'origine portées vers les jeux de garçons et se

sentent plutôt proches de leurs sœurs. Pour la Bx1, c'est la sœur jumelle qui est la compagne favorite de jeu :

Je jouais à sauter à la corde, au jeu de 5 cailloux, je jouais souvent avec ma sœur jumelle ; mes frères étaient plus grands que nous. (Bx1 ; 1.152-153).

L'haltérophile (Halt6) se décrit comme étant une fille timide et studieuse qui évite les contacts avec les autres enfants. C'est sa sœur -basketteuse- qui l'emmène pour la première fois jouer au basket et c'est là qu'elle entre en contact avec l'haltérophilie :

Au fait, je suis rentrée dans un club de basket avec ma sœur pendant 2 mois, puis j'ai changé de spécialité et j'ai fait de l'haltérophilie. (Halt6 ; 1.8-10).

Tout comme le père, la mère n'est pas très présente dans le processus de socialisation sportive de ses filles. Toutes les mères de l'échantillon ne sont pas sportives. Il est possible de les décliner en deux configurations: les mères « supportrices » qui soutiennent l'éducation sportive et les mères « classiques » qui ne s'intéressent pas de près à cette forme d'éducation mais ne la brident pas non plus. En accord avec Mennesson (2005a), ces mères qui n'interviennent pas dans la trajectoire sportive de leurs filles considèrent que l'initiation sportive ne relève pas de leurs prérogatives ; cependant elles restent en alerte et veillent à ce que leurs filles demeurent dans le cadre des normes familiales et sociales qu'elles défendent. Ceci produit des effets différentiels sur leur progéniture, allant du simple interdit à la tolérance passive.

L'athlète Bx9 est confrontée au refus de la part de sa mère à cause de la nature masculine de la pratique -ici la boxe anglaise- et du possible dévoiement de l'identité de sa fille :

J'ai dit à ma mère que je vais me mettre au sport, elle m'a dit « tu vas enfin faire la gymnastique ? Tant mieux », je lui ai répondu « Non, boxe ! » et là elle a dit « quoi ? [yihdik rabbi] tu vas devenir un homme ? ». Je lui ai dit que c'est un sport qui me plaît et que j'aimerais le pratiquer; elle était scandalisée [...]. Finalement ma mère a fini par me permettre d'aller au club de boxe. (Bx9 ; 1.14-21).

La mère de (Rg8) appréhende la pratique du rugby par sa fille, la trouve agressive et évalue le risque de blessure. Du coup, elle l'encourage à s'orienter vers la pratique du karaté. Entre deux maux, elle choisit celui qui lui semble exposer le moins possible sa fille aux blessures :

Ma famille ne m'encourageait pas vraiment à faire du rugby. Ma mère était contente quand je faisais du karaté. Ensuite, quand j'ai fait du rugby, elle me disait « c'est quoi ce sport ? Vous êtes en train de vous balancer [taltkhou fi baadhkom] ! Et si tu te blessais ? » (Rg8, 1.215-2185).

Pour l'haltérophile (Halt6), il y a eu aussi quelques réticences de la part de la mère mais cette réticence est plus dirigée contre le sport en général que contre la pratique elle-même, par peur que cette pratique n'affecte les résultats aux études :

Au début, quand j'ai commencé avec le basket, ils étaient réticents et après chaque entraînement ma mère nous engueulait ma sœur et moi -mais surtout ma sœur-. Mais dès que j'ai reçu le 1^{er} bulletin de notes et que j'avais toujours de bonnes notes, ils n'ont plus rien dit, puis j'ai changé de spécialité et ils n'ont pas bronché. Leur problème, au début, c'était le sport et le fait que ça puisse me distraire de mes études, quel que soit le sport (Halt6 ; 1.69-74).

Contrairement à sa coéquipière, (Halt3) est depuis le début soutenue par sa famille et surtout par sa mère qui est sa première supportrice et fan :

Je n'ai éprouvé aucun problème avec ma famille quand j'ai fait ce sport. Surtout, ma mère m'encourage et me dit, pendant les stages, qu'elle m'appelle au téléphone, qu'elle me veut toujours forte, concentrée : « Ne te préoccupe de rien sauf de ton sport ». (Halt3 ; 1.42-44).

Au final, nous remarquons que même si les mères rejettent dans un premier temps la pratique sportive de leurs filles indépendamment de la nature de la pratique, elles ne parviennent cependant pas à l'interdire. La référence permanente aux mères marque bien l'implication qu'elles ont dans les pratiques de leurs filles, cette implication étant parfois indéterminée à l'égard de la pratique dès lors que les résultats scolaires ne sont pas impactés. La marge de liberté des sportives est donc considérable en regard de leurs choix de pratiques.

4.3 Rapport à la tradition culturelle

L'empreinte des structures éducationnelles occidentales, de la langue française, de l'évolution urbaine s'est opérée sur le mode du « *mimétisme administratif et pédagogique* » (Errais, 1975, p.133) et de la reproduction décontextualisée des structures occidentales ; elle n'est pas sans répercussion sur certaines catégories de la population et en particulier sur la jeunesse.

L'intervention du législateur dans la vie privée des Tunisiens a produit une perte des points de repères collectifs, une orientation productiviste de l'économie, la transition vers l'émergence de nouvelles valeurs culturelles. Cependant, les mauvaises conditions de vie dans les zones rurales et les quartiers populaires, ainsi que toute la dynamique du changement que connaît la société tunisienne toute entière, ont porté atteinte au statut de la jeunesse tunisienne et par conséquent à la vie sportive des jeunes. Ces changements ont principalement secoué et renversé l'harmonie culturelle traditionnelle.

Les familles et l'entourage des sportives étudiées témoignent de cette mutation socioculturelle ; leurs modes de penser originaux sont en tension et en oscillation continue.

La footballeuse (Fb1) traduit bien à travers ses propos ce rapport ambivalent à la tradition culturelle dans son village et marque par son étonnement le degré de tolérance dont elle fait l'objet. Le paradoxe est qu'étant sportive mais bénéficiant d'une couverture médiatique, sa pratique fait l'objet d'un encouragement plus que d'une réprobation collective, épargnant son image alors même que toute autre se verrait contestée.

Il y a quelque chose, là, que je n'ai jamais comprise. Malgré le fait que j'habite au fin fond de la campagne, les gens prennent de mes nouvelles. Quand j'apparais à la télé, ils sont tout contents. Ils me posent plein de questions : « Quand est-ce que tu vas jouer ? ». Ils me regardent bien et me considèrent. Je suis la seule dans ma campagne qui met un short et qui sort courir dehors. Personne ne s'intéresse à moi et ne le remarque. Par contre, si une autre fille le fait, ils vont se poser des questions !!!! Parce qu'ils sont convaincus que j'ai toujours été sportive depuis toute petite. Ils ne disent jamais de mal de moi. L'autre fois, il y a une amie qui est venue chez moi. Elle m'a dit « - J'ai grossi ». Je lui ai dit : « - Vas courir un peu ». Elle m'a répondu « - Mais où est-ce que je peux courir ? » « - Ici ! » « - Pour toi c'est normal, pas pour moi ». (Fb1 ; 1.123-132).

C'est la couverture médiatique qui autorise la sortie pour l'entraînement et ouvre un espace de tolérance par les villageois. Le rôle primordial du corps dans la socialisation des filles est oblitéré par une multitude de codes sociaux implicites (Croquette, 2004). Dans la mesure où la dimension esthétique et érotisée du corps est moins présente dans les sports dits « masculins » et notamment par le port de vêtements conventionnels (short et maillot), il semble qu'il apparaisse moins transgressif pour une fille maghrébine de pratiquer un sport dans l'espace public ou naturel campagnard (Tilli, 2002). Enfin, c'est le fait que les villageois connaissent l'athlète de longue date et depuis toute petite qui l'extrait du regard et la fonde dans un allant de soi tolérant et

bienveillant. Un triple processus de naturalisation de la pratique tolérée est ainsi observable : le caractère androgyne et codé de l'apparence physique vestimentaire, la couverture médiatique et l'antériorité de ce membre au sein de la communauté. Ce processus autorise précisément pour cette athlète des formes de pratiques alors même qu'elle les proscriit pour tout autre membre de la communauté, faisant une exception bien ciblée et identifiée.

La 2^{ème} footballeuse (Fb23), également issue d'un petit village, voit évoluer les modes de pensée de son entourage par rapport à sa pratique sportive lors de son déménagement à la capitale. Dans un passé proche en Tunisie, la fille ne quitte le domicile parental que pour se rendre vers le domicile conjugal ; elle n'a pas le droit de vivre seule ou en collocation. Depuis que les femmes tunisiennes ont investi les universités et le milieu du travail, cette règle s'est un peu assouplie mais de façon différentielle selon les régions du pays. Vivre seule est donc en soi un défi :

Je n'ai pas vraiment de contacts avec eux (les gens du village). Mais il y en a quelques-uns qui n'acceptent pas l'idée qu'une fille habite seule à Tunis et joue au Fb. C'est une question de mentalité. Pour eux, seuls les garçons jouent au foot: comment une fille peut-elle jouer au foot ? Pour eux, le plus grave était que j'habitais seule à Tunis, que je fasse du Vb ou de la natation. Leur problème, ce n'est pas le sport mais le fait que je vive seule, loin de ma famille, même si je travaillais. (Fb23 ; 1.24-30).

Au cours de l'enquête et pendant les entretiens, certaines familles de sportives oscillent constamment entre tradition et modernisme ; la référence à l'un ou à l'autre dépend évidemment du contexte socio-culturel et des besoins esthétiques, religieux et éducatifs. Même exposées fortement à une acculturation parentale oscillant entre tolérance et tradition, certaines interviewées intériorisent une forme de représentation traditionnelle sexuée de soi qui remonte à leur éducation infantine et pendant leur socialisation d'adolescente : c'est soit le père, soit la mère, soit le contexte environnemental qui déterminent l'image de soi en qualité de femme. Les propos de l'haltérophile (Halt3) témoignent bien de ce vécu enfantin qui laisse une forme pratique bipolaire s'instaurer entre la fratrie et la mère et aboutit à une forme de tiraillement entre jeu et inactivité :

Quand j'étais petite, avec mes frères, on jouait au FB, c'est tout. Sinon j'étais trop calme, j'étais toujours avec ma mère. (Halt3 ; 1.21-23).

Une transformation importante de la pratique sportive s'opère à la faveur de l'enfance par un système d'interdits : les sportives vivent d'une façon particulière la conjonction entre situation sociale et situation sportive et voient dans cette dernière une manière d'échapper à l'immobilisme et à la présence parentale. Cette transformation voit coexister sans rupture la culture «traditionnelle» -valeurs et attitudes inculquées- et aspirations de la jeune sportive qui cherche par la proximité des frères et en partageant leurs loisirs à échapper au giron maternel.

4.4 Une socialisation sexuée inversée ; la figure du « garçon manqué »

La socialisation familiale est généralement partie prenante de la création et du maintien d'un ordre de relations réglées entre sexes (Brisson, 2008). Les valeurs qu'elle véhicule produisent généralement un système cohérent où hommes et femmes se définissent par opposition l'un à l'autre et prescrivent des comportements différenciés et complémentaires : chacun(e) possède un rôle approprié et distinct dans la constellation familiale. Avec la mutation familiale en cours, la fille et le garçon tunisiens partagent désormais en regard de la loi l'égalité sociale⁴⁶. Tous deux occupent a priori la même place au sein de la famille et devant la société. Les modalités de régulation des relations de la fille avec ses proches se fondent sur le rôle décisif de la famille tunisienne qui prodigue selon les contextes et les profils socio-culturels soit une socialisation sexuée soit une socialisation sexuée « inversée » : en cherchant la parité dans l'éducation, les familles peuvent procéder soit par inversion, soit par discrimination positive. De façon plus précise, la socialisation sportive orchestrée par la famille et plus précisément par les frères pourrait se doubler d'une socialisation au groupe des pairs masculins via le sport. Ces deux modes d'acculturation pourraient favoriser une socialisation sexuée inversée, typique chez les athlètes investies dans des sports masculins. En participant naturellement aux jeux et activités des garçons, ces futures sportives se distinguent ainsi des modes de regroupement sexués tels qu'observés lors des interactions enfantines (Maccoby, 1990). Ce modèle féminin de sociabilité inversée appliqué aux boxeuses et aux footballeuses a été présenté par Mennesson (2004, p.73) : elles « *ont toutes établi des relations privilégiées avec un ou des frères, cousins ou copains dont elles partagent les goûts pour les activités physiques extérieures, notamment pour la pratique du football ou pour les*

⁴⁶ L'égalité entre l'homme et la femme est expressément garantie par les textes constitutionnels et législatifs tunisiens. Dans la constitution tunisienne (juin 1959 et janvier 2014), il est affirmé que : « tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. » ; « Ils sont égaux devant la loi » article 6 et « la femme est électrice et éligible » article 20 et 21.

« bagarres »... ». Il semble correspondre à certains profils des enquêtées (Bx9 et Fb23) pour lesquelles nous discernons dans les propos qu'elles ont toutes les deux, depuis leur plus jeune âge, préféré la compagnie des garçons, les jeux violents et les bagarres :

Toujours des bagarres [dharb w madhroub]. [...]Je jouais aussi aux billes, à la toupie, à la corde, aux courses. Ils étaient tous des garçons sauf moi, j'étais la seule fille (Bx9, 1.160-161).

Depuis que j'étais jeune, dès 5 ou 6 ans, je jouais au Football avec les garçons du quartier (Fb23, 1.6).

Ainsi, socialisation sportive et la socialisation masculine au sein du groupe des garçons de quartier se consolident mutuellement et peuvent activer des dispositions sexuées « masculines » que l'on pourrait qualifier « d'inversées ». En effet, les dispositions sportives des filles et leurs compétences précoces leur permettent de s'intégrer facilement aux groupes de garçons : récursivement, leur activité au sein du groupe masculin renforce leurs compétences dans les pratiques sportives valorisant la puissance physique, l'adresse et la démonstration d'agressivité.

Ces comportements atypiques amènent ces filles à se définir et à être désignées comme « des garçons manqués » (Mennesson, 2004). Cette identification est pour la plupart oralisée autour d'interactions privilégiées avec les garçons et de certains usages du corps (Croquette, 2004). La boxeuse (Bx9) illustre bien cette description et avoue une adhésion totale et revendiquée au modèle de « garçon manqué » (Mennesson, 2004, p.75). Elle est aussi perçue comme telle de la part de sa famille et de son entourage :

Comme j'étais la seule fille avec eux, ils ne me voyaient pas vraiment comme telle, ils me considéraient plutôt comme un garçon (Bx9, 1.163-164).

Oui (je me considère comme un garçon manqué). Quand je rentre à la maison, je n'ouvre pas normalement la porte, non, je donnais un coup de pied à la porte pour l'ouvrir et si j'ai un sac à la main ou autre, je la jette. Et là mon père il dit : « Voici le gaillard [azri] qui est venu » (Bx9, 1. 166-168).

Ainsi, l'identification au « garçon manqué » est produite par des éléments sociaux comme l'influence et le goût des pères, la compagnie des frères et garçons dans les jeux et l'adoption, au moins formelle, de gestes dénotant un habitus masculin au point où l'entourage s'en empare et

l'accompagne. Le qualificatif du père (« gaillard ») est signifiant de l'accompagnement implicite de l'entourage bienveillant, amusé ou agacé, à cette identification. En donnant à voir un comportement de garçon, les filles se créent une identité qui en retour produit des attentes et des lectures inversées de leur identité. Cette stratégie d'identification permet d'estomper leur féminité au point où, facteur d'intégration, elle donne aux filles le goût de s'engager dans un sport « masculin ».

Menneson (2005a) distingue dans son étude les dispositions sexuées enfantines des footballeuses et boxeuses d'une part et celles les haltérophiles d'autre part. Autant les premières confirment leur adhésion aux groupes et jeux masculins et se revendiquent comme « garçons manqués », se conformant ainsi à un modèle particulier de sociabilité féminine qui est une socialisation sexuée « inversée », autant les secondes insistent sur leur féminité durant l'enfance et soulignent leur rejet des jeux et de la compagnie des garçons. L'haltérophile (Halt6) se rapproche plutôt de ce deuxième modèle de socialisation qui se démarque par le rejet du contact physique et une distanciation en termes de proxémie :

Moi j'étais une fille calme, timide, très bonne élève, très studieuse, je ne pratiquais pas de sport. Jamais je ne jouais avec les enfants. D'ailleurs moi, je n'aime pas les sports de combats donc j'évitais les contacts. Je ne soupçonnais jamais d'ailleurs qu'un jour je ferais un sport et encore moins l'haltérophilie (Halt6 ; l. 39-42).

Ces propos sont congruents avec l'assertion de Menneson (2005a, p.125) pour qui: « *les dispositions sexuées constituées par les haltérophiles pendant leur enfance ne les prédisposent pas a priori pas à la pratique de sports « masculins ». Le cas des femmes haltérophile diffère de celui des boxeuses et des footballeuses. Si la pratique de l'haltérophilie nécessite le développement d'une importante force musculaire, elle n'implique jamais le contact avec un adversaire. L'haltérophilie ne constitue vraisemblablement pas un sport « masculin » au même titre que les boxes ou le football, tout au moins pour ces pratiquantes... ».*

Les sportives « garçons manqués » interviewées ont donc suivi pendant leur enfance un type de socialisation sportive et sexuée inversée : leur entrée dans les pratiques sportives s'effectue sous l'influence du sexe opposé-la fratrie- et par proximité avec les lieux de pratique. En effet, différentes situations sociales mettent en présence filles et garçons dans les mêmes lieux : le voisinage, le quartier et les institutions diverses. La co-présence des deux sexes influence les pratiques des uns et des autres : ces lieux partagés de pratiques préparent tantôt à des processus de

socialisation sexuée tantôt des processus de socialisation sexuée inversée (Menneson, 2007). Quels sont-ils ?

4.5 Le quartier, espace de convivialité et de socialisation précoce

Irlinger (1993) constate que globalement la jeunesse actuelle se déclare très engagée dans la culture sportive. Sous l'effet des mass media, les jeunes tunisiens développent pour leur part une véritable culture sportive populaire depuis leur enfance et l'exercent dans les milieux urbains comme rural. Toutefois l'engagement sportif est étroitement lié aux appartenances sociales et aux formes de jeux et de pratiques présentes dans le microcontexte local. L'organisation de la cité, l'appartenance sociale plutôt populaire et la distinction des groupes sociaux influencent directement les modalités de socialisation infantile des pratiquants et expliquent leur engagement dans la pratique sportive. Les caractéristiques du quartier de vie permettent également d'étudier les motifs de leur investissement dans le sport en général et dans les activités dites masculines en particulier.

Depuis que j'étais petite, je jouais dans le quartier. Je ne restais jamais à la maison (Rg8 ; 1.7).

La culture de la rue influence pour une partie la socialisation de la fille de milieu populaire (Courant, 2005). Au cours des entretiens, les interviewées (Rg8) se disent influencées dès l'enfance par les jeux de leur quartier et par l'interaction avec les garçons. Durant leur enfance, l'univers quotidien de la majorité des interviewées est façonné par les pratiques essentiellement collectives du quartier.

Les informations portant sur le choix de pratique montrent que parmi les éléments déclencheurs de la pratique figurent principalement la fréquentation de lieux publics, l'interaction privilégiée avec les garçons et les types de jeux pratiqués dans le quartier. C'est dans un espace sportif masculin de proximité que s'opèrent essentiellement la socialisation sportive en général et la socialisation sexuée inversée en particulier. Tout se passe comme si le caractère public des pratiques autorisait les filles à les partager avec les garçons ; récursivement, le contact avec ces derniers les transforme en orientant leurs inclinaisons et leurs centres d'intérêts vers des pratiques masculines qui, mieux connues et maîtrisées, deviennent un terrain identitaire propice.

D'une manière générale, les formes de pratiques et les infra-structures dans les quartiers sont spécifiquement masculines et offrent des modalités plutôt sportives et compétitives. Les

témoignages recueillis attestent du fait que les garçons dominent les terrains et que les jeux oscillent entre jeux traditionnels, ludiques (Bouzid, 2000)⁴⁷ et modernes ; entre la toupie, les cartes et le football, la place des filles est restreinte. Une forme d'hyper-investissement de ces jeux collectifs dans les cités avec les garçons semble pourtant caractériser les interviewées :

On jouait à la toupie, les billes, le carré, chez la fourmi... (Fb23 ; 1.46).

Les enquêtées insistent presque toutes sur leur insertion dans les groupes masculins et font état de formes de jeux spécifiques dominantes dans leur milieu populaire. Certaines oscillent entre jeux masculins et jeux féminins, pratiquant toutes formes de jeux selon l'occasion et les circonstances :

Je jouais à sauter à la corde, au jeu de 5 cailloux. (Bx1 ; 1.152).

[...] Je jouais avec mes frères dans le quartier et je tenais toujours la cage (Fb1 ; 1.10-11).

Comme tous les gosses, je jouais au carré, un peu au ballon avec les garçons du quartier ou avec les filles... Je sais que je courais toujours (Rg14 ; 1.26-27).

Compte tenu des types de structures disponibles dans les quartiers, les jeux réalisés pendant l'enfance sont principalement moteurs et énergétiques, indépendamment du temps, du contexte et même de l'interaction entre jeunes. La sociabilité de loisir des sportives étudiées est d'abord collective mixte, sportive et engagée : l'investissement majoritaire dans une pratique de quartier est fortement énergétique comme le football ou la course ou plus traditionnel comme les billes [Bis] ou la toupie [zarbout]. Ces propos concernant les types de jeux permettent d'avancer l'hypothèse selon laquelle l'accès aux valeurs éducatives par la proximité des pratiques sportives du quartier est un facteur explicatif majeur dans l'engagement dans les activités masculines ; c'est par imprégnation et de proche en proche que s'opère l'accès aux pratiques, quelles qu'elles soient.

La spécificité de cet échantillon est que la domination masculine telle que vécue pendant l'enfance dans leurs jeux de cité passe néanmoins par des interactions avec le sexe opposé et qu'elle ne semble pas poser problème. Au contraire ces pratiques qui autorisent un contact avec les garçons semblent motiver et orienter la trajectoire sportive vers des sports à connotation masculine. Ce processus est sans doute le résultat d'une socialisation sexuée inversée qui a débuté au sein de la

⁴⁷ « Le jeu et les pratiques ludiques relèvent, en général, du patrimoine tunisien au même titre que les autres secteurs culturels et civilisationnels » (Bouzid, 2000, p. 308)

famille avec les frères et est renforcée dans les quartiers par la proximité précoce avec les pairs masculins.

4.5.1 L'offre sportive des quartiers et les dispositions sexuées inversées

Mauger (1998) montre que dans les milieux populaires, la virilité façonne les jeunes de la cité et principalement les garçons. Ces jeunes garçons envahissent quotidiennement les espaces du quartier et excluent, par les enjeux de socialisation sexuée, les filles de leurs espaces de socialité. Privées d'une participation aux rassemblements, la présence des filles est de fait réduite. Cependant les plus curieuses et les plus façonnées à la référence groupe-garçon s'engagent et intériorisent des stéréotypes masculins pour créer un espace d'échange. Paradoxalement, les jeunes filles habituées à la domination masculine dans leurs configurations familiales ou sociales s'approprient d'autant plus facilement ou activement les identités inversées :

Je jouais aussi aux billes, à la toupie, à la corde, aux courses. Ils étaient tous des garçons sauf moi, j'étais la seule fille (Bx9, l.160-161).

Connaissant les terrains de jeux et familières par les media aux pratiques sportives populaires comme le football⁴⁸, les sportives se construisent des dispositions sexuées inversées et créent du coup un modèle transfuge inattendu, celui du « garçon manqué ». La majorité des enquêtées, indépendamment de la spécialité sportive, témoignent du fait qu'elles ont joué au moins à un moment au football dans leur quartier et qu'elles entretiennent de bonnes relations avec leurs homologues garçons.

J'ai passé le test (de Football) sans problème, pourtant je ne me suis jamais entraînée, à part les matchs dans le quartier avec mes frères et les voisins de Manzel Temim. (Fb23 ; l. 8-10).

Le quartier favorise ainsi l'identification au masculin ou au féminin tout en servant de creuset aux transfuges. Selon les témoignages, les sportives ont toutes adopté des comportements masculins pendant l'enfance et ont investi les espaces et activités masculins de leur cité. Certaines d'entre elles (Fb23 et Bx9) se sont même identifiées comme « garçons manqués » et authentifient les traces de cette identification.

⁴⁸ Le football féminin tunisien est reconnu officiellement par les instances au pouvoir en 2004-2005.

En accord avec Mennesson (2004), les interactions précoces participent du processus d'identification sexuée inversée. Le quartier joue à cet effet un rôle fondamental à cette identification : d'une part il diffuse le goût de pratique et d'autre part autorise en public l'appropriation de comportements et valeurs dominants –masculins- et/ou inversés. L'interaction infantile au sein du quartier est le résultat de l'alternance entre jeux traditionnels et jeux modernes, reflétant en cela la mutation socioculturelle de la société tunisienne et l'identification au modèle du « garçon manqué ». Les espaces traditionnellement masculins comme le quartier sont désormais rendus accessibles à la fillette de milieu populaire qui trace ainsi ses orientations identitaires sur un mode de socialisation inversé. La compagnie des garçons, l'utilisation de leurs jeux ainsi que l'appropriation inédite et parfois volontaire d'usages sociaux masculins du corps favorisent l'émergence d'un modèle de « garçon manqué » sans pour autant qu'il y ait déni de féminité. Le quartier, les terrains de jeux et de loisirs servent de caisse de résonance à ces modes d'identifications enfantins qui vont ensuite orienter les goûts pour des formes de pratiques sportives. Dans ce contexte, il est opportun de noter que les lieux de loisirs appropriés par les enquêtées sont des terrains de jeux de fortune aménagés suivant les besoins des jeux par les jeunes des quartiers. Comment s'opère le transfert de la rue vers les institutions sportives ?

4.5.2 Le dispositif sportif institutionnel de quartier

Les enquêtées ne font pas état, au cours de leur enfance, d'un investissement direct et orienté dans des institutions ou des associations de quartiers. Trois seulement déclarent avoir été influencées par la présence des salles de sports dans leur quartier ou sur leur trajectoire de déplacement; les deux boxeuses Bx1 et Bx9 et l'haltérophile Halt3. Elles habitent toutes les trois dans le même quartier populaire à « Hay Ettadhamen » et ont toutes intégré la salle de sport à proximité à « Mnihla » :

Au début, c'était juste une pratique pour le plaisir. Je parlais avec mon frère regarder les entraînements. Ça m'a plu, comme pratique ; j'ai présenté mes papiers au club et je me suis présentée à l'entraîneur. Il m'a acceptée dans l'équipe (Bx1 ; 1.6-8).

Enfinement ma mère a fini par me permettre d'aller au club de boxe. Je suis donc allée à la salle de Boxe de notre quartier à Mnihla, c'était en 2006. J'ai parlé à l'entraîneur, je lui ai dit que je voulais faire de la boxe : « C'est la 1ère fois que je vais jouer mais je suis convaincue que je pourrai faire de bonnes choses » (Bx9 ; 1.21-24).

Au début j'ai commencé par le volley-ball, mais pas très longtemps. Ensuite, je suis venue en 2005-06 à l'haltérophilie, au club du quartier ; c'était dans la même salle que le VB (Halt3 ; 1.8-10).

Le choix de pratiquer semble être influencé par l'offre sportive du quartier. A priori, les sportives ne déclarent pas d'attrance particulière pour les pratiques typiquement masculines. C'est essentiellement la proximité de la salle dans le quartier et la fréquentation qu'en ont les frères qui jouent un rôle dans l'accès aux pratiques indépendamment de leur nature. Si le choix de la culture sportive reste déterminant, celui concernant les structures sportives ou culturelles dans les quartiers ne semble pas être une véritable question : il semble que les associations sportives de quartier soient suffisamment rares. En effet, malgré la démocratisation des loisirs (Dumazerdier, 1988) en Tunisie, la promotion de l'activité physique⁴⁹ en matière de préservation et développement des qualités physiques⁵⁰ et la politique d'infra-structures sportives dans tous les gouvernorats, les installations sportives dans les quartiers font défaut. La thèse de Guérandel (2008) met en évidence le fait que pour favoriser l'engagement sportif-en plus de la socialisation des garçons et des filles dans un quartier toulousain-, l'offre sportive des quartiers et l'encadrement de la jeunesse populaire dans diverses structures -associations ou dispositifs municipaux- jouent un rôle prépondérant. Dans les milieux populaires, « beaucoup d'actions sont menées vers les quartiers difficiles mais aucune attention n'étant apportée à la mixité, les hommes s'attribuent l'intégralité des dispositifs » (Deydier, 2004, p.21).

4.5.3 Une offre de proximité

Au cours des entretiens, l'engagement des jeunes sportives s'opère essentiellement par les associations sportives des quartiers et plus rarement via la pratique en milieu scolaire et universitaire. Parmi les 8 sportives interviewées, trois déclarent avoir été influencées par la conjonction de l'offre sportive de proximité et par leurs opportunités d'interactions masculines grâce aux frères. La proximité du quartier détermine donc la pratique libre des enfants et des

⁴⁹ Un extrait de la préface de l'ouvrage de CHAHED, A. *Pour une politique tunisienne de sport pour tous*, Tunis, 1980. Mohamed M'zali, Janvier 1985, « Nous tentons de mobiliser tous les milieux intéressés pour une action que nous voulons déterminante en vue d'une généralisation raisonnée de la pratique du sport en Tunisie. Définir une politique et la mettre en œuvre supposent que des moyens adéquats, tant au niveau des équipements et de l'infrastructure qu'au niveau des textes juridiques, soient mis à la disposition des responsables sportifs à tous les niveaux. Il était dès lors nécessaire qu'un bilan soit dressé et des perspectives tracées pour donner à la politique de démocratisation et de généralisation de la pratique du sport des développements adéquats ».

⁵⁰ Loi n°84-63 du 6 Aout 1984, portant organisation et développement des activités physiques et sportives a été modifiée puis remplacée par loi 95.

adolescents. En accord avec la thèse de Guérandel (2008, p.94), les qualificatifs de pratique libre « auto-organisée » (Chantelat, Fodimbi & Camy, 1996) « autonome » (Adamkiewicz, 1998) ou « spontanée » (Basson & Smith, 1999) peuvent qualifier ces formes d'investissement aux marges de la famille et de l'école mais dans le domaine populaire et public de la rue. Parmi les sportives citées précédemment, la pratique spontanée est rapidement institutionnalisée par les organisations sportives de quartier qui permettent le glissement d'une pratique à une autre voire le masquage d'une pratique par une autre, comme nous le verrons plus loin.

La plupart du temps, les quartiers d'encadrement institutionnel sportif tentent d'institutionnaliser la pratique « spontanée » en multipliant les dispositions et les lieux sportifs. Si l'offre sportive de quartier influence les aspirations premières des jeunes sportives, chaque gouvernorat et municipalité qui accordent au sport une place sociale importante pour la région ou la commune orientent néanmoins la nature de la pratique. C'est le cas du football pour lequel chaque région ou ville possède un club. Le grand nombre de clubs de football (80 clubs dont 24 féminins)⁵¹ présents sur le territoire tunisien témoigne de l'intérêt qu'accorde la politique tunisienne locale à cette activité sportive emblématique mais reflète par contre le peu d'importance accordée aux autres disciplines sportives. Du coup le choix de pratique pour les filles en termes de diversité s'en trouve relativement restreint. De plus, comme la pratique des filles tend généralement à diminuer avec l'avancement en âge et la transformation corporelle, l'arrivée de la puberté couplée avec les interdits familiaux et sociaux qui s'y attachent les empêche de persévérer et diminue leur présence dans l'espace public d'offre sportive de quartiers.

D'autres motifs au moins aussi importants jouent sur l'appétance et le choix pour un type de pratique : il s'agit des rumeurs et des insinuations du voisinage (Rubi, 2003). Les adolescentes et leurs familles doivent y faire face en subissant cette forme de pression sociale culturellement très puissante. Certaines interviewées adoptent des formes d'expression masculine sous le regard désapprobateur de leurs homologues féminins, faisant de ces *modus vivendi* une revendication d'indépendance. C'est par exemple le cas de Bx9 qui, par un processus de masculinisation de ses conduites, assume son exclusion de la gent féminine tout en transformant de manière incarnée et durable ses façons de faire de « garçon manqué » :

⁵¹ Selon la fédération tunisienne de football.

J'ai senti que je n'étais pas une fille [femelle] dans cette société, surtout là où j'habite, c'est un grand quartier populaire. J'ai senti que j'étais hors sujet par rapport aux autres filles. Les filles ne m'adressent plus la parole. Tu imagines, quand je rentrais de l'entraînement avec mon sac sur le dos, avec ma démarche masculine [nimchi be ktafi], un vrai mec [azri azri]. Bon, maintenant je n'ai plus la même démarche (Bx9 ; 1.190-194).

Ce comportement identitaire assumé mais provoquant l'isolement fonctionne comme une carte identitaire mise à disposition et utilisable en fonction des situations, des contextes et des besoins. Afin de se protéger, la sportive incorpore au sens propre et figuré du terme les valeurs et les conduites masculines car toute interaction ou rencontre avec un jeune du quartier met en péril sa « face ». En effet, la réputation « *est une thématique vis-à-vis de laquelle les adolescents -ainsi que la culture arabo-musulmane pas uniquement des quartiers populaires- sont très sensibles* » (Rubi, 2003, p.65)

Même de façon implicite, l'impact du quartier et de la situation précaire de la famille semble pousser la sportive vers une adhésion totale et revendiquée de « garçon manqué » (Mennesson, 2005b). L'enjeu est pour elle de se libérer des processus culturels de domination sexuée en adoptant un comportement moteur d'acceptation sociale dans l'espace public du quartier. Ce faisant, la sportive s'approprie des formes de violence et d'agressivité pour se faire respecter (Rubi, 2003).

Dans le quartier, la représentation sociale peu attractive de la pratique sportive féminine pubère provoque un effet d'identification au modèle du « garçon manqué ». C'est en s'appropriant ces formes apparentes d'identité masculine que la jeune sportive accède à un statut de garçon manqué qui en retour modalise et remanie ses propres façons de se conduire et d'incarner une variante d'identité contextualisée. Malgré « *la transformation du mode d'autorité familiale et l'adaptation des pères et mères des milieux populaires aux normes relationnelles actuelles* » (Le Pape, 2009, p.94), certaines traditions restent inaccessibles aux évolutions et visent à conserver les normes statutaires en insistant sur le respect intergénérationnel : la stratégie de contournement utilisée par les jeunes sportives pour créer une nouvelle image hors traditions les amène à reconfigurer leur propre habitus qui, loin de contester l'ordre, les autorise à mener leurs activités sous le regard désapprobateur mais tolérant des voisins. Cependant les sportives peu portées sur les jeux de quartiers ou celles qui n'ont pas à proximité une salle de sport vont investir le sport scolaire ou universitaire plus tardivement.

4.6 Rôle de l'institution scolaire et/ou universitaire

L'obligation de scolarisation dans la société tunisienne, l'institution obligatoire de l'éducation physique ainsi que la mixité scolaire (Hadj Taieb, 2001)⁵² laissent les familles tunisiennes adhérer à la nouvelle culture éducative et aux normes modernes de la pratique sportive au sein de l'association sportive scolaire. Le contexte institutionnel regroupe les encadrants -principalement l'enseignant(e) d'éducation physique-, l'établissement lui-même et les salles des sports. Le déroulement des situations sportives scolaires dépend principalement de l'intervenant qu'est le professeur d'éducation physique et du contexte institutionnel dans lequel il est inséré.

Depuis l'indépendance de la Tunisie, ce contexte institutionnel est le creuset du sport civil. Il est parmi l'un des éléments déclencheurs de l'engagement sportif de la jeunesse. Trois des huit sportives étudiées déclarent qu'elles ont été détectées principalement dans ce contexte d'études.

L'analyse des entretiens montre que l'établissement scolaire et les institutions universitaires (les ISSEP précisément)⁵³ ont leur un impact sur le choix et l'accès à la pratique sportive. Les élèves, déjà imprégnées au cours de leur socialisation infantile de dispositions sexuées et d'usages sociaux du corps (Mennesson, 2005a), sont fortement influencées par la relation établie avec leur professeur d'EPS. Felouzi (1997) a montré « l'effet-enseignant » et l'influence des pratiques pédagogiques sur la réussite scolaire des élèves : leur efficacité réside principalement dans leurs attentes envers les élèves et l'intérêt qu'ils portent à leur métier. Bressoux (2001) met en évidence le fait que l'efficacité n'est pas la caractéristique des maîtres eux-mêmes mais plutôt le résultat d'un processus d'interaction entre enseignants, enseignés et contexte institutionnel (organisationnel et pédagogique). Les deux auteurs montrent que les élèves n'évoluent pas tous de la même manière en fonction des contextes et des dispositifs. En tant qu'acteur sur la scène de l'école, l'enseignant et le professeur d'éducation physique ont cette proximité avec les élèves permet de percevoir et de détecter les sujets les plus performants pour les orienter vers des associations sportives (AS) scolaires ou universitaires. Le statut institutionnel et la position sociale relativement reconnue dans la société tunisienne produisent des effets sur l'engagement des jeunes

⁵² Dans sa thèse, P. Hadj Taieb (2001), démontre que les années 40 sont les débuts timides de la mixité pour les écoliers musulmans et que la question de mixité ne se développe et ne se généralise qu'après l'indépendance.

⁵³ En Tunisie, il y a 4 Instituts Supérieurs du Sport et de l'Éducation Physique : à Ksar Said (Tunis), à Sfax, au Kef et à Gafsa. L'Issep de Ksar-Said a une équipe civile de rugby à 7 et l'Issep du Kef avait au début une équipe civile de Fb à 6 (foot-salle) puis Fb à 11 et une équipe civile de rugby à 7.

gens dans l'activité sportive. L'AS a été ainsi le point de départ de l'engagement sportif de la Rugbywomen (Rg14) :

Au début, je jouais au Handball. Après, j'ai fait du Football. En 9ème année, on avait une équipe scolaire de rugby et mon amie m'a encouragée à aller avec elle dans cette équipe. Puis j'ai intégré l'équipe civile de Messadine. (Rg14 ; 1.6-8).

Le professeur d'éducation physique, au-delà de son métier d'enseignement, semble avoir pour autre tâche celle de détecter les ressources prometteuses et de les orienter. Le cas de la rugbywoman (Rg8) et celui de la boxeuse (Bx9) reconvertie en rugbywomen illustre bien cet impact du regard de l'enseignant dans l'orientation : toutes les deux étaient approchées par l'enseignant de rugby à l'Institut de Sport, elles s'inscrivent dans former équipe civile:

En deuxième année, mon professeur de rugby m'a demandé si je voulais jouer au rugby. On était en train de créer une équipe civile de rugby féminin à 7 à l'Institut : « Est-ce que ça te dit ? » Au début, ça m'a étonnée parce que j'ai toujours fait du sport individuel et que je trouve que le rugby est un sport agressif et vulgaire. Enfin c'est comme ça que je le voyais avant. En fait c'est comme tout le monde, maintenant. Ils voient le rugby agressif et que c'est un sport qui n'est pas fait pour les filles. Mais après quand j'ai étudié le rugby, je me suis dit « Pourquoi pas ? Je vais essayer » (Rg8, 1.33-40).

J'ai arrêté la boxe et j'ai eu mon bac en 2010 et je suis allée étudier à l'ISSEP du kef. J'ai passé la 1ère année, puis la 2ème année et là je suis en 3ème et dernière année de licence d'EPS. Au Kef, j'ai fait du rugby depuis la 1ère année. Au fait, en 2010, il y a eu un entraîneur de rugby qui est venu parler au directeur car il voulait faire une équipe de rugby féminin à 7. Le directeur était d'accord et lui a dit de commencer à choisir les filles. J'étais la 1ère à laquelle il est venu parler et il m'a demandé si je voulais jouer au rugby. Je lui ai dit « Comment ? Je ne connais pas ce sport, c'est nouveau pour moi. Je suis une boxeuse, je fais aussi du judo, du jujitsu, du Yoseikan budo, de la boxe tai ». Il a rigolé et m'a dit que dans le rugby, il y a du contact comme dans la boxe et le judo, qu'il y a de très belles choses et que je ne perdais rien d'essayer. J'ai accepté (Bx9 ; 1.124-133).

La position privilégiée que le professeur d'EPS occupe dans le regard de ses élèves et de leur famille semble le placer dans une hiérarchie reconnue et élevée : pendant leur scolarité, les élèves

lui vouent des affinités particulières parce qu'il est plus proche et à leur écoute, jouant un rôle important dans l'éducation sociale de l'élève et dans la médiation culturelle école/famille. Meirieu (1988, p. 24) affirme que « *les professeurs d'éducation physique me sont apparus comme les novateurs privilégiés de l'institution scolaire* ». Quels que soient leurs degrés d'efficacité en regard de la typologie réalisée par Felouzi (1997), les enseignants qui restent en interaction constante avec leurs élèves orientent même leur trajectoire sociale et sportive.

Dans la culture arabo-musulmane, il est dit que l'éducateur a failli être prophète⁵⁴ et la tradition religieuse et culturelle oblitère la relation au maître. Cette spécificité culturelle contredit à cet effet le travail de Dorvillé (1991) sur l'image négative et caricaturale qu'ont les parents et les élèves sur le professeur d'éducation : si Rauch (1975, p. 679) estime que « *C'est un acteur marginal sur la scène de l'école* » (Rauch, 1975, p. 679), ce constant ne semble pas être le cas en Tunisie étant donnée l'influence forte sur l'itinéraire sportif de certaines interviewées.

Depuis l'inclusion de l'éducation physique aux programmes officiels, les institutions secondaires et supérieures deviennent un des moyens d'accès et de promotion du sport féminin. Dans certaines régions de Tunisie, les séances d'éducation physique et d'association sportive constituent le seul contact que peuvent avoir les filles (voire même les garçons) avec le sport. Le cas de la footballeuse (Fb1) montre bien comment cette passionnée de sport choisit de poursuivre des études supérieures en Education Physique dans un ISSEP du haut Atlas uniquement pour pouvoir continuer à faire du sport après le lycée:

[...] Ensuite, je suis allée au collège, je me suis retrouvée une bonne élève en Education Physique, je courais bien, je jouais bien... j'ai intégré l'équipe de HB du lycée dans le cadre du sport scolaire. Je me suis retrouvée en 2-3 mois la meilleure joueuse entre toutes. [...] Puis au fur et à mesure, j'ai ressenti que j'ai toujours besoin de faire du sport, je veux jouer dans une équipe civile mais je n'ai pas trouvé là où j'étais dans mon village. Je suis venue à la capitale, chez ma tante (la sœur de ma mère), je n'ai personne à Tunis à part elle. Je voulais intégrer une équipe de HB. Après qu'on m'a acceptée dans l'équipe de HB d'Ennour Sportif de l'Ariana, ma tante m'a dit qu'elle ne pourra pas m'héberger. Je suis rentrée chez moi et j'étais très déçue et très mal sur le plan psychologique et j'ai juré dans mon fort intérieur que j'aurai mon bac pour intégrer une fac de sport. L'année du bac, j'ai travaillé jour et nuit rien que pour étudier le sport après le bac. J'ai donc eu le bac et me suis orientée vers la fac de sport. A cette époque, le FB féminin venait de commencer en

⁵⁴ « *Kada el mouaallimo an yakouna rassoulan* » un vers d'un poème du célèbre poète égyptien Ahmed Chawki.

Tunisie et c'était du Fb à 6 pas à 11. L'Issep du Kef était l'une des premières équipes civiles de foot-salle (Fb1 ; 1.11-24).

La séance d'éducation physique et l'association scolaire et universitaire, deux pratiques sportives hebdomadaires et obligatoires ont des objectifs différents. Selon Attali et Saint-Martin (2007), la séance d'éducation physique a pour but d'initier les élèves aux rudiments des pratiques sportives et l'autre à les préparer aux pratiques compétitives. Leur étude portant sur le rôle de l'école dans la genèse d'une culture sportive de masse en France dans les années 1960-1970 éclaire quant à l'intérêt de l'EPS dans la diffusion du sport -une méthode empruntée et utilisée par la tutelle après l'indépendance- et met en lumière la stagnation des moyens de prospection des talents⁵⁵. Parallèlement à la France, la Tunisie opère dans les années 60-70 un processus de massification sportive par l'Education Physique et Sportive (EPS), aux fins de favoriser l'amateurisme. Elle poursuit actuellement cette politique qui bénéficie à la création de plusieurs clubs amateurs, essentiellement dans le sport féminin, sans pour autant montrer une efficacité en matière de sport de haut niveau.

Même si l'accroissement du taux de scolarisation des filles et l'intensification de l'activité socioprofessionnelle des femmes tendent à homogénéiser les modèles sportifs, les filles commencent à investir les sports scolaires habituellement réservés aux garçons : « *C'est la preuve que les enseignants d'éducation physique assurent bien, dans ces registres, leur rôle de démocratisation des activités auprès de leurs élèves les plus attentives et disciplinées. Mais c'est aussi le signe de l'extraordinaire vitalité « revendicatrice » des filles qui deviennent de « redoutables » concurrentes des garçons...* » (Pociello, 1997 ; p.108). L'institution scolaire, en la personne du professeur d'éducation physique, influence de façon directe la trajectoire sportive et sociale de certaines de leurs élèves en leur faisant miroiter la possibilité d'une promotion sociale par le sport ; ce faisant, elle répond à une revendication identitaire forte de sa population scolaire féminine qui investit les espaces réservés aux garçons pour place dans la société civile.

4.7 Goûts et dégoûts des sportives

Autour de la question des goûts sélectifs pour certaines pratiques en tant que spectatrices, les sportives interviewées fournissent des réponses qui laissent apparaître des goûts sportifs peu

⁵⁵ C'est une unité récente, représentée par la direction générale du sport qui consiste à établir des contrats entre l'institut de tutelle et une équipe de chercheur dont l'objectif est l'élaboration d'un système de prospection et de détection des talents, adressé à des enfants et adolescents scolarisés.

conformes aux normes sexuées dominantes. De plus, l'assimilation de pratiques comme similaires laisse apparaître une homologie surprenante entre judo, karaté et lutte d'une part, et football et catch d'autre part : c'est le processus de spectacularisation dont ils font l'objet qui les rend attractifs et les media jouent un rôle déterminant en rendant accessibles des pratiques mondialisées éloignées des logiques locales ou des contextes d'appartenance. L'haltérophile (Halt3) fait montre d'un attrait particulier pour les sports de combats et spécialement le catch :

J'aime regarder le foot, mais pas le foot tunisien. Hier par exemple, je suis allée voir une copine karatéka dans un combat. J'ai des amis qui font du judo, du karaté, de la lutte, je vais les voir combattre. A la télé, je regarde le foot mais aussi –tu vas voir ça bizarre- le catch. Même quand on passe à la télé et que mes frères sont en train de regarder, on m'appelle pour me dire « Mets telle chaîne, il y a le catch ». J'aime beaucoup (Halt3 ; 1.77-81).

Si l'on peut supposer qu'habituellement la pratique d'un sport exprime le goût de ce sport, la correspondance entre goûts et pratiques n'est pas systématique. Par exemple, dans son étude sur la fréquentation des piscines, Ohl (1996) montre bien que le choix d'aller nager ne signifie pas que la natation est l'activité sportive préférée : il s'agit plutôt d'un compromis ou d'un arbitrage entre différents modes d'engagement dans l'action.

Au contraire, pour les deux footballeuses (Fb1) et (Fb23), jouer au Fb n'implique pas forcément le regarder à la télévision :

Je n'aime pas la télé et je n'aime pas regarder le Fb à la télé. Je regarde par hasard mon équipe préférée mais pour faire une fixation, non ! Si je trouve par hasard un match de handball je regarde ; si c'est un match de Fb, je zappe. Je ne regarde pas spécialement Dimanche Sport. Par contre quand j'étais enfant, je n'allais dormir qu'après avoir regardé cette émission. Je regardais tous les sports, pas que le Fb. Quand j'arrivais à l'école, le surveillant me demandait à quelle heure avait fini l'émission de Dimanche Sport. Maintenant, je ne regarde plus. J'aime bien le handball, pas le basket. Le volley, j'aime bien mais je ne peux pas jouer. Je ne sais pas danser. Par contre j'aime regarder la gymnastique. Je n'aime pas l'athlétisme, la natation, sauf quand Mallouli nage. Je n'aime pas la lutte, les regarder... ça ne me plait pas. (Fb1 ; 1.260-269).

J'aime tous les sports ; Hb, Fb, Bb, tennis, n'importe quel sport. Mais je ne cherche pas vraiment à regarder le sport. Si je trouve par hasard, sinon non. Voilà ! (Fb23 ; 1.78-79).

Les grands événements sportifs qui sont des spectacles de masse -les Jeux olympiques sont diffusés dans 220 pays et touchent 3,8 milliards d'individus- recueillent des audiences sont très variables selon les pays. Cette diffusion massive des spectacles est accompagnée, au moins partiellement, d'une fragmentation des publics (Ohl, 2004). Par exemple aux J.O. d'Atlanta en 1996, l'audience télévisuelle la plus élevée a beaucoup varié selon les pays et leur chances de médailles; il s'agit de la natation pour l'Australie, du plongeon pour la Chine, du volley-ball pour l'Italie, de l'escrime pour l'Allemagne, de la boxe pour le Brésil, du badminton pour la Corée du Sud, du tennis pour l'Espagne, de la gymnastique pour les États-Unis, etc.⁵⁶. Tout se passe comme s'il existait un mode national de s'emparer d'une pratique et de résonner face à un spectacle aux enjeux planétaires. L'haltérophile (Halt6), qui a déjà participé aux JO de Pékin 2008, fait paradoxalement montre d'un grand intérêt à regarder les spectacles de masse tels les jeux olympiques ou méditerranéens mais d'un désintérêt total pour le visionnement de certains sports masculins, a fortiori s'ils n'impliquent pas d'équipe nationale:

Quand il y a les jeux, méditerranéens ou olympiques, je regarde tout. Mais sinon, si je trouve de la boxe, je zappe. Ça ne me dit rien. Le foot non plus. Pas l'équipe nationale bien sûr. Par contre si je trouve du Bb, du Vb ou du Hb, je regarde (Halt6 ; 1.253-255).

Les cas de (Rg8) et (Bx9) sont différents des autres filles interviewées mais s'opposent l'un à l'autre. En tant que spectatrices, la 1^{ère} aime regarder tous les sports quels qu'ils soient et la 2^{nde} ne veut regarder que le sport qu'elle pratique, à savoir la boxe :

J'aime regarder tous les sports. Je ne peux pas zapper la chaîne quand il y a du sport à la télé, quel que soit le sport. L'essentiel c'est que j'apprenne quelque chose du sport. Avant par exemple, je ne comprenais rien au tennis ; je l'ai regardé pour le comprendre. Je veux apprendre. Il y a d'ailleurs un sport que j'ai vu une fois et je n'arrivais pas à le comprendre. C'était aux JO d'hiver, il y a des mecs qui nettoient la glace devant « la balle » pour que ça glisse vers la cible. Je ne comprenais pas mais j'ai regardé quand même. Il y a de la concurrence, il a des spectateurs qui encourageaient, qui étaient contents, qui

⁵⁶ Source: Olympic Broadcasting Analysis Report, 1996, p. 17-18.

s'intéressaient à ce sport. Donne-moi n'importe quel sport et je le regarde, l'essentiel est qu'il y ait du sport, c'est tout ! (Rg8 ; 1.340-348).

Le cas du curling est à cet effet édifiant dans la capacité à s'emparer d'une pratique particulièrement insolite en contexte culturel tunisien. Pratiqué sur de la glace, ce sport d'équipe laisse apparaître des formes gestuelles particulièrement surprenante et proches à première vue d'une activité ménagère de « nettoyage ». En ce sens, il peut apparaître comme exotique tant au plan du contexte (jeux d'hiver sur glace) que de la référence genrée inversée à laquelle participent également les pratiquants masculins. Cet effort que déclare avoir fait Rg8 pour regarder et comprendre cette forme de pratique montre bien l'écart culturel qui l'en éloigne : c'est parce que ce sport a une audience qu'elle fait l'effort de le maintenir à l'image.

Le football non, handball et basket-ball non, la gymnastique non. Que la boxe, tout ce qui est boxe, boxe anglaise c'est tout. Le rugby je n'aime pas le regarder à la télé, je veux juste le pratiquer et exceller. Je suis excellente sur terrain (Bx9 ; 1.241-243).

Ces témoignages montrent que les sports qui attirent ces sportives font appel à des goûts dispersés et des choix opposés : les pratiquantes peuvent tout aussi bien se référer à des pratiques à stéréotypes masculins que féminins (Fontayne, Sarrazin et Famose, 2001) ou inversés.

D'une part, l'attrait pour les sports masculins fait référence à des imaginaires conformes à la pratique d'un sport masculin (sports de combat et collectifs) qui renvoie à l'affrontement individuel, l'usage de la force et un rapport à la violence symbolique. D'autre part, l'attraction vers des sports féminisés semble traduire leurs rêves de femmes et des aspirations en qualité de sportives pour les sports qu'elles n'ont jamais pratiqués mais qui les fascinent en tant que sport. Cet éclectisme sélectif pour le spectacle sportif dénote un tiraillement entre deux identités sexuées. Les choix diversifiés de spectatrices qui vivent le sport par procuration impliquent tantôt une valence masculine tantôt une valence féminine, rejoignant en cela les constats de Louveau (1986) autour de la coexistence d'un investissement double dans un sport traditionnellement réservé aux hommes tout en assumant une identité féminine appropriée au rôle social de femme.

Par un processus d'acculturation, le milieu d'origine et la position sociale induisent très largement le devenir social mais également les choix, les goûts, les jugements, la manière d'être et les comportements de chaque individu. Echappant à toute logique sociale qui leur assignent des pratiques réservées, les pratiquantes étudiées font montre de stratégies et de goûts éclectiques mais

sélectifs qui orientent leur culture sportive tout en la renforçant en regard de leur propre construction identitaire.

4.8 Synthèse du Thème 2

Dans cette 2^{ème} partie de l'étude, nous avons essayé de décrire certaines conditions sociales primaires qui favorisent l'investissement et l'engagement des filles dans des pratiques sportives masculines, bastions sportifs pourtant bien défendus (Football, rugby, boxe et haltérophilie). Nous avons constaté que la pratique sportive est le résultat d'un enchaînement de contacts qui exposent le sujet à des pratiques improbables et la conjonction de dispositions variées mais populaires au plan socio-culturel. Le contexte social, le cadre familial et public de socialisation enfantine, la constellation familiale polarisée par la mère jouent un rôle dans les modes de désignation des pratiques dans l'émergence d'une socialisation sexuée inversée.

Les contextes culturels tunisiens reflètent la manière dont la socialisation sportive est reçue et façonnée par les cadres familial et institutionnel, définissant l'ordre social par un tri sélectif autour des formes de pratiques. La famille se fonde traditionnellement sur des différences de places verticales (parents/enfants) et horizontales (fratrie) ; pourtant ce clivage dans les rôles sexués voit émerger de nouvelles formes éducatives tolérantes qui laissent les jeunes filles, qualifiées de garçons manqués, s'aventurer dans une construction de références identitaires inédites. Ce processus relativement inconscient et précoce joue un rôle fondamental dans l'entrée et le mode d'appropriation par la jeune fille d'un sport donné.

Lors de la socialisation primaire (Goffman, 1975, 1977)⁵⁷, la jeune femme se construit dans sa famille puis forge socialement une image pour l'extérieur. S'approprier un modèle dominant ne signifie par pour autant s'affranchir du modèle de subordination traditionnelle féminine : tout se passe comme si un déplacement de lieu amenait un déplacement d'identité contextualisé et limité. Les processus de domination ne sont ni mécaniques ni systématiques ; pendant leur enfance, les jeunes filles subissent une pression sociale confluente (ex : précarité familiale, éducation traditionnelle, culture arabo-musulmane, culture scolaire...) qui les voit ou bien restreintes d'activité et confinées au rôle de spectatrices ou au contraire pleinement impliquées dans des sphères réservées aux garçons. Cette pression sociale les expose soit à la remise en cause de leur réputation (Clair, 2005) soit à un processus d'inversion sexuée des attentes de l'entourage proche

⁵⁷ Erving Goffman est le premier à montrer comment l'identité d'un individu peut être construite selon des identités attribuées sur la base de signes extérieurs qui prennent la forme de stigmates.

qui, plus tard, favorisera l'entrée dans des carrières inattendues (Mennesson, 2004). Si le processus d'inversion sexuée des goûts s'organise d'abord autour des modes de socialisation précoce et des configurations familiales traditionnelles, il s'infléchit dans les milieux populaires et défavorisés. La socialisation par les hommes de la famille (le père et/ou le frère), la socialisation de quartier et l'influence scolaire de professeurs marquants activent fortement les dispositions identitaires et l'adhésion de la jeune fille au modèle de masculinité. L'interaction privilégiée avec les activités des garçons du quartier favorise l'émergence du modèle de « garçon manqué ». La faible offre de loisirs pour jeunes filles et le manque de d'infrastructures favorisent paradoxalement la promiscuité avec le sexe opposé et l'appropriation sur un mode recomposé de formes de pratiques auxquelles les jeunes filles ne sont pas destinées, loin d'un assujettissement féminin (Martuccelli, 2004)⁵⁸. Cette identité multiple suit la pratiquante tout au long de sa carrière.

La spécification du contexte de socialisation sportive, de la trajectoire sociale et de l'appartenance culturelle détermine donc l'entrée dans la pratique, l'orientation des goûts pour les formes de pratique et la détermination à s'investir de la jeune fille pour le déroulement de sa carrière sportive.

5. Thème 3 : Trajectoire d'athlète et de femme

L'analyse des trajectoires sportives et sociales des athlètes interviewées peut aider à comprendre les éléments aidant l'orientation vers des sports à connotation masculine et les dispositions sociales en regard des parcours accomplis. Les prédispositions physiques des jeunes filles pour la pratique sont certainement un des éléments déterminants dans l'engagement et la réussite de ces athlètes. L'étude des trajectoires scolaires en relation avec l'engagement sportif anticipe celle des trajectoires sociales. Une attention particulière sera centrée sur les accidents de parcours ayant pu aboutir à la compromission de la carrière d'athlète de haut niveau.

5.1 Des dispositions corporelles exceptionnelles

Dans le cas des sportives étudiées, la condition sociale modeste et les modes de socialisation primaire et secondaire ne sauraient à eux seuls expliquer leur engagement dans une structure sportive, et encore moins dans des sports réservés aux hommes. L'entrée dans un univers masculin, la réussite sportive et l'engagement dans une carrière de haut niveau nécessitent, outre

⁵⁸ Selon Martuccelli (2004), Les modes de dominations demeurent basés sur une forme d'assujettissement des femmes.

la passion et la motivation, des dispositions corporelles physiques et techniques exceptionnelles. Les sportives étudiées sont certes détectées du fait de leur présence physique dans une structure associative spécialisée mais également par une rencontre avec un expert. Nous évoquons dans ce passage d'un côté l'importance qu'accordent certaines interviewées à leur capital physique et technique et d'un autre côté, l'intérêt généré par ce potentiel.

Les prédispositions et aptitudes naturelles sont les principaux révélateurs et déclencheurs de l'engagement sportif. Pendant l'entretien, les sportives font état de leurs indéniables qualités physiques et de performances exceptionnelles présentées comme « naturellement » acquises. Mais c'est surtout leur envie de jouer et de se surpasser qui est le moteur de leur réussite plus que les événements contextuels (Lecoq, 1996)⁵⁹. Les qualités les plus souvent évoquées sont les qualités techniques et la capacité physique.

Chez la quasi totalité des sportives interviewées et quelle que soit la spécialité, la pratique sportive occupe une place importante depuis l'enfance. L'appétance pour une multi-pratique et une variété de formes d'investissement dans la rue puis à l'école ou dans un club civil est une constante. Tout se passe comme si une forme de pratique variée précoce assortie de qualités physiques et techniques avérées étaient des conditions préalables pour réussir dans des sports masculins. Mais la restriction de Mennesson (2005a p79) au cas des haltérophiles qui « *ont été nettement moins sportives dans leur enfance* » que les rugbywomen, les boxeuses et les footballeuses est également valable. Dans leurs récits (Halt6) et (Halt3) ne revendiquent pas ou peu un intérêt précoce pour les activités sportives :

Moi j'étais une fille calme, timide, très bonne élève, très studieuse, je ne pratiquais pas de sport (Halt6 ; 1.39-40).

A l'école, j'étais toujours dispensée d'EPS. J'ai jamais fait de sport scolaire, je n'aime pas courir, j'ai jamais fait de sport jusque maintenant (Halt3 ; 1.23-24).

Pour cette dernière, le désenchantement de la pratique sportive pourrait être expliqué par son excès pondéral et son gabarit peu compatible avec un investissement sportif. L'haltérophilie qui autorise les gabarits hors normes représente à cet effet une alternative aux modèles féminins classiques : la masse musculaire est considérée comme un critère de sélection pour certaines

⁵⁹ Lecoq identifie trois événements contextuels qui favorisent la pratique sportive des jeunes femmes : le statut socioprofessionnel du père, la fratrie masculine et la remise en cause de l'image maternelle.

pratiques comme la boxe, l'haltérophilie et les lancers. Si au sens populaire du terme, être fort en poids signifie avoir plus de force, l'inversion de cette caractéristique en argument de pratique est pleinement opérée chez (Halt3).

[...] j'ai commencé le sport dans le but de maigrir puisque j'étais grosse... Au début j'ai commencé par le volley-ball... Ensuite, je suis venue en 2005-06 à l'haltérophilie, au club du quartier ; c'était dans la même salle que le VB. J'ai changé de sport, je me suis entraînée une année puis j'ai arrêté et l'entraîneur m'appelait pour revenir car j'avais de très bonnes qualités (Halt3 ; 1.8-11).

Le souci lié à corpulence s'applique également à la boxeuse (Bx9) :

A l'âge de 19 ans je voulais faire de la gymnastique dans une salle de sport mais je ne me suis pas trouvée dans cette discipline à cause de ma corpulence (Bx9 ; 1.9-11).

En haltérophilie et dans bien d'autres sports, le physique et le gabarit ne sont pas les seuls facteurs de performance : le côté technique est un élément très important pour la réussite. Pour (Halt6), ses qualités techniques lui valent l'intérêt de l'entraîneur et par la suite l'accès à une sélection nationale, malgré une taille et corpulence moyennes :

C'est l'entraîneur qui m'a interpellé [...] il m'a vu à l'entraînement de basket puisque nous nous entraînons à la même salle [...]. Et l'équipe nationale m'a convoquée très tôt, à l'âge « Minime ». Je ne portais même pas de charge mais ils ont trouvé en moi des qualités et une technique juste (Halt6 ; 1.13-18).

Les deux boxeuses n'ont jamais pratiqué aucun sport avant la boxe, sauf dans les jeux de quartier. Si (Bx1) commence la boxe anglaise très tôt, à l'âge de 13 ans ; (Bx9) découvre sa passion pour ce sport dès l'âge de 19 ans. Mais toutes les deux possèdent *a priori* des dispositions corporelles naturelles pour cette discipline :

Je me sens très forte et j'ai confiance en moi, je n'ai pas peur des coups. Je bouge bien et j'ai de bons crochets (Bx1 ; 1.56-57).

[...] C'est comme si ça somnolait en moi et qu'il fallait quelque chose pour la réveiller. Mais je savais que j'avais beaucoup de potentiel et que je pouvais aller loin dans ce sport (la boxe anglaise) (Bx9 ; 1.175-177).

Les choix sportifs de (Bx9) témoignent d'une certaine polyvalence sportive ; sa multi-pratique des sports de combat l'autorise également à se reconverter au rugby après avoir arrêté la boxe :

Je suis une boxeuse, je fais aussi du judo, du jujitsu, du Yoseikan budo, de la boxe tai (Bx9 ; 1.130-131).

Contrairement aux haltérophiles et aux boxeuses, les footballeuses et les rugbywomen ont bénéficié d'une véritable socialisation sportive civile ou scolaire avant d'intégrer leurs spécialités actuelles. Ces activités auxquelles elles se sont adonnées en préalable les aident pour réussir leur tournant vers les pratiques masculines en les faisant disposer d'un « déjà là » de qualités avérées. (Fb23), qui joue au handball dans un club civil de la capitale, se trouve ainsi, par l'entre-mise d'une amie, recrutée dans une équipe de football : ses dispositions corporelles acquises depuis l'enfance lui permettent de réussir le test de sélection sans problèmes.

J'ai passé le test sans problème, pourtant je ne me suis jamais entraînée (Fb23 ; 1.8-9).

Sa coéquipière en équipe nationale (Fb1) pratique le handball au niveau scolaire et se trouve être une bonne joueuse dans cette discipline :

[...] Ensuite, je suis allée au collège, je me suis retrouvée une bonne élève en Education Physique, je courais bien, je jouais bien... j'ai intégré l'équipe de HB du lycée dans le cadre du sport scolaire. Je me suis retrouvée en 2-3 mois la meilleure joueuse entre toutes. [...] au fur et à mesure, j'ai ressenti que j'ai toujours besoin de faire du sport, je veux jouer dans une équipe civile mais je n'ai pas trouvé là où j'étais dans mon village. Je suis venue à la capitale, chez ma tante (la sœur de ma mère), je n'ai personne à Tunis à part elle. Je voulais intégrer une équipe de HB. Après qu'on m'a acceptée dans l'équipe de HB d'Ennour Sportif de l'Ariana, ma tante m'a dit qu'elle ne pourrait pas m'héberger (Fb1 ; 1.11-20).

Sa motivation et sa passion pour le sport orientent le choix de poursuivre les études dans une faculté de sport : ses prédispositions physiques et psychologiques favorisent l'intégration au club de football de la faculté et ensuite dans l'équipe élite.

J'ai pris sa place (la gardienne de but) dans la cage sachant que je ne connais aucune technique de gardien de but. J'étais juste devant la cage et j'empêchais la balle de rentrer. Ce qui m'a beaucoup aidée, c'est que je me jetais sur la balle et je n'avais pas peur de tomber. (Fb1 ; 1.38-41).

Après 6 mois, ils nous ont ramené dans le staff un entraîneur des gardiens. Quand il m'a vue, il a apprécié mon profil et mes performances et a misé sur moi pour m'emmener à l'équipe nationale dans les 6 mois à venir. (Fb1 ; 1.45-47)

Les deux rugbywomen interviewées sont passées par plusieurs pratiques avant de se fixer en rugby. Elles ont suivi une vraie socialisation sportive des jeux du quartier au sport scolaire puis civile et enfin vers la sélection nationale :

Au début, je jouais au Handball. Après, j'ai fait du Football. En 9ème année, on avait une équipe scolaire de rugby et mon amie m'a encouragée à aller avec elle dans cette équipe. Puis j'ai intégré l'équipe civile de Messadine et l'équipe nationale. (Rg14 ; 1.6-8).

[...] J'ai intégré l'équipe scolaire d'athlétisme et puis au collège pareil. Puis j'ai intégré l'équipe civile de l'Etoile Athlétisme. J'ai fait ½ fond, puis on m'a orientée vers le 400m haies. Après l'athlétisme, ma mère m'a conseillé d'aller faire du karaté (Rg 8 ; l. 8-10).

Donc la première fois que j'allais combattre, j'étais en équipe cadettes et j'ai combattu avec les seniors. J'ai fait 3ème place (Rg8 ; 1.19-20).

Et là l'entraîneur français de l'équipe nationale senior tunisienne m'a convoquée. Je suis allée à l'équipe nationale, j'étais jeune et encore cadette. (Rg8 ; 1.25-26).

Le profil de l'athlète (Rg8) et ses prédispositions physiques et techniques lui permettent de s'adonner à plusieurs différents types de sports, passant du sport individuel au sport de combat puis au sport collectif. Elle commence avec l'athlétisme puis le karaté pour se fixer en rugby. Les deux pratiques antérieures, pourtant très éloignées, lui procurent des capacités physiques et une certaine polyvalence qui la conduisent au capitnat de l'équipe nationale féminine de Rugby :

Donc on a formé (à l'ISSEP) une équipe de rugby ensemble et on a joué un tournoi au mois de décembre. Juste après ce tournoi, ils nous ont convoquées en équipe nationale (Rg8 ; 1.41-42).

Les footballeuses et les rugbywomen étudiées, tout comme les footballeuses interviewées par Mennesson (2005a), pratiquent dès leurs enfances des sports collectifs et des sports de combat sans jamais choisir des activités « féminines ». L'engagement compétitif dans certains sports collectifs, de combat ou de force correspond bien au rapport au corps des classes populaires (Mennesson, 2005a). Néanmoins, si ces sportives sont majoritairement issues de milieux

populaires, leurs trajectoires scolaires et sociales révèlent exceptions de parcours et l'analyse de leurs trajectoires scolaire en regard de leurs engagements révèle des dynamiques particulières.

5.2 Trajectoire scolaire et engagement sportif

Le degré d'investissement des joueurs dans la pratique et l'impact du niveau scolaire sur leur destinée constituent un dilemme important en sport d'élite. Le décalage temporel entre durée de la carrière sportive et durée de la scolarité peut amener à poser la question de poursuite dans l'activité de haut niveau. Le croisement du niveau d'études avec le niveau sportif paraît être un indicateur de réussite éloquent et varie selon la volonté du sportif pour bien maîtriser sa destinée à moyen et long terme.

Chez les sportives étudiées, les trajectoires scolaires ne se soldent pas toutes par un diplôme et la conciliation sport-études n'est pas toujours compatible. En effet, cinq des huit sportives interviewées obtiennent des diplômes d'études supérieures en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), soient un grade master, deux maîtrises et deux licences. Une sportive atteint le niveau bac contre les deux dernières qui arrêtent leurs études au niveau à la dernière année du collège (9^{ème} année). Au plan statistique, il est à noter que, dans le profil des sportives de haut niveau étudiées et en regard de la population féminine tunisienne, les diplômées dans un secteur d'activité proche du sport (STAPS) sont sur-représentées. La relation sport-études des interviewées est donc traitée selon deux modalités : la réussite et l'échec de conciliation sport-études.

5.2.1 Une conciliation sport-études réussie

Pour prendre en compte l'ensemble des facteurs déterminant l'engagement sportif, il faut considérer que les athlètes peuvent être à la recherche d'un profit lié à la pratique (apport pécunier, reconnaissance sociale et symbolique, situation socio-professionnelle...).

Le sport de haut niveau tunisien s'engage ces dernières années vers une évolution critique qui exige un investissement supérieur en matière de performances : l'entraînement et les contraintes qui en découlent augmentent en regard de l'évolution mondiale des scores. Dès l'instant où, pour devenir opérationnel en compétition d'élite ou de club, il faut investir un temps considérable dans la préparation physique, l'athlète doit trouver des solutions pour négocier son avenir sportif et professionnel et caractériser sa pratique sportive d'amateur ou de professionnelle.

Indépendamment du sport pratiqué, les cinq athlètes qui réussissent à obtenir un diplôme d'études supérieures choisissent de faire de leur passion une profession, à savoir l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Cette orientation s'inscrit dans la continuité de la socialisation sportive infantile et s'impose avec la force de l'évidence ; c'est le premier choix de ces jeunes filles (Mennesson, 2005a).

La plus diplômée (bac+6 : master en sciences humaines appliquées au sport), (Halt6) aurait aimé poursuivre des études loin du domaine sportif. Etant une brillante élève, elle a probablement réaménagé à la baisse ses ambitions sociales et professionnelles :

D'ailleurs, avant, j'avais fait le choix de continuer une carrière professionnelle loin du sport. La preuve que j'ai fait un bac éco et non pas un bac sportif, car je ne savais pas que j'allais faire une grande carrière. Je faisais le sport pour le sport, je m'entraînais, je faisais des compétitions. Mais j'ai opté pour ma carrière professionnelle la branche éco-gestion. Je ne voulais pas faire un bac sportif, comme ça je ne serai pas dans l'obligation de passer toute ma vie dans le domaine du sport (Halt6 ; 1.52-57).

En prise avec ses engagements de sportive d'élite, (Halt6) choisit cependant d'intégrer la faculté de sport et précisément la filière «entraînement sportif» pour pouvoir sortir du dilemme réussite sportive-réussite scolaire :

Quand je suis arrivée au bac, j'étais déjà au début d'une carrière d'athlète de haut niveau. Donc je suis allée vers les études supérieures en sport à l'ISSEP de Ksar-Said. D'ailleurs je n'ai pas voulu suivre la branche de l'Education Physique car je devais arrêter ma carrière. Vu les horaires et le rythme de travail, donc j'ai fait de l'entraînement sportif (Halt6 ; 1.57-61).

En arrêtant sa carrière et dans l'attente d'une nomination pour un poste dans un centre de promotion d'haltérophilie, (Halt6) choisit de poursuivre des études postuniversitaires, probablement pour enrichir ses connaissances mais surtout pour pouvoir accéder à l'enseignement universitaire. Elle atteint ainsi deux objectifs : une promotion sociale et un capital économique assurés :

Puis à l'arrêt de ma carrière, j'ai fait un master en sciences humaines (Halt6 ; 1.61).

Dernièrement affectée dans un centre de promotion, elle compte s'inscrire en thèse l'année prochaine.

Contrairement à (Halt6), la rugbywoman (Rg8), titulaire d'une maîtrise en STAPS, préfère la filière en Education Physique et Sportive (EPS), ce qui paradoxalement la contraint à arrêter sa carrière d'internationale en karaté. Ce choix ne semble pas particulièrement l'affecter et ses propos ne reflètent aucun regret.

Ensuite j'ai eu le bac et j'ai continué mes études à l'ISSEP Ksar Said. J'ai arrêté le karaté parce que je ne pouvais pas gérer les 2 en même temps. J'ai fait une maîtrise en EPS et à la fac on finissait tard les études et les entraînements en équipe nationale se passaient en début d'après-midi, à 16h. C'était à El Menzah et moi j'étais à Ksar Said. C'est loin pour moi, je ne pouvais pas. Donc j'ai arrêté d'aller en équipe nationale (Rg8 ; 1.29-33).

Son orientation vers les études en STAPS paraît évidente et les choix qu'elle opère sont nets. Etant sportive depuis son plus jeune âge, l'accès à des études dans le même domaine que ses loisirs semble être la meilleure alternative malgré un statut d'athlète de haut niveau, non reconnu en termes d'aménagement de scolarité. C'est à l'université que se produit la reconversion sportive du karaté vers le rugby, essentiellement pour des motifs de pratique sociale collective : le fait de former une équipe semble un moteur puissant d'attraction vers une pratique -ici le rugby- et ce quelle qu'en soit la coloration genrée. Ce serait la dimension sociale qui créerait l'attractivité d'une pratique, même éloignée des standards féminins.

En deuxième année, mon professeur de rugby m'a demandé si je voulais jouer au rugby. On était en train de créer une équipe civile de rugby féminin à 7 à l'Institut : « Est-ce que ça te dit ? » [...] Je me suis dit « Pourquoi pas ? Je vais essayer ». D'autant plus qu'il y a d'autres filles de ma classe qui voulaient jouer au rugby. Donc on a formé une équipe de rugby ensemble et on a joué un tournoi au mois de décembre. Juste après ce tournoi, ils nous ont convoquées en équipe nationale (Rg8 ; 1.33-42).

Le chevauchement entre carrière internationale en rugby et poursuite des études universitaires se déroule bien pour cette athlète passionnée de sport : elle obtient sa maîtrise en EPS ainsi qu'un diplôme d'entraîneur de 2^{ème} degré en rugby) tout en étant la capitaine de l'Equipe Nationale (EN) du rugby féminin à 7. Au moment de l'entretien, elle est contactée pour le poste d'entraîneur de l'équipe nationale junior de rugby féminin.

La footballeuse (Fb1) poursuit elle aussi des études en STAPS et obtient une maîtrise en EPS. Contrairement aux deux athlètes précédentes, son choix pour les études est pour elle la seule alternative de continuer à s'entraîner en sport de haut niveau.

[...]Après qu'on m'a acceptée dans l'équipe de HB d'Ennour Sportif de l'Ariana, ma tante m'a dit qu'elle ne pourrait pas m'héberger. Je suis rentrée chez moi et j'étais très déçue et très mal sur le plan psychologique et j'ai juré dans mon fort intérieur que j'aurai mon bac pour intégrer une fac de sport. L'année du bac, j'ai travaillé jour et nuit rien que pour étudier le sport après le bac. J'ai donc eu le bac et me suis orientée vers la fac de sport (Fb1 ; 1.18-23).

Elle poursuit ardemment cet objectif sans savoir que son accès à la faculté de sport va lui ouvrir les portes de la pratique sportive civile et lui permettre de réaliser ses rêves d'enfant en pratiquant son sport préféré qui est le football.

J'étais fan de Chokri El Ouaer (gardien de l'EN masculine de Fb), je l'aimais beaucoup et j'ai toujours souhaité être une gardienne de but comme lui malgré le fait qu'à cette époque-là, le FB féminin n'existait pas encore (Fb1 ; 1.8-10).

Sa réussite sportive en tant que gardienne de l'EN féminine de football ne l'a pas empêchée de réussir ses études ; elle poursuit encore sa carrière d'athlète de haut niveau tout en étant actuellement enseignante d'EPS dans un lycée de la capitale et entraîneur des gardiens dans l'école fédérale de football.

Le cas de la boxeuse (Bx9) est légèrement différent des autres. Quoique tardif dans le monde de la boxe (19 ans) -et peut-être en raison de ce retard-, son investissement lui permet d'assurer une future insertion socioprofessionnelle. N'étant pas une élève très brillante, elle redouble à plusieurs reprises avant d'arriver au niveau du lycée (elle a 20 ans en 1^{ère} année). Après avoir intégré la boxe, elle choisit la filière sport au lycée et obtient son baccalauréat en 2010 : elle est automatiquement orientée vers l'institut de sport (l'ISSEP du Kef) en qualité d'étudiante.

[...] en 2007 (j'étais en 1^{ère} année sport), ça faisait presque un an que je m'entraînais (Bx9 ; 1.37-38).

Dans ce cas, cette filière apparaît comme le seul choix envisagé : il est déterminé dès le passage du collège au lycée (Menneson, 2005a).

J'ai arrêté la boxe et j'ai eu mon bac en 2010 et je suis allée étudier à l'ISSEP du kef. J'ai passé la 1^{ère} année, puis la 2^{ème} année et là je suis en 3^{ème} et dernière année de licence d'EPS. Au Kef, j'ai fait du rugby depuis la 1^{ère} année (Bx9 ; 1.124-126).

L'accès à l'institut de sport permet à cette athlète (tout comme à l'athlète (Rg8)) de se reconvertir vers une autre pratique sportive qui est le rugby (toujours une activité à connotation masculin) tout en rencontrant une réussite tardive au niveau universitaire.

Dans l'ensemble de la population des athlètes étudiées, l'investissement massif pour cette filière s'explique davantage par leur rapport au corps que par des performances scolaires, pour certaines assez médiocres (Mennesson, 2005a). Exclues du choix d'autres filières, ces sportives trouvent dans un diplôme hautement spécialisé une perspective de carrière et de reconversion possible. Positionnées en dynamique d'ascension sociale par rapport à leurs parents et surtout à leurs mères, elles obtiennent toutes un diplôme universitaire qui leur permet de conjuguer réussite sportive et réussite scolaire (Croquette, 2004).

Tout se passe comme si, issues d'un milieu populaire ne les destinant pas à faire des études, ces sportives s'étaient organisées prudemment pour « joindre l'utile à l'agréable ». Grâce à un cursus d'études approprié sans être aménagé, elles s'investissent dans la compétition tout en ménageant l'opportunité d'une réussite scolaire pour un futur horizon. Or pour Mennesson (2005a, p.84), les études en STAPS « font partie des formations majoritairement « masculines » ». Le choix d'études apparaît du coup en résonance avec une attraction vers les pratiques masculines, qu'elles soient sportives ou scolaires. Entrant en résonance avec des dispositions sexuées non conformes tant aux plans des goûts pour les objets culturels sportifs que de ceux pour les filières d'études, les athlètes tendent à surcompenser le niveau espéré d'études en se préservant d'une précarité liée au caractère forcément limité dans le temps de leur excellence sportive. Leurs trajectoires scolaires, « analysées d'une manière globale, sans expliquer l'investissement des sportives dans une discipline « masculine », révèlent néanmoins des spécificités qui apparaissent comme des indices de rapports au sport et au corps particuliers. Les sportives étudiées possèdent un niveau de formation plutôt supérieur à la moyenne des filles d'origine sociale comparable » (Mennesson, 2005a, p.85).

5.2.2 L'échec de conciliation sport-études

L'investissement intense dans la pratique sportive pourrait affaiblir le goût scolaire des athlètes et les pousser à délaisser leurs études en faveur de leur pratique sportive. Le manque de temps ou d'envie empêche ainsi trois d'entre elles de concilier sport et études universitaires. A différents degrés, elles présentent un capital culturel et scolaire faible en ayant interrompu très précocement leur scolarisation à deux moments-clefs différents : 9^{ème} année pour (Fb23) et (Bx1) et Baccalauréat pour (Halt3). Cependant pour (Fb23), la trajectoire sportive ne produit aucun effet sur sa trajectoire sportive puisqu'elle arrête les études bien avant de commencer à pratiquer le football :

[...] j'ai arrêté mes études en 9ème année avant même de jouer au football. Je n'aimais pas beaucoup l'école et j'ai beaucoup redoublé, voilà ! (Fb23 ; 1.81-82).

Placée en position précaire, elle espère obtenir une certaine compensation de la part de son club pour lui assurer un travail. A l'opposé, l'investissement exclusif de (Bx1) dans sa pratique sportive est la conséquence directe de ses difficultés scolaires : elle est obligée de sacrifier ses études et ses chances d'intégration professionnelle future pour pouvoir continuer à s'impliquer dans le haut niveau. L'argument qu'elle avance est l'arrêt de son cursus scolaire « par manque de temps pour les études » du fait des charges d'entraînement :

[...] le sport avait une grande place dans ma vie et c'est à cause de ça que j'ai arrêté les études. J'ai rêvé d'une longue carrière. Si je n'étais pas bonne et je n'avais pas les qualités physiques et techniques, je ne serais pas restée 7 ans. J'ai investi parce que je savais de quoi j'étais capable. Je savais que je pouvais aller très loin. (...) On s'entraînait matin et soir ; on n'avait ni le temps de travailler pour gagner de l'argent, ni rien du tout. J'ai arrêté les études à cause du sport et puis plus rien. (Bx1 ; 1.119-124).

Dans ce cas, le choix de la boxe comme modalité privilégiée d'acquisition d'un capital symbolique est bien remis en question puisque la carrière de boxeuse n'apporte pas les bénéfices escomptés (Mennesson, 2005a). A travers ces propos se décèle une certaine amertume et des regrets d'avoir fait un tel choix : le travail d'ouvrière en usine ne semble pas satisfaire l'ex-sportive de haut niveau mal reconvertie.

Le dernier cas de (Halt3) est un peu différent des deux précédentes. Certes, elle a sacrifié ses études au profit de sa pratique sportive mais cet arrêt est clairement programmé puisqu'elle

choisit d'arrêter au niveau du Baccalauréat en visant en fin de carrière internationale un titre d'animateur sportif :

[...] ce que je souhaite le plus est mon diplôme d'animateur car j'ai arrêté les études pour me consacrer à l'haltérophilie. J'ai préféré le sport aux études. J'attendais avec impatience d'arriver au Bac pour arrêter les études. J'espère qu'avoir mon titre permettra de compenser les études que j'ai arrêtées. Il faut que la fédé m'aide et que le ministère me soutienne pour avoir ça, vu que j'ai un très bon palmarès et que j'ai beaucoup donné à la Tunisie. (Halt3 ; 1.116-121).

L'attribution -plus que l'obtention- du diplôme d'animateur est conçue comme la compensation symbolique et financière légitimement allouée par l'Etat aux élites qui ont privilégié leur carrière sportive au détriment de leurs études. Cette compensation pourtant hypothétique et virtuelle est clairement revendiquée comme un dû. Le palmarès scolaire limité des trois interviewées (Halt3 ; Fb23 et Bx1) ne remet pas en cause leurs orientations de choix sportif mais témoigne plutôt des rares opportunités offertes par leur pratique de haut niveau pour leur future insertion socioprofessionnelle.

Au vu de ces résultats, nous ne pouvons pas affirmer que la cause de l'échec scolaire soit liée directement à une pratique ou à une autre, comme d'ailleurs pour la réussite. Les athlètes étudiées n'accusent pas un taux d'échec scolaire ou universitaire important et leur niveau de formation dépasse la moyenne nationale. Par contre aucune d'entre elles n'a fréquenté de grandes écoles et celles qui ont réussi un diplôme universitaire sont toutes orientées dans la filière STAPS.

5.3 Synthèse provisoire du Thème 3

L'étude des trajectoires sportives des athlètes des quatre activités à connotation masculine révèle l'attractivité de ces espaces sportifs mais montrent également les variations dans le processus de détection et de formation compétitive des sportives. Si l'engagement dans une carrière sportive n'est pas la simple résultante de dispositions physiques et sociales, d'autres mécanismes sociaux et organisationnels configurent dans le déroulement d'une carrière sportive et notamment le facteur chance lors d'une rencontre avec un fédéral influent. Certaines formes de socialisation primaire et secondaire participent et rendent possible l'entrée et la formation de carrières sportives ; elles investissent les pratiques d'une dimension conviviale qui fonde leur attrait.

5.4. Trajectoire sociale et sportive

L'engagement sportif s'entame progressivement et s'intensifie au fur et à mesure que la sportive s'investit dans la pratique. La période de détection et d'entrée dans le haut niveau est décisive pour l'intériorisation de la vocation, son orientation et sa perspective professionnelle. Sachant que *« les pratiques sportives constituent, [...], un formidable laboratoire où peuvent se saisir les liens entre des formes d'apprentissages, des types de dispositions, de savoirs et savoir-faire et des formes d'exercice du pouvoir »* (Lahire, 2004, p.36), chacune des athlètes enquêtée trace et réalise une carrière sportive selon ses dispositions, son apprentissage ou son savoir-faire. Cependant, l'achèvement n'est pas sans poser problèmes en regard des contraintes et des difficultés. L'étude de la trajectoire sportive des athlètes engagées dans des pratiques masculines permet de suivre l'évolution de leur engagement à haut niveau en fonction des obstacles et des difficultés rencontrés.

5.4.1. Une trajectoire semée d'embûches

L'analyse des périodes pendant lesquelles les personnes travaillent ou occupent des positions professionnelles diverses mobilise fréquemment la notion de « carrière » pour appréhender les trajectoires parcourues. Selon Hughes (1937), ce terme consiste en la suite de statuts et d'emplois occupés et caractérise les trajectoires mobiles qu'effectue un individu au cours de son cycle de vie active: il présente des moments de bifurcations ou des étapes critiques, particulièrement utiles pour identifier les agencements de trajectoires accomplis par les acteurs (Haissat, 2006). L'enjeu est de dégager les effets temporels en jonction avec l'offre de pratique sportive et à identifier les réaménagements et réorientations auxquelles ils donnent lieu. Chaque moment du déroulement de carrière correspond à des processus et modes de socialisation différents. Le parcours de la plupart des athlètes n'étant ni linéaire ni continu, son évolution varie certes d'une pratique sportive à une autre mais également d'un moment-clef de la vie à un autre : c'est selon cette logique disciplinaire que nous allons aborder la question de la carrière des athlètes.

5.4.1.1. L'haltérophilie

Les deux haltérophiles présentent les trajectoires sportives les plus stables, probablement parce qu'elles appartiennent à cette structure bien organisée qu'est le centre d'élite à la disposition exclusive de l'équipe nationale. Contrairement aux modalités pyramidales de détection actuelles,

elles entrent directement en équipe nationale après détection par la fédération. Par ailleurs la vie en sélection semble bien régulière :

L'équipe nationale m'a convoquée très tôt, à l'âge « minimes ». Je ne portais même pas de charge, mais ils ont trouvé en moi des qualités et une technique juste. Déjà avant la fédération travaillait mieux que maintenant du point de vue de la détection des jeunes talents. Maintenant, ils t'attendent jusqu'à ce que tu fasses carrière au niveau de ton club, tu soulèves telle charge pour qu'ils te convoquent. Donc c'est pour ça ! C'était plus facile : avant, ce n'était pas difficile. Je n'ai pas fait un grand sacrifice, je n'ai pas passé beaucoup de temps au niveau du club, sinon peut-être je n'aurais pas continué (Halt6 ; 1.17-23).

[...] quand tu es en équipe nationale et dans un centre d'élite, voilà comment ça se passe : le matin on s'entraîne, ensuite on mange, ensuite c'est la sieste et une deuxième séance d'entraînement (Halt3, 1.69-71).

Malgré la force qui caractérise la pratique de l'haltérophilie, les haltérophiles (surtout celles appartenant aux catégories de poids léger) insistent sur le côté technique de la pratique :

Au fait, l'halt c'est plutôt technique, purement technique, la force c'est juste 30% (Halt6 ; 1.92-93).

La valorisation des aspects techniques apparaît être la réinterprétation sur un mode féminin de cette activité « masculine » et semble être la condition de poursuite par des femmes dont certaines refusent les modifications corporelles et privilégient le côté esthétique (Menneson, 2005a). En effet et même si la pratique de haut niveau implique un entraînement intensif favorisant un développement musculaire conséquent, les haltérophiles persistent à mettre en valeur leur féminité sur un mode ludique :

Je suis peut-être un peu potelée comme un nounours, mais je suis féminine (rires) (Halt3 ; 1.37-38).

A cet effet, il est nécessaire de signaler qu'en haltérophilie, la conformité aux normes corporelles sexuées et le travail sur l'apparence physique ont joué un rôle déterminant en faveur de l'introduction de l'haltérophilie féminine aux Jeux Olympiques 2000 à Sydney. En effet, la participation femmes « féminines » a permis de moderniser positivement l'image de ce sport en améliorant son acceptabilité et sa couverture médiatique (Menneson, 2005a).

5.4.1.2. Le football

La carrière sportive de (Fb1) et (Fb23) semble relativement stable et réussie et change un peu par rapport à celle des haltérophiles puisqu'elles évoluent essentiellement avec leur clubs respectifs et ne se regroupent que lors des stages ou des échéances de l'équipe nationale. Si l'encadrement, le suivi, l'intensité et la charge des entraînements sont différents de l'haltérophilie, les carrières respectives se configurent sur un mode d'engagement quasi identique : les athlètes ont toutes deux quitté leur petit village natal pour pouvoir pratiquer au sein d'un club civil. Initialement intéressées par le handball, les circonstances les poussent vers le football et leur club civil, qui s'occupe comme à la normale de leur hébergement, constitue alors pour elles un lieu de sociabilité essentiel.

Grâce à leurs modes de socialisations infantiles précocément inversées par les jeux de quartier et moyennant des dispositions physiques prometteuses, elles ne trouvent aucune difficulté à accéder à la pratique, faire carrière et accéder au plus haut niveau.

L'athlète (Fb1) redécouvre la pratique du football pendant ses études en STAPS. Son passé sportif de handballeuse depuis le niveau scolaire lui permet l'acquisition des compétences indispensables à la pratique du football : sens du jeu et rapport au contact physique. Ce passé augmente ses chances de réussir au sein de son club et de faire carrière à haut niveau en tant que première gardienne. C'est le passage fortuit de l'entraîneur national qui va impulser un tournant décisif à sa carrière :

[...]Après 6 mois, ils nous ont ramené dans le staff un entraîneur des gardiens. Quand il m'a vue, il a apprécié mon profil et mes performances et a misé sur moi pour m'emmener à l'équipe nationale dans les 6 mois à venir. Je lui ai dit que c'était difficile car je n'imaginai jamais que je pouvais jouer dans l'équipe nationale. Après, j'ai passé 6 matchs sur le banc des remplaçantes parce qu'il y avait une autre gardienne. Nous avons ensuite fait un stage à Ain Drahem où j'ai bien travaillé et bien joué dans les matchs de préparation. De retour à la compétition, le 7ème match, nous l'avons joué à Sfax et là l'entraîneur m'a intégrée dans l'équipe rentrante. J'avais peur au début mais ensuite je me suis bien adaptée. Le match suivant, nous l'avons joué à Tunis contre l'équipe de Tunisaire où il y avait l'entraîneur National qui est venu regarder le match. A la fin de la rencontre, il a dit à mon entraîneur : « C'est qui cette fille ? Elle vient d'où ? » Il lui a répondu : « C'est la 2ème gardienne, elle

vient de passer l'ère ». C'était un samedi ; le lundi il m'a convoquée pour un stage de l'Equipe Nationale. Et depuis..., je suis la gardienne de l'équipe Nationale (Fb1 ; 1.45-57).

Tout comme (Fb1), l'engagement de (Fb23) est tardif (à 18 ans) et semble s'être opéré par hasard :

Quand je suis venue à Tunis, je voulais jouer au handball. Je n'en ai pas trouvé. Une fille que je connaissais jouait au football, alors j'ai fait du Fb (Fb23 ; 1.6-8).

Grâce à ses dispositions physiques, elle réussit à intégrer une équipe civile. Puis avec les entraînements et les compétitions, elle acquiert un potentiel suffisant pour accéder au haut niveau, sachant qu'elle n'a jamais pratiqué un sport de compétition, pas même au niveau scolaire.

La première période, j'étais en train d'apprendre la technique puis j'ai eu un poste dans l'équipe. Ensuite, j'ai été convoquée en équipe nationale, Dieu merci [hamdoullah] (Fb23 ; 1.14-15).

L'accès assez rapide de ces deux footballeuses à haut niveau en tant qu'élite nationale représente une motivation pour la réussite et un catalyseur déterminant la poursuite de leur carrière sportive. Derrière le caractère quasi anodin des propos se cache une forme de naturalisation de leur statut à partir des qualités physiques dont elles font montre et qu'elles revendiquent sans modestie excessive : la réussite tient bien à leurs compétences remarquées dans un laps de temps restreint.

5.4.1.3 Le rugby à 7

Pour les rugbywomen (Rg14) et (Rg8), la pratique d'autres sports avant de jouer au rugby est évidente bien qu'elles présentent deux modes d'engagement différents dans la pratique.

La rugbywoman (Rg14) joue d'abord au handball puis au football, deux sports considérés comme masculins. Puis elle intègre le rugby scolaire pour passer ensuite au niveau civil et enfin accède au haut niveau. Son parcours assez précoce (depuis la dernière année du collège) semble lui permettre un apprentissage des techniques gestuelles spécifiques à la pratique du rugby enrichi par les acquis technico-tactiques lors de son transit par les autres sports collectifs. Le passage du sport scolaire au niveau international est résumé de façon laconique :

Au début, je jouais au Handball. Après, j'ai fait du Football. En 9ème année, on avait une équipe scolaire de rugby et mon amie m'a encouragée à aller avec elle dans cette équipe. Puis j'ai intégré l'équipe civile de Messadine. Et depuis on m'a beaucoup encouragée dans

cette équipe et on m'a fait aimer le rugby [...] Puis, je suis passée internationale (Rg14 ; 1.6-13).

Sa coéquipière en équipe nationale (Rg8) pratique également différents sports depuis son jeune âge ; d'abord l'athlétisme puis le karaté où elle est sélectionnée nationale. Elle découvre le rugby lors de ses études en STAPS (en 2^{ème} année) : c'est d'ailleurs à cause de ces études qu'elle doit abandonner la pratique du karaté au motif qu'elle ne pouvait pas concilier les deux. Elle se reconvertit donc au rugby assez tardivement, ce qu'il ne l'empêche pas de passer internationale et capitaine de l'équipe nationale féminine du rugby à 7.

[...] Mais après quand j'ai étudié le rugby, je me suis dit « Pourquoi pas ? Je vais essayer. » D'autant plus qu'il y a d'autres filles de ma classe qui voulaient jouer au rugby. Donc on a formé une équipe de rugby ensemble et on a joué un tournoi au mois de décembre. Juste après ce tournoi, ils nous ont convoquées en équipe nationale (Rg8 ; 1.39-42).

Ces deux athlètes se retrouvent ensemble en équipe nationale et ont toutes les deux connu une expérience dans une pratique masculine antérieure. Mais elles appréhendent avec émotion la dimension conviviale, sociale et collective du rugby comme déterminante et essentielle, en faisant un véritable mode de vie:

Dans le rugby, on est comme dans une famille (Rg14 ; 1.89).

Non, je ne peux plus m'éloigner du rugby, je ne peux pas vivre sans. C'est un sport de groupe, c'est un sport de famille, il y a le bien, le mal, les problèmes. Mais on était un groupe très solide et même quand je rentrais chez moi, l'ambiance et les filles me manquaient. Je ne peux pas m'éloigner longtemps. Déjà j'ai des amies qui maintenant sont à l'étranger ; on s'est un peu éloignées mais il y a toujours le rugby qui nous réunit [...]. Le rugby m'a fait connaître beaucoup d'amis (pleurs). (Rg8 ; 1.157-163).

Ces athlètes évoquent ainsi la sociabilité typique aux sports collectifs comme la composante majeure de leur attrait pour la pratique. Cette caractéristique n'est pas reprise par Pociello (1983) qui considère que le rugby est plutôt associé à la fête : elle s'inscrit chez Callède (1987) comme une sphère spécifique d'intégration sociale et d'expression d'un « esprit sportif ». L'interprétation féminine de cette pratique repose donc sur la dimension sociale et les amis qu'elle procure par homologie avec une famille, expression lourdement chargée dans un contexte tunisien.

5.4.1.4. La boxe anglaise

Pour les deux boxeuses (Bx1) et (Bx9), les carrières paraissent moins stables en comparaison des autres disciplines étudiées. L'explication est liée aux responsables de l'instance fédérale de ce sport, très référés dans le discours. Qu'elle soit engagée dans une carrière de boxeuse précoce (14 ans pour Bx1) ou tardive (19 ans pour Bx9), la grande passion pour cette discipline est une constante au point où elle semble inscrite comme une destinée et un coup de foudre inévitables:

D'abord c'est une passion. Ensuite c'est quelque chose qui m'a accrochée et je ne peux plus m'en passer (Bx1 ; 1.35-36).

J'ai compris pourquoi je ne pouvais pas faire du HB ou de la Gym, c'est parce que j'étais née pour être boxeuse (Bx9 ; 179-180).

Les athlètes aspirent à de grandes carrières internationales et professionnelles et la boxe apparaît être le moyen d'émerger et d'être socialement reconnue. Malheureusement la professionnalisation souhaitée n'est pas encore instaurée en sport féminin tunisien et ces boxeuses voient leurs rêves de promotion sociale limités :

Moi personnellement, je voulais boxer [jouer] pour aider ma famille, pour faire un bon projet en rapport avec le sport (Bx9 ; 1.112-113).

Avec l'évolution des réalités sportives, les boxeuses ont conscience de l'importance de la performance et de son apport pécuniaire. L'intégration en élite et les retombés pécuniaires qui s'en suivent figurent parmi leurs objectifs et orientent leur engagement sportif. Pour elles, la performance se paye au prix fort. Si l'accomplissement d'une carrière sportive est d'emblée problématique, il ne suffit pas d'être talentueuse pour se maintenir dans la profession ; il faut s'engager totalement et les trajectoires se font et se défont au prix de sacrifices. Avant de se pencher sur les obstacles et conflits, nous allons aborder cette composante déterminante dans la trajectoire sportive qu'est la dyade entraîneur-entraînée.

5.4.2. La dyade entraîneur-entraînée

La relation entraîneur-entraîné est le « *produit de deux trajectoires subjectives, qui se rencontrent à un moment donné de leur expérience personnelle et sportive* » (Huguet et Labridy, 2004, p.126). Entre les deux individus naît un partenariat qui vise la réussite de carrière et cette rencontre peut se solder soit par une réussite, soit par un échec (Huguet et Labridy, 2004 ; Labridy, 1989 ; 1985).

La relation de la dyade est basée, comme l'ont montré Jowett & Cockerill (2003), Poczwadowski, Barott et Jowett (2006), Poczwadowski, Henschen et Barott (2001) et Wylleman (2000), sur la confiance, la croyance, le soutien (financier et moral), la coopération, la communication et la compréhension. Les instructions, les conseils et le soutien fournis par l'entraîneur sont, dans la majorité du temps, orientés vers le gain et la réussite. L'analyse des relations entraîneur-entraîné permet ici d'une part de comprendre la nature de ce lien essentiel entre les deux acteurs et d'autre part, de saisir l'importance du rôle de l'entraîneur dans la réussite ou l'échec de la carrière sportive. Plusieurs ingrédients déterminent la bonne relation entraîneur-entraîné qui peut parfois combler le vide et le silence des instances déferales responsables, comme l'évoque durant l'entretien (Bx1) :

Les entraîneurs étaient bien avec nous, mais pas la fédération (Bx1 ; 1.17-18).

Les entraîneurs de (Bx1) et (Rg8) apportent une aide financière à certaines athlètes pour les encourager et les empêcher d'abandonner faute de moyens de subsistance ou de soutien financier pour les frais liés à la pratique:

L'entraîneur de mon équipe de quartier nous donnait de l'argent pour le déplacement et l'équipement (Bx1 ; 1.31-32).

L'entraîneur est arrivé à donner de l'argent à une fille qui ne travaillait pas et qui n'avait aucune source de revenus. L'essentiel est qu'elle continue à jouer (Rg8 ; 1.196-197).

Par contre le manque de confiance, de respect ou la violence des relations entraîne une nuisance sur le rendement et la performance de l'athlète. Dans ce cas, c'est le bien-être qui est lésé, perturbant l'ambiance dans l'équipe (Jowett & Cockerill, 2003). Une forme de concurrence entre fédération et club laisse apparaître des tensions peu propices à l'épanouissement de l'athlète :

Il y a beaucoup de jalousie et de régionalisme. Et c'est les entraîneurs des clubs qui sont à l'origine de ça (Rg8 ; 1.312-313).

Le recrutement des entraîneurs paraît aux athlètes discutable ; beaucoup sont jugés incompetents et parfois même nuisibles. Certains n'ont aucune formation pour occuper la fonction d'entraîneur ; ce manque de professionnalisme, récurrent à l'adresse des entraîneurs des athlètes femmes, révolte (Rg8) :

On a déjà eu un entraîneur homme qui ne comprenait rien au rugby ; on s'est toutes mobilisées pour le faire limoger. Il n'y a pas de différence entre un homme et une femme ; c'est la compétence qui fait la différence! (Rg8 ; 1.331-333).

Cette anecdote marque le manque de crédit accordé au sport féminin et signe un manque si flagrant de compétence que les athlètes sont obligées elles-mêmes de réagir. Pour (Rg8) comme pour (Halt6), la présence d'une femme à la tête de l'équipe est plus souhaitable, probablement parce que les interactions et l'inter-compréhension sont meilleures qu'avec un entraîneur masculin :

Eh oui, la relation avec une entraîneuse femme est différente ; il y a beaucoup de choses qui changent [...]. Il y a des choses qui se passent ... il n'y a qu'une femme qui puisse les résoudre (Rg8 ; 1.318-321).

Il nous est arrivé d'être entraînées par une Polonaise et l'expérience a très bien marché. Elle te comprend mieux (Halt6 ; 1.258-259).

C'est pour cette raison qu'à l'arrêt de sa carrière d'athlète de haut niveau, (Rg8) décide d'intégrer le monde de l'entraînement dans l'espoir d'apporter, avec son expérience d'athlète femme de haut niveau, une contribution experte qui aide de façon « infiltrée » les pratiquantes sous forme de partage des expériences et de don:

Maintenant je vais travailler avec les moins de 18 ans et à leur retour du Kenya, je serai en plus adjointe à l'équipe séniors. J'espère donner au rugby comme il m'a appris à donner et comme il m'a donné. Comme j'ai pris, je vais essayer d'apprendre pour aider les filles. Et je leur donne un peu de mon expérience sur le terrain, je vois de nouvelles choses dans le rugby. Je vais faire carrière dans le monde de l'entraînement (Rg8 ; 1.182-187).

Le soutien de l'entraîneur n'est pas étranger au processus de réussite ; il arrive que dans certains cas ce soit ce dernier qui soutienne et protège l'athlète au sein de la sphère sportive, défendant ses intérêts et allant jusqu'à prendre en charge ses frais (médicaux et autres) pour compenser les défaillances du système sportif. L'engagement de l'entraîneur dépasse du coup le simple rôle de coaching et prend une extension sur toutes les sphères de la vie privée et à venir.

5.4.3. Contraintes et obstacles

Les situations sociales difficiles exacerbent la volonté de réussite d'ordre pécuniaire, socioprofessionnel, d'épanouissement ainsi que les revendications identitaires. Toutefois, ces orientations ne sont pas facilement atteintes et sont souvent accompagnés de contraintes et d'obstacles. L'analyse croisée des discours des sportives de sports masculins renvoie certes aux spécificités de la pratique de haut niveau avec ses aléas, elle signe également le manque récurrent de moyens ou de prise en charge entre athlètes féminins ou masculins. Elle signale également les conflits pouvant surgir entre coéquipières. Dès qu'une sportive vise à entrer dans l'élite, il lui faut réunir des conditions techniques et d'encadrement très performants. L'analyse qui suit révèle les circonstances et évènements contextuels qui ont permis l'émergence d'une pratique sportive de haut niveau mais également les difficultés et obstacles rencontrés lors de l'ascension ainsi que les sacrifices consentis pour y parvenir.

5.4.3.1. L'absence de moyens, un frein pour l'accès au haut niveau

Le problème du manque de moyens est unanimement relevé dans le discours de toutes les athlètes interviewées, et ce dans les quatre disciplines sans exception. Les sportives peu aidées par les instances sportives voient l'accès au haut niveau rendu plus difficile :

On n'avait rien du tout ; on était oubliées par la fédération (Bx1 ; 1.87-88).

La boxe féminine tunisienne n'arrivera jamais à faire un résultat dans le haut niveau (Bx9 ; 1.121-22).

L'absence de moyens constitue un frein à l'accès au haut niveau et contraint les athlètes à trouver toutes seules des solutions : elles ne doivent leur réussite qu'à elles-mêmes, ne bénéficiant d'aucune prise en charge. Du coup, en s'attribuant pleinement leur réussite, elles pointent du doigt les dysfonctionnements majeurs de la sphère sportive.

Les stages n'étaient pas comme il faut. C'est vrai qu'on faisait des stages ici (à la maison du rugby) chaque semaine mais on n'a pas joué des matchs internationaux pour nous préparer au mondial. C'était prévu qu'on allait jouer un tournoi à Los Angeles aux Etats Unis, ils l'ont annulé parce qu'ils n'avaient pas d'argent (Rg8 ; 1.114-117).

Elles pointent le fait de n'avoir pas reçu d'aide à l'entraînement et à la préparation voire même d'avoir dû renoncer à jouer faute de moyens et de stage internationaux qui sont, aux dires des athlètes, des éléments clefs dans la préparation physique:

Les difficultés, c'est que j'ai beaucoup d'ambitions mais que je ne trouve pas le soutien de la part des responsables, ni d'encouragements, de stages à l'étranger [...] Moi je parle pour moi ; j'aimerais bien, indépendamment des garçons, être toujours en stage. J'ai la certitude qu'avec plus de stages et de soutien je pourrais faire de très bons résultats (Halt3 ; 1.95-100).

Ils ne nous emmenaient pas en stage à l'étranger pour connaître d'autres personnes et s'entraîner avec d'autres personnes. Toujours avec les Tunisiens, toujours avec eux ! (Bx1 ; 1.21-23).

On aurait pu s'améliorer en s'entraînant avec d'autres boxeuses de l'étranger. On ne nous a pas donné le droit (Bx1 ; 1.82-83).

Cette absence de moyens se répercute sur le niveau des athlètes qui ne sont pas bien préparées pour affronter des athlètes étrangères de haut niveau : tout se passe comme si, empêchées de se préparer, les athlètes étaient condamnées à perdre et allaient jouer en connaissant déjà l'issue du match :

On a fait de notre mieux mais on ne pouvait jamais arriver à leur niveau. On a perdu les trois matchs dans notre poule puis on a joué pour la 13^{ème} et la 14^{ème} place. On a encore perdu contre la France et on s'est classées dernière dans ce mondial (Rg8 ; 135-137).

Les propos de (Rg8) reflètent une lucidité sans complaisance du niveau réel des athlètes dans sa discipline : ils semblent également valables pour les autres pratiques sportives. Le faible niveau de préparation trouve son origine dans l'absence d'aide et de logistique dont sont victimes les pratiquantes bien impuissantes pour progresser. Elles manquent même de l'équipement sportif le plus élémentaire, à savoir:

Une fois, nous sommes parties en Espagne et l'entraîneur m'a dit qu'il n'y avait pas d'équipement (Rg8 ; 1.266-268).

Même les tenues, on passait toute l'année avec le même survêtement et les mêmes espadrilles (Bx1 ; 1.13-14).

En peinant à aller aux entraînements journaliers du fait que les frais de transport ne sont pas pris en charge par la fédération, les athlètes ne rencontrent qu'une inertie :

Ils (les responsables) disaient toujours qu'il n'y a pas d'argent. Ils nous disaient toujours « on va changer de directeur technique, de président »... Une fois, on nous a réunies pour voir nos besoins ; nous avons demandé de l'argent pour le transport ou bien des cartes de métro parce que des filles habitaient très loin. Bien sûr ils n'ont rien fait [...]. Pendant 7 ans, c'était la même chose : que des promesses (Bx1 ; 1.26-33).

Sans moyen de transport, l'athlète ne peut pas se rendre régulièrement sur les lieux d'entraînement. Ce problème matériel la révolte car il pourrait mettre en péril son avenir sportif et celui de ses coéquipières de l'équipe nationale. Il est évident que l'éloignement des structures sportives voire leur absence même ne favorisent pas la continuité dans les pratiques. Dans cet univers culturel où la sportive lutte pour son autonomie financière et pour accéder aux installations, la pratique sportive constitue en conséquence difficilement un moyen d'améliorer sa situation financière : ce n'est pas un moyen comme un autre de gagner sa vie. L'exigence d'une rémunération est très présente lors des entretiens et elle est considérée comme la compensation légitime aux efforts déployés en regard de l'excellence. C'est la situation inverse qui se produit, où l'athlète finance elle-même le coût des compétitions :

Pour un combat, il faut 120 dinars ; on n'en recevait que 30 (Bx1 ; 1.41).

Si l'absence de moyens caractérise de façon générique la pratique sportive féminine, les athlètes reviennent systématiquement sur les difficultés rencontrées tout au long du parcours sportif. Ces difficultés peuvent carrément bloquer leur carrière sportive et marquent bien le peu de considération dont le sport féminin -et dans cet espace les pratiques féminines de sports masculins- font l'objet.

5.4.3.2 Le sexisme du monde sportif

L'attitude des instances sportives oscille entre un manque flagrant d'intérêt pour la pratique sportive féminine et des mesures discriminatoires explicites. Si la pratique féminine ne jouit pas du tout de la même considération que la pratique masculine, elle est de plus caractérisée par l'absence des moyens qui en conséquence fait stagner -à propos- les résultats : la discrimination positive du sport masculin est véritablement vécue comme une injustice.

En équipe nationale [...] on s'occupait beaucoup moins de nous que des garçons; côté équipement, stages à l'étranger, les garçons sont toujours favorisés (Fb23 ; 1.61-64).

Il y a aussi des gens qui ne veulent pas que les filles réussissent, même au sein de la fédération (Rg8 ; 1.198-199).

Les propos des athlètes interviewées révèlent que la domination masculine et institutionnelle fonctionne en toutes circonstances et mettent à jour les ressorts qui sous-tendent la dévalorisation de la pratique sportive féminine qui reste assujettie à l'emprise d'une hiérarchie sportive selon les sexes :

Il y a eu beaucoup de discriminations entre filles et garçons. S'ils nous ont donné la moitié du budget de celui des garçons... ils favorisaient toujours les garçons. Dans notre société, l'homme est toujours favori, dans tous les sports, pas seulement en boxe (Bx1 ; 1.79-81).

La société sportive dans son ensemble est traversée par les mêmes contradictions qui habitent l'environnement social. Il existerait une sorte d'accord tacite entre les comportements des intervenants de la sphère sportive et l'organisation sociale et familiale : les instances dirigeantes de la sphère sportive bloquent la pratique sportive des athlètes femmes jusqu'à les pousser à abandonner. Les témoignages des athlètes font état de la persistance du cloisonnement des espaces hommes / femmes, d'une préférence objective pour les athlètes de sexe masculin même quand les performances sont inférieures à celles des femmes. Les athlètes femmes contestent directement cette discrimination négative:

[...]Pourtant il y avait la possibilité, mais ils préféreraient donner aux garçons. Ils se sont occupés un peu de nous au début mais ensuite ils nous ont complètement délaissées. C'est les garçons qui étaient les favoris, bien que nous ayons remporté beaucoup de titres (Bx1 ; 1.14-17).

Les derniers temps, il n'y a plus d'encadrement et ils privilégient toujours les garçons. Quand ils donnent les primes pour les stages, c'est 100d pour les garçons et 50d pour les filles, soit la moitié, quand bien même nous ayons le même nombre de séances d'entraînement et la même durée des séances [...]. Malgré le fait que les garçons ne sont pas spécialement plus performants que les filles (Halt6 ; 1.160-170).

C'est connu ; il y a les garçons d'abord puis les filles. On a été beaucoup lésées, jusqu'à maintenant les filles sont lésées. Peut-être est-ce un peu moins évident maintenant, mais il y a toujours une faveur envers les garçons. Même si on est allés les deux au mondial, les garçons suscitaient plus d'intérêt (Rg8 ; l.190-194).

En comparant leurs résultats avec ceux des hommes, certaines athlètes dénoncent l'inégalité de traitement homme / femme qui existe au niveau des instances sportives et qui marque une différence dans les statuts assignés aux sportifs. Ceci laisse apparaître une nette préférence pour la pratique sportive masculine à qui il n'est pas fait obligation de résultats alors que la pratique sportive féminine ne se soutient pas quand bien même il y aurait résultats.

Maintenant, côté équité entre filles et garçons, c'est un peu mieux parce que maintenant la Tunisie existe dans le rugby féminin au plan Africain et Mondial. Ce n'est pas seulement le problème du sport, c'est le problème de toute la société (Rg8, l.210-213).

Nous les filles, nous avons moins de soutien que les garçons. Maintenant c'est mieux mais avant, c'était pire. Par exemple 5 stages pour les filles contre 10 pour les garçons. (Halt3 ; l.96-99).

Cette amélioration du traitement institutionnel des filles par rapport aux garçons et l'équilibration relative dans le nombre de stages sont confirmées par les propos de (Halt6) et reviennent probablement aux performances qu'elles obtiennent au niveau international.

Si nous faisons 3 stages, les hommes en font 5 dont un stage à l'étranger (Halt6 ; l.156-157).

Dans les médias aussi -et peut-être à cause de la plus faible couverture médiatique-, la sportive fait l'objet d'inéquités par rapport au sport masculin. Les propos de (Rg14) mettent en évidence la relation qui existe entre la place des femmes dans les pratiques sportives masculines et leur faible médiatisation.

La télé est venue à l'aéroport mais c'était surtout pour les garçons (Rg14 ; l.61-62).

Si les femmes sportives sont toujours « invisibles, sous-représentées, stéréotypées » dans les médias (Barré et al., 1999), ces constats viennent du fait que le sport, viril par nature, ne laisse pas de place à la féminisation des pratiques : « Cela se manifeste à travers les médias par la loi du marché qui impose de prioriser les sports qui attirent les fortes audiences (football et rugby spécifiquement masculins) » (De Ceglie, 2008, p.6).

L'inéquité de traitement homme/femme en milieu sportif est un phénomène général qui concerne tous les sports dans tous les pays. D'après Lavallée⁶⁰ (2003, p.4), « *Malgré les innombrables victoires remportées par les athlètes féminines, leurs homologues masculins continuent à obtenir les meilleures installations, les heures privilégiées pour leur entraînement et leurs joutes, une meilleure couverture médiatique et des prix en argent plus généreux* ». Ce thème aborde un aspect de la pratique sportive de haut niveau assez intéressant à creuser. Cette absence de conditions matérielles favorables révèle-t-elle une incurie et une négligence politique ou bien caractérise-t-elle une véritable volonté de barrer les sportives? Pour Louveau (1996, p.265), les raisons de ces blocages devraient être recherchées à un autre niveau : « *Il y a donc des obstacles pesants peut-être plus lourds que les obstacles institutionnels, moins visibles, et qui tiennent aux attendus sociaux et culturels...* ». Quand bien même les athlètes femmes produiraient des exploits, les attentes ne leur sont pas adressées et donc le traitement qui en résulte est naturalisé.

5.4.3.3 L'incurie de l'encadrement

Pour Lecocq (2003), la blessure est un moment difficile à vivre dans la carrière d'un sportif car elle peut conduire à un arrêt prématuré si elle n'est pas activement soutenue par l'entourage. Par conséquent, la blessure peut parfois engendrer une perte d'identité, un manque de confiance accompagné de crainte et d'anxiété. Un accompagnement est nécessaire pour franchir tous les états psychologiques, voire même les conséquences sociales. Si elle n'est pas soutenue, la blessure peut également figurer parmi les facteurs stressants et inhibiteurs de performance ou de la carrière.

Le diagnostic, les traitements médicaux thérapeutiques et psychologiques sont assurés généralement par le centre médico-sportif qui a pour fonction de dispenser des soins aux élites. Son personnel se compose d'une équipe médicale, paramédicale et psychologique. Il semble qu'il fasse, malgré son importance, l'objet de reproches. En fait, (Rg8) garde un mauvais souvenir lié à une erreur de diagnostic qui a failli lui coûter la mobilité de ses jambes :

[...] je me suis blessée en mars avant le mondial, j'avais un début d'hernie discale et le médecin m'a dit que je pouvais jouer sans problème. Une faute médicale qui a abouti à une double hernie discale (L4-L5 et L5-S3). Je suis rentrée du mondial, j'ai passé trois mois au lit sans bouger. Heureusement que je n'ai pas eu besoin de me faire opérer. J'ai fait

⁶⁰ Présidente de L'association Québécoise Pour L'avancement Des Femmes Dans Le Sport

attention mais je n'ai pas eu à faire d'opération. Je suis allée voir le médecin toute seule, je me suis soignée à mes frais toute seule (Rg8 ; 1.146-151).

(Rg8) ne se plaint pas uniquement du centre mais aussi de l'encadrement et de la prise en charge de sa blessure. Le manque de suivi pour sa prise en charge lors de sa blessure pousse l'athlète à assumer seule son suivi et les soins, marquant par là d'une part sa posture ractive et dynamique mais également son intériorisation de la nécessité de ne devoir compter que sur elle-même : si c'est son modèle masculin qui l'amène à cette pratique -et à se blesser-, c'est en retour ce modèle qui lui permet de s'en sortir. La défaillance de l'encadrement médical n'est que l'une des conséquences du désintérêt des responsables vis-à-vis de la pratique féminine et plus précisément en cas de pratique de sports masculins.

D'ailleurs les deux rugbywomen (Rg8) et (Rg14) témoignent, avec beaucoup d'amertume, du manque de reconnaissance des responsables quant aux performances de l'équipe nationale de rugby féminin à sept :

On a remporté la coupe d'Afrique et on est rentrées en Tunisie. C'était prévu que tu arrives à l'aéroport et que tu trouves des gens qui t'attendent, tout contents d'avoir remporté la coupe d'Afrique. Eh bien on n'a trouvé personne. Ça nous a fait très mal ; personne à part les membres de la fédération. Le ministre n'a même pas envoyé un représentant du ministère, et pourtant c'était un athlète de haut niveau... (Rg8 ; 1.87-91).

[...]Même du Ministère il n'y avait personne. Trois ans de suite, au Sénégal, au Burkina et au Maroc, on a gagné la Coupe d'Afrique et personne n'est venu nous voir ni nous féliciter (Rg14 ; 1.62-64).

La réalisation des performances et le gain de titres au niveau international n'incitent pas même les instances responsables à valoriser la pratique féminine : leurs victoires sont des non événements. Si ceci est valable pour certaines disciplines sportives, il n'en va pas de même pour les sports à connotation masculine.

5.4.3.4. La concurrence avec les autres sports

Même si les temps sont révolus où certaines activités physiques sont jugés inconvenables ou difficiles à pratiquer pour une femme, « *différences et inégalités demeurent effectives, qu'il s'agisse de la pratique, des images, des représentations, des discours* » (Louveau, 2002a, p.50).

En effet, certains sports pratiqués par les femmes, tel a fortiori les sports à connotation masculine, ne semblent bénéficier dans les médias du même intérêt que d'autres sports. (Rg14) et (Rg8) témoignent du fait que le rugby féminin ne jouit pas d'une couverture médiatique, même lors des échéances internationales. Du coup, ce sport ainsi que les performances féminines tunisiennes demeurent méconnus du grand public.

Même quand on a gagné la coupe d'Afrique et qu'on s'est qualifiées pour la Coupe du Monde, ni la télé, ni les médias, ni la radio n'a parlé de nous. Juste un peu dans une seule radio : ce n'est pas comme les autres sports [...]. Il n'y a pas un grand intérêt comme pour le football ou le handball féminin. Les finales tunisiennes de football ou de handball féminin sont retransmises à la télé. Pour le rugby, même si on jouait contre une équipe étrangère, on ne passait pas à la télé. A la dernière coupe d'Afrique au Maroc, la chaîne marocaine a passé la finale, c'est tout ; les Tunisiens nous ont regardées sur la chaîne marocaine ! (Rg14 ; 1.59-69).

[...]Peut-être le problème des médias. On ne nous connaît pas, les gens n'entendent pas parler de nous, parce que les médias ne s'intéressent pas à nous comme au football. Si les chaînes publiques ou privées passaient les matchs de l'équipe nationale féminine du rugby ou au moins des matchs de rugby tout court, quelles que soient les équipes, les gens comprendraient peut-être mieux le jeu et cesseraient d'avoir des préjugés dessus. Jusqu'à maintenant, on se demande «Ah bon! Il y a du rugby féminin? Pourquoi on ne vous passe pas à la télé? Pourquoi on n'a pas su que vous avez remporté la coupe d'Afrique? Pourquoi on n'a pas su pour la participation à la coupe du monde?». Tu vois, nous sommes championnes d'Afrique et les gens ne savent pas qu'on existe !!! C'est un grand problème pour le sponsoring aussi. Le sponsor ne peut pas te donner de l'argent contre la pub alors que tu ne passes même pas à la télé (Rg8; 350-360).

Si la retransmission télévisée des « haltérophilles » (Louveau, 2000, p.54), des boxeuses et des rugbywomen est rare, c'est sans doute parce qu'elles ne correspondent pas vraiment aux normes de féminité exigées par la culture des spectateurs. La journaliste sportive Nathalie Renoux (2000) résume bien la place et l'image de la femme dans les médias: « *considérée avant tout comme un symbole sexuel, la femme sportive n'est digne d'intérêt que lorsqu'elle correspond aux fantasmes de ces messieurs et aux canons de la beauté de la pensée dominante. Pour les compétences sportives, on verra peut-être après la photo. Depuis que la télévision a donné un essor sans*

précèdent aux compétitions et aux grands événements sportifs, seules quelques épreuves qualifiées de spécifiquement féminines comme le patinage ou la gymnastique trouvent grâce aux yeux des caméras ou des appareils photographiques » (Renoux, 2000, p.241).

L'athlète (Bx9) ne peut pas s'empêcher de comparer les conditions de la boxe avec les autres disciplines sportives :

Quand je vois comment ça passe dans les autres disciplines, il n'y a aucune comparaison.
(Bx9 ; 1.119-120).

Elle estime que la couverture médiatique des autres sports est meilleure qu'en boxe qui souffre directement de ce désintérêt qui du coup détermine la politique fédérale de la boxe.

5.4.3.5. Maltraitance, violence symbolique et injustice

Le milieu sportif tout comme le milieu social est truffé de violence et d'injustice envers les femmes. Les formes de violence, comme les atteintes contre les personnes, ont augmenté dès le dernier tiers du vingtième siècle en prenant de nouvelles formes de violence notamment psychologiques: harcèlement, défaillance morale... (Vigarelo, 1998; Duret, 2001). Sans soutien, certaines athlètes de sports masculins subissent a fortiori des maltraitances de la part des instances responsables dès qu'elles réclament leurs droits aux équipements ou au salaire, comme le décrit (Bx9) :

Elles n'avaient personne derrière elles pour les encourager et les aider. Au contraire elles étaient mal traitées et n'ont pas été payées en plus (Bx9 ; 1.110-111).

La démarche qui consiste à déconsidérer le travail des athlètes est perçue comme une forme de violence symbolique dégradante. D'autres formes de violence plus répandues sur les terrains de sport et étudiés en sociologie (Brohm, 1993; Defrance, 2000; Bodin, 2001) ne sont pas mentionnées : les violences physiques (bagarres, coups, morts...), les violences verbales (insultes, menaces, injures...), les violences psychologiques (guerres des nerfs, harcèlement, défaillances morale) et les violences symboliques (tricheries, combines, corruptions, dopages...). La doléance des athlètes porte essentiellement sur l'absence de reconnaissance et de rémunération dont elles font l'objet.

L'espace concurrentiel dans lequel vit la sportive en termes de performance et d'obligation de résultats l'oblige à dépasser ces difficultés à condition que la concurrence soit juste et honnête.

Dans certains cas, le critère de compétence n'est pas la priorité et le choix de certaines athlètes pour la participation aux échéances internationales est basé sur d'autres critères, comme le relate (Bx9) :

Malheureusement je n'ai pas eu la chance pour jouer à l'échelle arabe ou Africaine, j'ai beaucoup essayé mais je n'ai pas pu car il y a eu beaucoup de problèmes au niveau de la fédération dans le sens ou le choix des athlètes n'était pas uniquement basé sur les compétences (Bx9 ; 1.86-89).

Cette injustice ne touche pas uniquement les athlètes mais s'étend aussi au niveau des clubs. Certaines fédérations pratiquent un traitement de faveur envers certains clubs comme c'est le cas de la fédération de boxe :

L'équipe de mon quartier remportait toujours des titres mais la fédération favorisait toujours celle de la cité des sports (Bx1 ; 1.30-31).

Le sentiment de violence symbolique surgit généralement face aux inégalités sociales, à l'injustice, à la ségrégation et à l'exclusion. Elle a pour l'origine d'écarts discriminatoire de traitement voire d'absence de traitement des trajectoires sportives. Elle prend à l'égard des sports masculins pratiqués par les femmes la forme banale d'une déconsidération et de l'absence totale d'intérêt, ce qui dispense de rémunérer et de reconnaître. Le sentiment d'inéquité qui est clairement formulé est proportionnel à l'énergie passée à réaliser des performances de haut niveau et des exploits dans un sport inattendu des femmes. La politique fédérale et nationale joue à cet effet le rôle de chambre d'écho à l'absence d'impact médiatique et de reconnaissance, renforçant le processus de violence symbolique.

5.4.3.6. Les conflits interpersonnels

Les conflits interpersonnels sont généralement issus de la nature de la communication avec l'entourage. Toute situation sociale -y compris la situation sportive- est une situation d'échange par laquelle les protagonistes souhaitent optimiser la rétribution et maximiser les gains au regard de la contribution ; la référence à divers conflits interpersonnels entre les athlètes est souvent liée aux palmarès sportifs inégaux qui provoquent des positions sociales et symboliques inégales. Aux dires d'(Rg8), la jalousie est un moteur puissant et pousse à être agressive :

Il y a beaucoup de difficultés entre les filles elles-mêmes. Le poste de capitaine peut attirer les problèmes. Pourtant je ne leur ai jamais fait sentir que j'étais différente d'elles [...] Il y a beaucoup de jalousie et de régionalisme (Rg8 ; 1.307-312).

Faisant partie d'une équipe de rugby où le contact physique est très présent au cours du jeu, Rg8 constate des contacts rugueux et des tendances agressives présents par-delà le sens de l'équipe et le respect du capitaine. La compétition produit, malgré le besoin de coopérer, des rivalités et de la concurrence entre élites. Les interviewées partent d'un conflit de territoire pour le lier systématiquement à une dimension émotionnelle et personnelle. Leur monde sportif semble être fait d'oppositions et de conflits pour la survie individuelle et le positionnement du sport masculin pratiqué : entre dirigeants et dirigées, entre salariées (élites) et employeurs (ministère), entre entraîneurs et entraînés, entre athlètes et coéquipières. D'autres formes de difficultés hors du champ sportif concernent les conflits intra-familiaux.

5.4.3.7. Les conflits familiaux

Comme vu précédemment, l'influence exercée par les parents sur la socialisation de leur fille à propos de l'intégration d'une carrière sportive varie considérablement d'une famille à l'autre. Les perceptions du sport dans la famille jouent un rôle important et s'ajustent aux phases de développement de la carrière sportive. Côté, Baker et Abernathy (2003) ont montré qu'au cours de la carrière de l'athlète, les parents ainsi que les entraîneurs exercent des rôles variés avec pour objectif commun l'amélioration de la performance.

D'un côté les encouragements, le soutien et la motivation stimulent les jeunes sportives et créent des interactions plutôt positives favorisant ainsi l'engouement de la carrière sportive. D'un autre côté, la présence dans la vie de l'athlète d'un fiancé possessif ou d'un mari jaloux ou envieux peut créer des interactions négatives aboutissant au blocage de la carrière. La footballeuse (Fb1) doit à deux reprises arrêter sa carrière, une première fois à cause de son fiancé qui pourtant est un lui-même sportif car entraîneur d'athlétisme :

[...] Mon fiancé m'a demandé de choisir entre lui et le FB. Comme je l'aimais beaucoup, j'ai arrêté le FB et on est resté ensemble jusqu'à la fin de la saison 2003/2004. [...] mais à la fin de l'année universitaire, nous avons rompu nos fiançailles. Quand je suis revenue à la fac en 2ème année, ils allaient lancer le championnat de FB féminin (Fb1 ; 1.28-34).

Et une 2^{nde} fois, dans l'apogée de sa carrière de haut niveau, à cause de son mari :

[...] j'ai arrêté il y a deux ans parce que je me suis mariée. Ensuite j'ai divorcé et j'ai repris le sport parce que je sens encore que j'ai besoin de jouer (Fb1 ; 1.57-7-59).

Fb1 témoigne du fait que son ex-époux n'aime pas le monde du football féminin et critique les mœurs qu'il juge dépravées des sportives investies dans ce genre de pratique :

Sûrement qu'il (mon ex-mari) a des préjugés ! Il a une mauvaise idée sur le foot, comme quoi c'est mal fréquenté, que les filles boivent et fument, elles sont des lesbiennes... et beaucoup d'autres choses. Donc il ne veut pas que je sois dans cet entourage (Fb1 ; 1.65-67).

Mais derrière ces préjugés se cachent également l'envie et la jalousie vis-à-vis de la carrière et de la célébrité de sa femme. Comme il fait également partie du monde footballistique, la notoriété de son épouse (Fb1) qui lui fait de l'ombre lui pose problème au point où il évite de se trouver avec elle dans un même endroit virtuel ou physique:

Moi par exemple, mon ex-mari me dit : « ça veut dire quoi quand je tape ton nom sur Google, je le trouve sur Wikipédia, et moi je ne trouve pas le mien? » (Fb1 ; 1.162-164)

Il y a eu un stage d'entraîneurs. Il m'a dit de ne pas y aller avec lui : « Je fais comment, moi, quand tout le monde va te saluer ? Je ne peux pas accepter ça. Ça ne m'arrange pas. Moi je vais au stage et toi tu restes à la maison ». (Fb1 ; 1.164-166).

Tout se passe comme si la carrière de l'épouse oblitérait l'espace privé au point où le mari s'en trouvait effacé et minoré ; cette inversion des positions et des rapports de place le questionne et lui pose problème au point où il cherche à réaffirmer son autorité en lui interdisant la pratique. (Fb1) témoigne du fait qu'elle a toujours eu des relations de rivalité avec la gente masculine à cause de sa pratique et sa réussite sportives : sa vie publique est perçue comme antinomique avec la vie privée non pour des raisons de disponibilité mais pour d'ego personnel :

Dans mes relations privées, ma célébrité gêne les personnes masculines qui m'accompagnent. Les hommes ne veulent pas être avec une femme connue qui réussit (Fb1 ; 1.160-162).

Subissant une situation similaire à (Fb1), la rugbywoman (Rg8) doit choisir entre sa pratique sportive et son bien-aimé. Elle choisit sans hésiter le rugby et entre dans le rapport de force:

J'étais déjà fiancée à un joueur de rugby. Et pourtant il m'a dit d'arrêter le rugby. Je lui ai dit « non, je ne vais pas jouer toute ma vie mais c'est pour atteindre d'autres objectifs. Pour arriver entraîneuse de l'équipe nationale, membre fédérale, avoir un nom dans le rugby féminin. Ce n'est pas un bras de fer de me dire « c'est moi ou le rugby ». Tu me prends comme je suis, une femme, une rugbywoman sinon au revoir, tu ne m'aimes pas ! » (Rg8; 1.280-285).

A l'opposé, la présence du fiancé d'(Halt6) est très importante pour sa réussite sportive en tant qu'élément équilibrant dans sa vie, à la condition d'une partition stricte entre sphères privée et publique qui procure une autonomie revendiquée:

Moi, mon fiancé A. faisait depuis longtemps partie de ma vie. Donc moi, c'est le sport d'une part et ma vie privée d'autre part, je ne mélange pas tu vois... je vis ma vie, je m'éclate (Halt6 ; 1.96 -98).

Les compagnons de ces trois sportives sont sportifs et leur mentalité diffère considérablement de l'un à l'autre. Ils posent néanmoins un regard réprobateur sur le sport et particulièrement le sport masculin : c'est peut-être justement parce qu'ils connaissent bien les modalités du sport de leurs compagnes qu'ils sont d'autant plus réticents à les voir pratiquées. Les trois stratégies que développent les sportives (divorce, rupture ou séparation des sphères) dénotent bien le fait que le rapport de force n'est pas favorable à une vie équilibrée et compatible avec une présence masculine. Un paradoxe apparaît : en intégrant des sports masculins, les sportives se trouvent en quelque sorte rejetées par ceux-là même qui les connaissent le mieux. Tout se passe comme si les hommes invalidaient l'idée d'une proximité de leur compagne sportive avec le monde sportif masculin. Les sportives apparaissent du coup à leurs yeux comme concurrentes ou incongrues dans leur propre sphère masculine.

En précipitant les femmes dans l'espace public, les ruptures socio-historiques successives ont bousculé le mode de fonctionnement de la société tunisienne et mis les femmes dans une sorte d'entre-deux difficile à gérer : la vie privée traditionnelle d'une part et la vie publique sportive d'autre part. La conception traditionnelle qui assigne à la femme une sphère privée familiale continue d'opérer même si ces sportives sont impliquées dans des actions qui relèvent de la sphère publique (Bougherira-Benmoussa, 2007). Le fait que de surcroît elles aient investi des sports masculins exacerbe la tentation masculine de défendre le dernier bastion privé familial pour se réaffirmer.

Dans les propos des sportives pratiquantes d'activités masculines, un cumul croisé de conflits et d'obstacles surgit au cours de leur trajectoire sportive : rejet de la pratique sportive des femmes, ambivalence et incurie du milieu sportif, absence de moyens et de soutien, résistance voire opposition des proches. Ce faisceau d'obstacles rend la pratique sportive difficile et pousse la plupart du temps à mettre fin à une carrière sportive de haut niveau.

5.5. Accidents de parcours et abandon de carrière

Une série de travaux est conduite dans les années soixante-dix et quatre-vingts pour rendre compte de l'abandon important constaté chez les jeunes pratiquants (pour une revue des travaux sur l'abandon sportif, voir Guillet, Sarrazin, et Cury, 2000 ; Sarrazin et Guillet, 2001). Ces recherches sont de nature descriptive et rétrospective et elles consistent à interroger d'anciens athlètes à propos des motifs de cessation de la pratique. Dans une majorité de travaux, le conflit d'intérêt (sport-étude ; sport-travail ; sport-famille) figure parmi les motifs majeurs de décision d'abandon. Ces quelques travaux apportent des éléments intéressants concernant les conflits qui peuvent survenir entre les différentes sphères sportive, scolaire, sociale et privée.

Dans l'étude des trajectoires sportives des athlètes féminines investies dans des sports masculins, nous avons relevé l'existence de nombreuses ruptures de carrière. Malgré les obstacles et les conflits, si certaines d'entre elles refusent pour des raisons multiples d'arrêter leur parcours (Halt3 et Fb23), d'autres passent par des moments d'arrêt en intermittence (Fb1) ou une décision d'abandon de leur pratique ((Bx1), (Bx9), (Rg14), (Rg8) et (Halt6)). Ces dernières avancent de multiples raisons comme l'exclusion, le mariage, la blessure, le manque de moyens, le travail.

Pendant la période de l'enfance jusqu'à l'adolescence le sport est considéré par beaucoup de Tunisiens comme une distraction futile qui n'a pas de raison de se prolonger à l'âge adulte en termes de carrière ni d'être un obstacle à une affaire aussi sérieuse que le mariage (Tlili, 2002). Cette étape-clé dans la vie d'une jeune tunisienne procède d'une tradition qui perdure paradoxalement malgré d'éventuelles tolérances familiales. C'est l'une des raisons qui pousse l'athlète (Halt6) à mettre fin à sa carrière sportive à l'âge de 24 ans :

[...] En 2010, quand j'ai décidé d'arrêter ma carrière, ma famille a essayé de m'en dissuader. Je leur ai dit que c'était mon choix, dans 6 mois je vais me marier, c'est tout. Chaque chose à sa place, et il y a un temps à chaque chose. C'est dur ! C'est difficile d'être

mariée et en parallèle pratiquer une discipline comme celle-là. Je suis arrivée à une étape où j'ai senti que je dois aménager mon corps (Halt6 ; 1.76-80).

Dans une société dominée par les hommes, la famille traditionnelle est par essence patriarcale. Toute leur vie durant, les fillettes sont éduquées à tenir des rôles de futures épouses (Moualla, 2002). A partir du mariage, la femme passe directement de la tutelle du père à celle du mari. L'athlète (Fb1) est contrainte, sous la pression de son ex-mari, de « faire le choix » d'arrêter sa carrière :

Premièrement, j'ai arrêté parce que l'homme que j'ai épousé n'aimait pas le foot et ne voulait pas que j'y joue. Deuxièmement, je croyais que j'allais faire un bébé aussitôt mariée (Fb1 ; 1.61-62).

Ce mariage met fin à la carrière d'élite mais pas à la carrière sportive puisque Fb1 la reprend après son divorce. Cette transition est considérée comme un épisode de « *repos relatif* » (Guiot & Ohl, 2008, p.26). En effet, les sportives sont traversées par les mêmes influences contradictoires qui existent au sein de la société tunisienne entre modernité et tradition : besoin d'accomplissement de soi, conformisme pour répondre au statut et à la représentation de la femme idéale, intériorisation des rôles mutuels. Ces standards sociétaux rendent du coup le mariage incontournable et attractif au point de faire céder, au moins transitoirement, l'engagement public et sportif.

Contrairement à celles qui ont choisi d'arrêter leur activité sportive, l'abandon est parfois provoqué chez d'autres par des causes incontrôlables comme les blessures graves (e.g., Gould, 1987 ; Petlichkoff, 1993). C'est le cas de Rg8 :

Après cette blessure, j'ai dit stop, je risque de me blesser une autre fois si je recommence à jouer. Je risque même la paraplégie. Un mauvais plaquage ou un mauvais croche-pied ; le nerf sciatique pouvait se rompre. Alors j'ai décidé d'arrêter ma carrière en tant qu'athlète et en tant que joueuse (Rg8 ; 1.151-154).

Rappelons que cette athlète n'a pas bénéficié du soutien des responsables et de l'encadrement médical nécessaire et qu'elle s'est fait soigner à ses propres frais. L'incurie fédérale a donc une responsabilité indirecte dans cet abandon de carrière.

La seconde raison qui fait qu'(Halt6) abandonne l'haltérophilie est l'absence de soutien financier et moral de la part des responsables fédéraux:

Ils (les responsables) nous font marcher, ils nous promettent monts et merveilles mais ne tiennent pas parole. D'ailleurs, c'est l'une des raisons qui a fait que j'arrête ma carrière sportive, parce que je sais qu'ils ne vont pas te donner le plus. Je vais stagner et il y a un risque de blessure (Halt6 ; 1.157-160).

Aux dires de l'athlète, l'institution sportive joue quasiment contre les sportives qui entrent en concurrence avec leurs homologues masculins ; l'inertie vise à bloquer leur ascension dans le palmarès sportif ce qui les accule à l'abandon. En l'absence de professionnalisme dans les sports masculins tunisiens, le manque de moyens est l'une des causes premières d'abandon sportif. En effet, les difficultés financières des athlètes, majoritairement issus de milieu populaire, les poussent à arrêter le sport et chercher un travail rémunéré. Comme c'est le cas de (Bx1) :

Pour un combat, il faut 120 dinars ; on n'en recevait que 30. Puis j'ai arrêté en 2011. [...] Ce sont les conditions qui m'ont poussée. Mon père est retraité et nos conditions de vie étaient dures. Mes parents n'y étaient pour rien, au contraire... (Bx1 ; 1.41-45).

Ayant fait le choix d'arrêter ses études à cause de la boxe, Bx1 se ferme des perspectives de travail et doit du coup écourter sa carrière sportive. Ce cercle vicieux imparable montre bien que la capacité à différer à plus tard les bénéfices des études présentes ne caractérise pas ce rapport populaire à l'école et constitue une entrave. Bx1 est finalement engagée comme ouvrière dans une usine de textile.

Rg14 abandonne elle aussi le rugby pour travailler et décide de s'expatrier pour gagner sa vie et compenser le défaut de capital culturel et de diplômes. En effet, comme elle n'est pas recrutée en Tunisie en qualité d'enseignante d'EPS -métier qui lui aurait permis de continuer de jouer-, elle choisit d'aller enseigner à l'étranger dans le cadre de la coopération. Ce choix professionnel amène également l'abandon pour cause d'éloignement géographique:

Peut-être est-ce que je me suis un peu éloignée de mes coéquipières depuis la coupe du monde puisque j'enseigne à l'étranger. Comme le rugby nécessite beaucoup d'entraînement et une bonne condition physique, je ne peux plus continuer. Si je n'avais mon travail (en coopération au sultanat de Oman), je n'aurais jamais arrêté le rugby (Rg14 ; 1.92-95).

Enfin, le dernier cas d'abandon concerne la boxeuse (Bx9) qui suite à une exclusion de la liste des participantes à un événement d'envergure continentale, se sent lésée et décide d'abandonner la boxe :

En 2010 il y a eu le championnat d'Afrique et on m'a dit que j'allais y participer et finalement je n'ai pas été prise. J'étais très déçue et très mal au point parce que j'ai vraiment beaucoup travaillé pour préparer ce championnat et j'ai même diminué mon poids de 92 à 75 kg. Si ça se trouve ils m'ont dit de baisser le poids pour y aller parce qu'ils croyaient que je ne pouvais pas le faire. Mais ce n'est pas grave. [...] Là, j'ai décidé d'abandonner la boxe (Bx9 ; 1.94-101).

Elle change ensuite de pratique et intègre le rugby à 7, autre sport masculin. Elle arrête le rugby parce que son équipe est dissoute.

Excédées par les multiples blocages à leur pratique, les athlètes songent souvent à arrêter ou à changer de pratique dans l'espoir de trouver une meilleure ambiance de travail. Pour Gould (1987), l'abandon peut être provoqué par des causes incontrôlables où le sportif se voit dans l'obligation d'arrêter son activité parce 1) qu'il est gravement blessé ; 2) il a été exclu de son équipe (*Cuttee*) ; 3) il n'a pas les moyens financiers pour poursuivre ; 4) il n'a pas trouvé un club adapté à son niveau. L'abandon peut aussi être provoqué par des raisons contrôlables par lesquelles la décision d'abandonner provient du sportif lui-même : 1) l'attrait pour d'autres activités malgré la satisfaction (*abandon zappeur*) ; 2) la réponse à des obligations familiales, professionnelles ou scolaires, malgré la satisfaction (*abandon contrecœur*) ; 3) l'absence de satisfaction (*abandon mécontent*). Les observations de notre étude sont congruentes avec celles de Gould et montrent bien la multiplicité des motifs et mobiles pour la pratique et pour le maintien dans la pratique. Les théories de la motivation montrent également que les individus qui participent à une activité pour des raisons extrinsèques (motivation non autodéterminée) persévèrent moins longtemps dans une tâche lorsqu'ils sont en situation de libre choix, en comparaison avec ceux qui sont motivés de manière intrinsèque (Deci & Ryan, 1985 ; Pelletier & Vallerand, 1993). Tout se passe pour ces athlètes de sports masculins comme si le redoublement d'obstacles à leur pratique d'une part les renforçait à persister et d'autre part les amenait à déployer des stratégies évitant l'abandon ; rupture, séparation des sphères, glissement vers une autre pratique masculine. Seules les blessures et le manque de moyens financiers les amènent à abandonner.

5.6. Synthèse du Thème 3

Les carrières sportives sont d'une part sujettes à des obstacles subjectifs et de conflits destructeurs et d'autre part soumises à des résistances symboliques en termes de représentations personnelles.

Ces représentations portent sur les proches, les attentes en matière de construction de l'avenir et une revendication identitaire bien particulière. De plus, des obstacles objectifs peuvent nuire à la carrière et provoquer, dans certains cas, l'abandon. L'influence du soutien social, fédéral, médical et familial est importante pour la réalisation des résultats sportifs et pour le maintien des athlètes de haut niveau investies dans des pratiques à connotation masculine. Si les travaux de Ben Amar (2012) montrent que les athlètes tunisiennes de pratiques individuelles masculines sont plus touchées par le manque voire l'absence de soutien, celles qui sont observées pour cette étude savent déployer des stratégies pour entrer et se maintenir dans leur sport de prédilection à l'aide de choix de vie forts. Il est possible de se demander si leur personnalité et leur identité n'est pas bien spécifique.

6. Thème 4 : Modalités identitaires

Le champ des pratiques sportives et particulièrement le sport institué s'organise autour d'un univers masculin dominant et la différenciation entre hommes et femmes se fait selon le choix de la discipline sportive. Si les hommes et les femmes se distribuent très inégalement selon les sports, une forme d'assignation des pratiques à chaque sexe établit de la cohérence dans le système et l'ordre social (Louveau, 1981 ; 1988 ; Davisse & Louveau, 1998). C'est lorsque des individus font effraction dans des sphères qui ne leur sont pas réservées qu'ils mettent en jeu leur identité et celle des pratiques sous le regard réprobateur d'autrui. Il en est ainsi lorsque des femmes s'approprient ce que Snyder et Spreitzer (1983) appellent des sports « *nettement inacceptables* » parce que « ne convenant pas aux femmes » comme par exemple le football, la boxe, le rugby, l'haltérophilie. Ces sports de combat et de force nécessitent des contacts physiques brutaux ou un engagement physique sur un mode énergétique qui mette l'accent sur la puissance, la force, l'agressivité et la vitesse. Ce faisant, ils contredisent les standards normés de la féminité qui représente un idéal-type opposé. La question est de savoir comment les athlètes étudiées s'approprient au plan identitaire ces pratiques sportives inversées.

6.1 Identités recomposées et stratégies identitaires

Toute Tunisienne a en principe le droit de s'adonner au sport de son choix, mais la féminité des filles peut s'en trouver modifiée dans certains contextes : elles doivent répondre à des exigences qui contribuent à la transformation de « l'*hexis* corporelle » (Bourdieu, 1980). Se produit alors un marquage identitaire par des traits typiques de la masculinité. Dans le contexte d'un match de football par exemple, (Fb1) revendique le caractère purement masculin de sa pratique et insiste sur

la nécessaire mixité des entraînements pour affirmer qu'il n'y a qu'une seule manière de jouer ; celle des hommes.

Le Fb c'est le Fb. Il y a l'agressivité, les coups: c'est le même Fb. Il n'y a pas différentes façons de jouer au Fb. Tu tombes, tu te fais mal, tu te fractures [...]. On joue comme les garçons, on s'entraîne avec les garçons. Je me suis entraînée dans les catégories jeunes avec le gardien senior de l'équipe du Club Africain. C'était le même entraînement. L'entraîneur nous faisait travailler de la même manière. Moi quand je plonge, c'est le même plongeon qu'il ferait lui. Au nom de Dieu, je le jure, j'ai regardé des buts marqués chez les hommes que j'aurais pu arrêter. Même si je suis une fille, ce genre de but ne passe pas. A mon avis, il n'y a pas une féminisation du football (Fb1 ; 1.195-201).

Fb1 affirme -et revendique- la similitude totale des modes d'engagement des hommes et des femmes dans la pratique footballistique : elle en déduit que les modes d'engagement et d'entraînement doivent être identiques et affirme même être capable de faire au moins aussi bien. Pour elle, adopter le modèle de jeu masculin est une nécessité absolue pour la réussite sportive (Lachheb, 2013). La question d'adapter la pratique aux spécificités féminines ou celle d'un possible « style féminin » de jeu ne se pose pas : c'est aux joueuses de se calquer sur la pratique masculine et pour ce faire, le contact lors de l'entraînement avec les hommes est naturel et nécessaire. A cet effet il faut se remémorer que le football est réglementé de façon identique aux pratiques masculines, contrairement à certains sports adaptés comme le hockey sur glace : « *le jeu féminin demeure nettement différent du jeu de contacts corporels des joueurs masculins de haut niveau, car on y voit rarement les puissantes mises en échec qui sont une des caractéristiques du Hockey masculin à ce niveau* » (Théberge, 1995, p.110). La surenchère à laquelle se livre Fb1 en affirmant savoir arrêter des buts masculins montre bien le fort besoin de s'identifier aux pratiques masculines et de surenchérir sur les compétences.

Les pratiquantes s'approprient également des comportements sociaux spécifiquement masculins qui signent les apparences de leur identité : le « parler fort » comme mode d'expression -parfois campagnard ou populaire-, présent dans le cadre familial, est repris sur le terrain de jeu comme en classe:

(Masculine ?) Pas dans ma façon de m'habiller mais plutôt dans ma façon de parler. Puisque je suis toujours en train de crier sur le terrain, étant gardienne de but. Parfois, je me dis que c'est héréditaire, quand je vois comment ma mère crie à la maison. Le fait que je

crie sur le terrain, je sens que ça m'a influencée ; même quand j'enseigne, je me surprends en train de crier, de me crispier, de m'énerver (Fb1 ; 1.138-142).

Fb1 module cependant son assertion en insistant sur la virtuosité technique des joueuses comme moyen de compenser certaines défaillances physiques (force ou vitesse) par rapport à leurs homologues masculins. Les compliments et les commentaires laudateurs servent en retour à valider leur qualité :

Nous avons joué un match contre des cadets garçons de la capitale et j'ai entendu à propos des filles des commentaires du genre : [tbarkallah aliha !]. Ils disaient « quel contrôle de balle ! Quel tir ! Comme elles jouent bien ! » (Fb1 ; 1.185-187).

Quoiqu'il en soit, filles et garçons se distinguent par la manière dont se construisent et se mettent en mots ou en actes leurs aptitudes, leurs potentiels et leurs savoirs techniques. Contrairement à Nneme Abouna & Lacombe (2008, § 57) pour qui « *La comparaison homme/femme conduit à une construction asymétrique du genre féminin, dont le devoir serait de s'adapter implicitement à la norme masculine* », la reconnaissance d'une expertise sur un mode féminin proviendrait de la confrontation victorieuse au modèle masculin. Le cas de la boxe se présente différemment.

La boxe féminine est un sport olympique en 2012 aux J.O de Londres ; la boxe masculine y figure depuis 1904 (Saint-Louis). Or l'investissement des femmes dans la boxe anglaise -qualifiée de « hard » en comparaison avec la boxe française- présente de nombreuses implications symboliques. En effet, cette présence récente de la boxe féminine, historiquement naturalisée pour les hommes, amène une réinterprétation du corps des femmes en remettant en cause la prééminence du physique masculin sur le mode de la volonté, de la vigueur et de la résistance : ces territoires se doivent d'être conquis et le sens de la violence corporelle se reconstitue selon une modalité inédite (Moreno, 2012). L'athlète (Bx1) décrit ainsi fièrement sa résistance aux coups et sa force de caractère lors des combats :

Je me concentre sur mon adversaire et je me sens très forte. Je dois tout donner et taper très fort, je n'ai pas peur des coups de poing (Bx1 ; 1.59-60).

Les commentaires de (Bx1) confirment les travaux de Mennesson & Clément (2009, p.79) : « *Les boxeuses « hard » expriment d'emblée leurs dispositions à la pratique du combat, manifestant peu d'appréhension par rapport aux coups et éprouvant du plaisir à utiliser leurs poings* ». Chez

(Bx9), les entraînements de boxe dans les clubs sont mixtes donc la boxeuse se doit de boxer comme un homme :

[...] je ne sais pas non plus comment un coup de poing est parti et le garçon a chancelé et a reculé (Bx9 ; l.30-31).

Ainsi, « l'expérience des boxeuses « hard », confrontées quotidiennement à des hommes qu'elles dominent parfois à l'entraînement, questionne indéniablement la hiérarchie entre les sexes sur le terrain très masculin de l'usage de la violence physique. Leur mode d'engagement et leur socialisation pugilistique renforcent leur assimilation au groupe des hommes du combat, idéal-typique de la masculinité virile » (Mennesson & Clément, 2009, p.79). Lors d'un combat, (Bx9) renie provisoirement son statut de femme et se qualifie elle-même d'« homme » pour rassurer son entraîneur ; c'est sa façon à elle de dire qu'elle compte gagner le combat.

[...] je suis montée sur le ring, je me suis tournée vers mon entraîneur et je lui ai dit « T'inquiète, tu as envoyé un homme sur le ring [maandik ken errjel] ». Le combat n'a pas duré plus de 10s, le temps d'un coup de poing et elle est tombée par KO (Bx9 ; l.62-65).

Sur le ring [...] je me sentais forte, très motivée, parce que je dois frapper, je dois gagner. Sur le ring je me sentais beaucoup plus forte, c'était mon ring (Bx9 ; l.218-220).

La boxeuse (Bx9) rejoint dans ses propos les « boxeuses hard » qui « revendiquent les mêmes modes de pratique que les hommes et reconnaissent elles-mêmes le caractère « masculin », voire « guerrier », de leur pratique » (Mennesson & Clément, 2009, p.81). La performance féminine en contexte de boxe anglaise permet le développement de nouvelles formes d'expression d'identité qui remettent clairement en cause le système sexe/genre dans son ensemble. La dimension biologique cesse d'être l'explication majeure et naturelle de l'exercice de la force ; la configuration technique du corps prend une dimension culturelle nouvelle qui modifie en contexte les modalités identitaires genrées (Moreno, 2012). Tout se passe comme si l'appropriation de pratiques sur un mode masculin venait en retour reconfigurer les techniques du corps mais également l'intention dans le mode d'engagement corporel. Voyons maintenant le cas du rugby.

Selon Bourdieu (1979, pp. 234-235), le rugby « est en affinité avec les dispositions les plus typiquement populaires, culte de la virilité et goût de la bagarre, dureté au “contact” et résistance à la fatigue et à la douleur, sens de la solidarité (“les copains”) et de la fête (“la troisième mi-temps”) ». Si ce sport est un bastion de la virilité, l'accès des femmes paraît a priori

difficile étant données les exigences de la pratique. Ainsi le rugby conjugué au féminin se véhiculerait des stéréotypes et des classifications péjoratives (Héas & Bodin, 2003). Cette forme de stigmatisation éclaire nettement un corps en désaccord avec les normes de la féminité. Plus encore que la boxe ou le judo, le rugby entretient avec l'anatomie de ses pratiquantes un rapport au corps de type instrumental, mêlant contacts physiques et jeux charnels (Le Hénaff et *al.*, 2007). Les rugbywomen interrogées (Rg14) et (Rg8) s'accordent quant au caractère agressif du jeu de rugby et à sa contradiction avec les standards féminins sans pour autant se sentir viriles:

Oui, je me sens un peu moins féminine sur le terrain. Il faut de l'agressivité, mais pas dans le sens destructeur. Mais je ne sens pas que c'est de la virilité (Rg14 ; 1.33-34).

Oui c'est vrai, (le rugby) c'est agressif mais c'est ça le jeu ! Mais l'agressivité est valable pour tous les sports. Tu n'es pas agressive ? Fais du dessin ! (Rg8 ; 1. 228-229).

Les filles s'approprient pleinement cette agressivité qui « *semble, pour sa part, une qualité très prégnante et indispensable pour assurer l'affrontement de l'adversaire. Elle est même acceptée comme un critère de réussite des joueuses* » (Lachheb, 2013, p 53). Il est intéressant de noter dans leur propos que c'est le jeu qui exige de l'agressivité sans pour autant se reconnaître comme personnellement agressives. De même, (Rg8) revendique fièrement sa façon de « jouer comme un garçon » :

[...]Au contraire, je suis contente que ce soit un sport de mecs et que je puisse y jouer, que je sois capable de jouer comme les garçons. Il n'y a aucune différence entre moi et un garçon. J'étais capitaine de l'équipe nationale : je descends sur le terrain, je joue, je donne tout ce que j'ai (Rg8 ; 1.234-237).

En intégrant -ou croyant s'approprier- le modèle du jeu des hommes, les rugbywomen incorporent des techniques corporelles masculines qui produisent une identification forte et revendiquée : l'*hexis* corporelle féminin exige en retour un engagement total calqué sur le mode masculin (Le Hénaff et *al.*, 2007). Sans pouvoir qualifier ce processus de « surenchère identitaire », il reste que le mode d'engagement identitaire revient à se calquer sur une pratique inversée qui affirme clairement vouloir produire une pratique identique.

Dans le cas de l'haltérophile (Halt6) -catégorie de poids 58 kg-, l'appropriation de la pratique masculine se fait sur le mode de la réinterprétation : il ne s'agit pas de posséder un capital force pour réussir dans ce sport mais bien de s'approprier la technique de la spécialité. Ce faisant,

l'haltérophile (Halt6) considère ne pas voir son apparence physique transformée et pouvoir conserver son identité féminine au point où l'observateur ne verrait pas de différence morphologique:

Oui, je me sens forte. Pourtant je ne l'étais pas, avant, par rapport aux autres filles, quand on nous faisait passer les tests. On avait les tests du développé, test de flexion... et j'étais moyenne à ce niveau-là mais quand on fait un test technique, j'étais toujours la meilleure dans le groupe, du moins de 2008 à 2010 (Halt6 ; 1.123-126).

Hors de la salle, personne ne pourrait soupçonner que je fasse ce sport car je n'ai pas de formes ou des muscles gonflés (Halt6 ; 1.91-92).

Ces propos recourent ceux de l'haltérophile Anais Michelle (championne de France, 72 kg) : « *On sait rester féminines [...]. Le petit jeu, c'est de demander quel sport je pratique. Et là, on me sort tout: gym, natation, badminton. Jamais haltérophilie... Ça ne vient pas à l'esprit des gens parce qu'ils imaginent tout de suite des grosses de plus de 75kg. Mais on peut être fine, car dans ce sport, la force ne vient pas des bras. Mais d'abord des jambes* »⁶¹.

En s'impliquant dans un environnement sportif genré à l'inverse et quelle que soit la pratique masculine, chaque athlète interrogée s'imprègne des caractéristiques de la culture dominante selon des modalités différentielles en contexte. L'engagement féminin dans un sport masculin ouvre bien sûr la possibilité d'y éprouver du plaisir. Il nécessite certes des dispositions corporelles et techniques peu fréquentes chez les femmes (Menesson, 2004, 2005a) mais requiert également une posture genrée qui permette de s'approprier la forme de pratique masculine en contexte. Ces exigences de la pratique génèrent une métamorphose de l'*hexis* corporelle plus ou moins temporaire ainsi qu'un mimétisme comportemental voire physique. Si les dispositions des sportives apparaissent homogènes et de haute qualité, une variabilité interindividuelle apparaît néanmoins dans les modes de gestion de leur apparence dans/hors des espaces de pratique.

6.2 Identité sociale et image de la femme

Le corps d'une femme est porteur de marqueurs sociaux et genrés. Ces marqueurs sont visibles tels les vêtements, la coiffure, le maquillage, les bijoux. Ils sont également incorporés et concernent la façon de marcher, de parler, de se mouvoir. Ils sont soumis à l'interprétation

⁶¹ Propos recueillis par le journaliste Romain Scotto pour le journal *20 minutes.fr*, publié le 28 octobre 2011.

d'autrui qui résonne à ces marqueurs identitaires. La mise en forme de l'apparence répondrait donc à une mise en scène de soi au quotidien dans la manière de se (re)présenter et de se donner à voir (Le Breton, 2012). Elle suppose une mise en jeu de pratiques esthétiques genrées qui répondent aux impératifs de la construction sociale de la masculinité et de la féminité (Pagès, 2001) : « *De ce fait, être femme et sportive va constituer un défi aux rôles sociaux prescrits et nécessiter une mise en scène particulière de soi, au sens goffmanien du terme, c'est-à-dire la représentation d'un rôle dans l'espace sportif sans prendre de risque de s'exposer à un conflit de normes* » (Mercier-Lefèvre, 2005, p.369). La majorité des athlètes interviewées met en avant la féminité à travers les attributs féminins apparents (jupes et robes, talons, coupe de cheveux, maquillage) comme s'il s'agissait d'établir une continuité identitaire hors de l'intermède sportif:

Quand je sors du combat ou de l'entraînement, je redeviens la petite fille coquette, je remets ma jupe à la sortie des vestiaires. La boxe n'a pas influencé ni ma façon de m'habiller, ni ma façon de parler, ni ma façon de marcher (Bx1 ; 1.60-62).

Je suis féminine dans mes vêtements mais au travail, je ne peux pas être prof d'EPS en jupe ! Sinon, dans la vie de tous les jours, je ne porte pas souvent des jupes et de robes. C'est plus pratique de porter des jeans et des baskets, mais ça m'arrive aussi de porter des jupes. Je mets des robes et des talons à l'occasion de mariages [...]. Même quand j'ai eu envie de me faire couper les cheveux, j'ai changé de look et de vêtements, et je faisais exprès de mettre des jupes (Fb1 ; 1.99-105).

Ma vie ne se limite pas aux entraînements et au travail. Par exemple, je viens d'intégrer une société de produits de beauté à domicile. Je vends ça à mes collègues, à mon entourage, à mes copines. J'aime bien les produits de beauté (Fb1 ; 1.256-257).

Dans mon quartier, on ne soupçonnait même pas que je jouais au rugby. Ils savaient que je fais du sport mais pas que je joue au rugby. Je n'avais pas une coupe garçon, je ne m'habillais pas en mec et quand il m'arrivait de leur dire que je jouais au rugby, ils s'étonnaient. Ma façon d'être et de paraître et celle de jouer au rugby ne sont pas liées (Rg14 ; 1.44-47).

Là encore, la parfaite homologie avec le monde féminin est pleinement revendiquée et l'argument avancé est le regard extérieur qui est indifféremment posé sur elles ; en adresse, les athlètes sont perçues comme des femmes.

On (les rugbywomen de l'EN) met une mini-jupe, on met des talons, on se maquille. Une fille quoi ! Dans le comportement, dans la démarche, dans la parole... Je suis une fille, je ne vais pas changer! (Rg8 ; 1.245-246).

Oui, je le suis (féminine). Je suis peut-être un peu potelée comme un nounours, mais je suis féminine (rires) (Halt3 ; 1.37-38).

Un peu à la manière des caméléons, les sportives présentent ici une image féminine/masculine pleinement différenciée selon les lieux et contextes de leurs activités et réaffirment leur unicité identitaire. Loin de s'opposer ou de s'identifier totalement à la configuration dominante de masculinité (Lachheb, 2008), elles assument des variations de leur identité sur un mode valorisant, en conformité avec ce que constate Bedhioufi (2002, p.273) : « *il est recommandé à la femme de veiller aux aspects de bien être (santé) et du paraître (beauté) afin d'être toujours désirée [...] Il est classique d'assimiler la féminité à la tendresse, au charme et à la séduction* ». Rester désirable tout en étant un garçon manqué, engagée dans un affrontement sportif violent ou un effort submaximal relève de stratégies élaborées. Mettant leur féminité en contrepoint de leurs pratiques masculines, les athlètes créent la stupeur et l'amusement sous le regard admiratif des spectateurs et proches : « *du maquillage à la chevelure, des bijoux aux fragrances, la femme a toujours cherché à s'embellir, à exacerber sa féminité, à exposer ses attributs. Le maquillage des yeux et des lèvres, le soin accordé à la chevelure comme à la tenue, sont autant de signes ostentatoires mettant en évidence l'appartenance à un sexe et l'affirmation d'un pouvoir* » (Kerbrat, 2007, p.1).

Il apparaît que le port de la jupe constitue le standard féminin par excellence et que la mini-jupe revoie de plus à une certaine forme de séduction mais également d'émancipation. Si pour Bourdieu (1998) le vêtement féminin est un cantonnement symbolique qui représente un rappel à l'ordre tacite de l'*hexis* corporelle, cette pratique revêt ici une valeur ajoutée en ce qu'elle rehausse par contraste l'identité de la pratiquante du sport masculin. Apportée comme preuve pour confirmer l'image de féminité, elle constitue une mise en scène qui se joue du regard extérieur intrigué tout en attirant l'attention : « *On doit la mettre en scène par le sourire, le maquillage, la coiffure, l'allure...* » (Mercier-Lefèvre, 2005, p.376) et cette stratégie redouble de séduction par effet de contraste. En essayant de se décrire, certaines des sportives s'attribuent des qualificatifs tunisiens typiquement féminins liés à la « finesse » et à la « délicatesse » mais sans pour autant tomber sous le qualificatif de « petite minette » :

Je suis « fine » et délicate (Bx1 ; 1.76).

Je ne me sens pas vraiment une fille avec plein de finesse (Fb1 ; 1.96).

Hors de la salle, personne ne pourrait soupçonner que je fasse ce sport (Halt6 ; l.192).

On me dit toujours : « Toi qui es délicate, comment peux-tu pratiquer un tel sport ? » (Halt3 ; 1.61).

Ces sportives construisent et revendiquent leur identité sexuée tout en exposant leur corps au regard des autres. Ce faisant, elles redéfinissent voire inventent un nouveau mode de féminité plus autonome et en rupture partielle avec celui des générations précédentes où « *la femme personnifie la passivité, la docilité, la douceur et la lenteur, des qualités que la culture arabo-musulmane reconnaît à la « nature » féminine. Son corps est marqué par des signes de la pudeur, la retenue, la fragilité et la faiblesse* » (Tlili, 2002, p.56). Ces sportives apparaissent ainsi être d'« *authentiques* » femmes par lesquelles le genre traduit le sexe : elles sont « *engagées dans un sport qu'elles considèrent comme « masculin » et pensent devoir prouver, plus que les autres femmes, leur appartenance de sexe* » (Menesson, 2005c, p.71)⁶². Loin de pratiquer cette forme de surcompensation, certaines exceptions font cependant tout pour ressembler aux garçons quels que soient les contextes : ce profil est rejeté fermement.

C'est vrai qu'il y a des filles qui ont changé avec la pratique ; elles ont les cheveux je ne sais comment, elles mettent des pantalons tombants... Ce n'est pas mon cas (Bx1 ; 1.62-64).

Il y a de nombreuses filles qui me ressemblent ; juste deux ou trois cas qui ont des tendances vers la masculinité (Bx1 ; 1.104-105).

Par exemple, quand j'étais au Kef l'année dernière, il y avait une fille avec nous dans l'équipe, elle était calme, elle avait les cheveux longs, elle était mignonne, elle marchait normalement et s'habillait normalement comme une fille (pantalon serré). Quand je suis revenue cette année, j'ai trouvé la fille avec les cheveux courts, hérissés sur sa tête, pantalon tombant, j'avais acheté le même pour mon frère. Wallah (au nom de Dieu), et que Dieu soit mon témoin, je ne mens pas, j'ai acheté le même pantalon pour mon frère. Elle est habillée avec un pantalon pour mec, tombant, avec des baskets, une veste je ne sais pas

⁶² Dans son article : les « formes identitaires sexuées » des femmes investies dans des sports « masculins », Christine Menesson identifie quatre formes identitaires sexuées : i) les « vraies » femmes ii) les femmes « quand même féminines », iii) les femmes présentables et iv) les femmes « dans leur tête ».

comment et un t-shirt masculin aussi, des lunettes... Bref, aucune relation avec la féminité quoi !!! (Fb1 ; l.86-93).

En réalité, les gens qui ne me connaissaient pas vraiment et qui m'approchaient après me disent que je suis la plus féminine de l'équipe. Moi et M., une autre joueuse de l'équipe, on est vraiment différentes des autres joueuses (Fb1 ; l.107-109).

[...] Après est venue l'équipe de ma génération ; il y en a quelques-unes qui sont délicates mais ça n'empêche qu'il y en a qui sont « masculines »! (Halt6 ; l.241-242).

Le modèle rejeté par les interviewées ne montre aucune gêne à afficher une apparence masculine. Mettant leur apparence en conformité avec leur sport masculin, elles dignifient leur masculinité jusque dans le monde extra-sportif. Cette forme d'inversion ou d'androgynie met en cohérence pratique et apparence : en « jeans tombant sur les fesses » ou « cheveux coupés courts hérissés », « témoigne du rejet de la figure convenue du « féminin » et de l'assimilation par ces femmes des manières d'être « homme » qu'elles tiennent à afficher » (Lachheb, 2012, p.458). Les athlètes (Fb23) et (Bx9) se rapprochent de ce profil mentionné dans les témoignages :

Je n'aime pas porter de robes. Je crois que je n'en ai pas porté depuis le jardin d'enfants. Je suis toujours en pantalons, ça n'a pas changé. J'ai toujours été comme ça. Ce n'est pas parce que je suis venue à Tunis jouer au Fb que ça a changé (Fb23 ; l.39-41).

J'ai senti que je n'étais pas une fille [femelle] dans cette société, surtout là où j'habite, c'est un grand quartier populaire. J'ai senti que j'étais hors sujet par rapport aux autres filles. Les filles ne m'adressent plus la parole. Tu imagines, quand je rentrais de l'entraînement avec mon sac sur le dos, avec ma démarche masculine [nimchi be ktafi], un vrai mec [azri azri]. Bon, maintenant je n'ai plus la même démarche (Bx9 ; l.190-194).

[...] Sur le ring, dans la rue, à la maison, je me sentais un homme. Avec mon frère, je mettais un short, un t-shirt marcel, des tongs et je lui disais d'aller au café ensemble, en sachant que les cafés dans notre quartier ne sont pas mixtes. Il me dit « Arrête, ça va pas ? [yizzi yihdik rabbi]. Non, reste à la maison ! ». Ou bien je sors me promener avec mon frère bras dessus, bras dessous [mhamlin baadhna], habillés de la même manière (Bx9 ; l.196-200).

Si la footballeuse (Fb23) se revendique masculine -au moins au plan vestimentaire- depuis le plus jeune âge, il semble que la pratique de football n'en soit que la conséquence : à l'opposé, la boxeuse (Bx9) attribue sa virilité à la pratique de la boxe qui a influencé ses comportements et sa façon d'être et de paraître :

Oui, je sens que suis redevenue fille parce que je ne fais plus de la boxe, mais la boxe reste toujours dans mon cœur, j'ai mûri. Avant, quand je marchais dans le rue, je sentais en moi beaucoup de virilité [roujoula] (Bx9 ; 1.216-218).

En intégrant des valeurs, des comportements, des attributs corporels liés à une activité sportive telle que la boxe, cette sportive intègre aussi des valeurs, comportements et attributs connotés comme masculins. Elle ressent des difficultés à se positionner identitairement, faisant émerger un conflit de genres qu'elle lève à l'arrêt de la pratique (Desertrain & Weiss, 1988 ; Miller & Levy, 1996).

Pour résumer provisoirement, il apparaît que les six athlètes (Bx1 ; Fb1 ; Halt6 ; Rg14 ; Rg8 et Halt3) apprécient occasionnellement d'exposer d'elles une apparence féminine sans pour autant en faire trop ni accepter un genre « trop masculin » : les modalités identitaires sont complexes et s'opèrent sous forme de gradient situé et soigneusement dosé. (Fb23) et (Bx9) se distinguent par leur rejet de toute identité féminine au profit d'attitudes « masculines » ; ce sont les dernières classées sur le continuum de la féminité, leurs scores respectifs étant 68 et 75 et caractérisant des sujets peu identifiés aux rôles féminins traditionnels (Bisson, 1997). En définitive, les attitudes des sportives de haut niveau investies dans des pratiques à connotation masculine apparaissent relativement hétérogènes et témoignent de variations interindividuelles contrastées. Six d'entre elles contestent les modalités masculines du sport pratiqué et tentent de féminiser leur apparence dans l'espace extra-sportif, alors que deux adhèrent totalement aux attributs de la masculinité dominante. Cette diversité des modes de socialisation et la multiplicité des contextes sociaux de référence aboutissent à la construction d'un système de dispositions diversifiées, voire contradictoires et ambivalentes (Lahire, 1998).

6.3 La dualité comme principe de construction: ou comment « sortir de ses gants »

Dans cette analyse, nous allons étudier le cas des sportives identifiées comme les « vraies » femmes, soient six athlètes sur les huit enquêtées⁶³. Leurs propos rendent compte d'une

⁶³ Voir ci-dessus : 4.2 Identité sociale et image de femme

ambivalence comportementale parfois semblable aux garçons en contexte sportif et parfois conforme aux normes dominantes de la féminité hors pratique sportive. Ces athlètes expliquent comment la conformité avec les normes de féminité varie selon le contexte :

Une fois, j'ai combattu à El Menzah ; après le combat, ils devaient nous donner les médailles. Je jouais en catégorie 48 kg. Après le combat, je suis allée dans le vestiaire, j'ai lâché les cheveux, j'ai mis une mini-jupe et un débardeur et je suis montée sur le podium. Je m'habille comme toutes les filles, je ne suis pas agressive, je me sens une fille normale « délicate ». Moi je suis de nature calme, il ne m'est jamais arrivé de frapper quelqu'un dans la rue, même si on me provoquait. Ce n'est pas parce que je fais de la boxe... Déjà, la boxe est ce qu'on appelle un sport noble. Ça ne m'a pas du tout affectée (Bx1 ; 1.65-71).

Chaque chose à sa place : sur le ring, c'est une chose. Après, c'est autre chose. Je m'habille normalement, je fais un brushing, je me fais les sourcils, je me maquille, je mets une jupe mini, des bretelles... (Bx1 ; 1.100-102).

Hormis la situation de combat, Bx1 attache une importance à son apparence féminine qui recouvre également une posture très genrée féminin. Le fait qu'elle change d'identité au moment de la remise de médaille concourt à assumer la dualité de son identité, dualité dont elle se joue auprès des pairs et des spectateurs :

Dans la boxe, quand je montais sur le ring, je me transformais, même mes coéquipières me disaient : « oh, M. tu es complètement métamorphosée ! ». Dans la vie, je suis très calme (Bx1 ; 1.145-147).

Peut-être est-ce que sur le terrain, je deviens plus masculine. Parce que tu cries, tu pousses, tu frappes... Je me sens plus forte sur le terrain. En dehors, c'est autre chose. La vie est normale, sans stress, sans compétition... Parce que le stress du match, c'est autre chose. Ça te fait sortir de tes gants. Parfois, je frappe même mes coéquipières sur le terrain pour les secouer, alors que dans la vie quotidienne, jamais je ne le fais. Peut-être est-ce que j'appelle ça la rage de vaincre (Fb1 ; 1.233-238).

Il faut que je sois agressive sur le plateau, concentrée. Mais une fois dehors ça y est, je redeviens normale. Bien sûr dans les périodes compétitives, il y a le stress et tout. Mais dans

les périodes normales, c'est chaque chose à sa place. Quand tu es à l'entraînement, tu es concentrée sur ton entraînement. Tu sors de l'entraînement, tu vis ta vie normalement ; je vais étudier, je vis un peu avec ma famille, je sors avec mon fiancé puisque nous étions fiancé depuis longtemps, depuis le bac (Halt6 ; l.116-121).

Ce retour à la normale revient à reprendre sa place de femme dans la société comme si de rien n'était. La continuité entre la pratique sportive et la vie civile est vécue sur un mode naturel mais parfaitement cloisonné :

Moi, mon fiancé A., faisait depuis longtemps partie de ma vie. Donc moi, c'est le sport d'une part et ma vie privée d'autre part, je ne mélange pas tu vois... je vis ma vie, je m'éclate (Halt6 ; l.197-199).

Rg14 pour sa part reconnaît cependant sa modification identitaire tout en réaffirmant son unicité:

Quand je sors du terrain, je change complètement. Je suis de nature timide, j'oublie l'agressivité du rugby et mon comportement sur le terrain. Le terrain c'est une chose, et dans la vie quotidienne c'est autre chose. Je suis une fille très normale en dehors du terrain ; je m'habille normalement, pas souvent en tenue sportswear, ce n'est pas mon genre. Je marche normalement, je me comporte normalement. La seule chose en commun est ma personnalité. Je peux même dire que c'est le rugby qui m'a forgé la personnalité. C'est l'une des choses que j'ai gagnée en jouant au rugby (Rg14 ; l.36-42).

C'est vrai que le rugby est agressif, mais agressif sur le terrain. Il faut que tu sois agressive sur le terrain. Mais après, en dehors, tu es une fille comme les autres (Rg8 ; l.221-223).

Concédant une spécificité originelle de nature divine, Rg8 réaffirme qu'elle pratique le même sport qu'un homme :

Il y a toujours le côté féminité en moi. Sur le terrain, je suis toujours une femme. Mais il y a des exigences dans la pratique où tu ne peux pas faire un plaquage doucement. Non, c'est ton sport, il faut que tu plaques de cette manière-là. Il n'y a pas de différences entre garçons et filles. Même quand on joue entre filles et garçons c'est comme ça. Peut-être sont-ils plus forts que nous ; le bon dieu leur a peut-être donné plus de force et de vitesse, mais on joue au même rugby. On ne peut pas être femme et délicate (fine) sur le terrain. Dehors, c'est autre chose (Rg8 ; l.239-345).

L'affirmation même de « normalité » au quotidien rend l'exploit sportif plus particulier en ce qu'il relève de la seule volonté de caractère de l'athlète. Ce faisant, celle-ci s'affirme comme dotée d'une volonté à toute épreuve en contexte compétitif;

Dans la vie quotidienne, je suis une fille normale. On me dit toujours que je suis « délicate ». Sur le terrain, je me sens forte. D'ailleurs il faut que je sois forte. Quand je suis devant la barre, je me dis « Je suis forte, je peux la porter ». Il y a une énorme différence entre le terrain et la rue (Halt3 ; l.31-35).

Cette partie a mis en évidence le fait que certains rôles sociaux, comme les rôles liés au genre ou au sexe, peuvent impliquer une dualité identitaire et par là des comportements contradictoires. Ceci pourrait mener la personne à ressentir un conflit identitaire qui, en retour, aboutirait à des conséquences négatives. L'apparente transformation temporaire de Bx9 (l.196-200) ou celle relatée à propos d'une autre sportive par Fb1 (l.86-93) en sont un exemple saisissant. Quoiqu'il en soit, ces comportements participent à un brouillage de frontières déjà peu définies entre masculin et féminin au point où les athlètes doivent fournir des garanties quant à leur assujettissement au modèle de domination masculine par un mouvement de mise en conformité de l'identité féminine dans la sphère publique.

Pour conclure, l'analyse de contenu des entretiens permet d'affirmer que la majorité des sportives interviewées adhère fermement aux valeurs masculines de leur pratique tout en restant femmes dans la vie quotidienne. La difficulté majeure qu'elles rencontrent repose sur le fait qu'elles doivent sans cesse justifier et manifester leur féminité auprès de la société pour contrer les images que celle-ci renvoie (Héas et al., 2007). Louveau (2007, p.65) explique cette persévérance des femmes à affirmer et confirmer leur identité sexuée féminine de la façon suivante : « *Comme les autres femmes et peut être même davantage qu'elles, les sportives sont tenues d'être en (re)présentation de la féminité et elles ne sauraient transgresser une obligation sociale durable de conformité sans risquer d'y perdre leur identité, ou plutôt un « certain ordre de la nature » comme disent certains, lequel est bien un ordre de la culture (au sens de l'organisation sociale) »*. En effet, indépendamment de l'identité qu'elles affichent, ces femmes qui se livrent à des pratiques masculines sont sujettes aux regards méfiants et aux jugements dédaigneux de leur entourage plutôt éloigné qui les affuble des adjectifs qualificatifs de « masculines », « viriles », voire « asexuées ». A partir du moment où elles « *sont sorties des espaces et des rôles qui leur étaient strictement assignés* » (Davisse & Louveau, 1991, p.121), tout se passe comme si les

athlètes devaient présenter des garanties identitaires qui permettent non seulement d'obtenir la bienveillance du regard public mais également le soutien des institutions. Ces sportives ne subissent-elles pas dès lors à leur insu un « *procès de virilisation* » ?

6.4 Le regard des autres, un moteur puissant

Les femmes qui pratiquent des sports masculins font l'objet de débats idéologiques puissants qui remettent en question leur féminité et leur orientation sexuelle (McCrone, 1988 ; Vertinsky, 1990, 1994). « *L'histoire du sport féminin « français », par exemple, est jonchée de cris de haine et de hargne, qui n'ont rien à envier à ceux des actuels conservateurs « maghrébins ». [...] les conservateurs de l'époque les traitent de tous les noms. Elles sont des traîtres pour leurs conditions initiales, elles sont perdues pour leur féminité* » (Barreau, 2002, p. 262). Les qualificatifs comme « *hommasses* », « *viriles* », « *masculines* » voire « *lesbiennes* » sont souvent associés à ces sportives. Il n'empêche qu'elles parviennent à échapper à ce processus d'exclusion au point où certaines sont appréciées pour leurs seules performances sportives. Soumises au feu du regard des autres, les sportives interviewées témoignent toutes du fait qu'elles ont eu affaire à des jugements péjoratifs relativement à leurs activités sportives masculines. Ces appréciations oscillent entre dégoût, dédain, curiosité, étonnement et reproches.

J'entends souvent « Oh une fille qui fait de la boxe ! ». Ils voient ça comme quelque chose de bizarre. Parfois, quand je parle à des garçons, ils s'étonnent que je fasse de la boxe, à cause de mon physique chétif (Bx1 ; 1.73-75).

Au début, c'était plutôt de l'étonnement, genre « Tu vas faire de la boxe ? Ce n'est pas masculin ? Tu vas devenir agressive... » (Bx1 ; 1.141-142).

L'étonnement même des personnes -et particulièrement des hommes- dénote bien l'absence de parité dans leurs représentation de ce que doivent être les pratiques sportives masculines.

Au fait, de loin, les gens ont tous leurs préjugés. Ils doivent se dire que je suis agressive. C'est quoi ça ? Qu'est-ce qu'elle est en train de faire ? Mais quand ils t'approchent et parlent avec toi, ils changent d'avis. Mais bon, ils disent quand même qu'on n'imagine pas une fille qui fait de l'haltérophilie (Halt6 ; 1.143-146)

Je sens que les gens ont toujours un regard particulier envers la lutte, la boxe ou l'halt qui sont pratiquées par des filles (Halt6 ; 1.152-153).

[...] Il y a ceux qui ne s'y connaissent pas et qui regardent juste à la télé ou qui entendent parler de certains sport ; ce sont eux qui critiquent et qui n'encouragent pas en disant « laisse tomber, tu risques de te blesser : qu'est-ce que tu vas gagner de ce sport ? » (Rg14 ; 1.73-76).

Cette conscience du regard discriminant et désapprobateur de l'entourage et du sens commun est argumentée par les risques encourus et par un stéréotype de violence différentiel selon les sports. Tout se passe comme si la forme de pratique était plaquée sur la personne de la sportive, naturalisant le regard selon un gradient de masculinité.

Les gens, quand ils me voient dans la rue me disent « Toi on ne t'approche pas, tu fais du rugby ! ». Ils me voient agressive et brutale... et masculinisée [Mestarjla]. Ensuite, quand ils nous voient, nous les rugbywomen, ils nous disent qu'il y a une différence avec les filles de football, tellement nous sommes plus féminines qu'elles. (Rg8 ; 1.218-221).

Chez nous, ils peuvent te dire que le tennis est un bon sport où il y a beaucoup de féminité. Mais le rugby, pour eux, vous vous jetez l'une l'autre, vous montez l'une sur l'autre, vous vous poussez... (Rg8 ; 1.226-228).

[...] quand on me dit « c'est un sport de mecs », ça ne me dérange pas du tout (Rg8; 1.233-234).

Quand on me demande quel genre de sport je pratique, ils sont choqués : comment une fille peut-elle faire de l'haltérophilie ? [...] Il n'y a aucune différence entre les hommes et les femmes, que ce soit en haltérophilie ou ailleurs. C'est vrai qu'ils pensent que c'est un sport agressif, mais ce n'est pas vrai (Halt3 ; 1.53.-58).

Pour eux (les gens du village), seuls les garçons jouent au foot : comment une fille peut-elle jouer au foot? (Fb23 ; 1.26).

Tenter une reconnaissance par les résultats sportifs est vain dans la mesure où le caractère déplacé de la pratique déclassé la pratiquante, même de haut niveau :

Mais il y en a qui n'acceptent pas, mais sans plus. On a toujours un regard différent sur la femme qui fait du sport, et pas seulement le Fb. Même si la femme ramène des médailles et fait des performances, le sport demeure réservé aux hommes (Fb23 ; 1.56-58).

La sportive a beaucoup à perdre en s'impliquant dans une pratique masculine car, « *à vouloir jouer comme les hommes, (à vouloir le singer, disent les plus rétifs à cette intrusion), la sportive de haut niveau perdait son identité sexuelle en devenant une sorte d'excroissance monstrueuse : femme anabolisée, mastodonte ou encore hommasse* » (Baillette, 1999, p.48). En essayant de concurrencer les hommes « sur leur terrain » et vouloir abolir les différences (physiques surtout), elles perdent leur qualité de femme : « *Elles sont moches, ce ne sont plus des femmes* » (cité par Saouter, 1995, p.24). Le regard même des joueurs hommes du même sport disqualifie la pratique féminine jugée comme une anomalie. Mais les reproches ne viennent pas que de l'extérieur ; l'entourage proche, même professionnel du sport, peut aussi émettre des jugements tranchés relatifs aux sports masculins :

Même le directeur du centre (médico-sportif) a l'impression que les filles de l'haltérophilie sont vulgaires. Mais à partir du moment où il a eu l'occasion de parler avec toi, il change d'impression. Mais au début tu sens les préjugés. Ils sentent toujours que l'haltérophilie c'est vulgaire, agressif... (Halt6 ; 1.234-236).

C'est l'entourage familial féminin qui est le plus réticent à la pratique masculine : l'argument avancé est la dureté et l'inconvenance.

Dans ma famille, mes tantes et ma grand- mère me demandent comment je peux pratiquer un tel sport. Il est très dur pour une fille (Halt3 ; 1.88-89).

Mes amies en étaient choquées « oh Y. ! Tu fais de la boxe comme les mecs ? Laisse tomber, ce n'est pas bien pour toi. Fais plutôt de la danse, de l'aérobic... » (Bx9 ; 1.183-184).

Comme les pratiques à connotations masculines ne sont que depuis récemment accessibles aux jeunes filles, « *elles subissaient [non seulement] l'opprobre des sportifs, mais aussi souvent de leur propre famille, de leur voisinage et de leur milieu professionnel* » (Héas et al., 2009, p.23). Certaines sportives ont parfois même déjà intégré ces préjugés sexistes vis-à-vis de leur sport avant de s'y investir, comme le cas de (Rg14) et (Rg8). C'est le degré de violence qu'elles invoquent en premier et qui leur fait marquer un temps d'arrêt avant de pratiquer ; ce n'est pas parce qu'il leur paraît violent qu'elles s'y investissent. La démarche consistant à s'approprier un sport masculin « malgré » son degré de violence et non « à cause » de cette forme est essentielle car elle montre bien que les sportives ne cherchent pas à « faire comme » leurs homologues masculin mais plutôt à « faire malgré » les spécificités du sport masculin.

Il (le rugby) me semblait un peu violent, c'est pour cela que je n'y ai jamais pensé (Rg14 ; 1.21-22).

Au début, ça m'a étonnée parce que j'ai toujours fait du sport individuel et que je trouve que le rugby est un sport agressif et vulgaire. Enfin c'est comme ça que je le voyais avant. En fait c'est comme tout le monde, maintenant. Ils voient le rugby agressif et que c'est un sport qui n'est pas fait pour les filles (Rg8 ; 1.36-39).

(Fb1) trouve que certains préjugés sont fondés mais qu'il ne faut pas généraliser. Elle évoque en relatant le discours rapporté de son ex- mari un phénomène bien réel dans le milieu sportif en général et dans les sports à connotation masculine en particulier ; l'homosexualité demeure un sujet tabou dans la société arabo-musulmane.

Il (mon ex-mari) a une mauvaise idée sur le foot, comme quoi c'est mal fréquenté, que les filles boivent et fument, elles sont des lesbiennes... et beaucoup d'autres choses. [...]Même s'il y a un peu de vrai dans ce qu'il dit et pense, chacun est responsable de ses actes, on ne va pas juger les gens sur ça (Fb1 ; 1.65-70).

Moi je sais que ça (homosexualité, alcool et tabac) existe dans les autres sports, dans le Handball, dans le volley-ball. J'ai des amies dans les autres disciplines et je sais que ça existe ! (Fb1 ; 1.76-77).

Un amalgame est opéré entre prendre l'allure masculine et mal se comporter : tout se passe comme si la tolérance vis-à-vis des écarts de comportement masculin (ici l'homosexualité, l'alcool et le tabac) se réduisait à zéro à l'adresse des femmes. Ces dernières subissent donc un degré d'exigence/tolérance différentiel et voient leurs marges de liberté rognées par rapport aux attentes de leurs homologues masculins.

Au fait, si les gens pensent de la sorte à propos de ce sport et de ces sportives, c'est parce que les filles s'affichent de la sorte. Elles se font couper les cheveux, elles commencent à marcher comme les garçons. Elles s'assoient dans les cafés et font des bêtises. Elles se comportent comme si vraiment elles étaient des mecs. Elles se prenaient pour des stars du FB et se comportaient comme si elles étaient des vedettes du FB mondial (Fb1 ; 1.79-83).

Dans le regard commun, les femmes dans les sports masculins se distinguent de celles des sports féminins -ou des femmes en général- par leur *hexis* corporelle. Le processus de glissement opéré

consiste à les assimiler à des homosexuelles (à tors ou à raison) du fait de leur physique musclé (Russell, 2004). Une telle catégorisation discriminatoire n'est pas sans conséquences et trouve son expression dans certaines formes de harcèlement verbal de supporters, des préjugés hétérosexistes, un traitement discriminatoire de la part d'entraîneurs ou d'administrateurs, de biais négatifs de la part des arbitres pendant les compétitions et une attention moindre de la part des médias (rapporté par Krane, 2001).

Si le regard porté sur les sportives relève explicitement d'une tolérance réduite face à l'écart à la norme, il apparaît qu'à côté de tous ces jugements sévères et négatifs se manifestent admiration et reconnaissance. En effet la réalisation des performances -surtout de plan international- engendre une certaine admiration vis-à-vis des sportives :

Même quand je descendais du ring et que je montais dans les gradins pour encourager mes coéquipières, les spectateurs me disaient « bravo, continue ! » [tabarkallah alik] (Bx1 ; 1.135-136).

[...] je suis une star dans le quartier, surtout après les jeux olympiques (Halt6 ; 1.222-223).

Le soutien des foules –spectateurs avisés ou proches de quartier- est manifeste mais ciblé. La couverture médiatique apporte à l'aura de la championne et transforme littéralement le regard des badauds :

Sur le plan reconnaissance de la part des gens, le fait de trouver ta photo dans le journal ou dans un magazine... même les petits jeunes qui ne m'ont jamais vue jouer, les collègues du Lycée sont fiers de moi (Rg8; 294-296).

La consécration publique peut prendre des formes inattendues, comme par exemple se faire siffler et applaudir dans la rue par les hommes d'un café, mettant la sportive dans un état de confusion extrême :

[...] Ils étaient tous fiers de moi (les gens du quartier). Car le 1^{er} tournoi international dans lequel j'ai participé a été transmis à la télé et tout le monde m'a regardé. C'était une chose énorme pour eux, ils disaient « Y. la fille de notre quartier qui boxe et gagne, bravo [yaatiha essahha]. Elle est bien [toktol], elle ne paye pas de mine. La pauvre -son adversaire-, elle l'a massacrée ». Une fois je passais dans la rue et tout d'un coup tous les hommes qui étaient au café sont sortis pour siffler et applaudir, je me suis retournée et ils ont dit : « Eh,

Tayson, nous t'avons regardé boxer, bravo ». J'étais vraiment confuse et en même temps très fière. J'avais les joues en feu (Bx9 ; 1.202-209).

Pour Fb1, c'est le fait d'être intelligente et de « comprendre » les discussions des entraîneurs qui la légitiment en tant que femme :

Ils (les entraîneurs de Fb) ne me voient pas en tant que garçon. Je suis une fille avec qui ils peuvent discuter et qui comprend ce qu'ils disent. Comme on fait tous du Fb, je peux discuter avec eux à propos de n'importe quel sujet dans ce domaine (Fb1 ; 1.247-250).

La reconnaissance sociale et la notoriété au niveau du quartier comme au plan international renforcent l'estime de soi et valorisent les efforts et les performances sportives. Ceci pourrait constituer pour celles qui pratiquent des sports masculins une motivation supplémentaire pour continuer à s'améliorer mais ce n'est visiblement pas le cas : le caractère public de leur image n'est conçu comme une conséquence agréable mais inattendue de leur pratique de haut niveau et non comme une quête en soi.

6.5 Dieu et la Nation

Les thèmes de la foi en Dieu et du patriotisme sont abordés spontanément par les athlètes interviewées et n'étaient pas planifiés dans le protocole de passation. Ils sont apparus suite à l'étude lexicométrique en présence de termes tels qu'« Hamdou'Allah » et « Inch'Allah » qui dénotent une foi en Dieu. Par ailleurs les expressions comme « hausser le drapeau de mon pays » renvoient à un réel patriotisme. Ces deux volets rentrent donc sous le thème des identités religieuse et nationaliste.

6.5.1 L'identité religieuse, un support et une référence

Dans la religion musulmane, le rapport à Dieu est significatif car c'est lui qui est à l'origine de tout ce qui survient en bien ou en mal, ce qui suppose de le remercier : la foi est un don de Dieu déposé en l'homme lors de sa création. Dans la société arabo-musulmane en général et tunisienne en particulier, la foi en Dieu ne signifie pas obligatoirement la prière et encore moins le port du voile pour les femmes. Dans les actes comme dans les discours, l'appui divin est systématiquement sollicité au point où c'est devenu une formule discursive récurrente et consacrée plus que véritablement un signe de croyance prosélyte. Dans les propos ci-dessous, les athlètes expriment chacune leur satisfaction pour l'accomplissement d'un fait en disant « Al hamdou li

Allah » : cette expression se prononce en Tunisien [Hamdoullah] et signifie « Dieu soit loué » en signe de remerciement.

Oui, [Al Hamdou li Allah] j'ai fait le bon choix (Halt6 ; 1.163).

Mon rêve, c'était après avoir terminé ma carrière d'athlète d'entrer au staff et commencer ma carrière d'entraîneure. [Al Hamdou li Allah ya Rabbi] Dieu merci ! On m'a appelée, on m'a demandé si j'étais disponible pour être dans le staff technique des moins de 18 ans... (Rg8 ; 1.177-179).

On s'occupe très bien de nous puisqu'on joue souvent pour la première place. Par rapport aux autres équipes, on dit [Al Hamdou li Allah] (Fb23 ; 1.51-52).

L'athlète (Rg8) utilise l'expression [Al hamdou li Allah ya Rabbi] pour insister sur le fait qu'elle a pu bénéficier d'une chance divine inespérée : Halt6 exprime son soulagement d'avoir bien choisi. Fb23 est satisfaite de l'encadrement dont elle bénéficie en comparaison à d'autres équipes. Le sens de l'expression est donc pluriel en fonction des contextes et peut exprimer la satisfaction, la reconnaissance et l'enthousiasme mais également le sentiment d'être « choisie » ou privilégiée.

L'expression [Inch'Allah] est pour sa part utilisée pour exprimer une intention d'effectuer quelque chose sous le contrôle divin et qui signifie « Si Dieu le veut ». Cette expression accompagne systématiquement la formulation d'un projet et émane de la croyance selon laquelle toute chose ne se produit que par la volonté de Dieu.

Mais j'ai entendu dire qu'ils vont refaire une autre équipe [Incha'Allah] si Dieu le veut (Bx9 ; 1.141-142).

L'athlète (Bx1) emploie également l'expression [Mach'Allah] qui signifie « ce que Dieu veut » ou « ce que Dieu a voulu » pour exprimer sa satisfaction dans l'accomplissement de ses performances. Cette expression est également utilisée pour exprimer des sentiments d'étonnement, d'admiration et de contentement devant un phénomène exceptionnel ou une beauté parfaite : il s'agit là de rappeler que c'est par la volonté de Dieu qu'ils existent. L'expression [tabara'Allah] qui se prononce en Tunisien (tbarkallah) signifie « soyez béni par Dieu ». Elle s'emploie à peu près dans le même contexte que l'expression [Mach'Allah] mais sert également à se protéger du mauvais œil par une forme de superstition.

[...] je me sens bien, j'ai confiance en moi [Mach'Allah]. J'affronte l'adversaire sans aucune crainte ; j'étais déjà meilleure boxeuse en 5 combats. J'ai 5 médailles d'or, une médaille de bronze, [Mach'Allah] (Bx1 ; 1.54-56).

J'ai entendu à propos des filles des commentaires du genre : [tabark'Allah aliha !] (Fb1 ; 1.186).

La boxeuse (Bx9) interpelle Dieu avant de monter sur le ring en prononçant l'expression [ya Rabbi] qui signifie « ô mon Dieu » ; cette formule en forme d'invocation vise à assurer la présence divine à ses côtés pour l'aider lors du combat :

J'ai dit [ya Rabbi] « ô mon Dieu ! » et je suis montée sur le ring... (Bx9 ; 1.60-61).

L'expression [Rabbi maaya] qui signifie « Dieu est avec moi » ou « que Dieu soit avec moi » postule une présence divine bénéfique qui soit aidante et facilite la victoire :

[...] j'ai gagné, [Rabbi maaya] le Bon Dieu était avec moi... (Bx9 ; 1.83).

[Rabbi maaya] Le Bon Dieu m'a aidée et m'a permis de continuer mes études et je vais bientôt être diplômée... (Bx9 ; 1.91-92).

Pour le moment, les seniors vont au Kenya [Rabbi maahom], que Dieu soit avec elles (Rg8 ; 1.181-182).

L'expression [Rabbi maahom] signifie « que Dieu soit avec elles » est dans ce contexte utilisée pour souhaiter bon courage et bonne chance.

L'expression [Allah ghaleb] dont la traduction littérale est « Dieu est gagnant » signifie dans ce contexte la « fatalité » ou le « fatalisme » (Ammar, 2006). Elle s'emploie lors de la perte de quelque chose pour laquelle on ne peut rien, par exemple lors d'une défaite : forte que la volonté personnelle, la présence divine en a décidé ainsi et il n'est pas de volonté divine qui ne se réalise.

Mon entraîneur m'a dit que j'avais fait ce qu'il fallait mais [Allah ghaleb] que je dois accepter la défaite (Bx9 ; 1.78-79).

[Allah ghaleb] j'étais faite pour la boxe. Le Bon Dieu m'a donné ce don (Bx9 ; 1.172-173).

Ceci renvoie à la notion de [mektoub]⁶⁴ qui signifie « l'écrit de Dieu » qui correspond en français à la notion de « destinée » ou « destin » (Ben Rejeb, 2006).

Dans ses propos, (Bx9) qualifie son sac de boxe de « sacré » mais se reprend immédiatement en disant [ettakdis le Allah sobhanahou wa taala] qui signifie que « il n'y a de sacré que Dieu ». Le terme [sobhanahou wa taala] suit souvent celui d'[Allah] ou bien s'emploie tout seul pour dire « Dieu » et signifie « élevé et exalté soit-Il » :

Le sac de boxe, je le voyais comme quelque chose d'extraordinaire [mouch normal], de sacré, [ettakdis li Allah sobhanahou wa taala] malgré que ce soit uniquement le Bon Dieu qui soit sacré (Bx9 ; 1.262-268).

Le vocable le plus utilisé est [Wallah] et fait référence à un serment à Allah : « Au nom Dieu » sous-entend « je le jure » et est souvent employé pour garantir la véracité des paroles en prenant Dieu à témoin. Mentir en ayant juré au nom de Dieu est considéré comme un véritable blasphème dans la religion musulmane.

[Wallah] au nom de Dieu et que Dieu soit mon témoin, je ne mens pas (Fb1 ; 1.90-91).

L'usage de ces différents vocables par les athlètes femmes marque bien la présence forte d'une identité religieuse imprégnée par une grande foi en Dieu. Tout événement (malheurs, succès, échecs, etc.) est ramené à la volonté de Dieu et l'athlète le remercie à tout moment pour tout ce qui lui arrive tant en bien qu'en mal. Les expressions qui sont fort usuelles dans le langage courant marquent bien l'association de la présence divine à leur trajectoire de sportive de haut niveau, banalisant d'une part leur effort sous la volonté divine et magnifiant d'autre part leurs exploits en remerciant Dieu. Cette dialectique de l'effort et de la reconnaissance marque également une posture humble chargée d'un sentiment d'impuissance assumée : elle caractérise à la fois la fervente croyante et la femme déterminée mais pleine de gratitude envers la volonté divine. A aucun moment les athlètes ne revendiquent leur réussite par leur seule volonté et leurs seuls efforts, ce qui revient à reconnaître la faible part qu'elles prennent dans leur destinée.

Avant de conclure, il est juste de noter au passage que lors des entretiens, quatre des huit athlètes se sont présentées voilées, dont (Fb1) qui pratique encore le football. Lors de la passation des

⁶⁴ « Nous vivons dans un moule socioculturel maghrébin marqué par un discours qui tourne au tour du « mektoub » (l'écrit). » (Ben Rejeb, 2006, p.1).

questionnaires deux ans auparavant, aucune d'entre elles ne l'était. Il faut dire qu'avant la révolution, le régime Ben Ali interdisait le port du voile. Depuis le 14 janvier et le retour des islamistes sur la scène sociale, la notion du corps voilé n'est cependant plus d'actualité (Bedhioufi, M'rabet & Ayachi, 2011). Les prochaines élections diront quelles formes prendront ces athlètes de haut niveau en contexte public.

6.5.2 Identité nationale

Dans cette dernière partie de l'analyse de contenu des sportives de haut niveau pratiquant des sports masculins, nous allons aborder le thème de l'identité nationale et de l'exacerbation nationaliste dans son rapport au sport. En effet, le sport occupe une place de choix dans le processus de construction des identités nationales et de développement du patriotisme, comme l'a montré Errais (1992). A l'image de certains États-Nations indépendants du monde arabe ou de l'Afrique, où la politique, s'insère, s'inscrit et façonne les orientations sportives (Fatés, 1994), « *les dirigeants politiques tunisiens ont compris très tôt la valeur du sport comme support de l'identité nationale* » (Abbassi, 2007). Déjà, au lendemain de l'indépendance, en 1956, l'ancien président de la République, Habib Bourguiba (1960), affirmait : « *Nous avons bien besoin de nous rendre là où se tiennent des compétitions sportives qu'elles soient arabes, méditerranéennes ou mondiales [...]. Le prestige que valent les exploits sportifs est indéniable. Il rejaillit sur la nation tout entière.* ». En Tunisie comme dans bien d'autres pays, le sentiment d'appartenance à une identité nationale commune n'est nullement une évidence naturelle : « *Désignant à la fois un sentiment d'appartenance et la conscience de faire partie d'un ensemble national, elle est une construction qui s'inscrit dans le temps* » (Archambault, 2004, p.38).

En Tunisie où l'enjeu financier ne pèse guère sur le sport féminin, endosser le maillot de l'Equipe Nationale et hisser haut le drapeau national dans compétitions internationales constituent une consécration en soi pour les athlètes. Le sport ne consiste pas uniquement à exalter des valeurs individuelles physiques et morales, qui seraient d'ailleurs aux antipodes du nationalisme triomphant du sport moderne. Il consiste plutôt en la manifestation d'un patriotisme fondé sur le sentiment éprouvé par les sportives de s'investir dans « une mission nationale ». Néanmoins, le patriotisme en sport de compétition n'apparaît qu'une fois atteint un certain niveau en sélection nationale (Calmat, 1992). Les athlètes de haut niveau ne prennent conscience de cette dimension nationale que dans l'après-coup lorsqu'elles représentent leurs pays lors de compétitions internationales.

Pour se qualifier aux Jeux Olympiques, l'haltérophile (Halt6) présente toutes les qualités physiques et techniques requises être sélectionnée et représenter la Tunisie dans cette prestigieuse manifestation. Dans ses propos, (Halt6) considère sa participation aux JO de Pékin 2008 avec une grande fierté, autant pour elle que pour son pays. Même si elle n'est pas allée jusqu'en finale, elle estime que faire partie de la délégation tunisienne aux JO est déjà une victoire :

Je leur explique que déjà le fait d'aller aux jeux olympiques (Pékin 2008) est une consécration en soi. La Tunisie est un petit pays. Le fait que tu sois présente et que le drapeau de la Tunisie soit accroché dans la salle, c'est déjà quelque chose (Halt6 ; 1.224-227).

Lors des compétitions internationales, la boxeuse (Bx9) combat pour honorer son pays et hisser haut son drapeau. Ces événements sportifs internationaux donnent lieu à un élan patriotique et le drapeau devient l'emblème de la fierté nationale et d'un engagement total :

C'est la 1^{ère} fois que j'allais combattre [jouer] pour le drapeau de mon pays (Bx9 ; 1.69-70).

[...] j'ai hissé le drapeau de mon pays et je suis restée en équipe nationale. J'étais très contente parce que c'est une bonne chose quand tu te bats pour le drapeau de ton pays jusqu'à la fin (Bx9 ; 1.83-85).

Dans les propos de (Rg8), ce sentiment patriotique est ancré dans un sport d'équipe dans lequel les performances et les sentiments individuels disparaissent derrière le résultat collectif, quitte à faire des sacrifices:

Une fois, nous sommes parties en Espagne et l'entraîneur m'a dit qu'il n'y avait pas d'équipement. Je lui ai dit « Pas de problème. Moi je vais jouer pour le drapeau tunisien. Donnez-nous juste le maillot et le short avec lesquels on va jouer sur le terrain ». On est parties, on a joué... tout ça pour le drapeau tunisien (Rg8 ; 1.266-269).

Qu'elles soient pratiquantes d'un sport individuel (boxe ou haltérophilie) ou un sport d'équipe (rugby ou football), les athlètes interviewées sont toutes sensibles aux manifestations patriotiques : elles ne sont pas seulement en compétition pour leur propre satisfaction mais pour la gloire de leur pays dont elles incarnent la représentation. « *L'expression la plus naturelle du patriotisme chez le sportif se manifeste dans les moments solennels qui entourent la compétition : sa fierté lorsqu'il défile à l'ouverture des Jeux Olympiques au sein de la délégation nationale ; le podium [pour les*

plus performants], haut lieu du sentiment national avec l'émotion qui l'étreint lorsque le drapeau de son pays s'élève lentement au mât, que sa gorge se noue, que ses larmes lui montent aux yeux dès les premières notes de l'hymne nationale. Ce sont là des sentiments patriotiques inoubliables » (Calmat, 1992, p.52)

L'investissement des pratiquantes de sports masculins à haut niveau et l'accès aux échéances internationales sont le fruit d'un travail intensif qui nécessite, en plus de capacités physiques et morales, un fort sentiment d'appartenance à une nation. Ce sens aigu du national est peut-être exacerbé par le fait que la Tunisie est relativement une nation jeune et qu'elle doit souder, à fortiori à la faveur des événements récents, un sentiment d'appartenance qui procède d'un pacte social et culturel. La diversité des langues sur le territoire amène à renforcer encore d'une part le régionalisme et d'autre part l'unité nationale. Le positionnement des athlètes dans cette perspective nationale et globalisée montre bien que ce n'est pas à titre individuel qu'elles s'engagent mais bien avec une conscience collective orientée vers le bénéfice commun.

7. Synthèse du thème 4

Pour clore cette dernière partie de l'étude qui se rapporte à l'identité des athlètes, l'accent peut être mis sur la pluralité et la complexité des identités des sportives investies dans des sports masculins. Différentes identités cohabitent et se superposent sans pour autant se confondre. Tout d'abord, la pratique d'un sport masculin contraint les athlètes femmes à adopter par intermittance une identité masculine pour réussir, sans pour autant se détacher complètement de leur identité féminine. Elles tentent en effet de renforcer celle-ci hors du terrain pour prouver qu'elles peuvent être performantes tout en gardant leur féminité. Les attributs d'apparence féminine servent tout à la fois à provoquer en retour la réception de l'image identitaire inversée, à rassurer les proches et à intriguer les allants de soi. Cette intermittance des segments identitaires s'actualise en contexte et prend des formes variées selon le profil personnel de la sportive. De plus, la croyance religieuse amène les athlètes à attribuer échec comme réussite à une volonté divine qui désengage la personne mais la déresponsabilise également. Cette croyance joue le rôle d'une voix extérieure qui encourage et décide en lieu et place de l'humain, faisant de l'athlète femme le lieu de conjonctures favorables et indécidables. Du coup elles acceptent avec fatalisme et sereinement tout événement comme étant inscrit dans leur destinée [mektoub]. Enfin, une forte empreinte patriotique dénote d'un sentiment national renforcée encore par les participations aux compétitions internationales. D'instrument soumis à la volonté divine, les athlètes passent au statut de porte-drapeau national :

dans les deux cas, elles sont dépossédées d'une volonté propre et font naturellement don de leurs exploits, sans même de contre-partie voire en s'engageant à leurs frais.

Ces athlètes présentent donc un profil pluri-identitaire : investies dans des pratiques sportives qui étaient socialement réservées aux hommes, elles rompent avec l'image standard de l'idéal-type féminin qui existe dans l'imaginaire de l'homme. Prenant le risque de se faire taxer de garçon manqué ou d'homosexuelle, elles défient les apparences en multipliant les expressions féminines/masculines pour s'investir d'une mission mi-divine, mi-nationale. Cette identité plurielle s'actualise de façon différentielle selon les espaces et les rencontres, comme si les femmes savaient, tel le caméléon, se mimétiser pour survivre. A cet effet, les métamorphoses s'opèrent également à distance de la carrière sportive puisqu'elles peuvent tout aussi bien endosser un profil plus classique et socialement acceptable hors et après leur carrière.

Synthèse de l'étude 2. Récits de vie et entretiens semi-directifs

Des stratégies identitaires contrastées et composites

L'étude portant sur les récits de vie à partir d'entretiens semi-directifs s'intéressait à la manière personnelle dont chaque athlète s'empare d'une pratique socialement clivée et inversée pour développer des stratégies d'adaptation qui en retour modifient leur image et leur positionnement social. Le choix des athlètes étudiées s'est porté sur un extrait d'échantillon de l'étude quantitative 1 présentant un Tscore au Mf varié ; elles sont appariées par binôme de même activité physique masculine. L'idée est de comparer des éléments atypiques pour voir comment ces sportives mettent en mots et se représentent leur propre pratique.

Les entretiens à partir des récits de vie ont porté sur les thématiques suivantes : la trajectoire familiale, les modes et lieux de socialisation, la trajectoire d'athlète et les modalités identitaires.

Une étude préliminaire 2A a porté sur une **approche lexicométrique** qui a permis d'extraire les fréquences d'occurrences qui déterminaient le discours. Il est apparu que le discours présentait un fort degré d'implication et une présence marquée des locutrices. Le ressenti s'opère sur un mode émotionnel et fait état d'une activité contrariée. La présence inattendue de questions religieuses et patriotiques ouvre la voie à une étude spécifique (voir 2B). Le vocabulaire utilisé marque la présence de valeurs et de mots à forte valeur symbolique.

L'étude qualitative sur entretiens semi-directifs 2B s'est opérée selon une logique thématique qui a permis de dégager quatre axes forts. Le premier thème porte sur **l'identité familiale**. Le portrait des athlètes montre une extraction socio-culturelle peu favorisée où la culture populaire, très présente, laisse place à une pratique sportive précoce. Si le père n'a pas empêché la pratique, la fratrie –et essentiellement les frères– jouent un rôle entier comme deuxième mode de socialisation, ouvrant une opportunité de socialisation familiale inversée. Les mères, selon les cas supportives ou plus classiques, ne parviennent pas à interdire les pratiques et finalement se rangent aux choix de leurs filles. Pour échapper à l'immobilisme et à la coupe maternelle, les jeunes filles s'approprient les pratiques sportives.

Le thème 2 porte sur les **modes et lieux de socialisation**. La tradition culturelle villageoise induit une configuration androgyne propice à une pratique tolérée. L'antériorité dans la communauté villageoise ou de quartier ainsi que la couverture médiatique dont elles font l'objet reconfigurent la

pression sociale dans le sens d'une bienveillance empreinte de fierté. Mais le cas des athlètes qui contraintes, décident de vivre seule à la ville, n'est pas sans poser problèmes en regard du rejet massif dont elles font l'objet. En réponse aux risques d'exclusion sociale, une forme sexuée inversée apparaît en la figure du « garçon manqué », pour lesquels les frères opèrent un accompagnement implicite. L'influence du quartier renforce la tendance au motif de la coprésence féminine lors des jeux masculins dans l'espace public banalise cette socialisation inversée. Le dispositif institutionnel des clubs de proximité propose une offre de pratiques réduite mais ouverte. Les rumeurs de voisinage servent de régulateur puissant. L'institution scolaire joue un rôle important dans la prise en charge de l'athlète notamment sous l'impulsion de l'enseignant d'EPS, ouvrant ainsi une possible carrière universitaire dans une filière pourtant obliérée par le genre masculin. Les goûts et dégoûts des athlètes, notamment concernant les spectacles télévisuels, orientent le regard porté sur les autres sports et notamment le curling.

Dans le thème 3, **la trajectoire de l'athlète** passe par une multi-activité ou procède par glissements successifs d'une activité physique à une autre, parfois de proche en proche, parfois sous l'impulsion de rencontres aléatoires. Les qualités physiques restent une condition nécessaire, c'est la rencontre, parfois fortuite, avec un sélectionneur qui déclenche la perspective du haut niveau. Les trajectoires scolaires sont variées mais tendent à se hisser en-deçà de la moyenne nationale, montrant le souci des athlètes de ménager des études majoritairement supérieures en compatibilité avec leurs objectifs sportifs. Le cas d'abandon précoce d'études est vécu sur le mode de la revendication en retour d'un diplôme d'entraîneur. Au plan sportif, les différentes sportives vivent leur activité sur un mode varié. En haltérophilie, c'est la technique qui apporte la réussite indépendamment de la corpulence. En football, les compétences sont puisées dans les jeux de quartier. Le rugby apparaît comme une vaste famille. La boxe n'est pas un lieu de promotion sociale.

Dans le thème 4, les **modalités identitaires** que s'attribuent les athlètes dénotent de stratégies hautement circonstanciées et situées. Jouant des apparences pour recomposer leur identité au gré des contextes, elles donnent à voir une image sociale composite sur le plan du genre qui oscille entre le mimétisme et l'inversion revendiquée. Le regard d'autrui joue le rôle de puissant moteur de censure et d'extaversion qui onoriente les postures ambivalentes des badauds et des proches entre admiration et mépris. La présence forte d'une conscience religieuse attribuée à Dieu réussites et échecs, prémunissant la jeune femme d'une pensée autonome et d'une satisfaction personnelle. Le sens communautaire s'exacerbe dans le sentiment nationaliste qui sublime la présence de l'athlète sur la scène internationale.

Au total, cette étude 2 a permis de restituer la complexité identitaire et dynamique des trajectoires des athlètes tunisiennes pratiquant des sports masculins de haut niveau. Elle caractérise les stratégies fines et contrariées des individus qui, pris dans une dynamique sociale et culturelle omniprésente, échappent néanmoins aux tendances et à la pression populaire et familiale.

CHAPITRE 3

Etude 3. Sémiotique de l'image et test projectif

Introduction

Le sport se présente au monde comme un objet culturel fascinant et médiatiquement séduisant qui permet de capter devant la planète virtuelle globalisée un public aussi bien néophyte qu'expert. Le journalisme sportif véhicule, sur un mode émotionnel parfois maximal voire excessif, un moment spécifique de la genèse du geste sportif dans la perspective ou non de restituer la production optimale de performance. A ce titre et même s'il est fortement codé, règlementé et in fine normé, le journalisme sportif restitue de façon plus ou moins contextualisée des moments intenses d'émotion et d'esthétique : il s'empare des images de gestes sportifs pour leur appliquer un traitement médiatique qui, parfois, masque des processus de spectacularisation voire de manipulation à des fins idéologiques ou mercantiles. Ainsi l'image sportive n'est-elle pas que le produit d'un traitement documentaire univoque et neutre visant à relater des faits et à rendre compte d'une vérité objective, qu'il s'agisse d'une performance, d'une victoire ou plus prosaïquement d'un événement historique : elle (re)construit véritablement un moment sémiotique d'intensité maximale en mesure de bousculer le(la) spectateur(trice), de le(la) provoquer et d'éveiller chez lui(elle) sentiments, émotions et fantasmes.

De façon plus profonde, le traitement médiatique de l'image sportive vise à élaborer un processus de spectacularisation de la scène d'affrontement et/ou de production de performance, qu'il s'agisse d'une lutte contre soi-même et/ou contre le temps et l'espace, d'un affrontement collectif et/ou duel ou d'une aventure humaine singulière mais exemplaire. Si à chaque fois la performance physique est placée au centre du projet journalistique, la mise en scène de l'effort, avec son lot de souffrances, de joies et d'émotions, permet au spectateur-lecteur de communiquer collectivement avec autrui voire de *communier* avec le reste du monde de façon globalisée, comme par exemple à l'occasion de ces événements hyper-médiatisés que sont les jeux olympiques et autres compétitions de haut niveau.

Pourtant, derrière une apparente facilité d'interprétation, la lecture de l'image sportive se heurte rapidement à la question du regard critique et de son interprétation à des fins discriminatoires, idéologiques ou mercantiles (Brohm, 1976). L'enjeu de cette étude 3 consiste à

traquer les processus de spectacularisation médiatique du corps sportif féminin pour voir comment en réception les femmes athlètes de haut niveau appréhendent leur réalité telle que mise en scène dans les média.

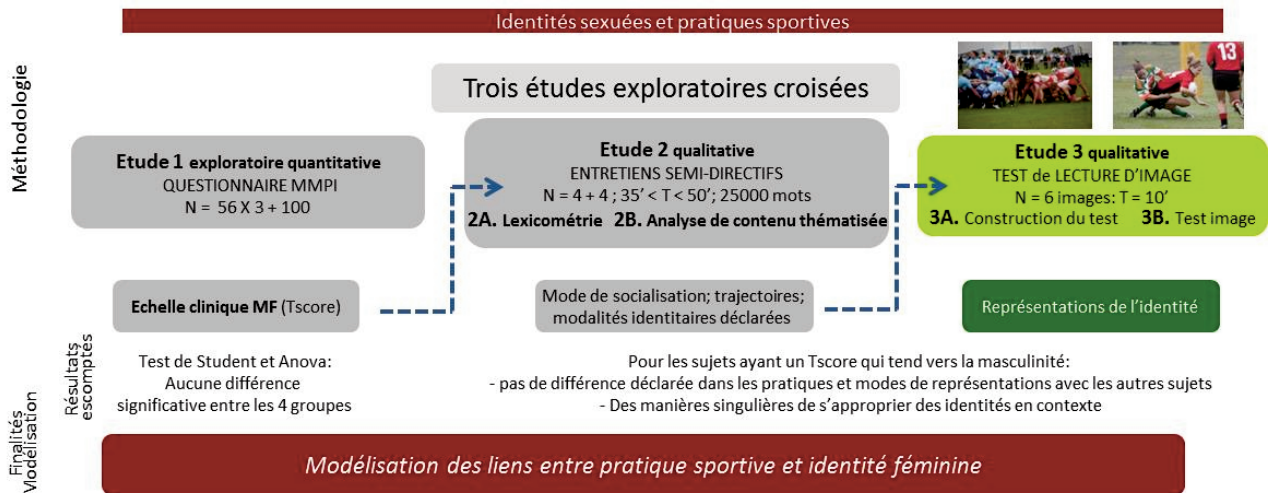


Figure 22. Positionnement de l'Etude 3 dans le schéma global du protocole de recherche

L'étude 3 va se présenter en deux temps : d'une part la construction d'un test d'image (Etude 3A) puis dans un second temps la passation du test auprès d'une population d'athlètes choisie pour l'étude de cas et l'entretien (Etude 3B). Cette population (N = 8) sera identique à celle étudiée pour l'étude 2 afin de pouvoir attacher leurs récits biographiques à la manière dont elles perçoivent le test, commentent et interprètent les images.

1. Cadres théoriques croisés et postulats de l'étude 3A

Nous postulons qu'un texte peut être considéré comme tel dès lors qu'il est stabilisé, clos et situé, ce quelle que soit sa matérialité :

« Un texte est la syntagmatique d'une sémiotique dénotative dont les chaînes sont manifestées par toutes les matières » (Hjelmslev, 1985, p. 98).

La conception du texte chez Hjelmslev (1985, p.77) n'est pas substantialiste ; si l'analyse textuelle s'intéresse à ses manifestations graphiques et autres traces (ex : message écrit, oral, vidéo, photographie), il reste que c'est l'analyse qui le constitue comme tel ;

« Mais on ne doit pas oublier que le texte n'est à son tour réellement un texte que quand il a été soumis à l'analyse. Le texte aussi est donc alors une création de l'esprit scientifique » (Ibid., p. 188).

Le projet vise donc à appliquer à la photographie journalistique sportive une approche d'analyse du discours, étant attendu qu'il s'agira bien *du discours* tel que situé en contexte dans une interaction auteur/oeuvre/lecteur, c'est-à-dire photographe/image/spectateur. Ainsi, le mouvement sportif tel que figé dans l'instant par une photographie pourra par rapport d'homologie être comparé à un texte, ce qui autorisera de fait une analyse textuelle.

« On entendra donc ici, désormais, par langage, discours, parole, etc., toute unité ou toute synthèse significative, qu'elle soit verbale ou visuelle : une photographie sera pour nous parole au même titre qu'un article de journal ; les objets eux-mêmes pourront devenir parole, s'ils signifient quelque chose » (Barthes, 1957, p.195).

Positionné en continuité avec la théorie de la schématisation (Grize, 1982; Adam, 1999 ; 2005), le courant de l'interactionnisme socio-discursif (Bronckart, 2008 ; Filliettaz & al., 2008) sera particulièrement utile pour aborder l'image photographique dans une perspective d'analyse du discours. Plusieurs préalables seront rappelés afin de positionner l'œuvre iconographique dans une analyse textuelle.

En premier lieu, nous postulerons que l'œuvre est à la fois un *produit* énoncé comme résultat du travail du professionnel photographe et un *processus* d'énonciation engageant un dialogue avec le lecteur spectateur. Il sera nécessaire à la fois d'engager une analyse textuelle située et une analyse sémiotique du procès d'énonciation.

En second lieu, la photographie sera considérée comme une représentation discursive qui, loin d'être univoque, *ne dit pas tout* : elle va requérir une expertise du lecteur qui aura un véritable travail d'exégèse à mener, ce d'autant que la technicité du geste sportif ne livre pas d'emblée le sens de la production de l'action, à savoir notamment l'intentionnalité qui y préside en contexte institué.

En troisième lieu, nous postulerons que la photographie est représentation de quelque chose ; ce sera ici les figures du genre féminin en contexte sportif qu'il nous importera d'étudier. Toute photographie, a fortiori l'image médiatique, se pose comme *une représentation discursive*

adressée vers un destinataire-spectateur qui en retour va l'interpréter; un dialogue va ainsi s'instaurer avec l'œuvre aux fins de négocier des significations ouvertes.

Il en résulte que l'image médiatique du corps sportif féminin est à la fois le *produit* d'un contexte historiquement et socio-culturellement marqué, un *texte* répondant à des procédures de médiatisation spécifique et un *projet* d'influence sur le lecteur-spectateur qui l'interprète. Elle s'arroge pour rôle la construction d'un discours sur la femme sportive héroïque ou fantasmée et propose au lecteur, averti ou non, une représentation plus ou moins idéale et/ou idéologique de sa place dans la société. Pour étudier les figures de spectacularisation du genre sportif féminin, nous allons aborder son image médiatique sous l'angle de la sémio-communication dans l'expérience esthétique et la construction identitaire genrée.

1.1 Sémio-communication de l'image médiatique

« (...) la Sémiotique est pour nous le faire scientifique pour l'étude des nouvelles technologies en tant que mécanismes raisonnés de médiation et de médiatisation ; quant à la Communication, elle est le cadre épistémologique pour les actions que sont les discours et les pratiques » (Mitropoulou, 2007, p. 107).

En accord avec l'auteure, nous allons privilégier pour l'étude le rapport « *écriture-action* » (ibid, p. 113) par référence aux pôles production/réception dans le but d'analyser le processus de communication comme valeur descriptive et pragmatique de l'image médiatique. Ainsi, c'est le *paradigme interprétatif* pris dans plusieurs dimensions qui va être pris en référence pour rendre compte du sens de l'image médiatique.

Dans le cas de l'image médiatique, l'adresse du texte n'est pas forcément explicite ou stabilisée ; le journaliste écrit forcément à celui qui ne peut assister au phénomène sportif. Une photographie de geste sportif peut n'être que circonstancielle et son sens varie dans le temps et l'espace, repositionnant l'événement dans un flux dynamique permanent. De ce point de vue, le reportage sportif est comparable au reportage de guerre qui vise à saisir de l'éphémère.

La volonté de travailler sur l'image sportive naît d'une exigence de comprendre plus avant la mise en scène médiatique du corps, dans notre cas féminin, dans les photographies de presse sportive. Nous allons partir d'un *corpus* homogène caractérisant une *pratique* médiatique de journalisme selon un *genre* précis : l'image sportive apparaît comme résultat du traitement d'un événement avec une *intentionnalité* précise, la spectacularisation, et selon une homogénéité

visuelle. Les images sélectionnées partagent le même *espace topographique* de l'écrit, celui de la page d'un site web, et seront lues et comprises en rapport au texte écrit en accord avec la problématique centrale du rapport entre mots, image et icône (Klingkenberg, 2000). Les indices co-présents dans la page de journal guideront l'interprétation : le titre, le contenu textuel, le positionnement de l'article, l'argumentaire même...

Il s'agit de comprendre que derrière une image sportive fonctionnent une culture⁶⁵ et un imaginaire qui orientent l'interprétation et influencent la lecture du texte visuel. Les médias ne véhiculent pas simplement une image du sport mais la forgent, la diffusent, la montrent dans l'espace publique : ce sont des *constructeurs de mises en scène* du sport. Le dénominateur commun est l'ensemble des valeurs attribuées à la représentation de la pratique sportive : performance, compétitivité, effort, récompense, victoire, etc. Ces représentations figées portent des clichés et des stéréotypes organisés en *figures*.

Le parti pris de cette analyse est une approche sémiotique visant à *comprendre comment le sens est construit* dans les mises en scène du sport. Cet angle d'attaque sera conçu en dialogue avec le traitement médiatique du sport exploré sous différents niveaux : du traitement de la pratique journalistique à la particularité du corps féminin en passant par les représentations genrées du corps, c'est-à-dire d'un macro à un micro niveau. Il s'agira de faire varier l'échelle d'analyse pour traiter l'objet d'étude par étapes au terme d'un parcours génératif du sens dans l'acception greimassienne (1979) : nous partirons de la médiatisation journalistique en général pour ensuite nous concentrer sur un type particulier de traitement de l'image conçu comme événement pour traiter le corpus en regard des figures de la féminité.

1.2 Le rôle du contexte dans la lecture de l'image

Le contexte joue un rôle capital pour l'interprétation de l'image. Il ne s'agit pas simplement du lieu concret où les événements se passent mais surtout de la portion spatiale d'une image qui entoure la focale de la photographie. C'est à l'intérieur du texte que le contexte prend forme et permet d'ordonner la lecture à l'image. Greimas explicite la définition du *contexte* en ces termes :

⁶⁵ Une définition de culture est celle fournie en négatif par Geertz (1973) : « *la culture c'est moins un ensemble de coutumes et des institutions que d'interprétations que les membres d'une société donnent de leur expérience, de constructions qu'ils édifient par dessus les éléments qu'ils vivent; il ne s'agit pas seulement de comprendre comment les gens se comportent, mais comment ils voient les choses* ».

« On appelle contexte l'ensemble du texte qui précède ou qui accompagne l'unité syntagmatique considérée et dont dépend la signification. Le contexte peut être explicite ou linguistique ou bien implicite et qualifié, en ce cas, d'extralinguistique ou de situationnel » (Greimas, 1979).

Dans le cas d'une image, le contexte peut s'élargir à différentes unités à l'intérieur du texte visuel même. Le contexte est variable et il reste au sémioticien le devoir de le structurer et le clore pour pouvoir borner son corpus. Pour notre étude, un aller-retour entre premier plan et fond de l'image sera nécessaire pour comprendre le *parcours de la signification*. Parce que « le sens se construit par différences » (Saussure, 1913), les images seront considérées dans leur dialogue continu et croisées deux à deux par effet de contraste.

Dans la théorie de la sémantique textuelle interprétative, Rastier (1998, pp. 97-111) postule que les unités de traitement ne sont pas données mais construites et qu'il faut procéder en partant du global (ex : contexte social et historique, rapport de position...) pour aboutir au local (ex : délimitation d'une unité lexicale pertinente). C'est ainsi que nous allons procéder pour analyser le corpus.

1.3 Le corps en images

Nous allons voir que tant l'*actant*, au sens sémiotique du terme (Greimas 1979), que le *moteur* principal et l'*organisateur* des images sportives sont le corps de l'athlète. Avant de rentrer dans le traitement médiatique du corps féminin qui représente la spécificité de cette analyse, nous voudrions ouvrir une brève parenthèse sur les problèmes de représentations corporelles.

Comme le soutient Vigarello (2005, p.15), la première difficulté tient au fait que le corps n'est pas un objet d'étude comme les autres ; « *Assujettissement comme affranchissement : deux dynamiques mêlées donnant au corps moderne un profil purement spécifié* ». En réalité, quatre obstacles empêchent de « le dire » et de « l'écrire », a fortiori de restituer fidèlement le mouvement humain. En premier lieu, une topographie organique, même complète à la manière des premières chronophotographies Man Ray, restituée difficilement l'action d'un corps.

Le deuxième problème porte sur la non restitution de l'expressif : ce déficit repose sur le fait que langage parvient difficilement à exprimer, décrire et « mettre des mots » les nombreuses possibilités d'expression corporelle : le corps en mouvement se laisse difficilement évoquer par d'autres substances expressives.

« *Le langage signifie quand, au lieu de copier la pensée, il supporte un sens comme le pinceau d'un dessin ou comme les traces de pas reflètent le mouvement et l'effort du corps.* » (Merleau-Ponty, 1960, p. 56).

Le troisième obstacle est lié à l'impossibilité de voir l'intérieur du corps, non qu'il s'agisse d'obtenir des images d'organes mais de décrire un intérieur ressenti plus éprouvé que donné à voir. Même s'il est possible d'« observer scientifiquement » une posture corporelle, la compréhension des comportements et des attitudes reste limitée.

Enfin, le quatrième empêchement réside dans le fait que le corps se laisse décrire mais rarement expliquer. Même si la compréhension technique du fonctionnement d'un bras est possible, cette démarche ne parvient pas à rendre compte de tous les mécanismes et processus qui se déroulent simultanément dans le corps même.

Le corps s'inscrit donc à l'intérieur des pratiques, des sensations et des représentations incarnées qui sont difficilement ébranlables parce qu'il participe lui-même de cette diversité et de ce dynamisme. Il fait donc obstacle parce que *s'il est le signe, il n'est pas le sens* et vice-versa. Le corps s'énonce et annonce, certes, mais ne peut être compris en tant que donnée, ou mieux en tant qu'énoncé. Un constat s'impose dès lors: le corps est un surplus indéfinissable qui « *est accessible dans les pratiques signifiantes qui en portent témoignage* » (Vincensini, 2003).

Cette étude se concentrera donc sur des pratiques qui portent trace de la présence corporelle. Nous allons interroger les différents regards portés sur ces corps mis en scène et travailler sur leurs écarts et différences constitutives. Le corps ne sera jamais considéré comme une réalité construite et achevée mais comme une construction continue se faisant dans et par l'action.

1.4 Le cas de l'image sportive féminine : le traitement du corps

Si, comme le soutient Heas (2007), le sport : « *dessine des attitudes, spécifie des choix, définit des positions* », il représente aussi un modèle global de performance, de dépassement et de productivisme : il véhicule des valeurs de compétition largement prônées par la dynamique libérale de nos sociétés contemporaines.

Les héritages culturels infusent radicalement toute morphologie, toute proprioception, toute incorporation. Les normes et les codes corporels sont légion. Ils sont intériorisés mais aussi retravaillés, voire réinventés en permanence (Heas & Robène, 2007).

Bien que les représentations normées du corps aient évolué selon les époques, une certaine constance de l'image sportive caractérise *le genre féminin*. Les images médiatiques font généralement évoluer le corps féminin dans des sports dits féminin tels la danse, la gymnastique artistique, le plongeon ou le beach volley ball. Pour les pratiques sportives moins stéréotypées, les médias soulignent les particularités sexuelles féminines tout en plaçant le corps féminin au centre d'une dichotomie : d'abord il est décrit par sa différence au corps masculin, ensuite il est décrit en négatif, par ce manque récurrent de ce qui n'est pas possédé à cause de la faiblesse et de l'imperfection. Le corps féminin est défini par tout ce qu'il n'est pas : une copie non conforme du modèle masculin. Ce sont les échecs, les faiblesses psychologiques et les faux mouvements qui vont faire l'objet du traitement médiatique.

Dans les sports à connotation masculine comme l'haltérophilie, la boxe ou le rugby, le corps féminin se camoufle sous un aspect masculin sans pouvoir être reconnu en tant que corps performant : moins la féminité émerge, plus l'activité sportive est prise au sérieux. La dure pratique masculine impose à la sportive des niveaux d'excellence qui reviennent à nier sa féminité et à reconfigurer son genre.

Il en résulte que l'image médiatique de la sportive véhicule une idéologie visant à diffuser des valeurs et à agir sur les représentations des lecteurs/spectateurs, se posant en figure universelle, symbolique d'une tradition ou d'une culture, d'une religion ou d'un éternel fantasmé. L'idéal olympique est un exemple de cette idéologie anthropologique universaliste dénoncé par Brohm (1976 ; 2006 ; 2008) en prônant l'affrontement règlementé et désintéressé des individus selon la croyance en un progrès irréversible des performances. Le cas de l'image sportive féminine peut être considéré comme le point sensible en ce qu'il révèle les failles idéologiques des représentations véhiculées par les photographes sportifs ; il va servir de révélateur à l'analyse. Nous allons successivement traiter la place du corps dans l'image sportive féminine, la construction identitaire des genres et celle des mythes et stéréotypes.

1.5 Corps, sexe et genre en sport : une construction identitaire faite d'écart et de variations

Money & Hampson (1955) et Money (1985) élaborent la notion de *genre* en tant que construit psychologique et social. Autour du corps se débattent le biologique et le culturel autour de l'alternative catégorielle sexe/genre. Hooker (1965) introduit l'expression *identité de genre* pour désigner le « *sentiment d'être* » homme ou femme. Stoller (1968 ; 1989) distingue la notion de

core gender identity, le noyau de l'identité de genre, et du *gender identity*, l'identité de genre. Selon Chiland (1993, 2008), l'identité sexuée n'est pas donnée mais produite par une construction identitaire incorporant des croyances. Au total, trois appellations différentes permettent de rendre compte de ces dimensions identitaires sexuelle/de genre/sexuée.

L'identité sexuelle (Green, 1974; 1987) résulte de trois dimensions : la conviction intime d'être homme ou femme, l'adoption de comportements culturellement attribués et le choix du partenaire sexuel. Cette construction identitaire ne peut s'exprimer avant l'adolescence. *L'identité de genre* (Stoller, 1968) fait référence au sexe social et psychologique et désigne les composantes non-physiologiques du sexe perçues comme appropriées aux individus de sexe masculin ou sexe féminin. Cette définition exclut la dimension proprement sexuelle. *L'identité sexuée* (Chiland, 1993) est le croisement des deux dimensions, biologique et psychologique en regard des stéréotypes sociaux de la culture d'appartenance.

Dans le champ sportif, la notion d'*identité de genre* renvoie donc à la dimension socialement clivée du corps selon les différentes pratiques sportives dites « masculines » et « féminines ». Sera donc considérée comme « pratique féminine » ce que les usagers en diront.

2.Méthodologie

La démarche consiste à étudier par la méthode des cas les figures de genre féminin dans l'image journalistique sportive. Il s'agit de mettre en évidence les processus de spectacularisation du genre féminin dans des sports à connotation masculine pour analyser les effets qu'ils visent sur le lecteur-spectateur. Les postulats épistémologiques seront explicités avant de déployer la méthode d'analyse par inférences selon trois échelles ; contextuelle, textuelle et co-textuelle.

2.1 Postulats épistémologiques et partis pris préalables

En préalable, nous postulerons *la pluralité des sens* d'une image en ce qu'elle porte de façon essentielle des ambiguïtés. Loin de vouloir réduire les flous équivoques et les non-dits, l'enjeu sera au contraire de restituer la puissance évocatrice de l'image tant dans la dynamique historique des événements et des indices sémiques qu'elle porte que dans le rapport au spectateur idéal visé qu'elle engage et actualise. L'outil d'analyse ne sera pas construit a priori de l'étude mais *de façon inductive* en fonction de ce que les images donneront à lire, c'est-à-dire au moyen de descripteurs

qui autoriseront tant le déchiffrement du texte proprement dit que les mises en relation pertinentes et signifiantes en réception.

Toute image se positionne par rapport à d'autres images, même en leur absence, et joue le rôle d'attracteur, d'amorce, d'embrasseur... Nous avons jugé nécessaire de tenir compte du contexte spécifique en appariant l'une avec une autre image qui jouera le rôle de révélateur. Ce second parti pris consiste donc à faire jouer *de façon différentielle et contrastive* des images appariées dialoguant deux à deux. C'est pourquoi leur choix s'est opéré en respectant au sein des sports à connotation masculine *les variables* suivantes ; l'athlète arabo-musulmane, l'haltérophile dans deux catégories de poids différentes (48-53kg / plus de 75kg), l'affrontement collectif/duel en rugby. Au total six images ont ainsi retenu notre attention pour l'étude.

En troisième lieu, il s'agira de restituer la *spécificité des media dans le journalisme sportif*. En effet, la rapidité du mouvement sportif expert, bien que désormais facile à conserver en trace avec les moyens numériques actuels, nécessite de saisir l'instant crucial, parfois à la milli-seconde près, un peu comme le fait un reporter de guerre. Alors qu'il devient techniquement possible au professionnel de choisir l'instant exact dans un mouvement ultra rapide, ce choix signera en soi une intention adressée. L'instant éphémère ne sera donc plus considéré comme fixé par inadvertance ; il se réellement positionne dans un avant et un après et retient à propos l'attention du journaliste professionnel. C'est cette orientation qu'il convient de restituer ; si toute œuvre est réponse à une question, la question de recherche consistera à reconnaître, dans et par le texte de l'œuvre photographique, la question d'abord posée et son articulation avec des enjeux journalistiques (Jauss, 2001, p. 18).

Enfin, la question de l'implicite sera posée en regard de l'expertise spécifique que requiert la lecture de toute image sportive. Si l'adresse peut également viser le public averti, il s'agira de convoquer les sciences du sport pour l'analyse. C'est grâce à *la connaissance méthodologique et technologique avérée de l'activité physique et sportive* que seront restitués non seulement le contexte réglementaire et normatif de la pratique mais également les logiques du mouvement, son éthique voire l'intention qui y président. C'est par exemple la lecture biomécanique et/ou énergétique du geste sportif qui autorisera la formulation d'inférences quant à *l'action telle qu'expérimentée par le pratiquant de son point de vue à « elle »*. Les indices d'interprétation par l'expert en motricité sportive ouvriront ainsi un espace de spéculation sur le sens de la performance sportive féminine en contexte.

2.2 Approche différentielle et contrastive à partir de l'étude de cas

Comme toute méthode de cas, le choix des images prend un enjeu particulier en ce qu'il faut argumenter la qualité et la quantité, forcément limitée, des photographies sportives retenues. Dans notre cas et une fois fixés les critères de sélection, les six photographies retenues ont fait l'objet d'un traitement préliminaire visant à collecter des *indices de contextualisation* complémentaires (Gumperz, 1989). La démarche contrastive n'a pas visé à comparer point par point les indices présents/absents dans le texte-image mais plutôt à voir comment, dans sa singularité et son originalité, l'image dialogue avec son homologue appariée. A partir de la question de la spectacularisation du corps féminin en sport, il a ainsi été possible de construire par inférences un outil d'analyse. Le corpus n'est dans l'absolu pas forcément clos ; la mise en ligne d'images sur le web étant infinie, l'image présente vient se repositionner dans le flux des événements précédents et à venir.

2.3 Construction d'un outil d'analyse de l'image sportive féminine

La photographie-texte présente des données discursives qui forment une cohérence signifiante stabilisée et close (Ricoeur, 1969 ; 1986, p. 137) dans laquelle des éléments de rang différents interagissent; le cadrage du corps féminin apporte un point de vue quant à la mise en scène de l'exploit sportif par exemple. Cette organisation du image-texte en système de déterminations permet de mettre en évidence le contexte social particulier, déterminé et déterminant : elle l'institue comme une pratique sociale révélatrice de représentations de la société et de *stéréotypes sexués des pratiques féminines dans le sport dit masculin*.

L'outil d'analyse distingue les éléments contextuels, textuels et co-textuels du corpus. Les *aspects contextuels* concernent la fonction référentielle du texte tenant lieu de situation ou plus simplement d'« état des choses » en tant que pratique sociale dans laquelle il s'insère (Rastier, 2007, p. 125). Très prosaïquement, il s'agira de restituer les informations sur l'espace culturel et interculturel dans lequel se déroule l'événement sportif (ex : le lieu et le déroulement chronologique de l'événement sportif tant dans son historicité que dans sa dynamique). Les *données textuelles* intéressent le déchiffrement du texte dans ce qu'il donne à voir : les modalités de cadrage et d'angle de prise de vue, le moment inséré dans la chronologie des événements, la posture et la gestuelle de l'athlète et toute autre information tangible disponible pour lire et comprendre l'image. Les *données co-textuelles* concernent le sens inféré à partir de l'image ; ce

qu'elle dénote, connote et donne à penser dans les contextes culturels en circulation dans l'espace social, étant attendu que c'est la partie technologique des activités physiques qui va être privilégiée en première approche pour être ensuite croisée avec les dimensions plus sémiotiques. L'analyse de *l'adresse* portera sur la manière dont le texte détermine les figures genrées alors que celle de *la réception* dépendra du destinataire-interprétant actif mais assujetti à de possibles stéréotypes sexués.

2.4 Recueil et viabilisation du corpus choisi pour l'étude de cas

Le corpus consiste en une collection finie de six données langagières iconographiques sélectionnées et organisées selon les critères linguistiques explicites. Ici, la représentativité quantitative n'est pas recherchée ; ce sont la qualité des phénomènes à décrire et la richesse des interprétations possibles qui ont guidé le choix. Le corpus retenu vise ainsi à fonder des analyses non généralisables ; c'est le point de vue et la problématique adoptés qui ont viabilisé le corpus. Bien sûr les conditions exactes de prise de vue des six photographies ne sont pas homogènes, voire sont parfois indéterminées ; cependant, ce qui a retenu l'attention n'est pas tant la quantité d'informations contenues dans les images-textes que les procédés d'exposition du corps féminin dans l'espace public sportif, c'est-à-dire in fine la propension qu'ont les données discursives à provoquer une démarche heuristique selon différents points de vue pré-construits.

2.5 Modes d'analyse et de traitement

Le mode d'analyse des images a consisté, à partir des éléments contextuels, textuels et co-textuels, à mener une interprétation croisée des éléments discursifs disponibles. Ainsi et selon les points de vue adoptés en sémio-communication, sciences du sport et sémiotique de l'image, une étude des faits discursifs a concerné les éléments tangibles et dénotés. La mise en débat des interprétations possibles a dans un premier temps orienté l'analyse ; puis une expansion des possibles avant restriction en regard de la problématique a été opérée. Les points de référence comparatistes ont été isolés pour servir de base d'étude.

3. Résultats : Les *figures* de spectacularisation médiatique du genre féminin dans des pratiques sportives dites masculines

L'enjeu est de *restituer la puissance évocatrice de l'image dans toutes ses dimensions textuelle et discursive*. Selon le point de vue théorique et scientifique adopté, nous allons *décrire* ce qui est inscrit dans l'image-texte et *dénoter* par inférences les interprétations. Nous distinguerons successivement les données contextuelles, textuelles et co-textuelles. L'approche comparatiste différentielle nous amène à présenter l'analyse par binômes thématiques (dénommés 1 et 2) selon les pratiques sportives (A pour l'athlétisme ; B pour l'haltérophilie ; C pour le rugby). Trois thèmes retiennent notre attention : la figure de *l'icône* dans le portrait d'athlète, la *production performance* en tant que telle et *l'affrontement* collectif/duel.

3.1 Un contexte délimitant des espaces physique/symbolique

La première catégorie de *contexte large* concerne les Jeux Olympiques de Los Angeles (A, 1984) et le match Lons/L'Herm (C, 2007) : ces photographies se construisent autour d'un premier plan (le tour de piste et l'affrontement) et d'un deuxième plan qui sont respectivement le stade de Los Angeles et le terrain de jeu. Une distance est nécessaire pour bien délimiter les deux espaces : celui plus proche du journaliste et celui qui accueille et récompense l'effort sportif. Ce dernier espace fournit des indications importantes au lecteur et place la sportive au centre.

Le public spectateur a pour fonction de canaliser le lecteur vers la bonne direction et de donner des indications de lecture: il s'agit bien d'un spectacle où chaque composante joue son rôle. La délimitation des espaces marque les territoires et les limites : espace défini par les bornes de l'arène (image A) et espace délimité par une simple corde qui émerge plus comme une limite « symbolique » (image C). D'une part la foule regarde, comme dans une arène, l'événement sportif d'une seule personne, de l'autre une équipe de femmes entourée par quelques spectateurs éparses. Les deux situations sont totalement inversées : d'une part une foule ordonnée cantonnée à sa place et de l'autre une ensemble de joueuses qui interagissent dans la presque indifférence du public.

Émerge ici un espace réservé selon le type de spectacle : l'un mondialisé, marqué aussi par le symbole des Jeux Olympiques et la ville qui l'accueille, et l'autre informel, d'une portée mineure, où le public incarne une liberté de mouvement. Bien que les deux événements sportifs soient cueillis dans deux temporalités différentes, un moment de glorification et un autre de performance,

le public des JO est fortement policé (par ex : le juge officiel habillé en orange qui contrôle au bord du terrain) au contraire de celui du match de rugby immortalisé dans la détente. Une double opposition surgit: figement du public versus détente de la sportive et figement de l'équipe de rugby vs détente du public.

En *contexte rapproché*, le centre de la scène de performance solo se distingue du flou du fond dans l'image A. Au premier plan, la sportive occupe toute la surface de l'image par opposition à un arrière plan assez indéfini mais qui joue aussi son rôle. La performance de la sportive qui est le seul point net de la photographie capte l'intérêt du spectateur. Du moment qu'on reconnaît à peine les lieux, le sujet est valorisé d'autant plus (photo B2). Ce flou n'est pas le même que celui employé, par exemple, pour masquer l'identité d'une personne dans le respect de sa vie privée. La partie du contexte cadrée (ex : les sponsors, un morceau de toile, les symboles des JO) permet d'insérer la performance dans un moment officiel. Du coup, le lecteur ne va pas considérer ces photographies comme mal réussies parce que mal cadrées ; elles sont adaptées au contexte sportif. L'intensité perçue d'un moment fort prend forme à ses yeux, au contraire des images précédentes qui, à cause de leur cadrage plus ample et net, révèlent plutôt l'extension et l'étalement de l'événement sportif.

Le cadrage et l'usage du flou en contexte sportif prenant un sens, nous allons nous centrer sur le dialogue possible entre ces images.

3.2 L'icône victorieuse: vers une personnification outrancière de l'aventure singulière

3.2.1 Aspects contextuels « A »

Le choix des deux images (A1 et A2) s'est opéré en tenant compte de l'activité athlétique et du moment de la prise de vue. Il ne s'agit pas de photographies prises durant l'effort, mais juste après la performance et dans un contexte victorieux. Les deux athlètes sont de culture arabo-musulmane, ce qui colore la portée sémiotique de l'image, comme nous le verrons par la suite.



Images A1 et A2: l'icône victorieuse

L'image A1 est clairement datable et contextualisable : il s'agit d'une photographie de l'athlète marocaine Nawal el Moutawakel juste après sa victoire lors de la finale du 400m haies aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 1984. L'athlète victorieuse, 22 ans au moment de l'événement, fait un tour d'honneur sur la piste d'athlétisme du stade olympique Los Angeles Memorial Coliseum devant un public de 76000 personnes. Le lieu de la prise de vue est clairement identifiable en haut à droite de l'image puisque le cadrage permet de lire « Los Angeles » gravé dans le fronton du bâtiment ; les anneaux olympiques figurent sur le haut de l'arche protégeant la flamme olympique en haut des tribunes.

A2 concerne l'athlète bahreïnienne Ruqaya Al Ghasara (24 ans), médaillée d'or lors de la finale du 200m des Jeux Asiatiques à Doha (Qatar) en 2005.

3.2.2 Données textuelles «A »

Le cadrage de A1 est un plan moyen en format portrait comprenant l'ensemble du corps de l'athlète (dont le pied gauche est cependant hors cadre) et les tribunes à l'arrière-plan, en flou. Le centre de l'image est occupé par le drapeau. Les couleurs dominantes sont le rouge (short, drapeau, piste de course) et vert (maillot, gazon), les tribunes étant aux couleurs des JO de Los Angeles (turquoise et rose). La posture de l'athlète consiste en une course en petites foulées en couloir 4 (en départ de course), bras élevés à mi-hauteur, bras gauche portant un objet, tête jetée en arrière, yeux fermés.

Le corps de l'athlète est paré de bracelet, collier, montre, boucle d'oreille (ni piercing, ni tatouage). Ses cheveux sont relativement courts, visage tiré en arrière ; pas de maquillage apparent. Les muscles du cou sont très apparents. Les données anthropométriques laissent apparaître des proportions relativement classiques en athlétisme pour une coureuse ; profil filiforme, léger et musclé (52kg), taille moyenne, bras proportionnellement moins musclés que les jambes. La tenue vestimentaire comporte un short moulant (« cuissettes ») et un débardeur sans manches dont la coupe est désormais datée. Les chaussettes blanches mi-hautes et les pointes renforcent ce caractère désuet de la tenue en regard de celles usitées actuellement. L'empreinte publicitaire comporte deux sponsors (en haut Adidas et en bas Nike) qui signent de leur logo la tenue vestimentaire. L'objet porté figurant au centre de l'image est le drapeau marocain rouge (plus d'un mètre cinquante carré) monté sur un bâton.

L'image A2 présente un cadrage en plan moyen, en format portrait, de l'athlète et des personnes situées derrière elle ; celles-ci comprennent trois juges officiels en costume foncé cravate jaune et probablement un athlète vêtu de blanc en train de s'échauffer. L'image est cadrée au 5^{ème} couloir de la piste d'athlétisme depuis l'extérieur de la piste. L'athlète est une jeune fille voilée à genoux, les bras levés vers le ciel, le regard fixé vers le haut. Elle est revêtue d'un collant long et d'un t-shirt à manches longues blanc sous son débardeur d'athlétisme réglementaire; la tenue porte la marque du sponsor. L'athlète ne porte aucun bijou mais un hijeb (« voile-qui-cache ») en forme de cagoule blanche qui limite l'apparence de son visage à un ovale ; il est à noter que le sponsor est également présent sur le hijeb. Par contre, la tenue vestimentaire est aux couleurs du drapeau de Bahreïn, rouge et blanc, qui figure en miniature sur la poitrine ainsi que le nom du pays d'appartenance. La posture de l'athlète est à genoux au milieu de la piste d'athlétisme, bras levés et tendus en avant, paumes orientées vers le haut. Son regard est orienté vers le haut et l'avant et son visage se présente bouche ouverte.

3.2.3. Données co-textuelles « A »

Une analyse complémentaire de A1 permet de prolonger l'interprétation sur deux plans : *la portée* de l'événement en regard de son historicité et *la symbolique* de l'image en regard de la féminité. L'événement de 1984 signe le début du sport de haut niveau féminin athlétique, notamment avec Hassiba Boulmerka (algérienne, médaillée or en 1500m aux JO de Barcelone de 1992), Nouria Benida-Merah (algérienne, médaillée or en 1500m aux JO de Sydney de 1996), Ghada (Bahain, médaillée or en 1500m aux JO de Barcelone de 1992)...

Le cadrage imparfait semble dénoter l'urgence de la prise de vue instantanée, le journaliste n'ayant pas le temps d'une pose pour prendre le cliché. Le drapeau brandi durant le tour d'honneur a probablement été récupéré auprès d'un spectateur ou de l'entraîneur. Il est à noter que les bâtons sont désormais interdits en stade pour des raisons de sécurité.

La posture de l'athlète dénote par sa faible amplitude un relâchement de la foulée : il s'agit d'une course de récupération au trot. Les bras ne peuvent être tenus plus haut pour des raisons énergétiques, l'athlète n'ayant pas encore complètement récupéré de son effort. L'impression produite est celle d'un oiseau qui plane en déployant ses ailes. La symbolique portée par ce cliché est forte : les bras écartés et la tête jetée en arrière signifient l'abandon, l'exaltation, l'épuisement provisoire et un état second proche de l'extase. Les yeux fermés sont une manière d'intérioriser les

sensations fortes, jusqu'à l'ivresse, et de savourer un instant de plaisir en solitaire au milieu d'une foule en liesse. Le visage est relativement androgyne dans le post-effort (visage anguleux, cheveux en bataille, ne permettant pas d'identifier a priori le sexe); les muscles sterno-cléido-mastoïdiens bandés sont puissants et la trachée artère déployée, donnant une impression de force virile. Symboliquement, l'exploit prend toute sa valeur dans le contexte d'une représentation féminine d'un rapport de 1/5ème des athlètes sélectionnés à ces Jeux, a fortiori dans la délégation sportive marocaine.

A2 présente un paradoxe sur lequel il convient de s'arrêter. En effet, rien dans l'apparence ne laisse trahir une féminité assumée ou apparente; la surface de peau exposée au regard est réduite à son plus strict nécessaire par le port du voile. S'il s'agit bien d'une athlète manifestant son prosélytisme religieux, il reste que sa tenue est un compromis entre les préceptes de l'Islam qui préconisent de ne rien laisser apparent de son corps et une fonctionnalité ergonomique adaptée à la course de vitesse. Cependant, la tenue relativement moulante dans les jambes n'est pas totalement conforme à ces préceptes. La tenue vestimentaire semble dénoter une conception non extrémiste de la pratique de l'islam en contexte bahreïnien, sans quoi le fait même de courir et de pratiquer un sport ne serait pas pensable.

L'analyse de la posture de l'athlète s'inscrit dans une historicité qu'une analyse complémentaire permet de restituer. En effet, les documents complémentaires disponibles sur le web laissent à penser qu'après avoir franchi la ligne d'arrivée, l'athlète s'est laissée tomber à genoux, s'est inclinée jusqu'à toucher le sol avec le front dans une posture de prière (« rakâa ») en guise de remerciements à Dieu (« Allah ») puis se redresse pour l'interpeler en tournant les mains et les yeux vers le ciel. C'est à cet instant qu'intervient probablement la prise de vue, au moment où elle semble proférer les paroles rituelles d'usage (« *Ya Rabi* » [O Dieu tout puissant]) : cette posture signifie divine de l'exploit sportif. Le paradoxe de ce geste tient au fait que c'est la mise en scène du prosélytisme religieux par la tenue vestimentaire qui signe l'identité féminine de l'athlète. Si les hommes ne portent pas de voile, l'attribut qui masque toute féminité signe celle-ci. L'athlète joue sur la connivence avec le public qatari qui est initié à cette tradition religieuse. Ce geste prendrait une toute autre signification dans un contexte occidental de démocratie laïque où la religion est affaire privée.

3.2.4 Synthèse provisoire « A »

Cette première étude avait pour objet de mettre en évidence par contrastes deux images intervenant après un exploit athlétique en contexte de sport de haut niveau (jeux olympiques/asiatiques). L'athlétisme étant un sport à connotation masculine, les façons qu'ont les femmes athlètes de s'identifier 1° de façon personnelle et/ou genrée en contexte, 2° en portant une nationalité mais 3° dans une expérience d'exception sont multiples. Ces façons de se définir passent soit par une silhouette androgyne assumée mais désambiguïsée par des marqueurs ostensibles de féminité comme les bijoux, soit par un prosélytisme religieux qui redouble l'identité en la masquant. Dans les deux cas l'émotion (joie ou extase) portée à l'extrême n'est pas de même nature. L'athlète de A1 semble porter sa nation alors que celle de A2 semble porter sa religion ; toutes deux dédient leur victoire à leur idéal respectif, nationaliste ou religieux. Cependant le contexte marocain laisse à penser qu'il existe une gradation dans le positionnement de l'athlète marocaine en A1 ; alors que l'échelle des valeurs marocaines laisse dans l'ordre décroissant apparaître Dieu, la Nation puis le Roi (« *Allah, Al Watan, Al Malik* »), l'athlète se positionne délibérément sur le niveau médian. Ce faisant, elle dédie l'exploit sportif à sa Nation, ravalant par voie de conséquence sa victoire sportive à un fait laïque non personnifié et non théologisé mais profondément patriotique. A l'opposé, l'athlète de Bahrein sur l'image A2 qui ne brandit pas d'objet tangible signe une présence spirituelle par une posture rituelle de prière.

L'effet obtenu par ces deux images est celui d'une *icône* qui renvoie à une esthétique du portrait bien particulière. L'effet de spectacularisation est obtenu au moyen de l'exacerbation des émotions poussées à l'extrême et contribue de la figuration des grands idéaux féminins portés de par le monde. D'une part une femme dédie sa victoire à sa nation, d'autre part sa congénère la dédie à Dieu. L'exploit surhumain contraste avec la fragilité de l'être qui l'a réalisé et inscrit la mise en scène du corps féminin dans un espace public sanctifié. Paradoxalement, il contribue à aliéner sa condition au moment même où la victoire est célébrée.

Comme la photographie A1 n'est pas prise pendant l'effort mais pendant la récupération, l'objectif fixe au centre de l'image un moment extatique typique de *la représentation baroque occidentale*. Les renvois à la « Pietà » de Gian Lorenzo Bernini, à « L'extase de Sainte Thèrese » et à « Pietà, Ludovica Albertoni » du même auteur, soulignent une transfiguration corporelle du corps athlétique. Même si la dimension religieuse n'est pas placée au centre de cette victoire, l'extase même ouvre la voie à une transcendance laïque et en tout cas à un dévoilement intime et

émotionnel de l'athlète. Ce renfermement dans une dimension intérieure prend tout son sens parce qu'il se déroule dans l'espace public, dans la scène de célébration collective du succès. C'est grâce au drapeau qu'elle brandit que l'émotion prend une dimension nationale puis universelle. De plus, la sportive est célébrée en tant que porteuse d'une victoire à son pays ; elle devient un moyen de transition de gloire. La dimension extatique, typiquement attribuée à la femme, est ici réhabilitée et mise en scène: la victoire se désincarne de son athlète pour rejoindre une dimension universelle. Cette femme se trouve « glorifiée » en tant que porteuse d'une victoire immatérielle.

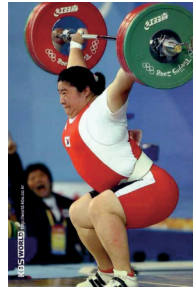
La photographie A2 est marquée par une position à genou contraire à l'élévation transcendantale de la victoire du cas précédent. Il s'agit ici d'une élévation où la dimension corporelle féminine ne se montre pas dans sa vraie nature mais s'affiche seulement à travers des traits féminins communs à une culture religieuse. L'identité féminine se représente à travers le port du voile, donc à travers une dimension sociale normée. Selon ses coutumes, l'athlète dédie sa victoire à son Dieu en se faisant simple objet de transmission. L'élévation se réalise sous les yeux du spectateur grâce à la position à genou, à la bouche ouverte en train d'exprimer une prière et à l'élévation des bras. Ces positions corporelles articulées ensemble véhiculent une transcendance toute religieuse. A la différence de la photographie précédente, l'athlète manifeste une tension et une énergie dans cette élévation des bras qui tire le corps vers le haut par un acte volontaire d'offrande. Alors que la première semble se laisser aller au plaisir de la victoire les bras baissés, la seconde lève ses bras dans un mouvement d'adoration.

3.3. La performance portée à son paroxysme: fragile irruption dans l'univers de la force

Le choix des photographies B1 et B2 sur le web s'est opéré selon les critères suivants : il s'agissait de sélectionner des faits sportifs produits par des femmes en contexte de compétition de haut niveau et dans une activité physique à très forte connotation masculine : l'haltérophilie. En préalable il est possible d'affirmer sans trop de risques que l'haltérophilie jouit d'une réputation très péjorative dans les milieux sportifs au motif que des faits de dopage massifs et dangereux sont avérés. La relation entre ce monde d'arracheurs de fonte et la féminité ne devrait qu'en être plus contrastive.

L'haltérophilie figure aux Jeux Olympiques pour les femmes seulement depuis 2000. Elle nécessite la maîtrise de deux techniques particulières (arraché, épaulé-jeté) et des qualités physiques variées de vitesse, souplesse, coordination et équilibre. Le règlement autorise le port de

ceintures de cuir d'une largeur maximale de 120mm ; c'est dire que la prévention des accidents posturaux est une préoccupation constante. Notre choix s'est porté sur le moment crucial du geste qui intervient lorsque la charge est portée à son sommet par un mouvement très technique. En regard l'apparition tardive des femmes dans ce sport, nous nous attendons à ce que les modèles de féminité soient réinterprétés à minima ou à défaut transposés.



Images B1 et B2: l'haltérophile paroxystique

3.3.1 Données contextuelles « B »

L'image B1 est prise durant les championnats d'Europe d'haltérophilie en 2011 (Kazan, Russie). L'haltérophile photographiée est Aysegul Coban (Junior de 18 ans), de nationalité turque, médaille de bronze dans la catégorie de poids des 48-53kg (une échelle qui en compte sept) et dans le mouvement « épaulé-jeté ». La photographie ne permet pas en soi d'identifier le lieu de la prise de vue mais c'est une étude complémentaire qui a permis de restituer son contexte.

En ce qui concerne B2 ; le cliché date des Jeux Olympiques de Pékin (2008). La sud-coréenne Jan Mi-Ran (24 ans), médaillée d'or dans la catégorie de poids des plus de 75 kg (326 kg soulevés à l'arraché et 186Kg à l'épaulé-jeté) est recordwoman du monde dans sa catégorie. Elle a depuis réalisé le grand schlem en gagnant les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde et les Jeux Asiatiques. Contrairement à précédemment, la prise de vue permet d'identifier le contexte compétitif puisque le logo des JO de Pékin figure sur les haltères.

3.3.2 Données textuelles « B »

Le cadrage de l'image B1 est un plan américain en format portrait : le corps est coupé au milieu des cuisses. A l'arrière-plan du sujet apparaît sur le mur la reproduction d'un haltère coloré qui sert de décors. La chronologie de l'action se situe immédiatement en fin de mouvement d'épaulé-jeté : l'haltérophile est en train de lâcher l'haltère par arrière en se translatant légèrement

vers l'avant, utilisant la jambe droite déjà avancée pour transférer le poids du corps. Ce mouvement de circumduction des bras presque tendus étant limité par les degrés de liberté de la ceinture scapulaire, il est décompensé par le lâché prématuré de la main gauche par rapport à la main droite et par une hyper-cambure de la colonne lombaire. Il est à noter que la barre de 15 kg réservée aux femmes mesure 2010 mm, ce qui explique l'écartement possible des mains. De plus, à la tenue réglementaire (maillot rouge moulant couvrant les épaules et les genoux) s'ajoute une large ceinture de contention en cuir blanc. Au plan de l'apparence physique, les cheveux sont attachés vers le haut en chignon par une barrette colorée à fleurs. Les poignets sont renforcés par des strapping et les mains portent la trace de magnésie qui améliore la prise de barre. L'empreinte publicitaire figure.

L'image B2 est cadrée en plan moyen, format portrait. Le moment du geste se situe en fin d'effort, quand l'haltère vient se stabiliser au-dessus des appuis plantaires et du centre de gravité du corps, dans le polygone de sustentation. Si les pieds sont légèrement coupés, à l'arrière-plan figure l'entraîneur badgé en survêtement, le bras levé et pointant l'index en signe de victoire. La chronologie de l'instant s'en trouve située car il s'agit donc bien du moment où la victoire est acquise mais également au moment paroxystique de l'effort musculaire isométrique statique visant à maintenir la posture, barre située au-dessus des bras tendus. Le corps de l'athlète est de stature imposante, comme l'exige la catégorie des plus de 75kg. Elle porte un maillot règlementaire rouge et blanc, chaussettes assorties, ainsi qu'une ceinture de contention à la taille. Ses cheveux sont retenus à l'arrière à l'aide d'un élastique. On note la présence de strappings aux poignets et sur le pouce ainsi que de magnésie. L'expression du visage est concentrée, regard orienté vers l'avant, bouche fermée en apnée ; la tête est rentrée dans les épaules, masquant le cou et formant un double menton. La poitrine se fond dans la silhouette du tronc.

3.3.3 Données co-textuelles « B »

Dans l'image B1, l'idée première qui surgit est la grande souplesse lombaire de l'haltérophile. En effet, la compensation posturale opérée lors du lâché de barre est en soi un défi aux préceptes biomécaniques et aux règles de prévention de la stature et du rachis, a fortiori chez un sujet junior féminin dont la croissance est inachevée. A ces qualités inattendues de souplesse extrême s'ajoute l'empreinte fragile d'un visage juvénile, très fin et rappelant celui des gymnastes.

L'effet de contraste entre la puissance du geste et la corporéité apparemment fragile de l'athlète produit l'image d'une poupée jonglant avec des engins de plomb. Ce contraste que le photographe a su saisir dans l'instantané d'un geste pose à la fois la question de la technicité réinterprétée de l'épaulé-jeté et celle, d'ordre éthique plus encore qu'esthétique, de la mise en danger de l'intégrité physique du sujet. Ainsi, il est possible d'une part de se poser la question de l'interprétation sur un mode féminin du geste technique moyennant la sollicitation extrême d'articulations hyper-laxes. D'autre part, il s'agit de se demander si cette posture peu naturelle n'engage pas à moyen terme le pronostic de santé.

Le cadrage très rapproché du visage tend à mettre en évidence et à renforcer la féminité du geste tant dans son expression que dans sa mise en scène par l'athlète qui, par-delà l'exploit, signale de façon ostensible son identité par des marqueurs féminins univoques. Tout se passe comme si à l'explosion de force menée à son paroxysme dans le geste d'épaulé-jeté était opposée la féminité fragile et éphémère du corps inachevé et gracieux de l'haltérophile.

Dans l'image B2, la posture et notamment le centre de gravité corporel bas ainsi que l'alignement plantaire laissent suggérer que la technique ici utilisée pour soulever la charge est l'arraché, qui est la technique qui exige le plus de force pure. Des strappings aux poignets renforcent l'articulation: celui sur le pouce vise à éviter les glissements de barre et/ou les ampoules.

La première impression qui se dégage de l'image est celle de la masse corporelle imposante et de la force de l'haltérophile, qui rappelle immédiatement le physique des Sumotori japonais. Du coup, le physique est rendu androgyne par la masse corporelle et les traits du visage tendus par l'effort. L'exploit est quasi surnaturel voire contre nature.

3.3.4 Synthèse provisoire « B »

Cette seconde étude avait pour enjeu de mettre en évidence dans une même discipline sportive dite masculine et au moment paroxystique de l'effort les modalités possibles d'expression d'une féminité. Il s'agissait de voir comment cette pratique était réappropriée par les pratiquantes selon un genre féminin (Wesely, 2001). L'étude des deux photographies B montre que les écarts peuvent être grands dans l'aspect physique des pratiquantes, bien sûr liés aux catégories de poids, mais également à la morphologie et à l'expression de la technique corporelle. D'une part, le surpoids contribue de la performance et façonne les corps au point de gommer les aspérités

féminines. D'autre part, la manière qu'a le corps de compenser/décompenser les charges massives procède de l'expression possible d'une féminité comme en témoigne la cambrure de la taille. Cependant, au risque de mettre en danger la stature de l'athlète, ce mouvement signe une fragilité structurelle dans un univers dédié à la force. Du coup, les choix de mise en scène par le photographe de ces exploits sportifs procèdent d'un regard orienté qui soit va disqualifier la cambrure, soit massifier la morphologie androgyne déjà démesurée. Dans le premier cas le photographe provoque un sentiment d'étonnement et de pitié pour la jeune poupée, dans le second cas c'est un sentiment d'effarement et de consternation qui est généré ; le spectateur est troublé car il n'est pas à même d'identifier le sexe de l'athlète. A la souplesse extrême de la première est opposée la force absolue de la seconde, requérant une technicité différentielle dans le geste de l'épaulé-jeté ou de l'arraché. Bien que n'ayant que 6 ans d'écart d'âge, ces athlètes sont incomparables à tous points de vue.

La diversité des figures genrées est encore une fois extrémisée. Sur l'image B1, la sportive signe ses attributs féminins et semble épouser les idéaux de la séduction et de la désirabilité qui circulent en société. Si le média restitue à cette femme ses spécificités de genre, cela passe par une technique particulière : le lâché-prise de la barre. La sportive est en train de commettre une faute et d'abandonner l'altère qui, vu son poids, a dépassé ses forces. C'est dans l'imperfection et dans l'erreur sportive que la figure féminine émerge en tant que telle.

Dans l'image B2, l'athlète semble épouser parfaitement la figure sportive masculine en s'y formatant jusqu'à bouleverser radicalement ses traits sous l'effort. La monstration de cette tension physique ne sert pas à légitimer la présence féminine dans cette pratique, bien au contraire.

D'un point de vue interculturel, le déplacement de ces images selon les contextes nationaux est à prendre en compte. En effet, dans les pays d'Asie où le modèle du Sumotori est sanctifié malgré une suspicion de dopage, la production de performance comme B1 attire le respect et l'enthousiasme alors même qu'il choquerait en pays occidental ; cette dimension est à prendre en compte dans l'analyse.

3.4. L'affrontement collectif/duel : contact et gestes déplacés



Images C1 et C2: l'affrontement en rugby féminin

3.4.1 Données contextuelles « C »

Le choix des deux images (C1 et C2) s'est opéré en tenant compte de l'activité sportive d'opposition collective à connotation masculine et du moment de la prise de vue. Les joueuses sont en plein effort, les unes en action collective (C1 : une mêlée), les autres dans un affrontement interindividuel (C2 : un plaquage). Ces photographies sont prises durant l'effort au cours de matchs de rugby féminin. Non contextualisées, elles ont nécessité une recherche complémentaire sur le web.

L'image C1 représente un début de mêlée ouverte entre les joueuses de deux équipes de rugby à 15 à savoir l'équipe du RC Lons (Franche Comté) et celle du Pachys d'Herm (Landes) lors d'un match de championnat de France en 2011. Dans le plan de cadrage de la mêlée interviennent 8 joueuses de l'Herm (en bleu) et 10 joueuses de Lons (en blanc). A l'arrière-plan se trouvent des spectateurs debout, séparés de la pelouse par une barrière.

L'image C2 présente un plaquage (« tackling ») en 1 contre 1 en rugby féminin. Le match se déroule dans le cadre d'un tournoi de rugby à 7 aux USA en juillet 2007, opposant l'équipe de Raleigh Venom (en rouge) à celle de Savannah (rayé). Le duel oppose Katie Thomen, défenseuse de Savannah à Lauren « Speedy » Buslinger, maillot 14. L'arrière-plan laisse voir un grillage qui entoure la pelouse, ce qui serait inhabituel en France, ainsi que la protection jaune des poteaux de but.

3.4.2 Données textuelles « C »

Le cadrage de C1 est un plan italien montrant un groupe d'environ 15 joueuses s'opposant dans une mêlée ouverte. L'absence de cadrage large dénote l'absence de mouvement des acteurs au profit d'une phase d'opposition stabilisée et statique. Etant donné l'angle de prise de vue, le parti pris journalistique semble se placer sur le milieu de terrain. Les Rugbywomen sont en position très

penchées en avant, certaines sont sur un genou : les deux équipes se font face sans point de contact et les partenaires se tiennent par la taille. Debout à côté d'elles, à gauche, la porteuse de balle de l'Herm regarde de côté, comme si elle attendait le coup de sifflet de l'arbitre pour la mise en jeu. En dehors de la mêlée, deux joueuses du RC Lons sont prêtes à se lancer en contre-attaque.

Presque toutes les joueuses portent des bandages de strapping et du shatterton noir sur le haut des genoux et/ou la cuisse. L'équipe de l'Herm se distingue par sa tenue composée de maillot bleu ciel et short bleu marine avec des fleurs de couleurs pastel sur les fesses, dos, épaule droite. Sept joueuses portent des casques de protection. Les joueuses ont les cheveux longs attachés; leurs tenues sont propres.

Pour C2, le cadrage est dynamique en plan moyen, ne laissant pas de champ au mouvement de course engagé par les joueuses. Les postures des deux joueuses en duel sont en franc déséquilibre, corps quasi à l'horizontale. Le regard de la défenseuse est orienté vers le bas et celui de l'attaquante est oblique en bas et en avant. Leurs corps sont enchevêtrés, les bassins collés, l'attaquante se trouve face au sol et la défenseuse est semi-orientée. Le bras droit de l'attaquante porte le ballon, sa main gauche se tend vers le sol tandis que la défenseuse lui ceinture le bassin. L'attaquante 13 est placée de dos, en course modérée alors qu'une défenseuse identifiable par sa chaussette verte est à droite de l'image.

Les tenues des joueuses sont règlementaires et elles ne portent aucun bijou. Leurs cheveux mi-longs sont attachés, l'une en queue de cheval et l'autre portant de plus un serre-tête élastique. L'empreinte publicitaire comporte trois sponsors. Les tenues des joueuses sont propres.

3.4.3 Données co-textuelles « C »

L'image C1 porte sur un arrêt de jeu en rugby en début de match. Du fait que la porteuse de balle, visiblement au poste de demi d'ouverture, est à l'arrêt, semblant quêter du regard un probable ordre de l'arbitre pour introduire la mêlée, on peut penser que l'action de jeu n'en est qu'à son début. Cette hypothèse est renforcée par le constat selon lequel les joueuses bleues de première ligne ne sont pas prêtes à former la mêlée.

L'angle de prise de vue part du centre du terrain et se place du point de vue du joueur (voire de l'arbitre) et non du spectateur. Il en résulte une impression d'inclusion dans l'action et une invitation à s'impliquer adressée au lecteur de l'image, le spectateur étant relégué à l'arrière-plan derrière la barrière; les joueuses semblent plus proches, accessibles voire palpables.

Le journaliste semble vouloir ainsi faire partie de l'action, s'intégrer à la mêlée et entrer dans la ronde.

En ce qui concerne l'apparence des joueuses, le port de casques signe un souci d'atténuer les chocs et de préserver l'esthétique du visage. Chacun sait en effet que le faciès d'un joueur de rugby international porte les marques des atteintes au visage (arcades sourcilières fendues, nez cassés, oreilles écrasées, dents perdues...). Il en est de même des nombreux strappings, d'apparition récente quand ils concernent les muscles plutôt que les articulations. Cette prévention des accidents musculaires dénote à la fois une connaissance de la traumatologie (et peut-être un suivi médical avancé), un travail de prévention et une volonté d'aller pleinement au rapport de force. En effet, si autrefois le strapping signalait à l'adversaire une faiblesse corporelle temporaire, il signe ici un attribut de guerre dans un sport d'opposition que d'aucuns comparent à un combat de tranchées. Les joueuses marquent donc leur intention d'entrer sans restriction dans l'action tout en signant leur souci du corps. De plus, les coiffures des rugbywomen sont adaptées aux contraintes de la discipline sportive et affichent un style individualisé, comme en témoigne la coiffure rasta de l'une d'entre elles.

La décoration des maillots des joueuses landaises, d'inspiration polynésienne voire détournée du monde du surf, dénote un souci d'esthétique évident. Une recherche complémentaire permet de découvrir que l'emblème de cette équipe est un animal totem⁶⁶, une éléphante bleue stylisée, cils atrophiés, affublée de fleurs proches du tiaré. La féminité assumée est très présente dans l'empreinte visuelle du maillot des joueuses et s'oppose à la conventionalité de leurs opposantes qui respectent strictement les normes fédérales.

La photographie présente une mêlée de corps structurée selon un axe montant de droite vers la gauche pour former, dans une figure presque géométrique, un triangle dont l'acmé est incarnée par la fille aux tresses en maillot rouge, presque cachée derrière son adversaire. Cette masse corporelle

⁶⁶ La dénomination de l'équipe landaise est le « Pachy d'Herm ». Ce calembour fonctionne sur une figure morphologique (Bonhomme, 1987): il affecte la forme du mot, repose sur une homophonie doublée d'un découpage inédit de la chaîne parlée et vise ici à produire un comique lié à l'incongruité et au décalage sémantique. Il fait référence de manière un peu péjorative l'idée de maladresse ou de lourdeur d'un pachyderme, ce qui revient à pratiquer l'auto-dérision et renvoie de fait à une figure rhétorique qui consiste à réfuter par avance les critiques, la prolepse. Celle-ci pourrait être formulée de la façon suivante ; « certes nous sommes des éléphantés, mais nous avons la peau dure ». Ainsi, calembour, prolepse et enracinement dans le terroir sont contractés ensemble dans le nom de l'équipe de rugby, dénotant de la sorte son identité, ses valeurs et son projet collectif autour d'une féminité revendiquée et assumée.

en dialogue condense l'action pour la porter à sa tension maximale: quelque chose doit bientôt se passer.

Deux collectifs sont prêts à s'affronter. A ce titre, le regard déterminé et concentré de la joueuse de première ligne de Lons montre une posture aux aguets, prête à bondir à un signal. Ses partenaires à l'arrière ont déjà anticipé l'action tant en poussant la mêlée qu'en se positionnant autour du terrain pour lancer une attaque. A l'opposé, les joueuses de l'Herm savent que la balle sera introduite par leur demi d'ouverture qui attend la formation de son équipe. Ainsi, le rapport d'opposition présente un timing différent selon les équipes. L'impression qui se dégage de cette photographie est celle d'un amas de corps enchevêtrés, aux tensions contraires, prêt à l'affrontement. La confusion et le mélange des espaces interpersonnels annihilent l'intimité personnelle au profit d'une violence collective réglementée. Ainsi, le rapport au corps de la joueuse de rugby autorise-t-il le contact physique rapproché quelles que soient les parties du corps concernées. Cette tolérance des joueuses à mêler leurs corps semble inspirer le photographe dans une posture plutôt voyeuriste. Tout se passe comme si cette intimité partagée dans l'action collective signait une homosexualité latente ancrée sur l'esprit d'équipe et la forte cohésion. Autant l'image d'une mêlée masculine produirait l'effet d'une force colossale, autant celle d'une mêlée féminine dénote l'impression d'une joyeuse débauche collective.

L'image C2 semble se situer dans la zone des 22 mètres et présente un plaquage latéral entre deux joueuses de rugby, probablement en phase de tentative d'essai par la porteuse de balle rouge. La lecture des trajectoires des deux corps lancés en pleine course montre que la défenseuse entre par le côté latéral gauche de la porteuse alors qu'un spécialiste du rugby attendrait un plaquage de face, beaucoup plus frontal. Il devient ainsi possible d'affirmer que la modalité de plaquage est déterminée par un évitement mutuel du contact et du choc frontal. Quatre indices signent ensemble une peur partagée de tomber et une intention d'éviter le choc : la manière qu'a la défenseuse de tenir la hanche de son adversaire, ses yeux apparemment fermés comme lorsqu'une chute est attendue, le regard de la porteuse qui ne cherche pas une partenaire (défenseuse est postée en dissuasion de passe) mais plutôt le sol ainsi que la main libre gauche tendue comme pour amortir une chute au sol. Il est à noter qu'au plan réglementaire, le fait d'empêcher la continuité du jeu en retenant le ballon est sanctionnable par un coup de pied de pénalité ; les risques encourus par la joueuse plaquée semblent ici minorés face à ceux d'une chute brutale en pleine course. Cette image semble être conçue comme un arrêt sur un moment de l'action,

possible grâce aux technologies numériques contemporaines. Grâce au déséquilibre évident des deux corps, le spectateur peut facilement anticiper la chute imminente.

Cette action sportive illustre encore une fois l'idée d'une femme qui cherche à anticiper un possible accident sportif plus que la performance et la réussite sportive proprement dites. Il apparaît donc que la réinterprétation de la technique de plaquage dans ce contexte renvoie à une relecture féminine de la technique en fonction d'intentions d'évitement des contacts et de choc au sol. La manière féminine qu'elles ont de mettre en pratique la logique d'affrontement interindividuel telle que prescrite en rugby trahit dans leurs intentions l'identité sexuée des joueuses. Le co-texte dénote donc une féminité alors même que le texte porte en signes une neutralité sportive asexuée tant dans les tenues vestimentaires que dans le geste technique du plaquage.

3.4.4 Synthèse provisoire « C »

Cette troisième étude visait à montrer comment les points de contact dans l'action collective/duelle signaient en rugby une réinterprétation féminine ou non de la pratique. Bien que les règles de l'affrontement de ce sport que d'aucuns qualifient « de combat » euphémisent la violence, le contact physique est recherché et permanent. La mêlée nécessite par exemple non seulement des forces contraires entre équipes solidaires, mais également une forme de promiscuité qui tolère l'entrée dans l'espace intime des partenaires. C'est en formant un tout que l'équipe engage un rapport de forces, moyennant quoi les individus sont mélangés et enchevêtrés dans une débauche d'énergie partagée.

Dans le duel du plaquage, l'expression de la féminité traverse la convention de situation ; cette technique, pourtant univoque dans ses modalités règlementaire, est réinterprétée selon des intentions d'esquive du sol et du contact qui ne peuvent qu'être féminines. En effet, le plaquage suppose que le joueur plaqué essaye de libérer immédiatement le ballon pour que le jeu puisse se poursuivre. Dans le cas présent tel que dénoté, le porteur de balle cherche à esquiver la chute en signant par là même soit son inexpérience, ce qui n'est pas le cas ici, soit des intentions de jeu visant à amortir la brutalité du contact. Il s'avère donc que la technique corporelle est réinterprétée sur un mode genré féminin tant du point de vue du plaqueur que du plaqué : l'intention (Anscombe, 2002) est manifestée dans et par l'action mutuellement expérimentée.

L'affrontement collectif et l'affrontement duel en rugby sont traités de façon différentielle par le journaliste. D'un côté il s'immisce dans la mêlée avec un regard de voyeur porté sur le monceau ambivalent de corps intriqués, de l'autre il s'intéresse au mouvement suspendu en l'air de façon spectaculaire en passant à côté de la technicité corporelle réinterprétée sur un mode féminin. Dans les deux cas, c'est le caractère équivoque du mouvement qui est suggéré de façon liminaire.

Synthèse et limites de l'étude préliminaire 3A

La photographie sportive est dans le journalisme un genre discursif particulier, qui possède ses codes et ses exigences propres. Si le traitement de l'image porte en soi les marques d'un travail sur les représentations du lecteur-spectateur, il signe également une forme d'expertise dans la capture du mouvement humain.

Nous avons montré comment le contexte, le texte et le co-texte d'une image pouvaient apporter à sa lecture croisée, étant attendu que l'approche comparatiste opposant deux à deux les photographies visait à mettre en relief les projets de spectacularisation. Dans la première étude, l'icône de l'athlète féminine s'est vue traitée à travers une lecture patriotique ou spirituelle, faisant de la vainqueur une héroïne emblématique portée par la nation ou la religion. Dans ce cas, la mise en scène de la féminité aboutit paradoxalement à masquer l'identité de genre au profit de l'émergence d'une icône incarnée: celle-ci symbolisera une représentation intemporelle et transculturelle de la nation ou de la religion, niant de fait la singularité de l'exploit féminin.

Dans la seconde étude, nous avons montré comment le traitement du geste paroxystique de l'haltérophile aboutit à renvoyer le spectateur à une réaction de rejet voire d'horreur : que ce soit une poupée ou un sumo qui déplace la fonte, le spectateur est dans les deux cas pris à témoin face à un acte viril impropre à l'expression de la féminité. L'image dénote soit une fragilité inquiétante, soit une force anormale, déclassant de fait l'exploit sportif comme étant inapproprié voire contre nature. La bonne mesure n'est jamais montrée, comme si le genre féminin devait se construire dans un excès de faiblesse ou dans une identification complète à la force masculine.

Dans la troisième étude, l'opposition en rugby est traitée soit sous l'angle d'une promiscuité douteuse, comme lors d'une mêlée, soit sous l'angle technique bien que les intentions des joueuses trahissent un projet non conforme aux pratiques viriles. Même si la mise en scène des joueuses par elles-mêmes, par leurs attributs physiques, entretient cette ambivalence entre revendication d'une

féminité et appropriation d'une pratique virile, le spectateur lui, expert ou non, reste perplexe quant à cette débauche quasi indécente d'énergie combattante.

Au total, la mise en scène de l'acte sportif féminin à travers les images médiatiques sportives travaille tant les émotions de l'après effort que celles au moment paroxystique de la victoire. Cependant, elles ne privilégient pas le point de vue réflexif du spectateur, tant l'acte est implicitement connoté par des stéréotypes genrés. La préparation centrée sur l'acte sportif lui-même, qu'il s'agisse de l'entraînement, de la préparation mentale ou du suivi médical, n'est pas traitée à sa qualité. Tout se passe comme si l'exploit était produit ex nihilo, laissant travailler le lecteur-spectateur pour combler les silences et les équivoques. Si la lecture d'image médiatique sportive se prête à l'émotion et au travail des représentations, il apparaît au terme de notre étude que l'idéologie sous-jacente aux rapports genrés des pratiques viriles s'en trouve renforcée : c'est la technique corporelle masculine et ses attentes qui dictent la façon de mettre en scène le corps féminin, l'obligeant à entrer dans le moule de la production sportive telle qu'éditée par les hommes.

Les limites de l'étude sont celles inhérentes à l'étude de cas. En effet, les trois études n'ont pas pour fonction la généralisation, mais questionnent les mécanismes scénographiques liés au traitement de l'image sportive féminine en ce qu'ils représentent d'idéologie quant aux stéréotypes de genres. Le journalisme sportif étant encore un monde peu féminisé, il apparaît que l'image féminine portée par les media du sport apporte peu à la compréhension des grandes mutations de la condition féminine de par le monde. C'est au spectateur de prendre conscience de ses propres fonctionnements en matière de stéréotypes sexuels.

Conclusion et perspectives de l'étude 3A

L'étude des stéréotypes véhiculés par les media du sport à travers l'étude de cas des six photographies comparées permet d'identifier les figures stéréotypiques suivantes. *Si faire, c'est dire qui on est et trahir ce qu'on vise*, alors la photographie sportive devient un révélateur non seulement d'un exploit sportif figé dans l'instant, mais également d'une vision et d'une stratégie discursive journalistique insérée dans un contexte symbolique et fantasmatique fort ; l'univers sportif en tant que pratique sociale. Pour détourner le fameux titre du livre d'Austin (1962), la fonction pragmatique de l'image journalistique considérée comme un texte réside dans ce qu'elle donne à voir et suggère autour du rapport genré aux pratiques sportives à connotation masculine.

En faisant travailler le spectateur-lecteur, qu'il soit spécialiste de l'activité physique ou non, la photographie sportive met en rapport un journaliste qui suggère et qui parle et un lecteur qui écoute et ne peut parler. En ce sens, elle participe de la fonction muette du langage (Coursil, 2000) dans laquelle deux rôles dialogiques se négocient ; celui d'entendant (spectateur) qui interprète et celui de parlant (photographe) qui donne à voir. Le dialogue avec l'œuvre iconographique, lieu de parole médiatique, est donc aussi et par nécessité un espace de silence et de monologue. Le spectateur qui entend et ne parle pas ne quitte pas pour autant la sphère du langage : son activité d'entendant, activité intelligente par excellence, est une expérience de langue qui le renvoie à ses propres attentes, stéréotypes et fantasmes. Le photographe qui parle entend aussi par anticipation des effets qu'il produira sur son spectateur ; ce faisant, il dit qui il est du point de vue de là où il se place.

Il en résulte qu'entre le visible et le lisible, le spectateur doit opérer un travail de lecture dans lequel il met son propre matériau interprétatif : ce faisant, il se redéfinit comme co-auteur en disant qui il est à la fois comme déchiffreur d'images, expert ou non de la motricité sportive, mais également comme membre d'une communauté invisible, qu'elle soit historique, culturelle et/ou sociale et in fine sexuellement genrée. La question se pose alors de l'éducation de ce lecteur qui, s'il sait projeter à propos ses émotions sur les images qui les appellent, se doit également de traquer l'idéologie sous-jacente et les stéréotypes genrés qui ne disent pas leur nom. Si éduquer le spectateur à la lecture critique peut l'aider à prendre conscience et à identifier ses propres stéréotypes tels que révélés par l'image sportive, il reste que ce projet relève d'une conception pleinement humaniste du sport non pas au sens où De Coubertin (1912) l'a défini avec machisme mais bien où la conception paritaire homme-femme remplirait pleinement son rôle émancipateur et subversif. La photographie sportive combine de façon à chaque fois diversifiée une passion (Fontanille & Greimas, 1991) et des formes incarnées par un corps aux identités multiples.

4. Etude 3B : Analyse du discours des athlètes soumises au test sur image

L'étude suivante consiste à analyser les propos des athlètes interviewées à partir d'un test d'images qui leur est proposé pour interprétation libre. Ce test a été élaboré à partir de l'étude préliminaire qui a permis de choisir les six images-support en les associant par binômes qui fassent mutuellement contre-point du point de vue du traitement médiatique de la mise en scène de

la féminité dans un sport masculin. Le test sur image-support dure environ 15 minutes et est structuré de la façon suivante :

Tableau 20 : structuration des images pour le test interprétatif

Thème	Image 1	Image 2
A. L'icône victorieuse	Finale du 400m haies par Nawal el Moutawakel (Los Angeles, 1984)	Finale du 200m par Ruqaya Al Ghasara (jeux asiatiques de Doha, 2005)
B. L'haltérophile paroxystique	Epaulé-Jeté des 48-53Kg par Aysegul Coban (Championnats d'Europe à Kazan, 2011)	Arraché des plus de 75Kg par Jan Mi-Ran (Jeux Olympiques de Pékin, 2008)
C. L'affrontement collectif/duel : contacts et gestes déplacés	Mêlée ouverte du LC Lons et Pachy d'Herm (Championnat de France 2011)	Plaquage en 1 à 1 de Katie Thamen (Savannah) sur Lauren Buslinger (Raleigh Venom (Tournoi de rugby à 7, USA, 2007)

Derrière les discours, c'est *la réception* par les athlètes étudiées précédemment des stéréotypes de genre dans les sports masculins tels que traités dans les images médiatiques qu'il va nous intéresser d'investiguer. La consigne donnée aux sujets est: « *Qu'est-ce que tu vois et que penses-tu à la vue de ces images de sport?* ». Avant chaque analyse de contenu, nous remettons en mémoire pour le lecteur le résumé du contenu interprétatif de l'image opéré distinctement : ce n'est en aucun cas pris pour référence pour l'analyse des verbatims des personnes enquêtées.

Nous allons successivement traiter la place du corps dans l'image sportive féminine, la construction identitaire des genres et celle des mythes et stéréotypes.

4.1. Images A1 et A2: l'icône victorieuse



Ces deux types différents de manifestations de la victoire font appel à deux identités distinctes : l'athlète sur A1 semble porter sa nation alors que celle d'A2 semble porter sa religion.

4.1.1 L'image A1

L'athlète apparaît en position de relâchement lors d'une course de récupération au trot. Les bras ne peuvent être tenus plus hauts pour des raisons énergétiques, l'athlète n'ayant pas encore complètement récupéré de son effort. L'impression produite est celle d'un oiseau qui plane en déployant ses ailes. La symbolique portée par ce cliché est forte : les bras écartés et la tête jetée en arrière signifient l'abandon, l'exaltation, l'épuisement provisoire et un état second proche de l'extase.

Les athlètes interviewées sont unanimes sur la sensation exceptionnelle de hisser le drapeau du pays :

Je vois la joie. Le drapeau dans la main est une sensation extraordinaire [ehses ghayr adi]. L'hymne national est un sentiment extraordinaire [idem]. C'est très beau de porter haut la main le drapeau de son pays (Bx1 ; 1.156-158).

C'est la victoire ! La fierté du drapeau. C'est quelqu'un qui est content d'avoir apporté un titre à son pays et fier de son titre et de son drapeau. C'est la joie et la réussite (Rg8 ; 1.382-383)

C'est une athlète qui court sur une piste d'athlétisme en tenant le drapeau de son pays. Apparemment, elle a gagné la première place. Elle est contente. La joie et la fierté qu'on ressent quand on hisse le drapeau de son pays n'ont pas de joie égale. Ce ne sont pas que les amis et la famille ; c'est tout un pays. Je n'imagine pas de joie plus intense pour un athlète que d'honorer son pays en levant le drapeau. Surtout en sport, et en Afrique ! Ce n'est pas comme l'Europe. En Afrique, quand tu hisses le drapeau de ton pays, c'est quelque chose de grandiose. Je ne peux pas te décrire la sensation (Rg14 ; 1.100-106).

Je vois la joie à la fin de la compétition : tu arrives à quelque chose et tu portes le drapeau de ton pays. C'est quelque chose qu'on ne peut pas décrire. [Wallah] ! C'est vrai ! Quand je fais une médaille d'or et que je vois le drapeau de mon pays en premier, je pleure sans m'en rendre compte. Il n'y a pas mieux que de hisser le drapeau de son pays. Les gens me demandent : « tu n'as pas l'ambition d'aller vivre à l'étranger ? ». Je leur dis « non ». J'aime mon pays d'une façon incroyable. Même quand je pars en voyage et que l'avion atterrit, je sens une paix intérieure. La meilleure chose, c'est quand tu te fatigues pour

quelque chose et à la fin tu as un résultat. La fatigue paie et tu hisses le drapeau de ton pays
(halt3 ; 1.123-130)

Ces athlètes de haut niveau expriment leur fierté d'honorer leur pays quand elles réalisent un exploit sportif au plan international. Ce sentiment devance de loin la satisfaction personnelle et la joie lors de la réalisation d'une performance : l'exacerbation nationale prend la symbolique du drapeau comme emblème de l'appartenance à une nation et ce sentiment prend d'autant de relief pour une nation encore jeune comme la Tunisie. Le contexte africain souligné par Rg14 surajoute encore ce sentiment.

Les athlètes Fb1, Halt6, Rg14, Fb23 et Bx9 projettent sur l'image A1 leur sens du patriotisme tout autant que les autres athlètes. Mais en interprétant l'image, elles ne perçoivent pas la sportive comme étant une femme au point de se tromper et d'en être confuse:

C'est de l'athlétisme, bien sûr. Je vois un homme qui apparemment vient de gagner/- S : ... une femme-/ (rires)... Je croyais que c'était un mec ! Je vois les muscles d'un homme. Même le visage, on dirait un homme. Je n'ai pas douté, même à 1%, que c'est une femme. Je croyais que c'était un homme, content de gagner, très affecté/-S : qu'est-ce que tu en penses ?- Je crois que c'est un garçon manqué (rires). Il n'y a pas que dans le Fb, c'est partout pareil. Ça confirme le fait que ce n'est pas uniquement dans le Fb qu'on voit ça. En fait, la personne, c'est Dieu qui l'a créée. Si on est un garçon manqué, on l'est dans la rue, dans le Fb, dans la classe ... c'est le bon Dieu qui l'a créée comme ça. C'est tout !
(Fb1 ; 1.272-282).

Le raisonnement pour se rattraper a posteriori confirme l'idée que le caractère androgyne de l'athlète Nawal el Moutawakel sur l'image nie sa féminité au point où les enquêtées se trompent sur son identité : l'argument de la volonté divine comme origine du garçon manqué tend à naturaliser l'identité apparente. Cette intrusion de Dieu dans l'analyse a cette particularité de laisser ouvert l'espace d'anormalité perçue dans le profil anthropomorphique androgyne. Fb1 étend également la position de sa pratique en regard de l'athlétisme en affirmant que ce n'est pas uniquement dans sa pratique que s'opère ce processus.

C'est un athlète d'athlétisme. En finale, il a sûrement gagné une médaille/ S : en fait c'est une femme. / Une femme ? (rires). C'est sûr qu'elle a gagné une médaille, elle est montée sur le podium. J'imagine qu'à cet instant-là est passé le film de tous ses sacrifices... C'est les jeux olympiques, c'est ça ? J'ai vu les trucs là. Mais là, toute la fatigue passe. Et tout ce qui s'est passé dans la période de préparation. C'est un sport très dur, très difficile, l'athlétisme (Halt6 ; 1.266-270).

C'est un homme qui tient le drapeau du Maroc et qui est en train de faire un tour de piste. C'est de l'athlétisme. Il a atteint son objectif, il est content (Fb23 ; 1.84-85).

Je vois un athlète qui tient le drapeau de son pays et il en est trop fier. C'est sûr qu'il a fait une 1^{ère} place dans une compétition internationale. Je sens qu'il est très heureux, il hausse le drapeau de son pays, comme s'il disait je suis le 1^{er} et mon pays est le 1^{er}. Il est tellement heureux, il ouvre les bras, on sent qu'il va s'envoler/ « Au fait, c'est une femme »/ « Ah bon ! » (Bx9, 1.245-249).

La perception que les enquêtées se font de l'athlète est basée sur sa musculature et sa physionomie qui dénotent d'une androgynie apparente. L'apparence physique est probablement due à la pratique intensive de cette spécialité : cependant et malgré les efforts de Nawal el Moutawakel pour féminiser son apparence en portant des bijoux, les athlètes interviewées n'ont pas remarqué de différence avec un homme. Et lorsqu'elles se rendent compte de leur méprise, certaines ne relèvent pas et enchaînent le fil de leurs idées : tout se passe comme si le sexe était indifférent en comparaison avec l'exploit. L'athlète Halt6 est la seule sur cette photo qui évoque le contexte des Jeux Olympiques, peut-être parce qu'elle y a participé une fois en 2008?

4.1.2 L'image A2

L'athlète, voilée, apparaît dans cette image à genoux, les bras et le regard levés vers le ciel. A travers cette position, elle est entrain de manifester son prosélytisme religieux. Elle vient de gagner une course et est entrain de remercier Dieu pour sa performance.

Les athlètes Rg14, Rg8, Halt3 et Bx9 trouvent évident -ce qui ne le serait pas en contexte occidental- et normal le fait de rendre grâce à Dieu à l'issue d'une victoire. Et même sans gagner, l'essentiel est de terminer la compétition saine et sauve sans blessure. La projection dans l'image

est évidente (« j'ai fait la même chose à genoux »). L'emploi du terme « kif kif » (pareil) marque bien l'interpénétration de la sphère publique nationale et de la sphère privée religieuse ; porter un drapeau et rendre grâce à genoux au moment d'une grande victoire semble relever de la même démarche :

Kif kif, c'est une athlète contente ; elle lève les bras pour remercier le bon Dieu, c'est tout. Je vois beaucoup de volonté ; sa volonté dans cette image. Sa réussite est le résultat de beaucoup de patience (Rg14, 1.107-109).

L'athlète est entrain de remercier le Bon Dieu parce qu'elle a honoré son pays (Rg8 ; 1.384).

Kif kif. On dit [Al Hamdou li Allah] Dieu merci ! La première chose à dire quand on termine la compétition sans blessure, c'est « Grâce à Dieu et aux parents » (Halt3 ; 1.131-132).

ô mon Dieu [ya Rabbi], je te remercie de m'avoir aidé à gagner [Al Hamdou li Allah kif rbaht]. Elle est à genoux pour remercier Dieu. Je faisais la même chose quand je gagnais, merci mon Dieu, j'ai gagné, enfin... [Al Hamdou li Allah ya Rabbi] [wa niima bi Allah]. J'ai gagné la 1^{ère} place, j'ai hissé le drapeau de mon pays. Elle est très heureuse (Bx9 ; 1.250-253).

Par contre les athlètes Bx1 et fb23, n'ont pas commenté la posture de la sportive de l'image A2, elles y ont juste vu elle une athlète contente de sa performance et le prix de l'effort et du travail ; leur lecture de l'exploit passe par l'idée d'un salaire et d'un rendement.

C'est le summum de la joie quand quelqu'un gagne. C'est extraordinaire. On sent que la confiance et le travail ont payé. Et la fatigue (Bx1 ; 1.158-160).

C'est une femme qui est contente de ce qu'elle a fait, d'une belle performance. Elle est contente de son rendement (Fb23 ; 1.86-87).

L'haltérophile Halt6 relève dans l'attitude de l'athlète une manière d'exprimer sa joie mais ne commente pas cette posture particulière : la phrase « chacun exprime sa joie à sa manière » manifeste peut-être une forme de distance avec la religion musulmane :

C'est clair, ici, la joie du podium. Elle est très contente. Chacun exprime sa joie à sa manière (Halt6 ; 1.271-272).

La footballeuse Fb23, voilée, fait des éloges quant à la tenue décente de l'athlète : l'emploi du « *malgré le fait qu'elle soit voilée* » marque bien l'obstacle que recouvre la tenue vestimentaire pour la pratique et peut-être l'ensemble des interdits qui s'y rapportent :

Une femme, jolie, [tbark'Allah], voilée, elle fait du sport malgré le fait qu'elle soit voilée, elle est habillée décentement. Elle fait son sport, c'est tout (Fb1 ; 1.281-282).

La sensibilité à l'apparence « jolie » peut également être associée au fait que la tenue voilée soit perçue comme esthétique.

L'interprétation des images A1 et A2 montre deux formes d'expression de victoire nationale et divine. Certaines des athlètes interviewées se projettent facilement dans la première image, moins dans la seconde. Si les deux situations mettent en scène une façon parmi d'autres de célébrer la victoire et d'exprimer ses sentiments, il apparaît néanmoins que l'intrusion du divin dans la première image et le caractère manifeste dans la tenue vestimentaire de la seconde marque l'omniprésence de la religion surtout au moment de la victoire. Les interviewées se trompent sur l'identification de la première athlète mais ne formulent pas plus de commentaires, comme si cette information contradictoire était un non événement qui ne les touche pas. Tout se passe comme si la question de l'identité de l'athlète importait peu en regard de la victoire nationale.

4.2 Images B1 et B2: l'haltérophile paroxystique



Les athlètes des images B1 et B2 sont deux figures contrastées de la pratique de l'haltérophilie. Si la première incarne l'haltérophile féminine de par son allure et sa technicité, la seconde, par le

déploiement de la force et l'apparence physique dénote le caractère androgyne voire masculinisant de cette discipline.

4.2.1 L'image B1

L'haltérophile en B1 représente un contraste entre l'explosion de force menée à son paroxysme dans le geste d'épaulé-jeté et la féminité fragile et éphémère de son corps inachevé et gracieux.

Les commentaires des athlètes interviewées sont mitigés, entre admiration et dégoût sportif. Pour Bx1, Rg14 et Rg8 et Bx9, l'haltérophile de l'image B1 a beaucoup de mérite de faire ce sport qui exige beaucoup de ressources physiques et psychologiques.

C'est l'haltérophilie. Elle porte un poids plus grand que ses capacités. Beaucoup de technique et de physique. Si elle parvient à porter ce poids, bravo ! C'est un sport qui tend vers la masculinité mais il a eu plus de chance que la boxe malgré le fait qu'il en soit proche. Mais ça a bien marché pour les filles tunisiennes là parce que la fédération les soutenait plus que la nôtre (Bx1 ; 1.161-164).

Haltérophilie féminine. D'après cette photo, je peux dire que cette femme est capable de tout faire (Rg14 ; 1.110-111).

Haltérophilie. C'est la force de la femme qui peut pratiquer tous les sports, qui peut porter une grande charge et peut tout faire. C'est un sport comme les autres, c'est un joli sport, il y a du spectacle, de la patience, de la concentration, de la force et de la technique, beaucoup de technique (Rg8 ; 1.385-388).

C'est un essai perdu en haltérophilie. Mais ce n'est pas grave, elle a encore une chance de gagner. C'est un sport qui n'est pas mal. Comme sportive, pour moi tous les sports sont bien. Il y a des sports que je n'aime pas mais chaque sport est le meilleur pour celui ou celle qui le pratique. Pour moi la boxe c'est le meilleur sport et la plus belle chose pour moi (Bx9 ; 1.250-253).

Les athlètes si dessus évoquent fièrement les qualités physiques déployées par cette athlète femme : force, technicité, patience, concentration... Mais ce faisant, elles assument le fait que c'est exceptionnel, comme si la force demeurerait un attribut spécifiquement masculin. Dire qu'on

préfère son sport signifie que celui présenté ne convient pas. Et pourtant l'idée qu'une femme « peut tout faire » -comme un homme- est formulée à plusieurs reprises. Les deux footballeuses Fb1 et Fb23 sont pour leur part plus que réticentes face à cette image de la discipline en raison des risques de blessure et de l'intégrité physique:

(Temps d'arrêt). Je n'aime pas ce sport. L'haltérophilie, quand je la regarde, ça me donne mal au cœur. Je sens que tout le corps souffre. Ça peut avoir des répercussions sur la santé. Déjà elle porte une ceinture pour le ventre. Ce n'est pas comme le Fb. Le Fb, c'est de la féminité pure par rapport à ça ! (Fb1 ; 1.284-287).

C'est une fille qui fait de l'haltérophilie. Je ne sais pas, peut-être qu'elle s'est blessée. C'est un sport plein de dangers. Par contre moi j'ai peur de ce qui peut arriver. Chaque sport a ses risques (Fb23 ; 1.88-90).

La footballeuse Fb1 exprime clairement le rejet de ce sport qu'elle trouve très masculin : les sensations qu'elle dit ressentir son de l'ordre de la souffrance et l'empathie qu'elle ressent est profonde. La ceinture qu'elle interprète comme un indice de fragilité destiné à préserver « le ventre » -et non la colonne vertébrale- est à ce titre intéressant des représentations implicites qu'elle a incorporées. Ce qui est intéressant est que dans son rhéostat de masculinité/féminité, le football est repositionné comme « de la féminité pure » : l'effet de contraste lui fait saisir le caractère sexué de sa propre pratique et en banalise la forme masculine. Sa coéquipière Fb23 masque un peu ses réticences mais s'exprime sur le risque de blessure dans ce sport et sa propre peur de se blesser. Ses craintes sont légitimes étant donné qu'elle est au chômage et que jouer au football représente son moyen de subsistance.

Les haltérophiles Halt6 et Halt3 s'expriment sur l'image plus en tant que spécialistes : la première déploie son interprétation sur le ressenti émotionnel en cas d'échec et la seconde sur la stratégie de gestion des essais, qui requiert une préparation psychologique particulière et valorise la dimension mentale de l'exploit. Les indices plausibles d'interprétation (ici l'essai nul, la catégorie de poids, le rappel des règles du score) et la référence aux expériences antérieures personnelles marquent leur degré d'expertise. Enfin, la fierté d'appartenir à la discipline présentée à l'image (« c'est à moi ça, c'est mon sport ») montre bien l'engagement entier dans la pratique :

C'est à moi ça. C'est une haltérophile qui vient de rater son essai. C'est un essai nul. Sa grimace est normale. Parfois, il y en a qui montrent leur colère. Celle-là non. Elle peut être dans la catégorie 58 ou 63Kg. C'est à peu près la même catégorie que moi (Halt6 ; 1.273-275).

Ça c'est mon sport. C'est un essai, elle a fait tomber la barre. Ce n'est pas bien de faire un essai. Il y a deux possibilités : soit tu fais une médaille, soit tu es classée dernière. Chez nous, une médaille compte beaucoup. On se sent mal après un essai, surtout quand c'est le dernier. Il y a trois essais à l'arraché et trois essais à l'épaulé-jeté. Quand c'est le dernier essai, cela peut te coûter une médaille. Ici c'est un arraché. Parfois, il m'arrive de perdre un premier essai. Après j'oublie totalement cet essai comme s'il n'avait jamais existé ; je fais comme si le second était le premier et je dois tenir (Halt3 ; 1.133-139).

Ce qui ressort des commentaires des athlètes est le paradoxe suivant : elles jugent l'haltérophilie « trop masculine » et émettent des jugements quand à l'intégrité physique de l'athlète qui s'y adonne, alors qu'elles se plaignent par ailleurs des préjugés portés sur leur pratique tout aussi « virile ». Leur sport trouve en quelque sorte grâce à leurs yeux dans l'ensemble des pratiques masculines à disposition et fait exception.

4.2.2 L'image B2

L'image B2 représente une haltérophile de poids lourd en train de réaliser une performance aux jeux olympiques. Du coup, le physique est rendu androgyne par la masse corporelle et les traits du visage tendus par l'effort. L'exploit est quasi surnaturel voire contre nature.

Les athlètes Bx1, Rg14, Rg8 et fb23 expriment de la fierté mélangé à de l'étonnement de voir une femme aussi forte et qui porte les charges aussi grandes.

C'est encore de l'haltérophilie. [Mach'Allah], c'est une catégorie poids lourds. Si on arrive à porter ce poids, c'est qu'il y a de la fatigue derrière, de l'entraînement, de la technique, du physique. Ce n'est pas la même catégorie de poids que la première (Bx1 ; 1.165-167).

Pareil, c'est de l'haltérophilie. Je vois une fille qui a déjà porté la barre et qui essaie de la maintenir. Il y a beaucoup de force et de volonté là-dedans. Je n'ai pas de regard négatif

envers l'haltérophilie puisque je joue au rugby. Si elle a choisi ce sport, c'est qu'elle l'aime et qu'elle sait ce qu'elle fait (Rg14 ; 1.112-115).

[Mach'Allah] c'est la femme qui peut tout faire, la femme forte. Elle honore (Rg8 ; 1.389).

C'est la même chose ; une fille qui fait de l'haltérophilie. C'est une fille qui fait un énorme effort [tbark'Allah]. Bravo pour chaque fille qui fait de l'haltérophilie et qui peut porter de tels poids (Fb23 ; 1.91-93) »

Défi, force, volonté. C'est encore de l'haltérophilie. Elle est en train de défier la charge qu'elle porte, c'est comme si elle disait « je vais le faire, je vais y arriver ». Et elle y arrive là, il faut juste qu'elle tienne un peu, parce qu'elle a de la volonté. Elle est comme moi, elle a quelque chose sur le cœur et elle veut toujours être la 1^{ère}. C'est ça ma devise, toujours aller vers l'avant, ne reculer devant rien et quelles que soient les difficultés, il faut les dépasser et avancer (Bx9 ; 1.254-259).

Les sportives enquêtées voient dans cette image l'idéal de la femme forte qui peut tout faire, qui défie tout et qui honore les femmes par ses qualités de force. Soit elles se projettent dans l'exploit en interprétant le processus mental qui prévaut dans le geste à l'image en regard de leur expérience, soit elles admirent l'exploit de l'extérieur en qualité de spectatrice, soit elles pèsent le sacrifice et l'effort dont elles partagent le prix. Rg14 marque le pas en réaffirmant l'absence de « regard négatif envers l'haltérophilie puisque je joue au rugby », ce qui signifie qu'elle s'est posé la question. Ce processus qui consiste à réaffirmer le contraire marque bien le fait qu'elle a du mal à considérer cette image sans porter des jugements péjoratifs mais qu'elle fait l'effort de l'intégrer comme un sport praticable par une femme. Pour leur part, les deux haltérophiles de l'échantillon se retrouvent bien dans cette image, surtout Halt6 qui a participé aux mêmes jeux Olympiques que l'athlète B2 et qui est la seule de l'échantillon à pouvoir contextualiser l'image :

Ça me rappelle des souvenirs (larmes aux yeux). Quand la barre arrive à ce stade-là, c'est une joie indescriptible. Ca y est! C'est un bon essai. Ça peut signifier 4^{ème} place, 5^{ème} place, une médaille d'or... Je ne sais pas si elle a gagné, si elle est championne. Nous on est rentrées bien avant. On n'a pas fini les jeux, j'ai regardé la finale à la télé. C'est la meilleure chose, les jeux. Ça reste un souvenir inoubliable (Halt6 ; 1.276-280).

Là, c'est la joie quand tu tiens le dernier essai qui va donner la médaille. C'est la joie de tenir la barre jusqu'à la fin, jusqu'à ce que l'arbitre te dise de la relâcher. Parfois, la joie te fait perdre un essai car tu dois tenir jusqu'à la fin. Même si tu es en train de rire ou si sur ton visage on voit la joie, tu dois garder la barre jusqu'à la fin (Halt3 ; 1.140-143).

Elles ont bien vu l'exploit sportif dans cette image et devinent déjà la joie de l'athlète au bout de cette épreuve : le travail mental qu'elles disent devoir opérer pour « tenir » et contenir l'émotion en plein exploit montre bien l'expérience qu'elles vivent sur le mode extrême. Et la présentation de l'image les amène à revivre mentalement ces expériences fortes.

Pour sa part, la footballeuse Fb1 juge l'haltérophile B2 et la plaint presque : ce qu'elle qualifie d'obésité est considéré comme la conséquence du choix de la pratique, ce qui constitue un raisonnement pour le moins déterministe :

Aïe Aïe Aïe ! Sincèrement, c'est une femme, mais je crois qu'elle souffre de l'obésité. C'est pour ça qu'elle a fait de l'haltérophilie. Pour soulever ce poids, il faut qu'elle soit comme ça. Que Dieu soit avec elle ! (rires) (Fb1 ; 1.288-290).

La championne d'haltérophilie de l'image B2 suscite fierté, admiration et réprobation chez les athlètes interviewées. En effet, elles considèrent que cette femme qui arrive à soulever autant de poids est « capable de tout » et voient en elle l'image de la femme forte presque « comme un homme ».

Même si les athlètes des deux images B1 et B2 présentent des aspects très différents de point de vue physiologique, l'haltérophilie demeure pour certaines interviewées une discipline qui n'est pas faite pour les femmes. Il est notable de voir que les stéréotypes qui s'appliquent à ces femmes sont reportés sur d'autres pratiques masculines, la leur étant épargnée. C'est une sorte de cécité sociale qui leur permet de juger leur propre pratique en exception aux autres et de tolérer les formes corporelles qu'elle prend, comme ici en haltérophilie. Tout se passe comme si l'exploit -et le travail et l'effort qu'il exige- s'appliquaient sans distinction de pratiques : peu importe la forme, ce qui compte est le résultat sportif.

4.3 Images C1 et C2: l'affrontement en rugby féminin



Les deux scènes de rugby féminin présentent deux moments où l'on sent un engagement « féminisé » dans un sport essentiellement inventé par l'homme pour l'homme.

L'image C1 représente une mêlée où les équipes forment un tout et engagent un rapport de forces, moyennant quoi les individus sont mélangés et enchevêtrés dans une débauche d'énergie partagée.

4.3.1 L'image C1

L'image C1 représente une mêlée où les équipes forment un tout et engagent un rapport de forces, moyennant quoi les individus sont mélangés et enchevêtrés dans une débauche d'énergie partagée. La mêlée est un moment clé du jeu du rugby où le contact et les gestes « déplacés » sont légitimés par la récupération du ballon pour lancer une attaque. Elle reflète l'image même de la collaboration et l'entraide caractéristiques au sport collectif. Les athlètes féminines jouant au rugby, activité connoté masculine, s'entremêlent pour posséder le ballon.

A part les spécialistes des sports collectifs, l'image en C1 n'est pas bien reçue par les sportives interviewées (Bx1, Fb1, Halt6, Halt3 et Fb23). Leurs jugements oscillent entre indifférence, dégoût ou rejet massif: le rugby est perçu comme étant un sport de « contact » agressif et fatigant dans lequel la logique d'affrontement est perçue comme violente. La dimension collective est rarement soulignée !

C'est du rugby féminin. C'est un sport qui n'existait pas en Tunisie. Il a trouvé sa place chez les filles ; il y a beaucoup d'entente entre les filles. C'est un sport fatigant (Bx1 ; 168-169).

C'est du Rugby. Tu sais que dans le Rugby il y a beaucoup d'agressivité, de coups... ? Je suis en train de voir deux équipes en train de lutter, en train de se bagarrer, en train de se

rentrer dedans. Il y a beaucoup d'agressivité dans cette image. Je suis indifférente au Rugby, je n'ai pas de jugement pour ce sport (Fb1 ; l. 291-294).

Oh ce sport-là, le rugby, si je le vois à la télé, je zappe. C'est du rugby féminin. Ajoute-le à mes sports non préférés. J'aime pourtant les sports collectifs. Mais ce sport, tu le sens, tu le sens... Je ne me vois pas jouer à ce sport, même pour rigoler (Halt6 ; l.281-283).

C'est un sport collectif, le rugby, que je trouve très agressif comme sport. Il y a beaucoup de contacts, beaucoup de coups. Moi je ne m'y connais pas trop en sports collectifs (Halt3 ; l.144-145).

C'est du Rugby féminin. C'est un match de rugby ; toutes les filles sont groupées. Peut-être est-ce que le rugby nécessite plus d'efforts parce qu'il y a beaucoup de contacts ? Je ne me vois pas jouer au rugby ; il y a beaucoup de contacts. Par contre en football, chaque contact est une faute. On est plus protégées. C'est un sport comme un autre mais je ne me vois pas jouer au rugby. J'aime le Fb et le Hb (Fb23 ; l.94-98).

Les rugbywomen Rg14 et Rg8, ainsi que la boxeuse Bx9 qui a joué au rugby à l'arrêt de la boxe, à part le côté technique, parlent plutôt d'engagement, de solidarité, de patience mais aussi de combat et d'agressivité dans le bon sens du terme : c'est la force mentale qui prime. Leur expertise leur permet d'identifier le temps du jeu (mêlée) et les stratégies d'attaque dans le rapport de force (importance de la mêlée pour le gain du jeu).

Ce sont des filles en mêlée. En Rugby à 15 féminin ; elles sont en train de pousser pour obtenir la balle. On dit que le match de rugby commence à partir de la mêlée. Il suffit que tu aies gagné la première mêlée pour gagner les autres mêlées et le match. La mêlée, c'est la clef des matchs. Si tu as gagné la mêlée, c'est que tu es plus forte que l'autre équipe et que tu vas gagner dans le plaquage, dans les touches... C'est très important dans le rugby (Rg14 ; l.112-115).

La conquête de la balle est assimilée à une quête de graal et l'alternance des postures énonciatives dans le discours marque bien les différents points de vue que la locutrice adopte (« tu, on, elle, il faut... »)

Ouf le rugby ! C'est le meilleur sport. Déjà je jouais à la mêlée. J'ai de bons souvenirs avec ça. C'est une mêlée au rugby à 15. C'est le combat, la technique, l'agressivité, la patience, la volonté, la combattivité et tu fais tout pour gagner, pour avancer, pour substituer la balle. Il faut tout faire pour substituer la balle. On joue pour cette balle, on joue pour substituer cette balle et aller marquer un but avec. Sans elle tu ne peux rien faire. Tu dois être plus forte que l'adversaire qui est devant toi, sur le niveau mental avant le niveau physique. Si nous sommes fortes mentalement et concentrée, nous gagnons la mêlée (Rg8 ; 1.390-396).

Pour Bx9, c'est la dimension collective quasi fusionnelle qui prime :

Du rugby féminin (sourire). Rugby à 15. C'est une mêlée. Ils doivent faire sortir le ballon pour le prendre et aller marquer. On voit qu'elles ne font plus qu'une dans l'équipe, elles sont soudées, elles travaillent pour un même et seul objectif. Volonté, union, force pour arriver à un même but. J'adore cette discipline, c'est ma deuxième vocation. Le rugby c'est extraordinaire [mouch normal] [yhabbil yhabbil yhabbil]. Si Dieu le veut [Inch'Allah] je vais avoir le 2nd degré et je vais entraîner. Je veux entraîner dans toutes les disciplines tellement j'aime le sport, je m'y consacre corps et âme (Bx9 ; 1.260-266).

4.3.2 L'image C2

Dans le duel du plaquage de l'image C2, l'expression de la féminité traverse la convention de situation ; cette technique, pourtant univoque dans ses modalités règlementaire, est réinterprétée selon des intentions d'esquive du sol et du contact qui ne peuvent qu'être féminines. Le duel projette une autre manière de contact rude très spécifique à cette activité. Ce plaquage apparaît néanmoins comme une technique corporelle réinterprétée sur un mode genré féminin.

Les athlètes interviewées (Bx1, Fb1, Halt6, Halt3 et Fb23) mentionnent surtout la notion de contact où le terme « coller » revient fréquemment, sans oublier l'agressivité et le risque de blessure déjà omniprésent dans les témoignages :

Encore du rugby. Chaque fille essaye de donner le meilleur d'elle-même. L'athlète lui colle et doit beaucoup travailler à l'entraînement pour préparer la compétition. C'est un sport qui est bien, un peu agressif, mais il a trouvé sa place mieux que la boxe chez les filles (Bx1 ; 1.170-172).

C'est encore du rugby. Il y a une énorme différence entre ces images. Dans l'autre, tu vois que tu reçois des coups de partout. Il y a des bonnes et des mauvaises choses. J'ai joué au rugby à l'Institut, je sais comment ça se passe quand tu cours avec le ballon, rien ne t'arrive. L'essentiel est que tu saches courir. Tant qu'il n'y a pas de contact, il n'y a aucun risque. Pour le rugby, il faut des filles fortes. Il y a une fille qui jouait au rugby et qui est venue dans notre équipe de foot ; tu sens une énorme différence. Elle est trop agressive. J'ai joué au rugby et à la moindre poussée, je me retrouvais par terre. Ce n'est pas le cas en foot : au moindre contact il y a faute. Je me sens en sécurité. Au rugby, l'arbitre regarde, c'est tout. S'il tombe les 16 l'une sur l'autre, il n'y a rien : elles rigolent. Voilà (fb1 ; 1.295-303).

L'idée de courir vite pour échapper au danger est typiquement féminin. La proxémie dans le contact physique est interprétée comme une manière de « coller » et d'entraîner des risques de blessures : contact physique et agressivité sont confondus.

Encore du rugby. Dans cette position, il y a un risque de blessure : l'une risque de tomber sur l'autre... les genoux... ça fait peur parce qu'il y a un risque de blessure. L'une risque de tomber sur le genou de l'autre (Halt6 ; 1.284-286).

Pareil, c'est un contact entre deux filles. Déjà que c'est un sport agressif pour les garçons, que dire pour les filles ? C'est comme notre sport un peu mais bon, je ne peux pas dire que c'est un sport agressif spécialement. Mais dans chaque sport il faut être un peu agressif pour pouvoir réussir. Il n'y a aucun sport qui soit facile. C'est tout (Halt3 ; 1.146-149).

Kif kif, c'est un match de rugby féminin. Il y a un contact entre les filles, c'est normal de voir ce genre de contact entre joueuses. C'est ça le rugby (Fb23 ; 1.99-100).

Hormis les descriptions techniques de spécialistes, les propos de Rg14, Rg8 et Bx9 évoquent moins le contact physique « problématique » que les non-spécialistes et insistent sur la volonté, la combattivité et la rage de vaincre. La lecture des spécialistes est lexicalement plus précise et contextualisée, marquant une possible infiltration de la cognition de la joueuse porteuse de balle :

C'est un plaquage. Apparemment, elle va marquer un essai malgré la tentative de l'adversaire de l'en empêcher en la plaquant au sol. Elle n'a pas lâché et elle va marquer

parce qu'elle est déjà dans l'embut. Je vois déjà les barres de l'embut. Je vois beaucoup de volonté, beaucoup de rage de vaincre. Comme toute personne qui joue au rugby, elle ne veut pas perdre (Rg14 ; 1.116-120).

(Rires) encore du rugby. C'est un essai. Il y a un plaquage mais elle va réussir à aplatir son ballon. Elle va tendre les bras et marquer, il y a aucun doute. C'est la dernière étape, elle est déjà arrivée pour aplatir sa balle dans l'embut pour marquer et l'adversaire essaye de la plaquer pour l'en empêcher mais elle va aplatir. Je vois de la volonté de la part des deux athlètes. Il y a dans l'attaque beaucoup de combattivité, de volonté, de force. La défenseuse aussi a de la volonté. Chacune joue pour son drapeau et veut montrer de quoi elle est capable (Rg8 ; 1.397-403).

C'est un plaquage en arrière en rugby. Elle plaque son adversaire pour l'empêcher d'arriver à son embut. Moi non plus je ne voulais pas qu'on arrive à mon embut. Elle joue pour le drapeau de son pays ou de son équipe, elle veut qu'il soit toujours le plus haut. La volonté est tout en sport (Bx9 ; 1.267-270).

Entre les interprétations des images C1 et C2, on note une prise de position flagrante des athlètes des autres disciplines masculines par rapport au rugby : hormis les rugbywomen (incluse la boxeuse reconvertie), les autres sportives enquêtées (boxeuse, footballeuses et haltérophiles) ont une aversion bien marquée quant aux notions de contact et d'agressivité qui caractérisent ce sport. Avec la force, ces critères étaient pourtant évoqués avec fierté lors de l'étude 2, ce qui montre bien le caractère contextualisé de la lecture d'image et de l'interprétation des faits sportifs présentés.

Synthèse de l'étude 3. Sémiotique de l'image et test projectif **« Se regarder dans le miroir médiatique » ; un révélateur sans fards**

L'objectif de cette étude 3B basée sur un test d'image médiatique était de procéder par projection à l'explicitation des représentations (-obstacle) des athlètes pratiquant des sports masculins. L'idée était de tester les résistances -ou l'adhésion- à la présentation iconographique de formes de pratiques masculines mettant en jeu l'identité féminine sous des aspects controversables. L'intérêt du test reposait sur l'ambiguïté et l'ouverture du matériau, autorisant ainsi la diversité des interprétations possibles et d'éventuelles projections. Le test était conçu de manière à *« permettre une intégration à la fois des caractéristiques objectives de l'objet, des expériences antérieures du sujet, et de son système d'attitudes et de normes »* (Abric, 1994, p.13).

Si une représentation peut être définie comme une vision fonctionnelle du monde qui restructure la réalité, elle détermine en effet les modes interprétatifs et les goûts et dégoûts pour certaines formes de pratiques. Les propos des pratiquantes interrogées dénotent des représentations identitaires bien marquées et différenciées à l'adresse des images de sports médiatisés masculins. Le premier apport de l'étude montre que dans l'esprit des sportives de haut niveau, la victoire est naturellement associée avec la volonté divine ; l'exploit est placé au plus haut de l'échelle des valeurs spirituelles et ne peut qu'être la marque d'une transcendance. Le prosélytisme religieux qui marque la tenue vestimentaire de l'athlète de l'image A2 est représenté comme un effort supplémentaire en dépit de l'inadéquation qu'elle engendre au plan de la mobilité des mouvements : cette présence naturelle de la religion chez cette femme en fait une icône surnaturelle. En second lieu, le caractère nationaliste de la victoire est clairement revendiqué chez ces athlètes de haut niveau ; c'est le positionnement international de cette nation jeune qu'est la Tunisie qui est recherché. Porte-drapeau de leur nation, les athlètes se sentent investies d'une mission qui les dépasse en tant qu'individus : elles pensent explicitement représenter leur pays sur la scène internationale et en tirent une fierté et une exaltation importantes. Cependant le caractère androgyne de l'athlète de 400m haies, qui les induit en erreur quant à son identité véritable, fait soit l'objet d'une assimilation par comparaison à d'autres sports masculins, soit d'une indifférence relative. Alors qu'elles ne peuvent elles—mêmes reconnaître leur pair pratiquante de haut niveau,

la tolérance de cette image de la féminité est compensée par l'explication divine : l'athlète se présente ainsi car Dieu l'a voulu. A aucun moment l'athlète n'est investie d'un choix délibéré et les détails de la mise en scène de son corps, qui laissent apparaître un soin particulier dans les accessoires féminins même discrets, ne sont ni notés ni pris en compte. Tout se passe comme si l'androgynie était vécue comme un état de fait et une réalité naturelle.

En ce qui concerne les deux autres pratiques que sont l'haltérophilie et le rugby, la lecture d'image se fait plus différentielle. D'une part, la prise en compte de la vulnérabilité potentielle de l'haltérophile et des risques de blessure attire tout autant un regard de répulsion que l'admiration pour cette femme qui peut « tout » comme un homme. L'apparence physique n'est commentée qu'en regard d'une possible obésité qui serait à l'origine du choix de la pratique ; c'est donc la morphologie qui induirait l'orientation vers les pratiques masculines et non pas la pratique qui formaterait le gabarit de la pratiquante. L'effet en retour de la pratique sur la manière de l'envisager et la corporéité n'est pas supposé. En ce qui concerne le rugby, la dimension collective dans les affrontements est perçue comme une menace ou comme un plaisir selon l'expérience réelle des pratiquantes. Toutes s'accordent à dire que l'exploit sportif les transcende au point de leur faire ressentir des émotions intenses et variées.

Il apparaît donc que le test image a révélé par un effet de miroir, le fait que les athlètes ne sont pas ou peu conscientes et critiques quant aux modes de traitement des médias dont les sportives de haut niveau font l'objet : leur incorporation dans les modalités sportives masculines les préserve du regard extérieur et elles portent sur des autres pratiques masculines un regard à la fois tolérant, peut sensible aux signes extérieurs de féminité et centré sur la performance et l'exploit. Leur empathie avec d'autres femmes est extrême au point où elles revivent des expériences personnelles en découvrant les images, avec parfois rires et larmes. Le positionnement de leur discipline sportive en regard d'autres disciplines masculines s'opère en fonction de la reconnaissance des fédérations, introduisant une forme de hiérarchie entre sports masculins selon la manière dont ils sont vécus dans les médias. La présence de la religion et de l'idéal national recouvre les observations déjà relevées dans l'étude 2A. Ce test a donc permis, par une méthode projective qui a bien opéré, d'accéder à des représentations enfouies, reniées et parfois contradictoires de l'identité polymorphe des athlètes enquêtées, faisant apparaître le fait que certaines d'entre elles peuvent porter sur des pratiques masculines d'autres athlètes des regards

sexistes similaires à ceux qu'autrui porte sur leurs propres pratiques. Ces jugements ne s'appliquent bien sûr pas à elles-mêmes et c'est là tout l'intérêt du test : d'avoir débusqué cette incroyable posture qui consiste à se préserver tout en portant sur d'autres pratiques un regard parfois dépréciateur ou perplexe du même type que celui qui est porté à leur adresse : les qualités physiques telles que la force et l'agressivité qui caractérisent les pratiques « viriles » semblent à certaines inappropriées, et l'on peut se demander comment ces athlètes « jouent » dans leur spécialité. En effet, la nécessaire réinterprétation de leur pratique sur un mode féminin s'impose clairement, chose qu'elles nient dans l'étude 2 en revendiquant une égalité plus qu'une parité. Fières lors de l'étude 2 de leur force et de leur agressivité qui font d'elles des sportives « spéciales » de premier plan international, elles se disent choquées ou même dégoûtées par ces mêmes qualités physiques telles que mises en scène dans les images médiatisées du test. Ceci porte à croire qu'elles ont leur propre façon « féminisée » de pratiquer leur sport masculin qui du coup échappe à leur réprobation

A l'inverse, certaines sportives considèrent ces pratiques telles que médiatisées comme totalement similaires celles auxquelles s'adonnent et du coup se projettent dans le vécu intérieur de l'athlète : du coup la forme de pratique telle que mise en scène échappe au regard potentiellement dépréciatif qui peut être décoché à leur encontre. Le rapport d'homologie détourne de la préoccupation du regard extérieur : il autorise l'internalisation du point de vue interprétatif et préserve de la dépréciation. Enfin, certaines athlètes se contentent de porter le regard expert et externaliste en apportant de la plus-value à l'image en termes de stratégies de victoire ou de technicité gestuelle.

Entre jugements et descriptions, entre projection et distance critique, le test révèle donc la complexité du positionnement des athlètes sous le feu médiatique. Leurs stratégies parfois inconscientes ou ambivalentes verrouillent leur image en réception et dénotent une intériorisation puissante de préjugés stéréotypés adressés à des pairs pratiquant d'autres sports masculins, ici l'haltérophilie et le rugby. Si ces femmes sont plus à même de se projeter dans le ressenti potentiel de l'athlète mise en scène dans l'image, elles peuvent également se révéler être les plus critiques et les plus stéréotypées à l'égard de la modalité de pratique présentée en relief par le jeu des images du test mises en contre-point deux à deux

Synthèse générale

Pour les femmes tunisiennes athlètes de haut niveau (ici : football, rugby, boxe et haltérophilie), « *entrer dans la maison des hommes* » en s'adonnant à des sports masculins n'est pas une affaire anodine. Les stratégies identitaires sont forcément remaniées et dynamisées en contexte arabo-musulman et portent à penser que la pression sociale variée engage des identités multiples et changeantes.

Ce travail de recherche est basé sur la manière dont ces femmes aux profils exceptionnels investissent un sport masculin, y réussissent à haut niveau et s'en trouvent plus ou moins changées sous le regard d'autrui et des médias. Suspectées même par leurs proches d'être virilisées, d'être des garçons manqués ou homosexuelles, elles subissent contraintes et forcées le regard accusateur des autres hommes comme des femmes. Du coup elles doivent déployer des stratégies subtiles et complexes pour exister en tant qu'athlètes et citoyennes, épouses et étudiantes, femmes fortes et internationales.

La 1^{ère} étude quantitative était fondée sur un test d'échelle de féminité/masculinité (MMPI) appliqué à quatre populations distinctes de femmes tunisiennes. Elle n'a montré aucune différence significative au plan de la féminité entre l'échantillon des athlètes investies dans des sports masculins et les autres femmes, qu'elles soient pratiquantes de sports féminins, de sports mixtes ou sédentaires. Cette absence de significativité nous amène à affirmer que le fait de pratiquer un sport masculin ne signifie pas forcément une masculinisation du profil psychologique, ni en effet ni en cause de pratique. Ensuite, un classement des athlètes par Tscore de féminité a permis d'établir « un continuum de féminité » à partir duquel, en rapport à la valeur 61 qui constitue la limite entre féminité et masculinité, ont été extraites les 8 athlètes étudiées lors de la 2^{ème} et de la 3^{ème} étude. Ces huit athlètes se répartissent chacune par 2 selon chaque spécialité masculine, 4 de part et d'autre de la valeur limite 61. Elles ont donc des profils bien différenciés ce qui autorise une mise en contraste importante des discours qu'elles vont tenir à propos de leurs pratiques sportives.

La 2^{nde} étude est partagée en deux sous-études. Une étude lexicométrique exploratoire (2A) sert à faire ressortir les préoccupations majeures des athlètes rencontrées et interviewées. Les thèmes

mis en évidence constituent le champ lexical privilégié utilisé pour répondre aux questions des entretiens de l'étude 2B. L'étude qualitative 2B met en lumière le choix, l'engagement et la réussite de ces sportives. Il ressort de l'analyse de contenu des récits de vie qui font apparaître trois résultats majeurs.

Le milieu socioculturel de quartier et l'entourage familial proche des sportives interviennent fortement dans l'orientation vers une pratique masculine. Cette pratique sportive est en fait le fruit d'un enchaînement de contacts qui expose durablement le sujet à des pratiques improbables telles que : le contexte social de quartier, le cadre familial en présence d'une fratrie, le groupe de pairs et camarades de jeux enfantins. Tous ces modes de socialisation primaire ou secondaire peuvent aboutir à une socialisation sexuée inversée en contexte particulier qui favoriserait l'investissement dans des pratiques masculines. Le soutien- ou la résistance des parents et particulièrement des mères- joue un rôle non négligeable mais pas aussi important qu'attendu.

L'engagement dans une pratique n'est pas une fin en soi : le tout est de performer et de persévérer pour atteindre le haut niveau de pratique, quitte à en changer. Confiantes de leurs capacités physiques et favorisées par leur mode de socialisation sexuée inversée, ces sportives aspirent à réaliser de grandes carrières dans leurs disciplines respectives tout en réussissant plutôt bien, sauf exception, leurs trajectoires sociales et professionnelles. Le dilemme difficile à résoudre entre sport de haut niveau et études se résout, même pour celle qui semble avoir un démarrage difficile, par l'investissement dans les études universitaires en STAPS. Il se trouve que la majorité des athlètes interviewées (5 sur 8) fait des études supérieures réussies. Le choix d'orientation est légitimé par l'absence de moyens fournis par des fédérations indigentes, peu supportrices et discriminantes en regard du traitement des homologues de l'équipe masculine : ce traitement différentiel est vivement ressenti comme une injustice tant sur les plans financier, l'accès aux équipements, l'encadrement sportif et médical. Il en est de même pour le traitement médiatique discriminant qui crée à la source des inéquités entre sportives et sportifs. Enfin, le suivi médical peu rapproché amène certaines blessures qui remettent en cause la carrière de sportive, compromettant du même coup la situation sociale du moment. Tous ces facteurs font que ces athlètes sont sujettes à un abandon sportif relativement prématuré dans leur carrière. De plus, celles qui tiennent et poursuivent leur trajectoire sportive rencontrent des obstacles personnels au sein même de leur couple et subissent des pressions importantes de l'entourage proche ou lointain qui demeure peu encourageant ou solidaire. Ce sont paradoxalement les gens du quartier et les

spectateurs anonymes qui sont les plus fascinés, les plus investis et les plus compréhensifs, apportant une aura relativement factice mais séduisante.

Un autre apport de cette enquête concerne la pluralité et la complexité des identités des sportives lorsque les sportives abordent en fonction des contextes leur sport masculin. Dans un premier temps, deux identités cohabitent, comme si des dispositions s'activaient selon les contextes: l'identité masculine nécessaire à la réussite sportive est activée en situation de pratique et autour de plusieurs modalités alors qu'une identité féminine plus ou moins masquée est soigneusement cultivée et entretenue en dehors du terrain. A cet effet, différents atouts permettent de pallier à un *hexis* corporel engendré par la pratique de ce genre de sport, l'acculturation par une promiscuité avec les homologues masculins étant impensée. C'est la croyance religieuse qui surdétermine l'attribution causale des réussites mais aussi des échecs, mettant la personne singulière hors jeu sous la volonté divine. Cette identité religieuse se double d'une forte empreinte patriotique qui prend un sens particulier dans la nation tunisienne : la conscience nationale est vivement renforcée et même revendiquée à la faveur des participations aux compétitions internationales.

Un répertoire d'identités est ainsi identifié, qui se superpose et s'entrecroise à la faveur des opportunités et des rencontres. Ce répertoire dynamique met en jeu des stratégies polymorphes et complexes qui visent d'une part à tenir sous le feu du regard extérieur -et se jouant parfois des apparences- tout en plaçant haut l'exigence de performance. De plus, le jeu des apparences est détourné au profit d'une stratégie de diversion qui vise d'une part à déconstruire les stéréotypes des regards tout en jouant la provocation par un effet de contraste : passer d'un survêtement à une mini-jupe sur un podium relève d'un défi culturel et existentiel qui marque bien ces identités situées mais activées selon les enjeux du moment. Ne trouvant pas grâce dans les médias, les athlètes tentent difficilement de faire leur place dans les fédérations respectives.

L'étude 3 est fondée sur un test projectif imagé qui présente en contrepoint 6 images médiatiques dans trois sports masculins (athlétisme, haltérophilie et rugby). Les thématiques abordées portent sur l'icône victorieuse, l'effort paroxystique et l'affrontement collectif. L'idée est d'accéder aux représentations identitaires des sportives afin de détecter leurs modes de fonctionnement plus implicites. Les projections des athlètes enquêtées peuvent être caractérisées de deux façons. Une majorité adopte une position étonnante de vis-à-vis des sports masculins qui ne sont pas les leurs : reproduisant sans en être bien conscientes les stéréotypes qui leur sont appliqués, elles considèrent

les pratiques auxquelles elles sont exposées comme agressives ou faisant appel à la force, qualité virile par excellence. Dit autrement, elles formulent à l'adresse des pratiquantes d'autres sports masculins les mêmes reproches qui leur sont adressés. En filigrane, la fragilité des constitutions féminines est mise en avant pour disqualifier l'haltérophilie au point où elle semble être incarnée au moment de la passation du test. Ceci amène à penser que ces athlètes pratiquent leur sport sur un mode féminin qui reconfigure leur réception de la pratique, la rendant acceptable et inattaquable. De plus, une forte conscience identitaire religieuse permet de naturaliser les dispositions sportives tout autant que les succès. Enfin, le sentiment nationaliste est omniprésent et permet de transcender la personne au profit de la nation. Le drapeau est à cet effet l'emblème de la réussite. Lors des compétitions internationales et des victoires, la charge émotionnelle des moments de consécration sportive est considérable voire paroxystique. Le simple fait de révoquer ces moments au cours du test met certaines athlètes dans un état émotionnel critique : leur capacité à fonctionner par empathie et à interpréter par projection est importante. C'est lorsqu'elles ne se reconnaissent pas dans l'image ou lorsqu'elles se présentent comme des spécialistes de l'activité sportive qu'elles se détachent de l'univers médiatique et tiennent des propos plus distancés. Tout se passe comme si elles fonctionnaient soit sur le mode de l'empathie et de la reconnaissance ou sur le mode de l'exclusion et du rejet. Les sports masculins apportent donc dans leur esprit un support contrastif qui dénote des goûts et des dégoûts fortement contextualisés.

Ces athlètes présentent donc un profil composite et situé : investies dans des pratiques sportives socialement réservées aux hommes, elles rompent avec l'image standard de l'idéal-type féminin dominant dans l'imaginaire de l'homme. Prenant le risque de se faire taxer de garçon manqué ou d'homosexuelle, elles défient les apparences en multipliant les modalités féminines/masculines pour s'investir d'une mission mi-divine, mi-nationale. Plaçant haut le niveau d'exigence dans la pratique et l'effort, elles revendiquent pleinement leur place dans les fédérations et l'audience médiatique. Reconnues comme cadres ou star, elles se jouent des apparences avec facétie et astuce afin de détourner les regards ou les attirer. Les apports de cette recherche sont donc multiples et questionnent plus généralement la place assignée et assumée par les femmes en Tunisie : apparaissant là où on ne les attend pas, elles savent se repositionner en détournant les apparences pour s'investir de missions supra-normales qui en retour leur permettent d'exister. En retour, leur autonomie financière assurée, elles peuvent s'ouvrir à d'autres mondes pour explorer la sphère compétitive du haut niveau.

Cette étude présente **les limites** inhérentes à tout protocole de recherche. Si l'étude quantitative 1 a permis d'établir un paysage général des profils d'athlètes de haut niveau tunisiennes en montrant que leur pratique masculine n'avait pas de lien avec leur profil psychologique, il apparaît néanmoins que le test n'a pas couvert une population exhaustive des athlètes de haut niveau.

Dans les études 2 et 3, de nature qualitative, le nombre de sportives interviewées ne visera évidemment pas la généralisation mais seulement à la caractérisation de profils singuliers, atypiques et originaux d'athlètes de haut niveau. La question de l'ouverture à d'autres populations de sportive reste entière. De plus, l'interprétation des discours aurait pu être validée en retour par les enquêtées elles-mêmes mais des difficultés pour recontextualiser l'étude auraient été rencontrées. Pas ailleurs et bien que le langage ne soit pas « transparent », les productions ont été filtrées sous plusieurs regards dont certains hors Tunisie afin de bien interpréter, c'est-à-dire traduire en trahissant la pensée dans une marge tolérable. Comme toute interprétation, c'est la rencontre entre deux subjectivités qui peut alors être discutée.

La méthode des entretiens effectués auprès des athlètes au cours de l'étude 2 est, certes, intéressante mais elle ne suffit à elle seule pour rendre compte de la richesse et de la complexité de l'expérience singulière des sportives enquêtées. Cette étude aurait été sans doute plus riche s'il y avait eu accompagnement et suivi de ces athlètes sur leurs lieux de pratiques en prévision d'une observation plus attentive de leurs activités en circonstances variées : cette approche longitudinale et centrée sur la description des pratiques réelles aurait pu accéder à d'autres contours de la personnalité des athlètes, voire révéler des dimensions cachées lors des entretiens. Ce sont du coup les motifs et les mobiles des stratégies identitaires qui auraient pu être approchées et il eût été possible de dépasser la démarche descriptive. Ce type d'étude ethnographique aurait pu être d'un apport certain pour éviter le biais des résultats lié aux processus classiques de face et d'estime de soi.

Au total, le contexte culturel tunisien étant bien spécifique dans le monde arabe, il semble que cette étude ne puisse se rapporter à d'autres pays voisins dont les structures socioculturelles et historiques sont incomparables. La dynamique actuelle de changement pourrait à terme engager une refondation du rapport des femmes au sport masculin et plus généralement dans la société et questionne également le positionnement diachronique de cette étude à un moment donné de l'histoire de la Tunisie.

Conclusion et perspectives

En conclusion, nous pouvons dire que cette étude a permis d'avancer sur la compréhension des phénomènes d'appropriation identitaire qui accompagnent la pratique d'un sport masculin par une femme tunisienne athlète de haut niveau. Si leur mode de socialisation sexuée est inversée notamment dès l'enfance, leurs capacités physiques sont exceptionnelles et non conformes aux stéréotypes de la féminité. L'expérience de ces sportives dans des pratiques masculines apparaît ambivalente à deux titres : être femme et être performante requiert une haute exigence en dépit des obstacles. Suspectées quant à leur identité féminine et sujettes à un procès en virilisation, elles sont, plus que les autres, préoccupées de leur féminité et s'exercent à la mettre en scène sur des modes variés et parfois provocateurs en fonction des contextes. La figure du garçon manqué reste un standard.

L'entourage joue un rôle majeur, tant par les encouragements du quartier que par les jugements extérieurs : ce sont paradoxalement les instances fédérales qui les déprécient le plus car elles concurrencent directement leurs homologues masculins sur les parts de subvention. Ce traitement discriminant les amène à abandonner ou changer de pratique. Très engagées dans une foi inconditionnelle et mues par un patriotisme puissant, elles s'engagent totalement dans leur exigence d'excellence en vivant des expériences qui les marquent à jamais. Si de Coubertin (1912) estimait qu'«*Une olympiade femelle serait impratique, inintéressante, inesthétique et incorrecte. Le véritable héros olympique est, à mes yeux, l'adulte mâle individuel. Les Jeux Olympiques doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les vainqueurs*», il s'avère qu'en Tunisie les choses ont considérablement changé, et probablement les femmes plus que tout.

Les perspectives de cette étude peuvent orienter le regard du chercheur dans plusieurs directions. Premièrement, il apparaît que le test du BSRI est plus approprié pour mener des études sur le genre en sport, étant donné sa facilité d'usage et la diversité des profils qu'il peut analyser. Ainsi, il est envisageable d'effectuer un travail de validation de ce test dans sa version courte (Fontayne et al., 2000) sur la population tunisienne de façon à avoir la possibilité de choisir entre le BSRI et le MMPI.

En second lieu, un approfondissement de ce travail pourrait s'orienter sur le suivi longitudinal des athlètes tout au long de leur trajectoire de vie afin de cerner les moments-clefs qui posent problème dans leur expression identitaire et voir comment elles les ménagent. De plus, un croisement des regards de l'entourage avec leurs propos permettrait de mesurer un éventuel décalage entre ce qu'elles pensent vivre et ce qu'en fait autrui. Ces décalages peuvent être source de difficultés et forcer le réaménagement identitaire, a fortiori à l'occasion de l'irruption d'un compagnon dans la vie privée.

Si le comparatisme a quelque valeur, il serait également intéressant de voir si les caractéristiques identitaires des femmes tunisiennes athlètes de haut niveau investies dans des sports masculins présentent des similarités avec d'autres populations aux cultures contrastées comme par exemple en Asie. En effet, les fondements culturels étant considérablement différents, la présence de femmes tunisiennes dans des sports masculins prend une signification différente en contexte particulier. L'exploitation pour la recherche de moments majeurs de compétition féminine pour accéder à des athlètes de nationalités différentes pourrait représenter à cet effet une opportunité.

De plus, une étude plus précise sur ce qui se joue dans les jeux enfantins et de quartier quand les fillettes s'emparent des jeux de garçons sous le regard des grands frères pourrait permettre de décrire les modalités identitaires qu'elles apprennent à manipuler -et dont elles se joueront plus tard- afin de mieux comprendre comment ces configurations deviennent des dispositions actionnables en contexte.

Enfin et en prenant une orientation inverse, il serait intéressant de voir comment les hommes s'emparent de sports féminins et comment ils ménagent, avec leurs sensibilités et leurs stratégies identitaires spécifiques, le regard d'autrui selon les contextes. Alors que paradoxalement les hommes se détachent en occident de « *la vigueur du désir, de la maturité virile que prouvait l'ardeur physique et l'impétuosité qui devait traduire la puissance sexuelle* » (Rauch, 2000), comment se positionnent les orientaux dans des systèmes de valeurs brouillées et composites ? Ces perspectives ouvrent donc des possibilités de poursuite d'études dans un champ vaste puisque le (re)positionnement identitaire des femmes investies dans des activités masculines n'en aura jamais fini d'advenir.

Bibliographie

- Abbassi, D. (2007). Sport, légitimation politique et construction identitaire dans la Tunisie des années 2000. *L'Année du Maghreb*, III, 409-426. [En ligne] depuis le 07 Juillet 2010, consulté le 01 November 2014. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/388> ; DOI :10.4000/anneemaghreb.388
- Abou, S. (1981). *L'identité culturelle relation interethnique et problèmes d'acculturation*. Paris : Anthropos.
- Abric, J-C. (1994). *Pratiques sociales et représentations*. Paris, P.U.F.
- Adam, J.-M. (1999). *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan.
- Adam, J.M. (2005). *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris : Armand Colin.
- Adamkiewicz, E. (1998). Les performances sportives de rue. *Les Annales de la recherche urbaine*, 79, 50-58.
- Affergan, F. (1987). *Exotisme et altérité*. Paris : PUF.
- Alsop, R., Fitzsimmons, A., & Lennon, K. (2002). *Theorizing Gender*. Cambridge: Polity Press.
- Ammar, A. (2006). Le déterminisme dans la pensée arabe : Aspects historico-culturels et psychologiques. In R. Ben Rejeb (Eds.). *Destin, discours et société* (pp.43-65). Tunis : Centre de Publication Universitaire.
- Anderson, K-L. (1999). Snowboarding: The Construction of Gender in an Emerging Sport. *Journal of Sport & Social Issues*, 23(1), 55-79.
- André, T. & Holland, A. (1995). Relationship of sport participation to sex role orientation and attitudes toward women among high school males and females. *Journal of Sport Behavior*, 18 (4), 241-253.
- Ansombe, G.E.M. (2002). *L'intention*. Paris: Gallimard.
- Anzieu, D. & Chabert, C. (2004). *Les méthodes projectives*. Paris : PUF.
- Archambault, F. (2004). Les significations et les dimensions sociales du sport. Sport et identité nationale. In P. Tronquoy (Eds.), *Cahiers Français*, 320, sport et société (pp.38-42).
- Ashmore. D. R, Del Boca. F. K. & Bilder. S. M. (1995). Construction and validation of the gender attitude inventory, a structural inventory to asses multiple dimensions of gender attitude. *Sex Roles*, 32, 753-755.
- Attali, M. & Saint Martin, J. (2007). Le rôle de l'école dans la genèse d'une culture sportive de masse (1960- 1970). *Presse de Science Po, Vingtième siècle*, 95, 3, pp.181-192.
- Aubry, S., Ruble, D.N. et Silverman, L. B. (1999). The role of gender knowledge in children's gender-typed preferences. In, L. Balteret C. S. Tamis-LeMonda (Eds), *Child Psychology: A Handbook of Contemporary Issues* (pp. 363-390). New York, Psychology Press.
- Austin, J.L. (1962). *How to do things with words*. Oxford : University Press.
- Austin, J.L. (1970). *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil.

- Ayachi, S. (2005). Les sports dits masculins : Place de la féminine Tunisienne. *IIIème Colloque Euro-méditerranéen: «Co-éducation sportive et développement du sport féminin dans l'espace Euroméditerranéen »*. Hammamet, 22-25 Septembre 2005.
- Ayachi, S. (2007). L'abandon sportif : au-delà des chiffres. *Séminaire de l'association du « Sport au Féminin » en collaboration avec l'Unité de Recherche en Psychologie du Sport de l'ISSEP de Ksar-Saïd : L'abandon sportif de la femme Tunisienne*. Tunis, 10 Mars 2007.
- Aymes, C. (1987). *M.M.P.I., Données actuelles et informatisation*. Thèse de médecine, Université de Montpellier.
- Bachelard, G. (1992). *L'air et les songes. Essai sur l'imagination du mouvement*. Editions LGF.
- Bacher, F. (1982). *Les Enquêtes en Psychologie (vol.2)*. Presses Universitaires de Lille.
- Ball, J.C., Carroll, D. (1960). Analysis of M.M.P.I. cannot say score on adolescent population. *Journal of Clinical Psychology*, 16, 30-31.
- Bardin, L. (1993). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF (1^{ère} éd. 1977).
- Barré, V., Debras, S., Fenry, N. & Trancart, M. (1999). *Dites-le avec des femmes. Le sexisme ordinaire dans les médias*. Paris, Médialivre, CFD/AFJ.
- Barreau, J.M. (2002). Les femmes, le sport et les conservateurs : conservateurs d'orient, conservateurs d'occident. *Femmes et sport dans les pays méditerranéens. Actes de colloque Euro-méditerranéen (Antibes- France), 23-25. Novembre 2000*, 261-264.
- Barry, A.O. (2002). *Les bases théoriques en analyse du discours*. [En ligne], URL : <http://www.chaire-mcd.uqam.ca/upload/files/Publications/methodologie/metho-2002-01-barry.pdf>
- Basso P. & Dondero MG (2006). *Semiotica della fotografia*. Rimini: Guaraldi.
- Basson, J.C. & Smith, A. (1999). La socialisation par le sport : revers et contre-pied. Les représentations sociales du sport de rue. *Annales de la Recherche Urbaine*, 79, 33-39.
- Bastide, R. (1970). *Le Prochain et le lointain*. Paris : Cujas.
- Beauvois, J.L. (1997). Editorial, compétences professionnelles. *Connexions*, 70, 2-9.
- Becker, S. W., & Eagly, A. H. (2004). The heroism of women and men. *American Psychologist*, 59 (3), 163-178.
- Bedhioufi, H. (2002). Attitudes et représentations liées aux pratiques sportives de la femme tunisienne. *Femmes et sport dans les pays méditerranéens. Actes de colloque Euro-méditerranéen (Antibes- France), 23-25 Novembre 2000*, 272-277.
- Bédhioufi, H. & M'rabet, H. (2010). Corps Féminin Et Pratiques Sportives Au Maghreb : Fragments D'un Parcours. *Esprits critiques*, 13 (1), 340-361.
- Bedhioufi, H., M'rabet, H. & Ayachi, S. (2011). Femmes tunisiennes et pratiques sportives : contexte socio-historique. *Le Défi*, 3, 13-33. Constantine, Algérie: Publication de l'Université Larbi Ben M'hidi Oum El Bouaghi.
- Beizman, C. (1966). *Livret de cotation des formes dans le Rorschach*. Paris : Editions du CPA.
- Bem, S. L. (1977). On the utility of alternative procedures for assessing psychological androgyny. *Journal of Clinical and Consulting Psychology*, 45, 196-205.
- Bem, S. L. (1979). Theory and measurement of androgyny: A reply to the Pedhazur-Tetenbaum and Locksley-Colten critiques. *Journal of Personality and Social Psychology*, 37, 1047-1054.

- Bem, S. L. (1981a). *Bem Sex-Role Inventory: Professional manual*. Palo Alto, CA: Consulting Psychologists Press.
- Bem, S. L. (1981b). Gender schema theory: A cognitive account of sex typing. *Psychological Review*, 88, 354–364.
- Bem, S. L. (1985). Androgyny and gender schema theory: a conceptual and empirical integration. In T. B. Sonderregger (Ed.). *Nebraska Symposium on Motivation: Psychology and Gender*, 32, 179-226. Lincoln University.
- Bem, S.L. (1974). The measurement of psychological androgyny. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 42(2), 155-162.
- Bem, S.L. (1975). Sex-role adaptability: one consequence of psychological androgyny. *Journal of Personality and Social Psychology*, 31, 634-643.
- Bem, S.L. (1981). *Bem Sex-Role Inventory*. Palo Alto, CA: Mind Garden.
- Ben Amar, I. (2012). *Les représentations sociales du carriérisme sportif féminin en Tunisie : essai sur les femmes post-carrières sportives*. Thèse de doctorat non publiée en STAPS, ss. dir. Abdessattar Sahbeni. Institut Supérieur de Sport et de l'Éducation physique de Ksar-Said, Tunis.
- Ben Hassine, A. (2007). Parcours de femmes cadres dans l'administration publique tunisienne : des femmes (pas) comme les autres. *Télescope*, 13(4), 42-53.
- Ben Rejeb, R. (2001). *Intelligence, test et culture : le contexte tunisien*. Paris : l'Harmattan.
- Ben Rejeb, R. (2006). Destin et culture. Pour introduire le débat. In R. Ben Rejeb (Eds.). *Destin, discours et société* (pp.1-12). Tunis : Centre de Publication universitaire.
- Ben Salem, A. (1992). *A l'aube de ma vie*. Dialogue engagé avec le peintre par Abderrahmane Ayoub au mois de Juin 1992 dans sa maison à Hammamet.
- Benjamin, H. (1953). Travestism and Transsexualisme. *International Journal of sexology*, 7(1); 12-14.
- Benveniste, E. (1966). Formes nouvelles de la composition nominale. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, LXI-1, 82-95.
- Bertaux, D. (1977). Histoires de vie ou récits de pratiques ? Méthodologie de l'approche biographique en sociologie. *Recherches économiques et sociales*, 6, 7-33.
- Bertaux, D. (1980). L'approche biographique, sa validité méthodologique, ses potentialités. *Cahiers internationaux de sociologie*, 69 (2), 198-225.
- Bertaux, D. (1989). Les récits de vie comme forme d'expression, comme approche et comme mouvement. In, G. Pineau & G. Jobert (Eds.). *Les histoires de vie, Tome 1* (pp.17-38). Paris : L'Harmattan.
- Bertaux, D. (1997). *Les récits de vie*. Paris : Nathan.
- Beyaert A. (2009). *L'image préoccupée*. Paris : Hermès Lavoisier.
- Bisson, T. (1997). *Le M.M.P.I. Pratiques et évolutions d'un test de personnalité*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Blanchet, A. (1985). *L'entretien dans les sciences sociales*. Paris: Dumond.
- Bodin, D. (2001) *Sports et violences*. Paris : Chiron.
- Bodin, D., Héas, S. et Robène, L. (2004). Les goûts sportifs : entre distinction et pratique élective raisonnée. *Sociologie et sociétés*, 36 (1), pp. 187-207.
- Bohuon, A. & Quin, G. (2012). Quand sport et féminité ne font pas bon ménage. *Le Sociographe "Du Sport dans le travail social"*, 38, 23-30.
- Bonhomme, M. (1987). *Linguistique de la métonymie*. Bern : Peter Lang.
- Bougherira-Benmoussa, F.Z. (2007). *Logique culturelle et dynamique de la performance sportive féminine En Algérie*. Thèse de doctorat en psychologie, ss. Dir. de Françoise

- Labridy. Université de Nancy 2, département de psychologie et des sciences de l'éducation (soutenue publiquement le 15 novembre 2007).
- Bouhdiba, A. (1986). *La sexualité en islam*. Paris : PUF.
- Bouhdiba, A. (1995). *Quêtes sociologiques*. Tunis : Editions Cérès, ENJEUX.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Paris : Minuit.
- Bourdieu, P. (1980). *Questions de sociologie*. Paris, Minuit.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Éditions Fayard.
- Bourdieu, P. (1986). L'illusion biographique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62/63, 69-72.
- Bourdieu, P. (1987). *Choses dites, le sens Commun*. Paris : Minuit.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil.
- Bourdieu, P., Chambord, J-C. & Passeron, J-C. (1968). *Le métier de sociologue: Préalables épistémologiques*. Paris : Mouton.
- Bourguiba, H. (1960). « *Le rôle du sport dans la bataille contre le sous-développement* », discours prononcé par le président Bourguiba le 30/9/1960 à Tunis. Discours, tome VIII, 1960-61, publications du secrétariat d'État à l'Information, Tunis, 1976, p. 102-103.
- Bouzi, E. (2000). *Étude des jeux sportifs d'adultes et d'enfant de deux périodes de l'histoire tunisienne, la période romaine et l'époque actuelle*. Thèse de doctorat des Sciences Sociales, Université Paris V- René Descartes.
- Brannon, R., Juni, S. (1984). A scale for measuring attitudes about masculinity. *Psychological Documents*, 14, 6-7.
- Bressoux, P. (2001). Réflexions sur l'effet-maître et l'étude des pratiques enseignantes.
- Brisson, T. (2008). Socialisation familiale et différence de genres dans l'Égypte d'aujourd'hui. *Enfance et Psychologie*, 40 (3), 155-164.
- Brohm, J.M. (1993) *Les meutes sportives*. Paris : L'Harmattan.
- Brohm, JM. (1976). *Sociologie politique du sport*. Paris : Delarge.
- Brohm, J-M. (1992). *Sociologie politique du sport*. Nancy : Presses universitaires de Nancy.
- Brohm, JM. (2006). *La tyrannie sportive*. Théorie critique d'un opium du peuple. Paris : Beauchesnes.
- Brohm, JM. (2008). *Pierre de Coubertin, le seigneur des anneaux. Aux fondements de l'olympisme*. Paris : Homnisphères.
- Bromberger, C., Hayot, A. & Mariottini, J.M. (1995). *Le match de football, ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*. Paris, MSH.
- Bronckart, J.P. (1996). *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*. Lausanne : Delachaux & Niestlé.
- Bronckart, J. P. (2008). Genres de textes, types de discours, et «degrés» de langue. *Texto!, Dialogues et débats*, 13(1). Burr, V (1998). *Gender and Social Psychology*. London: Routledge
- Butcher, J. N., Graham, J. R., Williams, C. L. & Ben-Porath, Y. S. (1990). *Development and use of the MMPI-2 content scales*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Butcher, J.N., Tellegen, A. (1966). Objections to M.M.P.I. items. *Journal of Consulting Psychology*, 527-534.
- Butler, J. (1990). *Gender Trouble: Feminism and the Subversion of Identity*. New York, Routledge.

- Callède, J-P. (1987). *L'esprit sportif*. Paris, Puf.
- Calmat, A. (1992). Sport et nationalisme. *Pouvoirs*, 61, le sport, 51-56.
- Camilleri, C. (1973). *Jeunesse, famille et développement, essai sur le changement socio-culturel dans un pays du tiers monde (Tunisie)*. Paris : Centre National de la Recherche Scientifique.
- Carnino, G. (2005). *Pour en finir avec le sexisme*. Paris : L'Echappée.
- Cartwright, D.P. (1953). Analysis of qualitative material. In, L. Festinger & D. Katz (Eds.), *Research Methods in the Behavioural Sciences* (pp. 481-537). New York: Dryden Press (trad. Française: Presse Universitaire de France, 1974).
- Caudwell, J. (1999). Women's Football in the United Kingdom: Theorizing Gender and Unpacking the Butch Lesbian Image. *Journal of Sport and Social Issues*, 23(4), 390-402.
- Caudwell, J. (2003). Sporting Gender: Women's Footballing Bodies as Sites/Sights for the (Re)Articulation of Sex, Gender, and Desire. *Sociology of Sport Journal*, 20, 371-386.
- Cazorla, G. (1984). De l'évaluation en activité physique et sportive. *Travail et Recherche en E.P.S., Évaluation de la valeur physique (I.N.S.E.P.)*, 7, octobre, 7-35.
- Cazorla, G., Boussaidi, L. & Godemet, M. (2004). Evaluation Du Rugbyman Sur Le Terrain. *Actes du congrès médical international de la Fédération française de rugby*, 435-456. Lyon, 2004.
- Chabert, C. (1998). *Psychanalyse et méthodes projectives*. Paris : Dunod. Collection Les Topos.
- Chalifoux, J-J. (1984). Les histoires de vie. In, B. Gautier (Eds.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (pp.277-291). Québec : Presses de l'université Laval.
- Chantelat, P., Fodimbi, M. & Camy, J. (1996). *Sports de la cité: anthropologie de la jeunesse sportive*. Paris : L'Harmattan (Espaces et temps du sport).
- Charaudeau, P. & Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Editions seuil.
- Charaudeau, P. & Maingueneau, P. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil
- Charrad, M. (2001). *States and Women's Rights: the Making of Postcolonial Tunisia, Algeria, and Morocco*. Berkeley, CA, University of California Press.
- Chartier, R. et Vigarello, G. (1993). Les trajectoires du sport : pratiques et spectacles, in J.-P. Clément et M.Herr (sous la dir.) *L'identité de l'éducation physique scolaire au xxe siècle*, pp. 29-49.
- Chaudron, M. (1985). Contribution à l'analyse des itinéraires sociaux du sexe : l'histoire démographique et sociale de quatorze fratries/généalogies. *Cahiers de l'APRE*, 2, 63-78.
- Cheraït, A. (2002). *Abou el Kacem Chebbi*. Tunis : Ed. Appolina.
- Chiland, C. (1993). *L'identité sexuée : clinique et méthodologie*. In *Garçons et filles, hommes et femmes*. Colloque, Université René Descartes, 6 février 1993.
- Chiland, C. (1997a). *L'identité sexuée : clinique et méthodologie*. In, P.G. Coslin, S. Lebovici & H.E. Stork (Eds.), *Garçons et filles, hommes et femmes*. Colloque, Université René Descartes, 6 février 1993.
- Chiland, C. (1997b). *Changer de sexe*. Paris: Odile Jacob.
- Chiland, C. (2008). La problématique de l'identité sexuée. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 56 ; 328-334.

- Chodorow, N. (1978). *The Reproduction of Mothering: Psychoanalysis and the Sociology of Gender*. Berkeley: University of Berkeley Press.
- Clair, I. (2005). La mauvaise réputation. Étiquetage sexué dans les cités, in E., Callu, J-P., Jurmand, A., Vulbeau (dir.), *La place des jeunes dans la Cité : espace de rue, espace de parole. Les Cahiers du GRIOT, tome 2*, pp. 47-60, CNAM/PJJ. Paris, L'Harmattan.
- Clapperton, T. (1955). *Standardisation du Minnesota Multiphasic Personality Inventory pour étudiantes garde-malades canadiennes françaises*. Thèse de l'Université Laval.
- Clopton, J.R., Neuringer, C. (1977). M.M.P.I. can not say scores: normative data and degree of profile distortion. *Journal of Personality Assessment*, 41, 511-513.
- Côté, J., Baker, J., & Abernethy, B. (2003). From play to practice: A developmental framework for the acquisition of expertise in team sports. In K.A. Ericsson & J.L. Starkes (Eds.). *Expert performance in sports: Advances in research on sport expertise*, pp. 89-110. Champaign, IL: Human Kinetics.
- Coupland, D. (1993). *Génération X*. Paris: Lafont.
- Courant, I. (2005). *Délit de jeunesse. La justice face aux quartiers*. Paris : La découverte.
- Courchesne-O'Neill, S. (2007). *Le sport chez Bourdieu : éléments théoriques pour l'analyse sociologique du cas d'un boxeur québécois*. Travail présenté au comité de sélection 2007 du CRSSC, le 31 mai 2007. Université du Québec, Montréal.
- Courcy, I., Laberge, S., Erard, C., & Louveau, C. (2006). Le sport comme espace de reproduction et de contestation des représentations stéréotypées de la féminité. *Recherches féministes*. 19(2), 29-61. En ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/014842ar>.
- Coursil, J. (2000). *La fonction muette du langage : essai de linguistique générale contemporaine*. Petit Bourg (Guadeloupe): Ibis rouge Eds, PUCréoles.
- Courtès, J. (1991). *Analyse sémiotique du discours. De l'énoncé à l'énonciation*. Paris : Hachette.
- Croquette, E. (2004). Les sportives de haut niveau d'origine nord-africaine: type d'investissement sportif, cadres de socialisation et configuration familiales. *STAPS*, 66, 179-193.
- Cursot, G. (2011). *Musée des chefs d'œuvre : Le Musée imaginaire de la femme...* [En ligne] URL : <http://voyages.ideoz.fr/musee-des-chefs-doeuvre-le-musee-imaginaire-de-la-femme/>
- Dahlstrom, W.G., Welsh, G.S., Dahlstrom, L.E. (1972). *An M.M.P.I. Handbook: Vol. 1 Clinical Interpretation*. Minneapolis:University of Minnesota Press.
- David, D. S., & Brannon, R. (1976). The male sex role: our culture's blue print of manhood, and what it's done for us lately. In D. S. David & R. Brannon (Eds.), *The forty nine percent majority: the male sex role* (pp. 1- 45). Reading, MA: Addison-Wesley
- Davisse, A. & Louveau, C. (1991). *Sport, école, société : la part des femmes*. Paris: Actio
- Davisse, A. & Louveau, C. (1998). *Sports, école, société. La différence des sexes : féminin, masculin et activités sportives*. Paris : L'Harmattan. Préface de Geneviève Fraisse.
- De Beauvoir, S. (1949). *Le Deuxième Sexe*. (Tome II). Paris: Gallimard.
- De Ceglie, A. (2008). *La représentation médiatique des sportives : une construction journalistique. Analyse des femmes karatéka dans un quotidien régional*. Article consultable en ligne : <http://www.iep.univ-cezanne.fr/media/DECEGLIE-article.pdf>
- De Ceglie, A.(2008). *La représentation médiatique des sportives : une construction journalistique. Analyse des femmes karatéka dans un quotidien régional*. Article

- consultable en ligne, URL : <http://www.sciencespo-aix.fr/media/DECEGLIE-article.pdf>
- De Coubertin, P. (1912). *La Revue Olympique*. Juillet 1912.
- De Singly, F. (1995). *Le couple, le soi et la famille*. Paris: Armand Colin.
- Deci, E.L., & Ryan, R.M. (1985). *Intrinsic motivation and self-determination in human behavior*. New York, Plenum.
- Defrance, J. (2000). *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte.
- Derèze, G., (1998). De la médiatisation des grandes compétitions sportives. *Communications*, 67, 33-45. DOI : [10.3406/comm.1998.2014](https://doi.org/10.3406/comm.1998.2014).
- Desertrain, G. S. & Weiss, M. R. (1988). Being female and athletic: A cause for conflict? *Sex Roles*, 18, 567-582.
- Détrez, C. (2008). Femmes voilées, femmes dévoilées : déconstruction de l'exotisme et ambiguïtés. *Dalhousie French Studies*, 86, 115-122.
- Devereux, G. (1998). *De l'Angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*. Paris : Flammarion.
- Devereux, G. (1998). *De l'Angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*. Paris : Flammarion.
- Deydier, B. (2004). *Rapport femmes et sports*. Ministère des sports-ministère délégué à la parité et à l'égalité professionnelle.
- Diamond, L. M., & Butterworth, M. (2008). Questioning gender and sexual identity: Dynamic links over time. *Sex Roles*, 59, 365-376.
- Dictionnaire Flammarion de la langue française*. (1999). Paris : Flammarion.
- Didier, J. (1994). *Dictionnaire de la philosophie*. Paris : Larousse
- Dolto, F. (1982). *Sexualité féminine*. Paris: Scarabée et Co.
- Dorvillé, C. (1991). Représentation de l'enseignant d'E.P.S. par les parents d'élèves et les professeurs. *STAPS*, 24, Vol.12, 7-22. Lille: laboratoire d'Analyse socioculturelles des A.P.S., UFR-STAPS, Université Lille II. En ligne: <http://visio.univ-littoral.fr/revue-staps/pdf/156.pdf> (consulté le 08.08.2014).
- Douss, M. (1984). *La place du corps dans le contexte culturel tunisien actuel entre le traditionnel et le moderne*. Thèse de doctorat en sociologie. Université de Paris 7.
- Dubar, C. (1991). *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : L'Harmattan.
- Dubar, C. (1994). *Le sens du travail*. Paris : Sciences Humaines.
- Dubar, C. (1998). Trajectoires sociales et formes identitaires. *Sociétés contemporaines*, 29, 73-85.
- Dubois, J. (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences de langage*. Edition : Larousse.
- Dubois, P., & Winkin, Y. (1988). *Rhétoriques du corps*. Bruxelles : De Boeck.
- Dumazedier, J. (1988). *La révolution culturelle du temps libre, 1968-1988*. Paris : Méridiens-Klincksieck.
- Durand, G (1969). *Les Structures anthropologiques de l'imaginaire : introduction à l'archétypologie générale*. Paris : PUF.
- Durand, G. (1983). *L'imagination symbolique*. Paris : PUF.
- Durand, G. (1996). *Introduction à la mythodologie*. Editions Albin Michel
- Duret, P. (2001), *Sociologie du sport*. Paris, Colin.
- Eccles, J. S., & Harold, R. (1991). Gender differences in sport involvement : Applying the Eccles and al. model. *Journal of Applied Sport Psychology*, 3 (1), 7-35.

- Eccles, J. S., Jacobs J. E., & Harold R. D. (1990). Gender role stereotypes, expectancy effects, and parents' socialization of gender differences. *Journal of Social Issues*, 46, 183-201.
- El Goulli, S. (1979). *Ammar Farhat et son œuvre*. Tunis : Union Internationale des Banques.
- Elias, N. (1981). *Qu'est-ce que la sociologie?* Paris: Pandora.
- Errais, B. (1975). *Essai sur les problèmes de stratégie des activités physiques et sportives dans un pays en voie de développement : L'exemple tunisien*. Thèse de doctorat Sciences de l'Éducation. Université Paris 7.
- Errais, B. (1992). Errais, B. (1992). *Archéologie d'un discours politique, sport et construction nationale : l'exemple tunisien (1956-1985)*. Thèse de doctorat d'état. Université Paris 7.
- Errais, B. & Ben Larbi, M. (1986). La culture du corps dans l'histoire du Maghreb. In, *Les Maghrébins et la culture du corps* (pp. 1-3). Université de Nice.
- Essaafi, W. (2009). Et Dieu créa la femme...ou l'être inachevé. In R. Ben Rejeb (Eds.), *De l'image à l'imaginaire* (pp.32-44). Tunis : R.M.R. Editions.
- Eysenck, H.J & Eysenck, S.B.G. (1975). *Manual of the Eysenck Personality Questionnaire*. London: Hodder and Stoughton.
- Fahd, T (1959). La naissance du monde selon l'islam. In Sources orientales, vol.1. *La naissance du monde* (pp.237-279). Editions du Seuil.
- Fatès, Y. (1994). *Sport et Tiers-Monde*. Paris : PUF.
- Felouzie, G. (1997). *L'efficacité des enseignants*. Paris, Presse universitaires de France <http://id.erudit.org/iderudit/502023ar>.
- Fenstermaker, S. & West, C. (2002). *Doing gender, doing difference: Inequality, power, and institutional change*. New York, NY: Routledge.
- Ferraroti, F. (1980). Les biographies comme instrument analytique et interprétatif. *Cahiers internationaux de sociologie, LXIX*, juillet/décembre, 227-248.
- Filliettaz, L., & Schubauer-Leoni, M.L. (2008). *Processus interactionnels et situations éducatives*. Bruxelles : De Boeck.
- Fogel, A. (1979). Peer vs mother directed behavior in 1 to 3 month-old infants. *Infant Behavior and Development*, 2, 47-54.
- Follo, G. (2006). Women in contact sport. *The annual meeting of the American Sociological Association*, 10 August 2006. Montreal, Canada.
- Fontanille, J., & Greimas, A.J. (1991). *Sémiotique des passions*. Paris : Seuil.
- Fontayne, P., Sarrazin, Ph., & Famose, J.-P. (2000). The Bem Sex-Role Inventory : Validation of a short-version for French teenagers . *European Review of Applied Psychology* , 50 (4), 405-416
- Fontayne, P., Sarrazin, P. & Famose, J.-P, (2001). Les pratiques sportives des adolescents : une différenciation selon le genre. *STAPS*, 55, pp. 23-37.
- Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Éditions Gallimard.
- Freud, S (1932). Nouvelles conférences sur la psychanalyse. In, Freud, S. *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*. Ed. Gallimard, 1989.
- Freud, S. (1954). *Cinq psychanalyses*. Paris: PUF.
- Friedman, A.F., Webb, J.T., Lewak, R. (1989). *Psychological Assessment with the M.M.P.I*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum associate Publishers.
- Fulkerson, S.C., Willage, D.E (1980). Decisional ambiguity as a source of "cannot say" responses on personality questionnaires. *Journal of Personality Assessment*, 44, 381-386.

- Gagnon, N. (1980). Données biographiques et praxis culturel. *Cahiers internationaux de sociologie*, 69, 281-305.
- Galligani, S. (2000). De l'entretien au récit de vie. Quand les sujets s'emparent de la conduite d'un entretien. *Écarts d'identité*, 92, 21-24.
- Garfinkel, H. (1967). *Studies in Ethnomethodology*. Prentice-Hall: Englewood Cliffs. N.J.
- Gaulejac, V. & Legrand Michel, V. (2008). *Intervenir par le récit de vie*. Toulouse : ERES « Sociologie clinique ». URL:
- Geertz C, (1973). *Bali, interprétation d'une culture*. Paris : Gallimard.
- Georges, M. (2005). Making Sense of Muscle: The Body Experiences of Collegiate Women Athletes. *Sociological Inquiry*, 75, 3, 317-345.
- Gill, D. (1992). Gender and sport behaviour. In T. Horn (Ed.), *Advances in sport psychology* (pp.143-160). Champaign, IL: Human Kinetics.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne, tome 2 : Les relations en public*. Paris : Minuit. (Trad. par A. Kihm).
- Goffman, E. (1975). *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Minuit.
- Goffman, E. (1977). *L'arrangement des sexes*. Paris : La dispute.
- Goffman, E. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Paris : Minuit. (Trad. Par I. Joseph).
- Golombok, S. & Fivush R. (1994). *Gender Development*. Cambridge : University Press.
- Gough, H. G. (1987). *CPI administrator's guide*. Palo Alto, CA: Consulting Psychologists Press.
- Gough, H.G. (1950). The F minus K dissimulation index for the M.M.P.I. *Journal of Consulting Psychology*, 14, 408-413.
- Gough, H.G. (1957). *Manual for the California Psychological Inventory*. Palo Alto, CA: Consulting Psychologists Press.
- Gould, D. (1987). Understanding attrition in children's sport. In D. Gould & M. R. Weiss (Eds.), *Advances in pediatric sciences: Vol 2. Behavior issues*, pp. 61-85. Champaign, Illinois: Human Kinetics.
- Gravitz, M.A. (1967). Frequency and content of test items normally omitted from M.M.P.I. scales. *Journal of consulting Psychology*, 31, 642.
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales* (11^{ème} éd.). Editions Dalloz.
- Green, R. (1974). *Sexual identity conflicts in children and adults*. New York: Basic Book
- Green, R. (1987). *The «sissy boy syndrome» and the development of homosexuality*. New Haven and London: Yale University Press.
- Greene, R.L., (1980). *The M.M.P.I.: an interpretive Manuel*. New York: Grune & Stratton.
- Greimas, A.J., & Courtès, J. (1979). *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Paris : Hachette.
- Grice, H.P. (1979). Logique et conversation. *Communications*, 30, 57-72.
- Grize, JB. (1982). *De la logique à l'argumentation*. Genève : Librairie Droz.
- Guérandel, C. (2008). *Les modes de socialisation des jeunes filles et des jeunes garçons des quartiers populaires urbains dans les structures sportives: le cas d'un quartier toulousain*. Thèse de doctorat des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Université de Toulouse III Paul Sabatier ss. Dir. C. Mennesson.
- Guilbert, S. (2009). Violences sportives, milieux sociaux et niveaux scolaires distribution « socioculturelle » des formes de violence dans le champ des pratiques sportives de terrain. *International Journal of Violence and School*, 8, 24-40.
- Guilford, J.P. & Zimmerman, W.S (1948). The Guilford-Zimmerman Aptitude Survey. *Journal of Applied Psychology*, 32(1), 24-34.

- Guillet, E., Sarrazin, P., & Cury, F. (2000). L'abandon sportif : De l'approche descriptive aux modèles interactionnistes. *Science et motricité*, 41, pp.47-60.
- Guiot, P. & Ohl, F. (2008). La reconversion des sportifs: une épreuve de la petitesse? *Loisir et société*, 30(2), 385-416.
- Gumperz, J. (1989). *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*. Paris : l'Harmattan.
- Haddad, R. (1995). *Parole de femme*. Carthage: Editions Elyssa.
- Hadj Taieb, P. (2001). *L'institution scolaire du corps à l'école élémentaire en Tunisie. Analyse des transformations avant et après indépendance*. Thèse de doctorat en sociologie, ss. Dir. D. Denis. Université de Paris-sud, U.F.R scientifique d'Orsay.
- Haissat, S. (2006). La notion d'identité personnelle en sociologie. Analyse de la construction identitaire à partir du processus d'engagement. *Interrogations ?*, N°3. *L'oubli*, [en ligne], URL : <http://www.revue-interrogations.org/La-notion-d-identite-personnelle> (Consulté le 3 septembre 2014).
- Harding, S. (1986). *The Science Question in Feminism*. Ithaca, NY, Cornell University Press.
- Hargreaves, J-A. (1994). Sporting Females. Critical Issues in *the History and Sociology of Women's Sports*. London : Routledge.
- Harris, D.V. (1979). Female sport today: psychological considerations. *International Journal of Sport Psychology*, 10, 168-172.
- Harris, J. W., Painter, R. B. & Hahn, G. M. (1969). Endogenous non-protein sulphhydryl and cellular radiosensitivity. *International Journal of Radiation Biology*, 15(3), 289-292.
- Harris, Z.S. (1969). Analyse du discours. *Langages*, 13, 8-45.
- Harrison, L. A., & Lynch, A. B. (2005). Social role theory and the perceived gender role orientation of athletes. *Sex Roles*, 52, 227-236
- Hartstone, H., May, M.A. (1928). *Studies in Deceit*. New York: MacMillan.
- Hathaway, S. R. & McKinley, J. C. (1940). A multiphasic personality schedule: I. Construction of the schedule. *Journal of Psychology*, 10, 249-254.
- Hathaway, S. R. & McKinley, J. C. (1967). *Minnesota Multiphasic Personality Inventory Manual-Revised*. New York: Psychological Corporation.
- Hathaway, S.R, Mckinley, J.C. (1940). A multiphasic personality schedule (Minnesota): I. Construction of the schedule. *Journal of Psychology*, 10, 249-154.
- Héas, S., Ferez, S., Kergoat, R., Bodin, D. & Robène, L. (2009). Violences sexistes et sexuelles dans les sports : exemples de l'humour et de l'insulte. *Genre, sexualité & société*, 1, [En ligne], mis en ligne le 29 juin 2009, consulté le 30 septembre 2014. URL: <http://gss.revues.org/287> ; DOI: 10.4000/gss.287
- Héas, S., Kergoat, R., Weber, C. & Haddad, S. (2007). Dualité identitaire des femmes élèves officiers des Ecoles militaires de Coëtquidan : féminité préservée ou masculinité recherchée ? *Sociologos*, 2, [En ligne], mis en ligne le : 22 avril 2007. URL : <http://socio-logos.revues.org/document152.html> Consulté le 11 novembre 2012.
- Helal, H. & Doutre. M. (1984). Section sport-étude aviron. Evaluation et sélection. *Travail et Recherche en E.P.S., Évaluation de la valeur physique (I.N.S.E.P.)*, 7, octobre, 106-166.
- Hennion, A. (2001). Music Lovers. Taste as Performance. *Theory, Culture & Society*, vol. 18, 5, pp. 1-22.
- Henri, P. & Moscovici, S. (1968). Problèmes de l'analyse de contenu. *Langages*, 11, 36-60.

- Hentati, A (2001). Les différences de genre dans la pratique des sports en Tunisie. *Info Crédif*, 24, 46-49.
- Hjelmslev, L. (1968). *Prolégomènes à une théorie du langage*. Paris : Minuit [Edition originale : 1943].
- Hjelmslev, L. (1985). *Nouveaux essais*. Paris : Presses universitaires de France.
- Hooker, E. (1965). An empirical study of some relations between sexual patterns and gender identity in male homosexuals. In J. Money (Ed.), *Sex research: New development* (pp. 24-52). New York: Holt, Rinehart & Winston.
<http://www.cairn.info/intervenir-par-le-recit-de-vie--978274920864.htm>
- Hughes, E-C. (1937). Institutional office and the person. *American journal of sociology*, 43, 3, 404-413.
- Huguet, S. & Labridy, F. (2004). Approche psychanalytique de la relation entraîneur-entraîné: le sport comme prétexte de la rencontre. *Movement & Sport Sciences*, 52(2), 109-126.
- Irlinger, P. (1993). Les jeunes et l'idéologie sportive, étude statistique de l'adhésion des jeunes français à l'éthique sportive et de ses principaux facteurs de variation. *STAPS*, 30, 57- 69.
- Iser, W. (1980). *The act of reading*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Jauss, H.R. (2001). *Pour une esthétique de la réception*. Paris : Gallimard.
- Jowett, S. & Cockerill, I-M. (2003). Olympics medallists' perspective of the athlete-coach relationship. *Psychology of Sport and Exercise*, 4, 313-331.
- Jung, C.G. (1993). *Les types psychologiques*. Ed. Georg Editeur.
- Kaufmann, J-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan.
- Kelly, D-M., Pomerantz, S. & Currie, D. (2005). Skater Girlhood and Emphasized Femininity: "You Can't Land an Ollie Proporely in Heels". *Gender and Education*, 17 (3), 229-248.
- Kerbar, A. (2007). La féminité est-elle le symptôme de l'homme ? *Regards psychologiques sur le monde*. En ligne : http://www.akpsy.com/07_la_feminite.htm
- Kessler, S.J. & McKenna, W. (1978). *Gender. An Ethnometodological Approach*. Londres : University of Chicago Press.
- Kezabi, M. (2002). Motivations des sportives. In Carpentier, C., Forget, S., & Quintillan, G. *Les entretiens de l'INSEP, sport de haut niveau au féminin*. 129- 130, Paris: INSEP publications.
- Klen, M. (2010). La place des femmes dans les armées. *Les cahiers thématiques de la Revue Défense Nationale 2010. Organisation de la défense et condition militaire*, 19-28.
- Klingkenberg, JM. (2000). *Précis de sémiotique générale*. Paris : Poche.
- Kohlberg, L. (1958). *The Development of Modes of Thinking and Choices in Years 10 to 16*. Ph. D. dissertation, University of Chicago.
- Koivula, N. (1995). Rating of gender appropriateness of sports participation : Effects of gender based schematic processing. *Sex Roles*, 33, 543-547.
- Krane, V. (2001). We can be athletic and feminine, but do we want to? Challenging hegemonic femininity in women's sport. *Quest*, 53, 115-133.
- Krane, V., Choi, P.Y.L, Baird, S.M., Aimar, C.M., & Kauer, K.J. (2004). Living the paradox: Female athletes negotiate femininity and muscularity. *Sex Roles*, 50, 315-329.
- La Cecla, F. (2002). Ce qui fait un homme. *Revue du MAUSS*, 19, (1), 150-167.
<http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2002-1-page-150.htm>.
DOI :[10.3917/rdm.019.0150](https://doi.org/10.3917/rdm.019.0150)

- Laberge, S. (1994). Pour une convergence de l'approche féministe et du modèle conceptuel de Bourdieu. *Revue STAPS*, 35, 51-64.
- Laberge, S. (2006). *Présentation PowerPoint du cours KIN 1037 : APS et sociétés*. Montréal : Université de Montréal.
- Labridy, F. (1989). Le couple entraîneur-entraîné. Activité-passivité. *Actes du colloque, Sport et psychanalyse*, 81-86. Paris : INSEP.
- Labridy, F. (1985). À l'écoute de six entraîneurs. *EPS*, 19, 30-38.
- Lachar, D. (1987). *The M.M.P.I./ Clinical Assessment and Automated Interpretation* (10th edition). Los Angeles : Western Psychological Services.
- Lachheb, M. (2008). Un corps de femme dans un sport d'homme. Regard sur l'expérience corporelle de femmes judokas tunisiennes. *Recherches féministes*, 21 (2), 57-74.
- Lachheb, M. (2010). Introduction. Le sport et le genre : une histoire en débat. In, M. Lachheb (Ed.), *Genre et sport en Afrique : Entre pratiques et politiques publiques* (pp.1-5). Dakar : CODESRIA
- Lachheb, M. (2013). Devenir footballeuse en Tunisie : Socialisation et construction des attributs dits masculins. *Cahier d'études africaines. Masculin pluriel*, 209-210, 445-463.
- LaFrance, M., Paluck, E. L., & Brescoll, V. (2004). Sex changes: A current perspective on the psychology of gender. In, A.H. Eagly, A.E. Beall, & R.J. Sternberg (Eds.), *The Psychology of Gender* (pp. 329-344). New York: Guilford Press.
- Lagache, D. (1961). La psychanalyse et la structure de la personnalité. In *Œuvres IV, Agressivité et structure de la personnalité* (pp.191-237). Paris. PUF.
- Lahire, B. (1995). *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*. Paris, Gallimard.
- Lahire, B. (1998). *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris : Nathan.
- Lahire, B. (2004). Sociologie dispositionnaliste et sport. Généralistes et spécialistes. In *Dispositions et pratiques sportives : débats actuels en sociologie du sport*, pp.23-36. Paris, L'Harmattan, coll. « Sports en société ».
- Lalande, A. (2002). *Vocabulaire critique et technique de la philosophie*. Paris : Quadrige/PUF.
- Lantz, C. D., & Schroeder, P. J. (1999). Endorsement of masculine and feminine gender roles: Differences between participation in and identification with the athletic role. *Journal of Sport Behavior*, 22, 545-557.
- Laplanche, J. (1980). *Problématique II, castration, symbolisation*. Paris : PUF.
- Lavallée, D. (2003). *Les femmes et le sport : véritable course à obstacles*. Allocution prononcée lors de de la soirée organisée par l'institut national de formation des entraîneuses avec la collaboration de l'association québécoise pour l'avancement des femmes dans le sport, sous le thème « Réussir en sport de haut niveau : des succès au féminin ». Salon des dignitaires - Complexe sportif Claude-Robillard Montréal (2 décembre 2003).
- Laveault, D. & Grégoire, J. (1997). *Introduction aux théories des tests en sciences humaines*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Le Breton, D. (2012). *La sociologie du corps*. Paris ; PUF « Que sais-je ? », 8^{ème} éd.
- Le Hénaff, Y. et al. (2007). Les marques corporelles involontaires chez les rugbywomen. *Corps*, 2, (1), 111-116.
- Le Pape, M-C. (2009). Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives. *Informations sociale*, 154, pp 88-95.

- Lebrun, F. (2007). Presse machiste et journalisme phallocratique. Le sport comme analyseur. *Illusio*, 4/5, 351-395
- Lecocq, G. (2003). La réhabilitation après la blessure. In, C. Le Scanff, (Eds.) *Manuel de psychologie du sport*. Paris, Éditions Revue EPS.
- Lecocq, G. (1996). La pratique sportive féminine : destin social ou choix individuel? In P. Arnaud & T. Terret, *Histoire du sport féminin, Tome 2* (pp.113-129). Paris : L'Harmattan.
- Léger, J-M. & Florand, M-F (1985). L'analyse de contenu : deux méthodes, deux résultats ? In, A. Blanchet et al. (1985). *L'entretien dans les Sciences Sociales* (pp. 237-273). Paris : Bordas.
- Lemieux, C. (2002). Les inégalités de traitement entre sportifs masculins et féminins dans les médias français. *Les cahiers de l'INSEP (Tome II)*, 32, 267-274.
- Lenney, E. (1991). Sex roles: The measurement of masculinity, femininity, and androgyny. In, J. P. Robinson, P. R. Shaver, & L. S. Wrightsman (Eds.), *Measures of personality and social psychological attitudes, Vol. 1*, (pp. 573- 660). San Diego, CA: Academic Press. *Les Dossiers des Sciences de l'Éducation*, 5, pp. 35-52.
- Lewis, M. & Feiring, C. (1979). The child's social network : social object, social functions, and their relationship. In, M. Lewis & L. A. Rosenblum (Eds). *The Child and its Family*. New York : Plenum Press.
- Lewko, J.H., & Ewing, M.E. (1980). Sex differences and parental influences in sport involvement in children. *Journal of Sport Psychology*, 5, 410-418.
- Lézine, I. (1971). *Le développement psychologique de la première enfance*. Paris : PUF.
- Lippa, L. (1985). Review of Bem Sex-Role Inventory. In, J. V. Mitchell (Ed.). *The ninth mental measurements yearbook*, Vol. 1, (pp. 176-178). Lincoln, NE: Buros Institute of Mental Measurements.
- Louveau, C. (1980). *Le rôle de la famille dans la genèse des goûts sportifs*. Thèse de doctorat en sociologie. Paris : Université de Paris VII.
- Louveau, C. (1981). L'accession des femmes aux pratiques sportives. In, M. Anciaux et B. Errais (dir.). *La femme d'aujourd'hui et le sport* (pp.53-64). Paris: Éditions Amphora.
- Louveau, C. (1981). L'accession des femmes aux pratiques sportives. In, *la femme d'aujourd'hui et le sport*. Ouvrage Collectif. Paris : Amphora.
- Louveau, C. (1986). *Talons aiguilles et crampons alu...Les femmes dans les sports de tradition masculine*. Paris, INSEP.
- Louveau, C. (1988). Le Sport a-t-il un sexe ? Les pratiques sportives révélatrices de la masculinité et de la féminité. *D.I.R.E en APS*, 28, 11-19.
- Louveau, C. (1996). Sport masculin/sport féminin : intérêts et apports de l'analyse couplée. In, P. Arnaud., T. Terret (Eds.). *Histoire du sport féminin, tome 2*, (pp. 257-269). Paris : L'Harmattan.
- Louveau, C. (2000). Femmes sportives, corps désirables. *Le Monde diplomatique*. Octobre 2000.
- Louveau, C. (2002a). Les conditions de possibilité de l'accès des femmes aux sports. *Femmes et sport dans les pays méditerranéens. Actes de colloque Euro-méditerranéen (Antibes- France)*, 23-25 Novembre 2000, 50-60.
- Louveau, C. (2002b). Les femmes dans le sport : construction sociale de la féminité et division du travail. *Les entretiens de l'INSEP (Tome I)*, 32, 49-63. Paris : INSEP.

- Louveau, C. (2004b). Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité. *Cahiers du genre*, 36, 163-183. DOI : 10.3917/cdge.036.0163
- Louveau, C. (2006). Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport. *Clio, histoire, femmes et sociétés*, 23, 119-143. DOI : 10.4000/clio.1877
- Louveau, C. (2007). Le corps sportif : un capital rentable pour tous ? *Actuel Marx*, 1, 41 (1), 55-70. URL : <http://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2007-1-page-55.htm>. DOI : [10.3917/amx.041.0055](https://doi.org/10.3917/amx.041.0055)
- Maccoby, E. E. (1990). Le sexe, catégorie sociale. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 83, 16-24.
- Maccoby, E. E. (1990). Le sexe, catégorie sociale. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 83, 16-26.
- Maffesoli, M. (1980). In, M. Maffissoli (Eds.), *La galaxie de l'Imaginaire, dérive autour du livre de .Gilbert Durand*. Paris : Berg-International.
- Maffesoli, M. (1982). *L'ombre de Dionysos. Contribution à une sociologie de l'orgie*. Paris : Méridiens Klincksieck.
- Maffesoli, M. (1990). *Au creux des apparences*. Paris : Plon.
- Mahalik, J.R., Locke, B.D., Ludlow, L.H., Deimer, M.A., Scott, R.P. J., Gottfried, M., & Freitas, G. (2003). Development of the Conformity to Masculine Norms Inventory. *Psychology of Men & Masculinity*, 4, 3-25.
- Maingueneau, D. (1996). *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris : Seuil, coll. « Mémo ».
- Mannoni, L. (1999). *Etienne-Jules Marey : la mémoire de l'œil*. Paris : Mazzotta-Cinémathèque Française.
- Marano F. (2007). *Camera etnografica. Storie e teorie di antropologia visuale*. Milano : Franco Angeli.
- Marecek, J., Crawford, M., & Popp, D. (2004). On the Construction of Gender, Sex, and Sexualities. In, A.H. Eagly, A.E. Beall, & R.J. Sternberg (Eds.). *The Psychology of Gender* (pp. 192-216). New York: Guilford Press.
- Markus, H. R. (1977). Self-schemata and processus information about the self. *Journal of personality and social psychology*, 35, 63-78.
- Marlieu, P. (1967). *La construction de l'imaginaire*. Bruxelles : Ed. Dessart.
- Martucelli, D. (2004). Figures de la domination. *Revue Française de Sociologie*, 45(3), pp. 469-497.
- Marzouki, I. (1993). *Le Mouvement des Femmes en Tunisie au XX siècle*. Tunis: CERES.
- Mauger, G. (1998). Bandes et valeurs de virilité. *Regards sur l'actualité*, 243, p. 29-39.
- Maugue, A-L. (1987). *L'identité masculine en crise au tournant du siècle*. Paris: Rivage, coll. Histoire.
- Mauss, M. (1966). *Sociologie et anthropologie*. Paris : PUF.
- Mazière, F. (2010). *L'analyse du discours*. Paris : PUF, coll. Que sais-je ?
- McCrone, K. (1988). *Playing the Game: Sport and the Physical Emancipation of English Women. 1870-1914*. London: Routledge.
- Meehl., P.E., Hathaway, S.R. (1946). The k factor as a suppressor variable in the M.M.P.I. in Dahlstrom, W.G., Dahlstrom, L. (Eds). *Basic Readings on the M.M.P.I: a new Selection on Personality Measurement*. Minneapolis: Univesity of Minnesota Press. (p. 83-121). (1980, original work published 1946).
- Megargee, E. I. (1972). *The California Psychological Inventory handbook*. London: Jossey-Bass.

- Meirieu, P. (1988). Différencier la pédagogie en E.P.S. *Cruise, Actes du Colloque de Poitiers*, 25-48.
- Menesson, C. & Clément, J-P. (2009). Boxer comme un homme, être une femme. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 179(4), 76-91. URL: www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2009-4-page-76.htm DOI: [10.3917/arss.179.0076](https://doi.org/10.3917/arss.179.0076)
- Menesson, C. (1995). La construction de l'identité féminine en sports collectifs, *Regards sociologiques*, 9-10, 81-89.
- Menesson, C. (2000a). *Des femmes au monde des hommes*. Thèse de doctorat non publiée, Université Paris V, Paris.
- Menesson, C. (2002). Rapports sociaux de sexe et identités : le cas des femmes dans les sports "masculins". *UTINAM*, 5, 173-198.
- Menesson, C. (2004). Être une femme dans un sport « masculin ». Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées. *Sociétés contemporaines*, 55, 69-90.
- Menesson, C. (2005a). *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*. Paris : L'Harmattan
- Menesson, C. (2005b). Les femmes guides de haute montagne : modes d'engagement et rapports au métier. *Travail, genre et sociétés* 1, 13, 117-137.
En ligne: www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2005-1-page-117.htm.
DOI : [10.3917/tgs.013.0117](https://doi.org/10.3917/tgs.013.0117)
- Menesson, C. (2005c). Les « formes identitaires » sexuées des femmes investies dans des sports « masculins ». *Science et Motricité*, 54, 63-90
- Menesson, C. (2006). Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23, 179-196. [En ligne] mis en ligne le 15 novembre 2006, consulté le 30 septembre 2014. URL: <http://clio.revues.org/1898>.
DOI : [10.4000/clio.1898](https://doi.org/10.4000/clio.1898)
- Menesson, C. (2007). Sports inversés. Modes de socialisation sexuée des jeunes. In, S. Faure et H., Eckert (Eds.) *Les jeunes et l'agencement entre les sexes*. Paris : La Dispute
- Menesson, C. et Galissaire, R. (2004). Les femmes guides de haute montagne : modes de socialisation et identités sexuées. *Recherches féministes*, 17 (1), 111-141. En ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/009298ar>. DOI: [10.7202/009298ar](https://doi.org/10.7202/009298ar).
- Mercader, P. (2005). Sexe et genre en psychologie : enjeux et problèmes. In P. Mercader (Eds.), *le sexe, le genre et la psychologie*. Paris : l'Harmattan.
- Mercier-Lefèvre, B. (2005). Pratiques sportives et mises en scène du genre : entre conservation, lissage et reformulation. L'exemple de la jupe chez les joueuses de tennis. In T. Terret (Eds.), *Sport et genre : Vol. 1 : La conquête d'une citadelle masculine* (pp. 369-379). Paris : l'Harmattan.
- Merleau-Ponty, C. (1960). *Signes*. Paris : Gallimard.
- Messner, M.A. (1988). Sports and male domination: the female athlete as contested ideological terrain. *Sociology of Sport Journal*, 5(3), 197-211.
- Messner, M.A. (1990). Men studying masculinity: some epistemological issues in sport sociology. *Sociology of Sport Journal*, 7, 136-153.
- Migeot, F (2000). De l'altération à l'autre du texte sur : *La Jalousie* d'Alain Robbe-Grillet. *Semen (Répétition, altération, reformulation dans les textes et discours)*. [En ligne], URL : <http://semen.revues.org/1913>

- Mignon, P. (2007). Les deux performances, ce que les médias ont fait des sportifs. *Le temps des médias, dossier : la fabrique des sports*, 9 (2), 149-163.
- Miller, J. L., & Levy, G. D. (1996). Gender role conflict, gender-typed characteristics, self-concepts, and sport socialization in female athletes and non-athletes. *Sex roles*, 35, 111-122.
- Mitropoulou, E. (2007). Sémiotique et communication en nouvelles technologies. *Revue Semen*, 23, 107-120.
- Money, J. (1985). The conceptual neutering of gender and the criminalization of sex. *Arch Sex Behav*, 14(3), 279-290.
- Money, J. (1985). The conceptual neutering of gender and the criminalization of sex. *Arch Sex Behav*, 14(3), 279-90.
- Money, J., Hampson, JG. & Hampson, JL. (1955). Hermaphroditism: recommendations concerning assignment of sex, change of sex, and psychologic management. *Bull Johns Hopkins Hospital*, 97, 284-300.
- Money, J., Hampson, JG., Hampson, JL. (1955). Hermaphroditism: recommendations concerning assignment of sex, change of sex, and psychologic management. *Bull Johns Hopkins Hosp*, 97, 284-300.
- Moradi, B. & Subich, L. M. (2002). Feminists Identity Measures. *The Counseling Psychologist*, 30, 1, 66-86.
- Moreno, O. (2012). Boxeuses à Mexico : corps, violence et genre. *Problèmes d'Amérique Latine*, 84(2), 93-112.
- Morrongiello, B. A., & Dawber, T. (2000). Mothers' responses to sons and daughters engaging in injury-risk behaviors on a playground: implications for sex differences in injury rates. *Journal of Experimental Child Psychology*, 76, 89-103.
- Moualla, N. (2002). Le statut du corps de la femme tunisienne et sa relation avec l'activité physique. *Femmes et sport dans les pays méditerranéens. Actes de colloque Euro-méditerranéen (Antibes- France)*, 23-25 Novembre 2000, 392-398.
- Muchielli, A. (1980). *Les méthodes qualitatives*. Paris : PUF.
- Muchielli, A. (1994). *Les méthodes qualitatives*, Paris : PUF.
- Muchielli, R. (1984), *L'analyse de Contenu des Documents et Communications*. Paris : Edition ESF (4^{ème} Ed.).
- Murray, H.A. (1953). *Exploration de la personnalité*. Paris : PUF (2 vol.).
- Nneme Abouna, M-S. & Philippe Lacombe (2008). La construction de l'espace du football au féminin : un processus de construction du genre ? », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 3, [En ligne] mis en ligne le 15 janvier 2008. URL : <http://socio-logos.revues.org/1982>. Consulté le 18 septembre 2014.
- Ohl, F. (2003). Les apparences sportives : comment des biens banalisés peuvent constituer des référents identitaires. *Anthropologie et société*, 27(2), 167-184.
- Ohl, F. (2004). Goûts, pratiques culturelles et inégalités sociales : branchés et exclus. *Sociologie et sociétés*, 36(1), pp. 209-228.
- Ohl, F. (coord.) (1996). *Le public des piscines de Strasbourg, Communauté urbaine de Strasbourg*. Université de Strasbourg II.
- Ollier, C. (2009). *Enjeux des représentations contradictoires du féminin dans la poésie de Paul Eluard*. Mémoire de Master 1 en Lettres et arts, spécialité «Écritures et représentations (XIX^{ème}-XXI^{ème})». Université Stendhal (Grenoble III), UFR des Lettres et Arts, Département de Lettres Modernes.

- Ovesey, E. & Person, E. (1973). Gender identity and sexual psychopathology in men : A psychodynamic analysis of homosexuality, transsexualisme, and travestism. *Journal of the American Academy of Psychoanalysis*, 1 (1), 53-72.
- Pagès, M. (2001). Corporéités sexuées : jeux et enjeux. In T. Blöss (Eds.), *La Dialectique des rapports hommes-femmes* (pp. 219-238). Paris : PUF.
- Paglianti, N., Ayachi, S., & Wallian, N. (2014). Approche sémiotique de l'image médiatique de la femme sportive. In N. Wallian, MP. Poggi, & A. Chauvin-Vileno (Eds.), *Action, interaction, intervention*. Genève: Peter Lang.
- Payne, F. D. (1985). Review of Bem Sex-Role Inventory. In, J. V. Mitchell (Ed.), *The ninth mental measurements yearbook, Vol. 1*, (pp. 178-179). Lincoln, NE: Buros Institute of Mental Measurements.
- Pelletier, L.G & Vallerand, R.J. (1993). Une perspective humaniste de la motivation : les théories de la compétence et de l'autodétermination. In R.J. Vallerand et E. Thill. *Introduction à la psychologie de la motivation* (pp. 233-281). Laval, Canada : Etudes Vivantes.
- Perrin, E. (1985). *Culte du corps; enquête sur les nouvelles pratiques corporelles*. Lausanne-Paris: P-M Favre.
- Petlichkoff, L.M. (1993). Coaching children: understanding the motivational process. *Sport Science Review*, 2, pp.48-61.
- Piaget, J. (1937). *La construction du réel chez l'enfant*. Paris : Delachaux et Niestlé.
- Pichot, P., Perse, J. & Zimbaka, N. (1961). Etude sur la fidélité de l'Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota (M.M.P.I) par la méthode de partage par moitié. *Rev. Psychol. Appl.*, 1961, 11, 297-301.
- Piot-Tricoire, F. (2013). Le pouvoir des mythes dans la société française postmoderne. Des créatifs au social, du social au mythe. *m@gm@*, 11 (2), 1-17. <halshs-00868605>.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. In, J. Poupart, J-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrrière, R. Mayers & A. Pires (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologique et méthodologique* (pp. 113-160). Montréal: Gaëtan Morin.
- Pociello, C. (1981). *Sports et sociétés*. Paris : Vigot.
- Pociello, C. (1983). *Le rugby ou la guerre des styles*. Paris : A.M. Métaillé.
- Pociello, C. (1995). *Les cultures sportives*. Paris : PUF.
- Pociello, C. (1999). *Sports et sciences sociales. Histoire, sociologie et prospective*. Paris : Vigot.
- Poczwadowski, A., Barott, J-E. & Jowett, S. (2006). Diversifying approaches to research on athlete coach relationship. *Psychology of Sport and Exercise*, 7, 125-142.
- Poczwadowski, A., Henschen K-P. & Barott J-E. (2001). The athlete and coach: Their relationship and its meaning. Results of an interpretive study. *International Journal of Sport Psychology*, 33, 116-140.
- Poirier, J. (1983). *Les récits de vie*, Paris : PUF.
- Rastier, F. (1998). Le problème épistémologique du contexte et le problème de l'interprétation dans les sciences du langage. *Revue Langages*, 129, 97-111.
- Rauch, A. (1975). Entre le clos et l'ouvert. L'éducation physique. *Revue Esprit*, 5.
- Rauch, A. (2000). *Le Premier sexe. Mutations et crise de l'identité masculine*. Paris : Hachette-Littératures, coll. Essais.
- Rault, F. (2003). L'identité masculine. Permanences et mutations. *Problèmes politiques et sociaux*, 894, 5-118.

- Remy, J. & Ruquoy, D. (1990), *Méthodes d'Analyse de Contenu et Sociologie*. Bruxelles : Facultés Universitaires de S-t Louis.
- Renoux, J. (2000). Déjà la colère. *Revue Lunes, Le sport, elles en parlent*. Hors-série, pp. 241-243.
- Renoux, J. (2000). Déjà la colère... in *Revue Lunes, Le sport, elles en parlent*. Hors-série n°1 (pp. 241-243). Editions Lunes.
- Richelle, J., Debroux, P., De Noose, L. & Malempré, M. (2009) (Eds.). *Manuel du Test de Rorschach. Approche formelle et psychodynamique*. Paris : De Boeck.
- Ricoeur, P. (1986). *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*. Paris : Seuil.
- Ricoeur, P. (1969). *Le conflit des interprétations*. Paris: Seuil.
- Robert, J.P. (2008). *Dictionnaire pratique de didactique du FLE*. Paris : Ophrys.
- Roulet, E., Filliettaz, L. & Grobet, A. (2001). *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*. Berne : Lang.
- Roussel, P. & Griffet, J. (2004). Le muscle au service de la "beauté". La métamorphose des femmes culturistes. *Recherches féministes*, 17(1), 143-172.
- Roussel, P. (2000). *Le corps féminin culturiste. Approche sociologique d'une génération de femmes culturistes françaises*. Thèse de doctorat. Marseille, Faculté des sciences du sport, Université de la Méditerranée.
- Royce, S., Gebelt, J. & Duff, R. (2003). Female Athletics: Being both athletic and feminine. *Athletic Insight*, 5 (1). The on line journal of sport psychology: <http://www.athleticinsight.com/Vol5Iss1>
- Rubi, S. (2003). Les comportements « déviants » des adolescentes des quartiers populaires : être « crapuleuse » pourquoi et comment? *Travail, Genre et Société*, 9, p.33-70.
- Russell, K. M. (2004). On versus off the pitch: The transiency of body satisfaction among female rugby players, cricketers, and netballers. *Sex Roles*, 51, 561-574.
- Saïd, E. (1980). *L'orientalisme, l'orient créé par l'occident*. Paris : Editions du Seuil.
- Salminen, S. (1990). Sex role and participation in traditionally inappropriate sports. *Perceptual and Motor Skills*, 71, 1216-1218.
- Sanséau, P-Y. (2005). Les récits de vie comme stratégie d'accès au réel en sciences de gestion : pertinence, positionnement et perspectives d'analyse. *Recherches Qualitatives*, 25(2), 33-57. URL : <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>
- Santerre, R. & Létourneau, R. (1989). *Vieillir à travers le monde. Contribution à une gérontologie comparée*. Québec : Presses de l'université Laval
- Saouter, A. (1995). La maman et la putain. Les hommes et les femmes et le rugby. *Terrain*, 25, 13-24.
- Saouter, A. (2007). *Etre rugby ; jeux du masculin et du féminin*. Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme.
- Sarrazin, P. (2005). *Le problème de l'abandon sportif : causes et processus*. Conférencier invité par la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université Catholique de Louvain. Louvain la neuve, Belgique. 24 novembre.
- Sarrazin, P. et Guillet, E. (2001). Mais pourquoi ne se réinscrivent-ils plus ? In F. Cury & P. Sarrazin (Eds.), *Théories de la motivation et pratiques sportives : Etat des recherches* (pp. 223-254). Paris, PUF.
- Schiffrin, D. (1994). *Approaches to Discourse*. Oxford: Blackwell.
- Schwartz, O. (1993). L'empirisme irréductible. Postface in, N. Anderson, *Le hobo*. Paris : Nathan.

- Shentoub, V. & al. (1990). *Manuel d'utilisation du T.A.T. Approche psychanalytique*. Paris : Dunod.
- Snyder, E. & Spreitzer, E. (1983). *Social Aspects of Sport*. Prentice-Hall: Englewood Cliffs, NJ.
- Snyders, G. (1952). Contribution à une étude critique des tests de projection. *Enfance*, 5 (1), 76-89. URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/enfan_0013-7545_1952_num_5_1_1234. Doi : 10.3406/enfan.1952.1234
- Snyders, G. (1966). Y a-t-il un bon usage du T.A.T. ? *Enfance*, 19 (1), 49-69. URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/enfan_00137545_1966_num_19_1_2390
- Spence, J. T. & Helmreich, R. L. (1978). *Masculinity and Femininity*. Texas: University of Texas Press.
- Spence, J. T. (1993). Gender-related traits and gender ideology: Evidence for a multifactorial theory. *Journal of Personality and Social Psychology*, 64, 624-635.
- Spence, J. T., Helmreich, R. L. & Stapp, J. (1975). Ratings of self and peers on sex-role attributes and their relation to self-esteem and conceptions of masculinity and femininity. *Journal of Personality and Social Psychology*, 32, 29-39.
- Spence, J.T., Helmreich, R. & Stapp, J. (1974). The personal attributes questionnaire: A measure of sex role stereotypes and masculinity-femininity. *Catalog of Selected Documents in Psychology*, 4, 617-659.
- Sperber D., & Wilson D, (1989). *La pertinence. Communication et cognition*. Paris : Minuit.
- Starobinski, J (2001). *La Relation critique*. Gallimard (1^{ère} Ed. 1970).
- Stoller, R.J. (1964). A contribution to the study of gender identity. *International Journal Psycho-anal.*, 45, 364-368.
- Stoller, R.J. (1968). *Sex and Gender: On the Development of Masculinity and Femininity*. New York City: Science House.
- Stoller, R.J. (1989). *Masculin ou féminin*. Paris : PUF.
- Stoller, R.J. (1968). *Sex and Gender*, vol. 1. New York: Science House. 2nd ed., *Sex and Gender*, vol. 1, *The development of masculinity and femininity*. New York; Jason Aronson: 1974. *Recherches sur l'identité sexuelle*, traduit de l'anglais par Monique Novodorsqui. Paris: Gallimard; 1978.
- Stoller, R.J. (1985). *Masculin ou féminin?* traduction par Yvonne Noizet et Collette Chiland. Paris, Puf, 1989.
- Szczesky, S. (1984). Approche de l'évaluation de l'aptitude physique des enfants de 7 à 14 ans. *Travail et Recherche en E.P.S., Évaluation de la valeur physique (I.N.S.E.P.)*, 7, octobre, 135-143.
- Terrisse, A. (2010). La recherche en didactique clinique sur l'enseignement des sports de combat en EPS : fondements, méthodes et résultats. In Lopez, V. et Sargatal, J. *La tactica desportiva y la toma de decisiones*. (89-105). Universitat de Girona. Espana
- Terrisse, A. (2014), La didactique clinique en EPS : intérêt et enjeu pour la formation des enseignants en EPS. Dans M. Quindu (dir.). *Les sciences du sport en mouvement, innovations et traditions théoriques en STAPS*. Paris, France : L'Harmattan.
- Tessler, M.A., Rogers J. & Schneider D. (1978). *Women's emancipation in Tunisia*. Cambridge: Harvard University Press.

- Théberge, N. (1995). Sport, caractères physiques et différenciation sexuelle. *Sociologie et sociétés*, 27(1), 105-116.
- Theberge, N. (1998). Same Sport, Different Gender. *Journal of Sport and Social Issues*, 22(2), 183-198.
- Theberge, N. (2003). "No Fear Comes"; Adolescent Girls, Ice Hockey, and the Embodiment of Gender. *Youth & Society*, 34(4), 497-516.
- Tlili, F. (2002). Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie. *STAPS*, 57, 53-68.
- Tlili, H. (2011). Essai de lecture de l'espace pictural cher Aly Ben Salem. In, *Aly Ben Salem. Emotion de l'œil, passion de vivre*. Actes du colloque organisé le 04 Octobre 2010 (pp.53-63). Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts. Beït al-Hikma. Tunis-Carthage.
- Trognon, A. (1994). Sur la théorie de la construction interactive du quotidien. In, A. Trognon, U. Dausendschoen-Gay, U. Krafft & C. Riboni (Eds.), *La construction interactive du quotidien* (pp.7-52). Nancy : Presses universitaires de Nancy. URL : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000168/0000.pdf>, consulté le 17 Août 2014
- Vertinsky, P. (1990). *The Eternally Wounded Woman: Women, Doctors and Exercise in the Late Nineteen Century*. Manchester, Manchester University Press.
- Vertinsky, P. (1994). Gender Relations, Women's History and Sport History: A Decade of changing enquiry, 1983-1993. *Journal of Sport History*, 21, 1-58.
- Vigarelo, G. (1998), *Histoire du viol*. Paris : Le seuil.
- Wacheux, F. (1996). *Méthodes Qualitatives et Recherche en Gestion*. Paris: Economica.
- Walker, C.E. (1967). The effect of eliminating offensive items on the reliability and validity of the M.M.P.I. *Journal of Clinical Psychology*, 23, 363-366.
- Weber, M. (1970). *Économie et société. I. Les catégories de la sociologie*. Paris : Plon.
- Weinberg, R. S., & Gould, D. (1997). *Psychologie du sport et de l'activité physique*. Canada: Vigot.
- Wesely, J. (2001). Negotiating Gender: Bodybuilding and the Natural/Unnatural Continuum. *Sociology of Sport Journal*, 18, 162-180.
- West, C. & Zimmerman, D. H. (1987). Doing gender. *Gender and Society*, 1(2), 125-151.
- Wiener, D.N. (1948). Subtle and obvious keys for the M.M.P.I. *Journal of Consulting Psychology*, 12, 164 -170.
- Wylleman, P. (2000). Interpersonal relationships in sport: Uncharted territory in sport psychology research. *International Journal of Sport Psychology*, 31, 555-572.
- Zaalani, F. (1998). *Adaptation et étalonnage du MMPI à la population tunisienne*. Thèse de doctorat, non publiée, en psychologie clinique. Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.
- Zamani, L., Taghi Aghdasi, M. & Shojaei, M. (2012). Comparison of femininity and masculinity traits among athletes of selected sports. *European Journal of Experimental Biology*, 2 (4), 965-968.
- Zerai, Z. (2011). *Apprentissage du handball chez les jeunes filles et Tunisiennes et Françaises : Apport de verbalisation*. Thèse de doctorat non publié en sciences du sport, université de Franche-Comté, Besançon, France.
- Zghibi, M. (2009). *Interactions langagières des élèves et apprentissage en football: le cas de quatre classe de 9ème année de base en Tunisie*. Thèse de doctorat non publié en sciences du sport, université de Franche-Comté, Besançon, France.

WEBOGRAPHIE des photographies étudiées

A1 : <http://www.paperblog.fr/4224136/diadora-le-grand-retour-en-algerie/>

A2: <http://halaqohdakwah.wordpress.com/2008/08/19/kemenangan-ruqaya-dan-penerimaan-it-u/>

B1: <http://41.248.240.28/fr/Actualites/Diaporama/?IdDiapo=55c767a4d9e4f210VgnVCM100000304a8c0RCRD&startIndex=4¤t=2>

B2: http://f6hei.free.fr/les_qsl_de_la_Kbs_World_Radio.htm

C1 : http://moraphotos.canalblog.com/archives/rugby_feminin/index.html

C2: http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Rugby_%C3%A0_XV

Tables des matières

Tables des matières

Remerciements	3
Sommaire	7
Introduction - Identité genrée et sport de haut niveau féminin en Tunisie : Entre symbolique imaginaire et conflit des identités	9
Une thèse, deux pays	9
Sport et genre : un objet à construire en Tunisie	10
Enjeux du programme de recherche	10
Construction de la posture de chercheur, précautions	12
PARTIE I Cadre théorique Identité genrée et sport de haut niveau féminin en Tunisie : Entre symbolique imaginaire et conflit des identités	17
Introduction	17
CHAPITRE 1 : L'identité féminine symbolique et imaginaire	19
Introduction	19
1. L'imaginaire féminin en contexte tunisien ; entre fantasme et réalité	19
1.1. De l'image à l'imaginaire symbolique	21
1.2. L'imaginaire féminin en contexte tunisien	23
1.2.1. La peinture	24
1.2.2. La poésie	27
1.3. La réalité du statut de la femme tunisienne dans l'appareil législatif	30
2. Sexe et genre: la construction de l'identité sexuée	36
2.1. Le corps, entre sexe et genre	36
2.2. La construction de l'identité sexuée	40
2.2.1 La construction psychologique	40
2.2.2. La construction sociale genrée	44
2.3. Ce que disent les tests d'identité.....	46
2.3.1. Le MMPI (1940).....	46
2.3.2. Le BSRI (1974).....	47
2.3.3. Le PAQ (1975).....	48
2.3.4. CPI (1957).....	49
2.3.5. L'EPI d'Eysenck (1975)	50
2.3.6. Les autres tests	51
L'identité féminine, symbolique et imaginaire	51
CHAPITRE 2 La femme et le sport : les conflits d'identités	53
1. L'image médiatique des femmes dans le sport	53
1.1. La médiatisation du sport féminin, un regard anecdotique et orienté	55
1.2. La photographie journalistique : spécificités de la presse sportive	57
1.3. L'image sportive féminine : le traitement du corps au genre féminin.....	59
2. Le sport sexué, entre féminité et habitus social	60
2.1. Habitus et socialisation	61

2.2. Rapport à la tradition culturelle	62
2.3. Des dispositions corporelles exceptionnelles	64
2.4. Gout et dégoût sportifs	65
3. Femmes et sports d'hommes	67
3.1. Qu'est-ce qu'un sport d'hommes ?	67
3.2. « Etre une femme dans le monde des hommes » ⁶⁷ en Tunisie et ailleurs	69
3.3. Modalités et conflits identitaires	73
3.3.1. Modalités identitaires	74
3.3.2. La dualité identitaire	75
3.4. Le regard des autres	77
CHAPITRE 3 Interprétations, discours et méthodologies d'analyse	79
Introduction	79
1. De l'analyse de contenu à l'analyse du discours	80
1.1. L'analyse de contenu	80
1.2. L'analyse du discours	83
2. Discours et récits de vie : quand dire, c'est faire	86
2.1. Objets d'étude et méthodologie des récits de vie	88
2.2. Les difficultés posées par l'usage de la technique des récits de vie	88
2.2.1. La saturation	89
2.2.2. La représentativité	90
2.2.3. L'épineuse question de l'(inter)subjectivité	91
3. La méthode des tests	93
3.1. Le test de Rorschach	93
3.1.1. Le matériel	94
3.1.2. La consigne	94
3.1.3. La passation	94
3.1.4. Le dépouillement	95
3.2. Le test T.A.T.	95
3.2.1. Le T.A.T. aujourd'hui	96
3.2.2. Le matériel	96
3.2.3. La consigne	97
3.2.4. La passation	97
3.2.5. Le dépouillement	98
3.3. Le test d'image : sémiotique et représentation	98
4. Synthèse	99
PARTIE II Méthodologie : Une démarche croisée pour une réalité plurielle	101
Introduction	102
1. Construction de l'objet d'étude	102
1.1. Formulation de l'hypothèse	105
1.2. Protocole de la recherche : une triangulation des données	107
1.3. Population étudiée	108
2. Choix de la méthodologie croisée	109
2.1. Etude 1. Le questionnaire-test : approche quantitative	109

2.1.1. Présentation et description du Test MMPI	110
2.1.2. Les échelles de validité	111
2.1.3 L'échelle clinique (5) : masculinité-féminité (Mf)	116
2.2. Etude 2. Les entretiens semi-directifs et récits de vie : analyse de contenu	117
2.2.1. Contrat de communication durant les entretiens	118
2.2.2. Les étapes de l'entretien	118
2.2.3 Transcription des récits de vie	119
2.2.4. Guide d'entretien	120
2.3. Etude 3. Le test projectif : sémiotique de l'image	121
3. Schéma global du protocole	121
4. Résultats escomptés	122
5. Limites de l'étude	123
6. Stabilisation des sources de biais	123
7. Synthèse	124
PARTIE III : Résultats. Des identités plurielles pour des athlètes aux identités situées	126
CHAPITRE 1 Etude 1. Approche quantitative : Profilage des athlètes tunisiennes de haut niveau par le questionnaire	128
Introduction	128
1. Le profilage des athlètes féminines de haut niveau	130
1.1. Les échelles de validité	130
1.1.1. Le questionnaire du Gexp	130
1.1.1.1. Analyse des données	130
1.1.1.2. Configuration graphique	131
1.1.1.3. L'indice de dissimulation F-K (F moins K)	131
1.1.2. Le questionnaire du Gc1	132
1.1.2.1. Analyse des données	132
1.1.2.2. Configuration graphique	133
1.1.2.3. L'indice de dissimulation F-K (F moins K)	133
1.1.3. Le questionnaire du Gc2	133
1.1.3.1. Analyse des données	133
1.1.3.2. Configuration graphique	134
1.1.3.3. L'indice de dissimulation F-K (F moins K)	135
1.1.4. Le questionnaire du Gc3	135
1.1.4.1. Analyse des données	135
1.1.4.2. Configuration graphique	136
1.1.4.3. L'indice de dissimulation F-K (F moins K)	136
1.1.5. Interprétation et conclusion	137
1.2. L'échelle clinique Mf (masculinité/féminité)	138
1.2.1. Comparaison entre Gexp et Gc1	138
1.2.2. Comparaison entre Gexp et Gc2	140
1.2.3. Comparaison entre le Gexp et Gc3	141
1.2.4. Comparaison entre les 4 groupes Gexp, Gc1, Gc2 et Gc3	141
1.2.5. Discussion et conclusion	142
1.3. Extraction des sujets pour les études de cas : continuum de féminité	144
Synthèse de l'étude 1. Vers un profilage des athlètes femmes tunisiennes	145

CHAPITRE 2 Etude 2. Récits de vie et entretiens semi-directifs	148
Introduction	148
1. Etude exploratoire 2A : approche lexicométrique	148
2. Etude 2B qualitative. Les récits de vie	151
3. Thème 1 : Présentation des athlètes : des origines sociales plutôt populaires	153
4. Thème 2 : Modes, espaces et processus de socialisation	156
4.1. Le rôle de la famille : père, mère et frères	157
4.2. Rapport à la tradition culturelle	161
4.3. Une socialisation sexuée inversée ; la figure du « garçon manqué »	164
4.4. Le quartier, espace de convivialité et de socialisation précoce	167
4.5. L'offre sportive des quartiers et les dispositions sexuées inversées	169
4.5.1. Le dispositif sportif institutionnel de quartier	170
4.5.2. Une offre de proximité	171
4.6. Rôle de l'institution scolaire et/ou universitaire	174
4.7. Goûts et dégoûts des sportives	177
4.8. Synthèse du Thème 2	181
5. Thème 3 : Trajectoire d'athlète et de femme	182
5.1. Des dispositions corporelles exceptionnelles	182
5.2. Trajectoire scolaire et engagement sportif	187
5.2.1 Une conciliation sport-études réussie	187
5.2.2 L'échec de conciliation sport-études	192
5.3. Synthèse provisoire du Thème 3	193
5.4. Trajectoire sociale et sportive	194
5.4.1. Une trajectoire semée d'embûches	194
5.4.1.1. L'haltérophilie	194
5.4.1.2. Le football	196
5.4.1.3. Le rugby à 7	197
5.4.1.4. La boxe anglaise	199
5.4.2. La dyade entraîneur-entraînée	199
5.4.3. Contraintes et obstacles	202
5.4.3.1 L'absence de moyens, un frein pour l'accès au haut niveau	202
5.4.3.2. Le sexisme du monde sportif	204
5.4.3.3. L'incurie de l'encadrement	207
5.4.3.4. La concurrence avec les autres sports	208
5.4.3.5. Maltraitance, violence symbolique et injustice	210
5.4.3.6. Les conflits interpersonnels	211
5.4.3.7. Les conflits familiaux	212
5.4.4. Accidents de parcours et abandon de carrière	215
5.5. Synthèse du Thème 3	218
6. Thème 4 : Modalités identitaires	219
6.1. Identités recomposées et stratégies identitaires	219
6.2. Identité sociale et image de la femme	224
6.3. La dualité comme principe de construction: ou comment « sortir de ses gants »	229
6.4. Le regard des autres, un moteur puissant	233
6.5. Dieu et la Nation	238

6.5.1. L'identité religieuse, un support et une référence	238
6.5.2. Identité nationale	242
7. Synthèse du thème 4	244
Synthèse de l'étude 2. Récits de vie et entretiens semi-directifs : Des stratégies identitaires contrastées et composites	246
CHAPITRE 3 Etude 3. Sémiotique de l'image et test projectif	249
Introduction	249
1. Cadres théoriques croisés et postulats de l'étude 3A	250
1.1. Sémio-communication de l'image médiatique	252
1.2. Le rôle du contexte dans la lecture de l'image	253
1.3. Le corps en images	254
1.4. Le cas de l'image sportive féminine : le traitement du corps	255
1.5. Corps, sexe et genre en sport: une construction identitaire faite d'écarts et de variations	256
2. Méthodologie	257
2.1. Postulats épistémologiques et partis pris préalables	257
2.2. Approche différentielle et contrastive à partir de l'étude de cas	259
2.3. Construction d'un outil d'analyse de l'image sportive féminine	259
2.4. Recueil et viabilisation du corpus choisi pour l'étude de cas	260
2.5. Modes d'analyse et de traitement	260
3. Etude 3A : Les figures de spectacularisation médiatique du genre féminin dans des pratiques sportives dites masculines	261
3.1. Un contexte délimitant des espaces physique/symbolique	261
3.2. L'icône victorieuse: vers une personnification outrancière de l'aventure singulière	262
3.2.1. Données contextuelles « A »	262
3.2.2. Données textuelles «A »	263
3.2.3. Données co-textuelles « A »	264
3.2.4. Synthèse provisoire « A »	266
3.3. La performance portée à son paroxysme: fragile irruption dans l'univers de la force	267
3.3.1. Données contextuelles « B ».....	268
3.3.2. Données textuelles « B »	268
3.3.3. Données co-textuelles « B »	269
3.3.4. Synthèse provisoire « B »	270
3.4. L'affrontement collectif/duel : contact et gestes déplacés	272
3.4.1. Données contextuelles « C ».....	272
3.4.2. Données textuelles « C »	272
3.4.3. Données co-textuelles « C »	273
3.4.4. Synthèse provisoire « C »	276
Synthèse et limites de l'étude préliminaire 3A	277
Conclusion et perspectives de l'étude 3A	278
4. Etude 3B : Analyse du discours des athlètes soumises au test sur image	279
4.1. Images A1 et A2: l'icône victorieuse	280
4.1.1. L'image A1	281
4.1.2. L'image A2	283
4.2. Images B1 et B2: l'haltérophile paroxystique	285

4.2.1. L'image B1	286
4.2.2. L'image B2	288
4.3. Images C1 et C2: l'affrontement en rugby féminin	291
4.3.1. L'image C1	291
4.3.2. L'image C2	293
Synthèse de l'étude 3. Sémiotique de l'image et test projectif : « Se regarder dans le miroir médiatique » ; un révélateur sans fards	297
Synthèse générale	301
Conclusion et perspectives	306
Bibliographie	308
Table des matières	329
Tables des illustrations	337
Liste des abréviations	339
Annexes	340

Table des illustrations

Tableau 1. Classifications des pratiques sportives (MJS/INSEP, 2001)	69
Tableau 2. Répartition des caractéristiques de la population étudiée	109
Tableau 3. Exemples d'items constituant l'échelle L	112
Tableau 4. Exemples d'items constituant l'échelle F	113
Tableau 5. Exemples d'items constituant l'échelle k	115
Tableau 6. Moyennes des notes brutes et T scores des 3 échelles de validité du MMPI (Gexp)	130
Tableau 7. Indice de dissimulation F-K (Gexp)	132
Tableau 8. Moyennes des notes brutes et T scores des 3 échelles de validité du MMPI (Gc1)	132
Tableau 9. Indice de dissimulation F-K (Gc1)	133
Tableau 10. Moyennes des notes brutes et T scores des 3 échelles de validité du MMPI (Gc2)	134
Tableau 11. Indice de dissimulation F-K (Gc2)	135
Tableau 12. Moyennes des notes brutes et T scores des 3 échelles de validité du MMPI (Gc3)	135
Tableau 13. Indice de dissimulation F-K (Gc3)	136
Tableau 14. Statistiques descriptives du T score de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc1)	139
Tableau 15. Statistiques descriptives du T score de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc2)	140
Tableau 16. Statistiques descriptives du T score de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc3)	141
Tableau 17. Statistiques descriptives du T score de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc3)	142
Tableau 18. ANOVA de l'échelle Mf (Gexp/Gc1/Gc2/Gc3)	142
Tableau 19. Répartition des occurrences lexicales issues du corpus oral des entretiens	149
Tableau 20 : structuration des images pour le test interprétatif	280

Figure 1. Croisement du cadre théorique selon les thématiques de la recherche.....	18
Figure 2. <i>Les trois Grâces</i> , Aly Ben Salem.	25
Figure 3. <i>Les danseuses</i> , Aly Ben Salem.	25
Figure 4. <i>Maternité</i> , Aly Ben Salem.	25
Figure 5. <i>Le henné</i> , Aly Ben Salem.	25
Figure 6. <i>Les Bédouines</i> , Ammar Farhat (1974).	27
Figure 7. <i>Le Hammam</i> (femmes), Ammar Farhat (1941).	27
Figure 8. <i>La fille de l'impasse</i> , Ammar Farhat (1972).....	27
Figure 9. <i>La Plage</i> , Ammar Farhat (1964).....	27
Figure 10. Schéma global du protocole de recherche	122
Figure 11. Positionnement de l'étude 1 dans le protocole de recherche	129
Figure 12. Configuration graphique des échelles de validité du Gexp	131
Figure 13. Configuration graphique des échelles de validité du Gc1	133
Figure 14. Configuration graphique des échelles de validité du Gc2	134
Figure 15. Configuration graphique des échelles de validité du Gc3	136
Figure 16. Représentation de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc1)	138
Figure 17. Représentation de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc2)	139
Figure 18. Représentation de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc3)	140
Figure 19. Représentation de l'échelle clinique Mf (Gexp/Gc1/Gc2/Gc3)	141
Figure 20. Positionnement des sujets selon le « continuum de féminité » pour l'étude de cas 2 et 3	144
Figure 21. Positionnement de l'étude 2 dans le schéma du protocole de recherche	148
Figure 22. Positionnement de l'Etude 3 dans le schéma global du protocole de recherche	250

Liste des abréviations

AD	Analyse de Discours
APS	Activité Physique et Sportive
BMS	Brannon Masculinity Scale
BSRI	Ben Sex-Role Inventory
Bx	Boxe
CMNI	Conformity to Masculine Norms Inventory
CPI	California Personality Inventory
CSP	Code de Statut Personnel
EPI	Eysenck Personality Inventory
EPS	Education Physique et Sportive
Fb	Football
FIC	Feminist Identity Composit
FIDS	Feminist Identity Developpment Scale
FIS	Feminist Identity Scale
Gc1	Groupe de contrôle n°1
Gc2	Groupe de contrôle n°2
Gc3	Groupe de contrôle n°3
Gexp	Groupe expérimental
GZ	Gilford Zimmerman (GZ) orientation survey
GAI	Gender Attitude Inventory
Halt	Haltérophilie
ISSEP	Institut Supérieur du Sport et de l'Education Physique
MMPI	Minnesota Multiphasic Personality Inventory
PAQ	Personnal Attributes Questionnaire
Rg	Rugby
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
TAT	Thematic Aperception Test

ANNEXES

Tables des annexes

Annexe I : Code de Statut Personnel	ii
Annexe II : MMPI (version arabe).....	xxviii
Annexe III : MMPI (version française).....	xxxvi
Annexe IV : Fiche signalétique	xlii
Annexe V : Entretiens	xliii
Annexe VI : Lexique.....	cvii
Annexe VII : Grille thématique 1.....	cix
Annexe VIII : Statistiques descriptives.....	cx
Annexe IX : Grille thématique 2	cxv
Annexe X : Nomenclature INSEE des catégories socioprofessionnelles (Ben Rejeb R., 2001)	cxvi

Annexe I

CODE DU STATUT PERSONNEL

Décret du 13 août 1956, portant promulgation

Du Code du Statut Personnel ⁽¹⁾

Louanges à Dieu !

Nous, Mohamed Lamine Pacha Bey, Possesseur du Royaume de Tunisie;

Vu le décret en date du 5 mai 1876 (30 rabia II 1293) sur le fonctionnement du Charaâ de Tunis et des Charaâs et Tribunaux de cadis de l'intérieur,

Vu Notre décret du 21 septembre 1955 (30 safar 1375), relatif à l'organisation provisoire des pouvoirs publics, tel qu'il a été modifié par Notre décret du 3 août 1956 (25 doulhidja 1375),

Vu Notre décret du 12 juillet 1956 (30 doulhidja 1375), fixant le statut personnel des Tunisiens non musulmans et non israéliètes,

Vu Notre décret du 3 août 1956 (25 doulhidja 1375), portant modification de certains articles du Code tunisien de procédure civile,

Vu l'avis du conseil des Ministres,

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, Président du Conseil,

Avons pris le décret suivant :

Article premier-

Les textes publiés ci-après et relatifs aux questions du statut personnel sont réunis en un seul corps sous le titre "Code du Statut Personnel".

Article 2-

Les dispositions dudit code sont mises en vigueur et appliquées à dater du 1^{er} janvier 1957. Elles n'ont pas d'effet rétroactif. Néanmoins, les procédures en cours à la date du 1^{er} janvier 1957 restent soumises à la législation en vigueur à la date du présent décret jusqu'à leur règlement définitif ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Journal officiel tunisien, n° 104 du 28 Décembre 1956.

⁽²⁾ L'article 2, version originale en langue arabe, dispose que : « ... Néanmoins, les procédures en cours à la date du 1^{er} janvier « qu'elles soient entamées avant le 1^{er} octobre 1956 ou après cette date » restent soumises à la législation en vigueur à la date du présent décret jusqu'à leur règlement définitif ».

Articles 3-4-5- (Ces articles ont été abrogés par l'article 5 de la loi n° 57-40 du 27 septembre 1957).

Article 6-

Notre Premier ministre, président du conseil, notre ministre de l'intérieur et notre ministre de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Scellé, le 13 août 1956 (6 moharem 1376)

**Le Premier Ministre, Président du conseil,
Habib Bourguiba**

LIVRE PREMIER

DU MARIAGE

DES FIANÇAILLES

Article Premier-

La promesse de mariage et l'échange de promesses ne constituent pas mariage et le juge ne pourra pas en imposer l'exécution aux parties.

Article 2- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993)

Chacun des deux fiancés a droit à la restitution des présents offerts à l'autre, sauf rupture de sa promesse ou stipulation contraire.

DU MARIAGE

Article 3-

Le mariage n'est formé que par le consentement des deux époux.

La présence de deux témoins honorables et la fixation d'une dot au profit de la femme sont, en outre, requises pour la validité du mariage.

Article 4-

La preuve du mariage ne peut être rapportée que par un acte authentique dans des conditions fixées par une loi ultérieure.

En ce qui concerne les mariages célébrés à l'étranger, la preuve en est rapportée conformément aux lois du pays où le mariage a été conclu.

Article 5- (Modifié par le décret-loi n° 64-1 du 20 février 1964, ratifié par la loi n° 64-1 du 21 avril 1964 et par la loi n° 2007-32 du 14 mai 2007).

Les deux futurs époux ne doivent pas se trouver dans l'un des cas d'empêchements prévus par la loi.

En outre, chacun des deux futurs époux n'ayant pas atteint dix-huit ans révolus, ne peut contracter mariage. Au-dessous de cet âge, le mariage ne peut être contracté qu'en vertu d'une autorisation spéciale du juge qui ne l'accordera que pour des motifs graves et dans l'intérêt bien compris des deux futurs époux.

Article 6- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

Le mariage du mineur est subordonné au consentement de son tuteur et de sa mère.

En cas de refus du tuteur ou de la mère et de persistance du mineur, le juge est saisi.

L'ordonnance autorisant le mariage n'est susceptible d'aucun recours.

Article 7-

Le mariage du prodigue n'est valable qu'après consentement du curateur. Ce dernier peut, avant la consommation du mariage, en demander l'annulation au juge.

Article 8-

Consent au mariage du mineur le plus proche parent agnat. Il doit être saint d'esprit, de sexe masculin, majeur.

Le père ou son mandataire consent au mariage de son enfant mineur, qu'il soit de sexe masculin ou féminin.

S'il n'y a point de tuteur, le consentement est donné par le juge.

Article 9-

L'homme et la femme peuvent conclure mariage par eux-mêmes ou par mandataire. Celui qui consent au mariage d'un mineur peut également le faire par procuration.

Article 10-

Aucune condition spéciale n'est exigée du mandataire visé à l'article précédent. Toutefois, il ne peut, à son tour, donner mandat à un tiers sans l'autorisation du mandant.

La procuration doit, à peine de nullité, être établie par acte authentique et doit comporter expressément la désignation des deux futurs conjoints.

Article 11-

Peut être insérée dans l'acte de mariage, toute clause ou condition relative aux personnes ou aux biens. En cas de non-réalisation de la condition ou d'inexécution de la clause, le mariage peut-être dissous par divorce.

Cette dissolution n'ouvre pas droit à indemnité si elle a lieu avant la consommation du mariage.

DE LA DOT

Article 12- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

La dot peut être constituée par tout bien licite évaluable en argent. Elle appartient à l'épouse.

Article 13-

Le mari ne peut, s'il n'a pas acquitté la dot, contraindre la femme à la consommation du mariage.

Après la consommation du mariage, la femme, créancière de sa dot, ne peut qu'en réclamer le paiement. Le défaut de paiement par le mari ne constitue pas un cas de divorce.

EMPECHEMENTS AU MARIAGE

Article 14-

Les empêchements au mariage sont de deux sortes : permanents et provisoires.

Les empêchements permanents résultent de la parenté, de l'alliance, de l'allaitement ou du triple divorce.

Les empêchements provisoires résultent de l'existence d'un mariage non dissous et de la non-expiration du délai de viduité.

Article 15-

Est prohibé, le mariage de l'homme avec ses ascendantes et descendantes, avec ses soeurs et les descendantes à l'infini de ses frères et soeurs, avec ses tantes, grands-tantes et arrière-grands-tantes.

Article 16

Est prohibé, le mariage de l'homme avec les ascendantes de sa femme dès la célébration du mariage, avec les descendantes de sa femme à condition que le mariage ait été consommé, avec les épouses de ses ascendants ou descendants à quelque degré qu'ils appartiennent, dès la célébration du mariage.

Article 17-

L'allaitement entraîne les mêmes empêchements que la parenté et l'alliance.

Seul, l'enfant.allaité, à l'exclusion de ses frères et soeurs, est considéré comme l'enfant de la nourrice et de son époux.

L'allaitement ne prohibe le mariage que lorsqu'il a lieu au cours des deux premières années de la vie du nourrisson.

Article 18- (Modifié par la loi n° 58-70 du 4 juillet 1958 et les alinéas 3, 4 et 5 ajoutés par le décret-loi n° 64-1 du 20 février 1964, ratifié par la loi n° 64-1 du 21 avril 1964).

La polygamie est interdite.

Quiconque, étant engagé dans les liens du mariage, en aura contracté un autre avant la dissolution du précédent, sera passible d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 240.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, même si le nouveau mariage n'a pas été contracté conformément à la loi.

"Encourt les mêmes peines, quiconque, ayant contracté mariage hors des formes prévues par la loi n° 57-3 du 1^{er} août 1957 (4 moharem 1377) réglementant l'état civil, conclut une nouvelle union et continue la vie commune avec son premier conjoint.

Encourt les mêmes peines, le conjoint qui, sciemment, contracte mariage avec une personne tombant sous le coup des dispositions des deux alinéas précédents.

L'article 53 du Code Pénal n'est pas applicable aux infractions prévues par le présent article.

Article 19-

Est prohibé, le mariage de l'homme avec la femme dont il avait été divorcé trois fois.

Article 20

Est prohibé, le mariage de l'homme avec la femme mariée dont l'union n'est pas encore dissoute. La femme ne peut, avant l'expiration du délai de viduité, contracter mariage qu'avec son ancien époux.

DES NULLITES DU MARIAGE

Article 21- (Modifié par le décret-loi n° 64-1 du 20 février 1964 ratifié par la loi n° 64-1 du 21 avril 1964).

Est frappée de nullité, l'union qui comporte une clause contraire à l'essence même du mariage ou qui est conclue en contravention des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 3, du 1^{er} alinéa de l'article 5 et des articles 15, 16, 17, 18, 19, et 20 du présent code.

Lorsque des poursuites pénales seront exercées par application de l'article 18 ci-dessus, il

sera statué par un seul et même jugement sur l'infraction et la nullité du mariage.

Sont passibles d'un emprisonnement de six mois, les époux dont le mariage a été déclaré nul et qui continuent ou reprennent la vie commune.

L'article 53 du code pénal n'est pas applicable aux infractions prévues par le présent article.

Article 22-

Est nulle et de nul effet, sans qu'il soit besoin de recourir au divorce, l'union visée à l'article précédent. Dans ce cas, la célébration du mariage n'emporte, à elle seule, aucun effet.

La consommation du mariage nul n'emporte que les effets suivants :

- a) le droit pour la femme de réclamer la dot fixée par l'acte de mariage ou par le juge,
- b) l'établissement des liens de filiation,
- c) l'obligation pour la femme d'observer le délai de viduité qui court à partir de la séparation,
- d) les empêchements au mariage résultant de l'alliance.

DES OBLIGATIONS RECIPROQUES DES EPOUX

Article 23- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

Chacun des deux époux doit traiter son conjoint avec bienveillance, vivre en bon rapport avec lui et éviter de lui porter préjudice.

Les deux époux doivent remplir leurs devoirs conjugaux conformément aux usages et à la coutume.

Ils coopèrent pour la conduite des affaires de la famille, la bonne éducation des enfants, ainsi que la gestion des affaires de ces derniers y compris l'enseignement, les voyages et les transactions financières.

Le mari, en tant que chef de famille, doit subvenir aux besoins de l'épouse et des enfants dans la mesure de ses moyens et selon leur état dans le cadre des composantes de la pension alimentaire.

La femme doit contribuer aux charges de la famille si elle a des biens.

Article 24-

Le mari ne dispose d'aucun pouvoir d'administration sur les biens propres de la femme.

DES CONTESTATIONS ENTRE LES EPOUX

Article 25-

Si l'un des époux se plaint de tout fait lui portant préjudice de la part de l'autre époux sans pouvoir en administrer la preuve, et si le juge ne peut déterminer l'époux responsable, le juge doit nommer deux arbitres. Après avoir étudié la situation, ils doivent, dans la mesure du possible, réconcilier les époux et, dans tous les cas, rendre compte de leur mission au juge.

Article 26-

En cas de contestation entre les époux au sujet de la propriété des biens se trouvant au domicile conjugal et d'absence de preuve, il sera fait droit à la prétention de chacun des époux qui, sous la foi du serment, pourront prendre respectivement les biens appartenant habituellement aux hommes et ceux appartenant habituellement aux femmes.

Si les biens contestés sont des marchandises, ils seront attribués, sous la foi du serment, à l'époux commerçant. Les biens indifféremment possédés par les hommes et les femmes, seront, après serment prêté par les époux, partagés entre eux.

Article 27-

Lorsqu'un des époux prédécède et qu'une contestation s'élève entre le conjoint survivant et les héritiers du prédécédé au sujet de la propriété des biens se trouvant au domicile conjugal, les héritiers prendront la place de leur auteur dans les conditions de l'article précédent.

Article 28- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

En cas de dissolution du mariage avant la consommation, pour un motif imputable à l'un des conjoints, les présents offerts de l'un par et d'autre après la conclusion du mariage, seront restitués dans leur consistance actuelle même s'ils sont altérés. Aucune restitution ne sera faite après la consommation du mariage.

LIVRE SECOND

DU DIVORCE

Article 29-

Le divorce est la dissolution du mariage.

Article 30-

Le divorce ne peut avoir lieu que par-devant le Tribunal.

Article 31- (Modifié par la loi n° 81-7 du 18 février 1981).

Le Tribunal prononce le divorce :

1. en cas de consentement mutuel des époux,
2. à la demande de l'un des époux en raison du préjudice qu'il a subi,
3. à la demande du mari ou de la femme.

Il est statué sur la réparation du préjudice matériel et moral subi par l'un ou l'autre des époux et résultant du divorce prononcé dans les deux cas prévus aux 2ème et 3ème alinéas ci-dessus.

En ce qui concerne la femme, le préjudice matériel sera réparé sous forme de rente payable mensuellement et à terme échu à l'expiration du délai de viduité, en fonction du niveau de vie auquel elle était habituée durant la vie conjugale, y compris le logement. Cette rente est révisable en augmentation ou en diminution, compte tenu des fluctuations qui peuvent intervenir. Elle continue à être servie jusqu'au décès de la femme divorcée ou si certains changements interviennent dans sa position sociale par le remariage ou lorsqu'elle n'en a plus besoin. Cette rente devient une dette qui entre dans le passif de la succession lors du décès du divorcé et doit être en conséquence liquidée à l'amiable avec les héritiers ou judiciairement par un seul versement, et ce, compte tenu de l'âge de la bénéficiaire à cette date. Le tout, à moins que celle-ci ne préfère que la rente lui soit servie sous forme de capital en un seul versement.

Article 32- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

Le président du tribunal choisit le juge de la famille parmi ses vice-présidents.

Le divorce n'est prononcé qu'après que le juge de la famille ait déployé un effort dans la tentative de conciliation demeurée infructueuse.

Lorsque le défendeur ne comparait pas et que la signification n'a pas été faite à sa

personne, le juge de la famille renvoie l'examen de l'affaire à une autre audience et se fait assister par toute personne qu'il jugera utile afin de notifier la signification à la partie intéressée personnellement ou de connaître son domicile réel pour la faire comparaître.

En cas d'existence d'un ou de plusieurs enfants mineurs, il sera procédé à la tenue de trois audiences de conciliation, dont l'une ne doit pas être tenue moins de trente jours après celle qui la précède.

Au cours de cette période, le juge s'évertue à réaliser la conciliation. A cette fin, il requiert les services de toute personne dont il juge l'assistance utile.

Le juge de la famille doit ordonner, même d'office, toutes les mesures urgentes concernant la résidence des époux, la pension alimentaire, la garde des enfants et le droit de visite. Les parties peuvent s'entendre à renoncer expressément à ces mesures en tout ou en partie, à condition que cette renonciation ne nuise pas à l'intérêt des enfants mineurs.

Le juge de la famille fixe le montant de la pension alimentaire compte tenu des éléments d'appréciation dont il dispose lors de la tentative de conciliation.

Les mesures urgentes font l'objet d'une ordonnance exécutoire sur minute, qui n'est susceptible ni d'appel ni de pourvoi en cassation, mais qui pourra être révisée par le juge de la famille tant qu'il n'aura pas été statué au fond.

Le tribunal statue en premier ressort sur le divorce après une période de réflexion de deux mois précédant la phase de plaidoirie. Il se prononce également sur tous les chefs qui en découlent, fixe le montant de la rente due à la femme divorcée à l'expiration du délai de viduité, et statue sur les mesures urgentes objet des ordonnances rendues par le juge de la famille.

Le juge peut abréger la procédure en cas de divorce par consentement mutuel, à condition que cela ne nuise pas à l'intérêt des enfants.

Les dispositions du jugement relatives à la garde des enfants, à la pension alimentaire, à la rente, à la résidence des époux et au droit de visite sont exécutoires, nonobstant appel ou cassation.

Article 32 bis- (Ajouté par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

Est passible d'une peine d'emprisonnement d'un an, celui des époux qui use de manœuvres frauduleuses dans le but d'empêcher que la signification ne parvienne à son conjoint.

Article 33-

Si le divorce est prononcé avant la consommation du mariage, la femme a droit à la moitié de la dot fixée.

LIVRE TROIS DU DELAI DE VIDUITE

Article 34-

La femme, divorcée après la consommation du mariage ou devenue veuve avant ou après la consommation du mariage, doit observer le délai de viduité tel qu'il est déterminé à l'article ci-après.

Article 35-

La femme divorcée non enceinte observera un délai de viduité de trois mois accomplis. Pour la veuve, il est de quatre mois et dix jours accomplis. Le délai de viduité de la femme enceinte prend fin avec l'accouchement. La durée maximum de la conception est d'une année à compter du divorce ou du décès du mari.

Article 36

Le délai de viduité pour la femme de l'absent est le même que pour la veuve, il commence à courir à compter du prononcé du jugement constatant l'absence.

LIVRE QUATRE DE L'OBLIGATION ALIMENTAIRE

Article 37-

L'obligation alimentaire prend sa source dans le mariage, la parenté ou l'engagement volontaire.

Article 38-

Le mari doit des aliments à la femme après la consommation du mariage et durant le délai de viduité en cas de divorce.

Article 39-

Le mari indigent ne doit pas d'aliments. Cependant, si, à l'expiration d'un délai de deux mois accordé par le juge, il ne peut exécuter cette obligation, le juge prononcera le divorce.

Toutefois, la femme qui, à la célébration du mariage, a connaissance de la situation du mari, n'aura pas le droit de réclamer le divorce.

Article 40-

Si le mari, se trouvant sans ressources, quitte la femme sans lui avoir assuré des aliments et si personne n'y pourvoit durant l'absence, le juge impartit au mari un délai d'un mois pour revenir; à l'expiration de ce délai, le juge prononcera le divorce, serment préalablement prêté par la femme à l'appui des faits qu'elle invoque.

Article 41-

Si la femme assure sa subsistance de ses propres deniers en attendant de se pourvoir contre le mari absent, elle peut exercer un recours contre lui.

Article 42-

La créance alimentaire de la femme ne se prescrit pas.

Article 43- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

Ont droit aux aliments :

- a) les pères et mère, les grands-parents paternels à quelque degré qu'ils appartiennent et les grands-parents maternels appartenant au premier degré,
- b) les descendants à quelque degré qu'ils appartiennent.

Article 44- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

Les enfants aisés des deux sexes sont tenus de pourvoir aux aliments de ceux qui se trouvent dans le besoin parmi leurs père et mère, leurs grands-parents paternels à quelque degré qu'ils appartiennent, et leurs grands-parents maternels appartenant au premier degré.

Article 45-

Lorsqu'ils sont plusieurs, les enfants contribuent à la pension alimentaire en proportion de leur fortune et non suivant leur nombre ou leurs parts successorales.

Article 46- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

Les aliments continuent à être servis aux enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la majorité ou, au-delà de cette majorité, jusqu'à la fin de leurs études, à condition qu'ils ne dépassent pas l'âge de 25 ans. La fille continue à avoir droit aux aliments tant qu'elle ne dispose pas de ressources ou qu'elle n'est pas à la charge du mari.

Les aliments continuent également à être servis aux enfants handicapés incapables de gagner leur vie, sans égard à leur âge.

Article 47-

En cas d'indigence du père, la mère est appelée avant le grand-père pour servir des aliments à ses enfants.

Article 48-

En cas d'empêchement de la mère, le père est tenu de pourvoir aux frais de l'allaitement conformément aux us et coutumes.

Article 49-

Quiconque s'oblige à servir pour une période déterminée une pension alimentaire à une personne, quel que soit l'âge de celle-ci, est tenu d'exécuter son obligation. Si la période n'est pas déterminée, elle le sera au gré du débiteur.

Article 50-

La pension alimentaire comprend la nourriture, l'habillement, le logement, l'instruction et tout ce qui est considéré comme nécessaire à l'existence, selon l'usage et la coutume.

Article 51-

La pension alimentaire s'éteint avec l'extinction de sa cause. Le débiteur d'aliments aura droit à la restitution de ce qu'il aura payé indûment.

Article 52-

Les aliments ne sont accordés que dans la proportion de la fortune de celui qui les doit et du besoin de celui qui les réclame, compte tenu du coût de la vie.

Article 53-

Si les créanciers d'aliments sont plusieurs et que celui qui les doit ne peut leur servir à tous, l'épouse est appelée avant les enfants et ces derniers avant les ascendants.

Article 53 bis- (Ajouté par la loi n° 81-7 du 18 février 1981 et modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

Quiconque, condamné à payer la pension alimentaire ou à verser la rente de divorce, sera volontairement demeuré un mois sans s'acquitter de ce qui a été prononcé à son encontre, est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de cent (100 d) à mille dinars

(1000 d).

Le paiement arrête les poursuites, le procès ou l'exécution de la peine.

Le fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce procède, dans les conditions édictées par la loi portant création du fonds, au paiement de la pension alimentaire ou de la rente de divorce objet de jugements définitifs rendus au profit des femmes divorcées et des enfants issus de leur union avec les débiteurs, mais demeurés non exécutés par le fait de l'atemoiement de ces derniers.

Le fonds de garantie est subrogé aux bénéficiaires du jugement pour le recouvrement des sommes qu'il avait payées.

LIVRE CINQ LA GARDE

Article 54-

La garde consiste à élever l'enfant et à assurer sa protection dans sa demeure.

Article 55-

La femme qui refuse d'assurer la garde de l'enfant n'y sera obligée que lorsque aucune autre personne ne pourra lui être substituée.

Article 56-⁽¹⁾

Les frais nécessaires à l'entretien de l'enfant sont prélevés sur ses biens ou sur ceux du père si l'enfant n'a pas de biens propres. Le père doit pourvoir au logement de l'enfant et de la titulaire de la garde si cette dernière n'a pas de logement.

Il est établi un droit de maintien dans les lieux au profit de la titulaire de la garde lorsque le père, propriétaire du locale d'habitation, est astreint à la loger avec l'enfant, ce droit disparaît par l'extinction de sa cause.

Dans le cas où le père est astreint à loger la titulaire de la garde avec l'enfant dans un domicile loué par lui, il est tenu de continuer à payer le loyer jusqu'à l'extinction de la cause de son obligation.

⁽¹⁾ Modifié par la loi n° 2008-20 du 4 mars 2008

S'il est astreint au paiement d'une pension de logement au profit de la titulaire de la garde et de l'enfant, le montant de ladite pension sera déterminé dans la proportion de la fortune du père et du besoin de l'enfant et compte tenu du coût de la vie.

Le droit au maintien dans les lieux dont bénéficie la titulaire de la garde et l'enfant au logement propriété du père, ne fait pas obstacle au droit qu'à ce dernier de la céder, à titre onéreux ou gratuit, ou de l'hypothéquer, à la condition de mentionner ce droit dans le titre établissant la cession ou l'hypothèque.

Il est possible de réviser le jugement relatif à l'hébergement de la titulaire de la garde, en cas de changement de circonstances ou de situations le nécessitant, le Tribunal statue sur les demandes de révision conformément aux procédures prescrites en matière de référé et doit se prononcer sur les motifs de révision en prenant en considération l'intérêt de l'enfant.

Les mesures urgentes relatives au droit à l'hébergement de la titulaire de la garde et son enfant, prises par le juge de la famille demeurent susceptibles de révision, conformément aux procédures prescrites en la matière.

Article 56 Bis-⁽²⁾

Est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de cent à mille dinars, quiconque cède sciemment, à titre onéreux ou gratuit, un locale d'habitation dont le père est astreint à consacrer à l'hébergement de la titulaire de la garde et son enfant, ou procède à l'hypothèque dudit local, sans avoir mentionné dans le titre de cession ou de l'hypothèque le droit de maintien dans les lieux dont profitent la titulaire de la garde et son enfant, dans l'intention de les priver de ce droit.

Est puni des mêmes peines prévues au paragraphe précédent, le père qui aura privé la titulaire de la garde et de l'enfant d'occuper le locale d'habitation que le Tribunal a consenti pour leur hébergement, et ce, soit en procédant sciemment à la résiliation du contrat de location en collusion avec le bailleur, soit en refusant de payer le loyer échus, ou, lorsque le père est condamné à payer une pension de logement, sera volontairement demeuré un mois sans s'acquitter de ce qui a été prononcé à son encontre.

⁽²⁾ Ajouté par la loi n° 2008-20 du 4 mars 2008

Dans les deux cas précédents, le père ne peut être poursuivi cumulativement, en raison de cette infraction et de celle de non paiement de la pension alimentaire, la régularisation emporte arrêt des poursuites, du procès ou de l'exécution de la peine.

Article 57-(Modifié par la loi n° 66-49 du 3 juin 1966).

La garde appartient durant le mariage aux père et mère.

Article 58- (Modifié par la loi n° 81-7 du 18 février 1981).

Le titulaire du droit de garde doit être majeur, sain d'esprit, honnête, capable de pourvoir aux besoins de l'enfant, indemne de toute maladie contagieuse. Le titulaire du droit de garde de sexe masculin doit avoir, en outre, à sa disposition une femme qui assure les charges de la garde. Il doit avoir avec l'enfant de sexe féminin une parenté à un degré prohibé. Le titulaire du droit de garde de sexe féminin doit être non marié, sauf si le juge estime le contraire dans l'intérêt de l'enfant, ou si le mari est parent à un degré prohibé de l'enfant ou tuteur de celui-ci. De même, si le titulaire du droit de garde s'abstient de réclamer son droit pendant une année après avoir pris connaissance de la consommation du mariage, ou que la femme soit nourrice ou à la fois mère et tutrice de l'enfant.

Article 59-

La titulaire du droit de garde d'une confession autre que celle du père de l'enfant ne pourra exercer ce droit qu'autant que l'enfant n'aura pas cinq ans révolus et qu'il n'y aura aucun sujet de craindre qu'il ne soit élevé dans une autre religion que celle de son père.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas, lorsque le droit de garde est exercé par la mère.

Article 60- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

Le père, le tuteur et la mère de l'enfant peuvent avoir un droit de regard sur ses affaires, pourvoir à son éducation et l'envoyer aux établissements scolaires, mais l'enfant ne peut passer la nuit que chez celui qui en a la garde, le tout sauf décision contraire du juge prise dans l'intérêt de l'enfant.

Article 61-

Si celui qui a la garde de l'enfant change de résidence et s'installe à une distance qui empêche le tuteur d'accomplir ses devoirs envers son pupille, il est déchu de son droit.

Article 62-

Le père ne pourra sortir l'enfant du lieu de résidence de la mère qu'avec le consentement de celle-ci tant qu'elle conserve le droit de garde, à moins que l'intérêt de l'enfant n'exige le contraire.

Article 63-

La femme à laquelle le droit de garde est transféré, pour une cause autre que l'incapacité physique de la gardienne précédente ne peut cohabiter avec celle-ci qu'avec le consentement du tuteur de l'enfant, sous peine de déchéance.

Article 64- (Modifié par la loi n° 66-49 du 3 juin 1966).

La personne à qui la garde est confiée peut y renoncer. Dans ce cas, le juge désigne un nouveau titulaire de la garde.

Article 65-

La titulaire de la garde ne touchera de salaire que pour la lessive et la préparation des aliments et autres services conformes aux usages.

Article 66-

Le père ou la mère ne peut être empêché d'exercer son droit de visite et de contrôle sur l'enfant confié à la garde de l'un d'eux. Les frais de déplacement de l'enfant seront à la charge de celui d'entre eux qui aura demandé à exercer à domicile son droit de visite.

Le juge de la famille statue sur la demande d'exercice du droit de visite selon les procédures en référé. **(Paragraphe 2 ajouté par la loi n°2006-10 du 6 mars 2006)**

Article 66 bis-(Ajouté par la loi n° 2006-10 du 6 mars 2006)

Si l'un des parents de l'enfant décède, ses grands parents peuvent exercer le droit de visite. Le juge de la famille en décide en considération de l'intérêt de l'enfant.

Il est statué sur la demande de visite conformément aux procédures prévues à l'article précédent.

Article 67- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993).

En cas de dissolution du mariage par décès, la garde est confiée au survivant des père et mère.

Si le mariage est dissous du vivant des époux, la garde est confiée soit à l'un d'eux, soit à une tierce personne.

Le juge en décide en prenant en considération l'intérêt de l'enfant.

Au cas où la garde de l'enfant est confiée à la mère, cette dernière jouit des prérogatives de la tutelle en ce qui concerne les voyages de l'enfant, ses études et la gestion de ses comptes financiers.

Le juge peut confier les attributions de la tutelle à la mère qui a la garde de l'enfant, si le tuteur se trouve empêché d'en assurer l'exercice, fait preuve de comportement abusif dans sa mission, néglige de remplir convenablement les obligations découlant de sa charge, ou s'absente de son domicile et devient sans domicile connu, ou pour toute cause portant préjudice à l'intérêt de l'enfant.

LIVRE SIX LA FILIATION

Article 68-

La filiation est établie par la cohabitation, l'aveu du père ou le témoignage de deux ou plusieurs personnes honorables.

Article 69-

La filiation n'est pas établie en cas de désaveu d'un enfant d'une femme mariée dont la non-cohabitation avec le mari a été prouvée, ou d'un enfant mis au monde par une femme mariée un an après l'absence ou le décès du mari ou la date du divorce.

Article 70-

En cas de preuve péremptoire contraire l'aveu est inopérant. La reconnaissance par un enfant, de filiation inconnue, de la filiation paternelle ou maternelle constitue une preuve de celle-ci, à condition que le père ou la mère reconnus soient susceptibles d'engendrer un enfant semblable à l'auteur de la reconnaissance et confirment la prétention de ce dernier qui devient ainsi, vis-à-vis des parents reconnus, objet d'obligation et sujet de droits.

Article 71-

Abstraction faite de la validité ou de l'invalidité du contrat de mariage, l'enfant né d'une femme mariée, six mois ou plus après la conclusion du mariage, a pour père le mari.

Article 72-

La rupture de la filiation paternelle exclue l'enfant de la parenté consanguine et abolit son

droit aux aliments et à la succession.

Article 73-

La reconnaissance d'une filiation, qui engendre une charge pour des tiers comme le frère, l'oncle paternel, le grand-père, le petit fils de la branche mâle, n'établit pas la parenté. Cette reconnaissance est valable à l'égard de son auteur en cas d'absence de successeur de celui-ci en dehors de l'autre partie et de confirmation par cette dernière. Dans le cas contraire, celle-ci n'aura droit à aucune succession.

Pour déterminer la succession, on doit se référer à la date du décès de l'auteur de la reconnaissance et non à celle de la reconnaissance.

Article 74-

En cas de désaveu ultérieur à une reconnaissance, l'enfant reconnu hérite de l'auteur de la reconnaissance. Par contre, ce dernier n'hérite pas de l'enfant décédé avant lui et la succession de celui-ci est réservée. A la mort de l'auteur de la reconnaissance, la succession est dévolue à ses héritiers.

Article 75-

Si le mari nie être le père d'un enfant conçu ou né pendant le mariage, la filiation contestée ne sera rompue que par une décision de justice. Tous les modes de preuve, prévus en la matière par la loi, sont admis.

Article 76-

Si le juge établit le désaveu, conformément aux dispositions de l'article précédent, il prononcera la rupture de la filiation et la séparation perpétuelle des deux époux.

LIVRE SEPT

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ENFANT TROUVE

Article 77-

Quiconque, après autorisation du juge, prend à charge un enfant trouvé qui ne possède pas de biens, est tenu de lui fournir des aliments jusqu'à ce qu'il soit capable de gagner sa vie.

Article 78-

L'enfant trouvé ne sera pas enlevé à la personne qui l'avait recueilli, sauf décision du juge lorsque se manifestent ses père et mère.

Article 79-

Les biens trouvés avec l'enfant lui sont acquis.

Article 80-

En cas d'absence d'héritier de l'enfant trouvé les biens de ce dernier seront acquis au trésor.

Toutefois, la personne qui l'avait recueilli peut introduire contre l'Etat une action en restitution des sommes par elle dépensées, et ce, à concurrence des biens laissés par l'enfant trouvé.

LIVRE HUIT

DISPOSITIONS RELATIVES AU DISPARU

Article 81-

Est considérée comme disparue, toute personne qui ne donne pas de ses nouveaux et qu'il est impossibles de la retrouver en vie.

Article 82-

Le juge fixera un délai qui ne dépassera pas deux ans pour rechercher la personne disparue en temps de guerre ou dans des circonstances exceptionnelles impliquant de sérieux risques de décès du disparu et rendra ensuite un jugement de disparition.

Par contre, si la disparition n'a pas lieu dans de pareilles conditions, le juge, après avoir usé de tous les moyens pour savoir si la personne disparue est vivante ou décédée, statuera souverainement sur la durée de la période au bout de laquelle interviendra son jugement de disparition.

Article 83-

En attendant qu'on ait acquit la preuve de l'existence ou de celle de la mort du disparu ou le jugement de disparition, le juge fera procéder à l'inventaire des biens de la personne disparue sans laisser un mandataire et désignera un administrateur, parent ou non du disparu, pour gérer, sous son contrôle, les biens du disparu.

Article 84-

Si le disparu avait un mandataire avant son absence, ce dernier ne cessera ses fonctions qu'une fois rendu le jugement de disparition.

LIVRE NEUF

DE LA SUCCESSION

CHAPITRE PREMIER

DISPOSITIONS GENERALES

Article 85-

La succession s'ouvre par la mort de l'auteur, même si celle-ci est constatée judiciairement et par l'existence réelle de l'héritier après la mort. Dudit auteur.

Article 86-

Si deux personnes meurent sans qu'il soit possible de déterminer laquelle des deux est décédée en premier lieu, il n'y a pas ouverture à succession entre elles, qu'elles aient ou non péri dans un même événement.

Article 87-

Les charges grevant la succession seront payées par ordre de priorité ainsi qu'il suit :

- a) les charges supportées par les biens réels composant la succession;
- b) les frais de funérailles et d'inhumation;
- c) les créances certaines à la charge du défunt;
- d) les legs valables et exécutoires;
- e) l'hérédité.

En cas d'absence d'héritier, la succession ou ce qu'il en reste est recueillie par le trésor.

Article 88-

L'homicide volontaire constitue un empêchement à la successibilité. Est exclu du droit de succéder, le coupable, qu'il soit auteur principal, complice ou faux témoin dont le témoignage a entraîné la condamnation à mort de l'auteur suivie d'exécution.

**CHAPITRE II
DES SUCCESSIBLES**

Article 89-

Les personnes successibles sont de deux sortes : les héritiers réservataires et les héritiers agnats (aceb).

Article 90-

Les personnes du sexe masculin pouvant avoir vocation héréditaire sont :

- 1°) le père,
- 2°) le grand-père, même s'il est d'un degré supérieur à la condition que la ligne de parenté avec le défunt ne soit pas interrompue par un héritier de sexe féminin, 3°) le fils,
- 4°) le petit-fils (du côté du fils) même s'il est d'un degré inférieur,
- 5°) le frère qu'il soit germain ou consanguin ou utérin,
- 6°) le fils du frère germain ou du frère consanguin,
- 7°) l'oncle paternel germain ou consanguin,
- 8°) le cousin paternel germain ou consanguin,
- 9°) le mari.

Les personnes du sexe féminin pouvant avoir vocation héréditaire sont :

- 1°) la mère,
- 2°) la grand-mère maternelle, à la condition que la ligne de parenté avec le défunt ne soit pas interrompue par l'existence d'un héritier du sexe masculin, ainsi que la grand-mère paternelle, à la condition que la ligne de parenté avec le défunt ne soit pas interrompue par l'existence d'un héritier du sexe Masculin autre que l'ascendant fût-il d'un degré inférieur,
- 3°) la fille,
- 4) la petite fille (du côté du fils) même si elle est d'un degré inférieur, à la condition que sa filiation avec le défunt ne soit pas interrompue par l'existence d'un héritier du sexe féminin,
- 5°) la soeur germaine ou consanguine ou utérine
- 6°) l'épouse.

**CHAPITRE III
DES HERITIERS RESERVATAIRES**

Article 91-

La réserve de la quote-part successorale est fixée au profit de l'héritier. La succession est déferée en premier lieu aux héritiers réservataires.

Les bénéficiaires de ces quotes-parts du sexe masculin sont :

- 1°) le père,
- 2°) le grand-père paternel même s'il est d'un degré supérieur,
- 3°) le frère utérin et
- 4°) le mari.

Les bénéficiaires desdites quotes-parts du sexe féminin sont :

- 1°) la mère,
- 2°) la grand-mère,
- 3°) la fille,
- 4°) la petite-fille (du côté du fils), même si elle est d'un degré inférieur,
- 5°) la soeur germaine,
- 6°) la soeur consanguine,
- 7°) la soeur utérine et
- 8°) l'épouse.

Article 92-

Les quotes-parts successorales sont au nombre de six : la moitié; le quart, le huitième, les deux tiers, le tiers et le sixième.

Article 93-

Les bénéficiaires de la moitié sont au nombre de cinq :

- 1°) le mari, à la condition que l'épouse n'ait pas laissé de descendance tant masculine que féminine.
- 2°) la fille, à la condition qu'elle soit unique descendante de son auteur qui n'a pas laissé avec elle d'autres enfants du sexe masculin ou du sexe féminin.

3°) la fille du fils, à la condition qu'elle soit unique descendante de son auteur qui n'a pas laissé avec elle d'autres enfants du sexe masculin ou du sexe féminin, ni de petits-fils,

4°) la soeur germaine, à la condition de l'inexistence du père ainsi que celle de descendants du défunt qu'ils soient du sexe masculin ou du sexe féminin, ainsi que celle de descendants du fils et du frère germain,

5°) la soeur consanguine, à la condition qu'elle soit l'unique descendante à l'exclusion de ceux cités à propos de la soeur germaine ainsi qu'à celle du frère consanguin et de la soeur consanguine du défunt.

Article 94-

Les bénéficiaires du quart sont au nombre de deux :

1°) le mari, s'il y a avec lui des descendants pouvant avoir vocation à la succession de l'épouse,

2°) l'épouse, si le mari défunt n'a pas laissé de descendants pouvant avoir vocation à sa succession.

Article 95-

Le huitième est la quote-part de l'épouse si le mari défunt a laissé des descendants pouvant avoir vocation à sa succession.

Article 96-

Les bénéficiaires des deux tiers sont au nombre de quatre :

1°) les deux filles ou plus du défunt à la condition qu'elles soient seules descendantes, leur auteur n'ayant pas laissé avec elles un fils,

2°) les deux petites-filles du fils, à la condition qu'elles soient seules descendantes et que le défunt n'ait pas laissé de descendant du sexe masculin ou du sexe féminin ni un petit-fils,

3°) les deux soeurs germaines à la condition qu'elles soient seules descendantes du défunt qui n'a laissé avec elles ni père ni descendant du sexe masculin ou du sexe féminin ni un frère germain,

4°) les deux soeurs consanguines à la condition qu'elles soient seules descendantes du défunt qui n'a laissé avec elles aucun de ceux déjà cités à propos des deux soeurs germaines ni un frère utérin.

Article 97-

Les bénéficiaires du tiers sont au nombre de trois :

1°) la mère, à la condition qu'il n'y ait pas de descendants du défunt pouvant avoir vocation à la succession ni deux frères ou plus,

2°) les frères utérins, à la condition qu'ils soient plusieurs et qu'il n'y ait pas avec eux ni père du défunt ni descendants du sexe masculin ou du sexe féminin, ni descendants du fils,

3°) le grand-père, s'il a comme cohéritiers, des frères du défunt et si le tiers constitue pour lui la part la plus forte.

Article 98-

Le sixième est la quote-part des sept bénéficiaires suivants :

1°) le père, à la condition que le défunt ait laissé des enfants ou des petits-enfants du côté du fils qu'ils soient de sexe masculin ou du sexe féminin,

2°) la mère, à la condition de l'existence avec elle d'enfants du défunt ou de petits-fils du côté du fils ou de deux frères ou plus venant effectivement à la succession ou couverts par d'autres héritiers,

3°) la petite-fille (du côté du fils), à la condition qu'elle se trouve avec une seule fille du défunt et qu'il n'y ait pas un petit-fils (du côté du fils) avec elle,

4°) la soeur consanguine, à la condition qu'elle soit avec une seule soeur germaine du défunt et qu'il n'y ait pas avec elle de père et les descendants du défunt, qu'ils soient du sexe masculin ou du sexe féminin, ni un frère consanguin,

5°) le frère utérin, à la condition qu'il soit seul et la soeur utérine à la même condition et que le défunt n'ait pas laissé de père, de grand-père, d'enfant et de descendants de son fils, qu'ils soient du sexe masculin ou du sexe féminin,

6°) la grand-mère, quand elle est seule, qu'elle soit maternelle ou paternelle. Si l'on se trouve en présence de deux grand-mères, elles se partageront le sixième, à la condition qu'elles soient du même degré ou que la grand-mère maternelle soit d'un degré plus éloigné. Si, au contraire, la grand-mère maternelle est d'un degré plus proche, elle prendra le sixième à elle seule.

7°) le grand-père, s'il y a des descendants du défunt ou des descendants du fils du défunt et à défaut du père du défunt.

CHAPITRE IV
DES MODALITES AFFECTANT LES QUOTES-PARTS
REVENANT AUX RESERVATAIRES EN CONCURRENCE AVEC
D'AUTRES HERITIERS

Article 99-

Trois cas affectent la vocation héréditaire du père :

1°) il intervient exclusivement en sa qualité d'héritier réservataire avec sa quote-part du sixième, hormis sa qualité d'agnat, lorsqu'il vient en concours avec le fils du défunt, le petit-fils de celui-ci à l'infini,

2°) il intervient en sa double qualité d'héritier réservataire et agnat quand il vient en concours avec la fille du défunt et la fille du fils à l'infini,

3°) il intervient exclusivement en sa qualité d'agnat en l'absence de descendance du défunt, de l'inexistence d'enfants du fils du défunt à l'infini,

Article 100-

Trois cas se présentent pour les frères utérins :

1°) le sixième est attribué au frère utérin s'il est unique,

2°) le tiers est attribué à deux frères utérins ou plus, qu'ils soient du sexe masculin ou du sexe féminin, à parts égales entre eux,

3°) il y a déchéance de la qualité d'héritier en cas d'existence d'un fils ou d'un petit-fils, même s'il est d'un degré inférieur et en cas d'existence d'une fille, d'une petite-fille (du côté du fils), même si elle est d'un degré inférieur et enfin, en cas d'existence d'un père ou d'un grand-père.

Article 101-

Deux cas se présentent pour le mari :

1°) il a droit à la moitié en cas d'absence de descendants de l'épouse et de descendants du fils, même s'ils sont d'un degré inférieur,

2°) il a droit au quart en présence de descendants de l'épouse ou de descendants du fils, même s'ils sont d'un degré inférieur.

Article 102-

Deux cas se présentent quand il y a une ou plusieurs épouses :

1°) le quart est attribué à une ou plusieurs épouses en cas d'absence de descendants du mari ou de descendants du fils, même s'ils sont d'un degré inférieur,

2°) le huitième seulement leur est attribué en présence de descendants du mari ou de descendants du fils, même s'ils sont d'un degré inférieur.

Article 103-

Trois cas se présentent pour les filles :

1°) la moitié est attribuée à la fille quand elle est fille unique,

2°) les deux tiers sont attribués aux filles quand elles sont plusieurs (soit 2 ou plus),

3°) quand elles interviennent en qualité d'héritières agnates de leurs frères, dans ce cas, leur participation s'effectuera suivant le principe selon lequel l'héritier du sexe masculin a une part double de celle attribuée à un héritier de sexe féminin.

Article 104-

Les filles du fils sont assimilées aux filles du défunt et présentent six cas :

1°) la moitié est attribuée à la petite-fille quand il s'agit d'une unique petite-fille,

2°) les deux tiers sont attribués aux petites-filles quand il s'agit de deux petites-filles ou plus, à condition qu'il y ait absence de filles,

3°) le sixième leur est attribué en présence d'une fille unique, en vue de faire le complément des deux tiers,

4°) elles n'hériteront pas conjointement avec deux filles ou plus du défunt, à moins qu'elles n'aient avec elles comme cohéritier un petit-fils (du côté du fils) du sexe masculin venant au même degré qu'elles,

5°) si ce dernier est d'un degré inférieur au leur, il interviendra au titre d'héritier agnat et, dans ce cas, elles hériteront conjointement avec lui du reste de la succession sur la base du principe selon lequel l'héritier du sexe masculin a une part double de celle attribuée à un héritier du sexe féminin,

6°) il y a déchéance de leur qualité d'héritières en raison de l'existence du fils du défunt.

Article 105-

Les soeurs germaines présentent cinq cas :

- 1°) la moitié est attribuée quand il s'agit d'une soeur unique,
- 2°) les deux tiers sont attribués quand il s'agit de deux soeurs germaines ou plus,
- 3°) elles interviennent à titre d'héritières agnates, si elles sont agnatisées par le frère germain et par le grand-père et suivant le principe selon lequel l'héritier du sexe masculin a une part double de celle attribuée à un héritier du sexe féminin,
- 4°) une fois en position d'agnate, la soeur germaine héritera du reste de la succession conjointement avec les filles ou les petites-filles (du côté du fils),
- 5°) il y a déchéance de leurs droits à la succession en raison de la présence du père, du fils, du petit-fils (du côté du fils), même s'il est d'un degré inférieur.

Article 106-

Les soeurs consanguines présentent six cas :

- 1°) la moitié est attribuée à la soeur quand elle est unique,
- 2°) les deux tiers leur sont attribués quand il s'agit de deux soeurs consanguines ou plus et en cas d'absence de soeurs germaines,
- 3°) le sixième leur est attribué en présence d'une unique soeur germaine,
- 4°) elles héritent en qualité d'agnates en présence de deux soeurs germaines, si elles ont comme cohéritier un frère consanguin. Le reste de la succession sera partagé entre eux suivant le principe selon lequel l'héritier du sexe masculin a une part double de celle attribuée à l'héritier du sexe féminin,
- 5°) elles héritent en qualité d'agnates en présence des filles du défunt ou des filles du fils,
- 6°) il y a déchéance de leurs droits dans la succession, en raison de la présence du père, du fils, du petit-fils et de l'arrière petit-fils, même s'il est d'un degré inférieur, du frère germain, de la soeur germaine si celle-ci est héritière agnate conjointement avec les filles ou avec les petites-filles du fils ou avec les deux soeurs germaines quand elles n'ont pas avec elles un frère consanguin.

Article 107-

La mère présente trois cas :

- 1°) le sixième lui est attribué si le de cujus a laissé un enfant ou un petit-fils (du côté du fils), même s'il est d'un degré inférieur, ou si elle hérite conjointement avec deux soeurs ou plus, que celles-ci soient germaines ou consanguines ou utérines,
- 2°) le tiers de la totalité du patrimoine lui est attribué en cas d'absence des cohéritiers ci-dessus cités,
- 3°) le tiers du reste de la succession lui est attribué après prélèvement de la quote-part de l'un des conjoints et ceci dans les deux cas suivants :
 - a) si l'on se trouve en présence d'un mari et des pères et mère,
 - b) si l'on se trouve en présence d'une épouse et des pères et mère.

Si, au lieu du père, il y a un grand-père, la mère a droit au tiers de la succession après prélèvement de la quote-part de l'un des conjoints.

Article 108

Quand le grand-père est appelé à la succession, quatre cas peuvent se présenter :

- 1°) s'il a comme cohéritier un fils ou un petit-fils (du côté du fils), même s'il est d'un degré inférieur, il héritera alors du sixième sans pouvoir prétendre à plus,
- 2°) s'il a comme cohéritiers des bénéficiaires de quotes-parts uniquement, il lui sera attribué avec eux le sixième. Si la succession laisse un reliquat, celui-ci sera recueilli par le grand-père en qualité d'agnat,
- 3°) s'il n'a comme cohéritiers que des frères du défunt, il aura le choix entre le tiers de la succession ou le partage de cette dernière. Le tiers deviendra obligatoire si le nombre des frères et soeurs est supérieur à deux frères et quatre soeurs. Le partage deviendra à son tour obligatoire et le grand-père prendra le rang d'un frère pour partager la succession avec eux suivant la règle de l'octroi à l'héritier du sexe masculin d'une part double de celle attribuée à un héritier du sexe féminin, s'il s'agit d'un seul frère et de trois soeurs,
- 4°) s'il a comme cohéritiers des frères et des bénéficiaires de quotes-parts, il bénéficiera de la meilleure des trois proportions suivantes : il prendra, soit la totalité du sixième, soit le tiers du reste de la succession après prélèvement des quotes-parts des réservataires ou participera à un partage avec les frères.

Article 109-

Si l'on se trouve en présence de frères germains et de frères consanguins ainsi que d'un grand-père, le frère germain fera tenir compte, lors du partage, par le grand-père de l'existence des frères consanguins ou il prendra possession de la part revenant à ces derniers pour la faire sienne.

Article 110-

Si l'on se trouve en présence d'un grand-père, d'une seule soeur germaine et d'une soeur consanguine, la soeur germaine fera tenir compte de l'existence de la soeur consanguine et ainsi le grand-père recueillera la moitié de la succession, la deuxième moitié reviendra à la soeur germaine et la soeur consanguine n'aura aucun droit.

Si au contraire, le grand-père et l'unique soeur germaine ont, comme cohéritiers, deux ou trois soeurs consanguines, ces dernières recueilleront le reste de la succession, après qu'il ait été tenu compte du grand-père, de l'ensemble des soeurs dans le partage et que la soeur germaine ait prélevé la moitié de la succession.

Article 111-

La grand-mère aura le sixième, qu'elle soit maternelle ou paternelle, seule ou avec d'autres grands-mères, à la condition que ces dernières soient d'un même degré ou que la grand-mère paternelle soit d'un degré plus proche comme, par exemple, la mère du père ou la mère de la mère de la mère, ou la mère du père du père. Dans ce cas, prendra à elle seule le sixième, la grand-mère maternelle. La grand-mère paternelle n'héritera pas si le père est vivant.

Ne pourront pas avoir vocation à la succession si la mère est vivante, ni la grand-mère maternelle ni la grand-mère paternelle.

Article 112

Si les parts des héritiers réservataires sont supérieures à la succession, celle-ci est partagée entre eux proportionnellement à leurs parts respectives.

**CHAPITRE V
DES HERITIERS UNIVERSELS**

Article 113-

Les héritiers universels sont de trois sortes :

1°) héritiers universels par eux-mêmes,

2°) héritiers universels par suite de la présence d'autres héritiers,

3°) héritiers universels avec autrui.

Article 114-

L'héritier universel hérite de la totalité de la succession lorsqu'il est seul, le reste, s'il en existe, va aux légitimaires, faute de quoi, ils seront évincés.

Preennent rang d'héritiers « aceb » et succèdent en cette qualité :

1°) le père,

2°) l'ascendant, même s'il est au plus haut degré,

3°) le fils

4°) le descendant du fils, même s'il est au plus bas degré,

5°) le frère germain ou consanguin,

6°) le descendant du frère germain ou consanguin^(*) même s'il est au plus bas degré,

7°) l'oncle germain ou consanguin,

8°) le cousin germain, que l'oncle soit au plus haut ou au plus bas degré, comme l'oncle germain du père ou l'ascendant,

9°) le Trésor.

Article 115-

Les héritiers universels par eux-mêmes se divisent en classes rangées par ordre de priorité, ainsi qu'il suit :

1°) les descendants,

2°) le père,

3°) les ascendants et les frères,

4°) les descendants des frères,

5°) les oncles germains et leurs descendants qui occupent le même rang mais sont classés par ordre de parenté la plus proche,

6°) le Trésor.

^(*) En conformité avec le texte arabe.

Article 116-

L'héritier dont le degré ⁽⁶⁾ est le plus proche prend place avant les autres, même s'il est éloigné de ceux dont le degré est inférieur.

Article 117-

En cas d'égalité dans la classe et de différence dans le degré, l'héritier du degré le plus rapproché est placé avant celui du degré le plus éloigné.

Article 118-

En cas d'égalité dans la classe et le degré et lorsque la parenté est plus ou moins proche, le lien de parenté le plus fort l'emporte sur celui le plus faible.

Article 119-

L'agnate par suite de la présence d'autres héritiers est toute femme qui devient agnate par concours avec un homme : la fille, la petite-fille du côté du fils, la soeur germaine et la soeur consanguine.

La fille est agnatisée par son frère. Elle héritera conjointement avec lui, soit de la totalité de la masse successorale, soit du reliquat, suivant la règle de l'attribution à l'héritier masculin d'une part double de celle revenant aux femmes. La petite-fille du côté du fils est agatisée par son frère ainsi que par son cousin germain du même degré qu'elle, sans condition. Elle est également agnatisée par le petit-fils d'un degré inférieur au sien à la condition qu'elle n'ait pas vocation aux deux tiers.

La soeur germaine et la soeur consanguine sont agatisées par leur frère et leur grand-père qui occupera, dans l'héritage, le même rang que celui de leur frère.

Article 120-

Toute femme, n'ayant pas droit à une part successorale et dont le frère est agnat, ne pourra devenir, en aucun cas, elle-même agnate en raison de la présence de son frère. Il en est ainsi, par exemple, de l'oncle paternel avec la tante paternelle, du cousin paternel avec la cousine paternelle et du neveu du côté du frère avec la nièce du même côté.

La succession est dévolue à l'agnat et la soeur n'y aura aucun droit.

(⁶) L'article 116, version originale en langue arabe parle de "classe" (MARTABA) et non "de degré" (DARAJA).

Article 121-

L'agnate avec autrui est toute femme qui deviendra héritière universelle conjointement avec une autre. Elles sont au nombre de deux :

- a) la soeur germaine avec une ou plusieurs filles ou avec une ou plusieurs petites-filles du côté du fils,
- b) la soeur consanguine avec une ou plusieurs filles ou avec une ou plusieurs petites-filles du côté du fils.

**CHAPITRE VI
DE L'EVICION EN MATIERE SUCCESSORALE « HAJB »**

Article 122-

L'éviction en matière successorale « Hajb » consiste à évincer totalement ou partiellement un héritier de l'héritage. Elle est de deux espèces :

- 1^o) éviction par réduction qui consiste à réduire la part d'héritage en la ramenant à une part inférieure,
- 2^o) éviction totale de l'héritage.

Article 123-

L'éviction totale ne pourra être invoquée contre six rangs d'héritiers : 1) le père, 2) la mère, 3) le fils, 4) la fille, 5) le mari et 6) l'épouse.

L'éviction par réduction pourra atteindre les deux conjoints, les père et mère, le grand-père, la petite-fille du côté du fils, la soeur germaine, la soeur consanguine.

Article 124-

Ceux qui peuvent prétendre à l'éviction par réduction sont au nombre de six : 1) le fils, 2) le petit-fils, 3) la fille, 4) la petite-fille du côté du fils, 5) les frères sans distinction et 6) la soeur germaine.

Article 125-

Le fils et le petit-fils couvrent, chacun d'eux, le mari en réduisant sa part dans l'héritage qui passera de la moitié au quart, l'épouse, en ramenant sa part du quart au huitième, la mère dont la part passera du tiers au sixième, et enfin le père ou le grand-père, qui perdant leur part

d'agnat, n'obtiendront ainsi que le sixième de l'héritage.

Article 126-

La fille unique couvre la petite-fille du côté du fils en ramenant la part de cette dernière de la moitié au sixième. S'il s'agit de deux petites-filles, leur part sera ramenée des deux tiers au sixième. Il en est de même pour la soeur germaine ou la soeur consanguine, dont la part sera d'une agnate au lieu de la moitié. Egalement pour ce qui concerne les deux soeurs germaines ou consanguines qui prendront rang d'agnats au lieu des deux tiers. La part du mari sera également ramenée de la moitié au quart. La part de l'épouse sera ramenée du quart au huitième. La part de la mère sera ramenée du tiers au sixième. Le père et le grand-père, perdant leur qualité d'agnat, bénéficieront du sixième et recueilleront au titre d'agnat le reste de la succession, s'il existe.

Article 127-

La petite-fille du côté du fils couvre les petites-filles du côté du fils d'un degré inférieur en les agnatisant relativement à la succession d'un frère ou d'un cousin paternel du même degré qu'elle, de sorte que, s'il s'agit d'une seule petite-fille, la part de celle-ci passera de la moitié au sixième. Mais s'il s'agit de deux petites-filles, la part de celles-ci sera ramenée des deux tiers au sixième. Elle couvrira également la soeur germaine ou consanguine en ramenant sa part de la moitié à une part d'agnate. Elle couvrira également les deux soeurs germaines ou consanguines en les faisant passer au rang d'agnates alors qu'elles auraient pu prétendre aux deux tiers. Il en est de même pour le mari dont la part passera de la moitié au quart, de l'épouse dont la part sera ramenée du quart au huitième, de la mère dont la part passera du tiers au sixième et enfin du père et du grand-père dont la part agnatique passera au sixième et recueilleront au titre d'agnate le reste de la succession, s'il y en a.

Les frères et soeurs, qu'elles que soient leurs prétentions, qu'ils soient héritiers ou couverts par autrui, couvrent, à leur tour la mère en ramenant sa part du tiers au sixième.

Article 128-

La soeur germaine couvre la soeur consanguine en ramenant la part de celle-ci de la moitié au sixième, à moins qu'elle n'ait, comme cohéritier, un frère consanguin, par lequel elle serait agnatisée. Il en est de même pour deux soeurs consanguines dont la part sera ramenée des deux tiers au sixième, à moins qu'elles n'aient, comme cohéritier, un frère consanguin.

Article 129-

Les personnes couvrant en totalité d'autres héritiers sont au nombre de seize : 1) le fils, 2) les descendants du sexe masculin de celui-ci, même s'ils sont d'un degré inférieur, 3) la fille, 4) la petite-fille du côté du fils, 5) le frère germain, 6) le frère consanguin, 7) le neveu germain, 8) le neveu consanguin, 9) l'oncle paternel germain, 10) le cousin paternel germain, 11) la fille ou la petite-fille du côté du fils avec la soeur germaine, 12) les deux soeurs germaines, 13) le père, 14) le grand-père, 15) la mère et 16) la grand-mère maternelle.

Article 130-

Ne pourront hériter avec le fils ou les descendants du fils, même s'ils sont d'un degré inférieur, ni les enfants du fils des deux sexes, ni les frères qu'ils soient germains ou consanguins ou utérins, ni les oncles paternels qu'ils soient germains ou consanguins.

Article 131-

Ne pourront avoir vocation à l'héritage en même temps que la fille ou la petite-fille du côté du fils, le ou les frères ou sœurs utérins.

N'hériteront pas également avec les deux filles, le frère utérin, ni la ou les petites-filles du côté du fils, si elles ne sont pas agnatisées par un frère ou un cousin paternel du même degré qu'elles pour pouvoir prétendre au reste de la succession à titre d'agnates, et suivant la règle attribuant à l'héritier du sexe masculin le double de la part d'une femme. Il en est de même pour les deux petites-filles du côté du fils, par rapport aux descendants du sexe féminin d'un degré inférieur au leur et provenant du côté du petit-fils.

Article 132-

Ne pourront hériter en même temps que le frère germain, le ou les frères consanguins, ni l'oncle paternel qu'il soit germain ou consanguin. Quant au frère utérin, il ne pourra, en aucun cas, être couvert par le frère germain.

Article 133-

Ne pourront hériter conjointement avec le frère consanguin, ni l'oncle paternel, qu'il soit germain ou consanguin, ni les enfants du frère, même si ce dernier est germain.

Article 134-

Ne pourront hériter conjointement avec le fils du frère germain, ni l'oncle paternel, même s'il est germain, ni l'enfant du frère consanguin, ni ceux qui lui sont d'un degré inférieur, tels que les descendants des enfants du frère.

Article 135-

Ne pourront hériter conjointement avec le fils du frère consanguin, ni l'oncle paternel, même s'il est germain, ni ceux qui lui sont d'un degré inférieur tels que les descendants du frère, même si ce dernier est germain.

Article 136-

Ne pourront hériter conjointement avec l'oncle paternel germain, ni l'oncle paternel consanguin, ni ceux qui lui sont d'un degré inférieur tels que les descendants de l'oncle, même si ce dernier est germain ou consanguin.

Article 137-

Ne pourront hériter conjointement avec le cousin paternel germain, ni le cousin paternel consanguin, ni ceux qui lui sont d'un degré inférieur tels que les descendants de l'oncle germain ou consanguin.

Article 138-

Ne pourront hériter conjointement avec la fille ou la sœur germaine ou la petite-fille du côté du fils avec la sœur germaine, le ou les frères consanguins.

Article 139-

N'hériteront pas conjointement avec les deux sœurs germaines, la sœur consanguine, si elle n'est pas agnatisée par un frère.

Article 140-

N'hériteront pas conjointement avec le père, ni le grand-père, ni la grand-mère paternelle, ni l'oncle paternel, ni le frère.

Article 141-

N'hériteront pas conjointement avec le grand-père ni les aïeux d'un degré supérieur à celui de ce dernier, ni les frères utérins, ni l'oncle paternel, ni les neveux du côté du frère.

Article 142-

N'hériteront pas, conjointement avec la mère ni la grand-mère maternelle, ni la grand-mère paternelle.

Article 143-

N'hériteront pas conjointement avec la grand-mère maternelle, la grand-mère paternelle, si

elle est d'un degré plus éloigné que cette dernière.

Article 143 bis- (Ajouté par la loi n° 59-77 du 19 juin 1959).

En l'absence d'héritiers agnats (Aceb), et chaque fois que la succession n'est pas entièrement absorbée par les héritiers réservataires (Fardh), le reste fait retour à ces derniers et est réparti entre eux proportionnellement à leurs quotes-parts.

La fille ou les filles, la petite-fille de la lignée paternelle à l'infini bénéficient du retour du surplus, même en présence d'héritiers "Acebs" par eux-mêmes, de la catégorie des frères, des oncles paternels et leurs descendants, ainsi que du trésor.

**CHAPITRE VII
DES CAS PARTICULIERS**

Article 144-

Si une femme décède, laissant comme cohéritiers un mari, une mère ou une grand-mère, des frères utérins, un ou plusieurs frères germains, les frères utérins et les frères germains se partageront, entre eux, ce qui restera après le prélèvement de la part du mari, de celle de la mère ou de la grand-mère, à parts égales sans distinction entre les hommes et les femmes et entre le frère germain et le frère utérin. S'il y a avec les frères germains des frères consanguins, ces derniers n'hériteront pas.

Article 145-

Si une femme décède, laissant comme cohéritiers un mari, une mère ou une grand-mère, des frères utérins, un ou plusieurs frères germains et un grand-père, le mari recevra la moitié, la mère ou la grand-mère le sixième, le grand-père le sixième, le frère germain ou le frère consanguin le reliquat de la succession à titre d'agnat et qui correspond au sixième restant. Les frères utérins ne recevront rien.

Article 146-

Si une femme décède, laissant comme cohéritiers un mari, une mère, une sœur germaine ou une sœur consanguine et un grand-père le mari prendra la moitié, la mère le tiers, la sœur la moitié, le grand-père le sixième, les parts de la sœur et du grand-père seront réunies et partagées suivant la règle attribuant à l'héritier du sexe masculin la double part d'une femme.

CHAPITRE VIII
QUESTIONS DIVERSES

Article 147-

Il sera prélevé sur la succession, en raison de l'existence parmi les héritiers, d'un enfant à naître, une part supérieure à celle devant revenir à un seul enfant du sexe masculin ou à celle revenant à un enfant du sexe féminin, s'il a vocation à la succession ou s'il couvre partiellement les autres héritiers. Mais s'il les couvre totalement, toute la succession devra être réservée et ne sera pas partagée.

Article 148-

Si l'enfant à naître peut avoir vocation à la succession avec les autres héritiers ou les couvre partiellement, ceux dont les parts successorales ne peuvent être modifiées rentreront en possession de leurs quotes-parts. Mais, ceux dont les parts seraient susceptibles d'être réduites prendront la part minimum. Quant à ceux qui seront appelés à être évincés totalement de la succession en raison du sexe de l'enfant à naître, ils ne recevront rien.

Article 149-

En cas de contestation au sujet de la grossesse, il sera fait appel à des spécialistes.

Article 150-

L'enfant conçu des oeuvres d'un homme décédé n'héritera que s'il naît vivant dans un délai ne dépassant pas un an à partir du jour du décès, ou, en cas de divorce, du point de départ de la retraite légale de la femme.

L'enfant conçu n'a vocation héréditaire dans une succession autre que celle de son père que dans les deux cas suivants :

a) s'il naît vivant dans un délai maximum de 365 jours à compter de la date de la mort ou de la séparation lorsque la mère est en retraite légale pour cause de décès du mari ou divorce et lorsque l'auteur de la succession est décidé au cours de ladite retraite légale,

b) s'il naît vivant dans un délai maximum de 270 jours à compter de la mort de l'auteur lorsque l'enfant est l'oeuvre d'époux encore unis par les liens du mariage lors du décès dudit auteur.

Article 151-

39

La part revenant à un disparu dans une succession lui est réservée. Il la prendra s'il se révèle en vie. Si un jugement déclarant la disparition est prononcé, cette part fera retour aux ayants-droit héritiers à la date de la mort de l'auteur. Si après le jugement déclaratif de disparition, le disparu se révèle en vie, celui-ci ne recevra que ce qu'il restera de sa part entre les mains des héritiers.

Article 152-

L'enfant adultérin n'héritera que de sa mère et des parents de celle-ci. La mère et ses parents auront, seuls, vocation héréditaire dans la succession dudit enfant.

LIVRE DIX
L'INTERDICTION ET L'EMANCIPATION

Les causes de l'interdiction sont :

La minorité, la démence, la faiblesse d'esprit et la prodigalité.

LA MINORITE

Article 153- (Modifié par la loi n° 93-74 du 12 juillet 1993)

Est considéré comme interdit pour minorité, celui ou celle qui n'a pas atteint la majorité de vingt ans révolus.

Le mineur devient majeur par le mariage s'il dépasse l'âge de 17 ans, et ce, quant à son statut personnel et à la gestion de ses affaires civiles et commerciales.

Article 154- (Modifié par la loi n° 81-7 du 18 février 1981).

Le père est le tuteur de l'enfant mineur et, en cas de décès ou d'incapacité du père, c'est la mère qui en est tutrice légale, sous réserve des dispositions de l'article 8 du présent code, relatif au mariage. Le testament du père ne produit ses effets qu'après la mort de la mère ou de son incapacité.

En cas de décès des parents ou de leur incapacité, et à défaut de tuteur testamentaire, le juge doit nommer un tuteur.

Article 155- (Modifié par la loi n° 81-7 du 18 février 1981).

40

La tutelle est exercée de droit sur l'enfant mineur par le père, puis par la mère, puis par le tuteur testamentaire. Elle ne cesse que sur ordre du juge pour des raisons légitimes.

Article 156-

L'enfant qui n'a pas atteint l'âge de treize ans accomplis est considéré comme dépourvu de discernement et tous ses actes sont nuls.

L'enfant qui a dépassé l'âge de treize ans est considéré comme pourvu de discernement. Ses actes seront valables, s'ils ne lui procurent que des avantages, et nuls s'ils ne lui portent que des préjudices. Leur validité sera, hors de ces deux cas, subordonnée à l'accord du tuteur.

Article 157-

L'enfant sous tutelle, qui aura accompli vingt ans et cessé de faire l'objet d'un jugement d'interdiction pour une des causes autres que la minorité, sera majeur de plein droit. Il est alors capable de tous les actes civils. Tous ses actes seront valables.

Article 158-

Le juge pourra accorder à l'enfant une émancipation restreinte ou absolue, comme il pourra la lui retirer en cas de besoin.

Les actes accomplis par l'enfant dans les limites fixées par l'acte d'émancipation seront valables.

Article 159-

L'enfant ne pourra être émancipé avant l'âge de quinze ans révolus.

LA DEMENCE ET LA FAIBLESSE D'ESPRIT

Article 160-

Le dément est celui qui a perdu la raison, sa démence peut- être continue ou coupée d'intervalles lucides.

Le faible d'esprit est celui qui ne jouit pas de la plénitude de sa conscience, qui conduit mal ses affaires, ne connaît pas les transactions courantes et est lésé dans ses actes d'achat et de vente.

Article 161-

Dans les cas prévus à l'article précédent, l'interdiction sera prononcée par le juge sur avis des experts en la matière.

Article 162-

Les actes accomplis par l'interdit sans l'assistance du tuteur seront nuls, à moins d'homologation par ce dernier.

Article 163-

Les actes du dément sont nuls. Les actes accomplis, avant l'interdiction, par le faible d'esprit sont annulables, si la cause de l'interdiction existait notoirement à l'époque où ces actes ont été faits.

LA PRODICALITE

Article 164-

Le prodigue est celui qui ne gère pas convenablement ses biens, s'y livre à des prodigalités. Son interdiction est subordonnée à un jugement.

Article 165-

Tous les actes accomplis par le prodigue, avant le jugement d'interdiction, sont valables et non sujets à annulation. La validité des actes accomplis après le jugement sera subordonnée à l'homologation du tuteur.

Article 166-

La reconnaissance du prodigue est nulle et non avenue en matière financière.

DISPOSITIONS COMMUNES

Article 167-

L'interdiction prononcée par jugement ne sera levée que par jugement, exception faite de celle intervenue pour minorité.

Article 168-

L'interdit, pour quelque cause que ce soit, a le droit de se pourvoir directement en justice pour demander la mainlevée de l'interdiction.

Article 169-

Les dispositions du présent chapitre seront applicables, nonobstant les exceptions

prévues aux autres chapitres du présent code.

Article 170-

Les dispositions du présent chapitre s'appliqueront indifféremment aux interdits qu'ils soient de sexe masculin ou de sexe féminin.

LIVRE ONZE⁽¹⁾
DU TESTAMENT ET DES
DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES
CHAPITRE I
DISPOSITIONS GENERALES

Article 171-

Le testament est l'acte par lequel une personne transfère à titre gratuit, pour le temps où elle n'existera plus, tout ou partie de ses biens, en pleine propriété ou en usufruit.

Article 172-

La disposition testamentaire sous condition illicite est valable, la condition étant réputée non écrite.

Article 173-

Est permis, le legs en faveur d'un lieu consacré au culte ou d'une association légalement constituée.

Article 174-

Le testament est valable quoique le testateur et le légataire ne soient pas de la même confession.

Article 175-

Le testament fait en faveur d'un étranger est valable sous réserve de réciprocité.

Article 176-

Pour être valable, le testament doit être fait par acte authentique ou par un acte écrit, daté et signé du testateur.

Article 177-

⁽¹⁾ Le livre onze et ses articles 171 à 199 ont été ajoutés par la loi n° 99-77 du 19 juin 1998.

Le testament peut être révoqué par le testateur, mais la révocation n'est valable qu'autant qu'elle a été faite dans les formes prévues à l'article 176.

CHAPITRE II
DU TESTATEUR

Article 178-

Le testament fait par un prodigue, un faible d'esprit ou un mineur de dix-huit ans est valable, à la condition d'être homologué par le juge.

Article 179-

On ne peut disposer par testament en faveur d'un héritier; on ne peut non plus disposer de plus du tiers de son patrimoine.

Le legs fait au profit d'un héritier, où ce qui excède le tiers du patrimoine du disposant, ne s'exécute que si les héritiers y consentent après le décès du testateur.

Article 180-

Le fait par une personne d'attribuer de son vivant, à tous ses héritiers, à l'un ou plusieurs d'entre eux, des biens déterminés de son patrimoine n'excédant pas leurs parts successorales, est valable et s'exécute à son décès.

L'excédent est soumis aux règles du testament.

CHAPITRE III
DU LEGATAIRE

Article 181-

Au décès du testateur, le légataire recueille la chose léguée ainsi que tout ce qui s'y est ajouté depuis.

Article 182-

Le legs d'usufruit ne produit d'effet qu'à l'égard d'une seule génération, l'objet du legs faisant retour, à l'extinction de celle-ci, à la succession du testateur.

Article 183-

Le legs fait en faveur de deux ou plusieurs personnes est réduit au tiers de l'actif successoral s'il l'excède et, pour le partage, il est tenu compte de la volonté du testateur pour les

quotités et la formation des lots.

Article 184-

Est valable, le testament fait en faveur d'un enfant déjà conçu à la date du testament, s'il est né viable dans les délais prévus à l'article 35 du présent code.

Dans ce cas, à partir du décès du testateur et jusqu'à l'accouchement, les fruits feront l'objet de mesures conservatoires.

**CHAPITRE IV
DES LEGS**

Article 185-

Il n'est rien dû au légataire particulier si la chose léguée périt ou si elle est revendiquée et reconnue comme étant la propriété d'un tiers, si une partie seulement de la chose léguée périt ou est revendiquée et reconnue comme étant la propriété d'un tiers, le légataire recueille le surplus.

Article 186-

La chose faisant l'objet d'un legs particulier doit exister dans le patrimoine du testateur à la date du testament.

Article 187-

Le legs fait en faveur d'une personne autre qu'un héritier s'exécute sans le consentement des héritiers, s'il n'excède pas le tiers de la succession.

Article 188-

Le testateur, qui n'a pas de créanciers et qui ne laisse aucun héritier, peut léguer même la totalité de son patrimoine, nonobstant les droits successoraux du trésor.

Article 189-

Le legs portant usufruit d'une chose déterminée s'exécute pour la période fixée; lorsque celle-ci n'est pas indiquée, le légataire jouit de la chose léguée sa vie durant, à moins que le contraire ne résulte du testament.

Article 190-

Le testament, comportant prêt d'une somme d'argent, ne s'exécute que dans la limite du tiers de l'actif successoral, à moins que les héritiers n'y consentent.

CHAPITRE V

DU LEGS OBLIGATOIRE

Article 191-

Les enfants, garçons ou filles, d'une personne qui décède avant ou en même temps que leur aïeul, bénéficient d'un legs obligatoire équivalent à la part successorale qu'aurait recueillie leur père ou leur mère s'ils étaient restés vivants, sans que cette part puisse dépasser le tiers de l'actif successoral.

Toutefois, ils n'ont pas droit au legs obligatoire :

1°) s'ils sont appelés à la succession de leur aïeul ou aïeule,

2°) s'ils bénéficient d'un legs fait en leur faveur par leur aïeul ou aïeule ou si ces derniers leur ont fait don, de leur vivant, de l'équivalent du legs obligatoire; si le legs, fait en leur faveur, est inférieur au legs obligatoire ou s'il l'excède, il y aurait lieu dans le premier cas à complément, dans le deuxième cas, l'excédent est considéré comme legs volontaire et soumis aux règles générales du legs.

Le legs obligatoire prime le legs volontaire les legs volontaires viennent au même rang et sont réduits au marc le franc en cas de concours.

Article 192-

Le legs obligatoire ne bénéficie qu'à la première souche des petits-enfants issus d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe, et le partage entre eux a lieu à raison de deux parts pour le garçon et d'une part pour la fille.

CHAPITRE VI

DE L'ACCEPTATION ET DE LA REPUDIATION DES LEGS

Article 193-

Le legs peut être répudié par le légataire ou par son représentant.

Article 194-

La répudiation du legs doit intervenir après le décès du testateur et, au plus tard, deux mois après la dénonciation du testament au légataire.

Le silence du légataire pendant ce délai, vaut acceptation.

Si le légataire décède dans ce délai, ses héritiers exercent les droits de leur auteur à partir de la dénonciation du testament qui leur en est faite.

Article 195-

Le legs accepté en partie s'exécute pour cette partie, il est caduc pour le surplus.

En cas de pluralité de légataires, si les uns acceptent le legs, et si les autres le répudient, le legs s'exécute en ce qui concerne les acceptants et il est réputé caduc à l'égard des autres.

Article 196-

Acceptation sur répudiation ne vaut et inversement, le tout si les héritiers n'y consentent.

**CHAPITRE VII
DE LA CADUCITE DES LEGS**

Article 197-

Le legs devient caduc :

- 1°) par la démence caractérisée du testateur, si cet état persiste jusqu'à son décès,
- 2°) par le prédécès du testateur,
- 3°) si la chose léguée périt avant le décès du testateur,
- 4°) par la répudiation du legs faite par le légataire, après le décès du testateur.

Article 198-

Le legs volontaire et le legs obligatoire sont caducs lorsque le légataire, âgé de plus de 13 ans, a attenté volontairement, sans motif légitime, à la vie du testateur, comme auteur principal, co-auteur ou complice, il en est de même, au cas où le légataire a porté un faux témoignage contre le testateur, entraînant la condamnation de celui-ci à la peine capitale.

Article 199-

Au cas où le legs est caduc, en tout ou en partie, la chose léguée fait retour au patrimoine du testateur.

**LIVRE XII^(*)
DES DONATIONS**

**CHAPITRE PREMIER
DISPOSITIONS GENERALES**

Article 200-

La donation est un contrat par lequel une personne transfère à une autre personne et à titre gratuit la propriété d'un bien.

Le donateur peut, sans être dépourvu de son intention libérale, imposer au donataire l'obligation d'accomplir une prestation déterminée, l'acte est dit alors donation avec charge.

**CHAPITRE II
CONDITIONS DE LA DONATION**

Article 201-

La donation est parfaite par la délivrance au donataire de la chose donnée.

La donation est nulle si le donateur ou le donataire décède avant la délivrance, même si le donataire a fait l'impossible pour prendre possession de la chose donnée.

Article 202-

Les dispositions relatives à la délivrance de la chose vendue sont applicables à la délivrance de la chose donnée, dans la mesure où elles ne sont pas contraires à la nature et aux règles particulières de la donation.

Article 203-

Si la délivrance de la chose donnée n'a pas eu lieu, le donataire a le droit de l'exiger.

Article 204- (Modifié par la loi n° 92-48 du 4 mai 1992).

Pour être valable, toute donation doit être passée par acte authentique.

(*) Le livre XII et les articles 200 à 213 ont été ajoutés par la loi n° 64-17 du 28 mai 1964.

Les droits réels qui en résultent pour les immeubles immatriculés ne se constituent que par leur inscription sur le livre foncier.

Toutefois, si la donation porte sur des meubles corporels, la simple tradition suffit sous réserve des règles spéciales aux meubles immatriculés^(*).

Article 205-

La donation de biens à venir est nulle.

Article 206-

La donation faite par un malade pendant sa dernière maladie est réputée legs.

CHAPITRE III

EFFETS DE LA DONATION

Article 207-

Le donateur ne garantit l'éviction que s'il a intentionnellement dissimulé la cause de l'éviction ou si la donation a été faite avec charge. Dans le premier cas, il sera alloué au donataire une indemnité équitable pour le préjudice qu'il a subi. Dans le second cas, le donateur n'est tenu que jusqu'à concurrence de la valeur des charges exécutées par le donataire; le tout sauf convention contraire.

En cas d'éviction, le donataire est subrogé dans les droits et actions du donateur.

Article 208-

Le donateur n'est pas garant du vice de la chose donnée.

Toutefois, si le donateur a intentionnellement dissimulé le vice ou s'il en a garanti l'inexistence, il devra au donataire réparation du dommage causé de ce fait. Il sera également tenu des dommages-intérêts si la donation est faite avec charge, à condition que le montant des dommages-intérêts n'excède pas, dans ce cas, la valeur des charges exécutées par le donataire.

^(*) Les dispositions du présent article entrent en vigueur trois années à partir de la date de la publication de la loi n° 92-48 du 4 mai 1992. Ce délai est prorogé de trois nouvelles années par la loi n° 96-30 du 29 avril 1996.

CHAPITRE IV
REVOCACTION DE LA DONATION

Article 209-

Si le donateur se réserve la faculté de révoquer sa donation, la donation demeure valable mais la réserve est nulle.

Article 210-

A condition de respecter les droits particulièrement acquis par les tiers et sauf s'il existe un des empêchements prévus à l'article 212, le donateur peut demander la révocation de la donation pour l'un des motifs suivants :

1°) en cas de manquement constituant une ingratitude grave de la part du donataire envers le donateur,

2°) si le donateur est réduit à un état tel qu'il ne lui permet pas de subvenir à son propre entretien selon sa condition sociale ou s'il se trouve dans l'impossibilité de faire face aux obligations alimentaires dont il est légalement tenu,

3°) en cas de survenance au donateur, après la donation d'un enfant encore vivant au moment de la révocation.

Article 211-

L'action en révocation pour cause d'ingratitude se prescrit par une année à partir du jour où l'ingratitude a eu lieu ou du jour où cette ingratitude aura pu être connue du donateur. Elle se prescrit, en tous les cas, par dix ans à partir du jour où l'ingratitude a eu lieu.

Cette révocation ne pourra être demandée par les héritiers du donateur, à moins que l'action n'ait été intentée par le donateur ou qu'il ne soit décédé dans l'année qui suit l'accomplissement du fait constitutif de l'ingratitude.

Article 212-

La révocation de la donation ne pourra pas être demandée, s'il existe l'un des empêchements suivants :

1°) si la chose donnée acquiert une plus-value à la suite d'un accroissement qui s'y unit et s'y incorpore,

2°) si le donataire a aliéné la chose donnée; toutefois, si l'aliénation n'est que partielle,

le donateur peut révoquer la donation pour la partie restante,

3°) si la chose donnée a péri entre les mains du donataire par le fait de ce dernier, par une cause étrangère qui ne lui est pas imputable ou par l'usage; mais si la perte est partielle, la révocation peut avoir lieu pour la partie restante.

Article 213-

La donation révoquée est réputée non avenue.

Le donataire ne doit la restitution des fruits qu'à partir de l'accord sur la révocation ou de la demande en justice. Il peut se faire indemniser de toutes les impenses nécessaires et, jusqu'à concurrence de la plus-value, des impenses utiles.

Annexe II: MMPI (version arabe)

معلومات شخصية :

- الاسم :
- اللقب :
- العمر :
- الجهة :
-
- عدد سنوات الممارسة :
- عدد السنوات في الفريق القومي :

ANNEXE II

الإجابة			العبارة	رقم العبارة في المقياس
لا أدري	لا	نعم		
			أفكر من حين لآخر في أشياء هي من القبح بحيث لا يمكن التحدث عنها	15
			أشعر أحيانا برغبة في السب	30
			لا أقول الصدق دائما	45
			لا أقرأ كل مقال افتتاحي بالجريدة اليومية	60
			ينتابني الغضب أحيانا	75
			أؤجل إلى الغد في بعض الأحيان ما يجب أن أعمله اليوم	90
			يضايقني أحيانا أن تسوء صحتي	105
			لا أهتم بمراعاة آداب المائدة في منزلي كما أهتم بمراعاتها خارج المنزل	120
			من الجائز أن أدخل السينما دون أدفع ثمن التذكرة إذا ما تأكدت من أن أحد لن يراني	135
			أفضل الكسب على الخسارة في اللعب	150
			أحب أن أتعرف على الناس المهمين لأن ذلك يشعرنني بالأهمية	165
			ليس كل من أعرفه أحبه	195
			أحب أن أمزح من حين لآخر	225
			أحيانا قد يحدث أن أعطي صوتي لأشخاص لا أعرف عنهم إلا القليل	255
			أضحك أحيانا من النكت التي قد تخرج عن حدود اللياقة.	285
			أصاب بالإسهال مرة أو أكثر في الشهر	14
			تسيطر عليّ روح الشر في بعض الأحيان	27
			تنتابني أحلام مزعجة كل عدة ليالي	31
			تنتابني الكحة معظم الأوقات	34
			لو لم يضمر الناس العداوة لي لكنت أكثر نجاحا بكثير مما أنا عليه الآن	35
			أفضل في جميع الأوقات أن أجلس وأسترسل في	40

			أحلام اليقظة على أن أقوم بأي عمل آخر	
			أسرتي لا تميل إلى العمل الذي اخترته أو الذي أنوي اتخاذه مهنة طوال حياتي	42
			عندما أكون مع الناس يضايقني أن أسمع أشياء جد غريبة وغير مألوفة	48
			حبذا لو تلغى معظم القوانين	49
			أشعر في بعض الأحيان بأن روحي تفارق جسدي	50
			أعتقد أن الصالحين من الناس يستطيعون أن يشفوا المرضى عن طريق الصلاة أو الدعاء	53
			عندما كنت صغيرا في السن فصلت من المدرسة مرة أو أكثر بسبب تمردى وعصيانى	56
			أرى حولي أشياء وحيوانات لا يراهم غيرى	66
			أعجب إعجابا شديدا في بعض الأحيان بالمتلكات الشخصية للآخرين كالأحذية والقفازات، لدرجة أنني أرغب في العبث بها أو سرقتها بالرغم من أنها لا تصلح لي	85
			أعتقد أن هناك مؤامرات تحاك ضدي	121
			أعتقد أن هناك من يتبعني	123
			أشعر في بعض الأحيان كما لو كان من الضروري أن أؤذي نفسي أو أي شخص آخر	139
			تنتابني رغبة ملحة في التجول بحيث لا أشعر بالسعادة إلا عندما أنفذ هذه الرغبة فأتجول أو أسافر	146
			أعتقد أن بعض الناس يحاول أن يفسد السم لي	151
			مرت بي فترات كنت أقوم فيها بأفعال دون أن أعرف بعد ذلك ماذا كنت أفعل	156
			أشعر أن عقلي مختل	168
			أسمع في العادة أصواتا دون أن أعرف مصدرها	184
			يحاول بعض الناس أن يستثيرونى	197
			أعتقد أن هناك من يحاول أن يسرق أفكارى أو نتائج عملى	200
			أعتقد أنني شخص سيء الحظ	202
			مرت بي أوقات كان من المستحيل علي فيها أن	205

			أمنع نفسي عن سرقة أو خطف شيء	
			أعتقد أنني أشد تدينا من معظم الناس	206
			أعتقد أن ذنوبي لا يمكن أن تغتفر	209
			كل شيء في نظري سواء	210
			أستطيع أن أنام أثناء النهار ولكن ليس أثناء الليل	211
			تعاطيت المشروبات الكحولية بكثرة	215
			لا يضايقني أن أرى الحيوانات تتعذب	218
			قيل لي أنني أمشي أثناء النوم	227
			والدي وعائلتي يبالغون في تصوير عيوبي	245
			تظهر حبوب حمراء في رقبتني في معظم الأوقات	246
			عندي من الأسباب ما يحملني على معارضة بعض أفراد عائلتي	247
			أعتقد أن الناس لا يهتمون بما يحدث للآخرين	252
			الشيء الوحيد الذي يثيرني في الجرائد والمجلات هو الجزء الفكاهي	256
			يمكنني بسهولة أن أخيف الناس مني وأفعل ذلك أحيانا للتسلية	269
			أشعر أن شخصا ما يسيطر على عقلي	275
			أحس بسعادة كبيرة عندما أكون وحيدا	286
			تزعجني نوبات من الإغماء والقي	288
			حدث أحيانا أن شعرت بأن شخصا ما يدفعني إلى القيام بأعمال عن طريق تنويمي مغناطيسيا	291
			أشعر أن شخصا ما يحاول أن يؤثر على عقلي	293
			والدي رجل طيب	17
			إنني قانع بحياتي الجنسية كما هي الآن	20
			إن معظم الذين يعرفونني يحبونني	54
			أحب والدي	65
			أعتقد أن هناك فرصة كبيرة للنجاح أمام كل شخص يستطيع أن يعمل بجد ويرغب في ذلك	83
			غالبا ما أجد من الضروري أن أدافع عما أعتقد أنه صواب	112
			أعتقد أنه من الواجب أن تفرض القوانين على الناس فرضا	113
			أعتقد في الحياة الآخر	115

		أحب أن أدرس الأشياء التي أشتغل بها وأن أقرأ عنها	164
		لا أخشى لمس النقود أو التعامل بها	169
		أمي سيدة طيبة	177
		سمعي لا يقل جودة عن سمع معظم الناس	185
		أحب أن أزور الأماكن التي لم تسبق لي رؤيتها	196
		يجب أن يتعلم الأطفال جميع الحقائق المتعلقة بالأمور الجنسية	199
		أحب والدي	220
		أتوقع عادة أن أنجح فيما أقوم به	257
		أعتقد بوجود الله	258
		أشعر في بعض الأحيان أنني مملوء نشاطا	272
		أجد متعة كبيرة مع الأطفال	276
		مشاجراتي قليلة جدا مع أفراد عائلتي	96
		أشعر أحيانا برغبة في تحطيم الأشياء	39
		أعتقد أن كثيرا من الناس يبالغون في تصوير سوء حظهم كي ينالوا عطف الآخرين ومساعدتهم	71
		إقناع الناس بالصواب يتطلب مجهودا كبيرا	89
		معظم الناس يستخدمون وسائل ملتوية للحصول على كسب أو منفعة	124
		لا أستطيع أن أرى في غالب الأحيان سببا لغضبي أو لنفمتي على الحياة	129
		تتوارد الأفكار في ذهني أحيانا بأسرع مما أستطيع أن أعبر عنها	134
		النقد أو اللوم يجرحان شعوري إلى حد كبير	138
		أشعر شعورا قويا في بعض الأحيان أنني عديم الفائدة	142
		إنني أفقد صبري إذا ما قاطعني الناس أثناء اشتغالي بأمر هام	148
		لم أشعر في يوم من الأيام بأنني أحسن مما أنا عليه الآن	160
		لا يهمني ما يظنه الناس عني	170
		يضايقني أن أقوم بدور المهرج في حفلة حتى ولو	171

		كان الآخرون يقومون بنفس الشيء	
	180	أجد صعوبة في التحدث مع الناس إذا كانت معرفتي بهم حديثة	
	183	إنني ضد مسألة إعطاء النقود للشحاذين	
	217	غالبا ما أجد نفسي قلقا على أمر من الأمور	
	234	أغضب بسهولة ولكن سرعان ما أعود إلى حالتي الطبيعية	
	267	أجد صعوبة في التفكير في موضوعات مناسبة للحديث، عندما أكون وسط مجموعة من الناس	
	296	تمر علي فترات أشعر فيها بانسراج دونما سبب ظاهر	
	316	أعتقد أن كل شخص تقريبا قد يكذب ليتجنب الوقوع في المأزق	
	322	المال والعمل يثيران القلق عندي	
	374	يبدو أن عقلي يعمل ببطء أكثر من المعتاد	
	383	يخيب الناس عادة ظني	
	397	مرت بي فترات شعرت فيها بأن المشكلات بدأت تتراكم بشكل تعذر معه حلها	
	398	كثيرا ما قلت لأنفسي "يا ليتني كنت طفلا مرة أخرى"	
	406	غالبا ما قابلت أشخاصا من المفروض أنهم خبراء لكنهم لم يكونوا أحسن مني	
	461	أجد من الصعب علي أن أتخلى ولو لفترة قصيرة عن عمل بدأت به	
	502	أحب أن أعرف الناس بموقفي من الأمور	
	4	أفضل أن أعمل كأمين مكتبة	
	25	أود أن أكون مغنيا	
	74	كثيرا ما وددت أن أكون ولدا	
	87	أحب أن أكون بائع زهور	
	92	أحب أن أشتغل بالتمريض	
	132	أحب جمع الزهور وتربية النباتات المنزلية	
	179	الأمور الجنسية تثير عندي القلق	
	203	لو كنت صحفيا لوددت أن أنقل أخبار الدوائر	

			المسرحية	
			بعض أفراد أسرتي لهم عادات تضايقتني مضايقة شديدة	226
			أحب التحدث في الأمور الجنسية	231
			فشلت في الحب	239
			لو كنت فنانا لوددت أن أرسم الزهور	261
			غالبا ما أشعر أن بعض الغرباء ينظرون إلي بعين النقد	278
			أشعر من حين لآخر بكراهية نحو أفراد أسرتي الذين أحبهم في العادة	282
			أتمنى ألا تضايقتني الأفكار الجنسية	297
			أعتقد أنني أعمق شعورا من معظم الناس	299
			أحب قراءة المقالات المتعلقة بالميكانيك	1
			عندما أتسلم عملا جديدا أحب أن أعرف من هو الذي أكون دونه في المركز	19
			أشعر عندما أكون في مأزق أن من الأفضل لي ألا أتكلم	26
			أعكس الحيوانات أحيانا	80
			أميل إلى الأعمال الخسنة كالعمل في الحقول والبراري	81
			يزداد استمتاعي بالمسابقات عندما أراهن عليها	116
			لم يحدث أن انغمست في عادة من العادات الجنسية الشاذة	133
			أود أن ألتحق بالجيش	144
			لا أخاف الثعابين كثيرا	176
			قليلًا ما أستغرق في أحلام اليقظة	198
			لم يحدث أن أصبت بطفح جلدي سبب لي قلقا	214
			أحب الصيد حبا شديدا	223
			أعتقد بوجود الشياطين ووجود الجحيم في الحياة الأخرى	249
			أنا واثق كل الثقة من نفسي	264
			معظم الناس يكونون صداقاتهم على أساس احتمال الاستفادة من أصدقائهم	280
			لو كنت مخبرا صحفيا لوددت أن أنقل أخبار	283

			الرياضة	
			لم أحب في أي فترة من فترات حياتي أن أعب بالعرائس	300

Annexe III : MMPI (version française)

Le présent questionnaire contient 139 propositions couvrant un certain nombre de différentes situations psychologiques et sociales.

Pour répondre à ces propositions, il faut mettre un X à la case qui correspond à votre réponse, sachant qu'il n'existe pas de bonne ou mauvaise réponse mais juste une description des situations psychologiques et sociales d'un individu.

Les résultats de ce questionnaire vont être utilisés dans le cadre de recherches scientifiques et seront strictement confidentiels

Merci pour votre précieuse collaboration.

Informations personnelles

Nom..... Prénom

Age..... Région.....

Sport pratiqué :

Nombre d'années de pratique :

Nombre d'années en équipe nationale :

Avez-vous pratiqué un autre sport avant celui-ci: oui... non...

Si votre réponse est oui :

Sport pratiqué :

Nombre d'années de pratique :

Annexe III		Réponse		
N°	L'expression	oui	Non	Je ne sais pas
1	J'aime les revues techniques			
4	Je crois que j'aimerais beaucoup le travail de bibliothécaire			
14	J'ai la diarrhée une fois par mois ou plus souvent			
15	Il m'arrive parfois de penser à des choses trop laides pour pouvoir en parler			
17	Mon père est un brave homme			
19	Quand je prends un nouvel emploi, j'aime être renseigné sur mon voisin de travail			
20	Ma vie sexuelle est satisfaisante			
25	J'aimerais être chanteuse			
26	Je pense que le mieux pour moi est de me taire quand je suis dans une mauvaise situation			
27	Par instants je suis possédée par des esprits			
30	J'ai parfois envie de jurer			
31	J'ai des cauchemars presque toutes les nuits			
34	Je tousse la plupart du temps			
35	Si les gens ne m'en avaient pas voulu, j'aurais certainement plus de succès			
39	J'ai l'impression parfois que je vais tout briser			
40	La plupart du temps j'aimerais être assise et de rêvasser plutôt que de faire quoique ce soit			
42	profession que je me Ma famille n'aime pas le travail que j'ai choisi (ou la propose de choisir)			
45	Je ne dis pas toujours la vérité			
48	Quand je suis en société, je suis contrariée parce que j'entends des choses étranges			
49	Ce serait beaucoup mieux si presque toutes les lois seraient supprimées			
50	Mon âme quitte quelquefois mon corps			
53	Un marabout peut guérir en posant les mains sur votre tête			
54	Je suis aimée par la plupart des gens qui me connaissent			
N°	L'expression	oui	non	Je ne sais pas
56	Dans ma jeunesse, j'ai été renvoyée une ou plusieurs fois de l'école pour indiscipline			
60	Je ne lis pas chaque jour l'éditorial du journal			
65	J'aime mon père			
66	Je décerne des objets, des animaux, des gens autour de moi que les autres ne voient pas			
71	Je crois qu'un grand nombre de personnes exagèrent leurs misères et l'aide d'autrui simplement pour obtenir la sympathie			

74	Je n'ai jamais regretté d'être une fille			
75	Je me mets quelques fois en colère			
80	Je taquine parfois les animaux			
81	Je crois que j'aimerais bien le travail de garde-forestier			
83	Un homme qui est capable de travailler sérieusement a une très bonne chance de réussir			
85	Il m'arrive d'être fortement attiré par des objets personnels comme des chaussures, des gants, etc... à un tel point que je veux me les procurer ou les acheter bien qu'ils ne puissent me servir à rien			
87	J'aimerais être fleuriste			
89	Il faut beaucoup discuter pour convaincre la plupart des gens de la vérité			
90	Il m'arrive de remettre à demain ce que j'aurais dû faire aujourd'hui			
92	J'aimerais être infirmière			
96	Je me dispute peu avec les membres de ma famille			
105	Quelques fois, lorsque je ne me sens pas bien, je suis de mauvaise humeur			
112	mon point de vue Je trouve souvent nécessaire d'intervenir pour défendre			
113	Je crois à l'efficacité de la loi			
115	Je crois à l'autre vie			
N°	L'expression	oui	non	Je ne sais pas
116	J'apprécie beaucoup plus une course ou un jeu lorsque j'ai parié			
120	Mes manières à table ne sont pas toujours aussi bonnes à la maison qu'elles le sont en compagnie			
121	Je crois qu'il se complotte quelque chose contre moi			
123	J'ai l'impression d'être suivie			
124	Presque tout le monde emploierait des moyens peu élégants pour obtenir un gain ou un avantage plutôt que de le perdre			
129	Parfois je ne comprends pas pourquoi j'ai été bourrue et grincheuse			
132	J'aime faire des collections de fleurs ou de plantes grimpantes de serre			
133	Je n'ai jamais eu des pratiques sexuelles inhabituelles			
134	Mes pensées vont parfois plus vite que je ne puisse les exprimer			
135	Si je pouvais entrer dans un cinéma sans payer et être sûre qu'on ne me voit pas, je le ferais certainement			
138	La critique et la raillerie me blessent cruellement			
139	Je suis parfois poussée à insulter quelqu'un ou moi même			
142	Par moments, je me sens inutile			
144	J'aimerais être militaire			
146	J'ai la " bougeotte ", je ne suis heureuse que lorsque j'ère ou je voyage			

148	Cela m'impatiente que des gens demandent mon avis ou m'interrompent quand je travaille à quelque chose d'important			
150	J'aime mieux gagner que perdre dans un jeu			
151	Quelqu'un a essayé de m'empoisonner			
156	Il y a des périodes où j'ai agi sans savoir plus tard ce que j'avais fait au juste			
N°	L'expression	oui	non	Je ne sais pas
160	Je ne me suis jamais mieux portée que maintenant			
164	J'aime étudier et lire des articles concernant mon travail			
165	J'aime connaître des personnalités, parce qu'elles me donnent l'impression d'être un personnage important			
168	Il y a quelque chose qui " ne tourne pas rond " dans mon esprit			
169	Je n'ai pas peur de manipuler des sommes d'argent			
170	Je ne suis pas gênée par ce que les autres pensent de moi			
171	Je suis gênée de jouer quelque chose devant un groupe d'amis même lorsque chacun y participe			
176	Je n'ai pas très peur des serpents			
177	Ma mère était bonne			
179	Les choses sexuelles me dégoûtent			
180	Il m'est difficile d'entamer une conversation quand je rencontre de nouvelles personnes			
183	Je suis contre le principe de faire l'aumône aux mendiants			
184	J'entends fréquemment des voix sans distinguer d'où elles viennent			
185	J'entends apparemment aussi bien que la plupart des gens			
195	Je n'aime pas tous ceux que je connais			
196	J'aime visiter les endroits que je ne connaissais pas auparavant			
197	Quelqu'un a essayé de me dépouiller			
198	Je rêve très peu			
199	On devrait enseigner aux enfants tous les principaux faits des questions sexuelles			
200	Il y a des gens qui essaient de profiter de mes idées et de mes pensées			
N°	L'expression	oui	non	Je ne sais pas
202	J'ai la conviction que je suis un individu condamné			
203	Si j'étais reporter, c'est vers la rubrique théâtrale que se portaient mes préférences			
205	Il m'a parfois été impossible de m'empêcher de voler ou de " chaparder " quelque chose			
206)Je suis très religieuse (plus que la plupart des gens			

209	J'ai la conviction que mes pêchés sont impardonnables			
210	Tout m'est égal			
211	Je peux dormir le jour mais non la nuit			
214	Je n'ai jamais eu d'éruption cutanée qui m'ait ennuyé			
215	J'ai abusé des boissons alcoolisées			
217	Je me surprends souvent en train de me faire du souci			
218	Cela ne m'ennuie pas particulièrement de voir les animaux souffrir			
220	J'aime ma mère			
223	J'aime beaucoup la chasse			
225	Il m'arrive de cancaner un peu			
226	Certains membres de ma famille ont des habitudes qui m'ennuient et me gênent beaucoup			
227	On m'a dit que je me levais et que je marchais en dormant			
231	J'aime parler des questions d'ordre sexuel			
234	Je me mets facilement en colère et l'oublie aussitôt			
239	J'ai eu des déceptions amoureuses			
245	Mes parents et ma famille me trouvent plus de défauts que je n'en ai			
246	Mon cou se couvre souvent de rougeur			
247	J'ai des raisons de me sentir jaloux d'un ou plusieurs membres de ma famille			
N°	L'expression	oui	non	Je ne sais pas
249	Je crois que le diable existe et qu'il y a un enfer après la mort			
252	Personne ne se soucie de ce qui pourrait bien vous arriver			
255	Il m'arrive, aux élections, de voter pour des hommes que je connais très peu			
256	La seule partie qui m'intéresse dans les journaux et la page récréative			
257	En général, je m'attends à réussir ce que j'entreprends			
258	Je crois que Dieu existe			
261	Si j'étais artiste, j'aimerais dessiner des fleurs			
264	J'ai une totale confiance en moi			
267	Quand je me trouve dans un groupe, j'ai du mal à trouver les choses qu'il est bon de dire			
269	Je peux facilement faire peur à d'autres personnes, parfois je le fais par amusement			
272	Par moments, je suis remplie d'énergie			
275	Quelqu'un contrôle			
276	J'aime les enfants			
278	J'ai souvent l'impression que des inconnus me regardaient comme pour me critiquer			

280	La plupart des gens se font des amis parce que ceux-ci peuvent leur être utile plus tard			
282	De temps en temps, j'éprouve de la haine pour des membres de ma famille que j'aime habituellement			
283	Si j'étais reporter, j'aimerais beaucoup faire des articles sportifs			
285	Il m'arrive parfois de rire d'une plaisanterie grossière			
286	Je ne suis jamais plus heureuse que lorsque je suis seule			
288	Je souffre de nausées et de vomissements			
291	A une ou plusieurs étapes de ma vie, j'ai senti que quelqu'un essayait de m'hypnotiser			
293	On a déjà essayé de m'influencer			
N°	L'expression	oui	non	Je ne sais pas
296	Par moments, je me sens plein d'entrain, sans raison spéciale			
297	Je bois une quantité anormale d'eau par jour			
299	Je pense que je suis plus sensible et je crois que je ressens des choses plus profondément que les autres			
300	A aucun moment de ma vie, je n'ai jamais aimé jouer à la poupée			
316	Je crois que presque tout le monde dirait un mensonge pour sortir d'un mauvais pas			
322	Je me fais du souci pour des questions d'argent et d'affaires			
374	Par moment, mon esprit paraît travailler plus lentement que d'habitude			
383	Les gens me déçoivent souvent			
397	Il m'est arrivé quelquefois d'avoir l'impression que je ne pourrai jamais surmonter des difficultés qui s'accumulaient			
398	Je pense souvent : "je souhaiterai être encore un enfant"			
406	Il m'est souvent arrivé de rencontrer des gens que l'on supposait experts et qui, en réalité, n'en savent pas plus que moi			
461	Je n'aime pas m'arrêter même un court moment dans une tâche que j'ai commencé			
502	J'aime faire comprendre aux gens ce que je pense			

Annexe IV : Fiche signalétique

Code :

Nom :

Prénom :

Pseudo :

Age :

Niveau d'instruction :

Statut actuel :

Milieu d'habitation d'origine :

Milieu d'habitation actuel :

Professions des parents :

Nombre de frères et sœurs :

Rang parmi les frères et sœurs :

Sport pratiqué :

Equipe(s) :

Nombre d'années :

Niveau :

Palmarès :

Sport(s) pratiqué(s) avant :

Tél :

E-mail :

Annexe V : Entretien

1 ENTRETIEN N°1 : Fb1

2 - S : Bonjour S. Présente-toi !

3 - S.W. 30 ans, gardienne de but à l'équipe de FB de l'ISSEP du Kef et l'EN et professeur
4 d'éducation physique.

5 -S : Comment es-tu entrée dans la pratique sportive en général et dans le FB en particulier ?

6 - Bon... j'ai 3 frères et à la maison, je jouais souvent avec eux au FB. Depuis que j'étais petite
7 je regardais toujours le FB à la télé. Au fait, je me retrouvais toujours à regarder les matchs de
8 foot toute seule sans qu'on m'ait poussée à ça. J'étais fan de Chokri El Ouaer, je l'aimais
9 beaucoup et j'ai toujours souhaité être une gardienne de but comme lui malgré le fait qu'à cette
10 époque-là, le FB féminin n'existait pas encore. Donc, je jouais avec mes frères dans le quartier et
11 je tenais toujours la cage. Ensuite, je suis allée au collège, je me suis retrouvée une bonne élève
12 en Education Physique, je courais bien, je jouais bien... j'ai intégré l'équipe de HB du lycée dans
13 le cadre du sport scolaire. Je me suis retrouvée en 2-3 mois la meilleure joueuse entre toutes.

14 -S : Tu étais joueuse ou gardienne dans l'équipe de HB ?

15 - Non, j'étais joueuse, pas gardienne. Puis au fur et à mesure, j'ai senti que j'ai toujours
16 besoin de faire du sport, je veux jouer dans une équipe civile mais je n'ai pas trouvé là où j'étais
17 dans mon village. Je suis venue à la capitale, chez ma tante (la sœur de ma mère), je n'ai
18 personne à Tunis à part elle. Je voulais intégrer une équipe de HB. Après qu'on m'a acceptée
19 dans l'équipe de HB d'Ennour Sportif de l'Ariana, ma tante m'a dit qu'elle ne pourra pas
20 m'héberger. Je suis rentrée chez moi et j'étais très déçue et très mal sur le plan psychologique
21 et j'ai juré dans mon fort intérieur que j'aurai mon bac pour intégrer une fac de sport. L'année
22 du bac, j'ai travaillé jour et nuit rien que pour étudier le sport après le bac. J'ai donc eu le bac et
23 me suis orientée vers la fac de sport. A cette époque, le FB féminin venait de commencer en
24 Tunisie et c'était du Fb à 6 pas à 11. L'Issep du Kef était l'une des premières équipes civiles de
25 foot-salle.

26 - S : Quelles étaient les premières équipes de foot-salle à cette époque?

27 - Foyer Bardo 2, l'Union Maghrébine, Stade Tunisien et nous l'équipe de l'Issep du Kef. On
28 est venu jouer à l'Issep de Tunis. On a joué un tournoi, à Tunis et on a passé 3 jours à Ksar-Said.
29 A cette époque j'étais fiancée à H.F entraîneur d'athlétisme au Kef. Quand je suis rentrée, mon

30 fiancé m'a demandé de choisir entre lui et le FB. Comme je l'aimais beaucoup, j'ai arrêté le FB et
31 on est resté ensemble jusqu'à la fin de la saison 2003/2004.

32 - S: Tu étais en 1ère année ?

33 - Oui j'étais en 1ère année. Donc j'ai arrêté de jouer mais à la fin de l'année universitaire,
34 nous avons rompu nos fiançailles. Quand je suis revenue à la fac en 2ème année, ils allaient
35 lancer le championnat de FB féminin. Je suis allée parler à mon entraîneur, si L.B et je lui ai
36 demandais est-ce que je pouvais rejouer au FB, il m'a dit bien sûr et donc on devait passer un
37 test. Il y avait 2 groupes : les anciennes ensemble contre les nouvelles et moi j'étais avec les
38 nouvelles. On a commencé le test, il y a avait une autre fille qui était gardienne de l'équipe des
39 nouvelles et les anciennes ont marqué beaucoup de buts. J'ai pris sa place dans la cage sachant
40 que je ne connais aucune technique de gardien de but. J'étais juste devant la cage et
41 j'empêchais la balle de rentrer. Ce qui m'a beaucoup aidée, c'est que je me jetais sur la balle et
42 je n'avais pas peur de tomber. Quand les anciennes filles m'ont vu faire, elles ont dit à
43 l'entraîneur qu'elles voulaient que je sois la gardienne de leur équipe. Finalement on m'a prise
44 dans l'équipe avec le nouvel entraîneur si M.S. Quand nous avons commencé à jouer, j'ai refusé
45 de garder les buts et j'ai demandé à jouer, je voulais courir (rire...) mais les filles n'ont pas
46 accepté et me suppliaient de garder la cage, finalement j'ai accepté. Après 6 mois, ils nous ont
47 ramené dans le staff un entraîneur des gardiens. Quand il m'a vu, il a apprécié mon profil et mes
48 performances et a misé sur moi pour m'emmenner à l'équipe nationale dans les 6 mois à venir. Je
49 lui ai dit que c'était difficile car je n'imaginai jamais que je pouvais jouer à l'équipe nationale.
50 Après j'ai passé 6 matchs sur le banc des remplaçantes parce qu'il y avait une autre gardienne.
51 Nous avons ensuite fait un stage à Ain-Drahem où j'ai bien travaillé et bien joué dans les matchs
52 de préparation. De retour à la compétition, le 7ème match, nous l'avons joué à Sfax et là
53 l'entraîneur m'a intégrée dans l'équipe rentrante. J'avais peur au début mais ensuite je me suis
54 bien adaptée. Le match suivant nous l'avons joué à Tunis contre l'équipe de Tunisaire où il y avait
55 l'entraîneur National qui est venu regarder le match. A la fin de la rencontre il a dit à mon
56 entraîneur « c'est qui cette fille ? Elle vient d'où ? » Il lui a répondu « c'est la 2ème gardienne
57 elle vient de passer 1ère ». C'était Samedi ; lundi il m'a convoquée pour un stage de l'Equipe
58 Nationale. Et depuis... je suis la gardienne de l'équipe Nationale. Bon, il faut dire que j'ai arrêté il
59 y a deux ans parce que je me suis mariée ensuite j'ai divorcé et j'ai repris le sport parce que je
60 sens encore que j'ai besoin de jouer.

61 - S : Et pourquoi tu as arrêté de jouer quand tu t'es mariée ?

62 - Premièrement, j'ai arrêté parce que l'homme que j'ai épousé n'aimait pas le foot et ne
63 voulait pas que j'y joue. Deuxièmement, je croyais que j'allais faire un bébé aussitôt mariée.

64 - S : Est-ce que ton ex-mari n'aimait pas le foot tout court ou bien c'est le foot féminin qui le
65 dérange ? Il avait des préjugés ?

66 - Sûrement qu'il a des préjugés ! Il a une mauvaise idée sur le foot, comme quoi c'est mal
67 fréquenté, que les filles boivent et fument, elles sont des lesbiennes... et beaucoup d'autres
68 choses. Donc il ne veut pas que je sois dans cet entourage.

69 -S : Et toi, tu es d'accord avec lui sur ces préjugés ? Il a raison de penser de la sorte ?

70 - Bien sûr que je ne suis pas d'accord avec lui. Même s'il y a un peu de vrai dans ce qu'il dit et
71 pense, chacun est responsable de ses actes, on ne va pas juger les gens sur ça. Tant que ces
72 personnes-là ne font de mal à personne, elles sont libres de faire ce qu'elles veulent, c'est leur
73 vie. Elles sont mes coéquipières, je parle avec elles, des fois je les aide quand elles ont besoin de
74 moi et je n'ai aucun problème avec elles.

75 -S : Est-ce que tu penses que ces agissements (tabac, alcool, homosexualité), c'est propre au FB
76 féminin ?

77 - Non ! Moi je sais que ça existe dans les autres sports, dans le Handball, dans le volley-ball.
78 J'ai des amies dans les autres disciplines et je sais que ça existe !

79 -S : Donc, ce n'est pas parce que c'est un sport d'hommes qu'il y a ce genre d'agissements ?

80 - Au fait, si les gens pensent de la sorte de ce sport et de ces sportive, c'est parce que les filles
81 s'affichent de la sorte. Elles se font couper les cheveux, elles commencent à marcher
82 comme les garçons. Elles s'assoient dans les cafés et font des bêtises. Elles se comportent
83 comme si vraiment elles étaient des mecs. Elles se prenaient pour des stars du FB et se
84 comportaient comme si elles étaient des vedettes du FB mondial.

85 - S : Donc, elles ne sont plus des joueuses de foot féminin ? Elles se considéraient en tant que
86 des joueurs masculins ? Elles se sont masculinisées ?

87 - Oui. Par exemple, quand j'étais au Kef l'année dernière, il y avait une fille avec nous dans
88 l'équipe, elle était calme, elle avait les cheveux longs, elle était mignonne, elle marchait
89 normalement et s'habillait normalement comme une fille (pantalon serré). Quand je suis
90 revenue cette année, j'ai trouvé la fille avec les cheveux courts, hérissés sur sa tête, pantalon

- 91 tombant, j'avais acheté le même pour mon frère. [Wallah] (Au nom de Dieu), et que Dieu soit
92 mon témoin, je ne mens pas, j'ai acheté le même pantalon pour mon frère. Elle est habillée
93 avec un pantalon pour mec, tombant, avec des baskets, une veste je ne sais pas comment et
94 un t-shirt masculin aussi, des lunettes...Bref, aucune relation avec la féminité quoi !!!
- 95 - S : Penses-tu que tu correspondes vraiment à l'image de la féminité selon la société
96 tunisienne ?
- 97 - Je ne me sens pas vraiment une fille avec plein de finesse
- 98 - S : Je ne parle pas de finesse mais de féminité dans les gestes, les vêtements, le
99 comportement...
- 100 - Je suis féminine dans mes vêtements mais au travail, je ne peux pas être prof d'EPS en jupe ;
101 Sinon, dans la vie de tous les jours, je ne porte pas souvent des jupes et de robes. C'est plus
102 pratique de porter des jeans et des baskets, mais ça m'arrive aussi de porter des jupes. Je
103 mets des robes et des talons à l'occasion de mariages.
- 104 - S : Quand tu mets des pantalons, tu te sens comme la fille dont tu viens de parler ?
- 105 - Non, je ne me sens pas comme elle. Même quand j'ai eu envie de me faire couper les
106 cheveux, j'ai changé de look et de vêtements, et je faisais exprès de mettre des jupes.
- 107 - S : Ton entourage te voit comment ?
- 108 - En réalité, les gens qui ne me connaissaient pas vraiment et qui m'approchaient après me
109 disent que je suis la plus féminine de l'équipe. Moi et M., une autre joueuse de l'équipe, on
110 est vraiment différentes des autres joueuses. Par contre, il y a des filles « FINES » qui me
111 connaissent à peine et qui me trouvent un peu agressive, avec la bougeotte. Par exemple, si
112 je vais transporter quelque chose de lourd, elles me diront « comment tu fais, moi je ne peux
113 pas ». Indépendamment du fait que je joue au football, je ne veux pas être comme elles.
114 C'est tout.
- 115 - S : Est-ce que tu sens que dans le sport que tu pratiques ou dans d'autres sports, on accepte
116 difficilement la femme ?
- 117 - Oui, la fille est plutôt lésée ; il n'y a que les sportifs hommes qui tolèrent la pratique sportive
118 féminine. Les autres n'acceptent pas ; ils disent : « Qu'est-ce que tu es en train de
119 faire ? Pourquoi tu es comme ça ? Pourquoi tu cours ? ». Quel que soit le sport. « Pourquoi

- 120 elle est en short ? Le sport, c'est pour les hommes, ce n'est pas pour les femmes ». Que dire
121 du football alors ? C'est autre chose. Les gens, ils trouvent que c'est quelque chose de grave.
122 C'est quoi une fille qui joue au football ?
- 123 - S : Dans ton village, ça se passe comment ?
- 124 - Il y a quelque chose, là, que je n'ai jamais comprise. Malgré le fait que j'habite au fin fond de
125 la campagne, les gens prennent de mes nouvelles. Quand j'apparais à la télé, ils sont tout
126 contents. Ils me posent plein de questions : « quand est-ce que tu vas jouer... ? ». Ils me
127 regardent bien et me considèrent. Je suis la seule dans ma campagne qui met un short et qui
128 sort courir dehors. Personne ne s'intéresse à moi et ne le remarque. Par contre, si une autre
129 fille le fait, ils vont se poser des questions. Parce qu'ils sont convaincus que j'ai toujours été
130 sportive depuis toute petite. Ils ne disent jamais de mal de moi. L'autre fois, il y a une amie
131 qui est venue chez moi. Elle m'a dit « - j'ai grossi ». Je lui ai dit : « - Vas courir un peu ». Elle
132 m'a répondu « - mais où est-ce que je peux courir ? » « - Ici ! » « - Pour toi c'est normal, pas
133 pour moi ».
- 134 - S : Les gens sont habitués à toi !
- 135 - Oui
- 136 - S : Est-ce que tu n'as jamais rencontré de problèmes, de mauvais commentaires, d'insultes
137 vis-à-vis de ta pratique, de ta façon de marcher, de parler, de t'habiller... des remarques
138 désobligeantes... ?
- 139 - Pas dans ma façon de m'habiller mais plutôt dans ma façon de parler. Puisque je suis
140 toujours en train de crier sur le terrain, étant gardienne de but. Parfois, je me dis que c'est
141 héréditaire, quand je vois comment ma mère crie à la maison. Le fait que je crie sur le
142 terrain, je sens que ça m'a influencée ; même quand j'enseigne, je me surprends en train de
143 crier, de me crispier, de m'énerver. Après je me dis : « mais pourquoi je fais comme ça ? » En
144 fait je ne me rends pas compte. Parfois, j'observe les enseignants qui sont avec moi : ils sont
145 silencieux et calmes mais moi je n'aime pas les profs de sport qui sont comme ça. Si tu es
146 prof de sport, tu dois crier, tu dois avoir une voix pédagogique...
- 147 - S : donc tu n'as jamais eu de problèmes à cause de ça ?
- 148 - Non, sauf les gens chez qui j'habite : ils me disent « pourquoi tu cries toujours ? ». Mon ex
149 mari me disait aussi la même chose : « pourquoi tu cries, baisse un peu le ton ». Pourtant,

- 150 c'est contradictoire parce qu'il ne voulait pas épouser une femme qui n'était pas sportive. Il
151 ne voulait pas une femme avec un corps mou. Il voulait une femme musclée qui marche bien
152 et qui soit forte. Moi je lui ai dit « c'est schizophrène alors ! »
- 153 - S : Est-ce que tu sens que tu as deux comportements différents, sur le terrain et dans la vie
154 de tous les jours ?
- 155 - Non, je suis la même sur le terrain et dans la vie, je ne sens pas que je suis différente.
- 156 - S : Est-ce que tu sens que ta réussite sportive a quelque part influencé ta vie ?
- 157 - Oui, le sport m'a rendue célèbre.
- 158 - S : il n'y a pas que le sport ! [cf émission TV]
- 159 - (rires). Oui, c'est vrai. Moi je trouve que c'est une bonne chose. Parfois, quand je monte dans
160 un taxi collectif [louage], les gens me laissent la place. Ils disent : « elle joue au foot ». Quand
161 je vais au souk pour acheter quelque chose, pareil. Mais dans mes relations privées, ma
162 célébrité gêne les personnes masculines qui m'accompagnent. Les hommes ne veulent pas
163 être avec une femme connue qui réussit. Moi par exemple, mon ex mari me dit : « ça veut
164 dire quoi quand je tape ton nom sur google, je le trouve sur wikipédia, et moi je ne trouve
165 pas le mien? ». Il y a eu un stage d'entraîneurs. Il m'a dit de ne pas y aller avec lui : « Je fais
166 comment, moi, quand tout le monde va te saluer ? Je ne peux pas accepter ça. Ça ne
167 m'arrange pas. Moi je vais au stage et toi tu restes à la maison ».
- 168 - S : Comment penses-tu que les gens conçoivent l'investissement des femmes dans les sports
169 à connotation masculine ?
- 170 - Le plus important dans tout ça est la façon dont les Arabes pensent les choses. L'homme
171 oriental, comment voit-il les choses ?
- 172 - S : pourquoi uniquement les hommes ? Et ta tante, ta mère ...
- 173 - Ma grand-mère me dit ça quand elle me voit tomber lors d'un match : « oh ma pauvre petite
174 fille, elle est tombée, elle s'est fait mal !!! Comment est-ce que tu arrives à continuer,
175 après ? ». Au contraire, je trouve que toutes les femmes qui me connaissent sont fières de
176 moi. Le problème est dans le regard de l'homme. C'est connu chez l'homme oriental qu'il
177 veuille que la femme reste à la maison. Il ne veut pas que la femme le dépasse, soit mieux
178 que lui en quoi que ce soit. Il ne veut pas que la femme fasse la même chose que lui. Il ne

- 179 veut pas que la femme pilote un avion. Il n'y a pas que le sport. Les hommes sont comme ça.
180 Si on arrive à enlever cette idée de la tête, on va regarder le football féminin autrement et le
181 football féminin deviendra beau. Il évoluera.
- 182 - S : et les autres sports ? le rugby, l'haltérophilie, ...
- 183 - Ces sports là, on ne les voit pas parce qu'ils ne sont pas médiatisés. Ces filles là sont cachées.
184 On nous voit à la télé, dans les journaux, on nous passe le dimanche... On est sur un pied
185 d'égalité. Ils disent que les filles sont des garçons manqués ; « qu'est-ce qu'elles sont en train
186 de faire ? ». Par contre, nous avons joué un match contre des cadets garçons de la capitale et
187 j'ai entendu à propos des filles des commentaires du genre : [tbark'Allah aliha !]. Ils disaient
188 « quel contrôle de balle ! quel tir ! Comment elles jouent bien ! ». Ils admirent le côté
189 technique mais si jamais on leur demande s'ils épouseraient ce genre de fille, ils répondent
190 « non ». L'entraîneur adjoint de notre équipe, on le taquine en lui disant qu'on va le marier à
191 « N ». Il répond : « je préfère faire 10 ans de prison que de l'épouser ». Et pourtant c'est
192 notre entraîneur, il devrait être convaincu de ce sport.
- 193 - S : toi en tant que joueuse de Fb, est-ce que tu trouves que c'est le même jeu que chez les
194 garçons ?
- 195 - Oui, le Fb c'est le Fb. Il y a l'agressivité, les coups : c'est le même Fb. Il n'y a pas différentes
196 façons de jouer au Fb. Tu tombes, tu te fais mal, tu te fractures... Moi j'ai eu une double
197 fracture du tibia. On joue comme les garçons, on s'entraîne avec les garçons. Je me suis
198 entraînée dans les catégories jeunes avec le gardien senior de l'équipe du Club Africain.
199 C'était le même entraînement. L'entraîneur nous faisait travailler de la même manière. Moi
200 quand je plonge, c'est le même plongeon qu'il ferait lui. Au nom de Dieu, je le jure, j'ai
201 regardé des buts marqués chez les hommes que j'aurais pu arrêter. Même si je suis une fille,
202 ce genre de but ne passe pas. A mon avis, il n'y a pas une féminisation du football.
- 203 - S : As-tu rencontré des difficultés pour jouer au Fb ?
- 204 - Non jamais. Dans la famille, je n'ai pas eu de problèmes. Juste ma mère parce qu'elle voulait
205 que je rentre chaque weekend. Mais je n'ai pas de problème dans le sens « il ne faut pas
206 faire ça, ce n'est pas bien... non ». La famille m'a beaucoup aidée pour arriver où j'en suis,
207 déjà par le fait qu'elle ne m'a pas empêchée de le faire.
- 208 - S : Tu ne te sens pas isolée ou rejetée par la société en tant que fille qui pratique le football ?

- 209 - Non au contraire ! Indépendamment du fait que je fais du Fb, en tant que sportives, on est
210 très sociables. On s'intègre vite à tous les groupes de personnes ; voilées, les gens qui
211 boivent... Tout le monde m'apprécie et m'aime bien. Parce que je suis sportive.
- 212 - S : Toi tu es un exemple de fille qui a réussi sa carrière mais est-ce que tu ne trouves pas que
213 notre société est une société qui privilégie l'homme ?
- 214 - Pas à 100%. C'est nouveau, le Fb féminin en Tunisie. C'est pour cela qu'il y a toujours des
215 réticences. Mais petit à petit, ils vont accepter. Parce que moi quand je vais au centre et que
216 je trouve des filles de 7-8 ans qui jouent au Fb, je me dis que c'est en train de bien évoluer.
217 On commence à accepter cette idée mais sinon les autres qui pensent que les filles ne
218 doivent pas jouer au Fb sont des malades.
- 219 - S : Quelles genres de relations est-ce que tu as avec les entraîneurs ? Ce sont tous des
220 hommes ?
- 221 - Oui. L'entraîneur homme avec des athlètes filles doit savoir comment se comporter, parce
222 que la fille n'est pas comme le garçon. Ce n'est pas le même comportement. Il ne se
223 comporte pas de la même manière avec les garçons qu'avec les filles, parce que les filles sont
224 vite affectées. Quand elles ont un problème, il faut savoir comment les gérer. J'ai discuté à ce
225 propos avec deux ou trois entraîneurs qui ont dit qu'il faut savoir parler aux filles, les gérer.
226 Même dans la punition on ne punit pas de la même manière une fille ou un garçon. Il y a un
227 côté féminité qu'il faut prendre en considération.
- 228 - S : Est-ce que tu préfères être entraînée par un homme ou par une femme ?
- 229 - Je n'ai aucun problème. A compétence égale, je n'ai pas de préférence particulière. Que je
230 m'entraîne chez l'une ou l'autre, c'est pareil.
- 231 - S : Comment gères-tu ta féminité à l'intérieur et à l'extérieur du terrain ?
- 232 - Je ne fais pas de différence à l'intérieur ou à l'extérieur ; je ne fais pas de différence. Je suis
233 comme je suis. Je me comporte comme à la maison avec mes frères ; sur le terrain, je crie, je
234 m'énerve, je ne me contrôle pas de façon particulière. Peut-être est-ce que sur le terrain, je
235 deviens plus masculine. Parce que tu cries, tu pousses, tu frappes... Je me sens plus forte sur
236 le terrain. En dehors, c'est autre chose. La vie est normale, sans stress, sans compétition...
237 Parce que le stress du match, c'est autre chose. Ca te fait sortir de tes gants. Parfois, je
238 frappe même mes coéquipières sur le terrain pour les secouer, alors que dans la vie

239 quotidienne, jamais je ne le fais. Peut-être est-ce que j'appelle ça la rage de vaincre. Dans la
240 vie de tous les jours, je prends un exemple de comment je vivais avant dans le foyer. Je
241 sortais avec mes coéquipières. Mais après quand j'ai connu mon ex-mari, je ne sortais
242 qu'avec lui. Quand j'ai divorcé, je me suis retrouvée toute seule. Toujours enfermée chez
243 moi. Cette année, j'ai connu de nouvelles personnes, des collègues enseignants... Soit je sors
244 avec ma collègue de lycée, soit je sors avec deux entraîneurs de Fb. Sinon je ne connais pas
245 beaucoup de gens à Tunis. Ma vie sociale se limite à quelques sorties avec des amis.

246 - S : Ces entraîneurs, comment est-ce qu'ils te voient ?

247 - Quand je ne suis pas là, ils disent que je suis une fille bien et que je sais comment m'intégrer
248 dans le groupe, que je me comporte bien, que je suis « sage » [honnête]. Ils ne me voient pas
249 en tant que garçon. Je suis une fille avec qui ils peuvent discuter et qui comprend ce qu'ils
250 disent. Comme on fait tous du Fb, je peux discuter avec eux à propos de n'importe quel sujet
251 dans ce domaine. Par contre, il y a une amie qui est sortie une fois avec nous ; elle était
252 silencieuse pendant toute la conversation. On ne pouvait pas discuter avec elle parce qu'elle
253 ne comprenait pas ce qu'on disait quand on parlait de Fb.

254 - S : avec ces entraîneurs, vous ne parlez que de Fb entre vous ?

255 - Non, on parle de mariage, de cuisine, de nos problèmes...

256 - S : raconte-moi un peu comment du vis ta vie sociale

257 - Ma vie ne se limite pas aux entraînements et au travail. Par exemple, je viens d'intégrer une
258 société de produits de beauté à domicile. Je vends ça à mes collègues, à mon entourage, à
259 mes copines. J'aime bien les produits de beauté.

260 - S : quand tu regardes la télé, quels sont les sports que tu aimes voir et ceux que tu zappes ?

261 - Je n'aime pas la télé et je n'aime pas regarder le Fb à la télé. Je regarde par hasard mon
262 équipe préférée mais pour faire une fixation, non ! Si je trouve par hasard un match de
263 handball je regarde ; si c'est un match de Fb, je zappe. Je ne regarde pas spécialement
264 Dimanche Sport. Par contre quand j'étais enfant, je n'allais dormir qu'après avoir regardé
265 cette émission. Je regardais tous les sports, pas que le Fb. Quand j'arrivais à l'école, le
266 surveillant me demandait à quelle heure avait fini l'émission de Dimanche Sport.
267 Maintenant, je ne regarde plus. J'aime bien le handball, pas le basket. Le volley, j'aime bien
268 mais je ne peux pas jouer. Je ne sais pas danser. Par contre j'aime regarder la gymnastique.

269 Je n'aime pas l'athlétisme, la natation, sauf quand Mallouli nage. Je n'aime pas la lutte, les
270 regarder... ça ne me plait pas. (34')

271 IMAGES ENTRETIEN 1

272 - S : qu'est-ce que tu vois et qu'en penses-tu de ce sport ?

273 IMAGE 1 : c'est de l'athlétisme, bien sûr. Je vois un homme qui apparemment vient de gagner.

274 - S :... une femme

275 - (rires)... Je croyais que c'était un mec ! Je vois les muscles d'un homme. Même le visage, on
276 dirait un homme. Je n'ai pas douté, même à 1%, que c'est une femme. Je croyais que c'était
277 un homme, content de gagner, très affecté.

278 - S : qu'est-ce que tu en penses ?

279 - Je crois que c'est un garçon manqué (rires). Il n'y a pas que dans le Fb, c'est partout pareil. Ca
280 confirme le fait que ce n'est pas uniquement dans le Fb qu'on voit ça. En fait, la personne,
281 c'est Dieu qui l'a créée. Si on est un garçon manqué on l'est dans la rue, dans le Fb, dans la
282 classe ... c'est le bon Dieu qui l'a créée comme ça. C'est tout !

283 IMAGE 2 : Une femme, jolie, [tbark'Allah], voilée, elle fait du sport malgré le fait qu'elle soit
284 voilée, elle est habillée décentement. Elle fait son sport, c'est tout.

285 IMAGE 3 : (Temps d'arrêt). Je n'aime pas ce sport. L'haltérophilie, quand je la regarde, ça me
286 donne mal au cœur. Je sens que tout le corps souffre. Ca peut avoir des répercussions sur la
287 santé. Déjà elle porte une ceinture pour le ventre. C'est pas comme le Fb. Le Fb, c'est de la
288 féminité pure par rapport à ça !

289 IMAGE 4 : Aïe Aïe Aïe ! Sincèrement, c'est une femme, mais je crois qu'elle souffre de l'obésité.
290 C'est pour ça qu'elle a fait de l'haltérophilie. Pour soulever ce poids, il faut qu'elle soit comme ça.
291 Que Dieu soit avec elle ! (rires)

292 IMAGE 5 : C'est du Rugby. Tu sais que dans le Rugby il y a beaucoup d'agressivité, de coups... ? Je
293 suis en train de voir deux équipes en train de lutter, en train de se bagarrer, en train de se rentrer
294 dedans. Il y a beaucoup d'agressivité dans cette image. Je suis indifférente au Rugby, je n'ai pas de
295 jugement pour ce sport.

296 IMAGE 6 : C'est encore du rugby. Il y a une énorme différence entre ces images. Dans l'autre, tu
297 vois que tu reçois des coups de partout. Il y a des bonnes et des mauvaises choses. J'ai joué au
298 rugby à l'Institut, je sais comment ça se passe quand tu cours avec le ballon, rien ne t'arrive.
299 L'essentiel est que tu saches courir. Tant qu'il n'y a pas de contact, il n'y a aucun risque. Pour le
300 rugby, il faut des filles fortes. Il y a une fille qui jouait au rugby et qui est venue dans notre équipe
301 de foot ; tu sens une énorme différence. Elle est trop agressive. J'ai joué au rugby et à la moindre
302 poussée, je me retrouvais par terre. Ce n'est pas le cas en foot : au moindre contact il y a faute. Je
303 me sens en sécurité. Au rugby, l'arbitre regarde, c'est tout. S'il tombe les 16 l'une sur l'autre, il n'y
304 a rien : elles rigolent. Voilà.

1 ENTRETIEN N°2 : Halt3

2 - S : Bonjour, est-ce que tu veux bien te présenter ?

3 - J'ai 22 ans, Equipe nationale d'haltérophilie, J'ai un niveau baccalauréat économie. J'ai arrêté
4 les études et je postule pour un titre d'animateur sportif. J'habite au Centre d'Elite de Tunis
5 depuis 5 ans. Ma famille habite à la Cité Ettadhamen (quartier populaire de Tunis).

6 - S : Ton histoire avec le sport a commencé comment ?

7 - Au début, quand j'étais petite, j'ai commencé le sport dans le but de maigrir puisque j'étais
8 grosse. Ensuite, ça m'a accrochée. Au début j'ai commencé par le volley-ball, mais pas très
9 longtemps. Ensuite, je suis venue en 2005-06 à l'haltérophilie, au club du quartier ; c'était
10 dans la même salle que le VB. J'ai changé de sport, je me suis entraînée une année puis j'ai
11 arrêté et l'entraîneur m'appelait pour revenir car j'avais de très bonnes qualités. J'y suis
12 retournée et je n'ai jamais plus arrêté. Je m'ennuyais au VB. Quand j'ai pratiqué
13 l'haltérophilie, j'étais mordue et je ne pouvais plus m'arrêter. Au début, c'était un sport
14 comme un autre puis progressivement c'est devenu une ambition. Maintenant, je ne peux
15 plus m'en passer.

16 - S : Chez toi avant, quand tu étais petite, quelles étaient tes relations avec tes frères et à quoi
17 jouais-tu ?

18 - Avant, à la maison, quand ils me regardaient, jamais ils ne se doutaient que je pourrais faire
19 haltérophilie. Ce n'est pas parce que c'est un sport agressif ; j'étais trop calme. Même
20 maintenant, quand on me regarde, on pense que c'est impossible que je pratique
21 l'haltérophilie. Mais chaque chose à sa place ; dans la vie c'est autre chose. Quand j'étais
22 petite, avec mes frères, on jouait au Fb, c'est tout, sinon j'étais trop calme, j'étais toujours
23 avec ma mère. A l'école, j'étais toujours dispensée d'EPS. J'ai jamais fait de sport scolaire, je
24 n'aime pas courir, j'ai jamais fait de sport jusque maintenant. Dans notre sport, il y a
25 beaucoup de statique. Ce n'est pas comme le judo et la lutte où il y a beaucoup de
26 déplacements.

27 - S : Quand tu es sur le terrain de pratique, comment est-ce que tu te sens ?

28 - C'est un autre monde ; il faut que je sois concentrée. Dès que je mets les pieds dans la salle,
29 que je descends de ma chambre, je me concentre sur l'entraînement. Même si ce n'est pas à
30 100%, à 85% ; on ne fait plus le sport pour le sport, on le fait pour gagner. Quand on se fixe

31 un objectif, il faut y arriver. Je suis du genre à atteindre mes objectifs, si Dieu le veut. Dans la
32 vie quotidienne, je suis une fille normale. On me dit toujours que je suis « délicate ». Sur le
33 terrain, je me sens forte. D'ailleurs il faut que je sois forte. Quand je suis devant la barre, je
34 me dis « je suis forte, je peux la porter ». Il y a une énorme différence entre le terrain et la
35 rue.

36 - S : Est-ce que tu trouves que tu corresponds aux normes de la féminité ?

37 - Oui, je le suis. Je suis peut-être un peu potelée comme un nounours, mais je suis féminine.
38 (rires)

39 - S : comment est-ce que tu es perçue par ton entourage ?

40 - Ma famille m'encourage, ils sont fiers de moi. Mes amis m'aiment beaucoup, je n'ai de
41 problèmes avec personne. J'ai la même relation avec mes amis filles et garçons. On m'aime
42 bien, je n'ai éprouvé aucun problème avec ma famille quand j'ai fait ce sport. Surtout ma
43 mère m'encourage et me dit, pendant les stages, qu'elle m'appelle au téléphone, qu'elle me
44 veut toujours forte, concentrée : « ne te préoccupe de rien sauf de ton sport ». On
45 m'encourage toujours ; mes frères, comme ma mère, comme mon père.

46 - S : Est-ce que tes frères pratiquent un sport ?

47 - Auparavant, comme ils sont grands, ils pratiquaient le BB mais ont arrêté.

48 - S : Penses-tu que le sport est plutôt fait pour les hommes, et en particulier celui que tu
49 pratiques ?

50 - C'est vrai qu'en Tunisie, l'opinion publique considère que le sport est plutôt fait pour les
51 hommes. Les femmes doivent ou bien être à l'école, ou bien être à la maison. Pourtant, on
52 est dans un pays relativement développé où il n'y a pas de différences entre l'homme et la
53 femme. Pour ma part, quand on me demande quel genre de sport je pratique, ils sont
54 choqués : comment une fille peut-elle faire de l'haltérophilie ? Au contraire, on a des
55 championnes en haltérophilie ; Hayte Sassi, 4^{ème} olympique. Maintenant, elle est mariée avec
56 des enfants. Il n'y a aucune différence entre les hommes et les femmes, que ce soit en
57 haltérophilie ou ailleurs. C'est vrai qu'ils pensent que c'est un sport agressif, mais ce n'est
58 pas vrai.

- 59 - S : as-tu déjà été sujette à des remarques mal placées ou à des insultes à propos du sport que
60 tu pratiques ?
- 61 - Non, on me dit toujours : « toi qui es délicate, comment peux-tu pratiquer un tel sport ? ».
62 Peut-être est-ce que des gens médisants essayent de me nuire ; mais au contraire ils me
63 rendent plus forte. Ca ne m'atteint pas.
- 64 - S : Est-ce que ta réussite sportive t'a aidée au plan personnel ?
- 65 - Oui, ça m'a beaucoup aidée. J'imagine que si je n'avais pas été sportive, je n'aurais pas été si
66 éveillée et émancipée. C'est vrai que je suis jeune, mais je comprends bien la vie. Je suis bien
67 éduquée. Le sport m'a éveillée, m'a fait connaître la façon dont les gens fonctionnent.
- 68 - S : En dehors de l'entraînement et des centres de stages, comment est-ce que ça se passe ?
- 69 - Le sport m'a éloignée de tout. C'est un monde à part, surtout quand tu es en équipe
70 nationale et dans un centre d'élite. Voilà comment ça se passe. Le matin on s'entraîne,
71 ensuite on mange, ensuite c'est la sieste et une deuxième séance d'entraînement. On n'a
72 donc le temps de rien faire. Pendant le weekend, je rentre chez moi. Comme je suis absente
73 toute la semaine, je suis à leur disposition durant tout le weekend. Parfois, il m'arrive d'avoir
74 des stages d'un mois, donc le peu de temps que je passe avec eux, j'en profite un maximum.
75 Occasionnellement, on sort entre sportifs.
- 76 - S : Si tu as le temps de regarder la télé, quel sport aimerais-tu voir et lequel éviterais-tu ?
- 77 - J'aime regarder le foot, mais pas le foot tunisien. Hier par exemple, je suis allée voir une
78 copine karatéka dans un combat. J'ai des amis qui font du judo, du karaté, de la lutte, je vais
79 les voir combattre. A la télé, je regarde le foot, mais aussi –tu vas voir ça bizarre- le catch.
80 Même quand on passe à la télé et que mes frères sont en train de regarder, on m'appelle
81 pour me dire « mets telle chaîne, il y a le catch ». J'aime beaucoup.
- 82 - S : comment les gens te regardent-ils et quelles idées ont-ils à propos du sport que tu
83 pratiques ?
- 84 - Comme je vis dans un cercle fermé de sportifs, les gens que je côtoie sont plutôt des sportifs
85 et donc je ne risque pas d'entendre tel ou tel mauvais commentaire sur un sport. Ce sont
86 tous des sportifs ; ils comprennent tous ce qui se passe dans le sport, chacun dit « mon sport
87 est le plus difficile » et c'est vrai, aucun sport n'est facile. Je n'ai pas entendu de mauvaise

- 88 chose mais dans ma famille, mes tantes et ma grand- mère me demandent comment je peux
89 pratiquer un tel sport. Il est très dur pour une fille. Il y a une question que je déteste le plus :
90 quand je dis « haltérophilie », on me demande « est-ce que tu peux me porter ? ». (rires)
91 Bien sûr qu'on ne peut pas, parce que lever une barre est une technique, ce n'est pas comme
92 une personne. A part ça, comme je vis dans un environnement de sportifs, je n'ai pas de
93 retour négatif sur ma pratique.
- 94 - S : Quel genre de difficultés as-tu rencontrées dans la pratique de ce sport ?
- 95 - Les difficultés, c'est que j'ai beaucoup d'ambitions mais que je ne trouve pas le soutien de la
96 part des responsables, ni d'encouragements, de stages à l'étranger... Nous les filles, nous
97 avons moins de soutien que les garçons. Maintenant c'est mieux mais avant, c'était pire. Par
98 exemple 5 stages pour les filles contre 10 pour les garçons. Moi je parle pour moi ; j'aimerais
99 bien, indépendamment des garçons, être toujours en stage. J'ai la certitude qu'avec plus de
100 stages et de soutien je pourrais faire de très bons résultats. Au niveau médical, on s'occupe
101 bien de nous, en cas de blessure. On est bien entretenues par le médecin et le centre
102 médico-sportif.
- 103 - S : est-ce que tu te sens isolée par rapport au sport que tu pratiques ?
- 104 - Ce n'est pas comme la fille qui pratique le karaté ou le Taekwondo, l'haltérophilie est un peu
105 bizarre. Mais moi ça ne me dérange pas. Au contraire, quand on me demande ce que je fais
106 comme sport, je suis fière de dire que je pratique l'haltérophilie parce que je suis convaincue
107 de ce que je fais et je suis [houalkala]. J'ai fait des résultats que les footballeurs-dont on
108 s'occupe tant- n'ont pas faits. Merci à Dieu, rien ne me dérange.
- 109 - S : penses-tu que nous sommes en train de vivre dans une société d'hommes ?
- 110 - Ca, c'est la société tunisienne. Mais pour moi, il n'ya a aucune différence entre l'homme et la
111 femme. Il y a une liberté et chacun fait ce qu'il veut. Parfois, on me dit « il ne faut pas faire
112 ça, tu es une fille »... Je réponds : « tant que je ne fais rien de mal, je m'en fous. Quand je suis
113 convaincue de quelque chose, je le fais ». Mes parents sont au courant, je suis convaincue de
114 cette chose, je la fais, je m'en fous. Il n'y a pas de différences entre l'homme et la femme.
- 115 - S : as-tu quelque chose à ajouter ?
- 116 - J'ai beaucoup d'ambition, je veux faire beaucoup de performances. Mais ce que je souhaite
117 le plus et mon diplôme d'animateur car j'ai arrêté les études pour le consacrer à

118 l'haltérophilie. J'ai préféré le sport aux études. J'attendais avec impatience d'arriver au Bac
119 pour arrêter les études. J'espère qu'avoir mon titre permettra de compenser les études que
120 j'ai arrêtées. Il faut que la fédé m'aide et que le ministère me soutienne pour avoir ça, vu que
121 j'ai un très bon palmarès et que j'ai beaucoup donné à la Tunisie.

122 IMAGES ENTRETIEN 2

123 IMAGE 1 : Je vois la joie à la fin de la compétition : tu arrives à quelque chose et tu portes le
124 drapeau de ton pays. C'est quelque chose qu'on ne peut pas décrire. [Wallah] ! C'est vrai ! Quand
125 je fais une médaille d'or et que je vois le drapeau de mon pays en premier, je pleure sans m'en
126 rendre compte. Il n'y a pas mieux que de hisser le drapeau de son pays. Les gens me demandent :
127 « tu n'as pas l'ambition d'aller vivre à l'étranger ? ». Je leur dis « non ». J'aime mon pays d'une
128 façon incroyable. Même quand je pars en voyage et que l'avion atterrit, je sens une paix
129 intérieure. La meilleure chose, c'est quand tu te fatigues pour quelque chose et à la fin tu as un
130 résultat. La fatigue paie et tu hisses le drapeau de ton pays

131 IMAGE 2 : Kif kif. On dit [Al Hamdou li Allah] Dieu merci ! La première chose à dire quand on
132 termine la compétition sans blessure, c'est « Grâce à Dieu et aux parents ».

133 IMAGE 3 : Ca c'est mon sport. C'est un essai, elle a fait tomber la barre. C'est pas bien de faire un
134 essai. Il y a deux possibilités : soit tu fais une médaille, soit tu es classée dernière. Chez nous, une
135 médaille compte beaucoup. On se sent mal après un essai, surtout quand c'est le dernier. Il y a
136 trois essais à l'arraché et trois essais à l'épaulé-jeté. Quand c'est le dernier essai, cela peut te
137 coûter une médaille. Ici c'est un arraché. Parfois, il m'arrive de perdre un premier essai. Après
138 j'oublie totalement cet essai comme s'il n'avait jamais existé ; je fais comme si le second était le
139 premier et je dois tenir.

140 IMAGE 4 : Là, c'est la joie quand tu tiens le dernier essai qui va donner la médaille. C'est la joie de
141 tenir la barre jusqu'à la fin, jusqu'à ce que l'arbitre te dise de la relâcher. Parfois, la joie te fait
142 perdre un essai car tu dois tenir jusqu'à la fin. Même si tu es en train de rire ou si sur ton visage
143 on voit la joie, tu dois garder la barre jusqu'à la fin.

144 IMAGE 5 : C'est un sport collectif, le rugby, que je trouve très agressif comme sport. Il y a
145 beaucoup de contacts, beaucoup de coups. Moi je ne m'y connais pas trop en sports collectifs.

146 IMAGE 6 : Pareil, c'est un contact entre deux filles. Déjà que c'est un sport agressif pour les
147 garçons, que dire pour les filles ? C'est comme notre sport un peu mais bon, je ne peux pas dire

148 que c'est un sport agressif spécialement. Mais dans chaque sport il faut être un peu agressif pour
149 pouvoir réussir. Il n'y a aucun sport qui soit facile. C'est tout.

1 ENTRETIEN N°3 : Bx1

2 - S : Bonjour M. Veuillez vous présenter.

3 - Je suis MS, j'ai 23 ans, Je m'entraîne au Club de boxe anglaise de M., j'ai commencé en 2004
4 et j'ai arrêté en 2011.

5 - S : Comment as-tu intégré le sport ?

6 - Au début, c'était juste une pratique pour le plaisir. Je partais avec mon frère regarder les
7 entraînements. Ca m'a plu, comme pratique ; j'ai présenté mes papiers au club et je me suis
8 présentée à l'entraîneur. Il m'a acceptée dans l'équipe. J'ai commencé à m'entraîner avec
9 club en 2004, même si les conditions étaient juste correctes. Les vestiaires étaient pas mal
10 mais parfois l'eau était coupée. On sortait de l'entraînement sans se doucher, au risque
11 d'attraper des maladies à la sortie. Puis en 2007 on m'a convoquée en équipe nationale. Les
12 conditions n'étaient pas mieux. Au début, c'était bien, on nous donnait de l'argent pour les
13 déplacements mais ensuite ils ont arrêté. Même les tenues, on passait toute l'année avec le
14 même survêtement et les mêmes espadrilles. Pourtant il y avait la possibilité, mais ils
15 préféraient donner aux garçons. Ils se sont occupés un peu de nous au début mais ensuite ils
16 nous ont complètement délaissées. C'est les garçons qui étaient les favoris, bien que nous
17 ayons remporté beaucoup de titres. Les entraîneurs étaient bien avec nous, mais pas la
18 fédération. On s'entraînait au palais des sports, donc les conditions d'entraînement étaient
19 bien. De 17h à 18h30, on a eu des entraîneurs hommes et une entraîneuse et une
20 préparatrice physique. On avait de bonnes relations avec eux mais des problèmes qu'avec la
21 fédération. Ils nous promettaient toujours des choses qu'ils ne tenaient pas. Ce n'est pas
22 qu'une question d'argent ; ils ne nous emmenaient pas en stage à l'étranger pour connaître
23 d'autres personnes et s'entraîner avec d'autres personnes. Toujours avec les Tunisiens,
24 toujours avec eux ! Par contre, les garçons partaient souvent en stage. On est parties une fois
25 au sud de la Tunisie, quatre jours, pour des combats, et on est revenues. A part Kebili, on ne
26 s'est déplacées nulle part, et pas du tout à l'extérieur de la Tunisie. Ils disaient toujours qu'il
27 n'y a pas d'argent. Ils nous disaient toujours « on va changer de directeur technique, de
28 président »... Une fois, on nous a réunies pour voir nos besoins ; nous avons demandé de
29 l'argent pour le transport ou bien des cartes de métro parce que des filles habitaient très
30 loin. Bien sûr ils n'ont rien fait. L'équipe de mon quartier remportait toujours des titres mais
31 la fédération favorisait toujours celle de la cité des sports. L'entraîneur de mon équipe de

32 quartier nous donnait de l'argent pour le déplacement et l'équipement. Pendant 7 ans,
33 c'était la même chose : que des promesses.

34 - S : Pourquoi rester alors ?

35 - D'abord c'est une passion. Ensuite c'est quelque chose qui m'a accrochée et je ne peux plus
36 m'en passer. Je voulais rester uniquement dans mon équipe mais à l'équipe nationale, il y
37 avait un préparateur physique et un meilleur matériel. On utilisait dans mon club la corde à
38 linge pour sauter alors qu'à l'équipe nationale il y avait plus de matériel même si c'était celui
39 des garçons. L'entraîneur de mon club était très bien avec nous mais le président ne nous
40 donnait pas d'argent. La fédération disait qu'elle lui donnait de l'argent mais nous on ne
41 voyait rien. Pour un combat, il faut 120 dinars ; on n'en recevait que 30. Puis j'ai arrêté en
42 2011.

43 - S : pourquoi est-ce que tu as arrêté ?

44 - Ce sont les conditions qui m'ont poussée. Mon père est retraité et nos conditions de vie
45 étaient dures. Mes parents n'y étaient pour rien, au contraire. Ma mère était toute fière de
46 moi, mes frères aussi. Ils n'avaient pas de problème avec ma pratique bien que j'étais la plus
47 jeune ; tout le monde m'encourageait. Je suis passée pas mal de fois à la télé, les gens de
48 mon quartier et ma famille étaient contents de me voir et m'encourageaient en disant
49 « bravo, continue ! ». Pendant 4 ans, l'équipe de mon quartier remportait tous les titres et
50 j'ai passé 7 ans en équipe nationale. C'est-à-dire que j'étais une bonne boxeuse. En plus, je
51 n'avais pas peur des coups de poing. Ma mère m'a vue une fois combattre ; elle a pleuré à
52 cause des coups que j'ai reçus. J'ai l'habitude des coups de poing et je n'ai plus peur.

53 - S : Quand tu es sur le ring, comment est-ce que tu te sens ?

54 - C'est complètement autre chose ; je me sens bien, j'ai confiance en moi [Mach'Allah].
55 J'affronte l'adversaire sans aucune crainte ; j'étais déjà meilleure boxeuse en 5 combats. J'ai
56 5 médailles d'or, une médaille de bronze, [Mach'Allah] ! Je me sens très forte et j'ai
57 confiance en moi, je n'ai pas peur des coups. Je bouge bien et j'ai de bons crochets.

58 - S : quand tu montes sur le ring, est-ce que tu abandonnes ta féminité au vestiaire ?

59 - Oui, j'oublie tout. Je me concentre sur mon adversaire et je me sens très forte. Je dois tout
60 donner et taper très fort, je n'ai pas peur des coups de poing. Quand je sors du combat ou de
61 l'entraînement, je redeviens la petite fille coquette, je remets ma jupe à la sortie des

62 vestiaires. La boxe n'a pas influencé ni ma façon de m'habiller, ni ma façon de parler, ni ma
63 façon de marcher. C'est vrai qu'il y a des filles qui ont changé avec la pratique ; elles ont les
64 cheveux je ne sais comment, elles mettent des pantalons tombants... Ce n'est pas mon cas.
65 Une fois, j'ai combattu à El Menzah ; après le combat, ils devaient nous donner les médailles.
66 Je jouais en catégorie 48 Kg. Après le combat, je suis allée dans le vestiaire, j'ai lâché les
67 cheveux, j'ai mis une mini jupe et un débardeur et je suis montée sur le podium. Je m'habille
68 comme toutes les filles, je ne suis pas agressive, je me sens une fille normale « délicate ».
69 Moi je suis de nature calme, il ne m'est jamais arrivé de frapper quelqu'un dans la rue, même
70 si on me provoquait. Ce n'est pas parce que je fais de la boxe... Déjà, la boxe est ce qu'on
71 appelle un sport noble. Ca ne m'a pas du tout affectée.

72 - S : et comment ton entourage te considère-t-il ?

73 - Normal, même si la boxe est un sport qui tend vers la masculinité. J'entends souvent « oh
74 une fille qui fait de la boxe ! ». Ils voient ça comme quelque chose de bizarre. Parfois, quand
75 je parle à des garçons, ils s'étonnent que je fasse de la boxe, à cause de mon physique chétif.
76 Je suis « fine » et délicate. [Allah ysamahom] Que Dieu pardonne ceux qui ont été à l'origine
77 de l'arrêt de ma pratique [Allah yehdi].

78 - S : pourquoi tu dis ça ?

79 - Il y a eu beaucoup de discriminations entre filles et garçons. S'ils nous ont donné la moitié du
80 budget de celui des garçons... ils favorisaient toujours les garçons. Dans notre société,
81 l'homme est toujours favori, dans tous les sports, pas seulement en boxe. Malgré le fait
82 qu'on remportait beaucoup de titres à l'équipe nationale. On aurait pu s'améliorer en
83 s'entraînant avec d'autres boxeuses de l'étranger. On ne nous a pas donné le droit ; [Allah
84 ysamahom] que Dieu les pardonne. En plus, dans la fédération, tous les membres n'étaient
85 pas bien avec nous. Même après les réunions, il ne se passait rien ; ni matériel, ni
86 équipements, ni déplacements, ni primes malgré le fait que les garçons obtenaient tout ça.
87 Ils avaient des stages à l'étranger, de l'argent, la moindre des choses comme un survêtement
88 et des espadrilles. On n'avait rien du tout ; on était oubliées par la fédération. S'ils n'avaient
89 pas confiance en nous, il fallait nous tester d'abord, nous mettre en situation de compétition
90 avec des étrangères pour voir notre niveau et voir de quoi on était capables ? Pourquoi nous
91 priver avant de voir de quoi on était capables ? C'est eux qui m'ont détruite. Pourquoi est-ce
92 que j'ai perdu 7 années de ma vie, avec ma famille qui a beaucoup investi sur moi avec des
93 moyens limités pour finalement m'arrêter à l'apogée de ma carrière ? J'avais les moyens

94 d'aller plus loin, je ne crois pas que les titres que j'ai eus (médaille d'or et titre de meilleure
95 boxeuse) soient venus du néant ; Il n'y a pas que moi. Je parle au nom de toutes les filles
96 qu'on a détruites. Il fallait nous donner plus de chances même contre les maghrébines. Il y a
97 partout le sport féminin et masculin : pourquoi favoriser les garçons ? La boxe est un sport
98 comme un autre, pourquoi favoriser les garçons ? Il n'y a qu'en Tunisie que ça se passe
99 comme ça. Le Maroc et l'Algérie ont de bonnes équipes, elles combattent partout. Ne
100 parlons pas de la France et de l'Italie. Il n'y a qu'en Tunisie que ça se passe comme ça. Et
101 alors, la boxe féminine ? Chaque chose à sa place : sur le ring, c'est une chose. Après, c'est
102 autre chose. Je m'habille normalement, je fais un brushing, je me fais les sourcils, je me
103 maquille, je mets une jupe mini, des bretelles...

104 - S : est-ce que tu es un cas particulier dans l'équipe ?

105 - Il y a de nombreuses filles qui me ressemblent ; juste deux ou trois cas qui ont des tendances
106 vers la masculinité. Dans chaque sport, il y a les filles et les garçons. Pourquoi que la boxe ?
107 Je ne leur pardonnerai jamais parce qu'ils nous ont laissées tomber. Au début ils nous ont
108 financées et ensuite ils nous ont laissées tomber. On avait de très bonnes boxeuses qui ont
109 toutes des qualités techniques, physiques ; toujours prêtes. Ils nous ont détruites. Il y a celles
110 qui ont arrêté complètement le sport, celles qui ont changé de discipline... Je sens que je suis
111 encore capable de donner.

112 - S : si on vous dit de revenir et que les conditions sont meilleures ?

113 - Je reviens, mais avec des conditions.

114 - S : Quand tu étais performante et que tu gagnais, est-ce que cela influençait ta vie ?

115 - Oui, dans ma famille et dans mon quartier, tout le monde me connaissait et me félicitait,
116 m'encourageait à continuer.

117 - S : tu as tout pour réussir.

118 - Mes réussites sportives ont eu un effet positif sur ma vie.

119 - S : as-tu arrêté les études à cause du sport ?

120 - oui, c'est vrai que le sport avait une grande place dans ma vie et c'est à cause de ça que j'ai
121 arrêté les études. J'ai rêvé d'une longue carrière. Si je n'étais pas bonne et je n'avais pas les
122 qualités physiques et techniques, je ne serais pas restée 7 ans. J'ai investi parce que je savais

123 de quoi j'étais capable. Je savais que je pouvais aller très loin. (...) On s'entraînait matin et
124 soir ; on n'avait ni le temps de travailler pour gagner de l'argent, ni rien du tout. J'ai arrêté les
125 études à cause du sport et puis plus rien.

126 - S : est-ce que tu regrettes ?

127 - Oui, si j'avais su qu'ils nous promettaient monts et merveilles [halloulna fill janna dhrée]. Au
128 début, ils nous ont donné les moyens puis ils nous ont laissées tomber. Si je ne m'étais pas
129 sentie bien dans cette pratique et si je n'avais pas produit de résultats, je n'aurais pas
130 continué. Etant donné ma vie, j'aurais fait autre chose, une formation ou j'aurais pu réussir
131 ailleurs. Comme par exemple le végétal que tu plantes, tu t'en occupes, tu lui donnes de
132 l'eau. A peine elle fait les fleurs et tu la délaisses ; elle va se faner ! C'est ce qu'ils nous ont
133 fait. Je ne parle pas que de moi ; beaucoup de filles ont été lésées.

134 - S : Quand tu faisais de la boxe et quand tu montais sur le ring, quel était le regard de la
135 société envers toi ?

136 - Ca va. Même quand je descendais du ring et que je montais dans les gradins pour encourager
137 mes coéquipières, les spectateurs me disaient « bravo, continu ! » [tabark'Allah alik].

138 - S : Tu n'as pas entendu de mauvaises remarques ?

139 - Non, pas du tout. Les spectateurs que je ne connaissais pas me disaient [tabark'Allah alik].

140 - S : Tu ne t'es pas un peu sentie isolée, rejetée par rapport à tes amis et ton entourage parce
141 que tu pratiquais la boxe ?

142 - Au début, c'était plutôt de l'étonnement, genre « tu vas faire de la boxe ? Ce n'est pas
143 masculin ? Tu vas devenir agressive... Je leur ai dit que c'est un sport comme un autre. C'est
144 vrai que c'est un moyen de se défendre mais ce n'est pas agressif. Si c'était le cas, j'aurais
145 arrêté dès le début. Pas à 7 ans de pratique. Avant la boxe, j'avais fait un an et demi de lutte
146 mais ça ne m'a pas trop accrochée. Dans la boxe, quand je montais sur le ring, je me
147 transformais, même mes coéquipières me disaient : « oh, M. tu es complètement
148 métamorphosée ! ». Dans la vie, je suis très calme.

149 - S : penses-tu que si tu pratiquais encore de la boxe, ton fiancé t'aurait laissée faire ?

150 - Je ne sais pas. Mais il savait que j'en faisais et il n'a jamais rien dit dessus. J'imagine qu'il
151 n'aurait rien dit, parce c'est quelque chose que j'aime faire. Donc il aurait accepté.

152 - S : A quel genre de jeux est-ce que tu jouais quand tu étais petite ?

153 - Je jouais à sauter à la corde, au jeu de 5 cailloux, je jouais souvent avec ma sœur jumelle ;
154 mes frères étaient plus grands que nous.

155 IMAGES ENTRETIEN 3

156 IMAGE 1 : Je vois la joie. Le drapeau dans la main est une sensation extraordinaire [ehses ghayr
157 adi]. L'hymne national est un sentiment extraordinaire [idem]. C'est très beau de porter haut la
158 main le drapeau de son pays.

159 IMAGE 2 : C'est le summum de la joie quand quelqu'un gagne. C'est extraordinaire. On sent que
160 la confiance et le travail ont payé. Et la fatigue.

161 IMAGE 3 : C'est l'haltérophilie. Elle porte un poids plus grand que ses capacités. Beaucoup de
162 technique et de physique. Si elle parvient à porter ce poids, bravo ! C'est un sport qui tend vers la
163 masculinité mais il a eu plus de chance que la boxe malgré le fait qu'il en soit proche. Mais ça a
164 bien marché pour les filles tunisiennes là parce que la fédération les soutenait plus que la nôtre.

165 IMAGE 4 : c'est encore de l'haltérophilie. [Mach'Allah], c'est une catégorie poids lourds. Si on
166 arrive à porter ce poids, c'est qu'il y a de la fatigue derrière, de l'entraînement, de la technique,
167 du physique. Ce n'est pas la même catégorie de poids que la première.

168 IMAGE 5 : c'est du rugby féminin. C'est un sport qui n'existait pas en Tunisie. Il a trouvé sa place
169 chez les filles ; il y a beaucoup d'entente entre les filles. C'est un sport fatiguant.

170 IMAGE 6 : Encore du rugby. Chaque fille essaye de donner le meilleur d'elle-même. L'athlète lui
171 colle et doit beaucoup travailler à l'entraînement pour préparer la compétition. C'est un sport
172 qui est bien, un peu agressif, mais elle a trouvé sa place mieux que la boxe chez les filles.

1 ENTRETIEN N°4 : Fb23

2 - S : Peux-tu te présenter ?

3 - Je m'appelle S.C. J'ai 26 ans. J'habite à Nabeul. Je joue au football avec le club Tunis Air.
4 Avant, j'étais arrière gauche, maintenant je suis arrière centre.

5 - S : comment a commencé ton histoire avec le sport ?

6 - Depuis que j'étais jeune, dès 5 ou 6 ans, je jouais au Fb avec les garçons du quartier. Quand
7 je suis venue à Tunis, je voulais jouer au handball. Je n'en ai pas trouvé. Une fille que je
8 connaissais jouait au Fb, alors j'ai fait du Fb. J'ai passé le test sans problème, pourtant je ne
9 me suis jamais entraînée, à part les matchs dans le quartier avec mes frères et les voisins de
10 Manzel Temim.

11 - S : Ta mère ne te disait rien ?

12 - Non

13 - S : Comment est-ce que ça s'est passé dans l'équipe de Fb ?

14 - La première période, j'étais en train d'apprendre la technique puis j'ai eu un poste dans
15 l'équipe. Ensuite, j'ai été convoquée en équipe nationale, Dieu merci [hamdoulla].

16 - S : Le fait que tu joues au Fb, puisque tu devais faire du Hb à la base, cela n'a pas dérangé ta
17 famille ?

18 - Non, puisque les dirigeants sont venus à la maison et ont parlé à la famille. Mes parents sont
19 venus à Tunis et ils ont vu comment je vivais ; ça les a rassurés. Ils m'ont juste dit qu'il fallait
20 que je trouve un travail.

21 - S : et tu as trouvé un travail ?

22 - Pas encore, mais c'est l'équipe qui s'en charge bientôt.

23 - S : dans ton village, quel regard porte-t-on sur toi ?

24 - Je n'ai pas vraiment de contacts avec eux. Mais il y en a quelques uns qui n'acceptent pas
25 l'idée qu'une fille habite seule à Tunis et joue au Fb. C'est une question de mentalité. Pour
26 eux, seuls les garçons jouent au foot : comment une fille peut-elle jouer au foot ? Pour eux, le
27 plus grave était que j'habitais seule à Tunis, que je fasse du Vb ou de la natation. Leur

- 28 problème, ce n'est pas le sport mais le fait que je vive seule, loin de ma famille, même si je
29 travaillais.
- 30 - S : Comment te vois-tu sur le terrain et en dehors du terrain ?
- 31 - Sur le terrain, je suis une joueuse normale. Je n'ai de problèmes avec personne, je respecte
32 tout le monde et tout le monde me respecte. Et en dehors du terrain, je suis tranquille toute
33 seule. Ca m'arrive de sortir avec des copines.
- 34 - S : Est-ce que la fille sur le terrain est la même que dans la vie ?
- 35 - Il y a des choses sur le terrain qui diffèrent de la vie quotidienne. Je rentre sur le terrain, je
36 joue, je gagne mon match et je rentre. Dans la vie, j'ai quelques amis avec qui je sors, je n'ai
37 de problèmes avec personne.
- 38 - S : après le match, tu enlèves tes crampons, tu mets une robe et tu sors ?
- 39 - Non, je n'aime pas porter de robes. Je crois que je n'en ai pas porté depuis le jardin
40 d'enfants. Je suis toujours en pantalons, ça n'a pas changé. J'ai toujours été comme ça. Ce
41 n'est pas parce que je suis venue à Tunis jouer au Fb que ça a changé. J'ai connu beaucoup
42 d'amis grâce au Fb, j'ai appris beaucoup de choses, j'ai beaucoup voyagé.
- 43 - S : pourquoi avoir choisi le Fb ?
- 44 - Je n'ai pas choisi. Je voulais faire du Hb et je n'ai pas trouvé d'équipe alors j'ai fait du Fb.
- 45 - S : A part le Fb, a quoi jouais-tu quand tu étais jeune ?
- 46 - On jouait à la toupie, les billes, le carré, chez la fourmi...
- 47 - S : Est-ce que tu te sens forte en jouant au Fb ?
- 48 - Non, pas spécialement. Il y a des périodes où on se sent très faible, sans appuis.
- 49 - S : Comment est-ce que ça se passe au niveau des dirigeants pour l'équipe de filles et celle
50 des garçons ?
- 51 - On s'occupe très bien de nous puisqu'on joue souvent pour la première place. Par rapport
52 aux autres équipes, on dit [Al Hamdou li Allah]. Il n'y a pas de différences entre les filles et les
53 garçons. On a chacune notre salaire.

- 54 - S : as-tu entendu ou remarqué quelque chose de désagréable de la part de ton entourage,
55 vis-à-vis de ta pratique ?
- 56 - Non, pas vraiment. Mais il y en a qui n'acceptent pas, mais sans plus. On a toujours un regard
57 différent sur la femme qui fait du sport, et pas seulement le Fb. Même si la femme ramène
58 des médailles et fait des performances, le sport demeure réservé aux hommes.
- 59 - S : As-tu rencontré des difficultés dans ta pratique de Fb ?
- 60 - Non, je n'en ai pas rencontré. On s'occupe bien de nous. Ils nous fournissaient tout ce qu'on
61 demandait. En équipe nationale par contre, les débuts sont difficiles. Ce n'est pas facile
62 d'entrer dans un groupe. Mais petit à petit, ça va. J'ai montré de quoi j'étais capable et j'ai
63 donné le plus à l'équipe nationale. C'est vrai qu'on s'occupait beaucoup moins de nous que
64 des garçons ; côté équipement, stages à l'étranger, les garçons sont toujours favorisés.
- 65 - S : Te sens-tu isolée ?
- 66 - Non, non, pas du tout. Je n'ai de problèmes avec personne et personne n'a de problèmes
67 avec moi.
- 68 - S : Sens-tu que notre société est une société d'homme ?
- 69 - Ils pensent toujours que « l'homme est un homme, la femme est une femme » [...]. Moi je
70 trouve par contre que la femme est plus travailleuse et plus productrice que l'homme. Je ne
71 sais pas pourquoi ils ont toujours cette idée selon laquelle l'homme est meilleur que la
72 femme.
- 73 - S : et ta vie sociale en dehors du terrain, comment est-ce que ça se passe ?
- 74 - Je me réveille assez tard, je prends mon petit déjeuner, je lave mes vêtements puis je sors
75 boire un café avec mes amies, puis je passe à l'entraînement. Le week-end après le match, je
76 rentre chez mes parents. Mais pas toutes les semaines.
- 77 - S : Quand tu regardes la télé, quel sport aimes-tu regarder ?
- 78 - J'aime tous les sports ; Hb, Fb, Bb, tennis, n'importe quel sport. Mais je ne cherche pas
79 vraiment à regarder le sport. Si je trouve par hasard, sinon non. Voilà !
- 80 - S : As-tu arrêté tes études à cause du sport.

81 - Non, J'ai arrêté mes études en 9^{ème} année avant même de jouer au football. Je n'aimais pas
82 beaucoup l'école et j'ai beaucoup redoublé, voilà !

83 IMAGES ENTRETIEN 4

84 IMAGE 1 : C'est un homme qui tient le drapeau du Maroc et qui est en train de faire un tour de
85 piste. C'est de l'athlétisme. Il a atteint son objectif, il est content.

86 IMAGE 2 : C'est une femme qui est contente de ce qu'elle a fait, d'une belle performance. Elle
87 est contente de son rendement.

88 IMAGE 3 : C'est une fille qui fait de l'haltérophilie. Je ne sais pas, peut-être qu'elle s'est blessée.
89 C'est un sport plein de dangers. Par contre moi j'ai peur de ce qui peut arriver. Chaque sport a
90 ses risques.

91 IMAGE 4 : C'est la même chose ; une fille qui fait de l'haltérophilie. C'est une fille qui fait un
92 énorme effort [tbark'Allah]. Bravo pour chaque fille qui fait de l'haltérophilie et qui peut porter
93 de tels poids.

94 IMAGE 5 : C'est du Rugby féminin. C'est un match de rugby ; toutes les filles sont groupées.
95 Peut-être est-ce que le rugby nécessite plus d'efforts parce qu'il y a beaucoup de contacts ? Je
96 ne me vois pas jouer au Rb ; il y a beaucoup de contacts. Par contre au F, chaque contact est une
97 faute. On est plus protégées. C'est un sport comme un autre mais je ne me vois pas jouer au
98 rugby. J'aime le Fb et le Hb.

99 IMAGE 6 : Kif kif, c'est un match de rugby féminin. Il y a un contact entre les filles, c'est normal
100 de voir ce genre de contact entre joueuses. C'est ça le rugby.

1 ENTRETIEN N°5 : Halt6

2 - S : Bonjour. Peux-tu te présenter ?

3 - Bonjour. H.W. Enseignante, spécialité haltérophilie, j'enseigne à Kallat Landalos, j'ai un
4 master en sciences humaines. J'ai fait une carrière de 10 ans en Halt, championne d'Afrique 5
5 fois, championne arabe 2 fois, 2 médailles d'argent en jeux méditerranéens, une
6 participation aux JO de Pékin 2008. Alors, mariée avec un bébé.

7 - S : comment tu as intégré le sport ?

8 - Ce n'est pas un sport dans lequel on rentre comme ça directement. Au fait, je suis rentrée
9 dans un club de basket avec ma sœur pendant 2 mois, puis j'ai changé de spécialité et j'ai fait
10 de l'haltérophilie. Même pas une année et on m'a convoqué en Equipe National et j'ai
11 intégré le lycée sportif et c'est là que carrière de haut niveau a commencé.

12 - S : comment tu es passée du basketball à l'Haltérophilie ?

13 - C'est l'entraîneur qui m'a interpellé. Au fait il ne vient pas à l'esprit qu'on puisse aller toute
14 seule pour faire de l'haltérophilie, comme c'est un sport difficile. Donc, il m'a vu à
15 l'entraînement de basket puisque nous nous entraînons à la même salle. Déjà je ne me suis
16 pas retrouvée en basket puisque je suis arrivée à la mi-saison et les filles étaient avantagées
17 techniquement et tout. Et l'équipe nationale m'a convoqué très tôt, à l'âge minimes, je ne
18 portais même pas de charge, mais ils ont trouvé en moi des qualités et une technique juste.
19 Déjà avant la fédération travaillait mieux que maintenant du point de vue de la détection des
20 jeunes talents. Maintenant, ils t'attendent jusqu'à ce que tu fasses carrière au niveau de ton
21 club, tu soulèves telle charge pour qu'ils te convoquent. Donc c'est pour ça ! c'était plus
22 facile avant, ce n'était pas difficile. Je n'ai pas fait un grand sacrifice, je n'ai pas passé
23 beaucoup de temps au niveau du club, sinon peut-être je n'aurais pas continué.

24 - S : Donc c'est l'entraîneur qui a décelé en toi certaines qualités et t'a ramené en club
25 d'haltérophilie. Mais toi tu ne t'es pas posé de questions ? t'as pas résisté ? tu es allée vers
26 ce sport sur quelles bases ?

27 - Oui oui j'y suis allée et je me suis retrouvée facilement. Depuis la première compétition, je
28 me suis qualifiée puis après 4 ou 5 mois j'ai eu une médaille. Donc j'étais motivée par la
29 médaille et l'attestation.

- 30 - S : est-ce que tu t'es imaginée un jour dans ce sport ?
- 31 - Jamais ça ne m'est venu à l'esprit, parce que c'est un sport difficile. Difficile quoi quand on le
32 voit de l'extérieur mais moi maintenant je le trouve beaucoup plus facile que d'autres sports.
33 Comme j'ai vécu dans le centre d'élites et j'ai vu les blessures qu'on peut se faire dans les
34 autres sports, on peut dire qu'il est facile et pour la femme il n'est pas trop difficile comme
35 j'imagine le judo, le karaté ou le taekwondo, vu qu'il n'y pas de contact ; C'est ce qui m'a plu
36 peut-être aussi dans ce sport. Je n'aime pas trop le contact.
- 37 - S : Avant, quand tu étais jeune, chez toi à la maison ou bien dans le quartier, à quel genre
38 de jeux tu jouais ?
- 39 - Moi j'étais une fille calme, timide, très bonne élève, très studieuse, je ne pratiquais pas de
40 sport. Jamais je ne jouais avec les enfants. D'ailleurs moi je n'aime pas les sports de combats
41 donc j'évitais les contacts. Je ne soupçonnais jamais d'ailleurs qu'un jour je ferai un sport et
42 encore moins l'haltérophilie. Pour le sport, je suis allée avec ma sœur au club de
43 basket et puis il y a eu l'halt et ça s'est passé comme ça... Mais moi j'ai continué dans ce
44 sport parce que j'étais rapidement convoquée par l'EN même pas un an et demi dans le club.
45 Mais si on comptait vraiment les séances, c'est 2 mois d'entraînement, à raison de 2 séances
46 par semaines, avec les arrêts et les vacances... mais j'ai trouvé de l'encadrement en EN.
47 Quand on était dans les catégories jeunes, on avait un très bon entraîneur. D'ailleurs dès que
48 j'ai intégré les jeunes de l'EN, je me suis très bien retrouvée et je n'ai pas mis longtemps à
49 accéder à l'EN, en 2003, je devais avoir 17 ans et j'ai participé avec eux aux championnats
50 arabes. Donc, directement je me suis retrouvée avec les grands, nous sommes allées à un
51 stage en Pologne, donc il y a une motivation. Je me suis retrouvée très motivée envers ce
52 sport. D'ailleurs, avant, j'avais fait le choix de continuer une carrière professionnelle loin du
53 sport, la preuve que j'ai fait un bac éco et non pas un bac sportif, car je ne savais pas que
54 j'allai faire une grande carrière. Je faisais le sport pour le sport, je m'entraînais, je faisais des
55 compétitions mais j'ai choisi pour ma carrière professionnelle la branche éco-gestion. Je
56 voulais pas faire un bac sportif, comme ça je ne serai pas dans l'obligation de passer toute
57 ma vie dans le domaine du sport. Quand je suis arrivée au bac, j'étais déjà au début d'une
58 carrière d'athlète de haut niveau donc je suis allée vers les études supérieures en sport à
59 l'ISSEP de Ksar-Said. D'ailleurs je n'ai pas voulu suivre la branche de l'Education Physique, car
60 je devais arrêter ma carrière vu les horaires et le rythme de travail donc j'ai fait de
61 l'entraînement sportif. Puis à l'arrêt de ma carrière, j'ai fait un master en sciences humaines.

- 62 - S : Tu penses avoir fait le bon choix en restant de sport ? tu ne regrettes pas.
- 63 - Oui, [Al Hamdou li Allah] j'ai fait le bon choix. Non, je ne regrette jamais. Parce que j'ai fait
64 une bonne carrière. Déjà quand tu fais une médaille aux jeux méditerranéens, tu améliore
65 ton niveau de vie puisqu'on a une prime. Après tout, la motivation à la fin reste toujours
66 pécuniaire.
- 67 - S : Et du côté de ta famille, c'était comment quand tu as commencé à faire ce sport ?
- 68 - Comme j'étais brillante dans mes études, quand le bulletin de notes arrivait et que j'avais de
69 bonnes notes, on me dit vas-y fais ce que tu veux. Au début, quand j'ai commencé avec le
70 basket, ils étaient réticents et après chaque entraînement ma mère nous engueulait ma sœur
71 et moi mais surtout ma sœur. Mais dès que j'ai reçu le 1^{er} bulletin de notes et que j'avais
72 toujours de bonnes notes, ils n'ont plus rien dit, puis j'ai changé de spécialité et ils n'ont pas
73 branché. Leur problème au début c'était le sport et le fait que ça puisse me distraire de mes
74 études, quel que soit le sport. Ensuite petit à petit ils ont commencé à comprendre ce que
75 c'était l'haltérophilie. Mais sinon, je n'ai jamais eu de problèmes sur ce plan-là, [Al Hamdou li
76 Allah]. D'ailleurs, en 2010, quand j'ai décidé d'arrêter ma carrière, ma famille a essayé de
77 m'en dissuader. Je leur ai dit que c'était mon choix, dans 6 mois je vais me marier, c'est tout.
78 Chaque chose à sa place, et il y a un temps à chaque chose. C'est dur ! c'est difficile d'être
79 mariée et en parallèle pratiquer une discipline comme celle-là. Je suis arrivée à une étape où
80 j'ai senti que je dois aménager mon corps. C'est vrai que j'aurai pu rester encore à ce niveau
81 et ramener encore des médailles. Mais c'est un choix. Je me suis dit que j'ai fait beaucoup de
82 sacrifices, parce que je sais ce que c'est le rythme et le travail quand tu es en EN, c'est
83 comme si tu n'as pas épousé un homme mais tu as épousé l'EN dans le sens où tu es encore
84 à leur disposition parce qu'ils te commandent en fait, en plus des stages et tout... Donc c'est
85 un choix que de mettre un terme à ma carrière sportive juste avant mon mariage.
- 86 - S : Comment tu te sens quand tu es entrain de t'entraîner ou en compétition, entrain de
87 porter la barre ? et quand tu sors de la salle ?
- 88 - Bon, si tu me connaissais un peu mieux ou si tu demandais aux gens qui me connaissent, tout
89 le monde s'étonne du fait que je fais de l'haltérophilie. On me dit toujours c'est impossible
90 que toi tu fasses ce sport et surtout quand je gagne une médaille, on me demande comment
91 j'ai pu faire ça ? D'ailleurs hors de la salle, personne ne pourra soupçonner que je fasse ce
92 sport car je n'ai pas de formes ou des muscles gonflés. Au fait, l'halt c'est plutôt technique,

93 purement technique, la force c'est juste 30%. Bien sur ton corps ne doit pas être faible et tes
94 muscles doivent être développés, sinon tu ne pourras pas soulever une grande charge mais
95 c'est la technique en fait. Bon, la trajectoire de la barre était très proche de mon corps, car
96 si tu l'éloigne de 1cm, la charge passe de 90 à 100-105-110, c'est ça le secret. Moi, mon
97 fiancé A., faisait depuis longtemps partie de ma vie. Donc moi, c'est le sport d'une part et ma
98 vie privée d'autre part, je ne mélange pas tu vois... je vis ma vie, je m'éclate. Des fois tu
99 trouves les athlètes dans le centre de stages, elles n'ont personne dans leur vie, donc c'est ce
100 qui les rendaient toujours pessimistes, toujours au centre, elles ne se détendaient pas. En
101 Tunisie, malheureusement, ils acceptent mal (entraîneur, dirigeant..) quand tu as un copain ou
102 un fiancé, ils voient ça comme un élément perturbateur qui pourra nuire à ta carrière et tes
103 performances, alors que c'est le contraire. Quand on a un entraîneur étranger, il dit
104 « laisse-le venir », bien sûr en cachette de la fédération et des dirigeants. Par exemple quand
105 on est en stage à Sousse, il vient, il passe la journée à l'hôtel avec moi, on sort faire un tour
106 dans la ville. Parce qu'il sait que le lendemain tu seras épanoui et en bonne forme. Alors que
107 les tunisiens malheureusement n'arriveront jamais à comprendre ça. Le jour où ils te verront
108 entrain de te balader avec ton copain dans la cité des sports, le lendemain ils viendront pour
109 te faire la remarque. Bon, pour moi ce n'était pas le cas parce qu'il y avait beaucoup de
110 respect entre eux et moi et surtout je ne les laissais jamais s'introduire dans ma vie privée,
111 alors que les autres filles, les pauvres, elles se laissent faire. Comme elles n'ont pas un bon
112 niveau intellectuel, donc les dirigeants les traitaient comme si elles étaient leurs choses, ils
113 les commandaient.

114 - S : Donc H. du plateau d'halt c'est la même que dans la vie de tous les jours ? c'est le même
115 comportement ?

116 - Non, bien sûr, il faut que je sois agressive sur le plateau, concentrée. Mais une fois dehors ça
117 y ait je redeviens normale. Bien sûr dans les périodes compétitives, il y a le stress et tout.
118 Mais dans les périodes normales, c'est chaque chose à sa place. Quand tu es à
119 l'entraînement, tu es concentré sur ton entraînement. Tu sors de l'entraînement tu vis ta vie
120 normalement, je vais étudier, je vis un peu avec ma famille, je sors avec mon fiancé puisque
121 nous étions fiancé depuis longtemps, depuis le bac.

122 - S : Tu te sens forte sur le plateau ?

123 - Oui, je me sens forte. Pourtant je ne l'étais pas, avant, par rapport aux autres filles, quand on
124 nous faisait passer les tests. On avait les tests du développé, test de flexion... et j'étais

125 moyenne à ce niveau-là mais quand on fait un test technique, j'étais toujours la meilleure
126 dans le groupe, du moins de 2008 à 2010. D'ailleurs en 2008, quand j'ai participé aux JO,
127 c'était pas une qualification suite à une bonne performance, comme le minima en natation
128 ou en athlétisme où chaque athlète se qualifie tout seul, non, c'était l'équipe de Tunisie qui
129 s'est qualifié et il y a un comité du centre composé de techniciens, de psychologues, de
130 physiologistes, de médecins du sport... qui choisissait l'athlète qui a la meilleure performance
131 pour participer aux JO ; et c'est moi qu'ils ont choisi.

132 - S : Ton entourage, proche ou lointain, quel regard portait-il sur toi en tant que fille qui
133 pratiquait l'haltérophilie ?

134 - Peut-être qu'au fond d'eux-mêmes, ils se disent des choses mais devant moi, je leur change
135 l'idée qu'ils ont sur cette pratique. Surtout moi, si tu te renseignais sur moi ou si tu m'avais
136 connu plutôt, même les autres athlètes qui étaient avec moi au centre trouvaient ça bizarre
137 que je fasse de l'halt.

138 - S : Est-ce qu'on n'a jamais était insultant ou agressif envers toi à cause de ta pratique ?

139 - Oui, c'est arrivé quelques fois. Mais bon, ils disaient ça comme quoi en rigolant mais moi je
140 savais qu'ils le pensaient vraiment. Un truc genre « moi je ne rigole pas beaucoup avec toi
141 par peur que tu me soulève et que tu me jette ». Il y a toujours cette remarque qui se répète.
142 Même mes proches disent « est-ce que tu peux me porter ? moi je pèse 80kg et toi tu
143 portes combien ? ». Moi au top de ma forme j'ai porté 100-117 kg. Au fait, de loin, les gens
144 ont tous leurs préjugés. Ils doivent se dire que je suis agressive. C'est quoi ça ? qu'est-ce
145 qu'elle est en train de faire ? mais quand ils t'approchent et parlent avec toi, ils changent
146 d'avis. Mais bon, ils disent quand même qu'on n'imagine pas une fille qui fait de
147 l'haltérophilie.

148 - S : Tu penses que le problème se pose uniquement pour l'halt ou bien c'est pour tous les
149 sports, où c'est seulement les hommes qui ont « le droit » de faire du sport ?

150 - Non, non, c'est uniquement parce que c'est l'haltérophilie ; mais sinon, je crois qu'il n'y
151 aurait pas de problème si c'était du judo ou de karaté. Ils croient peut-être que ces sports
152 sont plus faciles pratiquer pour les filles. Alors que ce n'est pas vrai, ils ne sont pas si faciles
153 que ça. D'ailleurs il n'y a aucun sport facile. Je sens que les gens ont toujours un regard
154 particulier envers la lutte, la boxe ou l'halt qui sont pratiquées par des filles.

- 155 - S : Du côté de la fédération, est-ce qu'elle se comporte de la même manière avec vous
156 qu'avec l'équipe masculine ?
- 157 - Non, pas du tout. Par exemple, si nous faisons 3 stages, les hommes en font 5 dont un stage
158 à l'étranger. Et nous ils nous font marcher, ils nous promettent monts et merveilles mais ne
159 tiennent pas parole. D'ailleurs, c'est l'une des raisons qui a fait que j'arrête ma carrière
160 sportive, parce que je sais qu'ils ne vont pas te donner le plus. Je vais stagner et il y a un
161 risque de blessure. Les derniers temps, il n'y a plus d'encadrement et ils privilégient toujours
162 les garçons. Quand ils donnent les primes pour les stages, c'est 100d pour les garçons et 50d
163 pour les filles soit la moitié, quand bien même que nous avons le même nombre de séances
164 d'entraînement et la même durée des séances. Comme quoi les hommes ont plus de
165 dépenses (cigarettes entre autres). Dans ce cas les filles ont plus de dépenses que les
166 garçons. Au fait c'était lié au staff et aux dirigeants de l'époque. En 2003 et 2004, il n'y avait
167 pas ça du tout, équipes nationales filles et garçons, c'était pareil sur tous les plans. Comme
168 c'était le même entraîneur, nous allons aux mêmes stages en Tunisie ou à l'étranger, la
169 même durée, le même argent de poche. Alors qu'après, à la fin de ma carrière, les choses ont
170 changé, je ne sais pas pourquoi mais ça a changé. Malgré que les garçons ne sont pas
171 spécialement plus performants que les filles.
- 172 - S : Tout ça ne te pousse pas à réfléchir pour intégrer la fédération ou le staff technique pour
173 essayer de corriger un peu les choses dans l'haltérophilie féminine ?
- 174 - [Wallahi], j'aurai aimé faire ça et entrer au sein de la fédération mais il se trouve qu'il y a un
175 grand problème dans notre fédération... Dans d'autres fédérations, ils souhaiteraient avoir
176 dans le staff une ex-athlète féminine qui rassemble la carrière sportive et la formation
177 académique d'entraîneur dans la discipline, parfois juste même un titre d'animateur sportif.
178 Elle est tout de suite nommée assistante de l'entraîneur et puis elle devient premier
179 entraîneur pour les féminines. Alors que dans notre fédération, ils ont essayé au maximum
180 de m'éloigner.
- 181 - S : Et pourquoi ça ?
- 182 - Parce que généralement, ceux qui tiennent les commandes maintenant à la direction
183 technique et à l'entraînement n'étaient pas des pratiquants, n'étaient pas des champions
184 dans la discipline ; donc forcément quand quelqu'un comme moi va intégrer la fédération, ils
185 vont avoir peur pour leur place. Moi, quand j'ai arrêté ma carrière d'athlète, j'ai parlé avec

186 certains membres de la fédération 2 ou 3 fois et ils voulaient que je me joigne à eux en tant
187 que conseillère technique nationale (CTN), c'est un poste en dessous du directeur technique
188 national (DTN). Quand j'ai demandé combien touchait un CTN, on m'a dit 200d. Donc, moi,
189 j'allais travailler dans une administration (horaire administratif) à 200d. Désolée mais je ne le
190 ferai pas. Tu as compris ? Mon niveau académique d'abord et mon niveau de vie ne
191 permettaient pas d'accepter de travailler pour un salaire pareil. C'est quoi 200d ? ça ne
192 suffit même pas pour l'essence. Il n'y a pas d'encouragement. On m'a contactée après en...
193 après la révolution... en 2012. Quand j'ai demandé pour le salaire, on m'a dit c'est 200d et on
194 peut te rajouter quelque chose [houija]. Je ne vais pas vivre uniquement avec la passion et le
195 plaisir. Ceux qui sont maintenant à la fédération font ça pour le plaisir. Moi ça ne m'intéresse
196 pas. Le niveau de vie a augmenté, le pouvoir d'achat n'en parlons pas. Donc moi je ne vais
197 pas travailler à 200d. Dans d'autres fédérations, c'est vrai que le ministère te donne 200d
198 mais la fédération peut ajouter jusqu'à 500 ou 600d pour te motiver. Et ils ont les moyens de
199 le faire. Mais chez nous, ils veulent que tu travailles à 200d ou rien. Moi je ne travaille pas
200 comme ça. Mais pour l'entraînement, on ne m'a pas contactée. Alors qu'il y a d'autres
201 haltérophiles filles... un étudiant diplômé en 2008 a été contacté directement. Il n'a fait
202 aucune performance, même pas un championnat de Tunisie, parce qu'ils pouvaient le
203 commander comme une marionnette. C'est eux qui donnent le programme, il n'a qu'à
204 exécuter. Et même s'il devait proposer quelque chose, il se sentirait inférieur, alors qu'avec
205 moi ils ne peuvent pas discuter. D'ailleurs avant j'avais beaucoup de problèmes avec les
206 entraîneurs. Quand ils veulent parler en français ou de la programmation et qu'ils font de la
207 philosophie là-dessus alors qu'ils n'ont aucune formation académique, il a juste une
208 attestation de premier degré et il entraîne l'équipe nationale. Devant moi, il est un peu gêné.
209 J'ai trouvé beaucoup de problèmes de cet ordre « voilà, H. elle va devenir DTN ». Même le
210 DTN dit « H. va bientôt avoir son diplôme et sera bientôt DTN », comme s'il avait peur pour
211 sa place. Le pire est que ces paroles ne sont pas des plaisanteries. Donc ils ont tout fait pour
212 m'éloigner. En fait, c'est le DTN qui les manipule. Il ne faut pas que les gens soient mieux que
213 lui et comprennent mieux que lui. C'est vrai qu'il a un master mais il n'a jamais été un athlète
214 de haut niveau. Si tu voyais les entraîneurs d'haltérophilie, un ou deux seulement ont une
215 formation académique. Sinon les autres sont d'anciens sportifs.

216 - S : Est-ce que ta réussite sportive a affecté ta vie quotidienne ?

217 - Bien sûr. Déjà mon caractère. J'étais une fille très timide, je ne savais pas comment me
218 comporter avec les dirigeants. Mais petit à petit, je me suis trouvée dans l'obligation de

219 changer mon caractère et mon comportement. J'apprends à être un peu plus maline. Oui
220 bien sûr, ça a une grande influence que de faire un sport d'élite. Tu vis dans un centre de
221 stage avec les dirigeants, le médecin ...

222 - S : et ta vie sociale ?

223 - Bien sûr que ça a changé. Déjà je suis une star dans le quartier, surtout après les jeux
224 olympiques. Même quand je vais aux fripes, tout le monde me connaît. « Oh dommage, on
225 t'a bien regardée jouer. Tu aurais pu faire une médaille ». Je leur explique que déjà le fait
226 d'aller aux jeux olympiques est une consécration en soi. La Tunisie est un petit pays. Le fait
227 que tu sois présente et que le drapeau de la Tunisie soit accroché dans la salle, c'est déjà
228 quelque chose. Surtout les jeux de 2008 : beaucoup de gens l'ont regardé, plus que
229 d'habitude. Ça été un grand succès. Donc oui ma réussite sportive a changé quelque chose
230 dans ma vie.

231 - S : Tu n'as pas éprouvé de difficultés dans ta discipline ?

232 - Déjà dès que tu rentres dans le centre médicosportif et que le médecin te demande pourquoi
233 tu fais ce sport,... Pourtant c'est la personne la plus proche. Il te demande des informations
234 sur ta carrière. Puis quand il se rend compte que tu maîtrises bien, l'étonnement diminue.
235 Même le directeur du centre a l'impression que les filles de l'haltérophilie sont vulgaires.
236 Mais à partir du moment où il a eu l'occasion de parler avec toi, il change d'impression. Mais
237 au début tu sens les préjugés. Ils sentent toujours que l'haltérophilie c'est vulgaire, agressif,...

238 - S : Est-ce que toutes les filles sont comme toi dans ton équipe ?

239 - Non, non. C'est rare.

240 - S : Donc les préjugés sont fondés ?

241 - La génération avant moi faisait le bazar. Leur comportement laissait à désirer, elles ne
242 respectaient personne. Après est venue l'équipe de ma génération ; il y en a quelques-unes
243 qui sont délicates mais ça n'empêche qu'il y en a qui sont « masculines » !

244 - S : As-tu quelque chose à ajouter ?

245 - En Tunisie, en fait, c'est difficile que tu fasses un sport comme ça. Les préjugés dérangent
246 beaucoup. Mais comme moi, en même temps, j'ai étudié la discipline, je n'ai pas senti qu'un
247 jour j'allais regretter ou bien sortir perdante parce qu'en même temps je continuais mes

248 études. Donc je n'ai pas l'impression de perdre mon temps et mon avenir. Mais j'imagine
249 qu'une athlète qui n'a rien dans sa vie que le sport se laisserait faire avec la fédération parce
250 qu'ils la tiendront toujours. Parce qu'elle n'a aucun avenir et ils te promettent le titre
251 d'animateur en fin de carrière. Comme ça tu ne peux ni discuter avec eux, ni te passer d'eux.
252 La personnalité de ces filles est effacée.

253 - S : Si tu regardes la télé, quel sport aimes-tu regarder ou éviter ?

254 - Quand il y a les jeux, méditerranéens ou olympiques, je regarde tout. Mais sinon, si je trouve
255 de la boxe, je zappe. Ça ne me dit rien. Le foot non plus. Pas l'équipe nationale bien sûr. Par
256 contre si je trouve du BB, du Vb ou du Hb, je regarde. Tu m'as demandé tout à l'heure pour la
257 fédération : bien sûr que j'aimerais intégrer la fédération et entraîner les filles.

258 - S : Tu aurais préféré être entraînée par une fille ?

259 - Bien sûr. Il nous est arrivé d'être entraînées par une Polonaise et l'expérience a très bien
260 marché. Elle te comprend mieux. En fait, ils ne l'ont pas laissée réussir, cette expérience,
261 parce qu'ils ne lui ont rien donné. Je t'ai déjà dit que dans la dernière période de ma carrière,
262 ils ont beaucoup favorisé les garçons. Ce ne sont pas les mêmes conditions, les mêmes
263 stages, les mêmes vitamines... Même les vitamines, ils n'en donnent pas aux filles. Il y a eu
264 une proposition pour qu'une ex athlète de notre génération soit une adjointe à l'entraîneuse
265 polonaise. Bizarrement, ce sont les filles qui s'entraînaient avec moi qui étaient contre.

266 IMAGES ENTRETIEN 5

267 IMAGE 1 : C'est un athlète d'athlétisme. En finale, il a sûrement gagné une médaille./ S : en fait
268 c'est une femme. / Une femme ? (rires). C'est sûr qu'elle a gagné une médaille, elle est montée
269 sur le podium. J'imagine qu'à cet instant-là est passé le film de tous ses sacrifices... C'est les jeux
270 olympiques, c'est ça ? J'ai vu les trucs là. Mais là, toute la fatigue passe. Et tout ce qui s'est passé
271 dans la période de préparation. C'est un sport très dur, très difficile, l'athlétisme.

272 IMAGE 2 : C'est clair, ici, la joie du podium. Elle est très contente. Chacun exprime sa joie à sa
273 manière.

274 IMAGE 3 : C'est à moi ça. C'est une haltérophile qui vient de rater son effet. C'est un essai nul. Sa
275 grimace est normale. Parfois, il y en a qui montrent leur colère. Celle-là non. Elle peut être dans la
276 catégorie 58 ou 63Kg. C'est à peu près la même catégorie que moi.

277 IMAGE 4 : ça me rappelle des souvenirs (larmes aux yeux). Quand la barre arrive à ce stade-là,
278 c'est une joie indescriptible. Ça y est! C'est un bon essai. Ça peut signifier 4^{ème} place, 5^{ème} place,
279 une médaille d'or... Je ne sais pas si elle a gagné, si elle est championne. Nous on est rentrées bien
280 avant. On n'a pas fini les jeux, j'ai regardé la finale à la télé. C'est la meilleure chose, les jeux. Ça
281 reste un souvenir inoubliable.

282 IMAGE 5 : Oh ce sport-là, le rugby, si je le vois à la télé, je zappe. C'est du rugby féminin. Ajoute-le
283 à mes sports non préférés. J'aime pourtant les sports collectifs. Mais ce sport, tu le sens, tu le
284 sens... Je ne me vois pas jouer à ce sport, même pour rigoler.

285 IMAGE 6 : Encore du rugby. Dans cette position, il y a un risque de blessure : l'une risque de
286 tomber sur l'autre... les genoux... ça fait peur parce qu'il y a un risque de blessure. L'une risque de
287 tomber sur le genou de l'autre.

1 ENTRETIEN N°6 : Rg8

2 - S : Bonjour, si tu te présentais ?

3 - Je m'appelle I.A., je suis entraîneur de l'équipe nationale de rugby féminin de moins de 18
4 ans. Je suis enseignante d'EPS à Sousse depuis 3 ans. J'ai un diplôme de Maîtrise en EP et de
5 deuxième degré d'entraîneur de rugby.

6 - S : Comment as-tu intégré le sport ?

7 - Depuis que j'étais petite, je jouais dans le quartier. Je ne restais jamais à la maison. Ensuite
8 j'ai intégré l'équipe scolaire d'athlétisme et puis au collège pareil. Puis j'ai intégré l'équipe
9 civile de l'Etoile Athlétisme. J'ai fait ½ fond, puis on m'a orienté vers le 400m haies. Après
10 l'athlétisme, ma mère m'a conseillé d'aller faire du karaté. C'est elle qui m'a emmenée.

11 - S : Pourquoi ?

12 - En fait mon père était dans les services d'ordre et elle voulait que j'en fasse autant. Donc elle
13 m'a emmenée à l'école des inspecteurs de police pour faire du karaté. Au début je ne voulais
14 pas parce que j'aimais l'athlétisme. J'ai fait trois mois de karaté puis j'ai arrêté. J'allais en
15 cachette faire de l'athlétisme. Puis ma mère s'en est rendue compte ; elle m'a ramenée de
16 force au karaté. Donc je m'y suis remise. Moi je n'aime pas les entraîneurs qui ne
17 s'occupent pas de moi ; c'est encore pour ça que je n'étais pas bien dans le karaté. Ensuite,
18 quand j'ai réintégré l'équipe, il s'est occupé de moi étant donné qu'il n'y avait pas beaucoup
19 de filles, et il restait avec moi après le temps d'entraînement. Donc la première fois que
20 j'allais combattre, j'étais en équipe cadettes et j'ai combattu avec les seniors. J'ai fait
21 3^{ème} place. Là, il était tout content et il s'est occupé encore plus de moi. Juste après, il y a eu
22 le championnat des cadettes ; j'ai combattu et j'ai gagné la médaille d'or par KO. Et j'ai pris
23 l'or. Et il était encore plus content. Ensuite j'ai recombattu contre les seniors. La fille qui
24 gagnait toujours les médailles à cette époque-là, je l'ai combattue et c'était un combat
25 anormal (extraordinaire). Et là l'entraîneur français de l'équipe nationale senior tunisienne
26 m'a convoquée. Je suis allée à l'équipe nationale, j'étais jeune et encore cadette. J'ai travaillé
27 avec eux, je m'entraînais, j'étais toute contente parce que j'étais dans l'équipe nationale.
28 Puis ils ont organisé un tournoi international à Tunis. J'ai participé, j'ai fait la 4^{ème} place.
29 Ensuite j'ai eu le bac et j'ai continué mes études à l'ISSEP Ksar Said. J'ai arrêté le karaté parce
30 que je ne pouvais pas gérer les 2 en même temps. J'ai fait une maîtrise en EPS et à la fac on
31 finissait tard les études et les entraînements en équipe nationale se passaient en début

32 d'après-midi, à 16h. C'était à El Menzah et moi j'étais à Ksar-Said. C'est loin pour moi, je ne
33 pouvais pas. Donc j'ai arrêté d'aller en équipe nationale. On m'a contacté mais j'ai refusé. En
34 deuxième année, mon professeur de rugby m'a demandé si je voulais jouer au rugby. On
35 était en train de créer une équipe civile de rugby féminin à 7 à l'Institut. Est-ce que ça te dit ?
36 Au début, ça m'a étonnée parce que j'ai toujours fait du sport individuel et que je trouve que
37 le rugby est un sport agressif et vulgaire. Enfin c'est comme ça que je le voyais avant. En fait
38 c'est comme tout le monde, maintenant. Ils voient le rugby agressif et que c'est un sport qui
39 n'est pas fait pour les filles. Mais après quand j'ai étudié le rugby, je me suis dit pourquoi
40 pas ? Je vais essayer. D'autant plus qu'il y a d'autres filles de ma classe qui voulaient jouer au
41 rugby. Donc on a formé une équipe de rugby ensemble et on a joué un tournoi au mois de
42 décembre. Juste après ce tournoi, ils nous ont convoquées en équipe nationale. Nous étions
43 6 de l'Equipe de Ksar-Said à aller en équipe nationale. On a joué ensemble en février 2007 ;
44 en mars, ils nous ont organisé un tournoi international. Chaque année, à l'occasion de la
45 journée mondiale de la femme, ils nous organisaient un tournoi international. Ils nous
46 ramènent des équipes de l'étranger. A cette époque-là, il y avait deux équipes A et B. J'étais
47 dans l'équipe B. J'étais nouvelle, je jouais centre dans l'équipe B. Le tournoi s'est bien passé
48 et l'équipe A a gagné, la B classée 2^{ème}. Trois mois après, on préparait les Championnats
49 d'Afrique en Ouganda. Ils ont dit qu'ils n'en emmèneraient que 12 sur 36. J'ai bien travaillé.
50 En mars j'étais en 2^{ème} équipe ; en juin j'étais en Equipe 1 titulaire et pilier 3. On a fait 3èmes
51 en Ouganda ; l'année suivante on préparait les Championnats d'Afrique et la qualification en
52 coupe du monde. On s'est bien préparées, on est allées en stage en Afrique du sud, en
53 France, on a fait des tournois à l'étranger. C'était une très bonne préparation. On est parties
54 en Ouganda ; dans notre poule il y avait le Zimbaoué, l'Ouganda, la Zambie et la Namibie. On
55 s'est classées les premières et l'Ouganda 2èmes. Dans l'autre poule, il y avait l'Afrique du sud
56 1^{ère} et le Kenya 2^{nde}. Je ne sais pas comment ils ont fait mais au lieu de jouer contre le
57 Kenya, on a joué contre l'Ouganda, pays organisateur. On a joué, l'arbitre qui devait être
58 sud-africain a été remplacé par un kenyan. Il a tout fait pour qu'on perde les demi-finales.
59 Donc ils nous ont privées de finale pour aller aux mondiaux. Toutes les filles étaient en
60 pleurs. L'Ouganda et l'Afrique du sud ont joué la finale et nous avons joué contre le Kenya
61 pour la 3^{ème} place. Nous avons perdu le match étant donné le moral qui n'était pas au top.
62 On est rentrées et c'est l'Ouganda qui est partie aux mondiaux. Dans la même période, le
63 président de la fédération nous a organisé un voyage à Hong Kong où il y avait un tournoi
64 international à l'échelle IRB. Il n'y a que les équipes classées au mondial qui participaient
65 mais nous étions invitées et Mr. F.H. bien bataillé pour qu'on soit présentes. Il y avait à ce

66 tournoi l’Australie, championne du monde ; on a perdu contre l’Australie en demie finale et
67 on s’est classées 4èmes. Puis on a joué l’Afrique au Ghana, on a gagné. Ensuite on a participé
68 et gagné l’Afrique au Burkina-Faso en 2010, puis on s’est préparées pour jouer l’Afrique au
69 Sénégal, qualificatives pour la Coupe d’Afrique. On a gagné le tournoi puis on a préparé les
70 championnats d’Afrique à Hong Kong une deuxième fois contre la Hollande, les Pays Bas.
71 Pendant toute une année, on s’est bien préparées et on s’est entraînées et on est parties au
72 Maroc pour le Championnat d’Afrique et un tournoi qualificatif pour la Coupe du Monde. On
73 a joué le premier tour contre le Zimbabwe ; on a gagné le Zimbabwe, le Maroc, le Kenya –on
74 a perdu et on s’est classées 2^{ème} dans notre poule. Ensuite on a joué la demie finale contre
75 l’Ouganda et c’était notre revanche à prendre. On a joué, c’était un match extraordinaire
76 (anormal). Tout le monde nous a encouragées, tout le monde était content quand on a
77 gagné. Je ne te raconte pas, c’était un match extraordinaire. On a joué avec nos tripes en
78 nous rappelant de ce qu’ils nous avaient fait chez eux ; on les a mangées. On a gagné
79 l’Ouganda et on a joué la finale contre le Kenya. Contre elles aussi on a mis le paquet ; il nous
80 restait à gagner un match et on partait à la Coupe du Monde. Si on perdait, on n’y allait pas.
81 On était toutes préparées, concentrées. Tout le monde donnait le tout pour le tout. C’était
82 un match difficile car les kenyanes étaient aussi préparées et voulaient aussi aller au
83 mondial. On avait déjà eu une déception et on voulait aller au mondial. On a gagné ce match,
84 on a remporté la coupe d’Afrique ; les marocains nous encourageaient, les africains aussi,
85 tout le monde était content pour nous parce qu’on avait montré une bonne image du rugby
86 féminin tunisien et africain. On a honoré l’image des tunisiens en particulier et des arabes en
87 général. On a remporté la coupe d’Afrique et on est rentrées en Tunisie. C’était prévu que tu
88 arrives à l’aéroport et que tu trouves des gens qui t’attendent, tout contents d’avoir
89 remporté la coupe d’Afrique. Eh bien on n’a trouvé personne. Ça nous a fait très mal ;
90 personne à part les membres de la fédération. Le ministre n’a même pas envoyé un
91 représentant du ministère, et pourtant c’était un athlète de haut niveau, pour nous accueillir
92 et nous féliciter à l’aéroport. Aucun responsable sauf les membres fédéraux. Ou bien les
93 familles des joueuses. Il y avait même la famille des entraîneurs et des dirigeants qui nous
94 ont bien accueillis et qui étaient très contents. On est rentrées chez nous, on nous a oubliées,
95 personne ne nous a appelées pour nous féliciter ou autre. Après deux mois, la fédération
96 nous a contactées pour venir chercher nos primes. La prime était prévue à 2000d chacune ;
97 on nous a fait une réception chez nous à la maison du rugby. Il y a eu un membre du comité
98 olympique tunisien parce que Mr F.H. fait partie du comité olympique et qu’il aime beaucoup
99 le rugby. On nous a donné nos primes et on est rentrées à la maison.

100 - S : vous avez eu les mêmes primes que les garçons ?

101 - Oui, on a eu chacun 2000d. Dieu merci [Al Hamdou li Allah ya Rabbi]. Pourtant, nous on a
102 gagné l'Afrique et pas eux ; mais nous étions tous qualifiés au mondial. Chez les hommes,
103 c'est deux équipes qui vont au mondial et chez les femmes une seule. On a préparé le
104 mondial ; il y a eu beaucoup de problèmes. Nous n'avons plus les moyens. Avec rien on va
105 aller au mondial. Les membres fédéraux ont fait de leur mieux pour nous aider mais quand
106 même, pour aller au mondial, il faut beaucoup de choses ; des stages, des tournois à
107 l'étranger... parce que c'est la compétition qui te fait progresser. Si tu ne joues pas des
108 matchs à l'échelle internationale, tu ne peux pas y arriver. Déjà que leur niveau est très loin
109 du nôtre... On a essayé d'être au top, on a fait le maximum pour montrer une bonne image
110 de la Tunisie car c'est le rugby féminin tunisien. Ils ne nous ont rien donné, même pour un
111 survêtement il faut batailler. Il faut batailler aussi pour les suppléments alimentaires
112 protéines et créatines parce qu'en haut niveau c'est indispensable. Dans le haut niveau il te
113 faut beaucoup de protéines, beaucoup de créatines, une salle de musculation. Nous en
114 équipe nationale, nous n'avons pas de salle, on va dans une salle privée à la Cité El Khadhra.
115 Les stages n'étaient pas comme il faut. C'est vrai qu'on faisait des stages ici chaque semaine
116 mais on n'a pas joué des matchs internationaux pour nous préparer au mondial. C'était
117 prévu qu'on allait jouer un tournoi à Los Angeles aux Etats Unis, ils l'ont annulé parce qu'ils
118 n'avaient pas d'argent. Après ils nous envoyé en Chine, nous avons joué mais le niveau était
119 élevé pour nous. Beaucoup de filles ont été blessées tellement on ne mangeait pas comme il
120 se doit, je parle bien sur des suppléments alimentaires, pas comme les joueuses
121 internationales des autres équipes. C'était un tournoi difficile. Nous sommes revenues et
122 nous avons essayé de nous préparer pour le niveau que nous avons vu au tournoi. On a
123 continué la préparation, puis on est parties en France, où on croyait que c'était du haut
124 niveau et c'était un tournoi universitaire. Puis on est allé au mondial en Russie et on est
125 tombé dans la poule la plus difficile où il y avait la nouvelle Zélande (championne du monde
126 en titre), Canada (vice-championne du monde) et les Pays Bas (4^{ème} place). On a joué le 1^{er}
127 match contre les « all black », on a perdu 28 à 0. Mais quand même, contre la Nouvelle
128 Zélande, nous avons encaissé le plus bas score parmi les autres équipes. Le Canada a perdu
129 42 à 0, les Pays Bas 37 à 0. On a quand même montré ce qu'on pouvait faire mais on ne
130 pouvait pas les concurrencer car on n'avait jamais joué à ce niveau-là. Il faut se frotter à ces
131 équipes pour s'habituer à leur jeu. En Tunisie par exemple, quand on joue contre d'autres
132 équipes, on sait comment les autres filles jouent. Mais pour jouer contre la Nouvelle Zélande

133 alors que tu ne sais même pas comment elles jouent, tu ne peux rien faire. Même en
134 préparation mentale on n'a personne. C'est vrai qu'il y a les tripes mais ce n'est pas
135 suffisant ; il faut quelqu'un pour te préparer mentalement contre les All Blacks. On a fait de
136 notre mieux mais on ne pouvait jamais arriver à leur niveau. On a perdu les trois matchs dans
137 notre poule puis on a joué pour la 13^{ème} et la 14^{ème} place. On a encore perdu contre la France
138 et on s'est classées dernières dans ce mondial. Mais quand même on a montré une bonne
139 image ; il ne faut pas oublier que c'était notre premier mondial. Les premières arabes à aller
140 au mondial du rugby, et les troisièmes en Afrique après l'Afrique du Sud et l'Ouganda.
141 L'Afrique du Sud qui se qualifiait automatiquement et qui avait fait 4^{ème} au mondial
142 précédent s'est classée à la 13^{ème} place, pour dire à quel point le niveau était élevé. J'imagine
143 qu'elles pouvaient même jouer contre des hommes. Des gens qui travaillent et qui ont une
144 équipe derrière eux..., nous on n'a personne.

145 - S : Pourquoi est-ce que tu as arrêté le rugby ?

146 - Déjà j'avais prévu d'arrêter pour intégrer le domaine de l'entraînement. Puis je me suis dit
147 que j'étais encore capable de jouer. Mais je me suis blessée en mars avant le mondial, j'avais
148 un début d'hernie discale et le médecin m'a dit que je pouvais jouer sans problème. Une
149 faute médicale qui a abouti à une double hernie discale (L4-L5 et L5-S3). Je suis rentrée du
150 mondial, j'ai passé trois mois au lit sans bouger. Heureusement que je n'ai pas eu besoin de
151 me faire opérer. J'ai fait attention mais je n'ai pas eu à faire d'opération. Je suis allée voir le
152 médecin toute seule, je me suis soignée à mes frais toute seule. Après cette blessure, j'ai dit
153 stop, je risque de me blesser une autre fois si je recommence à jouer. Je risque même la
154 paraplégie. Un mauvais plaquage ou un mauvais croche-pied ; le nerf sciatique pouvait se
155 rompre. Alors j'ai décidé d'arrêter ma carrière en tant qu'athlète et en tant que joueuse.
156 J'entraînais déjà un club de rugby féminin à Sousse. Je ne pouvais pas rester loin du rugby.

157 - S : Pourquoi ne pas aller entraîner le karaté ?

158 - Non, je ne peux plus m'éloigner du rugby, je ne peux pas vivre sans. C'est un sport de groupe,
159 c'est un sport de famille, il y a le bien, le mal, les problèmes. Mais on était un groupe très
160 solide et même quand je rentrais chez moi, l'ambiance et les filles me manquaient. Je ne
161 peux pas m'éloigner longtemps. Déjà j'ai des amies qui maintenant sont à l'étranger ; on
162 s'est un peu éloignées mais il y a toujours le rugby qui nous réunit. On est toujours en
163 contact et on s'appelle ; on ne se connaissait pas et c'est le rugby qui nous a fait nous
164 connaître. Le rugby m'a fait connaître beaucoup d'amis. (pleurs). Ce n'est pas comme le

165 karaté ; tu joues toute seule, pour ton propre compte. Nous, au rugby, ce n'était pas ça ;
166 c'est toute une équipe qui joue pour un même drapeau. Toute l'équipe pleure quand
167 quelqu'un se blesse. On est ensemble dans la joie, on est ensemble dans la douleur. Parfois il
168 se passe des choses qui nous font mal, on se fait mal entre nous mais après on est comme
169 une seule famille, toujours solidaire, toujours ensemble. Je ne peux pas laisser tout ça et aller
170 vers le karaté, ou bien enseigner uniquement. Je ne peux plus, c'est devenu ma famille.
171 Avant, quand je n'étais pas dans le staff technique, je venais juste rendre visite. Dès que je
172 viens dans la maison du rugby, j'ai de la chair de poule tellement ça m'a manqué. Ça me
173 manque de dormir à la maison du rugby, ça me manque de manger à la maison du rugby ;
174 déjà ça s'appelle la maison ; c'est ma maison. Ensuite j'ai entraîné dans mon club. Il y avait
175 Mr M. qui entraînait une équipe de moins de -18 ans ; il a eu un problème familial qui l'a
176 poussé à arrêter et on m'a convoquée pour le remplacer. C'était mon rêve qui se réalisait.
177 D'ailleurs quand j'ai été interviewée au mondial, j'ai dit que j'allais arrêter et intégrer le staff.
178 Mon rêve, c'était après avoir terminé ma carrière d'athlète d'entrer au staff et commencer
179 ma carrière d'entraîneuse. Dieu merci [Al Hamdou li Allah ya Rabbi] ! On m'a appelée, on m'a
180 demandé si j'étais disponible pour être dans le staff technique des moins de 18 ans qui ont
181 d'ailleurs les jeux olympiques au mois d'août (Londres) : j'ai dit que j'étais disponible, même
182 bénévolement. L'essentiel est que je sois au staff et que je réalise mon rêve. Pour le
183 moment, les seniors vont au Kenya [Rabbi maahom] Dieu soit avec elles. Maintenant je vais
184 travailler avec les moins de 18 ans et à leur retour du Kenya, je serai en plus adjointe à
185 l'équipe seniors. J'espère donner au rugby comme il m'a appris à donner et comme il m'a
186 donné. Comme j'ai pris, je vais essayer d'apprendre pour aider les filles. Et je leur donne un
187 peu de mon expérience sur le terrain, je vois de nouvelles choses dans le rugby. Je vais faire
188 carrière dans le monde de l'entraînement.

189 - S : Dans ta carrière, est-ce que tu as senti que la fédération avait un traitement de faveur
190 pour les garçons ?

191 - Toujours. D'ailleurs c'est chez tous les arabes comme ça, et pas qu'en rugby. C'est connu ; il y
192 a les garçons d'abord puis les filles. On a été beaucoup lésées, jusqu'à maintenant les filles
193 sont lésées. Peut-être est-ce un peu moins évident maintenant, mais il y a toujours une
194 faveur envers les garçons. Même si on est allés les deux au mondial, les garçons suscitaient
195 plus d'intérêt. Heureusement qu'il y a quand même des gens qui se battent pour nous. Les
196 filles aussi, entre nous, on dit non. Par exemple pour les équipements ou les stages, on
197 réclamait nos droits. L'entraîneur est arrivé à donner de l'argent à une fille qui ne travaillait

198 pas et qui n'avait aucune source de revenus. L'essentiel est qu'elles continuent à jouer. Mais
199 il y a aussi des gens qui ne veulent pas que les filles réussissent, même au sein de la
200 fédération. Je vais te raconter quelque chose. En allant en Afrique, il y a un dirigeant tunisien
201 qui nous emmenait dans sa voiture à l'aéroport : déjà on n'avait pas un bus. Par contre les
202 garçons oui. Bref le type m'a dit : j'espère que vous n'allez pas remporter l'Afrique. [Wallah] !
203 Il a dit ça carrément : « Déjà il y a un problème avec l'entraîneur et en plus si vous gagnez
204 l'Afrique, si jamais vous gagnerez..., et après ? Vous allez ouvrir des portes en demandant
205 plus. Des portes que nous on ne veut pas ouvrir parce qu'ensuite c'est de l'argent qui va aller
206 aux filles ; on préfère le garder pour les garçons ». Pourtant la première coupe d'Afrique
207 remportée en Tunisie en Rugby l'a été par des filles ! Normalement, ils auraient été plus fiers
208 de nous, ils nous aideraient plus. Les filles avaient un tournoi international à Dubai ; elles
209 sont parties sans préparation. On a un problème de préparation, de continuité, Je suis Staff
210 maintenant mais je n'ai pas encore fait de contrat. On a un problème d'argent, les
211 entraîneurs n'ont pas encore touché leur paye. Ils te disent toujours « il n'y a pas d'argent ».
212 Maintenant, côté équité entre filles et garçons, c'est un peu mieux parce que maintenant la
213 Tunisie existe dans le rugby féminin au plan Africain et Mondial. Ce n'est pas seulement le
214 problème du sport, c'est le problème de toute la société. On a cette conception même quand
215 la femme accouche d'un garçon, ce n'est pas comme quand elle accouche d'une fille. Que
216 dire alors dans le sport ? Même dans la famille ! Ma famille ne m'encourageait pas vraiment
217 à faire du rugby. Ma mère était contente quand je faisais du karaté. Ensuite, quand j'ai fait
218 du rugby, elle me disait « c'est quoi ce sport ? Vous êtes en train de vous balancer [taltkhou fi
219 baadhkom] ! Et si tu te blessais ? » Les gens, quand ils me voient dans la rue me disent « Toi
220 on ne t'approche pas, tu fais du rugby ! ». Ils me voient agressive et brutale... et masculinisée
221 [Mestarjla]. Ensuite, quand ils nous voient, nous les rugbywomen, ils nous disent qu'il y a une
222 différence avec les filles de football, tellement nous sommes plus féminines qu'elles. C'est
223 vrai que le rugby est agressif, mais agressif sur le terrain. Il faut que tu sois agressive sur le
224 terrain. Mais après, en dehors, tu es une fille comme les autres. D'ailleurs il n'y a pas un sport
225 qui ne soit pas agressif. Même le tennis est agressif. Tu ne peux pas frapper la balle
226 gentiment, doucement. Il faut que tu le fasses avec le corps et avec les tripes. Tu ne peux pas
227 faire de sport sans être agressive. Chez nous, ils peuvent te dire que le tennis est un bon
228 sport où il y a beaucoup de féminité. Mais le rugby, pour eux, vous vous jetez l'une l'autre,
229 vous montez l'une sur l'autre, vous vous poussez...Oui c'est vrai, c'est agressif mais c'est ça le
230 jeu ! Mais l'agressivité est valable pour tous les sports. Tu n'es pas agressive ? Fais du dessin !

- 231 - S : As-tu été confrontée à des remarques désobligeantes ou à des insultes de la part de
232 l'entourage ou de l'extérieur ?
- 233 - Non, ça ne m'a jamais dérangée, même s'il est arrivé de le dire. Ma personnalité est assez
234 forte pour encaisser ça. Au fond, je suis peut-être un peu fragile. Mais quand on me dit
235 « c'est un sport de mecs », ça ne me dérange pas du tout. Au contraire, je suis contente que
236 ce soit un sport de mecs et que je puisse y jouer, que je sois capable de jouer comme les
237 garçons. Il n'y a aucune différence entre moi et un garçon. J'étais capitaine de l'équipe
238 nationale : je descends sur le terrain, je joue, je donne tout ce que j'ai.
- 239 - S : Sur le terrain, ne sens-tu pas que tu n'es plus la même fille qu'en dehors ?
- 240 - Il y a toujours le côté féminité en moi. Sur le terrain, je suis toujours une femme. Mais il y a
241 des exigences dans la pratique où tu ne peux pas faire un plaquage doucement. Non, c'est
242 ton sport, il faut que tu plaques de cette manière-là. Il n'y a pas de différences entre garçons
243 et filles. Même quand on joue entre filles et garçons c'est comme ça. Peut-être sont-ils plus
244 forts que nous ; le bon dieu leur a peut-être donné plus de force et de vitesse, mais on joue
245 au même rugby. On ne peut pas être femme et délicate (fine) sur le terrain. Dehors, c'est
246 autre chose. On met une mini-jupe, on met des talons, on se maquille. Une fille quoi ! Dans le
247 comportement, dans la démarche, dans la parole... Je suis une fille, je ne vais pas changer !
248 Sur le terrain, je donne tout avec mes tripes, je n'économise rien. Je suis arrivée à jouer avec
249 une hernie discale : dans la préparation, je ne pouvais même pas faire de cloche pied. Mais je
250 m'entraînais parce que je suis la capitaine d'équipe et je devais donner l'exemple. Et quand
251 la leader de l'équipe tombe, toute l'équipe peut tomber. Donc je ne dois pas m'arrêter ;
252 coûte que coûte, je dois rester sur le terrain, je dois aider les filles et quand elles vont me
253 voir jouer avec une blessure, elles vont donner le plus. Ça m'est arrivé de jouer en Chine un
254 match à l'échelle IRB avec une luxation de l'épaule acromio-claviculaire. Je n'ai pas joué le
255 match suivant et il y eu dans le match une fille qui a fait un début de déchirure de
256 l'adducteur. Je lui ai dit que le lendemain je descendais sur le terrain : elle m'a dit « non ». Je
257 lui ai dit « moi je vais jouer ». Elle m'a répondu « d'ici là on verra ». Et je suis descendue le
258 matin, j'ai fait un strapping à l'épaule, je n'arrivais même pas à soulever le bras. J'ai fait avec
259 elles le réveil musculaire et l'entraîneur m'a dit « tu ne pourras pas jouer ». J'ai essayé, je l'ai
260 supplié de me laisser jouer, je ne pouvais pas les laisser jouer toute seule, d'autant qu'il n'y
261 avait pas beaucoup de remplaçantes. Je suis descendue sur le terrain, je ne pouvais ni
262 plaquer, ni faire une passe. L'essentiel était que je sois là sur le terrain. La fille avec

263 l'adducteur, elle ne pouvait même pas marcher et tout d'un coup elle était sur le terrain, elle
264 courait, elle plaquait, interceptait la balle avec une déchirure complète de l'adducteur. Elle
265 a tout donné, avec les tripes, elle jouait pour le drapeau. Tout ça parce que j'étais blessée sur
266 le terrain et qu'elle ne pouvait pas ne pas donner le plus. Il faut donner l'exemple sur le
267 terrain. Une fois, nous sommes parties en Espagne et l'entraîneur m'a dit qu'il n'y avait pas
268 d'équipement. Je lui ai dit « pas de problème. Moi je vais jouer pour le drapeau tunisien.
269 Donnez-nous juste le maillot et le short avec lesquels on va jouer sur le terrain ». On est
270 parties, on a joué... tout ça pour le drapeau tunisien. Je n'ai été nommée en équipe nationale
271 en tant qu'entraîneur que parce que j'ai beaucoup donné, et donné l'exemple sur le terrain.
272 Quand on a joué au Maroc, je ne portais pas le foulard. Et pourtant le formateur marocain
273 qui est venu il y a quelques mois m'a reconnue. Il m'a présentée comme la lionne de l'équipe
274 de Tunisie. Il a dit que j'ai beaucoup donné au rugby tunisien. Sincèrement, tu es contente
275 quand quelqu'un ne te connaît pas, n'est pas de ton pays et pourtant qu'il se rappelle de toi.
276 J'étais fière et très contente. On ne s'attend pas à de l'argent ni à une récompense
277 quelconque. La reconnaissance, c'est déjà quelque chose. Ca me suffit qu'un jour mes
278 enfants sachent ce que j'ai fait et qu'ils soient fiers de moi.

- 279 - S : Si jamais tu rencontres un fiancé et qu'il te dise d'arrêter le rugby, qu'est-ce que tu fais ?
- 280 - C'est mon boulot, c'est ma vie. Je le ramènerais pour regarder ; s'il a aimé, tant mieux, sinon
281 « au revoir et merci ». J'étais déjà fiancée à un joueur de rugby. Et pourtant il m'a dit
282 d'arrêter le rugby. Je lui ai dit « non, je ne vais pas jouer toute ma vie mais c'est pour
283 atteindre d'autres objectifs. Pour arriver entraîneuse de l'équipe nationale, membre
284 fédérale, avoir un nom dans le rugby féminin. Ce n'est pas un bras de fer de me dire « c'est
285 moi ou le rugby ». Tu me prends comme je suis, une femme, une rugbywoman sinon au
286 revoir, tu ne m'aimes pas ! ». Pour le moment, il est devenu fier que je sois devenue membre
287 du staff. Il y a quelque chose qui m'a fait mal, que j'ai oublié de dire ; après le match du
288 Maroc, après tout ce que j'ai donné, le président de la fédération m'a dit « tu étais avec elles
289 sur le terrain ? Tu étais où ? » [Wallah] ! Je crois qu'il n'a même pas regardé le match. Je crois
290 qu'il s'est endormi, tellement il ne fait que photographier ou faire du shopping. Il m'a
291 énervée. Alors j'ai demandé à mes entraîneurs si c'était vrai et ils m'ont dit « ne t'occupe pas
292 de lui, il n'a jamais joué au rugby et il ne sait pas ce que c'est ». C'est pour cela que j'étais
293 toute contente quand le marocain n'a pas tari d'éloges.
- 294 - S : Est-ce que ta réussite sportive a affecté ta vie sociale ?

295 - Oui. Mais pas sur le plan matériel. Sur le plan reconnaissance de la part des gens, le fait de
296 trouver ta photo dans le journal ou dans un magazine... même les petits jeunes qui ne m'ont
297 jamais vue jouer, les collègues du Lycée sont fiers de moi. Mais il y a aussi le côté jalousie.
298 Ceux qui ne supportent pas que les gens me reconnaissent ou soient contents de me voir. Ils
299 pensent que je m'absente quand je veux, alors que je suis en stage avec l'équipe nationale.
300 Mais après m'avoir côtoyée de près, ils avouent qu'ils avaient une fausse idée de moi. Ils
301 croyaient que j'étais hautaine parce que je faisais partie de l'équipe nationale. Dans le
302 quartier, même les marchands me disent « ce n'est pas toi qui joues au rugby ? Ce n'est pas
303 toi qu'on a vue à la télé ? ». Hier, j'étais à l'entraînement et j'avais la fille de l'ex préparateur
304 physique de l'équipe nationale qui m'a entraînée. Et quand il est venu, il m'a vue sur le
305 terrain, il m'a dit que j'étais la femme idéale dans l'endroit idéal (la bonne personne au bon
306 endroit).

307 - S : A part les bonnes choses, quelles sont les mauvaises choses ?

308 - Je ne veux pas m'en souvenir. Mais il y a beaucoup de difficultés entre les filles elles-mêmes.
309 Le poste de capitaine peut attirer les problèmes. Pourtant je ne leur ai jamais fait sentir que
310 j'étais différente d'elles. Elles ont toujours l'impression qu'être capitaine signifie
311 automatiquement être titulaire. Pourtant je me donne à fond à l'entraînement et je donne
312 l'exemple. Le numéro 3, c'est mon numéro, et je ferai tout pour m'entraîner à fond et garder
313 mon numéro, je ne le donnerai à personne. Il y a beaucoup de jalousie et de régionalisme. Et
314 c'est les entraîneurs des clubs qui sont à l'origine de ça. Pas mal de fois, les filles se sont
315 divisées et c'est mon rôle de capitaine de les réunir. Il y a aussi les difficultés avec la
316 fédération qui ne nous fournit pas ce qu'il nous faut.

317 - S : Tous tes entraîneurs étaient des hommes ? Penses-tu pouvoir changer quelque chose en
318 tant qu'entraîneuse dans la relation entraîneur/entraînée ?

319 - Oui, tous les entraîneurs étaient des hommes. Eh oui, la relation avec une entraîneuse
320 femme est différente ; il y a beaucoup de choses qui changent. Moi, quand j'étais capitaine,
321 je faisais la liaison entre les joueuses et l'entraîneur. Il y a des choses qui se passent dans les
322 chambres ; il n'y a qu'une femme qui puisse les résoudre. Moi, dans l'équipe, j'étais un peu
323 comme l'entraîneur. Parce que c'est moi qui les contrôlais à la maison du rugby et à
324 l'extérieur, sauf sur le terrain où c'était l'entraîneur qui les coachait. C'est un peu pour cela
325 que j'avais des problèmes ; parce que j'étais le mur qui séparait les filles de l'extérieur. Il y a
326 des choses qu'un entraîneur homme ne peut pas dire aux filles alors qu'une femme peut le

327 faire. Le capitaine ne peut pas, par exemple, confisquer les téléphones portables étant donné
328 que ce sont aussi les coéquipières. Alors qu'une entraîneuse peut entrer dans les chambres
329 et vérifier elle-même. Bref, un entraîneur ne peut pas entrer dans les chambres et vérifier ce
330 qui s'y passe. Sur le plan de l'entraînement, avec l'expérience, la femme entraîneuse sait
331 comment aborder les filles. Au plan technique, il n'y a aucune différence entre un homme et
332 une femme. On a déjà eu un entraîneur homme qui ne comprenait rien au rugby ; on s'est
333 toutes mobilisées pour le faire limoger. Il n'y a pas de différence entre un homme et une
334 femme ; c'est la compétence qui fait la différence.

335 - S : Tes frères et sœurs, quelles sont leurs relations avec le sport et le rugby?

336 - Aucune. Déjà le rugby ils l'ont connu à travers moi. Sinon, mon frère, c'est moi qui l'ai
337 emmené avec moi pour faire du karaté, mais quand j'ai arrêté, il a arrêté lui aussi. C'est moi
338 qui l'encourageai, sinon il n'était pas très intéressé par le sport. Ma sœur aussi, elle n'est pas
339 du tout intéressée, elle était toujours en train d'étudier.

340 - S : Quels sont les sports que tu aimes regarder et les sports que tu n'aimes pas regarder ?

341 - J'aime regarder tous les sports. Je ne peux pas zapper la chaîne quand il y a du sport à la télé,
342 quel que soit le sport. L'essentiel c'est que j'apprenne quelque chose de sport. Avant par
343 exemple, je ne comprenais rien au tennis, je l'ai regardé pour le comprendre. Je veux
344 apprendre. Il y a d'ailleurs un sport que j'ai vu une fois et je n'arrivai pas à le comprendre.
345 C'était aux JO d'hiver, il y a des mecs qui nettoient la glace devant « la balle » pour que ça
346 glisse vers la cible (curling). Je ne comprenais pas mais j'ai regardé quand même. Il y a de la
347 concurrence, il a des spectateurs qui encourageaient, qui étaient contents, qui
348 s'intéressaient à ce sport. Donne-moi n'importe quel sport et je le regarde, l'essentiel il y a
349 du sport c'est tout !

350 - S : As-tu quelque chose à ajouter ?

351 - Non. Sauf peut-être le problème des médias. On ne nous connaît pas, les gens n'entendent
352 pas parler de nous, parce que les médias ne s'intéressent pas à nous comme au FB. Si les
353 chaînes publiques ou privées passaient les matchs de l'EN féminine du rugby ou au moins des
354 matchs de rugby tout court quelque soient les équipes, les gens comprendraient peut-être
355 mieux le jeu et cesseraient d'avoir des préjugés dessus. Jusqu'à maintenant on se demande
356 « ah bon ! il y a du rugby féminin ? Pourquoi on ne vous passe pas à la télé ? Pourquoi on n'a
357 pas su que vous avez remporté la coupe d'Afrique ? pourquoi on n'a pas su pour la

358 participation à la coupe du monde ? ». Tu vois, nous sommes championnes d'Afrique et les
359 gens ne savent pas qu'on existe !!! c'est un grand problème pour le sponsoring aussi. Le
360 sponsor ne peut pas te donner de l'argent contre la pub alors que tu ne passes même pas à
361 la télé. L'IRB a fait un programme pour promouvoir le rugby qui s'appelle « get into rugby ».
362 Ce sont des journées dans tout le pays pour que les gens regardent le rugby et essaye d'y
363 jouer et toucher le ballon du rugby. On l'a fait déjà à Tunis et les gens disaient « Alors c'est ça
364 le rugby ? mais on n'a rien joué ? » les gens croyaient que c'est un jeu de contact alors qu'on
365 joue à un jeu d'évitement. Ils ont raison, ils ne savaient pas ce que c'est, mais il suffit que tu
366 les fasses jouer et qu'ils touchent le ballon pour accrocher, quel que soit leur sexe, leur âge
367 ou leur statut... moi j'ai connu le rugby pas très jeune et pourtant ça m'a accroché.
368 Malheureusement en Tunisie, nous n'avons pas la culture du rugby. Dans le programme
369 officiel de l'EPS il y a la matière « rugby » mais on ne l'enseigne pas ni au collège, ni au
370 lycée. La formation au niveau des ISSEP est manquante, ils n'enseignent pas le rugby ni à
371 l'ISSEP de Sfax, ni à celle de Gafsa donc du coup les enseignants sortants de ces instituts ne
372 savent pas ce que c'est que le rugby, alors comment veux-tu qu'elle enseigne le rugby ? Elle
373 ne peut pas. On peut jouer le rugby même sur le carrelage, ce n'est pas la peine de te
374 plaquer au sol, c'est juste au toucher « rugby au toucher ». La vulgarisation du rugby doit
375 commencer par les lycées, ensuite il doit y avoir les journées ouvertes où tout le monde
376 viendra jouer. Les gens doivent savoir que le rugby féminin a fait son entrée aux JO de 2016
377 et que nous avons une équipe qui pourrait se qualifier et si elle se qualifie il y aura des
378 indemnités et de l'argent qui sera versé à la Tunisie. Imagine le drapeau tunisien dans un
379 terrain de rugby aux JO ! Voilà en gros nos problèmes en rugby féminin surtout. Inch'Allah on
380 va essayer de changer un peu les choses.

381 IMAGES ENTRETIEN 6

382 IMAGE1 : c'est la victoire ! la fierté du drapeau. C'est quelqu'un qui est content d'avoir
383 apporté un titre à son pays et fier de son titre et de son drapeau. C'est la joie et la réussite.

384 IMAGE2 : l'athlète est entrain de remercier le Bon Dieu parce qu'elle a honoré son pays.

385 IMAGE3 : Haltérophilie. C'est la force de la femme qui peut pratiquer tous les sports, qui
386 peut porter une grande charge et peut tout faire. C'est un sport comme les autres, c'est un
387 joli sport, il y a du spectacle, de la patience, de la concentration, de la force et de la
388 technique, beaucoup de technique.

389 IMAGE4 : [Mach'Allah] c'est la femme qui peut tout faire, la femme forte. Elle honore.

390 IMAGE5 : ouf le rugby ! C'est le meilleur sport. Déjà je jouais à la mêlée. J'ai de bons
391 souvenirs avec ça. C'est une mêlée au rugby à 15. C'est le combat, la technique, l'agressivité,
392 la patience, la volonté, la combattivité et tu fais tout pour gagner, pour avancer, pour
393 substituer la balle. Il faut tout faire pour substituer la balle. On joue pour cette balle, on joue
394 pour substituer cette balle et aller marquer un but avec. Sans elle tu ne peux rien faire. Tu
395 dois être plus forte que l'adversaire qui est devant toi, sur le niveau mental avant le niveau
396 physique. Si nous sommes fortes mentalement et concentrée, nous gagnons la mêlée.

397 IMAGE6 : (rires) encore du rugby. C'est un essai. Il y a un plaquage mais elle va réussir à
398 aplatir son ballon. Elle va tendre les bras et marquer, il y a aucun doute. C'est la dernière
399 étape, elle est déjà arrivée pour aplatir sa balle dans l'embut pour marquer et l'adversaire
400 essaye de la plaquer pour l'en empêcher mais elle va aplatir. Je vois de la volonté de la part
401 des deux athlètes. Il y a dans l'attaque beaucoup de combattivité, de volonté, de force. La
402 défenseuse aussi a de la volonté. Chacune joue pour son drapeau et veut montrer de quoi
403 elle est capable.

1 ENTRETIEN N°7 : Bx9

2 - S : Bonjour. Présente-toi stp !

3 - Bonjour. Je suis Y.A, j'ai 26 ans, étudiante en 3^{ème} année licence en Education Physique à
4 l'ISSEP du kef. J'aime beaucoup le sport. Je suis mariée depuis 2 ans. J'ai 2 jumeaux garçons,
5 que j'aime beaucoup, mon mari est sportif comme moi. J'habite à Mnihla chez mes parents,
6 bien sûr avec mon mari. J'aime beaucoup le sport depuis toute petite. J'ai fait de la boxe
7 anglaise puis j'ai fait du rugby.

8 - S : Comment tu es entrée dans le monde du sport ?

9 - A l'âge de 19 ans je voulais faire de la gymnastique dans une salle de sport mais je ne me suis
10 pas trouvée dans cette discipline à cause de ma corpulence. Un jour j'étais en train de
11 regarder un combat de boxe à la télé avec mon frère, et j'ai apprécié les gestes techniques
12 des boxeurs. Je me suis dit « pourquoi je n'essaye pas ». J'ai essayé la gauche-droite devant
13 le miroir, je me suis retrouvé pas mal. J'étais assise tranquillement puis je me suis trouvée à
14 faire du gauche-droite. « Mais qu'est-ce que j'ai ? j'ai peut-être un don caché ? ». J'ai dit à
15 ma mère que je vais me mettre au sport, elle m'a dit « tu vas enfin faire la gymnastique ?
16 tant mieux », je lui ai répondu « Non, boxe ! » et là elle a dit « quoi ? [yihdik rabbi] tu vas
17 devenir un homme ? ». Je lui ai dit que c'est un sport qui me plaît et que j'aimerais le
18 pratiquer ; elle était scandalisée, elle m'a dit qu'une fille ça ne fait pas de la boxe, que c'est un
19 sport d'homme, elle n'a pas aimé quoi. Là, mon frère lui a dit « laisse-la essayer, je l'ai vu
20 faire, c'est anormal, elle boxe mieux que Tyson » (rire). Donc ça m'a plu, d'autant plus que
21 mon frère m'a beaucoup aidé. Finalement ma mère a fini par me permettre d'aller au club de
22 boxe. Je suis donc allée à la salle de Boxe de notre quartier à Mnihla, c'était en 2006, j'ai
23 parlé à l'entraîneur, je lui ai dit que je voulais faire de la boxe, c'est la 1^{ère} fois que je vais
24 jouer mais je suis convaincu que je pourrai faire de bonnes choses. Il a dit « tu es sûre ? à ce
25 point tu as confiance en toi ? », lui ai dit « oui, essayez et vous allez voir ». J'avais une grande
26 confiance en moi et je ne savais pas d'où ça venait, moi-même j'étais étonnée. Bref, j'ai
27 intégré le club et la 1^{ère} chose que l'entraîneur a faite, il m'a fait monter sur le ring contre un
28 garçon, on dirait qu'il a fait exprès. Je ne savais rien de la boxe ni prendre la garde ni donner
29 des coups de poings et le garçon s'est mis à me frapper partout, des coups de poing dans le
30 ventre, au visage, partout... et moi je ne savais pas quoi faire et je ne sais pas non plus
31 comment un coup de poings est parti et le garçon a chancelé et a reculé. Là l'entraîneur a
32 crié « recommence...recommence » et j'ai recommencé une fois, puis deux fois, puis trois

33 fois jusqu'à ce que le garçon s'écroule. J'ai dit « oh, je suis foutu ». Il m'a dit « non, c'est
34 normal, c'est la boxe ». Après le garçon s'est relevé et a dit « Eh monsieur, elle est plus forte
35 que moi » et il s'est adressé à moi « Ça fait combien de temps que tu t'entraînes ? », je lui ai
36 répondu « deux heures ! ». Il m'a regardé et il était bouche bée. Et depuis l'entraîneur a
37 commencé à s'occuper de moi. Puis il y a eu la coupe de Tunisie de Boxe anglaise féminine en
38 2007 (j'étais en 1^{ère} année sport), ça faisait presque un an que je m'entraînais. L'entraîneur
39 m'a dit que j'allais être la 1^{ère} à monter sur le ring ; je lui ai répondu que j'avais peur de
40 recevoir une correction ou d'avoir l'œil au beurre noir et qu'on va laisser pour une autre
41 fois, je vais rentrer. Il m'a dit « viens là, tu vas boxer et il n'y aura pas de prochaine fois, c'est
42 maintenant ou jamais », je lui ai dit « je vais recevoir une tannée », il a dit « ce n'est pas
43 grave et tu vas boxer quand même », je lui ai dit « ok, mais prépare-toi à ce que je vais
44 recevoir une tannée ». Ce tournoi était à Nabeul. A la sortie des vestiaires, j'ai vu comment
45 les autres boxeuses étaient enthousiastes et confiantes et s'encourageaient mutuellement et
46 chacune dit que c'est elle qui va gagner. Là j'ai regardé mon entraîneur et je lui ai dit « moi
47 aussi je vais gagner », il m'a répondu « t'avais pas dit que t'allais recevoir une tannée », je lui
48 ai dit « non, je vais gagner ». Je me suis mise dans la tête que je vais gagner. Au moment de
49 la pesée, j'ai vu mon adversaire devant moi et là j'ai eu peur et j'ai dit à mon entraîneur que
50 je voulais rentrer, il a dit « t'avais pas dit que t'allais gagner. Il ne faut pas juger la personne
51 sur son apparence, attends de voir comment elle est sur le ring ». Je lui ai dit qu'elle me
52 faisait très peur. Au moment du combat, quand ils ont prononcé mon nom pour monter sur
53 le ring, j'avais le cœur qui battait très fort. C'était mon premier combat officiel. C'est quelque
54 chose de très fort. Alors mon entraîneur m'a regardé dans les yeux et m'a dit « un boxeur
55 doit avoir le cœur solide, il doit être courageux. Un boxeur ne doit pas avoir peur. Le mot
56 boxeur a beaucoup d'importance pour moi, je sens que tu as trop peur et que tu ne vas pas y
57 arriver. Ce n'est pas la peine de combattre. C'est pas grave même si on va perdre ». C'était le
58 dernier combat du tournoi, si je le gagnais mon équipe sera classée 1^{ère} et si je perdais elle
59 sera classée 2^{ème}, la balle était dans mon camp. J'avais toujours peur et l'entraîneur m'a dit
60 de faire comme j'ai fait la 1^{ère} fois à l'entraînement. J'ai dit « ô mon Dieu ! » [ya rabbi] et je
61 suis montée sur le ring, je me suis tournée vers mon entraîneur et je lui ai dit « t'inquiète, tu
62 as envoyé un homme sur le ring [maandik ken errjel]. Le combat n'a pas duré plus de 10s, le
63 temps d'un coup de poing et elle est tombée par KO. Elle m'a fait de la peine, elle était
64 encore en train d'essayer de lire ma façon de tenir ma garde, de me déplacer mais je ne lui ai
65 laissé aucune chance. Donc j'ai gagné mon 1^{er} combat par KO. Mon équipe a gagné la 1^{ère}
66 place, mon entraîneur était tout content, il m'a dit qu'il était fier de moi et que

67 probablement on allait me convoquer en EN. Donc j'étais convoqué en EN et dans la même
68 période ils ont organisé un tournoi international et ils ont aussi convoqué notre entraîneur
69 pour entraîner l'EN. C'est la 1^{ère} fois que j'allais combattre [jouer] pour le drapeau de mon
70 pays. Il y avait une roumaine devant moi, j'ai regardé ses muscles et j'ai dit que c'était
71 impossible que je vais réussir à la vaincre, en plus c'est une étrangère, c'est sûre qu'elle est
72 très bien entraînée, elle ne va pas bouger d'un poil. Elle était tellement bien sur ses
73 jambes, je me suis dit qu'il était impossible que j'arrive même à la toucher. Et puis je me suis
74 souvenue comment mes coéquipières ont gagné et ont hissé le drapeau tunisien, je suis
75 montée en pleurant sur le ring parce que j'avais peur et je suis descendu en pleurant aussi
76 parce que j'avais gagné et je n'arrivais pas à le croire. J'ai perdu les 2 premiers rounds car
77 l'adversaire a très bien lu mon jeu et a su comment construire le sien. Moi dans la pause,
78 j'étais à moitié évanouie tellement j'ai peur. Mon entraîneur m'a dit que j'avais fait ce qu'il
79 fallait mais [Allah ghaleb] je dois accepter la défaite. Je lui ai dit que je n'acceptais pas la
80 défaite et que je ne l'ai jamais acceptée. Il m'a traité de folle, je lui ai dit tu vas voir la vraie
81 folie. La cloche a sonné, j'ai repris le combat, gauche, droit percute, crochet... et j'ai remplacé
82 les points que j'ai perdu dans les 2 premières rounds. Dieu merci [Al Hamdou li Allah] j'ai
83 gagné, le Bon Dieu était avec moi, j'ai hissé le drapeau de mon pays et je suis restée en EN.
84 J'étais très contente parce que c'est une bonne chose quand tu te bats pour le drapeau de
85 ton pays jusqu'à la fin et ça a fait naître moi plus d'enthousiasme et j'avais hâte de travailler
86 plus et de faire mieux. Malheureusement je n'ai pas eu la chance pour jouer à l'échelle arabe
87 ou Africaine, j'ai beaucoup essayé mais je n'ai pas pu car il y a eu beaucoup de problèmes au
88 niveau de la fédération dans le sens ou le choix des athlètes n'était pas uniquement basé sur
89 les compétences. Je voulais faire mieux, je voulais aller plus loin. Je sais que j'ai les capacités
90 de faire mieux mais personne ne m'a aidé parce que j'étais seule et que je n'avais personne à
91 mes côtés. Mais ce n'est pas grave. Le Bon Dieu m'a aidé et m'a permis de continuer mes
92 études et je vais bientôt être diplômée et Dieu merci [hamdoullah].

93 - S : Donc après tu as eu ton bac et tu es allée étudier à l'ISSEP du Kef ?

94 - Oui en 2010 il y a eu le championnat d'Afrique et on m'a dit que j'allais y participer et
95 finalement je n'ai pas été prise. J'étais très déçue et très mal au point parce que j'ai vraiment
96 beaucoup travaillé pour préparer ce championnat et j'ai même diminué mon poids de 92 à
97 75 kg. Si ça se trouve ils m'ont dit de baisser le poids pour y aller parce qu'ils croyaient que je
98 ne pouvais pas le faire. Mais ce n'est pas grave. J'imagine que si j'avais participé aux
99 championnats d'Afrique ou Arabes, j'aurai la première place car je suivais un peu mes

100 adversaires et je n'imagine pas qu'elles auraient pu gagner et pas moi. Je ne les aurai pas
101 laissées. Là, j'ai décidé d'abandonner la boxe.

102 - S : Tu sens que tu as été lésée ?

103 - Oui, beaucoup, surtout de la part de la fédération de boxe. Je ne les pardonnerai jamais car
104 ils ont détruit ma carrière sportive mais je ne regrette rien. De toutes les façons la boxe
105 féminine n'a pas réussi.

106 - S : Tu penses qu'ils ont favorisé les garçons ?

107 - Oui. Ils nous ont beaucoup lésés. Moi personnellement j'ai passé 6 années de ma vie dans la
108 boxe. Je sais tout de la boxe, du côté technique, physique, réglementaire. Tout ce qui a une
109 relation de la boxe, je l'ai étudié. Ils ont lésé toutes les filles, il n'y a pas que moi. A ton avis
110 pourquoi elles n'ont rien fait en Afrique ? Elles n'avaient personne derrière elles pour les
111 encourager et les aider. Au contraire elles étaient maltraitées et n'ont pas été payé en plus. A
112 chacune ses conditions de vie. Moi personnellement, je voulais boxer [jouer] pour aider ma
113 famille, pour faire un bon projet en rapport avec le sport.

114 - S : Tu crois que le sport féminin paye en Tunisie ?

115 - Oui mais il faut juste changer la fédération. Tu sais, ils ne nous payaient pas quand on
116 gagnait, ils ne nous payaient pas le transport. Il n'y a ni équipement, ni matériel... il n'y a rien
117 du tout. Il n'y avait même pas de l'eau aux entraînements. Les premiers temps ils nous ont
118 donné des survêtements, des espadrilles, des protèges dents et il y avait de l'eau pendant les
119 entraînements ; puis plus rien. Quand je vois comment ça passe dans les autres disciplines, il
120 n'y a aucune comparaison. Quand je vais au centre medico-sportif pour passer une visite,
121 on me dit d'apporter quelque chose qui le prouve. La boxe féminine tunisienne n'arrivera
122 jamais à faire un résultat dans le haut niveau.

123 - S : Tu as arrêté la boxe et après ?

124 - J'ai arrêté la boxe et j'ai eu mon bac en 2010 et je suis allée étudier à l'ISSEP du kef. J'ai passé
125 la 1^{ère} année, puis la 2^{ème} année et là je suis en 3^{ème} et dernière année de licence d'EPS. Au
126 Kef, j'ai fait du rugby depuis la 1^{ère} année. Au fait, en 2010, il y a eu un entraîneur de rugby
127 qui est venu parler au directeur car il voulait faire une équipe de rugby féminin à 7. Le
128 directeur était d'accord et lui a dit de commencer à choisir les filles. J'étais la 1^{ère} à laquelle il
129 est venu parler et il m'a demandé si je voulais jouer au rugby. Je lui ai dit « comment ? je ne

130 connaît pas ce sport, c'est nouveau pour moi. Je suis une boxeuse, je fais aussi du judo, du
131 jujitsu, du Yoseikan budo, de la boxe tai ». Il a rigolé et m'a dit que dans le rugby il y a du
132 contact comme dans la boxe et le judo, qu'il y a de très belles choses et que je ne perdais
133 rien d'essayer. J'ai accepté. Il avait déjà affiché un appel à candidature à la nouvelle équipe
134 de rugby pour les filles. Il y beaucoup de filles qui ont répondu à l'appel. On s'est réunies et
135 on a commencé le travail. Je lui ai dit que je ne comprenais rien au jeu, il a dit que de toutes
136 les façons c'est le cas de toutes les filles mais que ça allait se faire au fur et à mesure des
137 entraînements. Il a commencé par nous apprendre à manier la balle et donner des passes,
138 puis les plaquages... et petit à petit j'ai appris le jeu et je me suis bien retrouvée dedans.
139 Même pas 3 mois après on a m'a convoqué en EN de rugby féminin à 7, on a fait un stage à
140 Tunis puis je suis revenue au Kef. Mais finalement l'équipe de l'ISSEP du Kef a été dissoute
141 car il n'y avait pas assez de moyens pour la faire durer. Mais j'ai entendu dire qu'ils vont en
142 refaire une autre équipe [Inch'Allah] si Dieu le veut. Moi par contre j'ai pris le rugby comme
143 spécialité et à la fin de ma formation j'aurai un 2^{ème} degré d'entraînement en rugby.

144 - S : Pourquoi tu n'as pas pris la boxe comme spécialité ? comme ça tu aurais pu entraîner les
145 filles et leur donner ce que toi tu n'as pas pu avoir.

146 - Boxe ? non...ça suffit avec la boxe. Je ne veux plus faire de la boxe, ça me fait mal au cœur.
147 J'ai été malade pendant une longue période à cause de la boxe. De toutes les façons, j'ai des
148 médailles et des attestations qui me permettront d'accéder à la fédération de boxe.
149 D'ailleurs quand j'aurai mon diplôme, je vais essayer de contacter le ministère pour me
150 trouver une place à la fédération. J'imagine qu'avec la carrière que j'ai faite ils pourront
151 m'aider. Et moi à mon tour j'essaye d'aider les jeunes boxeuses qui ont des ambitions et des
152 capacités et qui veulent faire une grande carrière, à condition qu'il y ait une structure et des
153 gens derrière elles qui les aident à atteindre leurs objectifs et leurs donnent leurs droits sur
154 tous les plans.

155 - S : Si on revenait un peu à ton enfance, à quoi tu jouais avec tes frères ou avec les voisins ?

156 - Toujours des bagarres [dharb w madhroub]. Je jouais avec mes frères dans le quartier
157 [houma] et personne n'osais nous approcher, je suis le tout pour le tout là-bas. Mon jeune
158 frère M. leur disait toujours « ma sœur Y. est le tout pour le tout ici » et quand il se bagarrait
159 avec les autres garçons il leur dit « [wallah], je vais appeler ma sœur Y. » et là ils fuient tous
160 et rentrent chez eux. Je jouais aussi aux billes, à la toupie, à la corde, aux courses. Ils étaient
161 tous des garçons sauf moi, j'étais la seule fille.

- 162 - S : ça ne dérangeait pas ta famille que tu sortes jouer dans la rue avec les garçons ?
- 163 - Non, pas vraiment. Comme j'étais la seule fille avec eux, ils ne me voyaient pas vraiment
164 comme telle, ils me considéraient plutôt comme un garçon.
- 165 - S : et toi tu te considérais comme un garçon (manqué) ?
- 166 - Oui. Quand je rentre à la maison, je n'ouvre pas normalement la porte, non, je donnais un
167 coup de pied à la porte pour l'ouvrir et si j'ai un sac à la main ou autre je la jette. Et là mon
168 père il dit « voici le gaillard [azri] qui est venu ».
- 169 - S : De l'école au lycée, y-a-il pas un sport qui t'a attiré à partir des cours de l'Education
170 Physique ?
- 171 - Non, aucun. Au collège, je voulais faire du Handball en sport scolaire mais le ballon pas ne
172 tenais pas dans la main. [Allah ghaleb] j'étais faite pour la boxe. Le Bon Dieu m'a donné ce
173 don.
- 174 - S : Mais il a fallu que tu attendes 19 ans pour en faire après avoir regardé un match à la télé ?
- 175 - Oui, c'était comme un déclic. C'est comme si ça somnolait en moi et qu'il fallait quelque
176 chose pour la réveiller. Mais je savais que j'avais beaucoup de potentiel et que je pouvais
177 aller loin dans ce sport.
- 178 - S : Donc quand tu étais jeune tu ne t'imaginais pas faire de la boxe ?
- 179 - Non, non. Mais maintenant quand tu me posais les questions, j'ai compris pourquoi je ne
180 pouvais pas faire du HB ou de la Gym, c'est parce que j'étais née pour être boxeuse.
- 181 - S : Quand tu as commencé à faire de la boxe à 19 ans, quelle était la réaction de ton
182 entourage ?
- 183 - Mes amies en étaient choquées « oh Y. ! Tu fais de la boxe comme les mecs ? laisse tomber,
184 ce n'est pas bien pour toi. Fais plutôt de la danse, de l'aérobic... ». J'ai répondu « moi faire de
185 l'aérobic, ça va pas ? [salli annibi] [yihdik rabbi]. Ou encore de la danse ! je me mets devant le
186 miroir et je commence à danser? [ya binti sallu annibi] ». La boxe c'est un vrai sport, il y a de
187 la danse, il y a tout.
- 188 - S : Tu n'as pas senti que tu étais différente des autres filles ? que tu étais à part voire même
189 rejetée ?

- 190 - J'ai senti que je n'étais pas une fille [femelle] dans cette société, surtout là où j'habite, c'est
191 un grand quartier populaire. J'ai senti que j'étais hors sujet par rapport aux autres filles. Les
192 filles ne m'adressent plus la parole. Tu imagines, quand je rentrais de l'entraînement avec
193 mon sac sur le dos, avec ma démarche masculine [nimchi be ktafi], un vrai mec [azri azri].
194 Bon, maintenant je n'ai plus la même démarche.
- 195 - S : Tu te sentais masculine sur le ring ?
- 196 - Oui, sur le ring, dans la rue, à la maison, je me sentais un homme. Avec mon frère, je mettais
197 un short, un t-shirt marcel, des tongs et je lui dis d'aller au café ensemble, en sachant que les
198 cafés dans notre quartier ne sont pas mixtes. Il me dit « arrête, ça va pas ? [yizzi yihdik
199 rabbi]. Non, reste à la maison ! ». Ou bien je sors me promener avec mon frère bras dessus,
200 bras dessous [mhamlin baadhna], habillés de la même manière.
- 201 - S : On ne t'a jamais dit des propos blessants par rapport à ta pratique ou ton apparence ?
- 202 - Au contraire, ils étaient tous fiers de moi. Car le 1^{er} tournoi international dans lequel j'ai
203 participé a été transmis à la télé et tout le monde m'a regardé. C'était une chose énorme
204 pour eux, ils disaient « Y. la fille de notre quartier qui boxe et gagne, bravo [yaatiha essahha].
205 Elle est bien [toktol], elle ne paye pas de mine. La pauvre son adversaire, elle l'a massacré ». U
206 ne fois je passais dans la rue et tout d'un coup tous les hommes qui étaient au café sont
207 sortis pour siffler et applaudir, je me suis retourné et ils ont dit « eh, Tayson, nous t'avons
208 regardé boxer, bravo ». J'étais vraiment confuse et en même temps très fière. J'avais les
209 joues en feu.
- 210 - S : Et maintenant, tu te sens encore masculine ?
- 211 - Maintenant... non, parce que je n'ai pas fait de la boxe depuis longtemps, depuis quatre ans,
212 depuis le dernier combat en 2010. J'ai gagné ce combat puis j'ai arrêté la boxe. Au fait nous
213 avons eu un problème dans le club car le président était membre du parti politique au
214 pouvoir (RCD) et après la révolution quand le pouvoir est tombé il a été démis de ses
215 fonctions et a dissolu le club et donc nous nous sommes retrouvées sur la touche. Oui, je
216 sens que suis redevenue fille parce que je ne fais plus de la boxe, mais la boxe reste toujours
217 dans mon cœur, j'ai muri. Avant, quand je marchais dans la rue je sentais en moi beaucoup
218 de virilité [roujoula] mais sur le ring c'était beaucoup plus, je me sentais forte, très motivée,
219 parce que je dois frapper, je dois gagner. Sur le ring je me sentais beaucoup plus forte, c'était
220 mon ring, j'étais le roi, el capo.

221 - S : Ta réussite sportive a-t-elle changé quelque chose dans ta vie ?

222 - Oui, je devenue surtout plus ambitieuse. Je voulais aller plus loin, réaliser mes objectifs,
223 travailler plus, m'entraîner 4h au lieu de 2h. Il m'est arrivée de m'entraîner 4h par jour,
224 j'avais envie de rester toute la journée dans la salle malgré que je savais que ce n'était bien
225 de s'entraîner beaucoup. J'étais trop attaché au ring. Pour moi, en tant que boxeur (boxeur
226 et non boxeuse), le ring c'est quelque chose de sacré. Le sac de boxe je le voyais comme
227 quelque chose d'extraordinaire [mouch normal], de sacré, [ettakdis li Allah sobhanahou wa
228 taala] malgré que ce soit uniquement le Bon Dieu qui est sacré. Les gants de boxe, quand tu
229 les enlèves, laissent une odeur un peu aigre (mauvaise), moi je trouve que c'est une bonne
230 odeur qui me plait beaucoup [mabanha mabanha mabanha]. Quand j'étais boxeuse, les gens
231 voyaient en moi quelque chose de grandiose et moi je me sentais supérieure, sur un autre
232 pied d'estale parce que la boxe m'a donné une grande confiance en moi. Cette confiance en
233 moi je l'ai senti quand je suis montée sur le ring et j'ai gagné mon 1^{er} combat international,
234 j'ai senti que ma vie a changé, elle est devenue meilleure, je n'étais plus comme avant, Y. la
235 fille normale qui allait étudier, qui rentre à la maison, pour regarder un feuilleton ou réviser
236 puis s'endort c'est tout. Ma vie a changé avec la boxe, je me réveille le matin, je vais faire du
237 footing puis je vais au lycée, je fini à 15h et je vais directement à la salle. Faire de la boxe m'a
238 même aidé dans mes études. J'ai choisi la filière sport, et j'ai pris la boxe comme spécialité
239 puis j'ai eu mon bac avec une bonne moyenne, j'avais toujours des 19 en spécialité.

240 - S : A la télé, quels sont les sports que tu aimes regarder et les sports que tu zappes ?

241 - Le football non, handball et basket-ball non, la gymnastique non. Que la boxe, tout ce qui est
242 boxe, boxe anglaise c'est tout. Le rugby je n'aime pas le regarder à la télé, je veux juste le
243 pratiquer et exceller. Je suis excellente sur terrain.

244 IMAGES ENTRETIEN 7 :

245 IMAGE1 : je vois un athlète qui tient le drapeau de son pays et il en est trop fier. C'est sûr
246 qu'il a fait une 1^{ère} place dans une compétition internationale. Je sens qu'il est très heureux, il
247 hausse le drapeau de son pays, comme s'il disait je suis le 1^{er} et mon pays est le 1^{er}. Il est
248 tellement heureux, il ouvre les bras, on sent qu'il va s'envoler. « Au fait, c'est une femme ».
249 « Ah bon ! ».

250 IMAGE2 : ô mon Dieu [ya Rabbi], je te remercie de m'avoir aidé à gagner [Al Hamdou li Allah
251 kif rbaht]. Elle est à genoux pour remercier Dieu. Je faisais la même chose quand je gagnais,

252 merci mon Dieu, j'ai gagné, enfin... [Al Hamdou li Allah ya Rabbi] [wa niima bi Allah]. J'ai
253 gagné la 1^{ère} place, j'ai hissé le drapeau de mon pays. Elle est très heureuse.

254 IMAGE3 : c'est un essai perdu en haltérophilie. Mais ce n'est pas grave, elle a encore une
255 chance de gagner. C'est un sport qui n'est pas mal. Comme sportive, pour moi tous les sports
256 sont bien. Il y a des sports que je n'aime pas mais chaque sport est le meilleur pour celui ou
257 celle qui le pratique. Pour moi la boxe c'est le meilleur sport et la plus belle chose pour moi.

258 IMAGE4 : défi, force, volonté. C'est encore de l'haltérophilie. Elle est entrain de défier la
259 charge qu'elle porte, c'est comme si elle disait « je vais le faire, je vais y arriver ». Et elle y
260 arrive là, il faut juste qu'elle tienne un peu, parce qu'elle a de la volonté. Elle est comme moi,
261 elle a quelque chose sur le cœur et elle veut toujours être la 1^{ère}. C'est ça ma devise, toujours
262 aller vers l'avant, ne reculer devant rien et quelque soient les difficultés il faut les dépasser et
263 avancer.

264 IMAGE5 : du rugby féminin (sourire). Rugby à 15. C'est une mêlée. Ils doivent faire sortir le
265 ballon pour le prendre et aller marquer. On voit qu'elles ne font plus qu'une dans l'équipe,
266 elles sont soudées, elles travaillent pour un même et seul objectif. Volonté, union, force pour
267 arriver à un même but. J'adore cette discipline, c'est ma deuxième vocation. Le rugby c'est
268 extraordinaire [mouch normal] [yhabbil yhabbil yhabbil]. Si Dieu le veut [Inch'Allah] je vais
269 avoir le 2nd degré et je vais entrainer. Je veux entrainer dans toutes les disciplines tellement
270 j'aime le sport, je m'y consacre corps et âme.

271 IMAGE6 : c'est un plaquage en arrière en rugby. Elle plaque son adversaire pour l'empêcher
272 d'arriver à son embut. Moi non plus je ne voulais pas qu'on arrive à mon embut. Elle joue
273 pour le drapeau de son pays ou de son équipe, elle veut qu'il soit toujours le plus haut. La
274 volonté est tout en sport.

1 ENTRETIEN N°8 : Rg14

2 - S : Peux-tu te présenter ?

3 - Je m'appelle D.C., j'ai 26 ans, originaire de Tozeur, j'habite à Sousse. Je fais du Rugby à 7, je
4 suis Prof EPS et j'enseigne au Sultanat d'Oman.

5 - S : Comment a commencé ton histoire avec le sport ?

6 - Au début, je jouais au Handball. Après, j'ai fait du Football. En 9^{ème} année, on avait une
7 équipe scolaire de rugby et mon amie m'a encouragée à aller avec elle dans cette équipe.
8 Puis j'ai intégré l'équipe civile de Messadine. Et depuis on m'a beaucoup encouragée dans
9 cette équipe et on m'a fait aimer le rugby. Ma famille m'a encouragée aussi : ils savaient que
10 depuis toute jeune j'aimais le sport. Je n'ai pas rencontré de problème, tout le monde était
11 compréhensif, d'autant plus que c'était quelque chose de nouveau en Tunisie. C'est pour ça
12 que j'étais très encouragée à le faire. Personne n'a été contre et personne ne m'a dit « laisse
13 tomber ou n'y vas pas ». Puis, je suis passée internationale.

14 - S : Est-ce que tu imaginais qu'un jour tu jouerais au rugby ?

15 - Non, Avant je voyais les mecs jouer au rugby et je ne comprenais rien à ce jeu. Je savais que
16 j'allais faire du sport, mais quel sport ? Je ne savais pas : handball, football, athlétisme... mais
17 jamais le rugby. Mais quand j'ai fait du rugby, j'ai aimé ce sport. C'est quelque chose de
18 nouveau que j'ai continué et j'aimerai continuer encore.

19 - S : Quand tu regardais le rugby, comment tu le voyais ?

20 - Je ne comprenais pas ce jeu, mais je ne m'imaginai pas qu'un jour j'allais y jouer. Mais
21 maintenant je ne regrette pas. Il me semblait un peu violent, c'est pour cela que je n'y ai
22 jamais pensé. Mais après, quand je l'ai pratiqué, surtout le rugby féminin, il y a moins de
23 contact et moins de coups. Peut-être que dans le foot ou le HB, il y a plus de contacts ? Ca
24 nécessite beaucoup de condition physique et beaucoup de vitesse.

25 - S : quand tu étais jeune, à quel genre de jeu est-ce que tu jouais ?

26 - Comme tous les gosses, je jouais au carré, un peu au ballon avec les garçons du quartier ou
27 avec les filles... Je sais que je courais toujours.

28 - S : tes sœurs est-ce qu'elles font du sport ?

- 29 - Non, personne, il n'y a que moi qui fais du sport. Malgré cela, on m'a encouragée. Même
30 pour les stages ou les sorties à l'étranger avec l'équipe nationale, on ne m'a jamais
31 empêchée. L'essentiel était que cela n'affecte pas mes études.
- 32 - S : Te sens-tu moins féminine quand tu es sur le terrain ?
- 33 - Oui, je me sens un peu moins féminine sur le terrain. Il faut de l'agressivité, mais pas dans le
34 sens destructeur. Mais je ne sens pas que c'est de la virilité.
- 35 - S : Et dans ta vie de tous les jours, comment te sens-tu ?
- 36 - Quand je sors du terrain, je change complètement. Je suis de nature timide, j'oublie
37 l'agressivité du rugby et mon comportement sur le terrain. Le terrain c'est une chose, et dans
38 la vie quotidienne c'est autre chose. Je suis une fille très normale en dehors du terrain ; je
39 m'habille normalement, pas souvent en tenue sportswear, ce n'est pas mon genre. Je
40 marche normalement, je me comporte normalement. La seule chose en commun est ma
41 personnalité. Je peux même dire que c'est le rugby qui m'a forgé la personnalité. C'est l'une
42 des choses que j'ai gagnées en jouant au rugby.
- 43 - S : Comment es-tu perçue par ton entourage ?
- 44 - Normale, dans mon quartier, on ne soupçonnait même pas que je jouais au rugby. Ils
45 savaient que je fais du sport mais pas que je joue au rugby. Je n'avais pas une coupe garçon,
46 je ne m'habillais pas en mec, et quand il m'arrivait de leur dire que je jouais au rugby, ils
47 s'étonnaient. Ma façon d'être et de paraître et celle de jouer au rugby ne sont pas liées.
- 48 - S ; N'as-tu pas entendu des propos blessants à propos de ta pratique ?
- 49 - Non, sincèrement non. Mais par contre, les vieilles personnes pensent que ce jeu va me faire
50 du mal. Mais quand je leur explique un peu, ils se taisent, surtout quand je leur dis que le
51 rugby m'a beaucoup apporté de choses positives ; il m'a servi dans mes études, dans ma vie,
52 dans ma personnalité... tout quoi, ... les personnes que j'ai connues...
- 53 - S : Ta réussite sportive a-t-elle affecté ta vie ?
- 54 - Oui, mais avec les gens pas grand-chose parce que je raconte rarement ma vie et ils ne
55 savent pas. Rares sont les gens qui savent que j'étais en équipe nationale, à part les amis
56 proches.

- 57 - S ; Sens-tu que dans le sport en général et que dans ta pratique en particulier, les hommes
58 sont favorisés ?
- 59 - C'est vrai, c'est vrai. Même quand on a gagné la coupe d'Afrique et qu'on s'est qualifiées
60 pour la Coupe du Monde, ni la télé, ni les médias, ni la radio n'a parlé de nous. Juste un peu
61 dans une seule radio : ce n'est pas comme les autres sports. La télé est venue à l'aéroport
62 mais c'était surtout pour les garçons. Même du Ministère il n'y avait personne. Trois ans de
63 suite, au Sénégal, au Burkina et au Maroc, on a gagné la Coupe d'Afrique et personne n'est
64 venu nous voir ni nous féliciter. Juste un programme matinal à la télé ; ils nous ont passées
65 5'. Il n'y a pas un grand intérêt comme pour le football ou le handball féminin. Les finales
66 tunisiennes de football ou de handball féminin sont retransmises à la télé. Pour le rugby,
67 même si on jouait contre une équipe étrangère, on ne passait pas à la télé. A la dernière
68 coupe d'Afrique au Maroc, la chaîne marocaine a passé la finale, c'est tout ; les Tunisiens
69 nous ont regardées sur la chaîne marocaine !
- 70 - A ton avis, les filles qui pratiquent ce genre de sport, comment sont-elles perçues par la
71 société ?
- 72 - Il y a les gens qui s'y connaissent en sport et qui sont du domaine ; ils comprennent et ils
73 savent ce que c'est ces sports et les sports de combat. Et il y a ceux qui ne s'y connaissent
74 pas et qui regardent juste à la télé ou qui entendent parler de certains sport ; ce sont eux qui
75 critiquent et qui n'encouragent pas en disant « laisse tomber, tu risques de te blesser :
76 qu'est-ce que tu vas gagner de ce sport ? ». Ils te sortent toutes les choses négatives. Ceux
77 qui t'encouragent savent que tu vas continuer tes études et que tu vas entraîner en rugby. En
78 tout cas, pour moi les gens qui m'ont encouragée sont plus nombreux que ceux qui m'ont
79 critiquée.
- 80 - S : Pourquoi ce sport ? Pourquoi es-tu restée dans ce sport et pas dans les autres ?
- 81 - Je ne sais pas si tu as posé la question à d'autres filles qui ont fait du rugby ; elles te diront
82 toutes « quand on fait du rugby, on ne peut pas le quitter ». Celui qui s'habitue au rugby et à
83 l'ambiance du rugby, aux amis, ne peut plus s'en passer. Le rugby m'a appris beaucoup de
84 choses. Comme sur le terrain je défends mes coéquipières, je les empêche de tomber ou
85 d'avoir mal, dans la vie c'est pareil. J'étais toujours à côté de mes amis que je soutenais de
86 toutes mes forces. Dans le rugby, on joue toutes pour le même objectif. On est toutes des
87 défenseuses ou des attaquantes. Surtout le rugby à 7. On est toutes pour une, on ne joue pas

88 l'individuel. Quand je joue, je suis en confiance parce qu'il y a toujours quelqu'un à mes
89 côtés. Dans le rugby, on est comme dans une famille.

90 - S : As-tu quelque chose à ajouter ?

91 - Tout ce que je peux dire, c'est que le rugby est la meilleure chose qui ne me soit jamais
92 arrivée. Peut-être est-ce que je me suis un peu éloignée de mes coéquipières depuis la coupe
93 du monde puisque j'enseigne à l'étranger. Comme le rugby nécessite beaucoup
94 d'entraînement et une bonne condition physique, je ne peux plus continuer. Si je n'avais
95 mon travail, je n'aurais jamais arrêté le rugby. A 15 ans, ce n'est pas comme à 26 ans ; parfois
96 je voudrais retrouver mes 15 ans pour rejouer au rugby. C'est un sport comme tous les
97 autres sports. Il n'y a pas de pratique masculine et de pratique féminine. Les femmes
98 peuvent réussir mieux que les hommes.

99 IMAGES ENTRETIEN 8 :

100 IMAGE 1 : C'est une athlète qui court sur une piste d'athlétisme en tenant le drapeau de son
101 pays. Apparemment, elle a gagné la première place. Elle est contente. La joie et la fierté qu'on
102 ressent quand on hisse le drapeau de son pays n'ont pas de joie égale. Ce ne sont pas que les
103 amis et la famille ; c'est tout un pays. Je n'imagine pas de joie plus intense pour un athlète que
104 d'honorer son pays en levant le drapeau. Surtout en sport, et en Afrique ! Ce n'est pas comme
105 l'Europe. En Afrique, quand tu hisses le drapeau de ton pays, c'est quelque chose de grandiose.
106 Je ne peux pas te décrire la sensation.

107 IMAGE 2 : kif kif, c'est une athlète contente ; elle lève les bras pour remercier le bon Dieu, c'est
108 tout. Je vois beaucoup de volo ; sa volonté dans cette image. Sa réussite est le résultat de
109 beaucoup de patience.

110 IMAGE 3 : Haltérophilie féminine. D'après cette photo, je peux dire que cette femme est capable
111 de tout faire.

112 IMAGE 4 : Pareil, c'est de l'haltérophilie. Je vois une fille qui a déjà porté la barre et qui essaie de
113 la maintenir. Il y a beaucoup de force et de volonté là-dedans. Je n'ai pas de regard négatif
114 envers l'haltérophilie puisque je joue au rugby. Si elle a choisi ce sport, c'est qu'elle l'aime et
115 qu'elle sait ce qu'elle fait.

116 IMAGE 5 : Ce sont des filles en mêlée. En Rugby à 15 féminin ; elles sont en train de pousser pour
117 obtenir la balle. On dit que le match de rugby commence à partir de la mêlée. Il suffit que tu aies

118 gagné la première mêlée pour gagner les autres mêlées et le match. La mêlée, c'est la clef des
119 matchs. Si tu as gagné la mêlée, c'est que tu es plus forte que l'autre équipe et que tu vas gagner
120 dans le plaquage, dans les touches... C'est très important dans le rugby.

121 IMAGE 6 : C'est un plaquage. Apparemment, elle va marquer un essai malgré la tentative de
122 l'adversaire de l'en empêcher en la plaquant au sol. Elle n'a pas lâché et elle va marquer parce
123 qu'elle est déjà dans l'embut. Je vois déjà les barres de l'embut. Je vois beaucoup de volonté,
124 beaucoup de rage de vaincre. Comme toute personne qui joue au rugby, elle ne veut pas perdre.

Annexe VI : Lexique

فينو	Finou	Délicate
شايخين علي	Chaykhin aleya	Contents de moi
لواج	Louage	Louage
تبارك الله عليها	Tabarak allah aaliha	Dieu la protège
نظيفة	Ndhifa	Propre, personne bien moralement
ساترة روحها	Satra rouha	Ne se dénude pas
فيه و عليه	Fih we alih	Comme-ci comme -ça
يديرو	Yedabbrou	se débrouille
اللهوة	Lahwa	S'occuper de quelqu'un, entretenir
الحمد لله و رضاية الوالدين	Al hamdoullah we rdhayet el waldin	Grace à dieu et la satisfaction des parents
غرام	Ghram	Passion
ما شاء الله	Mach'Allah	Que c'est bien
الله يهدي	Allah yehdi	Dieu met sur le bon chemin
حلولنا في الجنة ذراع	Hallouna fil janna dhree	Nous ont ouvert les portes du paradis
موش نورمال	Mouch normal	Pas normal
نلعب	Nalaab	Jouer,
تلطخو في بعضكم	Taltkhou fi baadhkom	Se taper dessus
طيشني	Tayachni	M'a jeté
مسترجلة	Mestarjla	Androgyne
المرأة المناسبة في المكان المناسب	Al maraa al mounesiba fel maken al mouneseb	La femme qu'il faut là où il faut
يا ربي	Ya rabbi	Mon dieu
ما عندك كان الرجال	Ma andek ken errjal	Tu n'as que des mecs
صلي على النبي	Salli ala ennibi	Louange au prophète

الله غالب	Allah ghaleb	Tant pis
يهديك ربي	Yehdik rabbi	Dieu le met sur le bon chemin
ضرب أو مضروب	Dharb ew madhroub	Bagarre générale rixe
عرك	Arek	Bagarre
عزري	Azri	Brute
حويجة	Hwija	Quelque chose

Annexe VII : Grille thématique 1

Thème 1 : Facteurs contextuels

- 1.1. Niveau d'instruction de l'athlète
- 1.2. Mode de vie pendant l'enfance
- 1.3. Mode de vie actuel (individuel et/ou familial)

Thème 2 : Modes de socialisation I^{aire} et II^{aire} / Dispositions corporelles

- 2.1. Rôle de la famille (père- mère- frère ou sœur- autre
- 2.2. Constitution d'un habitus sportif (direct ou indirect)
- 2.3. Rapport à la tradition
- 2.4. Influence du quartier
- 2.5. Influence du sport scolaire (influence du prof. d'EPS)
- 2.6. Choix des sports préférés / détestés (goût sportifs)
- 2.7. Sport pratiqué/ sport regardé
- 2.8. Dispositions corporelles

Thème 3 : Trajectoire d'athlète et de femme

- 3.1. Trajectoire scolaire et engagement sportif
- 3.2. Trajectoire sportive (carrière)
- 3.3. Trajectoire sociale (en tant que femme)

Thème 4 : Modalité Identitaire

- 4.1. Identité sociale
- 4.2. Identité en rapport avec le sport pratiqué (sport à connotation masculine)
- 4.3. Identité en rapport de l'image de femme
- 4.4. Dualité identitaire (masculin vs féminin)

Annexe VIII : Statistiques

Descriptive Statistics

	N	Mean	Std. Deviation
LGEXP	53	48,89	14,385
FGEXP	53	46,64	12,982
KGEXP	53	45,91	13,267
LGC1	57	50,11	8,900
FGC1	57	45,30	7,091
KGC1	57	47,58	6,977
LGC2	57	50,70	9,279
FGC2	57	43,88	6,910
KGC2	57	46,91	7,536
LCG3	103	49,91	9,750
FGC3	103	47,79	8,597
KGC3	103	45,85	9,020

ANOVA

Descriptives

MF

	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error	95% Confidence Interval for		Minimum	Maximum
					Mean			
					Lower Bound	Upper Bound		
MFGEEXP	53	48,87	15,774	2,127	44,61	53,14	0	80
MFGC1	57	49,18	11,935	1,581	46,01	52,34	24	80
MFGC2	57	46,93	11,898	1,576	43,77	50,09	24	72
MFGC3	103	48,63	12,572	1,245	45,69	50,63	0	80
Total	271	48,26	12,978	,788	46,71	49,81	0	80

ANOVA

MF

	Sum of Squares	Df	Mean Square	F	Sig.
Between Groups	170,355	3	56,785	,335	,800
Within Groups	45303,564	267	169,676		
Total	45473,919	270			

Post Hoc Tests

Multiple Comparisons

Dependent Variable: MF

Bonferroni

(I) GROUPES	(J) GROUPES	Mean Difference (I-J)	Std. Error	Sig.	95% Confidence Interval	
					Lower Bound	Upper Bound
MFGEXP	MFGC1	-,303	2,462	1,000	-6,85	6,24
	MFGC2	1,943	2,462	1,000	-4,60	8,49
	MFGC3	,716	2,179	1,000	-5,08	6,51
MFGC1	MFGEXP	,303	2,462	1,000	-6,24	6,85
	MFGC2	2,246	2,440	1,000	-4,24	8,73
	MFGC3	1,019	2,154	1,000	-4,71	6,74
MFGC2	MFGEXP	-1,943	2,462	1,000	-8,49	4,60
	MFGC1	-2,246	2,440	1,000	-8,73	4,24
	MFGC3	-1,227	2,154	1,000	-6,95	4,50
MFGC3	MFGEXP	-,716	2,179	1,000	-6,51	5,08
	MFGC1	-1,019	2,154	1,000	-6,74	4,71
	MFGC2	1,227	2,154	1,000	-4,50	6,95

T-Test

Group Statistics

	GROUPES	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
MF	MFGEXP	53	48,87	15,774	2,127
	MFGC1	57	49,18	11,935	1,581

Independent Samples Test

	Levene's Test for Equality of Variances		t-test for Equality of Means						
	F	Sig.	T	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference	
								Lower	Upper
6M	1,882	,173	-,115	110	,909	-,303	2,637	-5,529	4,923
F			-,114	100,548	,909	-,303	2,650	-5,560	4,955

T-Test**Group Statistics**

	GROUPES	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
MF	MFGEXP	53	48,87	15,774	2,127
	MFGC2	57	46,93	11,898	1,576

Independent Samples Test

	Levene's Test for Equality of Variances		t-test for Equality of Means							
	F	Sig.	T	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference		
								Lower	Upper	
MF	Equal variances assumed	1,811	,181	,738	110	,462	1,943	2,634	-3,277	7,163
	Equal variances not assumed			,734	100,390	,465	1,943	2,647	-3,309	7,195

T-Test**Group Statistics**

	GROUPES	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
MF	MFGEXP	53	48,87	15,774	2,127
	MFGC3	103	48,16	12,572	1,245

Independent Samples Test

	Levene's Test for Equality of Variances		t-test for Equality of Means							
	F	Sig.	T	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference		
								Lower	Upper	
MF	Equal variances assumed	1,717	,192	,311	155	,756	,716	2,304	-3,835	5,267
	Equal variances not assumed			,290	91,583	,772	,716	2,464	-4,179	5,611

T-Test**Group Statistics**

	GROUPES	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
MF	MFGC1	57	49,18	11,935	1,581
	MFGC2	57	46,93	11,898	1,576

Independent Samples Test

	Levene's Test for Equality of Variances		t-test for Equality of Means							
	F	Sig.	T	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference		
								Lower	Upper	
MF	Equal variances assumed	,002	,966	1,006	112	,317	2,246	2,232	-2,177	6,668
	Equal variances not assumed			1,006	111,999	,317	2,246	2,232	-2,177	6,668

T-Test**Group Statistics**

	GROUPES	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
MF	MFGC1	57	49,18	11,935	1,581
	MFGC3	103	48,633	12,572	1,245

Independent Samples Test

	Levene's Test for Equality of Variances		t-test for Equality of Means							
	F	Sig.	T	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference		
								Lower	Upper	
MF	Equal variances assumed	,094	,760	,499	157	,619	1,019	2,042	-3,015	5,052
	Equal variances not assumed			,506	121,155	,614	1,019	2,012	-2,965	5,002

T-Test**Group Statistics**

	GROUPES	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
MF	MFGC2	57	46,93	11,898	1,576
	MFGC3	103	48,16	12,572	1,245

Independent Samples Test

	Levene's Test for Equality of Variances		t-test for Equality of Means						
	F	Sig.	T	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference	
								Lower	Upper
MF									
Equal variances assumed	,068	,794	-,601	157	,548	-1,227	2,040	-5,256	2,802
Equal variances not assumed			-,611	121,462	,542	-1,227	2,008	-5,203	2,749

Annexe IX : Grille thématique 2

Thème 1 : Facteurs contextuels

- 1.1. Présentation des athlètes
- 1.2. Des origines sociales plutôt populaires

Thème 2 : Modes, espaces et processus de socialisation

- 2.1. Rôle de la famille (père- mère- frère ou sœur- autre)
- 2.2. Rapport à la tradition culturelle
- 2.3. Une socialisation sexuée inversée
- 2.4. Influence du quartier en tant qu'espace de convivialité et de socialisation sportive
- 2.5. Rôle de l'institution scolaire ou universitaire
- 2.6. Le goût et le dégoût sportifs (Sport pratiqué/ sport regardé)

Thème 3 : Trajectoire d'athlète et de femme

- 3.1. Dispositions corporelles
- 3.2. Trajectoire scolaire et engagement sportif
- 3.3. Trajectoire sportive (carrière et obstacles)
- 3.4. Accidents de parcours et abandon de carrière

Thème 4 : Modalité Identitaire

- 4.1. Identité en rapport avec le sport à connotation masculine
- 4.2. Identité sociale et image de femme
- 4.3. Dualité identitaire (masculin vs féminin) (Comment gérer sa féminité dans et en dehors de la pratique de sport à connotation masculine)
- 4.4. Le regard des autres
- 4.5. Dieu et la Nation

**Annexe X: Nomenclature INSEE des catégories socioprofessionnelles
(Ben Rejeb R., 2001)**

0- AGRICULTEURS EXPLOITANTS

Agriculteurs exploitants

1- SALARIES AGRICOLES

Salariés agricoles

Petits paysan (falleh)

2- PATRON DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Industriels

Artisans

Patrons pêcheurs

Gros commerçants

Petits commerçants

3- PROFESSIONS LIBERALES ET CADRES SUPERIEURS

Professions libérales

Professeurs ; professeurs littéraires et scientifiques

Ingénieurs

Cadres administratifs supérieurs

4- CADRES MOYENS

Instituteurs ; professions intellectuels diverses

Services médicaux et sociaux

Techniciens

Cadres administratifs moyens

5- EMPLOYES

Employés de bureau

Employés de commerce

6- OUVRIERS

Contremaîtres

Ouvriers qualifiés

Ouvriers spécialisés

Mineurs

Marins et pêcheurs

Apprentis ouvriers

Manœuvres

Journaliers (ouvriers non qualifiés)

7- PERSONNELS DE SERVICE

Gens de maison

Femmes de ménages

Autres personnels de service

8- AUTRES CATEGORIES

Artistes

Clergés

Armée et police

9- PERSONNES NON ACTIVES

Étudiants et élèves

Militaires de contingent

Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)

Retirés des affaires

Retraités du service public

Anciens salariés du secteur privé

Femmes au foyer

Décédé

Autres personnes non actives